



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



23 - 4 - 11

BIBLIOTECA

COMPLETENSE.

E. 61 C. 15 N. 14

FCC

17.452



17452

22

EPISTRES  
DE  
**SAINT PAUL**  
A TIMOTHÉE, A TITE,  
à Philemon, & aux Hebreux.  
TRADUITES EN FRANÇOIS:  
AVEC L'EXPLICATION  
du sens littoral & du sens spirituel.  
*Tirée des Saints Peres & des Auteurs Ecclesiastiques.*  
**TOME QUATRIÈME.**



A PARIS,  
Chez { GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur &  
Libraire ordinaire du Roi,  
JEAN-BAPTISTE DESSESSARS, Libraire, rue  
saint Jaque, à saint Prosper & aux trois Vertus.

M<sup>e</sup> DCC. XL  
Avec Approbation & Privilege de sa Majesté.





## A V I S.

**C**É quatrième Volume , à l'exception de l'Epître aux Hebreux , contient les Lettres écrites par l'Apôtre saint Paul à des particuliers , & non à des Eglises entieres , comme celles des trois autres volumes . Les trois premieres Epîtres , qui sont les deux à Timothée & celle à Tite , regardent particulierement les devoirs des Ministres de l'Eglise ; c'est pourquoi saint Augustin exhorte ceux qui sont appellés au service de l'Eglise à ne pas perdre de vue les regles que l'Apôtre saint Paul y propose .

L'Epître à Philemon est plutôt une Lettre de charité & d'affaire , qu'une Lettre de doctrine & d'instruction .

On trouvera dans les Avis qui sont à la tête des cinq Epîtres qui composent ce volume , le sommaire des matieres dont elles traitent ; & en particulier les preuves  
à ij



## A V I S.

qui font voir que saint Paul est en effet l'Auteur de l'Epître aux Hebreux.

On a donné à ces cinq Epîtres l'ordre que l'Eglise a suivie dans ses Catalogues des livres du nouveau Testament, & non pas celui des temps dans lesquels on croit qu'elles ont été écrites; car autrement l'Epître aux Hebreux & celle à Philemon, qui ont été écrites les premières, selon toutes les apparences, devroient précéder les Epîtres à Timothée & à Tite.

*Du temps & des lieux ausquels les Epîtres à Timothée ont été écrites.*

La premiere Epître à Timothée fut certainement écrite par l'Apôtre saint Paul, lorsqu'il partoit pour aller en Macédoine; puisqu'il dit : *Sicut rogavi te ut remaneres Ephesi, cum irem in Macdoniam;* mais il n'est pas aisé de fixer le temps de ce voyage de l'Apôtre en Macédoine, ni de cette résidence de Timothée à Ephèse. Dans les Actes des Apôtres il est parlé de trois voyages que l'Apôtre fit en Macédoine, où Timothée l'accompagna; le premier est rapporté, *Act. 16. v. 1. 3. 12. & seq.* le second, *chap. 17. v. 10. 14. & le troisième, ch. 20. v. 3. 4.* mais dans aucun de ces deux premiers voyages il ne paroît

# A V I S.

point du tour que Timothée eût quitté l'Apôtre pour aller à Ephese; car dans le premier, saint Paul ayant rencontré à Lystre Timothée pour la premiere fois, l'emmena avec lui; & ayant ensuite parcouru diverses provinces ils vinrent en Macedoine: dans le second, l'Apôtre étant venu à Berœ y laissa Timothée pour s'en aller à Athenes. Ainsi il n'est pas possible de placer ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux premiers voyages en Macedoine les circonstances rapportées dans cette première Lettre à Timothée: il y auroit beaucoup plus d'apparence de les expliquer du troisième voyage que l'Apôtre se disposoit de faire en Macedoine; car en effet ces paroles: *Sicut rogavi te, ut remaneres Ephesō, cūm irem in Macedoniam,* aussi-bien que celles-ci: *Hec tibi scribo, sperans me ad i.e. 3. 14. venire ciō: si autem tardaverō,* ont assez de rapport avec celles - ci: *Proposuerat enim 18. 16. Paulus transnavigare Ephesum, ne qua mora illi fieret in Asia,* en supposant que ce fut Timothée qu'il envoya de Milet à Ephese pour faire venir les Prêtres de cette Eglise, & que ce disciple y demcura, d'autant qu'il n'est plus fait aucune mention dans les Actes des voyages de Ti-

à iiij

## A V I S.

mothée avec l'Apôtre saint Paul. Cependant il est difficile d'appliquer à Timothée la supposition que l'on fait, qu'en effet ce fut lui qui fut envoyé dans ce troisième voyage de Macedoine pour faire venir les Prêtres d'Ephese, & qu'il soit demeuré à Ephese jusques au temps que l'Apôtre lui écrivit cette première Lettre; & encore plus difficile d'attribuer à ce troisième voyage ces paroles de sa Lettre; *Rogavi te, ut remaneres Ephesi, cum irem in Macedoniam*;

*Tim.* Timothée n'étant pas demeuré à Ephese selon l'ordre de l'Apôtre; mais s'étant trouvé depuis en Macedoine, pour mettre son nom à la tête de la seconde Epître aux Corinthiens, conjointement avec celui de l'Apôtre, lorsque Tite fut revenu de Corinthe. Il n'est pas aisè non plus de concevoir que saint Paul se put flatter alors d'aller trouver Timothée à Ephese, comme ces autres paroles le supposent:

*Tim.* *Hec tibi scribo sperans ad te venire citò;* puisqu'il dit alors aux Prêtres d'Ephese qu'il envoya querir, qui s'en alloit à Jérusalem, sans savoir ce qu'il lui devoit arriver, mais qu'il prévoyoit seulement que Dieu lui préparoit des chaînes & des persecutions, & qu'enfin ils ne le reverroient plus.

## A V I S.

Il est à propos encore d'observer que ces paroles : *Proposuerat transnavigare Ephesum*, ne disent pas que l'Apôtre eut <sup>Ad. 20</sup>  
dessein de s'arrêter à Ephese, mais seulement d'en envoyer querir les Prêtres,  
& de les faire venir à Milet pour leur parler, comme il arriva en effet.

Toutes ces difficultés ont fait conclure aux plus savans des Chronologistes sacrés que ces paroles : *Rogavi te, ut remaneres Ephesi, cum irem in Macedoniam*, devoient s'entendre d'un quatrième voyage que l'Apôtre saint Paul a fait en Macédoine après sa première prison de Rome & son retour en Orient, dont il avoit si souvent flaté les Philippiens : *Et hoc confidens scio quia manebo, & permanebo omnibus vobis.... Ut gratulatio vestra abundet..... Per meum adventum iterum ad vos.* Il parle avec plus d'assurance dans l'Epître à Philemon, en le chargeant de lui procurer un logement ; *Para mihi hospitium, nam spero.... donari me vobis;* & c'est ce qu'il assure encore dans l'Epître aux Hebreux, *chap. 13. v. 19. & 23.* où il dit que Timothée est en liberté, & qu'il attend son retour pour les aller voir au plutôt. C'est en conséquence que l'on suppose que l'Apôtre saint Paul  
 à iiiij

## A V I S.

étant revenu par mer dans la Judée, il parcourut ensuite avec Timothée toutes les provinces de l'Asie, où ils avoient prêché l'Evangile, & qu'étant venu à Ephese l'Apôtre y avoit établi Timothée, & qu'ensuite il étoit venu en Macédoine, d'où il lui avoit écrit cette première Lettre, esperant encore l'aller rejoindre à Ephese.

A l'égard de la seconde Epître à Timothée, on ne doute point qu'elle ne soit écrite de Rome, lorsque l'Apôtre saint Paul y étoit en captivité, cela paroît par ces paroles : *Ob quam causam etiam hec parior* ; & en parlant d'Onesiphore : *Sapere me r. frigeravit, & castnam meam non erubuit. Sed cum Romam venisset, me quesivit, & invenit. In quo labore, &c.*

Mais il n'est pas aisè de décider absolument si cette captivité dont il parle se doit entendre de sa première captivité ou de sa dernière, dans laquelle il reçût la couronne du martyre.

Ce qui cause cette obscurité, ce sont quelques endroits de cette Lettre, qui d'un côté insinuent que l'Apôtre avoit été délivré de sa captivité : *Dominus autem mihi astitit, & confortavit me*, & qu'il esperoit de nouveau annoncer avec encore plus de

# A V I S.

Liberté la parole de Dieu : *Ut per me predicatione impieasur, & audiant omnes gentes :* <sup>2. Tim. 4. 17.</sup>  
*& liberatus sum de ore leonis*, parlant de la persécution de Neron : & de l'autre, quelques endroits qui paroissent très-clairs pour établir que c'est de la dernière captivité dont il parle ; *Ego enim jam delibor, & tempus resolutionis meae instat. Bonum certamen certavi, cursum consummavi... In reliquo reposita est mihi corona justitiae.* Mais au fond si l'on considère attentivement les differens endroits qui semblent s'opposer, on conviendra aisément qu'il est facile de les concilier, & de conclure qu'ils concourent tous à faire comprendre que l'Apôtre y parle de sa dernière captivité ; qu'il ne s'agit que d'établir , suivant le sens de cette Lettre, que saint Paul dans une même captivité avoit été dans deux differens états, & qu'il avoit comparu une première fois devant Neron , ce qu'il appelle : *In mea prima defensione*, dans laquelle il se plaint d'avoir été abandonné de tous, & de laquelle il dit : *Dominus autem mihi astitit..... & liberatus sum de ore leonis* ; & qu'en conséquence ayant été renvoyé sans jugement ni condamnation , il s'étoit occupé de nouveau à prêcher la parole de

## A V I S.

*2. Tim. 4. 7.* Dieu , soit de vive voix dans sa prison à ceux qui le venoient entendre , ou par ses écrits qu'il adressoit à tous les peuples ; *Ut per me predicatio impleatur, & audiant omnes gentes :* Et qu'étant menacé d'une seconde comparution & d'un dernier jugement , il avoit eu raison de dire de cette dernière situation , dans laquelle , en effet , il reçut peu de temps après la couronne du martyre : *Ego enim jam delibor & tempus resolutionis meæ instat..... In reliquo reposita est mihi corona justitiae ;* & en même temps d'avertir Timothée de le venir trouver avant l'hyver .

Car quelle apparence d'appliquer à la première captivité de cet Apôtre toutes les nouvelles qu'il donne à Timothée des circonstances de son abandon , de sa prison , & de son procès , s'il n'en avoit été le témoin , & même le compagnon ? Or il est certain que Timothée dans cette première captivité de Rome , non seulement y accompagna saint Paul , comme il paroît dans l'Epître aux Colossiens & dans celle à Philemon , mais qu'il fut compagnon de ses chaînes , comme l'Apôtre l'a dit dans l'Epître aux Hebreux , & dans celle aux Philippiens .

## A. V I S.

On ne peut point non plus appliquer à cette première captivité l'abandon général où l'Apôtre dit qu'il se trouva dans la première comparution qu'il fit devant Neron; car dans cette première captivité Timothée ne le quitta point, sinon vers le moment que l'Apôtre devoit avoir la liberté; & il paroît par les Lettres de saint Paul aux Colossiens & à Philemon, qu'il avoit avec lui Aristarque, Epaphras & plusieurs autres.

Enfin les autres circonstances que saint Paul apprend à Timothée, touchant ce qui arriva avant la captivité dont il parle, ne sauroient non plus convenir à la première captivité de cet Apôtre; il lui apprend, que partant pour Corinthe, il y <sup>2. Tim.</sup> avoit laissé Erafte; qu'en passant à Milet il <sup>4. 20.</sup> y avoit laissé Trophime malade. Or tous ces faits ne sauroient certainement convenir à cette première captivité; il est bien dit que Trophime & plusieurs autres qui avoient accompagné l'Apôtre dans la Grece, allèrent l'attendre à Troade; mais il s'ensuit qu'il n'est pas vrai qu'il ait laissé Trophime malade à Corinthe dans ce voyage; mais bien que ce même Trophime allant à Jérusalem avec l'Apôtre

## A V I S.

*Ad. 20.* passa à Milet, & qu'il n'y resta point mala-  
de ; qu'au contraire il accompagna l'Apô-  
*Ibid. 21.* tre à Jérusalem, & que ce fut lui qui fut la  
cause que l'Apôtre y fut arrêté. De plus le  
mot de Milet du chap. 4. v. 20. de la 2.  
Epître à Timothée n'est point le même  
mot Grec du chap. 28. v. 1. des Actes ;  
car dans le premier il y a *μιλήτω*, & dans le  
second *μελίτη*, qui signifie l'Isle de Malthe,  
où l'Apôtre & Trophime qui étoient pri-  
sonniers échouerent ; & dont saint Paul  
n'a pu dire alors avec cet air de liberté :  
J'ai laissé Trophime en chemin.

A l'égard de l'Epître à Tite il n'y a au-  
cune difficulté , & on trouvera le lieu & le  
temps auquel elle a été écrite à la fin de  
l'Avis qui la précède , comme aussi de celle  
à Philemon & de celle aux Hebreux.



## A V I S

### *Sur la premiere Epître à Timothée.*

L'Apôtre saint Paul partant pour aller en Macédoine, avoit laissé Timothée son disciple à Ephese, métropole de l'Asie mineure, pour avoir soin de cette Eglise en son absence, avec dessein de l'y aller rejoindre au - plutôt ; mais comme il eut appris que de faux-docteurs troubloient cette Eglise par diverses erreurs, & qu'ils vouloient établir le discernement des viandes, allier les observances légales avec l'Evangile, & qu'ils décrioient la sainteté du Mariage, craignant qu'il ne fût obligé de différer trop long - temps son voyage d'Ephese, & que Timothée, à cause de sa jeunesse, n'eût pas assez d'expérience pour apporter le remède nécessaire à ces erreurs ; il se crut obligé de lui écrire cette Lettre pour lui donner quelques avis, & l'instruire en particulier sur les devoirs de son ministère, & le gouvernement de cette Eglise. Il lui recommande sur toutes choses de garder fidellement le dépôt de la foi qui lui avoit été confié ; de s'opposer avec fermeté aux nouveautés profanes, & de combattre fortement les erreurs de ces faux-docteurs ; d'établir des prières pour les Rois, & généralement pour tous les hommes, soit Juifs, soit Gentils. Il l'avertit de prescrire aux femmes la maniere modeste, dont elles doivent s'orner & se vêtir ; le silence qu'elles sont obligées d'observer dans les assemblées de prières ; le respect qu'elles doivent à leurs maris ; les qualités qu'il faut recher-

## A V I S.

ther dans ceux qu'on choisit pour entrer dans le ministere Ecclesiastique , tant à l'égard des Evêques , des Prêtres , des Diaclres , que des veuves qui sont chargées de les aider ; & l'ordre qu'il est nécessaire d'observer dans la distribution des biens de l'Eglise. Il lui ordonne de ne recevoir aucune accusation contre les Ministres de l'Eglise , que sur la déposition de deux ou trois témoins ; de ne reprendre en public que ceux qui auront été convaincus de crime , & de s'opposer fortement à ceux qui se servent de la Religion pour en retirer des gains honteux. Enfin , il l'exhorte en particulier de correspondre avec fidélité aux grandes idées qu'on a eues jusqu'ici de lui ; à ne pas négliger les talents qu'il a reçus ; à s'appliquer à la lecture des Ecritures saintes , & à la predication ; à s'étudier par une conduite pleine de sagesse & de gravité à ne pas rendre sa jeunesse méprisable ; à conserver dans toute son intégrité le dépôt de la foi , pour éviter de tomber dans l'apostasie , comme il dit qu'il est arrivé à quelques-uns : Et finit cette Lettre en invitant Timothée d'user d'un peu de vin , à cause de la faiblesse de son estomach & de ses fréquentes maladies.



# I. EPISTRE DE S. PAUL A TIMOTHEE.

---

## CHAPITRE PREMIER.

1. **P**AULUS A-  
postolus  
IesuChri-  
sti, secun-  
dum imperium Dei  
Saluatoris nostri, &  
Christi Iesu spei no-  
stræ:

1. **P**AUL, Apôtre  
de JESU-  
CHRIST par  
l'ordre de Dieu  
notre Sauveur, & de JE-  
SUS-CHRIST notre Es-  
perance #,

2. Timotheo dilecto      2. à Timothée son cher <sup>aff. 16</sup> fils // dans la foi. Que Dieu

#. 1. expl. la cause, l'objet, le fondement de notre esperance.  
#. 2. Grec. son vrai fils.

Tome IV.

A



**I. EPISTRE DE S. PAUL**  
notre Pere, & JESUS-CHRIST  
notre Seigneur vous donnent  
la grace , la misericorde , &  
la paix.

misericordia , & pax à  
Deo Patre , & Christo  
Iesu Domino nostro.

*AB. 20.  
2. 22.  
23.* 3. Je vous prie , comme je  
l'ai fait en partant pour la  
Macedoine , de demeurer à  
Ephese , & d'avertir quelques-  
uns de ne point enseigner  
une doctrine differente de la  
nôtre ;

*Diffr. 4. 7.  
2. Tim. 2.  
23.  
2H. 3. 9.* 4. & de ne se point amu-  
ser à des fables / & à des ge-  
nealogies sans fin , qui servent  
plus à exciter des disputes ,  
qu'à fonder par la foi l'édi-  
fice de Dieu //.

5. Or la fin des commandemens c'est la charité qui  
naît d'un cœur pur , d'une  
bonne conscience , & d'une  
foi sincere //.

6. D'où // quelques-uns se  
détournant , se sont égarés en  
de vains discours ,

7. voulant être les Docteurs  
de la loi , & ne sachant ni ce  
qu'ils disent , ni ce qu'ils af-  
surent si hardiment .

¶. 4. autr. à des discours sans fin sur des fables & des genealogies , comme faisoient les Juifs .

Ibid. lett. qu'à l'édification de Dieu dans la foi , ou , qu'à l'é-

3. Sicut rogavi te ,  
ut remaneres Ephesi .  
cum irem in Macedo-  
niam , ut denuntiares  
quibusdam , ne aliter  
docerent ,

4. neque intenderent  
fabulis , & genealogiis  
interminatis: quæ que-  
stiones præstant magis  
quam ædificationem  
Dei , quæ est in fide.

5. Finis autem præ-  
cepti est charitas de  
corde puro , & con-  
scientia bona , & fide  
non ficta.

6. A quibus quidam  
aberrantes , convergi-  
sunt in vaniloquium ,

7. volentes esse le-  
gis doctores , non in-  
telligentes neque que-  
loquuntur , neque de  
quibus affirmantur .

dification des ames dans la foi de  
Dieu.

¶. 5. lett. non feinte.

¶. 6. lett. desquelles choses ,  
autr. dont .

8. Scimus autem quia bona est lex , si quis ea legitime utatur ,

9. Iceniis hoc quia lex justo non est posita , sed injustis , & non subditis , impiis , & peccatoribus , sceleratis , & contaminatis , parricidis , & matricidiis , homicidiis ,

10. fornicariis , maf-  
culorum concubitoribus , plagiariis , men-  
daciis , & perjuris ,  
& si quid aliud sanæ  
doctrinæ adversatur ,

11. quæ est secun-  
dam Evangelium glo-  
riæ beati Dei , quod  
creditum est mihi .

12. Gratias ago tibi ,  
qui me confortavit ,  
Christo Iesu Domino  
nistro , quia fidelem  
et existimavit , po-  
scens in ministerio :

13. qui prius blas-  
phemus fui , & perse-  
cutor.

¶. 8. si quelqu'un en use com-  
me on en doit user. Lettr. legiti-  
mement.

¶. 9. expl. entant que loi ,  
qu'ne fait que commander , me-

8. Or nous savons que la <sup>romp.</sup>  
loi est bonne , si on en use so-<sup>12.</sup>  
lon l'esprit de la loi " ,

9. en reconnoissant que la  
loi n'est pas pour le juste " ,  
mais pour les méchans , & les  
esprits rebelles ; pour les im-  
pies & les pecheurs ; pour les  
scelerats & les profanes ; pour  
les meurtriers de leur pere &  
de leur mere ; pour les homi-  
cides ,

10. les fornicateurs , les  
abominables , les voleurs d'es-  
claves " , les menteurs , les par-  
jures , & tout ce qu'il y a  
de contraire à la saine do-  
ctrine ,

11. qui est selon l'Evangile  
de la gloire de Dieu <sup>souve-</sup>  
<sup>nainement</sup> heureux ; dont la  
dispensation m'a été con-  
fiée.

12. Je rends grâces à notre  
Seigneur JESUS-CHRIST , qui  
m'a fortifié , de ce qu'il m'a  
jugé fidelle , en m'établissant  
dans son ministère ;

13. moi qui étois aupara-  
vant un blasphémateur , un

nacer & punir. Autr. qui la pra-  
tique déjà , parcequ'il l'a gravée  
dans son cœur.

¶. 10. autr. d'hommes libres  
pour en faire des esclaves.

A ij

#### 4. L'EPISTRE DE S. PAUL

persécuteur, & un *ennemi* ou-  
trageux ; mais j'ai obtenu mi-  
sericorde de Dieu //, parce-  
que j'ai fait tous ces maux  
dans l'ignorance , n'ayant  
point la foi //.

14. Et la grace de notre Seigneur s'est répandue sur moi avec abondance , en me remplissant de la foi & de la charité qui est en J E S U S - C H R I S T .

*Math.*  
9. 13.  
*Marc.* 1.  
17.

15. C'est une vérité cer-  
taine , & digne d'être reçue  
avec une parfaite soumission :  
Que J E S U S - C H R I S T est  
venu dans le monde sauver  
les pecheurs , entre lesquels  
je suis le premier.

16. Mais j'ai reçû miseri-  
corde , afin que je fusse le  
premier en qui J E S U S - C H R I S T  
fit éclater son extrême pa-  
tience , & que j'en devinsse  
comme un modèle & un exem-  
ple à ceux qui croiront en  
lui pour *acquerir* la vie éter-  
nelle.

17. Au Roi des siècles , im-  
mortel , invisible , à l'unique  
Dieu //, soit honneur & gloire

¶. 13. *expl.* il avoit donc pe- | que J e s u s qu'il persécuteoit fut le  
ché. Meille.

Ibid. *expl.* ne croyant point | ¶. 17. Grec. à Dieu qui est le  
seul sage.

cutor , & contumelio-  
sus : sed misericordiam  
Dei consecutus sum ,  
quia ignorans feci in  
incredulitate.

14. Superabundavit  
autem gratia Domini  
nostrī , cum fide , &  
dilectione , quæ est in  
Christo Jesu.

15. Fidelis sermo ,  
& omni acceptione di-  
gaus : quod Christus  
Jesus venit in hunc  
mundum peccatores  
salvos facere , quorum  
primus ego sum.

16. Sed idèo mis-  
ericordiam consecutus  
sum , ut in me primo  
ostenderet Christus Je-  
sus omnem patientiam ,  
ad informationem eo-  
rum , qui credituri sunt  
illi , in vitam aeternam .

17. Regi autem si-  
culorum immortali , in-  
visibili , soli Deo , ho-

A T I M O T H E ' E . C H A P . I .  
aor & gloria in secula  
seculorum. Amen.

dans les siecles des siecles.

Amen.

18. Hoc præceptum  
commendo tibi , fili  
Timothee , secundum  
præcedentes in te pro-  
phetias , ut milites in  
illis bonam militiam ,

18. Ce que je vous re-  
commande donc , mon fils  
Timothee , c'est qu'accom-  
plissant les propheties qu'on  
a faites autrefois de vous ,  
vous vous acquittiez de tous  
les devoirs de la milice sain-  
te /,

19. habens fidem ,  
& bonam conscientiam ,  
quam quidam  
repellentes , circa fidem  
aufragaverunt :

19. conservant la foi & la  
bonne conscience , à laquelle  
quelques-uns ayant renoncé ,  
ils ont fait naufrage en la foi.

20. ex quibus est Hy-  
menæus , & Alexander :  
quos tradidi satanæ , ut  
discant non blasphemare .

20. De ce nombre sont  
Hymenée & Alexandre , que  
j'ai livrés à satan , afin qu'ils  
apprennent à ne plus blasphem-  
er .

¶. 18. c'est ainsi qu'il appelle les travaux apostoliques .



## SENS LITTERAL.

¶. 1. *P AUL , Apôtre de JESUS-CHRIST par l'ordre de Dieu notre Sauveur , & de JESUS-CHRIST notre esperance .*

*Paul , Apôtre de JESUS-CHRIST .* Saint Paul commence toutes ses Epîtres par cette qualité d'Apôtre , hors celle aux Philippiens & celles aux Thessaloniciens , parcequ'il s'associe Timothée ; celle à Philemon , où il ne s'agit pas de doctrine , ni par consequent d'en confirmer la vérité par sa qualité d'Apôtre ; & celle aux Hebreux , où il étoit impor-

A iij

## 6 I. EPISTRE DE S. PAUL

tant de ne pas publier qui il étoit , parcequ'il étoit fort mal dans l'esprit de cette nation.

*Par l'ordre de Dieu , par son commandement exprès, reconnu par tous les autres Apôtres. Voyez Galat. 2. 6. 9. & par tous les fidelles , qui ont pleinement les signes de la vérité de ma mission , par toutes les merveilles qu'ils m'ont vû operer pour la confirmer.*

*Notre Sauveur , c'est-à-dire , Dieu le Pere , qui est ici appellé Sauveur , parcequ'il a envoyé son Fils JESUS-CHRIST pour notre salut.*

*Et de JESUS-CHRIST , qui lui donna sa mission lorsqu'il lui apparut sur le chemin de Damas , notre esperance , c'est-à-dire , la cause & l'objet de notre esperance , & du bonheur éternel que nous attendons.*

*V. 2. A Timothée son cher fils dans la foi. Que Dieu notre Pere , & JESUS-CHRIST notre Seigneur vous donnent la grace , la miséricorde , & la paix ,*

*A Timothée son cher fils dans la foi. Let. Son vrai fils , non qu'il soit son pere , selon la chair , mais parcequ'il n'avoit pas dégénéré de la foi qu'il lui avoit apprise dès sa tendre jeunesse , comme cela paroît par le commencement de la Seconde à Timothée , avant même qu'il fût à sa suite en qualité de disciple.*

*Que Dieu notre Pere..... la miséricorde , & la paix. Ce mot de miséricorde , qui ne se voit point dans les autres Epîtres , montre que les Pasteurs ont un besoin bien plus particulier de la misericorde de Dieu.*

*V. 3. Je vous prie , comme je l'ai fait en partant pour la Macédoine , de demeurer à Ephese , & d'a-*

A TIMOTHEE. CHAP. I. 7  
vertir quelques-uns de ne point enseigner une doctrine  
différente de la nôtre.

Je vous prie. Il est visible que ce supplément est nécessaire pour la suite du discours ; comme je l'ai fait en partant de Troade, où vous me vîntes voir d'Ephèse où vous étiez, pour travailler à l'établissement de l'Evangile ; pour la Macédoine, &c. Voyez Act. 20. 3.

*Et d'avertir.* Let. De dénoncer ; ce qui marque un avertissement public, quelques-uns ; il épargne leurs noms, pour les faire revenir plus aisément à leur devoir ; de ne point enseigner une doctrine différente de la nôtre. La doctrine dont parle ici l'Apôtre, est celle des Chrétiens Judaïsans, qui prétendoient que l'observation de la loi étoit nécessaire à salut, comme cela paroît par la suite de l'Epître. Voyez ci-après chap. 6. v. 3.

¶. 4. *Et de ne se point amuser à des fables & à des genealogies sans fin, qui servent plus à exciter des disputes, qu'à fonder par la foi l'édifice de Dieu.*

*Et de ne se point amuser à des fables,* comme font les Juifs. Il y en a un nombre infini dans le Talmud.

*Et à des genealogies sans fin,* par lesquelles les Juifs rapportoient leur origine à quelque particulier, & faisoient apprendre ces genealogies à leurs enfans dès leur tendre jeunesse. Quelques-uns croient que l'Apôtre parle des différentes genealogies que les Juifs faisoient de leur nation, pour la préférer à toutes les autres. Il marque peut-être les genealogies des Valentiniens, qui étoient des Chrétiens Judaïsans, qui faisoient la genealogie des vertus, & qui les faisoient naître les unes des autres, comme les Platoniciens.

*Qui servent plus à exciter des disputes frivoles & sans fondement , n'étant fondées que sur des fictions , qu'à fonder par la foi l'édifice de Dieu. Let. qu'à l'édition de Dieu , qui est la charité dans les ames. Voyez 1. Cor. 3. 9.*

**¶. 5. Or la fin des commandemens c'est la charité qui naît d'un cœur pur , d'une bonne conscience , & d'une foi sincère.**

*Or la fin des commandemens de l'Evangile, ou de toute la loi évangélique , c'est la charité qui naît d'un cœur pur de tout crime ; ce qui est la vraie source & l'origine de la charité.*

**D'une bonne conscience , qui agit en toutes choses pour une fin droite.**

*Et d'une foi sincère. Let. Qui n'est pas feinte , c'est - à - dire , qui n'est pas mêlée d'erreurs. Voilà la vraie généalogie des vertus chrétiennes , qui n'est nullement fabuleuse , mais solide , & uniquement nécessaire pour le salut.*

**¶. 6. D'où quelques-uns se détournant , se sont égarés en de vains discours.**

*D'où quelques-uns se détournant . L'Apôtre parle de ceux qui abandonnoient la piété solide , pour s'attacher aux fables Juives , sous prétexte de plus grande perfection , & d'une plus grande spiritualité.*

*Se sont égarés en de vains discours , tels que sont ces généalogies fabuleuses , & tout le reste des fictions inventées par les Juifs.*

**¶. 7. Voulant être les Docteurs de la loi , & ne sachant ni ce qu'ils disent , ni ce qu'ils assurent si hardiment.**

*Voulant être les Docteurs de la loi , persuadant à leurs disciples qu'elle est encore nécessaire sous l'Evangile.*

*Et se sachant, &c. c'est-à-dire, sans savoir si ce qu'ils disent & ce qu'ils enseignent à leurs disciples touchant l'observation de la loi avec tant d'assurance, est véritable; & n'ayant point d'autre fondement que leurs imaginations.*

*¶. 8. Or nous savons que la loi est bonne, si on en use selon l'esprit de la loi.*

*Or nous savons que la loi, c'est-à-dire : Ce qui nous fait parler de la sorte contre ces prétendus docteurs de la loi, n'est pas que nous voulions détruire la loi, puisque nous savons qu'elle est bonne en elle-même, & par-consequent qu'il ne la faut pas rejeter. Voyez Rom. 7. 12.*

*Si on en use selon l'esprit de la loi, c'est-à-dire, qu'on ne lui attribue que ce qui lui appartient, qui est d'éclairer, & non pas de justifier les hommes, comme le prétendent ces faux-docteurs.*

*¶. 9. En reconnaissant que la loi n'est pas pour le juste, mais pour les méchants & les esprits rebelles; pour les impies & les pecheurs: pour les scelerats & les profanes; pour les meurtriers de leur pere & de leur mere; pour les homicides.*

*En reconnaissant que la loi de Moïse n'est pas nécessaire aux justes, puisque sans loi ils pratiquent toutes les règles de la justice; ce qui paroît clairement dans la vie des Patriarches, qui ont vécu justement avant la loi de Moïse; & qu'ainsi elle n'a pas été faite pour les fidèles, qui vivent de la grâce de Dieu, & à qui la grâce & l'Evangile, sans la loi de Moïse, inspirent assez la pratique de toutes les vertus nécessaires à salut.*

*Mais pour les méchants & les esprits rebelles, tels qu'étoient les Juifs lorsque Dieu donna la loi à Moïse, étant plongés alors dans tous les vices dont*

10 I. EPISTRE DE S. PAUL  
il fait mention dans ce verset , comme on le peut voir par tous les livres du Pentateuque.

*Pour les impies* , tels que sont les blasphemateurs , contre lesquels il y a une loi. Voyez Nomb. 15. 30. & les pecheurs. Il semble que l'Apôtre parle des séditieux , qui sont nommés pecheurs. Voyez Nomb. 32. 14. & contre lesquels il y a une loi. Voyez Exod. 22. 28.

*Pour les scelerats* , qui font toutes sortes d'actions deshonnêtes & mesquines. Voyez Ezech. 22. 9. & les profanes , ou sacrileges , contre lesquels il y a une loi. Voyez Deut. 27. 26.

*Pour les meurtriers de leur pere & de leur mere* , contre lesquels il y a une loi. Voyez Levit. 20. 9. Deut. 21. 18. quoiqu'indirectement , puisqu'elle condamne à la mort ceux qui donneront seulement des malédictions à leur pere & à leur mere.

*Pour les homicides* , contre lesquels il y a des loix en une infinité d'endroits des livres de Moïse.

¶. 10. *Les fornicateurs , les abominables , les voleurs d'esclaves , les menteurs , les parjures , & tous ce qu'il y a de contraire à la saine doctrine.*

*Les fornicateurs* , sur-tout ceux qui attendent à l'honneur par violence. Voyez Deut. 22. 25.

*Les abominables*. Voyez Levit. 18. 22. & 20. 13.

*Les voleurs d'esclaves* , ce qui s'appelle Plagiaires. Voyez Exod. 21. 16. Deut. 24. 7.

*Les menteurs , les parjures* , c'est-à-dire , ceux qui manquent à la foi de leurs contrats. Voyez Levit. 6. & suiv.

*Et tout ce qu'il y a de contraire à la saine doctrine* , c'est-à-dire , à la doctrine de l'Evangile , comme il le dit ensuite ; car la loi ne condamne pas en particulier toutes les mauvaises actions , mais seule-

ment en general , sans prescrire aucune peine pour certains pechés, sur-tout pour les mauvais desirs ; au-lieu que l'Evangile condamne tous les crimes sous peine de la mort éternelle , même ceux de pensée. L'Apôtre appelle cette doctrine , saine , pour l'opposer à celle des Juifs & des Philosophes , qui est remplie & mêlangée d'une infinité d'erreurs , contraires aux bonnes mœurs & à la vérité.

*¶. II. Qui est selon l'Evangile de la gloire de Dieu souverainement heureux ; dont la dispensation m'a été confiée.*

*Qui est selon l'Evangile de la gloire de Dieu , c'est - à - dire , de l'Evangile qui procure de la gloire à Dieu , en faisant que les hommes le glorifient.*

Souverainement heureux ; ce que l'Apôtre ajoute , pour faire voir que cette gloire ne rend pas Dieu plus heureux , & qu'il n'a pas besoin d'être glorifié par les hommes ; mais qu'elle retourne toute à leur propre bonheur , que Dieu a voulu leur procurer par le moyen de l'Evangile.

*Dont la dispensation m'a été confiée de Dieu même , & de J E S U S - C H R I S T par son exprès commandement. Cette dispensation & ce ministère consiste dans le pouvoir d'annoncer la parole de Dieu & l'administration des Sacremens avec une grace particulière , pour faire l'une & l'autre de ces choses utilement pour le salut des fidèles ; ce qui étoit le caractère particulier de l'Apostolat. Le sens est , pour distinguer l'Evangile dont il parle , de tous les autres Evangiles qui étoient annoncés par les faux - apôtres , & qui étoient mêlés d'erreurs.*

*¶. 12. Je rends graces à notre Seigneur J E S U S - C H R I S T qui m'a fortifié , de ce qu'il m'a jugé*

12 I. EPISTRE DE S. PAUL  
fidelle , en m'établissant dans son ministere.

*je rends graces à notre Seigneur JESUS-CHRIST.*  
Comme l'Apôtre sembloit s'être élevé par les dernieres paroles du verset précédent , il se croit obligé de faire connoître qu'il ne s'attribue point à lui-même , ni à ses propres merites le degré de dignité auquel il a été élevé , mais qu'au-contraire il en étoit très-indigne.

*Qui m'a fortifié , dans l'execution de mon ministere , & qui m'a rempli de courage par sa grace pour en surmonter les difficultés ; & de vertu pour rendre ce ministere efficace envers ceux à qui j'ai annoncé l'Evangile.*

*De ce qu'il m'a jugé fidelle dispensateur de sa parole & de sa grace. Hic jam queritur inter dispensatores , ut fidelis quis inveniatur.*

*¶. 13. Moi qui étois auparavant un blasphémateur , un persecuteur , & un ennemi outrageux ; mais j'ai obtenu miséricorde de Dieu , parceque j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance , n'ayant point la foi.*

*Moi qui étois auparavant un blasphémateur de la Religion chrétienne.*

*Un persecuteur , & un ennemi outrageux de son Eglise & de ses fidelles.*

*Mais j'ai trouvé miséricorde sans l'avoir demandée , & par la pure grace de Dieu.*

*Parceque j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance . c'est-à-dire , Dieu ne m'a point exclus de sa grace , parceque mes pechés ne procedoient point d'un endurcissement volontaire , ni d'une pure malice , comme ceux de plusieurs Juifs qu'il a abandonnés à leur endurcissement , mais d'une simple ignorance non affectée & involontaire. L'Apôtre ne veut donc pas dire qu'il ait merité de n'être pas exclus*

de la grace de Dieu, mais simplement, qu'il n'étoit pas encore tombé dans le dernier degré d'abandon, comme plusieurs autres, Dieu par sa pure misericorde l'en ayant voulu préserver, & lui faire la grace de le convertir.

*N'ayant point la foi, c'est-à-dire, pendant que j'étois encore incredule; car il marque seulement le temps auquel il a commis tous ces maux, & non pas la cause pour laquelle Dieu lui a fait grace.*

¶. 14. *Et la grace de notre Seigneur s'est répandue sur moi avec abondance, en me remplissant de la foi & de la charité qui est en JESUS-CHRIST.*

*Et la grace de notre Seigneur, &c. s'est augmentée de plus en plus sur moi, à mesure que j'ai avancé dans les fonctions de mon ministère.*

*En me remplissant de la foi & de la charité; ces vertus s'augmentant toujours à proportion de l'augmentation de la grace sanctifiante qui est en JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, que Dieu donne par les merites de JESUS-CHRIST*

¶. 15. *C'est une vérité certaine & digne d'être reçue avec une parfaite soumission: Que JESUS-CHRIST est venu dans le monde sauver les pecheurs, entre lesquels je suis le premier.*

*C'est une vérité certaine; c'est pour confirmer tout ce qu'il vient de dire touchant la grace que Dieu lui a faite. Et digne d'être reçue, &c. c'est-à-dire, merite qu'on en fasse un grand état, étant le fondement de toute la Religion.*

*Que JESUS-CHRIST est venu dans le monde, du sein de son Pere qui l'y a envoyé, pour sauver les pecheurs, c'est-à-dire, pour les retirer de leurs pechés, les exempter de la damnation, & leur donner la grace & la gloire par les merites de son sang.*



*Entre lesquels je suis le premier, c'est-à-dire, l'un des premiers à qui il ait fait miséricorde, comme la suite le fait voir.*

¶. 16. *Mais j'ai reçû miséricorde, afin que je fusse le premier en qui JESUS-CHRIST fit éclater son extrême patience, & que j'en devinse comme un modèle & un exemple à ceux qui croiront en lui pour acquerir la vie éternelle.*

*Mais . . . . afin que jefusse le premier, des pecheurs convertis au Christianisme, en qui JESUS-CHRIST fit éclater. Ce n'est pas que JESUS-CHRIST n'eût déjà fait paroître sa patience sur d'autres pecheurs qu'il avoit convertis au Christianisme, mais non pas avec tant d'éclat. Son extrême patience à recevoir les pecheurs à pénitence; ou, son extrême douceur envers moi, qui avois plutôt mérité qu'il exerçât en moi la rigueur de ses jugemens.*

*Et que j'en devinse comme un modèle & un exemple de cette patience de JESUS-CHRIST, sur lequel les pecheurs apprissent à ne point desespérer de sa bonté, voyant qu'après tant de crimes, il n'avoit pas laissé de me faire miséricorde, & une si grande miséricorde, que de m'élever à la dignité d'Apôtre, de persecuteur de l'Eglise que j'étois.*

*A ceux qui croiront en lui, quelques pechés qu'ils puissent avoir commis, pour acquerir la vie éternelle, qui est la récompense de la vraie foi en JESUS-CHRIST, & qui est la fin pour laquelle les fidèles croient en lui & suivent sa doctrine.*

¶. 17. *Au Roi des siècles, immortel, invisible, à l'unique Dieu soit honneur & gloire dans les siècles des siècles. Amen.*

*Au Roi des siècles, immortel, c'est-à-dire, de*

tous les temps. L'Apôtre finit ce qu'il vient de dire touchant la grace qu'il a reçue , par cette exclama-  
tion de louange , pour faire mieux voir qu'il ne  
s'en attribue rien à lui-même , & qu'il la regarde  
comme un pur effet de la misericorde de Dieu, que  
tous les fidèles doivent éternellement louer.

*Invisible* , quoiqu'il se fasse manifestement con-  
noître par ses œuvres , & plus manifestement en-  
core par son Fils JESUS-CHRIST . *Qui videt me ,<sup>John. 3:20.</sup>*  
*videt & Patrem meum.*

*A l'unique Dieu* , par son essence , quoique ce  
nom soit attribué par participation à quelques-  
unes de ses créatures , & à d'autres faussement &  
par abus ; *soit honneur & gloire dans les siècles des*  
*siècles. Amen.* Voyez divers endroits touchant l'ex-  
position de ces mots.

¶ . 18. *Ce que je vous recommande donc , mon fils*  
*Timothée , c'est qu'accomplissant les prophéties*  
*qu'on a faites autrefois de vous , vous vous acquittiez*  
*de tous les devoirs de la milice sainte.*

*Ce que , &c.* Après une longue digression sur  
la miséricorde de Dieu envers lui , il revient à son  
sujet , recommandant à Timothée qu'il se compor-  
te fidellement dans son ministère , sur tout à l'é-  
gard des herétiques dont il parle à l'entrée de cette  
Epître.

*Mon fils Timothée.* Cette expression est pleine  
de tendresse , & très-efficace pour persuader.

*C'est qu'accomplissant les prophéties qu'on a faites*  
*autrefois de vous , par lesquelles on a prédit que*  
*vous seriez un jour un généreux soldat dans la*  
*milice spirituelle de J E S U S-C H R I S T , & sur-*  
*tout dans celle qui s'exerce contre les ennemis de*  
*son Evangile par les ministres de sa parole ; car c'est*

16 I. E P I S T R E D E S. P A U L  
de celle dont il s'agit principalement ici. C'est en-  
core une autre raison très-pressante sur Timothée,  
& très-touchante pour l'obliger à son devoir , que  
de l'y porter par un motif si avantageux , & qui  
suppose tant d'estime pour sa personne.

*Vous vous acquistiez , &c. c'est-à-dire , que  
vous remplissiez fidellement tous les devoirs de  
votre état de Chrétien , qui est une milice per-  
petuelle contre le vice ; mais sur-tout de celui de mi-  
nistre de l'Evangile , qui est une milice continuelle  
contre ses ennemis , tels que sont les heretiques.*

¶. 19. *Conservant la foi & la bonne conscience ,  
à laquelle quelques-uns ayant renoncé , ils ont fait  
 naufrage en la foi.*

*Conservant la foi , pure & entiere , sans aucun  
mélange d'erreur , & sur-tout de celle du Judaïs-  
me , dont il s'agit ici principalement.*

*Et la bonne conscience , sans laquelle la foi la plus  
pure & la plus exemte d'erreur n'est d'aucun prix  
devant Dieu , n'étant qu'une foi morte . L'Apôtre  
recommande sur-tout ici la pureté de la consciен-  
ce , parceque les faux-docteurs , contre lesquels il  
parle , étoient remplis de desordres , quoiqu'ils  
fissent les reformateurs & les spirituels.*

*A laquelle bonne conscience quelques-uns , qu'il  
n'est pas nécessaire de nommer ici , ayant renoncé ,  
pour s'abandonner au desordre , ils ont fait naufra-  
ge en la foi , n'y ayant rien de plus aisément , que le  
cœur étant corrompu , & aimant sa corruption ,  
l'esprit le devienne aussi , & qu'il se remplisse  
des erreurs convenables à la corruption de son  
cœur.*

¶. 20. *De ce nombre sont Hymenée & Alexandre ,  
que j'ai livrés à satan , afin qu'ils apprennent à ne  
plus blasphemer.*

*De*

*De ce nombre sont Hymenée.* Celui-ci nioit la resurrection des morts , & disoit qu'elle étoit déjà faite . Voyez 2. Tim. 2. 17. 18. Cet herétique avec Philette & Alexandre , étoient les chefs de ceux qui séduissoient les fidelles par des discours artificieux tirés de la philosophie. Ils substituoient la resurrection spirituelle & metaphorique des ames qui se fait dans le Batême , à la resurrection réelle & sensible des corps qui se doit faire à la fin des siecles.

*Et Alexandre.* C'est probablement cet ouvrier qui avoit fait beaucoup de maux à saint Paul , dont il se plaint 2. Tim. 4. 14. & peut-être aussi le même dont il est fait mention Act. 19. 33.

*Que j'ai livrés à satan :* c'est-à-dire , abandonnés au pouvoir du démon , en les retranchant de la communion de l'Eglise : ceux qui sont rejettés de la sorte , n'ont plus de part à la protection de Dieu , dont jouissent les fidelles qui sont dans son Eglise ; ainsi étant seuls , sans appui , & sans défense , ils sont exposés au loup infernal qui regne hors de l'Eglise. Plusieurs croient , après saint Chrysostome , qu'étant ainsi excommuniés , ils étoient tourmentés dans leurs corps par les démons ; mais cela n'est pas certain.

*Afin qu'ils apprennent ,* par ce châtiment , qui est une instruction beaucoup plus efficace que celle qui se fait par le ministere de la parole , & fait plutôt rentrer le pecheur en son devoir ; à ne plus blasphemer , c'est-à-dire , à ne plus dogmatiser contre la doctrine de JESUSCHRIST & la foi de son Evangile. Le blasphème est proprement un péché commis contre l'honneur & le respect qui est dû à Dieu , lorsqu'on lui attribue ce qui ne lui convient pas , ou qu'on lui ôte ce qui lui appartient



## SENS SPIRITUEL.

**V. 3. jusqu'au 8.** *J'E vous prie..... d'avertir quelques-uns de ne point enseigner une doctrine différente de la nôtre ; & de ne point s'amuser à des fables & à des genealogies sans fin, &c.*

Ce ne doit pas être un des moindres soins qui occupent les Pasteurs , & sur-tout les Prélats qui sont dans les premiers rangs , que de veiller à la conservation de la saine doctrine & de la bonne discipline , pour maintenir la pureté de la foi & la sainteté des mœurs ; saint Paul n'a point eu d'entreprises plus fâcheuses que les combats qu'il a eu à soutenir contre les faux-docteurs Judaïsans , qui pervertissoient les esprits des fidèles par leurs dogmes pernicieux : ses courses , ses veilles , ses travaux & ses fatigues ne lui étoient rien , eu égard à la douleur qu'il avoit de voir ses disciples séduits par ces imposteurs.

Le démon , qui veille tous les jours pour semer son ivraie dans le champ de l'Eglise , n'a point cessé dans toute la suite des siecles de susciter des hommes corrompus , qui ont attaqué tous les mystères de la Religion les uns après les autres , sans épargner la divinité de J e s u s - C H R I S T , & du Saint - Esprit même. Il a fait naître de temps en temps contre la foi les diverses herésies qui ont trouble l'Eglise ; & pour leur donner cours , il a engagé les Grands du monde & les Puissances séculières à les soutenir , & à les autoriser par les mena-

ces & les persecutions ; & pour corrompre les mœurs, il a alteré en diverses manières la morale de JESUS-CHRIST dans l'Eglise même. Comme il a séduit Eve par ses artifices au commencement du monde pour corrompre le genre humain dans sa source , il a toujours tâché dans tous les temps de faire tomber les fidèles , soit par la violence , ou par les ruses ; ce dernier moyen lui a bien réussi par la négligence des Pasteurs , qui ont laissé les peuples dans l'ignorance & dans l'indévotion : mais on peut dire que ce serpent infernal n'a point trouvé de meilleur moyen pour empoisonner les âmes , que par les sciences de quelques mauvais docteurs , qui par des opinions licentieuses , & des raisonnemens tirés de la fausse philosophie , ont avancé des sentimens pernicieux , au-lieu des règles saintes de JESUS-CHRIST que les Apôtres ont enseignées. En effet , y a-t-il aucune partie de la morale chrétienne qui n'ait reçû quelque atteinte par les écrits de ces faux-apôtres ? Quel relâchement ne s'est-il point glissé , même dans les premiers siècles , dans l'usage de la pénitence , par la lâcheté & l'ignorance de ceux qui conduisoient les âmes , qui ont tâché de substituer aux règles de l'Eglise une conduite toute arbitraire , aussi inutile aux peuples , que pernicieuse à eux-mêmes ? Ainsi l'on peut dire , comme l'Apôtre , qu'ils se sont égarés , voulant être les Docteurs de la loi , ne sachant , ni ce qu'ils disent , ni ce qu'ils affirment si hardiment.

Pour remédier à ce désordre , il faut remonter à la source , & prendre pour règle générale la réponse que notre Seigneur fit aux Pharisiens au sujet du divorce : *C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de quitter vos*

Matth. 19. 8.

B ij

femmes ; mais cela n'a pas été ainsi dès le commencement. Cette règle doit être appliquée à tous les changemens que les mauvaises coutumes introduisent contre les maximes de l'Evangile & les ordonnances de l'Eglise , qui doivent être la règle qu'il faut suivre pour être sauvé: Ainsi il ne faut pas regarder seulement ce que les ministres tolèrent , parcequ'ils ne peuvent résister au torrent impétueux de la convoitise des hommes ; mais il faut voir quelles règles l'Eglise a prescrites , quelle a été la coutume universelle des siecles précédens , qui doit servir à rétablir , autant qu'il le peut , les choses dans leur premier état , ou au-moins à en conserver l'esprit.

v. 8. jusqu'au 12. *Or nous savons que la loi est bonne , si on en use selon l'esprit de la loi , en reconnoissant que la loi n'est pas pour le juste , &c.*

La loi n'a été établie que pour faire connoître le péché , & pour défendre de le commettre sous peine d'en être puni ; mais comme elle étoit trop foible pour rendre l'homme juste , son intention a été , par la crainte du châtiment , de conduire à JESUS-CHRIST , à qui se rapporte tout ce qui est dans la loi : *Finis legis Christus.* Celui donc que JESUS-CHRIST a rendu juste en lui mettant dans le cœur l'amour de la justice , & qui la pratique par le plaisir qu'il y goûte ; il est au-delà de la loi , il n'a plus besoin de ses instructions , & elle ne peut lui être utile à aucune chose : de même que celui qui se porte bien n'a pas besoin des règles que la médecine prescrit aux malades. Ainsi ce n'est point le commandement de la loi qui la fait garder à ceux qui aiment la justice , mais c'est qu'ils se portent d'eux-mêmes à faire ce qu'elle ordonne .

*Rom. 10.*  
4.

au-lieu que les méchans qui la haïssent dans leur cœur ont besoin d'être retenus par la rigueur des peines qu'elle ordonne contre ceux qui la violent , sans quoi ils s'emporteroient à toutes sortes de desordres; car quoique la défense de commettre le mal ne soit pas capable de leur faire faire le bien , ni de changer leur cœur , c'est néanmoins un grand avantage que cela les empêche de produire au-dehors le mal qu'ils voudroient faire : c'est pourquoi la loi leur est utile , & ne sert de rien aux gens-de-bien , qui ne laissent pas de faire sans loi les mêmes choses qu'elle ordonne.

Ce n'est pas que les justes n'ayent besoin d'aucune loi pour conduire leurs actions , puisque David demande à Dieu qu'il lui impose une loi qui soit la règle de sa conduite ; & que saint Augustin dit que les règles qui sont dans l'ancienne loi qui regardent les mœurs , appartiennent aux Chrétiens , & que la loi du Decalogue est nécessaire aux justes. Pf. us. 33. L. 1. con- tra duas ep. Pelag. 4. 4.  
Car quoique l'onction du Saint-Esprit leur dicte ce qu'ils ont à faire , comme une loi interieure qui les instruit de tout , néanmoins la parole de Dieu annoncée de vive voix ou par écrit est pour tous les hommes , avec cette différence que les justes en étant éclairés comme d'une lampe & d'une lumière : *Mandatum lucerna est , & lex lux* , ils courrent d'eux-mêmes dans la voie des commandements de Dieu , parce qu'il leur a élargi le cœur ; au-lieu que les méchans qui ont le cœur resserré par la crainte servile , ne marchent qu'à regret dans cette voie , qui devient pour eux des ténèbres & un chemin glissant : *Tenebra & lubricum.* Pf. 35. 6. 33.

¶. 12. Je rends grâces à notre Seigneur J E S U S - C H R I S T , qui m'a fortifié , de ce qu'il m'a jugé

22 I. EPISTRE DE S. PAUL  
*fidele en m'établissant dans son ministere , &c.*

Dieu qui est un abysme de misericorde, tire ceux qu'il appelle à la connoissance de son nom d'un grand abysme de misere. Que si cela se trouve vrai dans les autres hommes , c'est sur-tout dans la personne de saint Paul qu'il a fait éclater cette verité, en le rendant d'un grand persecuteur des fidelles un vase d'élection , sur lequel il a répandu ses graces avec une abondance demesurée. **J e s u s - C H R I S T** les a proportionnées au dessein qu'il avoit de le rendre fidele à s'acquitter de son ministere , comme l'Apôtre le témoigne de lui-même , Qu'il a été *fidele ministre du Seigneur par la misericorde qu'il lui en a faite.* Il étoit descendu du ciel pour faire ce grand changement , & pour lui donner toutes les graces qui lui étoient nécessaires pour remplir parfaitement toutes les fonctions du ministere auquel il avoit destiné de l'employer.

Il faudroit avoir l'éloquence de saint Jean Chrysostome , pour représenter le courage heroïque & la force invincible qu'il falloit qu'eût saint Paul pour entreprendre de reduire toutes les nations infidèles sous le joug de la croix de **J e s u s - C H R I S T.**  
Quelle force ne falloit-il pas avoir pour lutter tous les jours contre les affronts , contre les injures & les malédictions , contre les pieges & les perils , contre les opprobres & la mort même ? De quel courage n'avoit-il pas besoia pour ne se point lasser dans cet exercice , & pour ne point retourner en arriere ? Qui eût pu , sans être fortifié d'une grace extraordinaire , être tous les jours percé comme de nouvelles flèches , & demeurer ferme néanmoins ; tenir les yeux toujours élevés au ciel , sans succom-

A T I M O T H E E . C H A P . I . 25  
ber ni aux maux présens , ni aux menaces de l'avenir ?

Mais ce qui est encore plus admirable dans ce grand Apôtre , c'est qu'autant qu'il étoit élevé par la grandeur de ses vertus , autant se rabaissoit-il par la profondeur de son humilité. Il publie à la face de toute l'Eglise les blasphèmes qu'il a vomis contre J E S U S - C H R I S T , la persecution cruelle qu'il a faite à son Eglise , & les outrages sanglans qu'il a exercés contre les fidèles serviteurs de Dieu ; étant ce qu'il étoit , Apôtre de J E S U S - C H R I S T ne devoit-il pas ménager sa réputation , qui sembloit si nécessaire pour le salut des peuples ? C'est ainsi qu'on raisonne ordinairement ; mais la vraie humilité n'en juge pas toujours de même ; les vifs sentiments de pénitence dont elle est penetrée la rendent , pour ainsi dire , effrontée , pour lui faire dire avec le Prophète roi : *Je confesseroi contre moi-même mon iniquité au Seigneur* ; elle ne se met en peine que de s'abaisser & de s'anéantir , pour rendre gloire à la grace de Dieu , qui l'a tirée de la profondeur de la misère où le péché l'avoit reduite.

\* . 13. jusqu'à la fin. *Moi..... parceque j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance n'ayant point la foi , &c.*

Ce n'est pas que l'ignorance & l'incredulité de saint Paul l'eussent rendu digne de la miséricorde de Dieu ; mais c'est qu'étant dans un état si miserable , il étoit devenu un objet convenable à l'exercice de cette miséricorde , sur lequel elle pouvoit se faire extrêmement paroître : car il n'y a point eu dans saint Paul d'autre mérite pour attirer la miséricorde de Dieu , que sa très-grande misère & son extrême aveuglement. Et comme un malade

B iiiij

24 I. E P I S T R E D E S. P A U L .  
qui ne sent point son mal & se croit en bonne san-  
cté , est déplorable , & a plus de besoin qu'aucun  
autre du secours des remèdes ; de même aussi ce  
faux zélé dans son aveuglement, se trouvoit dans un  
bien plus grand danger de se perdre , & Dieu en  
l'éclairant a fait paroître une plus grande bonté  
en son endroit.

Il y a dans l'Ecriture plusieurs passages , dans  
lesquels ce qui est rapporté comme la cause de la  
chose , n'en est que l'occasion , comme Genes. 8. 21.  
*Je ne répandrai plus ma malédiction sur la terre à  
cause des hommes , parceque l'esprit de l'homme &  
toutes les pensées de son cœur sont portées au mal dès  
sa jeunesse ; j'autai plus d'égard à l'avenir à la fragili-  
té des hommes , & à cette pente effroyable au mal  
qui est dans leur cœur . Ainsi Ps. 24. 12. *Vous me  
pardonnerez mon peché , Seigneur , parcequ'il est  
grand ;* David n'espéroit que de la bonté infinie de  
Dieu le pardon de son peché , dont la grandeur de-  
voit d'autant plus faire éclater sa grâce , que Da-  
vid l'avoit moins méritée . Ps. 50. *Ayez pitié de  
moi selon votre grande miséricorde . . . car vous sa-  
vez que j'ai été formé dans l'iniquité ;* David tâche  
de flétrir la bonté de Dieu par la vüe de la corrup-  
tion de sa naissance : c'est aussi en ce sens que le  
Fils de Dieu dit sur la croix . *Mon Pere , pardonnez-  
leur , car ils ne savent ce qu'ils font :* cette ignora-  
nce étoit tout-à-fait criminelle , J e s u s - C h r i s t  
n'excuse point leur faute , mais il fait voir que c'é-  
toit une grande misère qui avoit besoin d'une gran-  
de miséricorde .*

C'étoit donc là le déplorable état où se trouvoit  
saint Paul avant sa conversion ; on peut dire néan-  
moins qu'il a pu recevoir miséricorde , parcequ'il

éroit dans l'erreur de bonne-foi , en croyant bien faire ; car ceux qui combattent la vérité qu'ils connaissent, ne se convertissent pas aisément, & ne sont point excusables. Il falloit toutefois que saint Paul se reconnût lui-même très-coupable , puisqu'il apporte pour raison de la miséricorde que Dieu lui a faite , qu'il a voulu apprendre en sa personne à tous ceux qui devoient recevoir la foi , que les plus grands pecheurs pouvoient non seulement trouver grâce devant lui , mais qu'il ne laissoit pas de s'en servir dans le ministere de sa parole : *Nemo acrior* August.  
*Pau:o inter persecutores , nemo ergo prior inter pecca-* serm. 90.  
de verb.  
Ap. 1. fol.



## C H A P I T R E I I .

1. **O** Bsecro igitur primum omnium fieri obsecrations , orationes , postulationes , gratiarum actiones , pro omnibus hominibus :

2. pro regibus , & omnibus qui in sublimitate sunt , ut quietam & tranquillam vitam agamus , in omni pietate , & castitate .

3. Hoc enim bonum est , & acceptum coram Salvatore nostro Deo ,

1. **J**E vous conjure donc avant toutes choses , que l'on fasse des supplications , des prières , des vœux , & des actions-de-graces pour tous les hommes ;

2. pour les Rois , & pour tous ceux qui sont élevés en dignité , afin que nous mentionnions une vie paisible & tranquille dans toute sorte de piété & d'honnêteté .

3. Car cela est bon & agréable à Dieu notre Sauveur ,

4. qui veut que tous les hommes soient sauvés , & qu'ils viennent à la connoissance de la vérité //.

5. Car il n'y a qu'un Dieu, & qu'un médiateur entre Dieu & les hommes , J E S U S - C H R I S T homme ;

6. qui s'est livré lui-même pour la redémption de tous , rendant ainsi témoignage à la vérité au temps qui avoit été marqué.

7. C'est pour cela que j'ai été établi Prédicateur & Apôtre //; ( je dis la vérité , & je ne mens point ) j'ai été établi , dis-je , le Docteur des nations dans la foi & dans la vérité //.

8. Je veux donc que les hommes prient en tout lieu , éllevant des mains pures , sans colère & sans contention.

1. Pet. 3. 9. Que les femmes aussi prient , étant vêtues comme l'honnêteté le demande , qu'elles se parent de modestie & de chasteté , & non avec des cheveux frisés , ni des orne-

¶. 4. expl de Dieu & de J E S U S - C H R I S T médiateur entre Dieu & les hommes.

¶. 7. Grec. J E S U S - C H R I S T m'est témoin que , &c.

4. qui omnes homines vult salvos fieri , & ad agnitionem veritatis venire.

5. Unus enim Deus, unus & mediator Dei & hominum ; homo Christus Jesus ,

6. qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus , testimonium temporibus suis :

7. in quo positus sum ego prædicator & Apostolus ( veritate in dico , non mentior ) doctor gentium in fide, & veritate.

8. Volo ergo viros orare in omni loco , levantes puras manus sine ira & disceptatione.

9. Similiter & mulieres in habitu ornato , cum verecundia & sobrietate ornantes se , & non in tortis crinibus , aut auro , aut margaritis , vel veste pre-

Ibid. autr. pour les instruire avec fidélité & vérité.

¶. 8. autr n'ayant ni colère envers le prochain , ni défiance envers Dieu.

tioſa :

10. sed quod decet mulieres, promittentes pietatem per opera bona.

11. Mulier in silentio discat cum omni subjectione.

12. Docere autem mulieri non permitto, neque dominari in vi-  
rum ; sed esse in silen-  
tio.

13. Adam enim pri-  
mus formatus est, dein  
de Heva :

14. & Adam non est seductus , mulier au-  
tem seducta in præva-  
ratione fuit.

15. Salvabitur autem per filiorum genera-  
tionem , si permanferit in  
fide , & dilectione , &  
sanctificatione cum so-  
brietate.

mens d'or , ni des perles , ni  
des habits somptueux ;

10. mais avec de bonnes œuvres , comme le doivent des femmes qui font profes-  
sion de pieté.

11. Que les femmes se tiennent en silence & dans une entiere soumission lor-  
qu'on les instruit.

22. Je ne permets point <sup>1. Cor.</sup>  
aux femmes d'enseigner , ni <sup>14. 34.</sup>  
de prendre autorité sur leurs maris ; mais *je leur ordonne* de demeurer dans le silence.

13. Car Adam a été formé <sup>Gen. 1.</sup>  
le premier , & Eve ensuite . <sup>27.</sup>

14. & Adam n'a pas été <sup>Gen. 3.</sup>  
séduit ; mais la femme ayant été séduite est tombée dans la desobeissance..

15. Elles se sauveront nean-  
moins par les enfans qu'elles mettront au monde , *en pro-  
curant* qu'ils demeurent dans la foi , dans la charité , dans la sainteté , & dans une vie bien réglée.

¶. 15. *autr.* & neanmoins en mettant des enfans au monde elles se sauveront , &c.



## SENS LITTERAL.

V. 1. *Je vous conjure donc avant toutes choses ; que l'on fasse des supplications, des prières, des vœux, & des actions-de-grâces pour tous les hommes.*

*Je vous conjure donc, afin que vous puissiez vous acquitter de votre devoir, avant toutes choses, c'est-à-dire, avant tous les avis que j'ai à vous donner, comme étant le principal pour rendre votre ministère efficace, que l'on fasse des supplications, &c., pour détourner la colère de Dieu de dessus les hommes.*

*Des prières, pour obtenir les biens qui nous sont nécessaires.*

*Des demandes, non seulement pour nous, mais encore pour les autres ; &c.*

*Et des actions-de-grâces, des biens reçus de la miséricorde de Dieu, pour tous les hommes, sans exception.*

V. 2. *Pour les Rois, & pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible & tranquille dans toute sorte de pieté & d'honnêteté.*

*Pour les Rois, en particulier, & pour tous ceux qui sont élevés en dignité, comme les Princes, Ducs, Magistrats, &c.*

*Afin que nous menions une vie paisible & tranquille, selon Dieu, & non selon la chair, qu'ils cessent de nous persécuter ; & qu'ainsi nous ne soyons pas détournés de nos exercices ordinaires de pieté, comme de nous assembler pour le service de Dieu,*

& de professeur publiquement notre creance : car il parle principalement des Empereurs & des Princes Payens ; ce qui regarde à plus forte raison en sa maniere les Princes Chrétiens , dont la bonne conduite est bien plus capable de donner la tranquillité nécessaire à l'Eglise , & aux particuliers des fidelles.

*Dans toute sorte de pieté & d'honnêteté. C'est pour distinguer la tranquillité que les Chrétiens doivent souhaiter , d'avec celle des Payens & des hommes charnels , qui n'est qu'une pure oisiveté.*

¶. 3. *Car cela est bon & agreable à Dieu notre Sauveur.*

*Car cela est bon , &c. Plusieurs s'imaginoient dans les commencemens de l'Eglise , que Dieu ne vouloit point appeller les Rois à son Eglise , & qu'il ne s'en vouloit servir que pour conserver l'ordre , la police , & le gouvernement exterieur du monde , & pour exercer ses élus par leur perfecution.*

¶. 4. *Qui veut que tous les hommes soient sauvés , & qu'ils viennent à la connoissance de la vérité.*

*Qui veut que tous les hommes soient sauvés , sans en excepter même les Princes ni les Rois , quelque difficulté qu'il y ait à se sauver dans leurs conditions.*

*Et qu'ils viennent à la connoissance de la vérité de l'Evangile , qui est l'unique moyen du salut que Dieu a proposé aux hommes.*

¶. 5. *Car il n'y a qu'un Dieu & qu'un mediateur entre Dieu & les hommes , JESUS-CHRIST homme.*

*Car , à présent sous la loi de grace , il n'y a qu'un Dieu , tant des Princes & des Rois , que des autres*

conditions ; c'est-à-dire : Dieu est le même quant à sa miséricorde envers toute sorte de conditions , n'en excluant aucune de sa grâce ni du salut ; il n'est plus seulement le Dieu d'un certain peuple , ni de certaines personnes , comme sous l'ancien Testament , où il se disoit le Dieu des Hébreux. Voyez Exod. 3. 6. *le Dieu d'Abraham , d'Isaac , & de Jacob* ; il est le Dieu de toutes les nations indifféremment , & exerce sa miséricorde envers les personnes de toute condition.

*Et qu'un médiateur , &c.* pour toutes sortes de personnes , de quelque nation & condition qu'elles soient , ayant mérité le salut indifféremment pour tous , sans exclure une condition ni une nation du salut qu'il nous a mérité ; au-lieu que dans l'ancien Testament Moïse ne faisoit la fonction de médiateur que pour un certain peuple , tous les autres étant exclus de cette médiation : cela étant , il n'est pas juste d'exclure de nos prières ceux que Dieu & JESUS-CHRIST n'ont pas exclus de leur miséricorde. *Non enim est distinctio Iudai & Graci , nam idem Dominus omnium , &c.*

Rom. 10.  
140 JESUS-CHRIST homme ; ce que l'Apôtre ajoute , pour faire voir que c'est en cette qualité qu'il est notre médiateur , & non pas précisément en tant que Dieu , quoique le principe de son mérite infini soit l'union de sa nature humaine à la divinité ; ce qui rend toutes ses actions divines.

V. 6. *Qui s'est livré lui-même pour la redemption de tous , rendant ainsi témoignage à la vérité au temps qui avoit été marqué.*

*Qui s'est livré lui-même volontairement , pour la redemption de tous , c'est-à-dire , pour satisfaire exactement & à la rigueur à la justice de son Père*

par le sacrifice de sa vie , qui étoit d'un prix infini , pour les peines que tous les hommes avoient méritées par leurs pechés , & par ce moyen les délivrer de la captivité du peché & de la damnation éternelle.

*Rendant ainsi témoignage à la vérité au temps qui avoit été marqué , c'est-à-dire , selon la révélation qui nous a été faite de cette vérité inconnue dans tous les siècles précédens , & qui nous a été manifestée par l'Evangile dans le temps qu'il a plu à Dieu. Lettr. En son propre temps.*

¶. 7. *C'est pour cela que j'ai été établi Prédicateur & Apôtre ; ( je dis la vérité , & je ne mens point.) j'ai été établi , dis-je , le Docteur des nations , dans la foi & dans la vérité .*

*C'est pour cela , c'est-à-dire , pour rendre témoignage à cette vérité , que J E S U S - C H R I S T est mort pour tous les hommes , que j'ai été établi Prédicateur de la parole de Dieu , & Apôtre , avec une pleine autorité de dispenser tous les mystères.*

*Je dis la vérité , & je ne mens point : Que J E S U S - C H R I S T est mort pour tous les hommes. C'est pour montrer l'importance de cette vérité , qu'il l'affirme par serment.*

*J'ai été établi , dis-je , le Docteur des nations , c'est-à-dire : J'ai été particulièrement destiné pour prêcher aux nations , afin de les instruire dans la foi & dans la vérité , c'est-à-dire , fidèlement & véritablement , comme doit faire un vrai Docteur de l'Evangile , ne faisant rien de ce qui est vrai , & ne mêlant rien de faux dans la doctrine qu'il enseigne.*

¶. 8. *Je veux donc que les hommes prient en tout*

*Je veux donc.* L'Apôtre reprend le discours par lequel il a commencé ce second chapitre , *que les hommes*, qu'ils nomment les premiers selon l'ordre de leur dignité , *prient en tout lieu* , c'est-à-dire , destiné aux prières publiques , & non seulement à Jérusalem , comme les Juifs , puisque ce sont des maisons d'oraison.

*Elevant des mains* , selon la coutume des Chrétiens de ce temps , conforme à celle des Juifs , qui levoient les mains vers le ciel en priant ; *pures* : Saint Paul fait allusion à la coutume des Juifs , qui lavaient leurs mains avant que de prier ; il veut dire avec des actions & une conscience exempte de souillure , en sorte que l'intérieur de l'âme réponde exactement à l'extérieur du corps.

*Sans colere* , c'est-à-dire , sans aigreur contre les frères ; ce qui est un empêchement essentiel à la prière ; & *sans contention* , la dispute un peu échauffée alterant ordinairement l'amitié. Grec. *Sans défiance* , c'est-à-dire , sans aucun doute dans la foi.

¶. 9. *Que les femmes aussi prient* , étant vêtues comme l'honnêteté le demande ; qu'elles se parent de modestie & de chasteté , & non avec des cheveux frisés , ni des ornemens d'or , ni des perles , ni des habits somptueux .

*Que les femmes aussi prient* ; J E S U S - C H R I S T étant mort pour elles , comme pour les hommes , il il ne les exauce pas moins que les hommes .

*Etant vêtues comme l'honnêteté le demande* , c'est-à-dire , avec la modestie convenable à la pudeur de leur sexe & à la sainteté de leur profession ; c'est-pourquoi l'Apôtre ajoute :

*Qu'elles*

*Qu'elles se parent de modestie & de chasteté dans leurs habits, actions, regards, mouvements, gestes, &c. Ces vertus étant les plus riches & les plus beaux ornementz dont elles puissent se parer, & qui les puissent rendre plus agreables à Dieu & aux hommes véritablement éclairés.*

*Et non avec des cheveux frisés, ni des ornementz d'or, ni des perles, ni des habits somptueux, tous ces ornementz étant contraires à la modestie des femmes Chrétiennes, & par consequent n'étant nullement permis ; quoiqu'on en trouve des exemples contraires dans quelques Saintes de l'ancien Testament, qui ne faisoient pas profession d'une aussi grande perfection que celles du Nouveau.*

*¶. 10. Mais avec de bonnes œuvres, comme le doivent des femmes qui font profession de piété.*

*Mais avec de bonnes œuvres, & sur-tout par toutes celles que l'Apôtre leur recommande dans cette Epître, & dans les autres.*

*Comme le doivent des femmes qui font profession par leur état, & par la promesse qu'elles en ont faite au Batême. De piété Chrétienne, qui oblige à une bien plus grande exactitude, que celle des femmes Juifves.*

*¶. 11. Que les femmes se tiennent en silence, & dans une entière soumission, lorsqu'on les instruit.*

*Que les femmes se tiennent en silence, au-lieu de causer & de s'entretenir dans l'Eglise, selon la coutume de ce sexe.*

*Et dans une entière soumission, &c. à l'ordre qu'on y prescrit, touchant la modestie qu'il faut observer ; ou-bien, avec une entière deference pour toutes les instructions qu'on leur y donne ; au-lieu de s'en rendre les juges & d'y trouver à sedire, comme cela leur arrive quelquefois.*

34 I. EPISTRE DE S. PAUL

¶. 12. Je ne permets point aux femmes d'enseigner , ni de prendre autorité sur leurs maris : mais je leur ordonne de demeurer dans le silence.

*Je ne permets point.* L'Apôtre parle ici en Supérieur , & fait manifestement voir qu'il exerçoit son autorité sur les Eglises particulières , où il n'étoit pas résident.

*Aux femmes d'enseigner* publiquement dans l'Eglise. Voyez 1. Cor. 11. 3. & 14. 34. & 35.

*Ni de prendre autorité sur leurs maris*, leur prescrivant les règles de leur devoir en qualité de Supérieures ; ce qui arriveroit , si elles avoient la liberté de faire les instructions Ecclesiastiques.

*Mais je leur ordonne de demeurer dans le silence* dans les assemblées Ecclesiastiques, sans entreprendre d'y enseigner les hommes ; ce qui seroit une action de superiorité , qui ne convient nullement à leur sexe.

¶. 13. *Car Adam a été formé le premier, & Eve ensuite.*

*Car Adam* , qui représente le sexe des hommes , & qui en étant le chef naturel & le père , leur a communiqué tous ses priviléges. *A été formé le premier* , comme il paroît par l'histoire de sa création ; ce qui est une marque de sa prééminence sur la femme , qui n'a été formée qu'après lui.

*Et Eve ensuite* , ayant été formée d'une portion du corps d'Adam ; ce qui fait encore voir manifestement sa dépendance.

¶. 14. *Et Adam n'a pas été seduit ; mais la femme ayant été seduite est tombée dans la désobéissance.*

*Et Adam n'a pas été seduit* par le serpent , ce qui fait aussi voir qu'il étoit le plus fort , puisque le diable n'osa l'attaquer le premier ; mais qu'il s'adressa à la femme , comme à celle qui avoit moins de fer.

meté. Or il est juste que le sexe le plus faible se soumette & cede à celui qui est le plus fort & le plus vigoureux.

*Mais la femme, c'est-à-dire, Eve, ayant été seduite par le serpent, qui la poussa à manger du fruit défendu, sous la fausse esperance qu'il lui donna de devenir plus savante & plus parfaite qu'elle n'étoit; ce qui n'arriva point à Adam, qui pecha plutôt en cette occasion par une complaisance criminelle à sa femme, que par erreur.*

*Est tombée la premiere dans la desobeissance, préférant sa propre satisfaction à l'observation du commandement de Dieu, qui lui avoit défendu l'usage du fruit qu'elle entreprit de manger; ce qui fut cause que Dieu l'a soumise encore plus étroitement à l'homme, en punition de son crime: Sub Gm. 16.*

*V. 15. Elles se sauveront néanmoins par les enfans qu'elles mettront au monde, en procurant qu'ils demeurent dans la foi, dans la charité, dans la sainteté, & dans une vie bien réglée.*

*Elles se sauveront, &c.* Le sens: Quoique les femmes soient privées du droit d'exercer les fonctions Ecclesiastiques, on ne doit pas croire pour cela qu'elles soient rejetées du salut, ou qu'elles y ayent moins de part que les hommes, puisque Dieu leur a pourvû d'un autre moyen de se sauver, qui est la génération & l'éducation des enfans,

*En procurant qu'ils demeurent dans la foi, c'est-à-dire, qu'ils perseverent dans la doctrine de JESUS-CHRIST.*

*Dans la charité, envers Dieu & le prochain.*

*Dans la sainteté, pratiquant toutes sortes de vertus chrétiennes.*

*Et dans une vie bien réglée.* Lettr. *Et dans la*  
**C ii**

## 36 I. EPISTRE DE S. PAUL

*modestie*, dont les femmes doivent faire une profession toute particulière. Elles ne doivent nullement craindre d'être rejetées du salut, pourvu qu'elles s'adonnent sérieusement à la pratique de ces vertus, & si elles ont soin de les inspirer à leurs enfans par leur exemple & par leurs instructions.



## SEN S SPIRITUEL.

*v. 1. jusqu'au 3. JE vous conjure donc avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prières, des vœux, & des actions-de-graces pour tous les hommes, &c.*

Il n'y a rien que l'Apôtre recommande plus dans ses Lettres que de travailler avec soin à conserver l'<sup>Eph. 4. 3.</sup> unité d'un même esprit par le lien de la paix ; il veut qu'il n'y ait parmi nous tous qu'un corps & qu'un esprit, comme il n'y a qu'une esperance à laquelle nous sommes tous appellés, & ne se lasse point d'exhorter les fidèles à entretenir ce que J E S U S - C H R I S T n'a point cessé de demander à son Pere : <sup>2. 21.</sup> *Qu'ils soient un tous ensemble, comme vous, mon Pere, êtes ou moi, & moi en vous.*

C'est sur ce même principe que ce saint Apôtre conjure son disciple Timothée, que l'on fasse des prières pour tous les hommes, soit qu'ils soient membres vivans de ce corps, ou afin qu'ils le deviennent. Car comme l'union ne s'entretient que par l'amour, qui en est comme l'ame & l'esprit, & que le moyen le plus efficace pour l'entretenir, c'est la prière ; dès lors que l'on en exclut quelqu'un, c'est une marque qu'on ne l'aime point, & par là on se retranche soi-même de ce corps, dont J E S U S - C H R I S T est le chef, de qui tous les membres qui sont unis sn-

<sup>Eph. 4.  
16.</sup>

semble avec une si juste proportion, reçoivent l'accroissement qu'il leur communique par l'efficace de son influence, afin qu'il se forme & s'édifie par la charité. Ainsi, quoiqu'on prie pour soi-même, ou pour quelque autre en particulier, c'est toujours dans cet esprit d'unité, de laquelle on n'exclut personne, autrement la priere devient un peché; l'on doit toujours avoir dans l'esprit l'Eglise universelle. Cette vérité, qui est la plus essentielle de la Religion, est bien relevée par un grand Evêque, qu'on croit avoir été le premier Martyr d'Espagne: Un Chrétien, nommé Felix, l'ayant prié lorsqu'il alloit au martyre, de se souvenir de lui; saint Fructueux, dont la charité embrassoit universellement tous les fidèles, lui répondit: *Je dois avoir dans l'esprit toute l'Eglise catholique, qui est répandue depuis l'Orient jusqu'à l'Occident.* Sur quoi saint Augustin dit que c'étoit lui faire entendre, que s'il "vouloit avoir part à la priere de son saint Evêque, il devoit prendre-garde à ne pas se séparer de cette Eglise pour laquelle il croit obligé de prier. Car, ajoute ce saint Docteur, pourroit-on prier pour chacun des fidèles en particulier? Mais celui qui prie généralement pour tous n'en oublie aucun; & tous les membres se trouvent compris dans la priere qui se fait pour tout le corps.

• Mais si nous sommes obligés de prier pour tous les hommes, nous devons le faire particulièrement pour ceux qui sont élevés en dignité, & qui sont chargés de conduire les autres; car comme c'est pour le bien public que Dieu a établi les Puissances, n'est-il pas bien juste que nous offrions nos prières à Dieu pour les soutenir dans leurs travaux & pour les protéger dans les perils où ils s'exposent pour

## 38 I. EPISTRE DE S. PAUL

Rom.  
13. 5.

nous ? C'est pour cela que notre grand Apôtre avertit les Romain's d'obeir aux Princes , non pas seulement par nécessité & par la crainte du châtiment , mais plutôt par le devoir de la conscience , comme étant une obligation indispensable ordonnée de Dieu envers tous ceux qui gouvernent , tels qu'ils soient. C'est pourquoi les Chrétiens des premiers temps , au milieu des persecutions les plus cruelles , prioient Dieu pour les Princes qui les ex-

Apol.  
6. 30.

• posoient à toutes sortes de supplices. Nous autres Chrétiens , dit Tertullien , nous levons les yeux au ciel ; & les mains étendues , la tête nue , enfin sans qu'on nous excite , parceque nous le faisons de bon cœur ; nous prions toujours pour tous les Empereurs , & nous demandons pour eux une longue vie , un gouvernement tranquille , des armées puissantes , un sénat fidelle , un peuple docile , un Empire paisible dans toute son étendue , & tout ce que Cesar même peut désirer.

1. Cor.  
7. 16,1. Petr.  
3. 1.

C'est avec grande raison que saint Paul nous ordonne de renfermer tous les hommes dans les pries des fidelles , il en revient de grands avantages à toute l'Eglise ; car premierement , lorsque les infidelles voient que nonobstant les persecutions qu'ils font aux Chrétiens , ceux-ci ne laissent pas de les aimer , & d'offrir à Dieu leurs vœux pour leur salut & pour leur prosperité temporelle , ils quitteront insensiblement cette haine & cette animosité qu'ils avoient contre nous , & auront moins d'eloignement pour la vérité. L'Apôtre ne dit-il pas que la bonne conduite de la femme peut beaucoup contribuer à la conversion du mari infidèle ? C'est aussi l'avis que saint Pierre donne aux femmesChrétien's , d'être bien suumises à leurs maris , afin que

s'il y en a qui ne croient pas à la parole , ils soient gagnés sans paroles par la bonne vie de leur femme. Conduisez-vous parmi les Gentils , dit-il encore à tous les fidèles , d'une maniere pure & sainte , afin qu'au-lieu qu'ils médisent de vous , comme si vous étiez des méchants , les bonnes œuvres qu'ils vous verront faire les portent à rendre gloire à Dieu au jour qu'il daignera les visiter de sa grace.

Un autre avantage considerable qui nous revient de ce que nous offrons à Dieu nos prières pour tous les hommes , & sur-tout pour les Princes qui nous gouvernent , c'est de nous procurer par ce moyen une vie tranquille qui nous donne occasion de servir Dieu & de veiller à notre salut avec plus d'ordre , de repos & de sûreté. Car comme l'Eglise est renfermée dans l'Etat , peut-elle être paisible lorsque l'Etat est dans le trouble & dans l'agitation ? C'est dans cet esprit que Jeremie ordonne de la part de Dieu au peuple Juif transferé à Babylone , *de prier le Seigneur pour elle* , parceque leur paix se trouvoit dans la sienne ; *quia in pace illius erit pax vobis.* Les Juifs eux-mêmes dans leur captivité exhortent leurs frères , qui étoient demeures dans la Judée , *à prier Dieu pour la vie de Nabuchodonosor Roi de Babylone , & pour la vie de Belshazar son fils* , pour vivre , disent-ils , sous leur ombre , c'est-à-dire , pour vivre en repos sous leur protection . Que si Dieu veut qu'on prie pour des Princes idolâtres , afin qu'ils viennent à la connoissance de la vérité , avec quel soin & quelle affection ne devons-nous point prier pour les Princes Chrétiens , afin qu'ils conduisent leurs peuples avec tant de sagesse , que Dieu soit honoré & servi par-tout , & que l'Eglise jouisse d'un grand repos sous leur conduite ?

C iiii

Baruch.  
11.12.12.0

48 I. EPISTRE DE S. PAUL

v. 3. jusqu'au 8. *Car cela est bon & agreable à Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés, &c.*

Ces dernières paroles souffrent quelque difficulté. S'il est constant que tous les hommes ne sont pas sauvés, comment Dieu veut-il qu'ils le soient tous? Car la volonté de Dieu est toujours accom-

*Isa. 46.  
10.*

plie, comme parle le Prophète: *Consilium meum stabit, & omnis voluntas mea fiet.* Les saints Peres & les Theologiens expliquent ce passage en plusieurs manières; voici les explications les plus ordinaires. 1. Dieu veut que tous soient sauvés; c'est-à-dire, qu'il n'exclut personne du salut, de quelque nation, de quelque condition, de quelque âge ou sexe que ce soit.

*Epiſt.  
Synod.  
Afric.  
Epis.  
in ſard.  
exulum.  
S. Aug.  
in Enchir.  
c. 103.*

2. Dieu veut que tous soient sauvés; c'est-à-dire, en inspirant à ses serviteurs le désir & la volonté du salut de tous les hommes; il veut & leur ordonne d'y travailler. Il semble que c'est ce que l'Apôtre a voulu dire en cet endroit, & qu'il prouve fort bien que l'on doit prier pour tous, parceque Dieu nous oblige de désirer le salut de tous & d'y travailler, ne pouvant pas distinguer ceux à qui la parole de l'Evangile sera utile, de ceux auxquels elle ne le sera pas.

*S. Thom.  
1. pars.  
qu. 19.  
art. 6.*

3. On donne encore à ces paroles une autre explication qui est fort commune: Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, par une volonté que les Theologiens appellent antecedente; car ayant créé tous les hommes pour les rendre heureux, & non pour les perdre, il les veut sauver tous par cette volonté qui précède la connaissance de leurs pechés, il veut néanmoins les punir de leurs crimes par une volonté conséquente, comme

parlent les Theologiens : de même qu'un Juge a une volonté sincère de laisser vivre tous les hommes sans desirer la mort à aucun d'eux ; mais si on lui defere quelques criminels qui meritent la mort , il veut les punir de mort s'ils la meritent ; ainsi il est bon , absolument parlant , que tous soient sauvés : Or quoique Dieu veuille chaque chose selon qu'elle est bonne , neanmoins parcequ'il y a entre les hommes des pecheurs , des ingratis qui méprisent ses ordres , & qui violent ses commandemens , il est bon qu'il y ait des réprouvés , & Dieu permet qu'il y en ait pour faire paroître sa justice à leur égard , & sa miséricorde envers ses élus.

V. 8. *Je veux donc que les hommes prient en tout lieu , élevant des mains pures sans colere , & sans contention.*

Il n'y avoit pour les Juifs qu'un seul lieu où ils passent offrir leurs sacrifices , tout le reste de l'univers étant souillé & profané par la fumée des victimes que les idolâtres sacrifioient à leurs dieux ; mais depuis que J E S U S - C H R I S T est venu dans ce monde pour y établir la sainteté de la religion du vrai Dieu , tout lieu est devenu pour les Chrétiens un oratoire , comme dit saint Augustin ; & comme nous prions généralement pour tout le monde , nous prions aussi en tout lieu.

Or saint Paul marque particulierement les hommes comme étant plus occupés , afin d'ôter tout prétexte à toutes personnes de ne pouvoir s'acquitter de l'obligation qu'elles ont de prier Dieu en tout lieu , il n'y a ni emploi , ni affaire qui en puisse dispenser : de sorte que ce n'est point satisfaire au commandement de saint Paul , de prier Dieu seulement en la chambre , ou à l'Eglise ; car

## 42 I. EPISTRE DE S. PAUL

autrement il seroit impossible que les hommes qui sont obligés de vaquer à leurs affaires , le pussent accomplir ; ils s'en acquittent s'ils lui offrent toutes leurs actions , & s'ils n'entreprendront rien que par son ordre ; c'est ce que l'Apôtre nous marque , quand il ordonne qu'on prie Dieu en élévant des mains pures ; car cette posture , qui étoit la façon ordinaire anciennement de le prier , signifie qu'on ne regarde que Dieu seul en ce qu'on fait , & qu'on est entierement dégagé de l'amour des choses de la terre , sans quoi nos actions ne peuvent être pures , ce qui nous oblige de nous purifier par la mortification & la pénitence , avant que de nous adresser à lui pour lui demander quelque grace.

*Matth.  
5. 24.*

Mais sur - tout nous devons être tout-à-fait exemts de haine & d'aversion contre notre prochain pour être en état de nous présenter à Dieu , & lui demander ses graces ; l'Evangile nous ordonne même de laisser notre offrande devant l'autel pour aller nous reconcilier avec notre frere , si on se souvient de l'avoir offensé , & qu'il ait quelque sujet de se plaindre de nous : *Lorsque vous vous présenterez pour prier , dit J E S U S - C H R I S T , si vous avez quelque chose contre quelqu'un , pardonnez-lui , afin que votre Pere qui est dans le ciel vous pardonne vos offenses.* Avec quel front pourroit-on se présenter devant le Pere celeste pour en obtenir des graces avec un cœur envenimé contre quelqu'un ? C'est ce que le Sage nous représente avec des paroles qui doivent étouffer tout désir de vengeance & tout ressentiment dans le cœur : *Celui qui veut se venger , dit-il , tombera dans la vengeance du Seigneur , & Dieu lui réservera ses pechés pour jamais.* *Pardonnez à votre prochain le mal qu'il*

*Pad. 8.1.*

vous a fait, & vos pechés vous seront remis quand vous en demanderez pardon. L'homme garde sa colere contre un homme, & il ose demander à Dieu qu'il le guerisse? Il n'a point de compassion d'un homme semblable à lui, & il demande le pardon de ses pechés? Lui qui n'est que chair garde sa colere, & il demande misericorde à Dieu? Qui lui pourra obtenir le pardon de ses pechés?

V. 9. & 10. Que les femmes aussi prient étant vêtues, comme l'honnêteté le demande: qu'elles se parent de modestie & de chasteté, & non avec des cheveux frisés, ni des ornementz d'or, ni des perles, ni des habits somptueux, &c.

Saint Pierre dit la même chose presque en mêmes termes: *Ne mettez point*, dit-il aux femmes, *votre ornement à vous parer au-dehors par la frisure des cheveux, par les enrichissemens d'or, & par la beauté des habits*, &c. Les saints Peres dans tous les siecles ont inventé avec beaucoup de force contre le luxe & la vanité des femmes; les Pasteurs zelés & les Prédicateurs déclament encore tous les jours contre ce déreglement, mais toujours avec peu de fruit. Il n'y a rien qui rende les femmes plus recommandables dans le monde que la beauté du corps; ainsi celles qui aiment le monde, qui est sans doute le plus grand nombre, cultivent cette vaine beauté par tous les soins & tous les artifices dont elles peuvent s'imaginer. Il ne faut donc pas s'étonner si ce vice est si difficile à déraciner.

Il y a néanmoins de puissans motifs, qui devroient porter les femmes à se désabuser de cette malheureuse prévention, & à se défaire de ces pernicieux amusemens. Voici les principales raisons qu'en donnent les Peres de l'Eglise.

## 44 I. EPISTRE DE S. PAUL

Ils disent que les femmes Chrétiennes, qui aiment & recherchent les ornement du siecle, renoncent en quelque maniere à leur Religion, & font outrage à J E S U S - C H R I S T , à qui elles ont promis, comme tous les autres Chrétiens, de renoncer aux pompes du siecle & à toutes les œuvres de satan. N'est-ce pas aussi faire injure à Dieu, que d'appliquer ses soins comme pourachever un ouvrage auquel il avoit mis la dernière main : ne nous suffit-il pas, dit saint Chrysostome, d'être en l'état auquel il vous a formée ; votre impieté & votre audace ose-t-elle se croire plus habile que ce divin ouvrier, & entreprendre de corriger ce qu'il a fait ? Et comme dit saint Jérôme, c'est en depit de son créateur qu'elle veut paroître plus belle qu'elle n'a été faite. *In contumeliam creatoris pulchrior videri vult quam facta est.*

*Regul.  
suf. qn.  
22.* Saint Basile dit que tous les états ayant des vêtemens differens, par lesquels on les distingue, il faut aussi que les Chrétiens, à qui le luxe & les vains ornement sont interdits, soient reconnus, non par leurs ajustemens affectés & recherchés, mais par leur gravité & leur modestie. Par quelles marques une femme Chrétienne se fera-t-elle remarquer ? S'accordera-t-elle du partage des *Chrysost.* Comediennes & des femmes de theatre ? Ne doit-elle pas avoir horreur de se parer comme des femmes prostituées, qui par leurs ornement ne pensent qu'à se faire suivre d'un grand nombre de personnes ?

Mais ce qui doit charger de confusion les femmes qui recherchent ces vains ajustemens, ce sont les maux que cause ce soin & cette étude criminelle ; car sans parler de la perte du temps, & des

dépenses excessives qu'elles y emploient , & qui rui-  
nent ordinairement les familles ; qui doute qu'une  
femme qui attire les yeux de tout le monde par ses  
frisures , & ses ornement affectés , ne commette au-  
tant de crimes que l'on jette sur elle de mauvais  
regards , & que l'on conçoit de désirs impudiques ?  
Car ces étendarts de vanité ne servent ordinaire-  
ment qu'à exciter le feu de l'impureté dans le cœur  
des hommes , & tuent ainsi les ames , tant de ceux  
qui se laissent prendre à ces pieges , dont le nom-  
bre est infini , que de celles qui les tendent , puis-  
que le grand soin qu'elles prennent de plaire aux  
hommes par une beauté affectée ne vient d'ordi-  
naire que d'une conscience ulcerée & criminelle.  
Il y a néanmoins quelques occasions particulières , ou bien même l'état & la condition obligent  
de porter des habits somptueux , mais si quelque  
dure nécessité engage à se servir de quelques ri-  
ches ornements , comme il arriva à Esther , on  
peut toujours conserver un cœur humble dans cet  
ornement superbe , de même que cette Princesse ,  
qui protesta devant celui qui voyoit son cœur , qu'  
*elle avoit en horreur toutes les marques superbes de sa  
royauté , qu'elle les détestoit comme un linge sonillé ,  
& quelle ne les portoit point dans les jours de son si-  
lence , c'est-à-dire , lorsqu'elle étoit retirée , & n'é-  
roit point obligée de paroître.*

V. 11. jusqu'au 15. *Que les femmes se tiennent  
en silence , & dans une entière soumission lorsqu'on les  
instruit. Je ne permets point aux femmes d'enseigner ,  
ni de prendre autorité sur leurs maris , mais je leur  
ordonne de demeurer dans le silence , &c.*

Il paraît ici que saint Paul use de son autorité  
apostolique pour reduire les femmes dont il parle

dans l'ordre & le rang où Dieu les a mises ; il demande d'elles trois choses , le silence , la soumission à leurs maris , & la docilité à se faire instruire . Un des moyens qui nous peut le plus servir à faire progrès dans la vertu , & à acquerir la perfection , c'est de reprimer l'intemperance de la langue ; comme au - contraire , une des choses qui peut le plus empêcher notre avancement , c'est de nous relâcher en ce point . L'Apôtre saint Jacque nous instruit de ces deux vérités : *Nous faisons tous beaucoup de fautes* , dit-il : *que si quelqu'un ne fait point de fautes en parlant , c'est un homme parfait* ; & ailleurs : *Si quelqu'un croit être religieux , c'est-à-dire , vraiment Chrétien , & qu'il ne retienne pas sa langue , sa religion est vaine & infructueuse* ; parceque l'intemperance de la langue est , comme dit saint Jean Climaque , la ruine de la componction , la dissipatrice de la méditation , le refroidissement de la ferveur spirituelle , & l'aneantissement de la garde intérieure de soi-même . Ainsi écoutons le Prophète qui nous dit : *C'est dans le silence que vous trouverez votre force , & c'est sur lui que vous devrez fonder votre espérance* ; & ailleurs : *Le silence cultivera la justice , & on y trouvera pour jamais une heureuse tranquillité* . Ainsi c'est par l'observance exacte du silence , que l'esprit se forme , se fortifie , & prend ses accroissemens ; c'est par là qu'on s'avance dans la vertu par des accroissemens d'autant plus assurés qu'ils sont plus secrets & plus imperceptibles . Mais si cette retenue est louable & utile à toutes personnes , elle est bien plus nécessaire aux femmes qu'aux hommes ; car comme ce sexe a une pente plus particulière à se répandre en paroles , l'Apôtre donne comme un frein à cette démangeaison .

son , & la tient en bride , dit saint Chrysostome , & pour retrancher aux femmes toutes les occasions & les tentations qu'elles auroient en ce point ; il ne leur permet pas même d'instruire , il veut qu'elles écoutent seulement les instructions qu'on leur donne , parceque leur silence seul leur apprendra qu'elles sont assujetties & dans un état de soumission.

Pour les convaincre de l'obligation qu'elles ont d'être dociles & soumises à leurs maris , il remonte à la source , & leur fait voir par l'ordre de la creation que l'homme doit avoir la primauté , ayant été formé le premier ; de plus comme c'est la femme qui a perverti l'homme , & que par le mauvais exemple qu'elle lui a donné , elle l'a porté à la desobeissance , & que par là elle a jetté le monde dans la confusion , c'est justement que Dieu a voulu l'assujettir à l'homme : *Vous serez sous la puissance de votre mari , & il vous dominera.* On peut voir sur ce sujet l'explication de ce passage ; & ce qu'on a dit sur la premiere aux Corinthiens.

*¶. 15. Elles se sauveront néanmoins par les enfans qu'elles mettront au monde , &c.*

*Genes. 3. 16.*

*c. ii. v. 8.*

*9.*

*Eph. 6.*

*2.1.*

*Coloss. 3.*

*18.*

L'éducation des enfans est l'affaire la plus importante qui soit au monde , c'est du soin qu'on prend que dépend le bonheur des Etats , & la paix dans la société civile & dans l'Eglise. Ce soin regarde les peres qui sont chargés de corriger & d'instruire leurs enfans ; mais il touche plus particulierement les meres , qui y sont d'autant plus obligées qu'elles ont toujours leurs enfans présens , au-lieu que les hommes sont occupés au-dehors par les affaires : c'est ce que saint Paul nous veut faire entendre en cet endroit ; car après avoir dit que la femme ayant été séduite est tombée dans la

*Eph. 6. 4.*

prévarication , il ajoute aussi-tôt , qu'elle ne laissera pas d'être sauvée par les enfans qu'elle mettra au monde , c'est-à-dire , par leur éducation sainte.

**Chrys.** Voici , dit saint Chrysostome , quel est le sens de ces paroles : Vous avez de la douleur de ce que la

premiere femme vous a fait souffrir les tranchées douloureuses de l'enfantement , & les longues commodités de la grossesse ; mais ne vous affligez pas , vous pouvez tirer un grand avantage de ces peines & de ces douleurs ; car si après avoir mis des enfans au monde vous vous appliquez à les instruire comme il faut , & s'ils deviennent vertueux par les soins que vous en aurez pris , ils vous fourniront une infinité de moyens de faire votre salut , & autre la récompense que vous devez attendre de vos bonnes actions , vous en recevez en particulier une très-grande par l'assiduité que vous aurez apportée à les éléver chrétienement. Les mères ne méritent pas ce nom à cause qu'elles ont mis des enfans au monde , & ce n'est pas ce qui les rend dignes de récompense , mais c'est de les avoir bien élevés ; l'une de ces choses étant un effet de la nature , & l'autre une marque de leur vertu. Il faut donc que les mères prennent un très-grand soin de leurs enfans de l'un & de l'autre sexe , à quoi les femmes doivent d'autant plus s'appliquer qu'elles en ont plus de loisir , n'entrant point distraites comme les hommes par les embarras extérieurs.

Mais il n'y a rien que ce saint Docteur recommande tant , que la conservation de la chasteté , en écartant loin des enfans toutes les occasions qui pourroient la leur faire perdre. Pratiquons , dit-il , en faveur de nos enfans ce que nous faisons pour nos

nos lampes. Lorsque nous voyons qu'une servante veut allumer une lanpe, nous lui recommandons souvent de ne la point porter en des lieux où il y a de la paille ou du foin, ou quelque chose de semblable, de peur que quand nous y penserons le moins, une étincelle venant à tomber dans cette matière combustible, ne brûle toute la maison. Usions de la même précaution envers nos enfans, & ne permettons pas qu'ils portent leurs regards sur aucun objet qui puisse les scandaliser, de peur qu'une petite étincelle tombant dans l'ame de ces jeunes-gens n'y cause un embrasement général, & une perte irreparable. On peut voir encore sur cette matière le sermon neuvième sur la première Epître à Timothée.



## CHAPITRE III.

1. **F**idelis sermo : Si quis episcopatum desiderat, bonum opus desiderat.

1. Oportet ergo episcopum irreprensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem, ornatum, pudicum, hospitalem, doctorem,

3. non vinolentum,

¶. 2. autr. vigilant.

Tome IV.

1. **C**'est une vérité certaine : Que si quelqu'un souhaite l'Episcopat, il desire une fonction & une œuvre sainte.

2. Il faut donc que l'Evê- tit. 1. 7.  
que soit irreprensible ; qu'il n'ait épousé qu'une femme ; qu'il soit sobre & prudent ; grave & modeste, chaste, aimant l'hospitalité, capable d'instruire,

3. qu'il ne soit ni sujet au

D

30 I. EPISTRE DE S. PAUL

vin , ni violent & prompt à frapper , mais équitable & moderé ; éloigné des contestations , desinteressé //;

4. qu'il gouverne bien sa propre famille , & qu'il maintienne ses enfans //, dans l'obéissance & dans toute sorte d'honnêteté.

5. Que si quelqu'un ne fait pas gouverner sa propre famille , comment pourra-t-il conduire l'Eglise de Dieu ?

6. Que ce ne soit point un neophyte //; de-peur que s'élevant d'orgueil , il ne tombe dans la même condamnation que le diable.

7. Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors de l'Eglise //, de-peur qu'il ne tombe dans l'opprobre & dans le piege du démon //.

8. Que les Diacres de même soient honnêtes & bien reglés ; qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles , ni sujet à boire beaucoup de vin ; qu'ils ne cherchent point

¶. 3. Grec. ni porté à un gain honteux.	Evêques.
¶. 4. expl. parcequ'on ne pouvoit presque trouver alors que des personnes mariées pour être	<p>¶. 6. expl. nouveau Chrétien:</p> <p>¶. 7. expl. des Gentils.</p> <p>Ibid. lettr. diable , qui signifie aussi calomniateur.</p>

non percussorem , sed modestum ; non litigiosum , non cupidum , sed

4. sux domui benē præpositum , filios habentem subditos cum omni castitate.

5. Si quis autem domui sux præesse nescit , quomodo Ecclesiaz Dei diligentiam habebit ?

6. Non neophytum ; ne in superbiam elatus , in judicium incidat diaboli.

7. Oportet autem illum & testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt , ut non in opprobrium incidat , & in laqueum diaboli.

8. Diaconos simili- ter pudicos , non bilin- gues , non multo vino deditos , non turpe lu- crum sectantes :

9. habentes myste-  
rium fiduci in conscientia pura.

10. Et hi autem pro-  
bentur primum ; & sic  
ministrent, nullum cri-  
men habentes.

11. Mulieres simili-  
ter pudicas , non de-  
trahentes, sobrias, fide-  
les in omnibus.

12. Diaconi sunt  
unius uxoris viri ; qui  
suis suis bene praesint,  
& suis domibus.

13. Qui enim bene  
ministraverint , gra-  
dum bonum sibi acqui-  
rent , & multam fidu-  
ciam in fide, quæ est in  
Christo Jesu.

14. Hæc tibi scribo,  
sperans me ad te ve-  
nire citò :

15. si autem tarda-  
vero , ut scias quomo-  
do oporteat te in domo

de gain honteux ;

9. mais qu'ils conservent le  
mystère // de la foi avec une  
conscience pure.

10. ils doivent aussi être  
éprouvés auparavant ; puis  
admis au sacré ministère , s'ils  
ne se trouvent coupables  
d'aucun crime.

11. Que les femmes // de  
même soient chastes & bien  
réglées , exemptes de médisan-  
ces , sobres , fidèles en tou-  
tes choses.

12. Qu'on prenne pour  
Diacres ceux qui n'auront  
épousé qu'une femme ; qui  
gouvernent bien leurs en-  
fans , & leurs propres fami-  
lilles.

13. Car le bon usage de  
leur ministère *les fera monter*  
*plus haut //* , & leur donnera  
une grande confiance dans la  
foi de J E S U S - C H R I S T .

14. Je vous écris ceci ,  
quoique j'espere de vous aller  
voir bien-tôt ;

15. afin que si je tardois  
plus long-temps , vous sachiez  
comment il se faut conduire

¶. 9. expl. les vérités de la foi. ¶. 11. expl. il parle de celles qu'on s'appellent Diaconesses.  
¶. 11. expl. il parle de celles qu'on choisissent pour servir l'Eglise qui gaigne.

52 I. EPISTRE DE S. PAUL  
dans la maison de Dieu , qui  
est l'Eglise du Dieu vivant ,  
la colonne & la base de la  
verité.

16. Et sans doute c'est quel-  
que chose de grand que ce  
mystere d'amour //, qui s'est  
fait voir //dans la chair , a été  
justifié par l'Esprit//, a été ma-  
nifesté aux Anges, prêché aux  
nations , cru dans le monde ,  
reçû dans la gloire.

Dei conversari , quæ  
est Ecclesia Dei vivi ,  
columna & firmamen-  
tum veritatis.

16. Et manifestè  
magnum est pietatis  
sacramentum , quod  
manifestatum est in  
carne , justificatum est  
in spiritu , apparet An-  
gelis , prædicatum est  
gentibus , creditum est  
in mundo , assumptum  
est in gloria .

¶. 16. expl. le mystere de l'In- | Ibid. lettr. & justifié par le  
carnation , qui est l'abrégé de la | Saint-Esprit. Autr. par les mira-  
doctrine . Sc le fondement de la | cles que le Saint-Esprit a fait  
piété de l'Eglise . faire .

Ibid. lettir. a paru dans la chair .



### SENS LITTERAL.

¶. 1. C'est une vérité certaine : Que si quel-  
qu'un desire l'Episcopat , il desire une fon-  
ction & une œuvre sainte .

C'est une vérité certaine , de laquelle il ne faut  
nullement douter. Quelques-uns rapportent ces  
paroles au dernier verset du chapitre précédent.

Que si quelqu'un desire l'Episcopat , c'est-à-dire ,  
la fonction & la charge d'Evêque , & non la pré-  
minence & l'honneur de l'Episcopat ; ce qui seroit  
une ambition toute pure , & blâmée dans l'Ecri-  
ture. Voyez Matth.20.25. Marc 10.42. Luc.22.25.

¶. Joan. & ailleurs. Qui amat primatum gerere in eis , Di-  
stributes.

Il desire une fonction & une œuvre sainte , ou excel-

lente , sur-tout dans le temps où parloit l'Apôtre , où le martyre étoit presque toujours attaché à cette fonction : de sorte qu'il falloit plutôt exciter les fidèles à se charger de cette fonction lorsqu'on y voyoit les conditions requises , que de les en éloigner.

*V. 2. Il faut donc que l'Evêque soit irreprochable ; qu'il n'ait épousé qu'une femme ; qu'il soit sobre , prudent , grave & modeste , chaste , aimant l'hospitalité , capable d'instruire.*

*Il faut donc que l'Evêque soit irreprochable , c'est-à-dire ; Pour admettre à l'Episcopat celui qui poussé d'un zèle de Dieu s'offre à embrasser les travaux de cette fonction , & les perils qui y sont attachés , il ne faut pas qu'il ait commis de crimes depuis son Batême qu'on lui puisse reprocher.*

*Qu'il n'ait épousé qu'une femme , c'est-à-dire , qu'il n'ait été marié qu'une fois ; ce qui est une marque d'incontinence , d'épouser une seconde femme après la mort de la première. Qu'il n'ait point non plus épousé de veuve , parceque le mariage d'un seul homme avec une seule femme représente l'union de J e s u s - C h r i s t avec son Eglise.*

*Qu'il soit sobre , & temperant dans le boire & dans le manger. Le Grec signifie aussi , vigilant : la sobrieté contribue beaucoup à la vigilance.*

*Prudent , qui conduise toutes ses actions selon la raison éclairée par la foi. Grec. Temperant , qui modere & regle ses affections.*

*Grave & modeste , retenu & réglé dans son extérieur , dans ses paroles , ses actions , & dans toute sa contenance.*

*Chaste , que ses regards , ses pensées , & ses paroles soient honnêtes.*

D iii

54 I. EPISTRE DE S. PAUL

*Aimant l'hospitalité, qu'il reçoive agréablement les pauvres chez lui, & sur-tout les passans. Cette vertu d'hospitalité est proprement celle des Evêques & des Prêtres.*

*Capable d'instruire, qui sache les vérités de la Religion, & qu'il ait les dispositions nécessaires pour instruire les peuples ; car la principale fonction d'un Evêque, est la prédication de la parole de Dieu, accompagnée de la prière.*

*¶. 3. Qu'il ne soit ni sujet au vin, ni violent & prompt à frapper ; mais équitable & modéré, éloigné des contestations, désintéressé.*

*Qu'il ne soit ni sujet au vin, c'est-à-dire, qu'il ne soit point accoutumé à boire beaucoup de vin, & qu'il n'en use que dans les temps ordinaires des repas.*

*Ni violent & prompt à frapper, c'est-à-dire, qu'il ne maltraite & n'outrage point ses serviteurs, & ceux dont il est chargé.*

*Mais équitable & modéré, éloigné des contestations, c'est-à-dire, qu'il use de condescendance, & se relâche aisément de ses droits. Grec. Qu'il n'aime point à se battre ; soit en contestant de paroles, soit en suscitant des procès.*

*Désintéressé, qu'il n'aime point l'argent, qu'il n'entre point dans le ministère pour s'enrichir, & qu'il n'ait aucune vûe d'intérêt dans l'exercice de ses fonctions.*

*¶. 4. Qu'il gouverne bien sa propre famille, & qu'il maintienne ses enfans dans l'obéissance & dans toute sorte d'honnêteté.*

*Qu'il gouverne bien sa propre famille, tant pour le temporel, que pour le spirituel ; parcequ'il ne peut être prudent sans cette double conduite.*

*Et qu'il maintienne ses enfans :* La loi du celibat entre les Ecclesiastiques n'étoit pas encore absolument établie , parcequ'on avoit peine à trouver des sujets qui ne fussent pas mariés.

*Dans l'obéissance qu'ils lui doivent selon la loi de Dieu , & qu'il est lui-même obligé de se faire rendre , pour s'acquitter de son devoir. Voyez plusieurs endroits de l'Ecriture touchant cette obligation , sur - tout dans les livres Sapientiaux , & 1. Rois 2.*

*Et dans toute sorte d'honnêteté de vie & de mœurs , & non seulement de bienfance exterieure , comme les gens-du-monde ont accoutumé de le faire.*

¶. 5. *Que si quelqu'un ne fait pas gouverner sa propre famille , comment pourra-t-il conduire l'Eglise de Dieu ?*

*Que si quelqu'un ne fait pas gouverner sa propre famille , qui ne consiste ordinairement qu'en quelque petit nombre de personnes , pour la conduite desquelles il n'est pas nécessaire d'avoir des talens extraordinaire s , ni une application si importante & si particulière :*

*Comment pourra-t-il conduire l'Eglise de Dieu , qui est appellée sa famille : Ex quo omnis pater- Ephes. natus nominatur , & sa maison : Ut scias quomo- 3. 15. do oporteat te in domo Dei conversari ; puisque cette famille & cette maison est composée d'un nombre infini de fidèles , & qu'il faut avoir des talens & des qualités toutes extraordinaires pour les conduire dans la voie du salut ?*

¶. 6. *Que ce ne soit point un neophyte ; de-peur que s'élevant d'orgueil , il ne tombe dans la même condamnation que le diable.*

*Que ce ne soit point un neophyte , c'est-à-dire , un*

nouveau converti , ou un novice dans la pieté , qui n'est point encore experimenté dans ses maximes , faute de les avoir apprises ou pratiquées.

*De-peur que s'élevant d'orgueil , comme font ordinairement de telles personnes , lorsqu'ils se voient tout-d'un-coup élevés aux dignités de l'Eglise , il ne tombe dans la même condamnation que le diable , qui à cause de son orgueil fut précipité du ciel ; & que l'Eglise pour la même raison ne se voye contrainte , à sa confusion , de le déposer de cet éminent degré par une juste condamnation.*

¶. 7. *Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors de l'Eglise , de-peur qu'il ne tombe dans l'opprobre & dans le piège du démon.*

*Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors de l'Eglise , sur-tout des Payens , dont l'Apostre entend ici parler , c'est-à-dire , qu'ils soient persuadés de sa probité , & qu'ils en parlent avantageusement.*

*De-peur qu'il ne tombe dans l'opprobre , c'est-à dire , que les Payens ne lui puissent point reprocher les vices de sa vie passée ; ce qui retourneroit même à la confusion de son Eglise.*

*Et dans le piège du démon. Let. du diable , c'est-à-dire , dans quelque occasion d'infamie suscitée par le diable , au préjudice de son ministere , & à la confusion de l'Eglise.*

¶. 8. *Que les Diacres de même soient honnêtes & bien réglés ; qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles ; ni sujets à boire beaucoup de vin ; qu'ils ne cherchent point de gain honteux.*

*Que les Diacres de même , quoiqu'ils soient d'un degré beaucoup inférieur à l'Évêque , soient honnêtes & bien réglés dans toute leur maniere de vivre ,*

A TIMOTHEE. CHAP. III. 57  
puisque leur vie , aussi bien que celle de l'Evêque ,  
est exposée à la vue & à la censure du public.

*Qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles ,*  
de-peur de rendre leur ministere méprisable , & que  
les pauvres , dont ils prennent le soin , ne perdent  
la confiance qu'ils doivent avoir en eux , quand il  
s'agit de leur proposer leurs misères .

*Ni sujets à boire beaucoup de vin ,* non seulement  
pour ne pas rendre leur ministere méprisable , mais  
pour conserver la prudence , l'attention , & la cir-  
conspection nécessaire dans le maniement & dans la  
distribution des biens de l'Eglise qui leur sont com-  
mis .

*Qu'ils ne cherchent point de gain honteux , exer-  
çant le trafic , prêtant à usure , ou retirant quelque  
profit de leurs fonctions spirituelles .*

¶. 9. *Mais qu'ils conservent le mystère de la foi avec  
une conscience pure .*

*Mais qu'ils conservent le mystère de la foi , c'est-  
à-dire , qu'il conservent la foi , qui est toute myste-  
rieuse , & dont les vérités sont c. ch'és aux yeux  
des impies .*

*Avec une conscience pure , & qui réponde à la  
pureté des mystères qui leur sont connus , de-peur  
qu'en négligeant la pureté de la conscience , ils ne  
viennent à perdre la foi .*

¶. 10. *Ils doivent aussi être éprouvés auparavant ,  
puis admis au sacré ministere , s'ils ne se trouvent  
coupables d'aucun crime .*

*Ils doivent aussi-bien que les autres Prêtres , être  
éprouvés auparavant , en les proclamant publique-  
ment , suivant la coutume même des Juifs , qui n'é-  
tablissoient leurs Prêtres qu'après les avoir propo-  
sés au peuple , pour savoir s'il n'y avoit point de re-  
proche à faire contre eux .*

*Puis, après cette information publique, admise au sacré ministère du Diaconat, qui consiste principalement dans la distribution des biens de l'Église par l'ordre de l'Evêque; dans l'administration de l'Eucharistie du consentement des Prêtres; & de même dans l'instruction des peuples.*

*S'ils ne se trouvent coupables d'aucun crime, c'est-à-dire, si leur vie n'a pas été scandaleuse depuis leur Baptême, & si on ne les peut pas justement accuser de quelque crime; l'innocence de la vie étant absolument nécessaire dans ceux qui dispensent les mystères sacrés de la Religion, & qui doivent servir d'exemple aux fidèles.*

**¶. 11.** *Que les femmes de même soient chastes & bien réglées, exemptes de médisances, sobres, fidèles en toutes choses.*

*Que les femmes, c'est-à-dire, les Diaconesses, de même que les Diacres, soient chastes & bien réglées, puisque cette vertu est encore plus requise dans leur sexe que dans les hommes. Voyez l'exposition ci-dessus, verset 8.*

*Exemptes de médisances, ce qui est assez ordinaire aux femmes, à cause de leur inclination à beaucoup parler, & à mépriser les autres, pour s'élever & satisfaire à leur vanité.*

*Sobres, sur-tout à l'égard du vin, dont l'usage excessif est tout-à-fait mesquin à ce sexe.*

*Fidèles en toutes choses, c'est-à-dire, en tout ce qui regarde le ministère qu'elles exerçoient, particulièrement envers celles de leur sexe, tant par l'instruction familière, que par la distribution des aumônes qui leur étoit commise.*

**¶. 12.** *Qu'on prenne pour Diacres, ceux qui n'auront épousé qu'une femme; qui gouvernent bien leurs enfans, & leurs propres familles.*

*Qu'on prenne pour Diacres.* Après la parenthèse que l'Apôtre vient de faire au sujet des femmes , il revient à parler des Diacres ; *ceux. Lettr. des hommes qui n'auront épousé qu'une femme.* Voyez l'explication , comme ci-dessus verset 2.

*Qui gouvernent bien leurs enfans & leurs propres familles.* Voyez ci-dessus , versets 3. & 4.

¶. 13. *Car le bon usage de leur ministere les fera monter plus haut , & leur donnera une grande confiance dans la foi de JESUS-CHRIST.*

*Car.* Ce verset se rapporte à tout ce qui a été dit ci-dessus des conditions & des qualités nécessaires aux Diacres.

*Le bon usage de leur ministere,* en pratiquant tout ce que je leur viens de prescrire , les fera monter plus haut ; c'est-à-dire , leur fera un degré de justice pour monter de la dignité de Diacres à celle de Prêtres , & du degré de Prêtres à la dignité d'Evêque ; & ainsi l'Eglise sera toujours pourvûe de saints ministres , qui serviront utilement à procurer le salut des peuples : car l'Apôtre ne prétend pas par ce verset , exciter les ministres inférieurs d'aspirer aux dignités les plus éminentes ; mais seulement de se rendre dignes que l'Eglise , qui a besoin de saints ministres , les y puisse éléver.

*Et leur donnera une grande confiance dans la foi de JESUS - CHRIST ,* c'est-à-dire : Comme ils se seront bien acquittés de leur devoir dans un degré inférieur , ils agiront avec une plus grande liberté dans leur ministere , lorsqu'ils seront élevés à un degré supérieur , & de Diacres étant montés au Sacerdoce , & du sacerdoce à l'Episcopat ; le degré inférieur servant comme d'apprentissage pour le supérieur ; & ainsi ils seront plus assurés dans la

60 L'EPISTRE DE S. PAUL  
doctrine & dans la prédication de la foi de JESUS-  
CHRIST, & dans toutes les fonctions qui l'accompa-  
gnent.

\*. 14. Je vous écris ceci, quoique j'espere de vous  
aller voir bien-tôt.

Je vous écris ceci, dans la Macedoine, comme  
il a été remarqué ci-dessus.

Quoique j'espere de vous aller voir bien-tôt, &  
que je pusse me contenter de vous dire de vive  
voix tout ce que je vous marque ici touchant l'ad-  
ministration de l'Eglise, & la promotion de ses  
ministres.

\*. 15. Afin que si je tardois plus long-temps  
vous sachiez comment il se faut conduire dans la  
maison de Dieu qui est l'Eglise du Dieu vivant, la  
colomne & la base de la vérité.

Afin que si je tardois plus long-temps. Saint  
Paul ne vint pas à Ephese, comme il l'avoit cru,  
mais seulement à Troade, comme il a été remar-  
qué ci-dessus; & ce fut en cette ville où Timothée  
vit saint Paul.

Vous sachiez comment il se faut conduire dans la  
maison de Dieu, pour la gouverner selon ses loix &  
selon son Esprit, qui est l'Eglise universelle, dont  
celle d'Ephese ne faisoit qu'une partie, où sont as-  
semblés tous les enfans de Dieu, qui sont les fidel-  
les, comme dans la maison qui leur a été bâtie &  
cimentée du sang de son propre Fils : *Ecclesia  
quam acquisivit sanguine suo.*

La colomne & la base. Comme la colomne sou-  
tient l'édifice, de même l'Eglise par son autorité  
soutient la vérité dans l'esprit des fidèles, & em-  
pêche qu'elle ne s'échappe, n'étant pas possible  
qu'elle se trompe, lorsqu'elle assûre unanimement

qu'elle a reçû quelque doctrine par la tradition des Apôtres, & n'y ayant rien de plus temeraire que de ne s'en point tenir à son langage.

*De la verité, divine, surnaturelle, & mystérieuse ; car il ne s'agit pas ici des autres vérités naturelles, qui peuvent être inconnues à l'Eglise : c'est pourquoi l'Apôtre l'appelle mystère de pieté dans le verset suivant, pour montrer qu'elle est mystérieuse & surnaturelle.*

¶. 16. *Et sans doute c'est quelque chose de grand que ce mystère d'amour, qui s'est fait voir dans la chair, a été justifié par l'Esprit, a été manifesté aux Anges, prêché aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire.*

*Et sans doute.* L'Apôtre rend raison de la nécessité qu'il y a que Timothée s'instruise dans la connaissance des vérités & des mystères de l'Eglise de Dieu.

*C'est quelque chose de grand, c'est-à-dire, de grande conséquence, qui mérite toute notre attention, que ce mystère du salut de tous les hommes, que le péché ait assujettis à la tyrannie du démon; mystère où l'homme devient Dieu, & où Dieu devient homme, qui ne se peut comprendre, quoi qu'il nous ait été révélé par le Saint-Esprit, mais que nous ne devons pas moins admirer.* L'Apôtre marque par ces paroles le mystère de l'Incarnation dont l'Eglise est la dépositaire, & sur lequel est fondé toute la Religion Chrétienne. *D'amour, c'est-à-dire, de charité, & d'une charité infinie, par laquelle Dieu a tant aimé les hommes, qu'il a bien voulu donner son Fils unique pour les sauver: Mystère de pieté, parce qu'il est le fondement de la vraie pieté envers Dieu; car c'est par la foi de l'In-*

62      I. EPISTRE DE S. PAUL  
carnation que Dieu est honoré dans l'Eglise d'une  
maniere bien plus excellente qu'il ne l'étoit sous la  
loi , & dans le temple des Juifs.

*Qui s'est fait voir.* Grec. *Dieu* ; c'est-à-dire :  
Le Verbe divin , qui étoit caché dans le sein du  
Pere Eternel, a commencé dans le temps à paroître  
aux hommes *dans la chair*, sous la nature humaine,  
foible , passible , & revêtu d'une chair mor-  
telle. Voyez Hebr. 5. 7.

*A été justifié*, c'est-à-dire , reconnu Juste , par  
*l'Esprit* , dans son Batême , où le Saint-Esprit a  
paru en forme de colombe , & par les miracles  
qu'il a faits par la vertu de l'Esprit de Dieu. Voyez  
Act. 2. 22. *Autr.* dans l'état immortel dans le-  
quel il est ressuscité. C'est ainsi que Dieu l'a fait  
paroître juste

*A été manifesté aux Anges* , qui l'ont vu des  
yeux de l'Esprit dans sa naissance & dans toute la  
suite de sa vie mortelle ; & ont connu par l'E-  
glise la sagesse de Dieu dans l'oeconomie de son  
Incarnation. Voyez Ephes. 3. 10. 11. 1. Pierre  
1. 12.

*Prêché aux nations* , non seulement aux Juifs ,  
qui étoient les dépositaires des promesses , & qui  
attendoient le Messie , mais aux nations mêmes  
qui sembloient ne devoir jamais avoir de part à  
cette grace , étant très-éloignées de Dieu par le  
déreglement de leur vie.

*Cru dans le monde* , c'est-à-dire , dans une gran-  
de partie du monde ; ce qui est plus admirable que  
d'y avoir été prêché , si l'on considere l'opposition  
extrême du monde aux verités de l'Evangile de  
J E S U S - C H R I S T .

*Reçù dans la gloire* , lorsqu'étant ressuscité des

morts , il est monté au ciel d'une maniere glorieuse & triomphante. Les Grecs & les Latins conviennent tous , en ce qu'ils rapportent ce verset à la personne de JESUS-CHRIST : Cependant quelques Interpretes, comme Erasme & Grotius, l'entendent de la doctrine de l'Evangile ; mais ils ôtent à l'Eglise une belle preuve de la divinité du Fils de Dieu.



### SENS SPIRITUEL.

V. I. *C'est une vérité certaine , que si quelqu'un desire l'Episcopat , il desire une fonction & une œuvre sainte.*

On peut demander d'abord s'il est permis de désirer l'Episcopat ; & on peut dire absolument que non : car si l'on entend par l'*Episcopat* , l'honneur & la puissance qui sont attachés à cette dignité , il est visible qu'on ne peut les rechercher ni les souhaiter, puisque ce désir est tout charnel & tout terrestre , c'est vouloir faire d'un ministere d'humilité , une occasion de satisfaire sa vanité & son ambition ; il est vrai que si on ne recherche dans cet état sublime que son repos & un établissement honorable , il n'y a rien selon le monde , de plus <sup>Auguste</sup> <sub>Pl. 14.</sub> mode , rien de plus agreable , rien de plus doux que d'y parvenir ; mais rien aussi de plus malheureux , de plus triste , ni de plus condamnable devant Dieu , si on ne s'en acquitte que par maniere d'acquit ; ce qui est une suite inseparable de la conduite de ceux qui ont recherché ou désiré pour leur propre satisfaction un ministere si terrible & qui demande tant de grandes qualités.

Si par l'*Episcopat* on entend la dignité Episco-

pale , même avec intention de s'en bien acquitter , sans considerer les avantages exterieurs qui l'environnent ; il n'est pas permis non plus de le desirer ; car , comme dit saint Augustin : *Il n'est pas bienfaisant de souhaitter la premiere place destinee pour le gouvernement d'un peuple ; quand même on devoit la remplir & l'exercer dignement.* Et la raison qu'en rend saint Thomas , est qu'il n'est pas permis d'aspirer à une charge qui est au-dessus de ses forces ; car , comme dit saint Paul : *Qui est capable d'un tel ministere ?* Et qui peut s'assurer d'avoir la vertu & la capacite proportionnee à l'éminence de cet emploi ? Ainsi au-lieu de souhaitter cette dignité , on doit la fuir de tout son pouvoir ; que si on est force de l'accepter , quoique d'ailleurs on puisse croire qu'on a , pour s'en acquitter fidellement , toutes les qualités que demande un ministere si redoutable ; il ne faut neanmoins l'accepter , à l'exemple des Saints , qu'avec frayeur , & avec tremblement , considerant que c'est peut-être en punition de nos pechés que Dieu permet qu'on nous impose un joug si pesant , & capable de faire trembler les Anges .

Que si dans l'Episcopat on ne regarde que le travail & la peine , & si on le souhaite non par un esprit d'ambition , ou par un desir de dominer & de commander aux autres , mais pour s'employer avec charité à leur salut ; je ne condamne point ce desir , dit saint Chrysostome , puisqu'on ne desire qu'une bonne œuvre . Si donc quelqu'un desire l'Episcopat de cette sorte , il desire une bonne œuvre : car ce mot d'Episcopat , dans sa force , marque une inspection , & une vigilance continuelle .

Mais il est bon de faire sur les paroles de saint Paul

Paul la reflexion qu'y fait le grand Pape saint Grégoire : Ceux, dit ce Pere, qui ont la passion de s'avancer dans le saint ministere de la conduite des ames, se servent d'ordinaire pour l'appuyer de ce passage : *Si quelqu'un desire l'Episcopat, il desire une fonction & une œuvre sainte* : mais ils ne prennent pas garde que cet Apôtre, après avoir loué ceux qui ont ce desir, les épouvante aussi-tôt & les effraie, en disant : Qu'il faut qu'un Evêque soit irreprehensible ; de sorte qu'au même temps qu'il approuve leur desir, il les remplit de crainte par l'obligation qu'il leur impose.

Il faut aussi considerer pourquoi & à quelle occasion le Docteur des nations a avancé cette parole; car il l'a dite en un temps, où le monde & l'enfer étoient armés contre l'Eglise, au fort des plus horribles persecutions, durant lesquelles ceux qui y tenoient les premières charges étoient les premiers pris & menés aux supplices, pour donner de la terreur aux fidelles. Alors, dit ce saint Pape, il n'y avoit rien que de louable dans la recherche de l'Episcopat, puisqu'on ne doutoit point que ce ne fut une voie assûrée pour être exposé aux supplices les plus horribles. Mais présentement qu'il y a de grands honneurs & de grandes richesses annexées à cette dignité, ce n'est plus le travail ni les souffrances que l'on a en vûe, mais la gloire & les biens temporels.

¶. 2. *Il faut donc que l'Evêque soit irreprehensible.*

Ce mot dit tout & renferme toutes les vertus, qui sont toutes comprises dans l'innocence de la vie, exemte non seulement de crime, mais même de tout soupçon, celui donc qui se sent coupable

de la moindre faute, dit saint Chrysostome : *Quel levius culpe conscius est*, fait mal de desirer un ministere sacré, dont il s'est rendu indigne par son déreglement. Aussi c'a été long-temps dans l'Eglise une regle inviolable de ne choisir, pour entrer dans l'état Ecclesiastique, que ceux qui avoient conservé l'innocence qu'ils avoient reçue dans le Batême, sans que jamais l'Eglise ait fait aucune regle pour en dispenser. Et si maintenant on en reçoit qui n'ayent pas conservé cette premiere grace, on suppose qu'ils l'ont recouvrée par une solide pénitence, & que leur conscience leur rend ce fidelle témoignage, que ce n'est par aucune cupidité qu'ils aspirent aux ordres sacrés.

*Morin.de  
adm.sacr.  
permis.  
cb. 23.*

Dans l'ancienne discipline qui a été observée très-rigoureusement pendant plusieurs siecles, non seulement il n'étoit pas permis d'élever aux Ordres sacrés ceux qui avoient commis quelque crime après leur Batême, mais même si quelqu'un eût reçû les Ordres furtivement, étant coupable de quelque crime, il étoit aussi-tôt déposé dès qu'on en avoit la connoissance, c'est ce qui est ordonné dans le 10. Canon du Concile general de Nicée, & en plusieurs autres. Car si ceux qui sont coupables d'un crime ne peuvent être élevés aux dignités Ecclesiastiques, à combien plus forte raison en doit-on exclure ceux qui en étant déjà revêtus, commettent les mêmes pechés.

Or ces pechés ne s'entendent pas seulement des pechés publics, mais aussi des crimes cachés. Le bienheureux Pierre Damien dans un ouvrage qu'il adresse au Pape Leon IX. distingue quatre sortes de pechés d'impureté, & prie sa Sainteté de vouloir bien declarer son sentiment touchant les Prê-

tres qui en sont coupables. Voici ce qu'il répondit : « Tous ceux qui se sont souillés de quelqu'un de ces quatre sortes de pechés, après avoir examiné attentivement notre censure, doivent être déposés de tous les degrés où ils ont été élevés dans cette Eglise, qui est sans tache, suivant notre jugement & celui des saints Canons.

Ce Pape se relâche néanmoins un peu de l'ancienne discipline de l'Eglise, & veut, en s'appuyant sur la miséricorde de Dieu, qu'on admette à l'exercice de leurs fonctions les Clercs qui sont tombés dans quelqu'un de ces pechés d'impureté, pourvu qu'ils ne soient pas dans l'habitude, & qu'ils ne l'ayent pas commis avec plusieurs personnes, & que depuis ils ayent arrêté les mouvements de leur passion effrénée, & ayant effacé par une digne pénitence la honte de leurs déordres.

Si on accordoit, dit saint Gregoire le Grand, „. 4. à ceux qui sont tombés, la liberté de rentrer dans „ Ep. 16. leurs dignités, on détruiroit entierement la rigueur de la discipline Canonique, parceque l'esperance d'être rétabli feroit qu'il y en auroit plusieurs qui n'aprehenderoient plus de concevoir des desirs criminels & de faire mal.

Que si dans les siecles postérieurs on s'est relâché de l'ancienne discipline, non par aucune loi que l'Eglise ait faite, mais plutôt par une coutume qui s'est introduite contre son esprit, qui demeure toujours le même ; les saints Canons qu'elle a fait pour regler sa discipline, & les mœurs de ses enfants, & sur-tout celles de ses ministres, ne laissent pas d'obliger, quoiqu'on cesse de les observer ; & l'on ne doit pas croire qu'ils s'abolissent par la hardiesse qu'on se donne de les violer. L'Eglise ne deteste pas

## 68 I. EPISTRE DE S. PAUL

moins les crimes aujourd'hui qu'elle les detestoit autrefois. Elle n'exige pas moins de sainteté pour recevoir les Sacremens : Elle ne desire pas moins de pureté dans ses Ministres pour les administrer ; ainsi ils ne doivent pas moins être irreprochables que du temps de saint Paul.

*¶. 2. Qu'il n'ait épousé qu'une femme, qu'il soit sobre, prudent, grave & modeste, chaste, &c.*

Entre les qualités que saint Paul demande aux Evêques, il y en a plusieurs qui sont communes à beaucoup de fidèles ; il y en a qui sont propres aux Pasteurs, & d'autres enfin qui ne conviennent qu'à des Chrétiens fort imparfaits.

La tempérance, la prudence, l'honnêteté, l'équité & les autres vertus morales sont des qualités que doit avoir tout Chrétien qui vit selon les maximes de l'Evangile ; mais ces mêmes vertus doivent être en un Evêque & en un Prêtre dans un degré éminent. C'est la même lumiere qui huit dans le soleil, la lune & les étoiles, mais elle ne brille pas également dans tous ces corps lumineux. Celui qui entreprend de conduire les ames, dit saint Chrysostome, doit éclater de telle sorte par sa vertu que comme un soleil il efface par son éclat celui des étoiles. Toute sa vie doit être pure & sans tache & si bien réglée, que tous puissent, en jetant les yeux sur lui, suivre sa conduite comme un excellent modèle. Saint Gregoire de Nazianze parlant de la sainteté des Prêtres, dit aussi que leur âme doit être plus pure que les rayons du soleil. *Sacerdotis animum solaribus radiis puriorem esse oportet.*

*¶. 2. Et saint Gregoire le Grand, dit aussi qu'ils doivent être autant élevés par leurs vertus au-dessus de leur peuple, qu'un berger est au-dessus de son troupeau.*

*in oras.  
apol.*

*¶. 2.  
¶. 1.*

ce que saint Chrysostome avoit dit avant lui en l. 2. de termes plus clairs & plus express, lorsqu'il veut qu'il <sup>Sacerd.</sup> y ait une difference entre le Prêtre & le peuple qui <sup>l. 2.</sup> lui est soumis, qui égale celle qui se rencontre entre un homme & une brute.

Entre les vertus nécessaires à un Evêque, saint Paul demande *qu'il n'ait épousé qu'une femme*. Si l'on considere ce que les Conciles & les Peres ont écrit sur ce sujet, nous reconnoîtrons que c'est principalement l'incontinence qu'ils y ont eu en vue, & qui leur a fait attacher l'irregularité à la bigamie. La signification mystérieuse du divin mariage de JESUS CHRIST avec son Eglise vierge, n'étoit peut-être pas ce que l'Apôtre consideroit davantage dans ces reglemens, puisqu'il demande la même qualité aux veuves qui servoient l'Eglise. Saint Augustin s'appuie beaucoup sur cette signification mystérieuse. Ce qui est constant c'est que cette loi pour les Evêques, les Prêtres & les Diacones, est aussi ancienne que l'Eglise, & que c'est dans cet esprit que cette même Eglise a exclus non seulement pour jamais du ministere sacré ceux dont l'incontinence avoit paru par un double mariage; mais qu'autant qu'il lui a été possible elle s'est choisi des Evêques, des Prêtres, & des Diacones vierges, ou au defaut des vierges, des personnes dévouées à un celibat perpetuel.

Cette discipline substoit au temps de saint Epi- *Expos.  
fidei ca-  
tibol.c. 24.*  
phane, qui assure formellement que ceux qui sont honorés du Sacerdoce doivent être vierges, ou au moins consacrés pour le reste de leurs jours à la continence, & qu'il est nécessaire, s'ils ont été mariés, qu'ils ne l'ayent été qu'une fois. Ce Pere y comprend les Soudiacres même, & proteste qu'on ne

## 70 II. EPISTRE DE S. PAUL

les élit que d'entre les vierges ou les continens.

Saint Jérôme écrivant contre Vigilance, qui avoit déclaré la guerre à la continence des Clercs, en rend un témoignage que les plus opiniâtres ne peuvent contester. *Que feront, dit-il, les Eglises d'Orient, de l'Egypte & de Rome, qui regorvent des Clercs ou vierges ou continens, ou s'ils ont eu des*

*L. . . . adv. Jevin. femmes, ils cessent d'être mariés. Que si, dit-il ait-*

*" leurs, les Laiques ne peuvent s'approcher de la  
" Communion & de la priere, qu'après s'y être dis-  
" posés par la continence; à plus forte raison tous les  
" Ministres du divin sacrifice, qui doivent en tout  
" temps offrir leurs prieres & celles du peuple, & ce-  
" lebrer tous les jours le sacrifice virginal de l'Eglise,  
" doivent-ils se conserver toujours dans une pureté*

*Epiſt. ad cl. c. i. " éminente. Si Abimelec n'avoit appris que David  
" & ceux qui l'accompagnoient n'avoient eu aucun  
" commerce avec leurs femmes depuis deux jours,  
" il ne leur auroit jamais donné les pains de propo-  
" sition; cependant il y a autant de difference entre les  
" pains de proposition & le Corps de JESUS-CHRIST,  
" qu'il s'en trouve entre l'ombre & le corps. Ainsi il  
" faut suivre, dit le même Père, ou le premier Adam,  
" qui n'a eu qu'une femme; ou le second qui a été  
" vierge, puisqu'il n'y en a point de troisième qui se  
" soit marié deux fois. On peut voir ce que dit sur ce  
sujet saint Ambroise dans ses Offices, l. i. c. 50.*

Si donc les Prêtres Grecs usent du mariage avec les femmes qu'ils ont épousées avant d'être Prêtres, c'est un abus qui s'est introduit au commencement du huitième siècle, contre les decisions du Concile de Nicée, & d'autres; contre les declarations des souverains Pontifes, & contre le sentiment des Pères.

L'Apôtre demande encore de l'Evêque , qu'il aime l'hospitalité . Cette vertu excellente si recommandée par les Apôtres , & si estimée dans les Patriarches qui l'ont exercée avec tant de soin & d'affection , ne consiste point à bien traiter ses amis , & à recevoir les gens de qualité & les personnes riches , pour les regaler par de grandes dépenses ; mais à recevoir chez soi avec beaucoup de bonté & de simplicité les pauvres , les étrangers & les passans , en leur donnant les choses nécessaires , sans excès & superfluité , afin d'avoir de quoi fournir à la dépense de plusieurs , & faire du bien à plus de gens . Cette vertu est nécessaire à l'Evêque , qui doit aussi l'exercer d'une manière frugale , comme les Conciles l'ordonnent . Sur-tout , dit S. Jérôme , on déclare à celui qui doit être Evêque , qu'il doit aimer l'hospitalité ; car si tous les fidèles désirent entendre de la bouche de J E S U S - C H R I S T ces paroles consolantes : *J'ai en besoin de logement , et vous m'avez logé ;* à plus forte raison l'Evêque le doit-il désirer , lui dont la maison doit servir d'hospice à tout-venant : car si un laïque reçoit chez lui une ou deux personnes , ou quelques-unes davantage , il s'aquitte pleinement du devoir de l'hospitalité , mais un Evêque est inhumain , s'il ne reçoit tout le monde . Ainsi saint Augustin dit de lui-même , qu'aussi-tôt qu'il fut fait Evêque , il se crut obligé de recevoir tous les passans , & tous ceux qui se présentoient : ce qui s'entend non des infidèles , mais des Chrétiens , qui n'osant pas entrer dans les maisons des Payens , étoient reçus par les Evêques , qui les faisoient servir par les veuves Diaconissées , qui leur lavoient les pieds . V oyez 1. Tim.

3. 10.

*Concil.  
Carthago.  
Concil.  
Trident.  
Sess. 25.  
de Ref.*

*Serm. 1.  
de vita*

On peut voir ce que disent à la louange de cette vertu , saint Ambroise , l. 2. Offic. 21. & l. 3. c. 7. saint Chrysostome , Serm. 2. de Lazar ; saint Augustin , Serm. 70. de tempore .

Une autre qualité de l'Evêque , qui est des plus nécessaires , c'est qu'il soit capable d'instruire . L'instruction est la principale fonction des Evêques , & la plus Episcopale , puisqu'elle est la plus apostolique .

*Il semble que J E S U S - C H R I S T après sa Resurrection n'a revêtu ses Apôtres de toute son autorité , que pour exercer le ministère de la prédication : Toute puissance , leur dit-il , m'a été donnée dans le ciel & dans la terre. Allez donc , & instruisez tous les peuples.* En effet , les Apôtres se reposant sur les Diacres de la plupart des autres fonctions , ils ne se reservoient que le ministère de la parole .  
*Il n'est pas juste que nous quittions la prédication de la parole de Dieu..... nous nous appliquerons entièrement à la priere , & à la dispensation de la parole.*

Saint Hilaire expliquant ces paroles de l'Apôtre : *Afin qu'il soit capable d'exhorter selon la sainte doctrine ,* dit , Que la doctrine n'est pas moins nécessaire à un Evêque , que la sainteté ; parceque la sainteté n'est utile qu'à elle-même , si elle n'est accompagnée de la doctrine ; & la doctrine ne gouve point de creance , si elle n'est soutenue de la sainteté . Saint Jérôme remarque , que le même Apôtre a donné à l'Evêque la qualité de Docteur , sans laquelle toutes ses autres vertus demeurent stériles ; de sorte que sa conversation , quelque innocente qu'elle soit , si elle se trouve sans instruction , nuit autant par le silence de la parole , qu'elle

*Math. 28. 18.  
19.*

*Act. 6.*

*Tit. 1. 9.  
De Trin.  
l. 8.*

ser par le bon exemple. *Quoniam exemplo prodest, tantum silentio nocet.*

*Ep. ad  
Deccan.*

Rien ne fait mieux voir combien l'autorité de prêcher la parole de Dieu éroit propre & particulière aux Evêques, que l'exemple de deux savans Prêtres, célèbres par leur doctrine & par leur éloquence, S. Augustin & S. Chrysostome, qui étant Prêtres, ne prêchoient que par l'ordre & le pouvoir que leur Evêque leur en donnoit par une délégation particulière, en les faisant remplir sa place, & les rendant comme ses Vicaires dans cette fonction Episcopale. Saint Ambroise fait bien voir qu'il regarde aussi le ministère de la parole comme un devoir inseparable du caractère Episcopal ; puisqu'il proteste qu'ayant été fait Evêque avant que d'avoir appris ce qu'il devoit enseigner, il ne pouvoit se dispenser de l'obligation d'apprendre en enseignant les autres, ce qu'on ne lui avoit jamais enseigné.

Le Concile de Trente dit nettement, Que la prédication est le principal devoir des Evêques, & qu'ils sont obligés de prêcher eux-mêmes en personne, s'ils n'ont un empêchement légitime, auquel cas ils délegueront d'autres Prédicateurs. Selon le 4<sup>e</sup>. Concile de Latran, il est ordonné aussi aux Curés & aux Vicaires & à tous ceux qui sont chargés du soin des ames, de les repaire du pain de la parole de Dieu ; & que si quelqu'un néglige de le faire, il soit puni rigoureusement : il donne aussi des règles utiles pour se bien acquitter de ce saint ministère. Après cela, peut-on s'empêcher de déplorer avec le grand Pape S. Grégoire, le petit nombre & la lâcheté des ouvriers dans une si vaste & si ample moisson. *Le monde, dit-il, est rempli de Prêtres, & cependant il ne se trouve presque point d'ouvriers dans la*

74 I. EPISTRE DE S. PAUL  
*moisson du Seigneur ; parceque nous recevons bien la dignité Episcopale , mais nous n'en remplissons pas les devoirs. Que faisons-nous , ô Pasteurs , nous qui prenons la récompense , & qui ne faisons rien ? Nous recevons tous les jours les fruits de la sainte Eglise , & néanmoins nous ne travaillons point dans la prédication pour l'Eglise du ciel. Considérons quelle damnation c'est de recevoir sans travailler la récompense du travail. Nous vivons des oblations des fidèles , mais que faisons-nous pour les ames de ces fidèles ? Nous prenons pour notre entretien les choses qu'ils offrent pour racheter leurs pechés , & toutefois nous n'employons ni prières , ni prédications , comme nous y sommes obligés , pour remédier à ces mêmes pechés.*

Venons maintenant aux mauvaises qualités que l'Apôtre éloigne de cet auguste ministère , dont il sembloit qu'il ne devoit point parler , comme étant tout-à-fait indignes d'un état si saint.

Saint Paul veut que celui qu'on nomme Evêque , *ne soit point sujet au vin*. Est-il possible qu'on pût éléver à cette dignité sacrée un homme capable d'un reproche si honteux ? N'est-ce pas une chose monstrueuse , de voir un ministre de J E S U S - C H R I S T approcher de ses saints autels sentant encore le vin dont il se seroit gorgé ? Aussi saint Chrysostome n'a-t-il pas cru que ces paroles se dussent prendre à la lettre : *Cela seroit trop horrible , dit ce saint Docteur ; mais elles veulent dire seulement , qu'un Pasteur ne doit pas avoir les defauts qui sont d'ordinaire attachés à ceux qui se laissent aller à ces excès , comme d'être injurieux , violent , & orgueilleux.*

N'est-ce pas encore une chose tout-à-fait indigne du sacerdoce , que d'être prompt à frapper ? Ce

vice ressent plus le soldat , qu'il ne convient à un  
Prêtre ou un Evêque , qui doit tellement régler  
ses actions & ses paroles , qu'il ne paroisse rien  
dans sa conduite qui soit capable de blesser en  
aucune maniere les yeux ou la conscience des peu-  
ples qui lui sont soumis. JESUS-CHRIST qui a Ep. 2, 1.  
*donné son dos aux coups de fous, & qui n'a rien*  
*répondu au mal qu'on disoit de lui, condamne tout*  
*Pasteur qui frappe de la main ou de la langue , dit*  
S. Jerome. Ainsi il faut qu'un ministre de J E S U S-  
C H R I S T , à l'imitation de son maître , soit doux  
& patient , afin qu'il sache se taire & parler quand  
il faut. Cet excès d'être violent & prompt à frap-  
per a paru à saint Jérôme & à saint Chrysostome ,  
si affreux dans les Prêtres ou les Evêques , qu'ils  
n'ont pas cru que ce terme dût se prendre à la let-  
tre ; mais que saint Paul condamnoit par là ceux qui  
frappent la conscience de leurs frères par leurs mau-  
vais exemple.

Quelqu'un s'étonnera peut-être , dit saint Chrysostome , comment saint Paul , dans les conditions qu'il demande pour l'Episcopat , dit qu'il ne faut pas qu'un Evêque soit sujet au vin ; l'éminence de cet état ne sembloit-elle pas porter ce saint Apôtre à demander quelque chose de plus parfait ? Pourquoi ne dit-il pas plutôt : Il faut qu'un Evêque soit comme un Ange , qu'il ne soit sujet à aucune passion , ni à aucun vice ? C'est , répond-il , que saint Paul voyant le besoin qu'on avoit d'établir beaucoup d'Evêques , & craignant de nuire aux affaires de l'Eglise , il se contente d'exiger des Evêques une vertu modérée , & il ne veut point les obliger d'avoir une très-haute perfection .

¶. 3. jusqu'au 6. Eloigné des contestations , des intérêts , &c.

On pourroit encore ajouter à ces vices grossiers, dont on vient de parler , celui d'aimer les procès , & d'être intéressé. Car qu'y a-t-il de plus contrarie à l'état d'un Pasteur , qui doit donner sa vie pour ses brebis , que de ne chercher dans la conduite de son troupeau que son intérêt particulier , & de l'inquiéter par des chicaneries ? Comment pourra-t-il entretenir l'union & la paix parmi son peuple , & lui inspirer le détachement pour les choses de la terre , si lui-même aime l'argent , & est prêt de faire un procès pour quelque petit intérêt ? Que doit-on penser de ces Pasteurs intéressés , qui se rendent terribles à leurs peuples par leur humeur processive ?

*Epiſt. ad  
Decen.*

Voici ce qu'en dit saint Jérôme : Il n'est rien de plus impudent que ces Ecclesiastiques de la campagne , qui croient se donner plus d'autorité en se vantant qu'ils entendent la procedure , & sont toujours prêts d'entreprendre de nouveaux procès , ils en menacent tout le monde , & ce langage tonnant les rend redoutables à leur troupeau : *Nihil impudentius est arrogantiā rusticorum qui garrulitatem autoritatem putant , & parati semper ad lites in subiectum sibi gregem tumidis sermonibus tonant.*

¶ 6. 7. Que ce ne soit point un Neophyte , &c.

C'est une police constante de l'Eglise , établie par les Papes & les Conciles , de n'élever au Sacerdoce ni aux charges Ecclesiastiques que ceux qui ont été long-temps éprouvés dans les exercices de la cléricature. Il faut , dit saint Célestin , monter à l'Episcopat par les degrés que l'Eglise a établis dans les ordres inférieurs , & c'est une injure insupportable au Clergé , & à ceux qui ont vieilli dans les fonctions Ecclesiastiques , de leur préférer des laïques.

*Ep. 8.*

Le Pape saint Leon declare les laïques incapables *Ep. 871* non seulement de l'Episcopat , mais aussi de la Prêtrise & du Diaconat , s'ils n'ont été long-temps éprouvés & instruits dans les exercices des moins-moindres Ordres. Et il ne veut pas que les dispenses que la charité & la nécessité accordent, soient tirées à conséquence , & préjudicent aux loix inviolables de l'Eglise, qui excluent les laïques des trois Ordres supérieurs qui comprennent tout l'empire Sacerdotal.

Le Canon apostolique qui interdit l'Episcopat *Can. 82* aux nouveaux baptisés , excepte ceux qu'une grace surabondante y appelle par des témoignages extraordinaires. C'est ainsi qu'ont été choisis saint Ambroise , saint Paulin , saint Augustin , & beaucoup d'autres , qui ont été élevés à la Prêtrise , ou même à l'Episcopat , par un zèle extraordinaire des peuples , qui eût été inexcusable au jugement des hommes , si Dieu ne l'eût lui-même justifié par le mérite singulier , ou par la sainteté éminente de ces grands hommes.

Saint Gregoire menace de la déposition & de l'excommunication les Evêques , les Clercs , & les *Ep. 174* seculiers qui s'efforceront d'élire & d'élever à l'Episcopat un laïque , à quelque haut degré de sainteté & de mérite qu'il puisse être arrivé : & comme cet abus étoit fréquent dans l'Eglise de France , il en écrivit au Roi Childebert , en ces termes : *Nous* *1. 2.* *avons appris qu'aussi-tôt que les Evêques sont morts , Ep. 53.* *quelques laïques se font tonsurer , & montent d'un* *plein saut à l'Episcopat , & celui qui n'a jamais été* *disciple , par une ambition déreglée devient maître* *tout-d'un-coup. . . . Votre Excellence peut elle même* *juger de ce dérèglement , par ce qu'elle fait ; car*

## 78 L'EPISTRE DE S. PAUL.

il est certain que vous ne donnez pas le commandement de vos armées à un General, avant que d'être assuré de sa fidélité, & que ses actions précédentes vous ayent persuadé qu'il est capable de cette charge.

C'est dans ce même esprit que saint Jérôme dit de ces Neophytes, qu'ils veulent être capitaines avant que d'avoir été soldats, & Docteurs avant Epist. ad Rustic. que d'avoir été disciples : *Miles antequam tyro, prius magister quam discipulus.* Cet empressement d'être élevé aux dignités Ecclesiastiques sans en avoir le mérite & la capacité, ne peut être que l'effet d'une ambition démesurée, d'une avarice honteuse, ou d'une présomption temeraire ; que si c'est le zèle indiscret d'une fausse charité qui les presse de travailler au salut du prochain, qu'ils apprennent des saints Pères à régler ce zèle selon la science. Soyez plein, leur dit saint Bernard, avant que de vous répandre ; apprenez à ne donner que de votre plénitude, & ne soyez pas plus liberal que Dieu : Si vous voulez répandre de votre abondance, continue ce Père, & non donner de votre pauvreté, vous devez avoir premierement la composition ; en deuxième lieu, la devotion ; en troisième lieu, le travail de la pénitence ; en quatrième lieu, les œuvres de la piété ; en cinquième lieu, l'affiduité à la prière ; en sixième lieu, le repos de la contemplation ; & enfin la plénitude de l'amour. On peut dire que *celui en qui ces vertus ne sont point, est aveugle* ; & quand il auroit vieilli dans la cléricature ou le sacerdoce, il doit se regarder comme un Neophyte, par rapport à la conduite des âmes, à laquelle il ne peut prétendre sans tomber, comme dit l'Apôtre, dans la même condamnation.

*2. Petr. 1. 9.*

que le diable. Il faut remarquer , dit saint Gregoire, que, comme l'Apôtre appelloit Neophyte, celui qui avoit nouvellement embrassé la foi ; nous regardons maintenant comme Neophyte, celui qui est encore novice dans la pratique de la vertu & dans l'exercice des bonnes œuvres.

\*. 8. jusqu'au 13. Que les Diacres de même soient honnêtes & bien reglés , &c.

On demande pourquoi l'Apôtre , après avoir montré quelles doivent être les qualités des Evêques , passe aux Diacres sans parler des Prêtres ; les saints Peres nous répondent , que c'est parce qu'entre les Evêques & les Prêtres il y a égalité de sacerdoce , & que les Prêtres sont chargés aussi de l'instruction des fidèles ; & quoique les Evêques aient un rang & une juridiction éminente dans l'Eglise , il n'y a neanmoins que l'ordination qu'ils ont de plus que les Prêtres , & c'est en cela, dit saint Chrysostome , qu'ils ont de l'avantage sur eux. Ainsi ce que l'Apôtre a dit des Evêques doit s'entendre aussi des Prêtres , & demande d'eux les mêmes vertus & les mêmes qualités.

Hier. &  
Chrys.

Les Diacres mêmes , quoiqu'ils ne soient établis que pour seconder les Prêtres & les Evêques dans toutes leurs fonctions , doivent aussi avoir les mêmes qualités , si ce n'est dans le même degré de perfection , au moins doivent-ils être comme eux irreprochables dans toute leur conduite. Saint Paul ajoute aux autres vertus qu'il demande des Diacres , la sincérité dans les paroles , & leur défend d'être doubles ; la duplicité est le caractère d'un homme fourbe , flatteur & menteur ; *Il n'y a rien , dit saint Chrysostome , qui nous fasse sortir de la noblesse spirituelle des Chrétiens*

80 I. EPISTRE DE S. PAUL  
*que le déguisement & la fourberie, rien ne nuit plus dans l'Eglise.*

Le saint Apôtre veut qu'ils ne soient point sujets à boire beaucoup de vin. Il ne dit pas que pour choisir les Diacres on ne prenne point des ivrognes, ce n'est pas assez de n'être pas sujet à un vice si grossier & si infame ; il ne faut pas même qu'un Chrétien , & sur-tout un ministre des sacrés autels , soit capable de boire beaucoup de vin , même sans passer jusqu'à l'ivresse , & qu'il s'attire la malédiction que le Prophète prononce contre ces sortes de gens :

*1 Cor. 5.11. Vae qui potentes estis ad bibendum; malheur à vous qui êtes puissans à boire le vin. Que si parmi les Juifs on s'abstenoit de vin en entrant au temple , combien plus s'en doivent abstenir les ministres de nos autels ,* dit saint Jean Chrysostome : Car , quand l'excès du vin ne causeroit point d'effets scandaleux, ne faudroit-il pas éviter de donner mauvais exemple ? N'est-ce pas un grand mal de ruiner non seulement la santé du corps , mais aussi celle de l'ame, dont toute la force est abattue par ces sortes d'excès , sa vigueur éteinte , & sa lumiere obscurcie ?

Quand notre saint Apôtre parle des Diacres , il parle aussi aux ministres inferieurs qui sont tous renfermés dans le Diaconat , & en sont comme les ruisseaux , ou comme des demembremens qui se sont faits successivement les uns après les autres , selon les nouveaux besoins de l'Eglise. Le desinteressement que saint Paul veut dans les Diacres est une vertu qui est aussi très-nécessaire aux Ordres inferieurs,pour ne point entrer dans le ministere sacré par des vues basses qui ne sont que trop ordinaires. Y a-t-il rien de plus commun que de voir des

des gens sans pieté & sans capacité s'ingerer dans le sacré ministere pour y trouver leur repos & leur établissement? C'est le seul sujet qui les fait tondre, qui leur fait frequenter les Eglises, qui leur fait celebret la Messe, & qui leur fait chanter des Pseaumes, dit saint Bernard: *Propter hoc tunden-tur, propter hoc frequentant Ecclesias, Missas cele-brant, psalmos decantant.* Combien voit-on de personnes qui n'auroient jamais pensé à entrer dans l'Eglise, si l'esperance d'un benefice ne les y avoit determinés? C'est sur quoi ceux qui font profession d'instruire les Ecclesiastiques doivent principalement examiner ceux qui se présentent, s'ils veulent donner à l'Eglise de bons ministres, & leur enseigner le desintereslement & les autres vertus que prescrit saint Paul, qui sans doute entendoit bien les regles de donner à l'Eglise de bons Ecclesiastiques. *On court indiscrettement aux Ordres sacrés,* dit saint Bernard, *& les hommes se portent sans reverence & sans consideration dans le ministere spiri-tuel qui est venerable aux Anges mêmes;* quoique l'avarice regne dans leur cœur, que l'ambition les commande, que l'orgueil les domine, que l'injustice & l'impudicité les tiennent esclaves: l'Apôtre veut néanmoins que ceux qui sont admis aux fonctions, soient sans reproche; cela merite bien une attention particulière.

¶. 13. & 14. Car le bon usage de leur ministere les fera monter plus haut & leur donnera une grande confiance, &c.

Le soin qu'on a d'élever aux dignités Ecclesiastiques ceux qui en sont les plus capables & qui rendent le plus de service, contribue beaucoup à maintenir dans l'Eglise l'ordre & la paix; c'est pour

Tome IV.

F

Serm. 6.  
in Psal.  
Qui hâ-  
bitat.

L. de con-  
vers. ad  
cler. c. 10

*S. ep. 13.* cela que le Concile de Trente, après beaucoup d'autres, ordonne de ne point éléver les Clercs inférieurs à de plus hauts degrés, s'ils ne s'en sont rendus dignes par le mérite de leur vie, & par le progrès qu'ils ont fait dans la science & la piété, & de ne donner les bénéfices qu'à ceux qui en seront le plus dignes. Saint Cyprien loue le Pape saint Corneille, de ce qu'il n'est point monté tout-d'un-coup à l'Episcopat, mais qu'il y est parvenu par degrés en considération de son mérite & des services qu'il a rendus à l'Eglise; que d'ailleurs il n'a point demandé l'Episcopat, qu'il ne l'a point voulu, mais qu'il a fallu lui faire violence pour l'obliger à l'accepter? *Ipsè vim passus est ut Episcopatum coactus acciperet.* C'a été toujours le sentiment & la pratique de tous les Saints, de ne recevoir que malgré eux les emplois Ecclesiastiques; mais ils en étoient estimés d'autant plus dignes qu'ils les évitoient avec plus de soin.

Si donc la faveur, la parenté, l'intérêt, ou toute autre considération humaine ont plus de part à l'élevation des Ecclesiastiques que leur mérite ou leur vertu; que les fidèles ministres de JESUS-CHRIST qu'on néglige, se consolent si les hommes les oublient, Dieu sera lui-même leur grande récompense, & ont d'autant plus de sujet de se consoler que leur récompense s'accroît à mesure qu'ils auront plus travaillé sans être récompensés ici-bas, & qu'ils se seront tenus dans le lieu le plus bas, qui est aussi le plus sûr.

*V. 15. & 16. Afin que..... vous sachiez comment il se faut conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne & la base de la vérité, &c.*

Dieu qui est le Pere commun de tous les hommes, les conduit & les gouverne comme ses enfans à qui il donne *la vie, la respiration, & toutes choses.* Mais <sup>18. 17.</sup> depuis le commencement du monde il s'est réservé <sup>25.</sup> entre tous les hommes une société de personnes, par qui il a voulu être servi, honoré & adoré. Avant le peché de nos premiers peres, tous les hommes sans distinction ayant été créés pour être éternellement heureux, devoient être membres de cette société ; depuis le peché il n'y a eu avant J E S U S - C H R I S T que ceux qui faisoient profession de vivre selon les principes de la loi naturelle, & qui esperoient un Redempteur, qui appartinsent à cette société, qui est l'Eglise, laquelle étoit alors composée de deux sortes de personnes ; scavoit des Juifs, à qui Dieu avoit donné une loi par le ministere de Moïse ; & des Gentils qui attendoient aussi un Libérateur, & qui vivoient suivant les principes de la loi naturelle.

Depuis J E S U S - C H R I S T il n'y a plus eu de difference entre ces deux peuples, ils sont réunis en J E S U S - C H R I S T, qui des deux n'en a fait qu'un, dont il est le chef ; & pour être membre de l'Eglise il faut appartenir à ce peuple ; les infidèles & les Juifs qui ne sont pas batis, ne sont pas membres de l'Eglise ; les herétiques, les schismatiques qui s'en sont séparés, & ceux qu'elle retranche de son corps, ne lui appartiennent point. Ainsi cette société renferme tous les fidèles qui sont réunis par la profession d'une même foi, qui sont incorporés à J E S U S - C H R I S T par la participation aux mêmes Sacremens, & qui font un corps sensible de Religion.

Cette société est appellée *la maison de Dieu* ; car  
F ij

34 I. EPISTRE DE S. PAUL  
quoique tout le monde lui appartienne , l'Eglise est particulierement appellée sa maison , parceque c'est dans son sein que les enfans de Dieu naissent par le Batême , croissent & se fortifient par la participation du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST . C'est-là où se trouve l'unite d'une même foi , d'une même esperance dans tous les fidelles , qui n'ont tous qu'un même chef , un même esprit qui anime tout le corps & chaque membre vivant de ce corps ; où se trouve la doctrine de la verité , ferme , constante & inébranlable , par une assistance infaillible du Saint-Esprit , que JESUS CHRIST a promise à son Eglise ; c'est pour cela qu'elle est *la colonne & la base de la verité* : Il ne la faut point chercher ailleurs , dit saint Irenée , c'est d'elle qu'il faut tirer la resolution de tous les doutes & l'éclaircissement de toutes les difficultés . Quand même , dit-il , les Apôtres ne nous auraient pas laissé les Ecritures , ne faudroit-il pas suivre la chaîne de la tradition qu'ils ont laissée en dépôt entre les mains de ceux qu'ils ont chargés du gouvernement des Eglises ?



#### CHAPITRE IV.

*2. Tim. 3. 1.* **O**R l'Esprit <sup>¶</sup> dit expressément , que dans les temps à venir , quelques-uns abandonneront la foi , en suivant des esprits d'erreur , & des doctrines diaboliques ,

*3. Pet. 3. 18.* **S**piritus autem manifeste dicit , quia in novissimis temporibus discedent quidam à fide , attendentes spiritibus erroris & doctrinis dæmoniorum ,

*¶ 1. expl. le Saint-Esprit.*

2. in hypocrisi loquacium mendacium, & cauteriarum habentium suam conscientiam,

3. prohibentium numerore, abstinere à cibis, quos Deus creavit ad percipiendum cum gratiarum actione fidelibus, & iis qui cognoverunt veritatem.

4. Quia omnis creatura Dei bona est, & nihil rejiciendum quod cum gratiarum actione percipitur :

5. sanctificatur enim per verbum Dei , & orationem.

6. Hæc proponens fratibus , bonus eris minister Christi Jesu , enutritus verbis fidei , & bonæ doctrinæ , quam asscutus es.

7. Inceps autem , & aniles fabulas de vita : exerce autem te ipsum ad pietatem.

8. Nam corporalis exercitatio , ad modicum utilis est : pietas

2. enseignées par des imposteurs pleins d'hypocrisie , dont la conscience est noircie de crimes //;

3. qui interdiront le mariage , & l'usage des viandes , que Dieu a créées pour être reçues avec action-de-graces par les fidèles , & par ceux qui ont reçû la connoissance de la vérité //.

4. Car tout ce que Dieu a créé est bon , & on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec action-de-graces :

5. parcequ'il est sanctifié par la parole de Dieu , & par la prière.

6. Enseignant ceci aux frères , vous serez un bon ministre de J e s u s - C H R I S T , vous nourrissant // des vérités de la foi & de la bonne doctrine que vous avez apprise.

7. Fuyez les fables impietinentes & pueriles //, & exercez-vous à la pieté.

*Supp. 1. 4.  
2. Tim.  
2. 13.  
Tit. 3. 9.*

8. Car les exercices corporels servent à peu de chose ; mais la pieté est utile à tout ,

¶. 2. *lett.* cauteriés en leur propre conscience.

¶. 3. *autr.* cette vérité , que tout ce que Dieu a créé , &c.

¶. 6. *expl.* vous témoignerez que vous avez été nourri de la vraie foi.

¶. 7. *lett.* semblables aux contes que les vieilles femmes font aux petits enfants.

86 I. E P I S T R E D E  
& c'est à elle que les biens de  
la vie présente , & ceux de la  
vie future ont été promis.

9. Ce que je vous dis est  
une vérité certaine , & digne  
d'être reçue avec une entière  
soumission.

10. Car ce qui nous porte à  
souffrir tous les maux & tou-  
tes les malédictions dont on  
nous charge , c'est que nous  
espérons au Dieu vivant <sup>¶</sup> qui  
est le Sauveur de tous les hom-  
mes , & principalement des  
fidèles.

11. Annoncez ces choses ,  
& enseignez-les.

12. Que personne ne vous  
méprise à cause de votre jeu-  
nesse ; mais rendez-vous l'e-  
xemple & le modèle des  
fidèles dans les entretiens ,  
dans la manière d'agir avec  
le prochain , dans la charité <sup>¶</sup> ,  
dans la foi , dans la chasteté .

13. En attendant que je  
vienne , appliquez-vous à la  
lecture , à l'exhortation , & à  
l'instruction .

14. Ne négligez pas la gra-  
ce qui est en vous , qui vous a  
été donnée , suivant une re-

¶. 10. expl. qui récompense ceux qui le servent.  
¶. 11. Le Grec ajoute dans l'esprit,

S. P A U L  
autem ad omnia utilis  
est , promissionem ha-  
bens vitæ , quæ nunc  
est , & futuræ .

9. Fidelis sermo , &  
omni acceptione dig-  
nus .

10. In hoc enim la-  
boramus , & maledici-  
mur , quia speramus  
in Deum vivum , qui  
est Salvator omnium  
hominum , maximè fa-  
delium .

11. Præcipe hæc , &  
doce ,

12. Nemo adolescen-  
tiam tuam contemnat :  
sed exemplum esto fi-  
delium , in verbo , in  
conversatione , in cha-  
ritate , in fide , in casti-  
tate .

13. Dum venio , at-  
tende lectioni , exhor-  
tationi , & doctrinæ .

14. Noli negligere  
gratiam , quæ in te est ,  
quæ data est tibi per  
prophetiam , cum im-

positione manuum pre-  
sbyterii.

velation prophétique <sup>9</sup>, par  
l'imposition des mains des  
Pères.

15. Hec meditare,  
in his esto; ut prosec-  
tus tuus manifestus sit  
omnibus.

15. Meditez ces choses,  
soyez-en toujours occupé,  
afin que votre avancement  
soit connu de tous.

16. Attende tibi, &  
doctrinæ: insta in illis.  
Hoc enim faciens, &  
te ipsum salvum facies,  
& eos qui te audiunt.

16. Veillez sur vous-mê-  
me & sur l'instruction *des au-  
tres*: demeurez fermes dans  
ces exercices: car agissant de  
la sorte vous vous sauverez  
vous-même, & ceux qui vous  
écoutent.

<sup>9.</sup> 14. *lett. par prophétie. Veyez 1. 18.*



### SENS LITTERAL.

¶. I. *O R l'Esprit dit expressément, que dans les temps à venir, quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur, & des doctrines diaboliques.*

Or. L'Apôtre ayant fait voir à Timothée la nécessité qu'il a de s'instruire, pour se rendre un fidèle Ministre de la vérité de l'Evangile, outre les instructions qu'il lui a données dans les trois premiers Chapitres de cette Epître, continue de l'instruire encore plus pleinement, pour le munir contre les fausses subtilités des herétiques.

*L'Esprit, c'est-à-dire, le Saint-Esprit, ou l'Esprit de Dieu, dit, assure par ceux qui ont le don de prophétie, expressément, sans aucune ambiguïté, & sans obscurité. Il dit ceci, parcequ'il ar-*

rive assez souvent que les revelations des Prophetes sont obscures , & qu'ainsi elles ne peuvent pas servir de regle certaine & indubitable pour la conduite de l'Eglise , comme celle-ci.

*Que dans les temps à venir , ce qui comprend indifferemment tous les temps jusqu'à la fin des siecles.*

*Quelques-uns.* L'Apôtre parle principalement des auteurs des heresies , dont le nombre est toujours moindre que celui des heretiques ; *abandonneront la foi chrétienne , en suivant des esprits d'erreur , c'est-à-dire , de prétendues revelations , qui seront plutôt des illusions du démon , que des revelations de l'Esprit de Dieu.* *Probare spiritus si ex Deo sint , & alibi. Spiritus Prophetarum subjecti sunt Prophetis ;* ou , le mot d'esprit se prend par metonymie pour la revelation de l'esprit , soit bon , soit mauvais .

*1. Joan.  
4. 1.  
1. Cor.  
14. 32*

*Et des doctrines diaboliques , qu'ils ont apprises des démons par le moyen des Magiciens. Il marque particulierement les Pythagoriciens , dont les principaux avoient commerce avec les diables ; c'est-pourquoi il ajoute :*

*¶. 2. Enseignées par des imposteurs pleins d'hypocrisie , dont la conscience est noircie de crimes.*

*Enseignées par des imposteurs pleins d'hypocrisie , tel qu'étoit Apollonius , qui contrefaisoit l'homme-de-bien , & que quelques-uns de ses disciples vouloient faire passer pour un homme divin , quoiqu'il fut très-corrompu : il vint à Ephese du vivant même de Timothée , pour y semer sa doctrine.*

*Dont la conscience est noircie de crimes , quoique leur extérieur paroisse plein de sagesse & de pieté. Lettr. Cauterisés en leur propre conscience. Cette*

metaphore est fondée sur ce que les cauteres flettrissent & noircissent les endroits du corps où on les applique , & supposent ordinairement quelque pourriture au lieu où ils sont appliqués.

*¶. 3. Qui interdiront le mariage , & l'usage des viandes que Dieu a créées pour être reçues avec actions-de-graces par les fidèles, & par ceux qui ont reçû la connoissance de la vérité.*

*Qui interdiront le mariage , comme une chose mauvaise & défendue , quoique Dieu en soit l'auteur , qu'il l'ait ordonné dès le commencement du monde , qu'il y ait donné sa bénédiction ; que J E S U S - C H R I S T l'ait approuvé par sa présence , & qu'il l'ait mis au nombre des Sacremens ; non par l'amour du célibat , comme étant plus parfait que le mariage , mais par esprit de libertinage , & pour avoir plus de liberté de s'abandonner secrètement à tous les vices infâmes ; non à certaine sorte de personnes , comme fait l'Eglise à ceux qui ont voué la chasteté , comme une chose plus parfaite , & à d'autres personnes qui en sont incapables ; mais généralement à toute sorte de personnes.*

L'Apôtre marque ici & dans la suite les herétiques Enratiques , qui pour cette raison ne recevoient pas ses Epîtres.

*Et l'usage des viandes , non seulement de la chair , mais même du poisson , & généralement toute sorte de viandes d'animaux , quels qu'ils soient ; ce que les Pythagoriciens observoient exactement , non par principe de piété , de pénitence , & de mortification , comme fait l'Eglise ; ou par principe de santé , comme font les Medecins ; mais pour toujours , & comme mauvaises d'elles-mêmes , & capables de fouiller la conscience par l'usage qu'on en fait.*

*Quo Dieu a créées, & qui par consequent n'ont rien de mauvais en elles-mêmes qui puisse souiller la conscience.*

*Pour être refuges, c'est - à - dire, mangées avec actions-de-graces, n'étant pas juste de sustenter notre corps des biens que nous recevons de la pure liberalité de Dieu, sans lui en témoigner notre reconnoissance.*

*Par les fidelles, qui sont les seuls qui ayent le droit d'user des biens de Dieu, parceque ce sont les seuls qui en font un bon usage, & qui les rapportent à la gloire.*

*Et par ceux. L'Apôtre parle des fidelles mêmes, qui connaissent la verité, n'étant pas engagés dans l'erreur de ces heretiques, mais qui savent par les principes de la foi, aussi-bien que de la nature, ce qui s'ensuit.*

*V. 4. Car tout ce que Dieu a créé est bon, & on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec action-de-graces.*

*Car tout ce que Dieu, qui est la bonté par essence, a créé est bon, en soi - même, & par consequent dans son usage, lorsqu'il est accompagné de toutes les conditions requises pour en bien user, comme de la moderation; & qu'on n'est pas d'ailleurs obligé pour des raisons particulières, ou de santé, ou de pénitence & de mortification, de s'en abstenir.*

*Et on ne doit rien rejeter, comme mauvais, de ce qui se mange avec action-de-graces. L'Apôtre re-pete ce qu'il vient de dire, comme une chose très-importante.*

*V. 5. Parcequ'il est sanctifié par la parole de Dieu, & par la priere.*

*Parcequ'il est sanctifié, c'est-à-dire, l'usage en*

devient non seulement permis, mais même saint & meritoire, par la parole de Dieu, qui declare dans le Nouveau Testament, qu'il n'y a plus rien de commun ni de prophane dans la loi-de-grace, & qu'on peut user saintement de toutes choses: *Quod Deus purificavit, tu communes ne dixeris.* Ou par les prières composées des paroles de Dieu même, qui ont la force d'attirer sa bénédiction sur ce que nous mangeons.

- *Et par la priere*, qui sert à le rapporter à Dieu, & à lui demander qu'il sanctifie cette action par le rapport que nous en faisons, & qu'il purifie la viande de toutes les qualités dont le démon pourroit l'avoir infectée pour nous porter au péché.

\*. 6. *Enseignant ceci aux freres, vous ferez un bon ministre de J E S U S - C H R I S T, vous nourrissant des verites de la foi, & de la bonne doctrine que vous avez apprise.*

*Enseignant ceci aux freres*, pour les préserver des erreurs de ces imposteurs, qui doivent un jour paraître dans cette ville, comme fit depuis Apollonius & ses compagnons.

*Vous ferez un bon ministre de J E S U S - C H R I S T, &c.* c'est-a-dire: Vous ferez voir que vous êtes un bon ministre de l'Evangile, & vous ferez ce qu'il faut faire pour vous bien conduire dans l'Eglise, qui est la maison du Seigneur.

\*. 7. *Fuyez les fables impertinentes & puoriles. & exercez-vous à la pieté.*

*Fuyez*, c'est-à-dire, rejetez les fables impertinentes. Voyez Tit. 3. 10. L'Apôtre parle particulierement ici de la doctrine qu'il vient de condamner touchant l'abstinence des viandes & du mariage, qui n'étoit fondée sur aucun ferme fonde-

ment, mais sur des revelations fabuleuses, & pueriles, ou absurdes, tels que sont les contes de vieilles. Ceci peut encore s'étendre aux fables Judaïques, qui vont au dernier degré de l'impertinence.

*Et exercez-vous, par de fréquentes actions, à la pieté, envers Dieu, & envers le prochain pour l'amour de Dieu, qui est opposé aux pratiques fausses & fabuleuses qu'il vient de condamner, par lesquelles Dieu est déshonoré, & le prochain précipité dans l'erreur.*

¶. 8. *Car les exercices corporels servent à peu de chose ; mais la pieté est utile à tout, & c'est à elle que les biens de la vie présente & ceux de la future ont été promis.*

*Car les exercices corporels, qui ne sont pas animés de la charité, servent à peu de chose, c'est-à-dire, ne sont point capables de rendre l'homme saint & agréable à Dieu.*

*Mais la pieté est utile à tout, c'est-à-dire, fait obtenir tout ce qui peut rendre l'homme heureux en ce monde & en l'autre, rendant toutes ses actions utiles & meritoires devant Dieu.*

*Et c'est à elle que les biens de la vie présente, de la grâce & de la paix de l'ame, qui accompagne toujours les exercices de pieté dans cette vie ; & ceux de la vie future, qui est la vie éternelle, ont été promis ; c'est-à-dire, que ces choses ne sont promises à l'abstinence de la viande & du mariage, que par rapport à la pieté interieure, par laquelle on entre dans ces pratiques.*

¶. 9. *Ce que je vous dis est une vérité certaine, & digne d'être reçue avec une entière soumission.*

*Ce que je vous dis, touchant les promesses atta-*

réhées à la pratique de la véritable pieté, est une vérité certaine. &c. Comme ci-dessus.

V. 10. Car ce qui nous porte à souffrir tous les maux & toutes les malédictions dont on nous charge, c'est que nous espérons au Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, & principalement des fidèles.

*Car ce qui nous porte à souffrir tous les maux, &c.* c'est que nous sommes persuadés de la certitude des promesses de Dieu, & que tout ce que nous souffrons de peines & de malédictions n'est que dans la vûe & dans l'espérance de leur accomplissement. Or ce seroit une folie extrême de souffrir tant de maux, si nous n'étions très-certains de la récompense qui les doit suivre.

*C'est que nous espérons au Dieu vivant*, qui est la vie par essence, duquel nous attendons la vie de la grâce en ce monde, & en l'autre celle de la gloire.

*Qui est le Sauveur de tous les hommes, &c.* Le sens naturel de ces paroles, dit Estius, est celui que saint Chrifostome, Oecumenius, le Commentaire attribué à S. Ambroise, S. Anselme, & plusieurs autres leur donnent, c'est à savoir que Dieu est le Sauveur de tous les hommes, parcequ'il leur donne à tous quelque salut ; car la vie temporelle & les biens qui la regardent sont communs à tous, & ils ne peuvent venir d'autre part que de la liberalité de Dieu. L'Apôtre ajoute, & principalement des fidèles, c'est-à-dire selon le même Estius, que Dieu est plus proprement le Sauveur des fidèles, c'est-à-dire, de ceux qui perseverent dans la foi qui agit par l'amour, parceque Dieu leur donne à tous la vie éternelle, à qui appartient proprement le nom de salut. La suite & la liaison du discours de l'Apôtre.

Tome IV.

montre assez la vérité de cette explication, dit le même Estius.

\*. 11. *Annoncez ces choses, & enseignez-les.*

*Annoncez ces choses dans les entretiens particuliers;*

*Et enseignez-les dans les discours que vous faites en public, afin que les fidèles ne s'attachent qu'à la piété solide, & ne se laissent point séduire par ceux qui les porteront à des pratiques inutiles & purement extérieures.*

\*. 12. *Que personne ne vous méprise à cause de votre jeunesse ; mais rendez-vous l'exemple & le modèle des fidèles dans les entretiens, dans la manière d'agir avec le prochain, dans la charité, dans la foi, dans la chasteté.*

*Que personne ne vous méprise*, c'est-à-dire : Ne donnez à personne sujet de vous mépriser, à cause de votre jeunesse, vous comportant avec légèreté, comme font d'ordinaire les jeunes-gens ; mais que la gravité de votre conduite sufflèle à l'âge qui peut vous manquer. Ce n'est pas qu'au temps que l'Apôtre écrivit cette lettre, Timothée fut encore un jeune-homme, puisqu'il y avait déjà bien des années qu'il avait été admis au ministère, à cause de ses rares qualités ; mais il étoit encore jeune par comparaison aux autres Prêtres, qui n'étoient ordinairement élevés à ce degré que dans la vieillesse, comme le nom de Prêtre le marque assez.

*Mais rendez-vous l'exemple & le modèle des fidèles dans les entretiens de piété que vous leur faires.*

*Dans la manière d'agir avec le prochain*, c'est-à-dire, dans la conversation particulière, & dans toutes les occasions où vous avez quelque affaire avec le prochain.

*Dans la charité*, c'est-à-dire, dans les œuvres de

charité. Le Grec ajoute : *Dans l'esprit*; ce qui ne se trouve ni dans les versions Syriaques & Arabes, ni dans tous les Peres Grecs.

*Dans la foi*, c'est-à-dire, dans la ferme profession de la foi.

*Dans la chasteté*, qui est sur-tout requise dans les ministres de l'Eglise.

¶. 13. *En attendant que je vienne, appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation, & à l'instruction.*

*En attendant que je vienne à Ephèse, & que je puissé vous instruire plus pleinement que je ne fais par cette Lettre*; ce que saint Paul ne put accomplir, comme on l'a remarqué.

*Appliquez-vous soigneusement à la lecture des Ecritures saintes de l'ancien Testament, quoique vous les ayez apprises dès votre jeunesse; puisqu'il y a toujours à profiter dans cette lecture, & qu'on y découvre tous les jours de nouvelles vérités.*

*A l'exhortation familière & particulière, & à l'instruction publique des fidèles.*

¶. 14. *Ne négligez pas la grâce qui est en vous, qui vous a été donnée suivant une révélation prophétique, par l'imposition des mains des Prêtres.*

*Ne négligez pas la grâce de l'Épiscopat, qui est en vous, en un degré extraordinaire. Voyez l'exposition, 2. Tim. 1. 6. mais conservez-la par le bon usage que vous en ferez par la prière, & par des humbles actions-de-grâces à Dieu.*

*Qui vous a été donnée suivant une révélation prophétique. Lettr. par prophétie. Les Prophètes ayant prédit que Dieu vous combleroit un jour de grâces extraordinaires. Voyez chap. 1. 18.*

*Par l'imposition des mains des Prêtres, qui, se-*

lon la coutume de l'Eglise , vous ont imposé les mains avec moi, lorsque je vous ai ordonné. Voyez 2.Tim. 1. 6. à moins qu'on n'entende les Evêques par le mot de Prêtres.

*¶. 15. Meditez ces choses , soyez-en toujours occupé , afin que votre avancement soit connu de tous.*

*Meditez ces choses , c'est-à-dire , faites-y une sérieuse reflexion , comme étant de la dernière conséquence , pour vous bien acquitter de votre ministère.*

*Soyez-en toujours occupé , puisque c'est votre unique devoir , & l'unique chose dont dépend votre salut.*

*Afin que votre avancement dans la pieté & dans votre devoir , soit connu de tous , c'est-à-dire , de tout le peuple qui vous est commis , & que votre exemple , qui est bien plus efficace que les paroles , le porte à vous croire & à vous imiter.*

*¶. 16. Veillez sur vous-même & sur l'instruction des autres : demeurez ferme dans ces exercices ; car agissant de la sorte vous vous sauverez vous-même , & ceux qui vous écoutent.*

*Veillez premierement sur vous-même , c'est-à-dire , sur toutes vos actions , selon l'ordre de la charité , qui veut que nous commençons par le soin de notre propre salut.*

*Et sur l'instruction des autres , pour satisfaire au devoir de votre ministère , sans quoi vous ne pouvez être sauvé.*

*Demeurez ferme jusqu'à la mort , dans ces exercices , tant à l'égard de vous-même , qu'à l'égard du prochain , & du peuple qui vous est commis.*

*Car agissant de la sorte : c'est-à-dire , observant cet ordre de charité & de justice , vous vous sauverez .*

A TIMOTHEE. CHAP. IV. 97  
verz vous-même , c'est-à-dire , vous mériterez  
pour vous-même le salut éternel.

Et ceux qui vous écoutent , & vous contribuerez  
de votre part au salut de ceux qui vous écoutent par  
le moyen de vos instructions , dont la pratique leur  
meritera le salut , comme à vous , par la grace de  
J E S U S - C H R I S T , qui est la cause première & ef-  
ficace du salut de tous les hommes.



### SENS SPIRITUEL.

¶. 1. 2. 3. O R l'Esprit die expressément que dans  
les temps à venir quelques-uns aban-  
donneront la foi , en suivant des esprits d'erreur & des  
doctrines diaboliques , &c.

La plupart des Interpretes disent après saint Jean Chrystoïme , que cette prédiction du saint Apôtre regarde les herétiques des premiers temps de l'Eglise; scavoit les Encratites, les Marcionites , les Manichéens & les autres herétiques, qui devoient enseigner que l'usage du mariage & des viandes étoit illicite, comme étant des choses impures qui étoient l'ouvrage du démon. Ainsi il semble que ces avis que S. Paul doane à Timothée ne soient plus maintenant d'usage; comme néanmoins il se trouve présentement des Novateurs qui reprochent à l'Eglise Catholique d'interdire l'usage du mariage & des viandes ; il est bon de faire voir que l'abstinence des Catholiques n'a point de rapport avec celle de ces anciens herétiques : Car , comme dit saint Augustin , si quelques-uns s'abstienneroient non seulement de l'usage de la viande , mais encore de certains fruits pendant toute leur vie , ou pendant certains

L. 30.  
comme  
Fausse

Tome IV.

G

jours & certains temps de l'année , comme la plupart le pratiquent pendant le Carême, *sicut per quadragimam ferè omnes* ; ce n'est pas qu'on y condamne ces choses comme impures , mais c'est qu'on est persuadé que cette abstinence est utile pour dompter la chair , & pour disposer l'ame à s'humilier davantage dans la priere : *Catholici edomandi corporis causa proprie animum in orationibus amplius humiliandum à carnibus abstinent.*

Que si les Clercs , dont le celibat est aussi ancien que l'Eglise , & plusieurs autres personnes ne se marient point , ce n'est pas non plus qu'ils condamnent le mariage ; mais c'est qu'ils lui préfèrent l'état de la continence , comme un plus grand bien , qui les exempte de plusieurs soins qui ôtent le repos & rendent plus distraits. Ce n'est pas qu'on ne puisse se sanctifier dans le mariage , dans lequel Dieu donne une grace particulière pour le servir , & y faire son salut , si on le reçoit avec les dispositions nécessaires. A Dieu ne plaît qu'on regarde le mariage comme un état gênant , de même que certains libertins qui ne veulent pas se renfermer dans les bornes d'une juste alliance , pour avoir plus de liberté de satisfaire leurs dérèglements , au lieu que c'est un excellent moyen de remédier à l'incontinence.

Pour ce qui regarde les Ecclesiastiques qui sont obligés de garder la continence , s'il s'en trouvoit qui fussent assez malheureux pour ne pas mener une vie aussi pure & aussi chaste que le demande la sainteté de leur état ; on peut leur dire avec saint Bernard , qui il leur eût été bien plus avantageux de rester dans le siecle avec le commun des Chrétiens , & d'y avoir cherché dans le mariage un remede à .

*Bern. de  
conu ad  
Clericos.*

leur incontinence , que de se voir élevés dans l'é-  
tar de la Clericature , y vivre mal , y brûler des  
flammes de l'impureté , & mourir dans l'inupéni-  
tence.

Ouy sans doute , dit ce saint Docteur , il y en a  
plusieurs dans le Clergé , qui n'ayant pas voulu se  
servir du remede du mariage , lorsqu'il leur a été  
libre de le faire , s'abandonnent dans la suite aux  
impuretés les plus horribles , *in omne deinceps flagi-  
tum effluentes.* Il seroit donc bien à souhaiter pour  
l'honneur de l'Eglise , & pour le salut de plusieurs ,  
que tous ceux qui s'engagent dans les Ordres sa-  
crés , fissent de serieuses reflexions sur l'avis que  
l'Evêque leur donne avant que de les ordonner  
pour le Soudiaconat , qu'il ne leur sera plus permis ,  
après l'avoir reçu , de retourner dans le siecle , mais  
qu'il leur faudra garder la chasteté tout le reste de  
leur vie. Quant à ceux qui y sont engagés , qu'ils  
se souviennent de ce que leur dit l'Ecriture , que  
la continence est un don de Dieu , qu'ils doivent  
par consequent la lui demander chaque jour avec  
saint Augustin : *Contineniam jubes , da quod jubes ,*  
*& jube quod vis.*

*Aug:  
Conf. I.  
10. c. 19.*

V. 4. 5. 6. *Car tout ce que Dieu a créé est bon , &*  
*on ne doit rien rejeter de tout ce qui se mange avec*  
*actions-de-graces; parce qu'il est sanctifié par la parole*  
*de Dieu , & par la priere , &c.*

Il est indubitable qu'il n'y a rien d'impur ou de  
mauvais de la nature , puisque Dieu même a trou-  
vé bonnes toutes les choses qu'il a créées ; *Dieu vit Genef.*  
*toutes les choses qu'il avoit faites , & elles étoient 10. 11.*  
*très-bonnes ,* dit Moïse : mais parceque depuis le  
péché le démon a beaucoup de pouvoir sur les  
creatures , il n'en faut user qu'avec grande retenue ,

G ij

& en rendant graces à Dieu de nous les avoir données pour notre usage ; c'est ainsi que l'on peut corriger les mauvaises impressions que le démon pourroit avoir faites sur ce qui fert à la nourriture des hommes.

*L'Apôtre établit donc ici deux maximes, dit saint Chrysostome ; l'une, qu'il n'y a aucune creature qui soit impure ; l'autre, qu'en encore qu'il y en eût quelque une qui le fut, on auroit pour cela un remede bien facile ; qui seroit d'imprimer sur ces viandes le sacré signe de la croix, & de rendre graces à Dieu ; ainsi-tôt toute l'impureté en seroit bannie. La chair de porceau, continue ce saint Docteur, n'est point impure, si on la prend avec action-de-graces, & en y faisant le sacré signe de la croix. En general, il n'y a point de viande qui soit impure, il n'y a que l'ame qui ne rend pas graces à Dieu de la nourriture qu'elle prend, qui soit impure.*

Ainsi, c'est une pratique fort louable, qui a toujours été en usage parmi les Chrétiens, de benir les viandes avant le repas par quelque priere, & d'en rendre graces à Dieu après le repas. S. Basile & saint Chrysostome disent qu'il faut imiter en cela le Fils de Dieu, quand il multiplia les pains ; saint Hilaire dit aussi que les Apôtres en ont usé de même, pour nous apprendre à rendre graces à Dieu avant & après le repas : *Ut scilicet adducas & ante cibum & post cibum gratiarum actiones redderes Deo.*

Or cette priere le fait premierement pour attirer la bénédiction de Dieu sur cette action animale, & lui demander la grace d'user des viandes avec temperance & avec moderation, & de ne pas suivre les attraitz de la sensualité dans une action que l'Apôtre saint Paul nous recommande de rapporter à

Basile.  
Regul.  
56. c. 2.  
Chrysost.  
hom. 50.  
in Matth.  
Hilar.  
in Marc.  
14. 23.

la gloire de Dieu comme toutes les autres ; car il faut prendre les alimens , non pour satisfaire sa convoitise , mais comme des medicamens pour arrêter les effets d'une maladie mortelle , qui est la faim : *Alimenta sicut medicamenta.* Qui est-ce , <sup>August.</sup>  
*Seigneur , qui ne se laisse pas emporter un peu au-*  
<sup>Confiss.</sup>  
*de-là des bornes de la nécessité? S'il s'en trouve quel-*  
*qu'un , c'est un grand homme , qu'il glorifie votre*  
*nom , pour moi je ne suis pas tel , parce que je suis un*  
*homme pecheur.* C'est ce que dit de lui-même le  
grand saint Augustin.

Le second motif pour lequel on sanctifie par la priere ce qui se mange , c'est pour empêcher les mauvais effets des impressions que le démon y aurroit pu faire. Voyez sur ce sujet Rom. 8. 20.

¶.7. jusqu'au 12. Fuyez.... & exercez-vous à la pieté; car les exercices corporels servent à peu de chose, &c.

Le mot grec qui répond à *exercitatio* , signifie principalement les exercices des jeux publics , comme la course, la lutte, & les autres semblables , qui ont été en usage chez les Grecs : on peut entendre ces exercices corporels opposés à la pieté , du travail des mains & d'autres exercices qui tendent seulement à fortifier le corps , & à conserver la santé ; mais plusieurs entendent aussi par les exercices corporels toutes les actions extérieures qui se font par le corps , comme de jeûner , prier , donner l'aumône , & d'autres semblables , qui peuvent être faites sans avoir l'esprit de pieté , & ne sont pas même nécessaires en tout temps ; mais pour la pieté , il n'y a point de temps qu'on ne la doive pratiquer ; elle consiste à rendre à Dieu & au prochain tout ce qu'on lui doit par le motif d'un amour sincère.

Ce n'est pas que le jeûne , la mortification , & les autres exercices de pénitence ne soient d'une grande utilité , quand ils se font par un principe de pieté , & qu'ils ont un rapport immédiat au salut , sans quoi ce ne peut être qu'illusion ou hypocrisie ; cette pieté consiste principalement dans l'amour de Dieu , & dans la reconnoissance des grâces qu'on a reçues de lui : *Pietas cultus Dei est , nec colitur nisi amando* , dit saint Augustin ; & ailleurs :

*Ep. 1.19.* *Pietas sive cultus Dei in hoc maxime consistit , us anima ei non sit ingrata* : ceux donc qui ne sont point dans cette heureuse disposition à l'égard de Dieu , peuvent-ils espérer d'avoir part à ces biens qui sont promis à la pieté dans cette vie & dans l'autre ? Ceux qui n'ont point rendu à Dieu le culte qui lui étoit dû ; ceux qui ne l'ont point aimé , peuvent-ils espérer que Dieu les récompense ?

Mais sur-tout cette pieté est nécessaire aux Pasteurs pour les soutenir dans leurs travaux , & pour retenir les peuples dans leur devoir par la vûe du bon exemple & d'une conduite toute spirituelle ; mais ce qui est très-considerable , c'est que sans cette pieté , quelque érudition , quelque éloquence , & même quelque application qu'ils ayent à remplir tous leurs devoirs , tout cela ne servira qu'à augmenter leur condamnation & à les rendre plus coupables.

*V. 12. Que personne ne vous méprise à cause de votre jeunesse ; mais rendez - vous l'exemple & le modèle des fidèles , &c.*

On a toujours eu grand soin dans l'Eglise que les Evêques ne fussent choisis pour cette éminente dignité qu'à l'âge prescrit par les Canons. Saint Bernard écrivant à Henri Archevêque de Sens , fait

voir combien il est honteux que de jeunes Ecoliers passent de la poussiere des classes dans les places les plus éminentes de l'Eglise , & que de dessous la ferule ils soient élevés sur la tête des Prêtres , plus aisés d'avoir secoué le joug d'un Précepteur , que d'être devenus les Maîtres de l'Eglise : *Lætiores Epist. 42.*  
*quod virgas evaserint , quam quod meruerint principari.* Ce saint Docteur parle contre les dispenses qui se donnoient quelquefois à de jeunes gens de la première qualité : *Adolescentuli ob sanguinis dignitatem promoventur.* En effet , il faut dans les premières dignités Ecclesiastiques , ( dit un saint Evêque ) un âge mûr , qui attire le respect & qui ne donne point sujet de craindre pour la Religion : *In cœnoma summis Sacerdotibus atas integra postulatur , unde nec periculum religio metuat , nec reverentiam dignitas amittat.* Le Fils de Dieu aimé plus saint Jean que saint Pierre ; ce fut néanmoins à saint Pierre qu'il donna la Principauté du Sacerdoce , c'est-à-dire , à l'âge de Pierre , laissant cet exemple memorable à son Eglise de ne point préférer les jeunes-gens aux anciens. Enfin le Fils de Dieu même écouta les Docteurs à l'âge de douze ans ; & ce ne fut qu'à l'âge de trente ans qu'il fit lui-même la fonction de Docteur & de maître .

Il y a deux causes qui ont pu donner occasion de choisir de jeunes-gens , c'est le mérite extraordinaire , & le besoin pressant de l'Eglise ; mais quoique dans les premiers temps , on fit principalement attention à ces deux choses ; l'Eglise dans ses Conciles a été au-devant des abus qu'on en pouvoit faire. Enfin l'ordonnance des Etats d'Orléans règle l'âge des Evêques à trente ans ; celle de Blois le reduisit à vingt-sept , suivant le Concordat.

Notre saint Apôtre nous donne la raison , pour laquelle il faut dans un Evêque une maturité d'âge & de conduite , c'est qu'un Evêque doit être un modèle de vie , & une règle de mœurs ; comme un tableau animé que tout le monde considère , dit saint Chrysostome , comme une loi vivante que tout le monde consulte . C'est ce que saint Pierre recommande aux Pasteurs , de se rendre eux-mêmes *les modelles du troupeau* , comme JESUSS-CHRIST se proposoit lui-même à imiter , ses disciples , & saint Paul après lui : *Imitatores mei estote sicut & ego Christi*. Il n'y a point de moyen plus efficace , pour réussir dans l'exercice de leur ministère , pour procurer le salut des autres & le leur propre .

V. 13. & 14. En attendant que je vienne , appliquez-vous à la lecture , à l'exhortation & à l'instruction .

Les Prêtres qui sont honorés du Sacerdoce de JESUSS-CHRIST sont représentés comme *la lumiere du monde & le sel de la terre*. Or comment pourront-ils s'acquitter de ces fonctions excellentes , s'ils ne sont éclairés eux-mêmes pour conduire les autres ; & s'ils n'ont acquis par leur application à la lecture la sagesse nécessaire , pour affermir les ames par de bonnes instructions , & les préserver de la corruption ? Ils sont établis comme les dépositaires & les dispensateurs des vérités de Dieu , & sont ses ambassadeurs pour déclarer aux peuples les ordonnances qu'il a prescrites dans ses Ecritures :

Deut. 17. Si vous voyez qu'il y ait quelque chose de difficile à résoudre , vous viendrez consulter les Prêtres .

*Agg.* 2. Demandez aux Prêtres l'interprétation de la loi : *Interroga Sacerdotes legem.*

*Les lèvres du Prêtre*, dit un autre Prophète, gardent la science, & c'est de sa bouche qu'il faut s'instruire de la loi. Cette obligation d'étudier les Ecritures, & de s'en instruire, est inseparable du Sacerdoce ; c'est ce qui étoit marqué par ces belles paroles : *Doctrina & Veritas*, qui étoient écrites si magnifiquement sur la poitrine du Grand-Prêtre, pour faire voir au peuple que c'étoit dans le cœur du Grand-Prêtre que résidoit la doctrine de la vérité ; & que c'étoit là qu'ils devoient puiser toutes les lumières & les instructions dont ils avoient besoin pour l'éclaircissement de leurs doutes. C'est la pensée de saint Jérôme : *In rationali Doctrina & Veritas ponitur, ut discamus Sacerdotem doctum esse debere, & preconem dominicae veritatis.*

Les qualités éminentes que l'Ecriture & les Pères donnent aux Ministres de J E S U S - C H R I S T les avertissent du besoin qu'ils ont de se remplir eux-mêmes, pour répandre de leur abondance sur les peuples qu'ils sont obligés d'instruire. Ils sont appellés les conducteurs des peuples, les médecins des âmes, les juges des consciences, les sentinelles de la maison de Dieu, les herauts & les ambassadeurs de la Majesté divine, & d'autres titres excellens, qui demandent une science & une sagesse extraordinaire. Aussi le sacré Concile de Trente a expressément ordonné, que qui ce soit ne fut admis au Sacerdoce qui ne fut capable d'instruire & d'enseigner.

Qui peut donc douter qu'on ne doive s'appliquer à la lecture, & s'instruire toujours de plus en plus pour être capable de servir les peuples ; & que c'est être indigne du Sacerdoce que de négliger ce devoir. C'est ce que Dieu déclare par son Prophète, qu'il

ne souffrira point que ceux qui ont méprisé la science exercent en aucune façon les fonctions du Sacerdoce : *Quia tu repulisti scientiam, ego repellam te, ne sacerdotio fungaris mibi.*

Il est inutile de prouver une vérité si indubitable par d'autres endroits de l'Ecriture , par les Pères & les Conciles ; mais il faut prendre-garde qu'en s'appliquant à l'étude , on ne s'y abandonne de telle sorte qu'on oublie son ministère. C'est pour cela que l'Apôtre ne se contente pas de dire à son disciple : qu'il s'applique à l'étude ; mais il ajoute , qu'il doit aussi s'appliquer à l'exhortation & à l'instruction. Une nourrice est très-coupable de se charger d'un enfant si elle n'a pas dans ses mammelles de quoi l'alaiter ; mais elle l'est encore plus , si ayant du lait elle le laisse mourir manque de lui en donner. Cette obligation d'instruire est si indispensable que le Concile de Trente a voulu que les Evêques contraignissent même par censures Ecclesiastiques ceux qui sont chargés de cet emploi , de s'en acquitter fidellement.

*¶. 15. Meditez ces choses, soyez - en toujouors occupé, afin que votre avancement soit connu de tous.*

Saint Paul veut que son cher disciple ne laisse point échaper les bons avis qu'il lui donne , mais qu'il en soit tout occupé pour les mettre en pratique. C'est en effet le meilleur moyen d'avancer & d'arriver à la perfection autant qu'on peut y parvenir en cette vie , que de veiller continuellement sur soi-même , pour ne laisser passer aucune occasion d'éviter le mal , & de pratiquer la vertu. L'Apôtre nous donne un bel exemple des efforts qu'il faisoit , pour avancer toujouors de plus en plus , en courant

incessamment vers le bout de la carrière, pour rem- Philip. 3.  
porter le prix de la felicité du ciel. C'est proprement 12. 13.  
en quoi consiste la vie du Chrétien, que d'oublier  
ce qui est derrière soi pour s'avancer vers ce qui est  
devant soi ; car celui qui ne veut point s'appli-  
quer à avancer, il veut reculer. Vous voulez de- Epist.  
meurer tel que vous êtes, dit saint Bernard, ni 14.  
pire ni meilleur ; vous voulez donc ce qui ne se peut : «  
*Hoc ergo vis quod esse non potest* ; rien au monde ne  
demeure dans le même état. Quoiqu'il en soit, il  
est certain qu'il est écrit en particulier de l'homme, «  
qu'il s'enfuit comme l'ombre, & qu'il ne demeure «  
jamais dans le même état : *Fugis velut umbra*, & Job 14.  
*nunquam in eodem statu permanet*. D'où nous de- 15.  
vons conclure, continue le même Saint, que ne  
point avancer dans la voie de la perfection, c'est «  
véritablement reculer. Voyez ce qu'on a écrit sur «  
l'Epître aux Philippiens, ch. 3. v. 12. 13.

¶. 16. Veillez sur vous-mêmes, & sur l'instruction  
des autres, demeurez ferme dans ces exercices, &c.

Saint Paul recommande trois choses aux Mini-  
stres de l'Eglise. La 1. de veiller sur eux-mêmes :  
*Attende tibi*. La 2. d'avoir soin de l'instruction des  
autres : *Et doctrina*. La 3. de s'appliquer à s'acquit-  
ter de ces deux devoirs de tout son pouvoir, & y  
perseverer : *Insta in illis*. L'Apôtre veut donc qu'on  
commence à veiller sur soi-même, avant que de se  
charger du soin de son prochain. A qui sera bon ce-  
lui qui est mauvais à lui-même ? *Qui sibi nequam Edd. 14.*  
*est, cui aliis bonus erit*? Il faut donc être abondam-  
ment rempli de science & de charité, pour être  
capable d'en communiquer aux autres, si on ne  
veut point s'attirer le reproche que saint Paul fait  
aux Juifs : *Qui alium doces, teipsum non doces*.

Mais il ne suffit pas de veiller sur soi-même, & d'instruire les autres, si on ne persevere dans l'exercice de la charité qu'on leur doit, & si on ne continue d'assister de tout son pouvoir ceux du salut desquels on s'est chargé : Car il ne faut pas se contenter de leur donner des instructions, qui seroient inutiles & même nuisibles, si on n'avoit soin de les faire pratiquer; c'est pour cela que les Apôtres retournoient voir ceux qu'ils avoient convertis, pour leur faire pratiquer ce qu'on leur avoit enseigné : *Revertentes visitamus fratres.* Paul dis à Barnabé : *Retournons visiter nos frères par toutes les villes où nous avons prêché la parole du Seigneur, pour voir en quel état ils sont.* Ce qui condamne manifestement l'usage de ce temps, où on ne se met en peine que d'instruire les gens, sans se soucier du fruit qu'ils en feront.



## C H A P I T R E V.

1. **N**e reprenez pas les vieillards avec rudesse, mais avertissez-les comme vos pères; & les jeunes-hommes comme vos frères;

2. les femmes âgées, comme vos mères; les jeunes, comme vos sœurs, avec toute sorte de pureté.

<sup>†</sup> Une  
sic non  
Vierge  
ni Mart.

3. † Honorez & assistez les veuves, qui sont vraiment veuves.

1. **S**eniorem ne increpaveris, sed obsecra ut patrem; juvenes, ut fratres;

2. anus, ut matres; juvenulas, ut sorores, in omni castitate.

3. Viduas honora, quæ verè viduæ sunt.

4. Si qua autem vidua filios, aut nepotes habet, discat pri-  
mum domum suam re-  
gere, & muniam vi-  
cem reddere parenti-  
bus : hoc enim accep-  
tam est coram Deo.

5. Quia autem verè  
vidua est, & desolata,  
speret in Deum, &  
inster obsecrationibus  
& orationibus nocte ac  
die.

6. Nam quæ in de-  
liciis est, vivens mor-  
tua est.

7. Et hoc præcipit, ut  
irreprehensibiles sint.

8. Si quis autem  
fuerum, & maximè do-  
mesticorum curam non  
habet, fidem negavit,  
& est infideli deterior.

9. Vidua eligatur  
non minùs sexaginta

4. Que si quelque veuve a  
des fils ou des petits-fils /',  
qu'ils apprennent première-  
ment à exercer leur pieté en-  
vers leur propre famille //, &  
à rendre à leurs peres & à  
leurs meres ce qu'ils ont reçû  
d'eux ; car c'est une chose  
agréable à Dieu.

5. Mais que la veuve qui  
est vraiment veuve & aban-  
donnée, espere en Dieu, &  
persevere jour & nuit dans les  
prières & les oraisons.

6. Et pour celle qui vit  
dans les délices, elle est mor-  
te /', quoiqu'elle paroisse vi-  
vanté.

7. Faites-leur donc enten-  
dre ceci, afin qu'elles // se  
conduisent d'une maniere ir-  
reprehensible.

8. Que si quelqu'un n'a  
pas soin des siens //, & parti-  
culièrement de ceux de sa  
maison, il a renoncé à la foi,  
& est pire qu'un infidèle.

9. Que celle qui sera choi-  
sie pour être mise au rang des

¶. 4. austr. qu'elle apprenne aux besoins de leur mere pauvre,  
premierement à rendre pieuse sa sans en charger l'Eglise.  
propre famille, donnant à ses en-  
fans l'éducation qu'elle a reçue de ¶. 6. expl aux yeux de Dieu.  
son pere & de sa mere. ¶. 7 austr. afin qu'ils.  
Ibid. expl. qu'ils fournissent ¶. 8. expl. en leur fournissant  
les choses nécessaires à la vie.

veuves , n'ait pas moins de soixante ans ; qu'elle n'ait eu qu'un mari ,

10. & qu'on puisse rendre témoignage de ses bonnes œuvres : si elle a bien élevé ses enfans ; si elle a exercé l'hospitalité : si elle a lavé les pieds des saints <sup>¶</sup> ; si elle a secouru les affligés ; si elle s'est appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres <sup>¶</sup>.

11. Mais n'admettez point en ce nombre les jeunes veuves ; parceque <sup>¶</sup> la mollesse de leur vie les portant à secouer le joug de JESUS - CHRIST , elles veulent se remarier ,

12. s'engageant ainsi dans la condamnation par le violement de la foi qu'elles lui avoient donnée auparavant.

13. Mais de plus , elles deviennent faineantes , & s'accoutumant à courir par les maisons <sup>¶</sup> : & non seulement faineantes , mais encore cauteuses & curieuses , s'entretenant de choses dont elles ne devroient point parler .

14. J'aime donc mieux que

<sup>¶</sup>. 10. expl. des étrangers qui arrivent , selon la coutume .

<sup>¶</sup>. 11. autr. ayant , secoué le joug de JESUS-CHRIST par une vie

annorum , quæ fuerit unius viri uxor ,

10. in operibus bonis testimonium habens , si filios educavit , si hospitio recepit , si sanctorum pedes lavavit , si tribulationem patientibus subministravit , si omne opus bonum subsecuta est .

11. Adolescentiores autem viduas devita . Cùm enim luxuriantur fuerint in Christo , nubere volunt ,

12. habentes damnationem , quia primam fidem irritam fecerunt .

13. Simul autem & otiosæ discunt circuitre domos : non solum otiosæ , sed & verbosæ , & curiosæ , loquentes quæ non oportet .

14. Volo ergo junio-

licencieuse .

<sup>¶</sup>. 13. expl. pour y passer le temps en visites .

res nubere , filios pro-  
creare , matres familias  
esse , nullam occasio-  
nem dare adversario  
maledicti gratia.

les jeunes *veuves* se marient ;  
qu'elles ayent des enfans ;  
qu'elles gouvernent leur ménage ; & qu'elles ne donnent  
aucun sujet aux ennemis de  
notre Religion de nous faire  
des reproches //.

15. Jam enim quae-  
dam conversæ sunt re-  
tro satanam :

15. Car il y en a déjà quel-  
ques-unes qui se sont égarées  
pour suivre satan.

16. Si quis fidelis  
habet viduas , submi-  
nistret illis , & non gra-  
vetur Ecclesia : ut iis ,  
qua verè viduæ sunt ,  
sufficiat.

16. Que si quelqu'un des  
fidelles <sup>4</sup> à des veuves *qui lui*  
*soient proches* , qu'il leur don-  
ne ce qui leur est nécessaire ,  
& que l'Eglise n'en soit pas  
chargée ; afin qu'elle puisse  
entretenir celles qui sont vrai-  
ment veuves //.

17. Qui benè pre-  
funt presbyteri , dupli-  
ci honore digni ha-  
beantur : maximè qui  
laborant in verbo &  
doctrina.

17. Que les Prêtres qui  
gouvernent bien soient dou-  
blement honorés ; principa-  
lement ceux qui travaillent à  
la prédication de la parole ,  
& à l'instruction *des peuples*.

18. Dicit enim scrip-  
tura : Non alligabis os  
bovi tritauranti ; & :  
Dignus est operarius  
mercede suâ.

18. Car l'Ecriture dit : Vous *Dene-*  
ne lierez point la bouche au  
bœuf qui foule le grain ; & :  
Celui qui travaille est digne  
du prix de son travail //.

<sup>4</sup>. 14. expl. comme si les mœurs  
ne répondoint point à la do-  
ctrine.

16. lessr. Si quelque fidel-  
le

*Ibid. expl.* Celles qui n'ont

ni parents ni amis qui les recon-  
noissent.

<sup>15. 4.</sup>  
<sup>1. Cor.</sup>  
<sup>9. 9.</sup>  
<sup>Matth.</sup>  
<sup>10. 10.</sup>  
<sup>Luc. 10.</sup>  
7.

18. expl. C'est une règle du  
droit naturel que l'Apôtre ap-  
plique au Pasteur qui prêche l'E-  
vangile.

19. Ne recevez point d'accusation contre un Prêtre , que sur la déposition de deux ou trois témoins.

20. Reprenez devant tout le monde ceux qui seront coupables de crimes <sup>¶</sup>, afin que les autres aient de la crainte.

21. Je vous conjure devant Dieu , devant J e s u s - C H R I S T , & les Anges élus , d'observer ces choses , sans prévention & sans préjugé , ne faisant rien par des inclinations particulières <sup>¶</sup>.

22. N'imposez legerement les mains à personne , & ne vous rendez point participant des pechés d'autrui. Conservez-vous pur vous-même.

23. Ne continuez plus de ne boire que de l'eau ; mais usez d'un peu de vin , à cause de votre estomac & de vos fréquentes maladies.

24. "Il y a des personnes dont les pechés sont connus avant le jugement & l'examen qu'on en pourroit faire":

¶. 20. expl. si les crimes sont publics.

¶. 21. lett. en penchant plus d'un côté que de l'autre.

¶. 24. lett. les pechés de quel-

19. Adversus Pref-  
byterum accusationem  
noli recipere , nisi sub  
duobus aut tribus testi-  
bus.

20. Peccantes coram omnibus argue , ut & ceteri timorem ha-  
beant.

21. Testor coram Deo & Christo Jesu , & electis Angelis , ut hæc custodias sine præ-  
judicio , nihil faciens in alteram partem de-  
clinando.

22. Manus citò ne-  
mini imposueris , ne-  
que communicaveris  
peccatis alienis. Te-  
psum castum custodi.

23. Noli adhuc a-  
quam bibere , sed mo-  
dico vino urere , prop-  
ter stomachum tuum ,  
& frequentes tuas in-  
firmitates.

24. Quorumdam ho-  
minum peccata mani-  
festa sunt , præceden-  
tia ad judicium : quos-

ques hommes sont manifestes ,  
précédant le jugement : & ceux  
de quelques autres le suivent.

Ibid. expl. pour les élite.

dam

dans autem & subse-  
quuntur.

il y en a d'autres qui ne se  
découvrent qu'ensuite de cet  
examen.

25. Similicer & facta  
bona manifesta sunt :  
& que alter se ha-  
bitent , abscondi non  
possunt.

25. // Il y en a de même  
dont les bonnes œuvres sont  
visibles avant qu'au temps éloïse ;  
& si elles ne le sont pas en-  
core , elles ne demeureront  
par long-temps cachées.

\*. 15. lett. De même il y a de | de cette sorte , ne se peuvent ca-  
bonnes œuvres manifestes par | cher.  
avance , & celles qui ne sont pas



### S E N S L I T T E R A L.

\*. 1. *N*e reprenez pas les vieillards avec ri-  
desse , mais avertissez-les comme vos pa-  
res ; & les jeunes-hommes comme vos frères.

*Ne reprenez pas les vieillards avec rudesse* , ces  
sortes de repréhensions ne servent ordinairement  
qu'à les irriter , & étant même contre l'ordre de la  
nature , qui nous inspire de leur parler avec défe-  
rence.

*Mais avertissez-les comme vos peres* , c'est-à-dire ,  
comme si vous aviez à avertir vos propres peres ;  
puisque leur âge est à l'égard de ceux qui sont plus  
jeunes , une espèce de paternité , & que tous les  
hommes ont accoutumé de les considerer comme  
tels.

*Et les jeunes-hommes , comme vos frères* , c'est-à-  
dire , avec le même amour que vous corrigeriez  
vos propres frères , prenant garde de ne leur point  
parler avec mépris , sous prétexte qu'ils sont vos

Tome IV.

H

114 I. EPISTRE DE S. PAUL  
inferieurs, mais les regardant comme vos freres en  
JESUS-CHRIST.

¶. 2. *Les femmes âgées, comme vos mères; les jeunes, comme vos sœurs; avec toute sorte de pureté.*

*Les femmes âgées, comme vos mères, & par conséquent avec toute sorte de tendresse & de respect.*

*Les jeunes, comme vos sœurs, c'est-à-dire, avec douceur, & sans les pousser trop aigrement.*

*Avec toute sorte de pureté, lorsque la nécessité de les instruire ou de les reprendre vous oblige de leur parler.*

¶. 3. *Honorez & assistez les veuves, qui sont vraiment veuves.*

*Honorez, par des témoignages d'estime, & assistez, dans le besoin, les veuves; car le mot d'honorer dans l'Ecriture, ne signifie pas seulement la déférence & le respect, mais l'assistance que l'on rend à quelqu'un dans son besoin.*

*Qui sont vraiment veuves, c'est-à-dire, qui vivent comme le doivent des veuves vraiment chrétiennes, & qui se distinguent par une maniere de vie plus parfaite & plus retenue que les autres femmes mariées. Autr. Qui sont non seulement veuves, mais qui souffrent les misères attachées à la viduité, étant abandonnées de tout secours; ce qui est être vraiment veuve: de sorte que l'Evêque, selon la doctrine de l'Apôtre, doit être le pere & le nourricier des veuves, & enseigner par son exemple à tout le monde à honorer cet état, qui approche le plus de la virginité.*

¶. 4. *Que si quelque veuve a des fils ou des petits-fils, qu'ils apprennent premierement à exercer,*

*leur pieté envers leur propre famille , & à rendre à leurs peres & à leurs meres ce qu'ils ont reçû d'eux ; car c'est une chose agreable à Dieu.*

*Que si quelque veuve a des fils ou des petits-fils , qui soient en état de la pouvoir assister , sans que l'Eglise en soit chargée , qu'ils apprennent premièrement , par pratique ; car il ne s'agit pas ici , selon cette version , de l'instruction ; à exercer leur pieté , c'est-à-dire , à fournir l'entretien , & à secourir de tout leur pouvoir , comme ils y sont obligés selon Dieu ; envers leur propre famille , c'est-à-dire , envers leurs meres lorsqu'elles sont dans la viduité.*

*Et à rendre à leurs peres & à leurs meres ce qu'ils ont reçû d'eux , c'est-à-dire , la nourriture ; car non seulement la loi de Dieu les y oblige , mais même la raison naturelle ; afin que s'acquittant ainsi de leur devoir , l'Eglise puisse plus facilement contribuer au soulagement des veuves les plus misérables. Austr. Qu'elle apprenne premierement à conduire sa famille , & à donner à ses enfans l'éducation qu'elle a reçue de ses pere & mere.*

*Car c'est une chose agreable à Dieu , qui l'ordonne , & conforme à l'équité naurelle , qui veut que nous rendions au moins à nos bienfaiteurs la valeur des biens que nous avons reçu d'eux , lorsqu'ils en ont besoin.*

*V. 5. Mais la veuve qui est vraiment veuve & abandonnée , espere en Dieu , & perseverre jour & nuit dans les prières & les oraisons.*

*Mais la veuve qui est vraiment veuve , dont il est parlé au penultième verset , & abandonnée , n'ayant point d'enfans , ni personne qui prenne soin de la secourir ; espere en Dieu , qui est son unique refuge ; ce qui oblige l'Eglise plus particulièr-*

*Et persevere jour & nuit dans les oraisons*; ce qui est un nouveau sujet à l'Eglise de la secourir, à cause de sa pieté, qui la rend préférable aux autres dans l'ordre de la charité: c'est-à-dire, comme elle n'espere qu'en Dieu seul, il est aussi l'objet unique & continual de ses pensées & de ses affections; ce qui fait qu'elle acontinuellement l'esprit élevé vers lui par la priere & par l'oraison, autant que sa condition le lui peut permettre, & sans manquer aux obligations qu'elle a d'ailleurs à s'occuper au travail selon son état.

\*. 6. *Et pour celle qui vit dans les delices, elle est morte, quoiqu'elle paroisse vivante.*

*Et pour celle qui vis dans les delices*, c'est-à-dire, qui mène une vie mondaine, & qui ne cherche en tout ce qu'elle fait que sa propre satisfaction. L'Apôtre parle de celles qui sont riches, & qui ne se conservent dans l'état de viduité que pour être dans l'indépendance, & non par l'amour de la chasteté.

*Elle est morte à Dieu de la mort de l'ame, puisqu'elle se conduit d'une maniere toute contraire à la modestie, à la retenue, & à la pieté qu'elle est obligée d'avoir selon son état, qui l'oblige de se donner à Dieu, & de renoncer entierement au monde.*

*Quoiqu'elle paroisse vivante au monde, & qu'elle vive effectivement de la vie du corps: ou, quoiqu'elle fasse plusieurs actions de pieté apparente, & qu'elle professe exterieurement le Christianisme, & qu'elle passe pour fort pieuse dans l'esprit du monde, qui ne juge pas des choses selon les pures maximes de l'Evangile.*

¶. 7. Faites-leur donc entendre ceci, afin qu'elles se conduisent d'une maniere irreprochable.

Faites-leur donc entendre ceci, ou, Avertissez-les de ceci, c'est-à-dire, de l'état pitoyable où elles sont, vivant d'une vie si contraire à leur profession.

Afin qu'elles se conduisent d'une maniere irreprochable, c'est-à-dire, qu'elles ne donnent sujet à personne de murmurer contre leur conduite.

¶. 8. Que si quelqu'un n'a pas soin des siens, & particulierement de ceux de sa maison, il a renoncé à la foi, & c'est pire qu'un infidelle.

Que si quelqu'un, homme ou femme ; ce qui se rapporte aux paroles du verset précédent : Avertissez-les ; n'a pas soin des siens, c'est-à-dire, de ceux qui lui sont unis par le sang, rejettant sur l'Eglise le soin de soulager leur nécessité.

Et particulierement de ceux de sa maison, tels que sont le pere, la mere, & les freres, qui ne font qu'une même maison, & que la nature à plus étroitement unis.

Il a renoncé à la foi, par ses actions, quoiqu'il retienne la creance de ses mysteres, agissant contre ses plus saintes maximes, & contre les regles qui l'obligent le plus étroitement. Voyez 2. Tim. 3. 5. Tite 1. 16.

Et c'est pire qu'un infidelle, puisqu'il manque aux devoirs auxquels ils n'ont pas accoutumé de manquer, & qu'il agit comme s'il ne croyoit pas même en Dieu.

¶. 9. Que celle qui sera choisie pour être mise au rang des vierges, n'ait pas moins de soixante ans, qu'elle n'ait eu qu'un mari.

Que celle qui sera choisie pour être mise au rang

*des veuves ; c'est-à-dire , pour avoir soin de l'instruction ou de l'éducation & des nécessités des filles ou des femmes , n'ait pas moins de soixante ans , afin que cet âge les mette à couvert de tout soupçon de legereté , d'impureté , & de mauvaise conduite ; & que celles de leur sexe ayent plus de respect & de confiance pour elles.*

*Qu'elle n'ait eu qu'un mari , parceque les secondes noces sont ordinairement une marque d'incontinence.*

*¶. 10. Et qu'on puisse rendre témoignage de ses bonnes œuvres ; si elle a bien élevé ses enfans ; si elle a exercé l'hospitalité ; si elle a lavé les pieds des saints ; si elle a secouru les affligés ; si elle s'est appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres .*

*Et qu'on puisse rendre témoignage de ses bonnes œuvres , afin qu'elle édifie l'Eglise par son exemple , & qu'elle ne lui soit pas un sujet de reproche & de scandale .*

*Si elle a bien élevé ses enfans , n'étant pas vraisemblable que si elle a manqué à l'éducation de ses propres enfans , elle soit propre à éléver & à instruire les fidèles , dont la charge lui aura été commise par l'Eglise .*

*Si elle a exercé l'hospitalité , puisque l'exercice de cette vertu est l'une des principales fonctions de son ministere , à l'égard principalement des pauvres de son sexe .*

*Si elle a lavé les pieds , ce qui est l'une des principales parties de l'hospitalité ; des saints , c'est-à-dire , des Chrétiens persécutés , qui étoient obligés de s'enfuir , & de recourir aux assistances des Eglises .*

*Si elle a secouru les affligés , tels que sont tous*

Si elle s'est appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres ; ce qui est la marque d'une charité solide envers le prochain , telle qu'elle doit être dans celles qui sont proposées à cet exercice par l'Eglise.

¶. 11. Mais n'admettez point en ce nombre les jeunes veuves ; parceque la mollesse de leur vie les portant à secouer le joug de JESUS-CHRIST , elles veulent se remarier.

Mais n'admettez point en ce nombre les jeunes veuves , qui ont moins de soixante ans ; parceque la mollesse de leur vie les portant à secouer le joug de JESUS-CHRIST . L'Apôtre parle de ce qui étoit arrivé à plusieurs , pour n'avoir pas exactement pratiqué ce règlement dès soixante ans à leur égard , & pour ne les avoir pas assez éprouvées.

Elles veulent se remarier ; ce qui est une marque certaine de leur incontinence.

¶. 12. S'engageant ainsi dans la condamnation par le viollement de la foi qu'elles lui avoient donnée auparavant.

S'engageant ainsi dans la condamnation , c'est-à-dire , meritant par cette action la condamnation de Dieu , & par consequent la damnation éternelle.

Par le viollement de la foi qu'elles lui avoient donnée auparavant , lui ayant promis en s'engageant au service de l'Eglise , de perséverer dans leur virilité ; de sorte que par ce viollement elles commettent un sacrilège digne de la damnation , pour avoir prophané en elles-mêmes le temple qu'elles avoient si solennellement dédié à Dieu.

¶. 13. Mais de plus , elles deviennent faineantes ,

*& s'accoutrement à courir par les maisons : & non seulement faiseantes, mais encore causeuses & curieuses, s'entretenant de choses dont elles ne devroient point parler.*

*Mais de plus, encore que ce grand desordre n'arrive pas toujours, c'est qu'elles deviennent faiseantes, se lassant de s'occuper à des fonctions si pénibles, & qui demandent une assiduité si continue.*

*Et s'accoutrement à courir par les maisons, sous prétexte d'y aller faire leurs fonctions, & d'y exercer la charité.*

*Et non seulement faiseantes ; ce qui est déjà un mal assez considérable, mais encore causeuses & curieuses, suivant la pente naturelle de leur sexe.*

*S'entretenant de choses dont elles ne devroient point parler, comme n'étant nullement convenables à la sainteté de leur profession. Il semble que l'Apôtre veuille marquer la médisance, qui est une suite ordinaire de l'excès des paroles & de la curiosité.*

*V. 14. J'aime donc mieux que les jeunes veuves se marient, qu'elles aient des enfans ; qu'elles gouvernent leur ménage, & qu'elles ne donnent aucun sujet aux ennemis de notre Religion de nous faire des reproches.*

*J'aime donc mieux que les jeunes veuves, qu'on peut raisonnablement prévoir n'être pas assez fortes, pour garder la continence, se marient, que de s'engager dans le veuvage par une promesse solennelle. Car à l'égard des veuves qui ont sujet de croire, par leur propre expérience, qu'elles auront assez de force, moyennant la grace de Dieu, pour se conserver dans leur viduité ; l'Apôtre leur conseille dans la première aux Corinthiens, chap. 7.*

v. 8. & 9. de préférer cet état à celui du mariage, comme étant plus propre pour vaquer à leur salut.

*Qu'elles ayent des enfans*, afin d'éviter la faïneantise, en s'appliquant à les élever.

*Qu'elles gouvernent leur ménage*, selon l'obligation naturelle des meres-de-familles, qui doivent avoir le soin de conserver les choses de la maison, comme le mari à soin de celles de dehors.

*Et qu'elles ne donnent aucun sujet aux ennemis de notre Religion*, c'est-à-dire, aux infidèles ennemis de la Religion. Lettr. à l'ennemi, le singulier pour le plurier, *de nous faire des reproches*, de ce que nous souffrons de si grands désordres dans celles qui font profession de notre Religion, & d'imputer à la Religion les vices particuliers de ceux qui en font profession.

¶. 15. *Car il y en a déjà quelques-unes qui se sont égarées pour suivre satan.*

*Car*. Ce que je vous dis ici des désordres où tombent les jeunes veuves que l'on admet au ministère Ecclesiastique, n'est pas sans fondement, puisqu'il y en a déjà quelques-unes qui se sont égarées, &c. c'est-à-dire, qui ont abandonné la profession qu'elles avoient faite de demeurer veuves le reste de leurs jours.

¶. 16. *Que si quelqu'un des fidèles a des veuves qui lui soient proches, qu'il leur donne ce qui leur est nécessaire, & que l'Eglise n'en soit point chargée; afin qu'elle puisse entretenir celles qui sont vraiment veuves.*

*Que si quelqu'un des fidèles a des veuves. .... que l'Eglise*, qui prend le soin d'un si grand nombre de pauvres, déstitués de tout secours, *n'en soit point chargée*, mais qu'elles soient secourues par

ceux qui sont naturellement obligés d'en prendre le soin.

*Afin qu'elle puisse entretenir celles qui sont vraiment veuves, c'est-à-dire, qui n'ont ni parens ni amis qui les reconnoissent.*

¶. 17. *Que les Prêtres qui gouvernent bien, soient doublement honorés, principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole, & à l'instruction des peuples.*

*Que les Prêtres.* Il semble que l'Apôtre parle des Curés, qui gouvernent bien, c'est-à-dire, qui s'appliquent avec soin & vigilance au gouvernement du troupeau qui leur est commis par l'Evêque, soient doublement honorés, c'est-à-dire, soient honorés, non seulement en leur rendant le respect qu'on doit à leur caractère & à leur mérite, mais aussi en leur fournissant les choses nécessaires à leur subsistance, n'en ayant pas d'ailleurs.

*Principalement.* Ce mot ne se doit entendre qu'à l'égard de la subsistance, & non à l'égard du respect qu'on doit aux Prêtres dont il parle; *ceux qui travaillent à la prédication de la parole;* car leur travail étant grand, il est juste de leur fournir plus largement & plus amplement de quoi subsister. Ceci suppose que les Prêtres qui étoient commis au gouvernement des fidèles, ne faisoient pas tous la fonction de prêcher, soit qu'ils fussent trop avancés en âge, soit pour quelque maladie qui leur fut survenue depuis qu'ils avoient été préposés au gouvernement.

*Et à l'instruction des peuples.* C'est la même chose que la prédication de la parole, mais exprimée en termes differens.

¶. 18. *Car l'Ecriture dit : Vous ne lierez point la*

A TIMOTHÉE. CHAP. V. 123  
bouche au bœuf qui foule le grain; & celui qui travaille est digne du prix de son travail.

Car l'Ecriture dit, &c. Voyez 1. Cor. 9. 9.

¶. 19. Ne recevez point d'accusation contre un Prêtre, que sur la déposition de deux ou trois témoins.

*Ne recevez point d'accusation contre un Prêtre*; ce qui suppose que l'Evêque a toujours été le juge naturel des Prêtres, & qu'il y a toujours eu de la subordination des Prêtres aux Evêques.

*Que sur la déposition de deux ou trois témoins.*  
L'Apôtre ne dit pas: Ne condamnez pas un Prêtre sur l'accusation de deux ou trois témoins; mais: *Ne recevez point d'accusation*, &c. c'est - à - dire, N'admettez pas un seul témoin à la preuve; refusez absolument de l'écouter s'il y en a moins de deux ou trois; n'étant pas juste que sa probité ayant été une fois éprouvée & reconnue par tout le Senat des Prêtres, & par le peuple même, elle reçoive atteinte par le témoignage d'un seul; ni qu'il soit traité comme un homme du commun, & comme un simple laïque; outre que ce feroit ouvrir la porte à une infinité de calomnies contre les Prêtres, qui sont tous les jours exposés dans leurs fonctions à la haine des peuples qui sont sous leur conduite.

¶. 20. Reprenez devant tout le monde ceux qui seront coupables de crimes, afin que les autres ayent de la crainte.

*Reprenez devant tout le monde*, c'est-à-dire, devant toute l'Eglise ceux qui seront coupables de crimes, c'est-à-dire, les Prêtres que vous aurez trouvé tels par la déposition d'un nombre suffisant de témoins, puisque leur péché est devenu assez public par cette déposition.

## 124 I. ÉPISTRE DE S. PAUL

*Afin que les autres ayent de la crainte, voyant que vous n'épargnez pas ceux qui sont si élevés en dignité au-dessus d'eux. Tout ce verset peut s'entendre généralement de tous les fidèles qui sont convaincus de quelque crime, sans l'entendre particulièrement des Prêtres, dont on a eu toujours soin de cacher les pechés pour éviter le scandale des peuples, à moins qu'ils ne fussent devenus très-publics & scandaleux.*

¶. 21. *Je vous conjure devant Dieu, devant J E S U S - C H R I S T & les Anges élus, d'observer ces choses, sans prévention & sans préjugé, ne faisant rien par des inclinations particulières.*

*Je vous conjure devant Dieu, que je prens à témoign contre vous, si vous manquez à observer ce que je vous préscriis.*

*Devant J E S U S - C H R I S T qui sera votre juge.*

*Et les Anges élus, c'est-à-dire, les bons Anges qui l'accompagneront en son jugement, & qui en feront les executeurs.*

*D'observer exactement ces choses que je vous ordonne touchant le jugement que vous devez porter des Prêtres, ou autres.*

*Sans prévention, & sans préjugé; ce qui se fait ici lorsqu'on juge sans entendre les parties, & qu'on se laisse tout-d'un-coup persuader par les raisons de l'une, sans vouloir donner lieu à l'autre d'exposer les siennes.*

*Ne faisant rien par des inclinations particulières, c'est-à-dire, par des sollicitations qui sont faites en faveur de l'une des parties.*

¶. 22. *N'imposez legerement les mains à personne, & ne vous rendez point participant des pechés d'autrui: Conservez-vous pur vous-même.*

*N'imposez legerement les mains à personne pour l'ordination, comme s'il disoit : Mais pour prévenir tous ces inconveniens, qui sont toujours très-fâcheux, & qui exposent toujours l'Eglise à la confusion, n'imposez les mains à personne qu'après une longue épreuve, & une mûre considération.*

*Et ne vous rendez point participants des pechés d'autrui, c'est-à-dire, des pechés que ceux que vous élévez au ministere commettront dans leurs fonctions, faute de les avoir suffisamment éprouvés.*

*Conservez-vous pur vous-même. Voyez Philip. 4. 8. pour pouvoir juger équitablement & avec liberté des crimes des autres ; & qu'on ne puisse justement vous dire, que vous condamnez les choses que vous faites : Eadem autem agis que iudicas.*

Rom. 1. 24

\*. 23. *Ne continuez plus de ne boire que de l'eau ; mais usez d'un peu de vin, à cause de votre estomac, & de vos fréquentes maladies.*

*Ne continuez plus néanmoins de ne boire que de l'eau, comme vous avez coutume de faire par mortification, & pour mener une vie plus pure, plus exemplaire, & plus libre pour l'exercice de vos fonctions.*

*Mais usez d'un peu de vin, bien trempé, à cause de la faiblesse de votre estomac, qui est indigeste, & dont les crudités ne se peuvent consommer par l'usage de l'eau toute pure.*

*Et de vos fréquentes maladies, qui ont augmenté la faiblesse de votre estomac, ou plutôt à cause de vos autres infirmités qui sont fréquentes.*

\*. 24. *Il y a des personnes dont les pechés sont connus avant le jugement & l'examen qu'on en pourrait faire ; il y en a d'autres qui ne se découvrent qu'ensuite de cet examen.*

*Il y a des personnes.* L'Apôtre reprend la suite de son discours, après la parenthèse du verset précédent ; *dont les pechés sont connus avant le jugement* qu'on en peut faire. Il parle des personnes qui sont proposées à l'ordination, & de la maniere & de la nécessité de les examiner : *Et l'examen qu'on en pourroit faire.* Ces sortes de personnes doivent être exclues, sans les admettre à l'épreuve.

*Il y en a d'autres qui ne se découvrent qu'ensuite de cet examen,* & qui par consequent ont besoin d'être mis à l'épreuve pendant quelque temps. *Lettr.* Les pechés de quelques hommes sont manifestes, précédant le jugement, & ceux de quelques autres le suivent.

¶. 25. *Il y en a de même dont les bonnes œuvres sont visibles avant qu'on les élise, & si elles ne le sont pas encore, elles ne demeureront pas long-temps cachées.*

*Il y en a de même dont les bonnes œuvres sont visibles avant qu'on les élise, & qu'on peut se passer de mettre à l'épreuve.*

*Et si elles ne le sont pas encore, & qu'on ait le moindre sujet de douter, il faut absolument les mettre à l'épreuve ; parceque c'est le moyen de connoître facilement s'ils sont tels qu'ils doivent être pour être promûs au ministere, & d'éviter les surprises ; ce qu'il marque par les paroles suivantes. Elles ne demeureront pas long-temps cachées si on les met à l'épreuve ; puisqu'ils sont tous les jours dans les occasions de pratiquer les bonnes œuvres, comme d'instruire les fidelles, servir les malades, assister les pauvres, &c.*



## SENS SPIRITUEL.

I. *N*e reprenez pas les vieillards avec rudesse ,  
mais avertissez-les comme vos peres ; les jeu-  
nes-hommes comme vos freres.

L'Apôtre instruit ici son disciple Timothée de la maniere qu'il doit traiter toutes sortes de personnes selon leur âge , leur condition & leur disposition. Saint Gregoire Pape a donné des regles excellentes à tous les Pasteurs , pour diversifier les instructions & les reprimandes qu'ils doivent faire, selon les besoins de ceux du salut desquels ils sont chargés ; car on ne doit pas suivre les mêmes règles à l'égard de tout le monde , puisque les dispositions des esprits sont bien différentes , & qu'il arrive souvent que les avis qui servent aux uns nuisent aux autres. Il y a souvent des herbes qui nourrissent des animaux , & en tuent d'autres ; un même remede soulage un malade , & en incommode un autre ; le pain même qui fortifie les personnes qui se portent bien , étouffe les enfans & les malades. Ainsi un Pasteur qui ne cherche que l'édification de tous ceux avec qui il a affaire , s'accommode & se proportionne à leurs qualités & à leurs dispositions, afin que chacun en particulier trouve dans les instructions ce qui lui est propre : ce qui est fort difficile à executer ; car il faut pour cela beaucoup de prudence , dit saint Chrysostome , & tout le monde n'y réussit pas.

Il est vrai qu'en general il faut reprendre avec beaucoup de douceur & de moderation , parcequ'il est toujours penible d'être repris ; il y a néanmoins

des occasions où la correction doit être sévère plus ou moins, selon la qualité des fautes. Saint Paul veut qu'un Evêque use d'une grande douceur en reprenant ceux qui sont plus âgés que lui, & qu'il paroisse les prier plutôt que les reprendre. Saint Gregoire approuve fort cette règle, & la confirme

*Admon.*

2.

par les paroles de l'Apôtre : *Ilos ad meliora opera deprecatio blanda componit, sic usus scriptum est; seniorum ne increpaveris, &c.* Cependant le même

*1.7. Ep. i.**iudic.*

saint Docteur dit ailleurs, qu'il ne faut garder cette règle que quand la faute d'un vieillard n'est point préjudiciable à la jeunesse, & qu'elle ne lui donne point mauvais exemple ; qu'autrement il le

*Dan. 13.*

la personne à toute la terre , dit saint Chrysostome , est très - important pour les Ecclesiastiques , & surtout pour les Pasteurs & les Directeurs , de se conduire avec les jeunes personnes du sexe comme avec leurs sœurs : il n'y a personne qui n'en voie les conséquences . On fait assez quelle est la pente naturelle des deux sexes l'un pour l'autre .

S'il se rencontre des Ecclesiastiques qui conversant avec des femmes n'en soient point touchés , ils me paroissent heureux , dit saint Chrysostome , & plût à Dieu que je fusse doué de la même force . « *Homi-*  
*z. cont.* *subin-*  
*rod.* *foror.*

Quoi tant de solitaires se chargent de fers & de chaînes , & s'envolent dans des cavernes , & avec cela ils avouent qu'ils ont de la peine à vaincre l'ardeur de la concupiscence : & de jeunes Ecclesiastiques , poursuit ce Père , qui se nourrissent & qui se traitent delicatement , prétendront nous faire accroire qu'ils se conservent purs & insensibles au milieu des flammes que de jeunes filles avec les quelles ils conversent répandent par-tout ? Le croira qui voudra ; vous n'êtes pas plus saints que David , ou plus fort que Sanson : & quelque grande que soit votre sagesse , elle ne sauroit surpasser celle de Salomon , dit saint Jerome à Nepotien . La première tentation des Ecclesiastiques , dit-il ailleurs , c'est la *Ep. ad Dicen.* fréquentation des femmes : c'est le sexe qui les rend plus dignes de reproches ; si vous les fréquentez , vous deviendrez la fable & le sujet des entretiens de tout le monde ; il n'y aura pas jusqu'aux paysans & aux ignorans qui feront des contes sur votre conduite , & qui vous déchireront de toute maniere : *Tecundii in publico , te in agro rusticis aratores ac vini-*  
*niores quotidie graviter lacerabunt.*

Saint Augustin ne voulut jamais permettre à au-

Tome IV.

I

*Possid.  
in vita.  
Aug.*

cune femme de converser dans sa maison , non pas même à sa propre sœur , quoique veuve , & d'une vertu très-éprouvée ; & quand quelques femmes le prioient de les venir voir , il n'y alloit point seul , ni ne leur parloit jamais seul , quelques secrets qu'elles eussent à lui communiquer ; mais il avoit toujours avec lui quelqu'un de ses Ecclesiastiques.

*Solus cum solis nunquam est locutus , nec si secretorum aliquid interesset.* Ce seroit donc une dangereuse présomption pour des hommes foibles , comme nous sommes , de ne pas craindre ce qu'un homme si ferme & si fort a apprehendé , dit saint Gregoire le Grand .

Que faut-il donc faire pour éviter un danger si pressant ? Il faut suivre les avis que donne le Saint-Eccl. 5. Esprit dans ses Ecritures : *N'arretez point vos regards sur une fille , de-peur que sa beauté ne vous deviennoit sujet de chute..... Plusieurs se sont perdus par la beauté de la femme , & la passion s'allume comme un feu en la regardant.* Imitons Job , qui 10. avoit fait , disoit-il , un pacte avec ses yeux , c'est-à-dire , une forte resolution de ne leur point accorder de regarder une jeune vierge , beaucoup moins une femme mariée . Ne permettez jamais , ou fort rarement , dit saint Jérôme à Nepotien , qu'une femme vous visite : aimez , ou ignorez également toutes les vierges consacrées à J E S U S - C H R I S T . *Aut equaliter ignora , aut equaliter dilige.* Usez de paroles courtes & severes , quand vous serez obligés de converser avec des femmes ; plus elles ont de vertu , plus elles sont propres à nous charmer : sous l'apparence de quelques paroles de civilité , il arrive que bien souvent l'après d'une passion criminelle se glisse subtilement :

*Sermo brevis & rigidus cum mulieribus est haben-*  
*dus.* Saint Thomas cite ces paroles comme de saint *Opusc.*  
*Augustin*, qui ajoute : *Croyez-moi, je suis Evêque, art. 22.*  
*& je parle sans déguisement, comme représentant de mode*  
*J e s u s - C H R I S T ; j'ai vû des cedres du Liban,*  
*c'est-à-dire, des hommes de la plus haute contem-*  
*plation, de grands Prélats de l'Eglise, dont je*  
*n'aurois non plus apprehendé la chute, que celle*  
*des Jérômes & des Ambroises, tomber & perir*  
*miserablement par cette tromperie & cette illu-*  
*sion.*

Quand donc, conclut un grand Saint, la nécessité vous oblige à avoir quelque entretien avec le sexe, ayez toujours les yeux baissés ; & après leur avoir dit en peu de mots quelque chose pour leur instruction, retirez-vous, de peur qu'une trop longue conversation ne vous fasse perdre votre rigueur.

Tous ces avis sont compris dans ces paroles de saint Paul : *Avec toute sorte de pureté, c'est-à-dire, dans le cœur, dans les yeux, dans les oreilles, dans les paroles, dans les gestes, & dans la contenance; avec toute la précaution des temps, des lieux, des personnes, & de la compagnie.*

\*. 3. jusqu'au 6. *Honorez & assistez les veuves, qui sont vraiment veuves, &c.*

On croit communément que les veuves sont des personnes miserables, parce qu'êtant destituées du secours d'un mari, elles sont exposées à la violence & à l'oppression, & privées de toute consolation. C'est ainsi que raisonnent les gens du siècle : mais les Saints en ont jugé bien autrement ; ils ont cru que l'état d'une veuve Chrétienne étoit si excellent, qu'il avoit des avantages & des prérogati-

*En 1. Reg. L. 4. c. 4.* tives tout particuliers. Saint Gregoire Pape ayant partagé tout le corps de l'Eglise en quatre classes , declare que les veuves tiennent le second rang , & surpassent en merite & en dignité tous les autres fidèles. Saint Clement Alexandrin dit même , que les veuves qui sont exactes à garder la pureté , rentrent dans les droits & les honneurs de la virginité.

*Siromat. Vidua que est rursus virgo per temperaniam.*

*l. 7. Tom. 5. b. 29.* Mais il faut entendre parler saint Chrysostome des veritables veuves , qui mettent toute leur application à plaire à Dieu & à se sanctifier. La viduité , dit ce saint Docteur , qui paroît être un nom de misere , ne l'est nullement ; mais c'est une dignité , un honneur , & une très-grande gloire. Car quoi qu'une veuve n'ait point de mari qui demeure & qui converse avec elle , JESUS-CHRIST lui-même l'honore de sa conversation , & il écarte loin d'elle tous les maux qui pourroient lui arriver. Les larmes , les gemissemens , & les prières continues sont les veritables armes avec lesquelles les veuves peuvent non seulement se défendre de la violence des hommes , mais encore repousser les attaques des démons.

*Ifa. 1. 5.* En effet , Dieu est appellé dans l'Ecriture le Juge & le Protecteur des veuves , & promet lui-même de les benir , de les combler de graces & de misericordes ; & lorsqu'une veuve est persecutée , il suffit qu'elle se présente devant Dieu pour se garantir des embûches de tous ceux qui la persecutent : bien plus , aussi-tôt qu'elle paroît devant son trône , elle enleve à sa justice , dit saint Chrysostome , ceux que Dieu regardoit comme l'objet de sa haine , & les reconcilie avec lui en un instant. Ecoutez ce que Dieu dit aux Juifs sur ce sujet : *Lorsque vous*

*Etendrez vos mains vers moi, je détournerai mes yeux,  
afin de ne vous pas voir; quand vous redoublerez vos  
prières, je ne vous écouterai pas; car vos mains sont  
pleines de sang.* Néanmoins il promet de pardonner  
à ces scélérats, pourvu qu'ils assistent les veuves que  
l'on persecute. *Rendez justice à l'orphelin, défendez  
la veuve, & après cela venez, & soignez votre  
cause contre moi, & quand vos pechés seroient sem-  
blables à l'écarlate, je vous rendrai plus blancs que  
la neige.*

On voit par là en quelle considération sont les vraies veuves auprès de Dieu; j'appelle les vraies veuves, telles que saint Paul les demande. Il recommande à son disciple Timothée d'entrer dans le détail de leur vie, afin de juger si elles méritent d'être reçues au nombre de celles que l'Eglise entretient, entre lesquelles on en choisissait qui étoient employées à aider l'Evêque à administrer les Sacrements avec plus de bonté, sur-tout celui du *Epiph.* *Batême*, qu'on donnoit alors très-souvent à des *bars f 753* femmes adultes, qui étoient obligées de se dépouiller pour être plongées dans les fonts baptismaux, suivant la discipline des premiers siècles de l'Eglise; elles faisoient par l'ordre des Evêques la distribution des aumônes, & plusieurs autres exercices de charité; ainsi elles devoient être d'un âge avancé & d'une grande vertu: de sorte que saint Jean Chrysostome dit, que saint Paul veut que ces veuves soient presque aussi parfaites, que ceux qu'on élève à l'Episcopat. L'Apôtre ne vouloit pas qu'on en choisît aucune qu'elle n'eût soixante ans, & qu'elle ne se fût appliquée à toutes sortes d'œuvres de piété.

Ces veuves étoient obligées par leur emploi à

I iij

converser souvent avec les Evêques & les Prêtres ; ainsi elles devoient être d'un âge si avancé , qu'il exclut tout soupçon. Telles sans doute doivent être les femmes que l'Eglise , par une pure tolérance , souffre chez les Ecclesiastiques , dans un âge avancé , & d'une vertu à l'épreuve de toute tentation.

*Hem 2.  
contra  
Subintr.  
foror.*

Qu'on dise tant qu'on voudra , que les femmes sont plus propres au ménage , que les hommes ; & les jeunes , que les vieilles ; tout cela , dit saint Chrysostome , est un méchant prétexte , qu'on a honte d'être obligé de refuter. Qu'on consulte la nature & la raison , continue ce Pere , on sera obligé de convenir que les femmes doivent servir les femmes , & les hommes servir les hommes. Une femme ne peut , sans une indécence qui fait rougir , rendre à un homme mille services ; non plus qu'un homme ne le peut faire à l'égard des femmes , sans violer la pudeur.

Ainsi , il faut au-moins s'en tenir aux règles qui ont été sagement prescrites sur ce sujet. Pour ce qui est de la qualité des personnes , le Concile de Nicée n'a pas cru qu'on pût en dispenser qu'à l'égard de la mère , de la tante & de la sœur pour ce qui regarde l'âge , on ne devroit pas prendre des femmes pour servir les Ecclesiastiques dans des maisons particulières de moins âgées que celles qu'on prenoit pour servir à l'Eglise ; néanmoins les Canons des Conciles & les Ordonnances des plus saints Evêques ont eu la condescendance d'en permettre au-dessous de l'âge que saint Paul prescrit pour les veuves jusqu'à cinquante ans. Après cela toutes les raisons qu'on peut apporter pour se dispenser de suivre ces règles , ne peuvent être que des prétex-

tes palliés pour couvrir le penchant secret qu'on a pour le sexe , ou l'amour déréglé qu'on a pour ses proches.

V. 6. & 7. *Et pour celle qui vit dans les delices , elle est morte , quoiqu'elle paraisse vivante , &c.*

Comment se peut-il faire qu'en vivant on ne vive pas , & qu'on soit mort quoiqu'on vive ? Cela paroît une enigme . Saint Augustin en donne la résolution en ces termes : *La vie de votre chair , dit-il , c'est l'ame ; la vie de votre ame c'est Dieu ; comme dans la chair meurt quand elle perd l'ame qui est sa vie ; de même aussi l'ame meurt quand elle perd Dieu qui est sa vie.* Si c'est dans la possession de Dieu que consiste la vie de l'ame , ne peut-on pas dire que ceux qui ne sont point animés de l'Esprit de Dieu , qui suivent les désirs déréglés de leur convoitise , sont vraiment morts ? Ceux qui vivent , dit saint Chrysostome , sont ceux qui ne se mettent en peine que de la vie éternelle , qui seule est la véritable vie , & qui en font les actions . Ce qui discerne donc & ce qui distingue ceux qui vivent d'avec ceux qui sont morts , ce n'est pas seulement que les uns voyent le soleil , ou respirent l'air , c'est principalement parcequ'ils font de bonnes œuvres ; si ceux qui vivent ne s'y appliquent pas , ils ne diffèrent en rien des morts . Car si on ne vit de la vie de l'ame par la pratique des commandemens de Dieu , & si on ne vit que de la vie du corps , peut-on dire que c'est vivre , puisque cette vie mortelle est une mort continue ? *Mors potius dicenda quam vita.* Rien de ce que nous voyons , ne demeure stable ; de toutes les choses qui sont dans nous , l'ame seule est éternelle .

Et pour faire voir que la vie est celle de

Iiiij

136 I. EPISTRE DE S. PAUL  
l'ame , & non point celle du corps , c'est que JESUS - CHRIST nous assûre que les morts même sont vivans : *Dieu* , dit-il , *n'est point le Dieu des morts, mais des vivans* : il parle d'Abraham, d'Isaac, de Jacob , & des autres justes qui vivoient de la foi dans l'attente du Redempteur. Ainsi saint Paul a grande raison de dire que c'est être mort que de vivre dans les delices. Si je pouvois vous faire voir , dit saint Chrysostome , les ames des yeux du corps , vous verriez celles de ces voluptueux & de ces amis de la bonne chere , toutes abattues & languissantes, toutes difformes & toutes maigres. Plus le corps s'engraisse , plus l'ame se séche ; plus l'un devient robuste, plus l'autre s'affoiblit, & s'enfonce dans la chair , devient charnelle de spirituelle qu'elle étoit : c'est pourquoi l'Apôtre dit que *l'amour des choses de la chair , est la mort de l'ame , au lieu que l'amour des choses de l'esprit , en est la vie & la paix.*

*¶. 8. jusqu'au 17. Que si quelqu'un n'a pas soin des siens , & particulièrement de ceux de sa maison , il renonce à la foi , & est pire qu'un infidèle.*

La loi de la charité ordonne d'avoir soin de son prochain , tel qu'il soit , mais la loi de la nature ajoute à celle de la charité un nouvel engagement de prendre un soin particulier de nos proches ; & l'ordre que Dieu a établi demande aussi le même soin , pour ceux dont la conduite nous a été confiée : ce soin n'est autre chose qu'une *vigilance générale qui comprend ce qu'il faut pour l'ame & pour le corps* , dit saint Chrysostome. Ainsi ceux qui se contentent de regler leur conduite particulière , & de vivre sans reproche en ce qui les regarde , sans entrer dans le détail de la vie de ceux dont ils sont chargés , pour prendre soin de leur substance &

de leur salut, se trompent fort s'ils croient être sauvés en cet état. On voit quelquefois des personnes d'une pieté même exemplaire, qui visitent les pauvres, qui ont leurs devotions réglées, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, & sont dans l'exercice de beaucoup de bonnes œuvres, qui néanmoins, par le peu de soin qu'ils prennent de leurs enfans & de leurs domestiques laissent croître le désordre dans leur famille, où il se commet des dérèglements qu'ils ne connaissent pas; croient-elles que Dieu ne leur demandera pas compte de leur négligence?

Il faut donc prendre soin des siens, & particulièrement de ceux de sa maison, selon l'avis qu'en donne Isaïe : *Ne méprisez point, dit-il, ceux de votre maison, & qui vous sont liés par le sang*: car un homme qui a de la dureté, pour ses proches, aura-t-il de la tendresse pour des étrangers? Saint Paul a donc grand sujet de dire, *qu'il est pire qu'un infidelle*; car si un infidelle méprise les étrangers, au moins a-t-il de la considération pour les siens: négliger les siens est donc violer les loix les plus divines, & les droits les plus sacrés de la nature.

Mais comment saint Paul peut-il dire qu'un infidelle qui ne prend pas le soin qu'il doit des siens, a renoncé la foi? C'est qu'il est du nombre de ceux qui confessent de parole qu'ils connaissent Dieu, & qui néanmoins le nient par leurs actions.

Dieu a ordonné qu'il y eût des liaisons du sang & de la nature, afin que nous eussions une infinité d'engagemens de nous entr'aimer & de nous faire du bien les uns aux autres. Lors donc, dit saint Chrysostome, que vous négligez de faire une chose à laquelle un infidelle même n'auroit garde de

manquer , ne témoignez-vous pas que vous avez renoncé la foi ? Ce n'est pas simplement en confessant la foi que l'on témoigne que l'on en a , c'est encore bien plus lorsqu'on la met en pratique , & qu'on en fait voir les œuvres. Chacun de nous peut croire tous les articles de la foi , & néanmoins renoncer la foi.

Comme le soin du salut est sans comparaison préférable à celui de la subsistance temporelle ; si ceux qui négligent de donner à ceux dont ils sont chargés les choses qui regardent la vie présente doivent passer pour apostats , & sont pires que des infidèles : que dirons-nous des peres & des mères qui sont meurtriers des ames de leurs enfans , soit par le mauvais exemple qu'ils leur donnent , ou par l'abandon qu'ils en font sans prendre aucun soin de leur salut ? En quel rang peut-on mettre les Pasteurs & les autres Supérieurs Ecclesiastiques , qui laissent mourir de faim le troupeau , qui leur fournit de quoi vivre dans l'abondance , & quelquefois dans les délices , sans leur donner non plus aucune nourriture spirituelle ? Que dire des Maîtres qui retiennent les gages de leurs domestiques , le salaire des ouvriers , ou le prix du travail des artisans ?

Craignons donc chacun dans notre état & nos emplois cette sentence terrible que l'Apôtre a prononcée contre les peres , les maîtres & les autres Supérieurs qui négligent d'instruire & d'assister leurs proches & leurs domestiques , ou de satisfaire ceux qui ont travaillé pour eux.

¶. 17. jusqu'au 21. *Que les Prêtres qui gouvernent bien soient doublement honorés , principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole & à l'instruction des peuples.*

Les Prêtres & les Evêques qui s'acquittent bien de leur charge meritent *un double honneur*, c'est-à-dire, une récompense abondante; car c'est ce que signifie ce mot dans l'Ecriture, ainsi on ne doit pas entendre qu'il faille payer aux Prêtres le double de leur travail; car il n'y avoit alors rien de réglé pour ce qu'il leur étoit dû; mais qu'on les doit assister abondamment, ce n'est pas que les Prêtres puissent rechercher ou exiger cette récompense temporelle; ils y perdroient trop; ce seroit renoncer à la récompense abondante que Dieu leur prépare dans le ciel conformément à leur travail:

*Que les Pasteurs reçoivent du peuple la subsistance* August.  
serm. de  
Pastor.  
cb. 2.  
*qui leur est nécessaire pour travailler*, dit saint Augustin, mais qu'il attendent du Seigneur la récompense de leurs services; car le peuple n'est point capable de rendre de récompense à ceux qui leur rendent un service charitable dans la dispensation de l'Evangile. Le peuple est obligé de donner à leurs Pasteurs la subsistance honnête qui leur est dûe par justice; mais quelqu'abondante qu'elle soit, elle est toujours infiniment au-dessous du mérite des services qu'ils lui rendent, qui sont tout spirituels. Les Ministres d'un aussi grand Maître qu'est le Fils de Dieu de qui ils attendent leur récompense, ne doivent considerer ce qui leur est offert que comme une aumône, ou une offrande faite à Dieu en leur personne, & se doivent eux-mêmes contenter de peu. Pour moi, dit saint Chrysostome, j'ose dire que les Pasteurs qui sont établis dans l'Eglise, ne doivent avoir rien que le vivre & le vêtemens, de peur qu'allant au-delà, ils n'attachent insensiblement leur cœur à ces bâfesses.

Si nous considerons la récompense, dit ce saint

Docteur, regardons en même temps le travail qui doit la meriter. Si donc un Pasteur est delicat, lâche & paresseux, il ne merite plus rien. S'il ne fait dans l'Eglise ce que le bœuf fait dans l'aire lorsqu'il foule, il ne merite point de recompense: on ne recompense, selon l'Apôtre que ceux qui gouvernent bien. Qu'est ce bien gouverner, continue ce

*Joan.10.* **Pere,** J E S U S - C H R I S T l'explique lorsqu'il dit:

*11.*

*Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis.* Bien gouverner, c'est ne rien épargner lorsqu'il s'agit de servir les ames dont on a la conduite, *principalement en travaillant à la prédication de la parole, & à l'instruction des peuples.* Ce n'est pas, dit-il, que j'approuve ici ces discours étudiés, pleins de faste & de vaine gloire, qui affectent de se rendre conformes à l'éloquence des payens. Un Pasteur n'a point besoin de cet appareil de figures & de paroles pompeuses, je n'approuve que les discours qui sont pleins de force, & qui respirent par-tout une sainte gravité & une divine sagesse. C'est ainsi que parle ce grand orateur saint Jean Chrysostome.

**V. 21.** *Je vous conjure devant Dieu, devant J E S U S - C H R I S T , & les Anges élus, d'observer ces choses, sans prévention & sans préjugé, &c.*

Saint Paul donne de la terreur en parlant de cette sorte; mais c'est un avis très-important pour tous les Ministres de l'Eglise, de garder les regles que les Apôtres leur ont laissées, en les observant exactement, sans écouter ni leurs propres pensées ni celles des autres: car tout le désordre qui se trouve dans le gouvernement de l'Eglise, ne vient que de ce qu'on suit plutôt ses inclinations particulières, ou qu'on se laisse prévenir par les vues des autres, que de s'attacher inviolablement aux ordonnances

des Apôtres , & les suivre comme disciples , sans les examiner ou disputer contre. Les plus grands Saints, n'en ont jamais usé autrement , & n'ont point proposé leurs sentimens ; mais ils n'ont avancé que ce qu'ils avoient appris de leurs prédecesseurs , & qui leur venoit par tradition de J e s u s - C H R I S T , qui est la seule regle infaillible. Tout ce qui ne s'accorde point avec cette divine regle ne peut venir que de l'imagination des hommes.

Comme donc ce point est très-important , il n'y a pas lieu d'être surpris que saint Paul menace les Pasteurs qui negligeront de s'en tenir à ces decisions Apostoliques , de la colere de Dieu , de la vengeance de J e s u s - C H R I S T , & de l'indignation des Anges protecteurs & zelateurs de l'Eglise.

*V. 22. N'imposez legerement les mains à personne , & ne vous rendez point participant des pechés d'autrui.*

Cet avis qui regarde les Evêques est encore d'une extrême consequence pour le bien de l'Eglise ; car si un Evêque n'a grand soin d'éprouver ceux qu'il ordonne Prêtres , il se rend coupable d'une infinité de pechés griefs , & attire sur lui & sur ceux qu'il ordonne indiscrettement autant de supplices qu'il y a d'âmes , qui peuvent être corrompues par la mauvaise conduite & le mauvais exemple que donnent ces personnes indignes d'un ministere si saint. Quel ravage ne fait point dans l'Eglise un mauvais Prêtre , dont la vie est scandaleuse , & qui abuse de ce qu'il y a de plus saint & de plus sacré , à sa propre perte , & à celle de ceux dont on l'a chargé.

Pour remedier à un si grand désordre les Conciles & les Papes ont fait beaucoup de reglemens , mais quel moyen y a-t-il de l'arrêter , si les Prélats

ne s'appliquent à entrer dans le détail de la conduite de ceux qui se présentent à eux pour entrer dans l'Eglise , & voir comment ils ont été élevés , & s'ils ont vécu dans l'innocence , ou au-moins dans la disposition de bien faire à l'avenir ; & s'ils ne s'affermissoient contre les sollicitations pressantes qu'on leur fait , pour admettre des indignes & des inconnus . C'est sans doute l'article au sujet duquel ils ont le plus à craindre devant Dieu . On rapporte dans la vie de saint Leon Pape , qu'ayant veillé au tombeau de saint Pierre , pour obtenir la remission de ses pechés ; ce saint Apôtre lui répondit :

*Baron.**an. 46.**ex Sophr.*

Que tous ses pechés lui étoient remis , hormis ceux qu'il avoit commis par l'imposition des mains . Saint Paul donne ensuite quelques regles qui regardent l'examen de ceux qui se présentent , pour être admis aux fonctions Ecclesiastiques , mais il entremêle deux avis , qui ne regardent point cette matière ; sur quoi saint Gregoire dit : Que c'est la coutume de l'Ecriture sainte , après avoir parlé d'un sujet d'y entremêler quelque chose d'un autre , puis de retourner incontinent au premier sujet ; & après avoir éclairci de cette sorte un passage de Job , il apporte cet exemple de saint Paul , où cette interruption est bien plus évidente ; cette figure qu'on nomme hyperbole se trouve en plusieurs endroits

*Gal. 2. 6.* des Epîtres du saint Apôtre à cause de la rapidité de*Eph. 3. 1.* ses pensées & de l'Esprit dont il étoit rempli , dit*Iren. l. 3.* saint Irenée , & souvent dans toute l'Ecriture .*cb. 7.*

*V. 23.* jusqu'à la fin . *Ne continuez plus à ne boire que de l'eau , mais nsez d'un peu de vin à cause de votre estomac & de vos fréquentes maladies .*

Il falloit que Timothée s'incommodât notablement , faute d'user d'un peu de vin , puisque l'A-

pôtre qui se mortifioit tant lui-même , lui ordonne de prendre ce soulagement. Ainsi ceux qui abusent de cet exemple , pour accorder à leur sensualité tout ce qu'elle demande à la moindre incommodité , se trompent fort ; car , comme remarque fort bien saint Bernard , ce n'est point saint Paul qui <sup>Bern.</sup>  
<sup>in Cant.</sup>  
<sup>ferm. 30.</sup> s'accorde à lui-même cet adoucissement ; ce n'est point non plus le disciple qui le demande , quoique malade & accablé de travail , mais il est nécessaire que saint Paul le lui ordonne. Hippocrate & Epicure , ajouté ce Pere , cherchent dans le choix des viandes & dans la maniere de vivre , le plaisir ou la santé ; & J E S U S - C H R I S T nous dit que nous devons mépriser l'un & l'autre. Qu'avez-vous ouï dire dans l'école de J E S U S - C H R I S T , & qu'y croit-on , sinon que cekai qui aime son ame la perdra ? Il la perdra , dit-il , en l'abandonnant comme martyr , ou en l'affligeant comme pénitent , *Sive ponendo ut martyr , sive affligendo ut paenitens.* Voyez , conclut-il , comme ces paroles de mon Maître condamnent la sagesse de la chair , qui fait ou qu'on se laisse aller à la mollesse des voluptés , ou qu'on recherche la santé du corps plus qu'il n'est nécessaire. Après les femmes il n'y a gueres de gens plus occupés du soin de leur santé que les Ecclesiastiques.

Ce n'est pas qu'on doive pousser trop loin les mortifications du corps ; heureux néanmoins sont ceux qui se consument , quand c'est par l'attrait & l'instigation de l'Esprit de Dieu , comme saint Bernard lui-même & plusieurs grands Saints ont fait ; mais dans les règles ordinaires il faut donner au corps tout le soulagement nécessaire , pour s'acquitter bien de ses fonctions dans l'état où on se

*Gregor.* „ trouve ; car, comme dit saint Gregoire : Il n'y a  
*l. 20.* „ point proprement de vertu d'abstinence, si on n'a  
*Moral.* „ abbat son corps avec excès, en lui faisant plus  
*ch. 31.* „ soin de dompter sa chair, autant qu'on le peut ;  
 „ mais cette vertu est déreglée & blâmable, si l'on  
 „ abbat son corps avec excès, en lui faisant plus  
 „ souffrir qu'il n'en peut porter. Et en effet il se faut  
 „ servir de l'abstinence pour détruire les vices de la  
 „ chair, & non pas pour détruire la chair même :  
 „ & chacun se doit rendre maître de son corps ; mais  
 „ avec un tel tempérament, & une telle discréction,  
 „ que la chair ne se revolte pas jusqu'à nous porter  
 „ au péché ; & que néanmoins elle soit toujours assez  
 „ forte, pour suivre la sainte ferveur de l'Esprit dans  
 „ l'exécution des bonnes œuvres.



## C H A P I T R E VI.

1. Que tous les serviteurs qui sont sous le joug *de la servitude*, sachent qu'ils sont obligés de rendre toute sorte d'honneur à leurs maîtres, afin de n'être pas cause que le nom & la doctrine de Dieu soient exposés à la médisance des hommes *¶*.

2. Que ceux qui ont des maîtres fidèles ne les méprisent pas, parcequ'ils sont

\*. 1. *lestr. blasphemēs.*

1. *Q*uicunque sunt sub jugo servi, dominos suos omni honore dignos arbitrentur, ne nomen Domini & doctrina blasphemetur.

2. Qui autem fideles habent dominos, non contemnant, quia

fratres

fratres sunt; sed magis  
serviant , quia fideles  
sunt & dilecti , qui be-  
neficii participes sunt.  
Hzc doce , & exhor-  
tare.

leurs frères ; mais qu'ils les  
servent au - contraire encore  
mieux , parcequ'ils sont fi-  
dèles & plus dignes d'être  
aimés , comme étant parti-  
cipans de la même grace : voilà  
ce que vous devez enseigner ,  
& à quoi vous devez exhor-  
ter.

3. Si quis aliter do-  
cet , & non acquiescit  
fanis sermonibus Do-  
mini nostri Jesu Chri-  
sti , & ei , qnæ secun-  
dum pietatem est , doc-  
trinæ :

3. Si quelqu'un enseigne  
une doctrine différente *de*  
*celle-ci* , & n'embrasse pas les  
saintes instructions de notre  
Seigneur JESUS-CHRIST , &  
la doctrine qui est selon la  
piété ,

4. superbus est , ni-  
hil sciens ; sed languens  
circa questiones & pu-  
gnas verborum : ex  
quibus oriuntur invi-  
diz , contentioæ , blas-  
phemiz , suspicioæ  
maliz ,

4. il est enflé d'orgueil , il  
ne fait rien ; mais il est posse-  
dé d'une maladie d'esprit qui  
l'emporte en des questions  
& des combats de paroles ,  
d'où naissent l'envie , les con-  
testations , les médisances , les  
mauvais soupçons ,

5. conflictationes ho-  
minum mente corrup-  
torum , & qui veritate  
privati sunt , existi-  
mantium questum esse  
pietatem.

5. les disputes pernicieuses  
de personnes qui ont l'esprit  
corrompu ; qui sont privées  
de la vérité , & s'imaginent  
que la piété leur doit servir  
de moyen pour s'enrichir !.

6. Est autem qnæ  
magnus , pietas

6. † Il est vrai néanmoins <sup>+ Saint</sup>  
que c'est une grande richesse <sup>Alexis.</sup>

¶. 2. expl. par le barème & par la foi.

¶. 5. Le Grec. séparez-vous de ces sortes de personnes.

146 I. EPISTRE DE S. PAUL  
que la pieté, qui se contente cum sufficientia:  
de ce qui suffit.

*Job. 1. 12.* 7. Car nous n'avons rien  
*Ecdi. 5.* apporté en ce monde, & il  
*14.* est sans doute que nous n'en  
*Prov. 17.* pouvons aussi rien empor-  
*26.* ter.

8. Ayant donc de quoi nous  
nourrir & de quoi nous cou-  
vrir, nous devons être con-  
tents.

9. Mais ceux qui veulent  
devenir riches, tombent dans  
la tentation & dans le piège  
du diable, & en divers de-  
sirs inutiles & pernicieux,  
qui précipitent les hommes  
dans l'abysme de la perdition  
& de la damnation.

10. Car la passion pour le  
bien // est la racine de tous  
les maux : & quelques-uns en  
étant possédés, se sont égarés  
de la foi, & se sont embar-  
rassés en une infinité d'affli-  
ctions & de peines.

11. Mais pour vous, ô hom-  
me de Dieu, fuyez ces cho-  
ses : & suivez en tout la ju-  
stice, la pieté, la foi, la cha-  
rité, la patience, la dou-  
ceur.

\*. 9. Le Grec. insensés.  
\*. 10. expl. l'avarice.

7. Nihil enim intru-  
limus in hunc mun-  
dum : haud dubium  
quod nec auferre quid  
possimus.

8. Habentes autem  
alimenta, & quibus te-  
gamur, his contenti si-  
mus.

9. Nam qui volun-  
tates fieri, incident  
in temptationem, & in  
laqueum diaboli, &  
desideria multa inuti-  
lia, & nociva, qua-  
mergunt homines in  
interitum & perditio-  
nem.

10. Radix enim om-  
nium malorum est cu-  
piditas : quam quidam  
appetentes, erraverunt  
à fide, & infixerunt  
se doloribus multis.

11. Tu autem, ô ho-  
mo Dei, hæc fuge :  
sectare vero justitiam,  
pietatem, fidem, chari-  
tatem, patientiam,  
mansuetudinem.

12. Certa bonum certamen fiduci , apprehendit vitam æternam , in qua vocatus es , & confessus bonam confessionem coram multis testimibus.

13. Præcipio tibi coram Deo , qui vivificat omnia , & Christo Je-  
su , qui testimonium reddidit sub Pontio Pi-  
late , bonam confessio-  
nem ,

14. ut serves man-  
da:um sine macula ir-  
reprehensibile , usque in adventum Domini  
nostrri Jesu Christi ,

15. quem suis tem-  
poribus ostendet beatus  
& solus potens Rex  
regum , & Dominus  
dominatarium :

16. qui solus habet  
immortalitatem , & lu-  
cem inhabitat inacces-  
sibilem : quem nullus  
hominum vidit , sed  
nec videre potest : cui

12. Soyez fort & coura-  
geux dans le saint combat de  
la foi // ; travaillez à rempor-  
ter le prix de la vie éter-  
nelle ¶ , à laquelle vous avez  
été appellé , ayant si excellem-  
ment confessé la foi en pré-  
sence de plusieurs témoins.

13. Je vous ordonne de-  
vant le Dieu qui fait vivre  
tout ce qui vit , & devant  
J E S U S - C H R I S T , qui a <sup>Matth.</sup>  
rendu sous Ponce-Pilate un si <sup>27. 11.</sup>  
excellent témoignage <sup>Joan. 18.</sup> à la <sup>33. 37.</sup>  
vérité ;

14. de garder les préceptes  
que je vous donne , en vous  
conservant sans tache & sans  
reproche , jusqu'à l'avenement  
glorieux de notre Sei-  
gneur J E S U S - C H R I S T ,

14. que doit faire paroître  
en son temps celui qui est <sup>Apoc. 17.</sup>  
vraiment heureux , qui est <sup>11. &</sup>  
le seul puissant , le Roi des <sup>19. 16.</sup>  
rois , & le Seigneur des sei-  
gneurs :

16. qui seul possède l'im-  
mortalité , qui habite une lu-  
mière inaccessible ; que nul <sup>Ioan. 1.</sup>  
des hommes n'a vû & ne peut <sup>18.</sup>  
voir ; à qui est // l'honneur <sup>1. Ioan.</sup>  
<sub>4. 11.</sub>

¶. 11. lestr. combattez le bon combat de la foi.  
¶. 16. autr. soit.

148 I. EPISTRE DE S. PAUL  
& l'empire dans l'éternité.  
Amen.

*honor , & imperium  
sempiternum. Amen.*

*Luc. 11.  
15.*

17. Donnez pour maximes aux riches de ce monde ; de n'être point orgueilleux , de ne mettre point leur confiance dans les richesses incertaines & perissables , mais dans le Dieu vivant , qui nous fournit avec abondance ce qui est nécessaire à la vie ;

18. d'être charitables & bienfaisans ; de se rendre riches en bonnes œuvres ; de donner l'aumône de bon cœur ; de faire part de leurs biens ;

19. de se faire un trésor & un fondement solide pour l'avenir , afin d'arriver à la véritable vie.

20. O Timothée , gardez le dépôt // qui vous a été confié , fuyant les profanes nouveautés de paroles , & toute doctrine contraire qui porte faussement le nom de science ,

21. dont quelques-uns faisant profession se sont égarés de la foi. Que la grâce demeure avec vous. Amén.

17. *Dixitibus hujus  
seculi præcipe non su-  
blime sapere , neque  
sperare in incerto di-  
vitiarum , sed in Deo  
vivo ( qui præstat no-  
bis omnia abundè ad  
fruendum )*

18. *benè agere , di-  
vites fieri in bonis ope-  
ribus , facilè tribuere ,  
communicare ,*

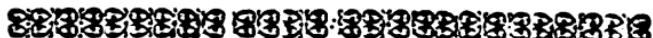
19. *thesaurizare si-  
bi fundamentum bo-  
num in futurum , ut  
apprehendant veram  
vitam.*

20. *O Timothee ,  
depositum custodi , de-  
vitans profanas vocum  
novitates , & opposi-  
tiones falsi nominis  
scientia ,*

21. *quam quidam  
promittentes , circa fi-  
dem exciderunt. Gra-  
tia tecum. Amen.*

// 17. expl. qui a tout créé pour l'homme.

// 20. expl. la foi , la doctrine Chrétienne.



## SENS LITTERAL.

**V. 1.** *Que tous les serviteurs qui sont sous le joug de la servitude, sachent qu'ils sont obligés de rendre toute sorte d'honneur à leurs Maîtres, afin de n'être pas cause que le nom & la doctrine de Dieu soient exposés à la médisance des hommes.*

*Que tous les serviteurs qui sont sous le joug de la servitude. Il y en avoit qui n'étoient pas esclaves, mais qui servoient à gage & librement, & qui pouvoient quitter le service après le temps dont ils étoient convenus avec leurs maîtres.*

*Sachent qu'ils sont obligés, par la loi de Dieu, tant de l'ancien Testament que du nouveau, de rendre toute sorte d'honneur, c'est-à-dire, de les honorer, non comme les égaux s'honorent les uns les autres, mais comme on honore les Supérieurs; d'un honneur de reverence & de soumission profonde; à leurs maîtres, soit fidèles ou infidèles, les considerant comme leurs magistrats, & comme leurs princes domestiques. Voyez Rom. 13. 7. & 1. Pier. 2. 17.*

*Afin de n'être pas cause, en manquant à ce devoir, dont l'obligation est reconnue par toutes les nations les plus infidèles, que le nom, c'est-à-dire, la Majesté, & la doctrine de Dieu, qui est l'Evangile, soient exposés à la médisance des hommes, c'est-à-dire, des infidèles, qui ne manqueront pas d'imputer à l'Evangile la revolte des serviteurs contre leurs Maîtres, & des sujets contre leurs Princes & leurs Magistrats; ce qui est l'un des plus grands*

K iiij

150 I. EPISTRE DE S. PAUL  
obstacles qu'on puisse mettre à leur conversion ,  
& à l'établissement du Christianisme.

v. 2. Que ceux qui ont des Maîtres fidèles ne les méprisent pas , parcequ'ils sont leurs frères ; mais qu'ils les servent au-contreire encore mieux , parcequ'ils sont fidèles & plus dignes d'être aimés , comme étant participants de la même grâce : voilà ce que vous devez enseigner , & à quoi vous devez exhorter .

Que ceux qui ont des Maîtres fidèles ; ce qui fait assez voir qu'il n'est pas défendu aux fidèles d'avoir des esclaves , comme quelques-uns l'ont cru ; ne les méprisent point , c'est-à-dire , ne leur en portent pas moins de respect .

Parcequ'ils sont leurs frères en JESUS-CHRIST , & qu'à cet égard il y a une entière égalité de grâce & de religion entr'eux , qui ne détruit nullement la subordination civile , qui est établie par les loix divines & humaines .

Mais qu'ils les servent au-contreire encore mieux , parcequ'ils sont fidèles , puisqu'en cette qualité ils meritent plus d'amour & plus de considération que des infidèles , qui sont privés de la grâce de Dieu , & qui n'ont rien de venerable en eux que l'autorité qu'ils tiennent de lui . Et plus dignes d'être aimés , ce qui fait que les serviteurs les doivent aussi aimer davantage , comme étant participants de la même grâce , ayant eu part comme eux à la grâce du Baptême , & à toutes les autres grâces que J E S U S - C H R I S T communique aux fidèles dans son Eglise .

Voilà ce que vous devez enseigner , &c. puisqu'il n'est pas moins de votre devoir d'instruire & d'exhorter les esclaves que les Maîtres , & qu'ils sont

A TIMOTHEE. CHAP. VI. 151  
tous égaux en JESUS-CHRIST, & à l'égard  
du salut.

V. 3. Si quelqu'un enseigne une doctrine différente de celle-ci, & n'embrasse pas les saintes instructions de notre Seigneur JESUS-CHRIST, & la doctrine qui est selon la pieté.

Si quelqu'un enseigne une doctrine différente de celle-ci, c'est-à-dire, de celle que je vous enseigne dans cette Epître, touchant l'obligation que les serviteurs ont d'obeir à leurs Maîtres, sous prétexte de la liberté de l'Evangile, qui est commune à tous les fidèles, confondant le libertinage & la revoie, avec la vraie liberté des enfans de Dieu, qui les porte à obeir encore plus étroitement à leurs Supérieurs.

Et n'embrasse pas avec une ferme foi, les saintes instructions, salutaires & exemptes de toute corruption & d'erreur, de notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui me les a enseignées, & inspiré de les écrire.

Et de la doctrine qui est selon la pieté, c'est-à-dire, qui porte à la pieté. Voyez Tit. 1. 1. préférant à cette doctrine ses propres spéculations & ses subtilités.

V. 4. Il est enflé d'orgueil, il ne fait rien ; mais il est possédé d'une maladie d'esprit, qui l'emporte en des questions & des combats de paroles, d'où naissent l'envie, les contestations, les médisances, les mauvais soupçons.

Il est enflé d'orgueil, comme les corps malades le sont de vent, présumant de son propre sens qu'il préfère à la parole de Dieu, & à la doctrine des Maîtres & des Docteurs de la Religion, qui sont les Apôtres.

Il ne fait rien de ce qu'il doit savoir pour son salut.

K iiiij

*Mais il est possédé d'une maladie d'esprit, c'est-à-dire, de délire, comme les febricitans, qui l'emportent en des questions & des combats de paroles, qui n'ont rien de solide, & dont on ne sauroit avoir de vraie intelligence, affectant de ne se pas faire entendre, pour n'être pas pleinement refutés, comme ont fait les plus célèbres Philosophes. D'autres expliquent des questions & des combats, touchant la signification des mots; au-lieu de s'arrêter à apprendre ce qui est solide & nécessaire pour la reformation des mœurs, & pour le salut; ou, des disputes, où il n'est pour l'ordinaire question que du nom; ce qui est une pure perte de temps, & une source de plusieurs maux, comme l'Apôtre l'explique ensuite par ces paroles:*

*D'où naissent l'envie contre ceux qui semblent remporter la victoire.*

*Les contestations, pour ne pas succomber dans la dispute, & pour avoir le dessus, en faisant prévaloir son sentiment.*

*Les médisances, pour décrier ses adversaires, & leur faire perdre leur crédit.*

*Les mauvais soupçons, interprétant en mauvaise part les sentiments contraires aux siens. Austr. Les mauvaises opinions, comme d'affirmer qu'il n'y a point de Dieu, ou qu'il n'a pas soin de ce qui se passe parmi les hommes; qu'il n'y a rien de bon ni de mauvais de sa nature, mais par notre seule imagination, & par l'invention des hommes; toutes opinions pernicieuses & pleines d'ignorance, n'étant que l'effet des disputes des hommes dépravés, tels que l'Apôtre les décrit ici.*

*V. 5. Les disputes pernicieuses de personnes qui ont l'esprit corrompu; qui sont privées de la vérité, &*

*Les disputes pernicieuses de personnes qui ont l'esprit corrompu, c'est à-dire, qui disputent de toutes les vérités les plus constantes de la Religion.*

*Qui sont privées de la vérité, de la foi & de la pieté, en punition de leurs pechés, & de la dureté de leur cœur.*

*Et s'imaginent que la pieté leur doit servir de moyen pour s'enrichir; ce qui est le comble de l'irreligion & de l'impiété, & l'effet d'une ignorance profonde & affectée.*

¶. 6. *Il est vrai néanmoins que c'est une grande richesse que la pieté, qui se contente de ce qui suffit.*

*Il est vrai néanmoins, quoiqu'en un sens fort différent de celui de ces disputeurs impies, que c'est une grande richesse que la pieté, puisqu'elle remplit notre cœur de Dieu, qui est tout son bien, & qu'elle nous est un gage assuré du salut éternel, qui est l'unique bonheur où aspirent les hommes.*

*Qui se contente de ce qui suffit, c'est-à-dire, de ce qui est nécessaire pour subsister, sans rien rechercher de plus. Voyez l'explication ci-après v. 8. & Hebr. 13. 5.*

¶. 7. *Car nous n'avons rien apporté en ce monde, & il est sans doute que nous n'en pouvons aussi rien emporter.*

*Car nous n'avons rien apporté en ce monde, lorsque nous y sommes entrés par notre naissance: nous y sommes entrés tout nuds; & de quelque condition que nous soyons, riches & pauvres, nous n'avons rien de propre que la misère & les pleurs*

*Et il est sans doute, comme nous le voyons tous*

les jours par l'experience des autres , que nous n'en pouvons aussi rien emporter ; de sorte que c'est une extrême folie de ne nous pas contenter de ce qui peut suffire à l'entretien de cette vie , & de prendre tant de soin pour amasser ce qui nous est inutile , & qu'il faut abandonner à la mort.

¶ 8. *Ayant donc dequois nous nourrir & dequois nous couvrir , nous devons être contens.*

*Ayant donc dequois nous nourrir & dequois nous couvrir , selon l'état auquel Dieu nous a appellé. L'Apôtre entend par le vivre & le vêtir , tout ce qui est nécessaire à la vie.*

*Nous devons être contens , sans nous mettre en peine de devenir plus riches. D'où il ne s'ensuit pas que ceux qui n'ont pas dequois vivre ni dequois se vêtir selon leur condition , puissent être mécontents , & s'inquieter de leur misère , puisqu'ils doivent être contens de l'état où Dieu les veut ; mais seulement qu'ils peuvent travailler à sortir de cette misère , & à acquérir les choses nécessaires pour l'entretien de leur vie , selon leur condition.*

¶ 9. *Mais ceux qui veulent devenir riches , tombent dans la tentation & dans le piege du diable , & en divers desirs inutiles & pernicieux , qui précipitent les hommes dans l'abyssme de la perdition & de la damnation.*

*Mais ceux qui veulent devenir riches , c'est-à-dire , dont tout le soin & l'application est de devenir riches , ne se contentant jamais de ce qu'ils ont , quoiqu'il ne leur manque rien de tout ce qui suffit pour leur entretien selon leur état ; car l'Apôtre ne prétend pas que les Chrétiens soient obligés de refuser à devenir plus riches , lorsque les occasions legitimes s'en présentent , & qu'ils ne les*

recherchent pas avec avidité ; comme s'il leur arrive quelque succession , ou quelque bien-fait considérable , ou quelque profit dans leur condition ; puisque toutes ces choses sont justes , & qu'on peut bien les vouloir accepter lorsqu'elles se présentent , pourvû que ce soit dans le dessein d'en faire des aumônes aux pauvres , selon les occasions qui pourroient s'en présenter , & non pas dans le dessein de thesauriser.

*Tombent, par le desir qu'ils ont de devenir riches, dans la tentation & dans le piege du diable , c'est-à-dire, dans les pechés dont l'Apôtre va parler. Le mot de diable n'est pas du texte , quoique les Interpretes l'y ayent ajouté pour un plus grand éclaircissement.*

*Et en des desirs inutiles , qui les détournent du service de Dieu, tenant toujouors leur esprit occupé à amasser de plus en plus des biens inutiles & superflus. Non potestis Deo servire & mammonae.*

*Matt. 6. 14.*

*Et pernicieux , leur faisant souvent concevoir des desseins très - criminels , comme de tromper , de voler , & même d'ôter la vie à leur prochain pour lui ravir son bien.*

*Qui précipitent les hommes dans l'abysme de la perdition & de la damnation éternelle ; de même que ceux que l'on précipite dans un abysme , d'où il leur est impossible de se sauver.*

*V. 10. Car la passion pour le bien est la racine de tous les maux ; & quelques-uns en étant possédés , se sont égarés de la foi , & se sont embarrassés en une infinité d'afflictions & de peines.*

*Car la passion pour le bien ; c'est la raison du verset précédent , est la racine de tous les maux , c'est-à-dire : Il n'y a point de maux & de pechés*

où l'amour du bien ne puisse porter & précipiter les hommes , lorsqu'ils croient que ces pechés leur pourront servir à devenir plus riches. Voyer Ephes.

4. 19.

*Et quelques-uns en étant possédés , &c. ont été jusqu'à ce dernier excès de peché , que de renoncer entièrement à la foi , par l'espérance d'éviter la perte de leurs biens , ou de devenir plus riches , ou voyant que ses maximes condamnent leur avareurie.*

*Et se sont embarrassés en une infinité d'afflictions & de peines , qui accompagnent nécessairement le soin d'amasser des richesses & de les conserver , outre les remords continuels de conscience qui les suivent par-tout.*

¶. 11. *Mais pour vous , ô homme de Dieu , fuyez ces choses : & suivez en tout la justice , la piété , la foi , la charité , la patience , la douceur.*

*Mais pour vous , ô homme de Dieu , c'est-à-dire , qui faites profession de n'aimer que Dieu ; ou plutôt , qui en qualité d'Evêque êtes le ministre de Dieu , le dispensateur & l'oeconomie de ses biens spirituels , & qui ne devez vous occuper qu'à les faire profiter de plus en plus par la conversion des pecheurs , & par l'avancement des fidèles dans sa grâce.*

*Fuyez ces choses , c'est-à-dire , ce désir de devenir riche , & tous les vices qui l'accompagnent , puisque votre état & votre profession est si contraire à celle des avares , qui ne s'appliquent qu'à amasser les biens de la terre.*

*Et suivez en tout , c'est-à-dire : Au-lieu de vous attacher à l'acquisition des richesses temporelles , appliquez-vous tout-à-fait à la recherche de celles du ciel , qui sont la justice & l'innocence de vie , la*

*piété, la foi envers Dieu ; la charité envers les hommes ; la patience dans les adversités ; la douceur envers ceux qui vous offensent.*

¶. 12. *Soyez fort & couragœux dans le saint combat de la foi , travaillez à remporter le prix de la vie éternelle à laquelle vous avez été appellé , ayant si excellenlement confessé la foi en présence de plusieurs témoins.*

*Soyez fort & couragœux dans le saint combat de la foi. Lettr. Combatez dans le bon combat de la foi , contre tous les ennemis, & contre tous les vices qui s'opposent aux maximes de la foi chrétienne , surtout contre celui de l'avarice & de l'amoour du bien.*

*Travaillez à remporter le prix de la vie éternelle. Lettr. Tenez fortement la vie éternelle , c'est-à-dire : Travaillez à conserver le droit que vous y avez , au-lieu de vous attacher à acquerir des richesses perissables.*

*A laquelle vous avez été appellé , mais dont la possession ne vous est pas encore acquise , & que vous devez toujours craindre de perdre , si vous venez une fois à vous relâcher.*

*Ayant si excellenlement , & avec tant de zèle , confessé la foi en votre Baptême ; ce qui vous oblige encore davantage à ne point dégénérer , en présence de plusieurs témoins , qui , selon la coutume de l'Eglise , y doivent assister , & qui seroient autant d'accusateurs de votre lâcheté , si vous veniez à vous relâcher ; ou-bien , en différentes rencontres devant les Juges.*

¶. 13. *Je vous ordonne devant le Dieu qui fait vivre tout ce qui vit , & devant J E S U S - C H R I S T , qui a rendu sous Ponce Pilate un si excellens témoignage à la vérité.*

*Je vous ordonne devant le Dieu. Voyez l'explication ci-dessus , ch. 5. verset 21. qui fait vivre tout ce qui vit , étant lui-même la vie par essence , & duquel seul par consequent vous pouvez espérer la vraie vie , qui est l'éternelle , à laquelle vous avez été appellé.*

*Et devant J E S U S - C H R I S T , le vrai modèle de votre fermeté dans le combat de la foi , qui a rendu sous Ponce Pilate un si excellent témoignage à la vérité , n'ayant pas craint de confesser qu'il étoit le Messie & le Roi des Juifs , encore que cette confession lui dût causer le supplice de la mort.*

**¶. 14. de garder les préceptes que je vous donne , en vous conservant sans tache & sans reproche jus- qu'à l'avènement glorieux de notre Seigneur JESUS-CHRIST.**

*De garder le précepte que je vous donne , c'est-à-dire , d'être fort & courageux dans le combat de la foi , sans rien craindre de tout ce qui vous en peut arriver pour l'avoir soutenu , à l'exemple de J E S U S - C H R I S T .*

*En vous conservant sans tache & sans reproche , sans crime : car le crime est ce qui souille l'âme , & qui efface en elle la beauté de l'image de Dieu.*

*Jusqu'à l'avènement glorieux de notre Seigneur J E S U S - C H R I S T , c'est-à-dire , jusqu'au jugement particulier , auquel notre Seigneur J E S U S - C H R I S T vous apparaîtra & vous recevra dans sa gloire.*

**¶. 15. Que doit faire paraître en son temps celui qui est souverainement heureux , qui est le seul puissant , le Roi des rois , & le Seigneur des seigneurs.**

*Que doit faire paraître , à chaque fidèle en particulier , en son temps , au temps destiné de Dieu ;*

qui est le temps de la mort , dont le moment n'est connu qu'à lui seul ; *celui qui est souverainement heureux , & qui seul est capable de rendre heureuses ses creatures ; de sorte qu'il ne faut chercher la beatitude qu'en lui , & non dans les biens du monde , comme font ceux qui les aiment.*

*Qui est le seul puissant , & le seul par consequent que nous devons craindre.*

*Le Roi des rois & le Seigneur des seigneurs , c'est-à-dire , qui est par-dessus tous les rois & les seigneurs de la terre , que nous ne devons pas craindre , lorsqu'il s'agit de son service & de la confession de son nom.*

¶. 16. *Qui seul possede l'immortalité , qui habite une lumiere inaccessible ; que nul des hommes n'a vu , & ne peut voir ; à qui est l'honneur & l'empire dans l'éternité . Amen.*

*Qui seul possede l'immortalité , par lui-même , & qui peut seul la communiquer à ses creatures.*

*Qui habite une lumiere inaccessible , aux yeux des hommes mortels , & qu'aucune creature , quelque pure qu'elle soit , n'a vu , & ne peut voir sans être fortifiée d'une lumiere supernaturelle , qui s'appelle la lumiere de gloire.*

*A qui est l'honneur & l'empire dans l'éternité , c'est-à-dire , à qui l'honneur & l'obeissance soit rendue par toutes les creatures dans tous les siecles.*

¶. 17. *Donnez pour maximes aux riches de ce monde , de n'être point orgueilleux , de ne mettre point leur confiance dans les richesses incertaines & perissables , mais dans le Dieu vivant , qui nous fournit avec abondance ce qui est nécessaire à la vie.*

*Donnez pour maximes aux riches de ce monde .*

c'est-à-dire : Ordonnez à ceux qui possèdent des richesses en ce monde. L'Apôtre dit de ce monde , pour les distinguer des celestes & des spirituelles , dont il est parlé, Matth. 6. 20. & 19. 21. Marc. 10. 21. Luc. 12. 21. 33. & 18. 22. Autr. Ordonnez aux riches fidèles qui sont encore dans le commerce du monde , comme les marchands qui traffiquent , & ceux qui sont dans les emplois de Magistrature , de finances , ou de milice , comme il y avoit de toutes ces sortes de personnes dans l'Eglise , quoiqu'en petit nombre.

*De n'être point orgueilleux,s'estimant & s'élevant au-dessus des autres ; ce qui est le vice ordinaire des riches , parcequ'ils se voyent indépendans de tout le monde , & qu'une infinité de personnes dépendent d'eux.*

*De ne point mettre leur confiance , & leur bonheur dans les richesses , s'imaginant qu'elles sont capables de les mettre à couvert des misères de cette vie , incertaines & perissables ; puisque tel qui possède aujourd'hui des richesses immenses , sera demain reduit à une pauvreté extrême.*

*Mais dans le Dieu vivant , de qui il faut attendre tout le bonheur de la vie , qui nous fournit , à nous pauvres fidèles , quoique destitués des richesses du monde , avec abondance , puisque nous en sommes pleinement satisfaits, ce qui est nécessaire à la vie , c'est-à-dire , le vivre , le vêtir , & tout ce qui sert à notre subsistance , comme les astres , la lumiere , les elemens , &c. ce qui fait bien voir que les richesses n'ont pas un si grand avantage au-dessus de la pauvreté , comme les riches du monde se le persuadent.*

*V. 18. D'être charitables & bienfaisans ; de se rendre*

*rendre riches en bonnes-œuvres ; de donner l'aumône de bon cœur ; de faire part de leurs biens.*

*D'être charitables & bienfaisans à tout le monde , lorsque l'occasion s'en présente , & même la rechercher.*

*De se rendre riches en bonnes-œuvres , qui sont les vraies richesses de l'ame , par lesquelles seules on achette le ciel. L'Apôtre parle sur-tout des œuvres qui se pratiquent pour l'utilité temporelle, publique , ou particulière du prochain , & qui ne se peuvent exercer que par les riches.*

*De donner l'aumône de bon cœur , à proportion des biens que Dieu leur a donnés , parceque les aumônes qui ne sont pas liberales , sont d'un très - petit merite devant Dieu : Qui parcè seminat , parcè <sup>1. cor.</sup> metet ; & que celles qui se font avec tristesse & à <sup>2. cor.</sup> contre-cœur , ne sont nullement meritoires.*

*De faire part de leurs biens à ceux qui en ont besoin , en sorte qu'ils soient bien-venus toutes les fois qu'ils recourent à leur charité ; ce qui est encore plus que de donner liberalement.*

\*. 19. *De se faire un tresor & un fondement solide pour l'avenir , afin d'arriver à la véritable vie.*

*De se faire un tresor de bonnes œuvres , & un fondement solide , &c. pour bâtrir l'édifice de leur salut ; car de même que l'édifice materiel s'élève sur les fondemens qui sont cachés dans la terre , ainsi l'édifice du salut éternel s'élève sur le tresor caché des bonnes œuvres ; de sorte que ce tresor est incomparable , & infiniment plus aimable que tous les tressors de la terre.*

*Afin d'arriver à la véritable vie , qui est l'éternelle , en comparaison de laquelle celle-ci , quelque commode & heureuse qu'elle puisse être , n'est*

*Tome IV.*

L

qu'une véritable mort : ce que l'Apôtre dit pour déshabuser les riches , qui mettent le bonheur de la vie dans la commodité des richesses , & pour les détacher de l'amour de la vie présente.

*V. 20. O Timothée, gardez le dépôt qui vous a été confié, fuyant les profanes nouveautés de paroles, & toute doctrine contraire qui porte faussement le nom de science.*

*O Timothée, mon fils, que j'aime tendrement.* L'Apôtre le nomme ainsi par son nom, par un excès d'amour & de tendresse , pour graver plus avant dans son cœur tous les préceptes & toutes les vérités qu'il lui vient de prescrire & de marquer dans cette lettre.

*Gardez avec un grand soin, le dépôt qui vous a été confié, c'est-à-dire, la doctrine de l'Evangile qui vous a été confiée dans votre promotion à l'E-piscopat , pour la conserver dans sa pureté , & la laisser à vos successeurs telle qu'elle vous a été confiée.*

*Fuyant les profanes nouveautés de paroles , c'est-à-dire , rejettant , en matière de Religion , les expressions nouvelles , & qui ne sont pas conformes à celles de l'Eglise & à celles de la tradition , comme étant suspectes d'erreur , & n'étant inventées que par des esprits profanes, pour faire couler plus adroitemment le venin de leur herésie dans l'esprit des simples. Autr. Rejettant les nouvelles manières de parler des herétiques , comme étant profanes & contraires aux vérités saintes & sacrées de la Religion ; car il ne prétend pas blâmer absolument toutes les nouvelles expressions en matière de Religion , lorsqu'elles servent à exprimer plus précisément la vérité , & lorsque l'Eglise les approuve & les consacre par l'usage.*

*Et toute doctrine contraire qui porte fanflement le nom de science. Il marque les Gnostiques , dont il a été parlé au commencement de cette Epître, qui vouloient passer pour fort éclairés , & qui prétendoient avoir une science infiniment au-dessus du commun, quoiqu'ils ne proposassent que des fables & des imaginations. D'autres l'entendent de la philosophie , qui a été à quelques-uns , qui en ont abusé , une source d'erreurs ridicule.*

V. 21. *Dont quelques-uns faisant profession se sont égarés de la foi. Que la grace demeure avec vous.*  
*Amen.*

*Dont quelques-uns faisant profession , comme Simon le Magicien , Nicolas , auteurs de la secte des Gnostiques , & leurs adherans, se sont égarés de la foi , pour s'attacher à leurs fausses imaginations , & à leurs opinions extravagantes & impures.*

*Que la grace demeure avec vous , pour vous aider dans toutes vos actions & dans vos fonctions , & pour vous rendre de plus en plus agreable à Dieu par la pureté & la sainteté de votre vie.*

*Amen. Je prie Dieu que cela soit ainsi , & qu'il vous en comble avec abondance.*



### SENS SPIRITUEL.

V. 1. & 2. *Que tous les serviteurs qui sont sous le joug de la servitude , sachent qu'ils sont obligés de rendre toute sorte d'honneur à leurs maîtres , &c.*

Il paraît que saint Paul avoit extrêmement à cœur que les esclaves & les serviteurs chrétiens fussent bien instruits de leurs devoirs , & qu'ils

## 164 I. EPISTRE DE S. PAUL

*Phile.*  
6. 5.  
*C. 10ff.*  
3. 21.  
*Tit. 2. 9.*

se conduisissent bien envers leurs maîtres fidèles ; ou infidèles. Il leur donne des règles dans la plupart de ses Epîtres, & a plus soin de les régler que leurs maîtres.

*1. Petr.*  
2. 18.

Saint Pierre, qui étoit dans le même sentiment que saint Paul à cet égard, propose aux esclaves maltraités de leurs maîtres rudes & fâcheux, l'exemple de J E S U S - C H R I S T même, qui a souffert avec tant de patience les outrages qu'on lui a faits. C'est dans cet esprit que saint Augustin fait parler ainsi J E S U S - C H R I S T à un serviteur :

*Aug. in Ps. 124.* Apprends de moi, mon ami, à servir ton maître : „ puisque j'ai bien voulu me soumettre à servir des méchants. Car de qui le Seigneur a-t-il souffert tant d'outrages dans sa Passion, que de la part de ses serviteurs ? Qu'étoient-ils autre chose que de méchants serviteurs ? Car s'ils n'avoient pas été méchants, ils n'auroient pas traité leur Maître comme ils firent. Si donc le Seigneur du ciel & de la terre a bien voulu s'assujettir à des indignes, n'est-il pas bien juste qu'un homme ne fasse pas difficulté de servir avec affection & de bonne volonté un autre homme comme lui, quand bien il seroit méchant ? Voyez sur l'Epître aux Ephesiens, ch. 6. v. 5. & sur la première de saint Pierre, chap. 2.

Si J E S U S - C H R I S T & ses Apôtres obligent avec tant de soin les serviteurs à obeir à leurs maîtres, dans quelle disposition devons-nous être nous autres à l'égard de Dieu notre souverain Maître, qui nous a faits, lorsque nous n'étions pas, qui nous nourrit maintenant, & nous donne des vêtemens ? Que si nous ne voulons pas lui témoigner notre obéissance par quelque maniere plus relevée, obeissons-lui au moins comme nos serviteurs nous obeïs-

sent. Ils donnent tout leur temps , tout leur soin , & toute leur vie, afin que nous soyons sans peine & sans inquietude ; nous au-contraire sommes toujours occupés de nous-mêmes , & ne donnons pas à Dieu la moindre partie de nos journées.

**V. 3. & 4.** Si quelqu'un enseigne une doctrine différente de celle-ci , & n'embrasse pas les saintes instructions de notre Seigneur JESUS-CHRIST , & la doctrine qui est selon la piété ; il est infié d'orgueil , il ne fait rien , &c.

S. Paul dit ailleurs, que *la science enflé*, & que *la charité édifie* ; mais la doctrine qui a le Sauveur du monde pour auteur , les Apôtres pour maîtres , & la piété pour fondement , n'est pas une doctrine, ni une science qui enflé, mais qui édifie & qui tient dans l'humilité : *Si nous avions nétre être de nous-mêmes , nous nous donnerions aussi nous-mêmes la fagesse*, & nous ne serions nullement en peine de la recevoir d'autrui par la voie de la doctrine & de l'instruction. Mais parceque nous tenons de Dieu ce que nous sommes , c'est par lui que nous devons être instruits & éclairés de la connoissance de la verité. *Etant notre Createur , il faut aussi qu'il soit notre Docteur & notre Maître , comme il doit être l'objet de notre felicité.*

Ce n'est donc point dans l'école des Philosophes qu'on doit chercher la véritable doctrine qui doit rendre l'homme heureux , puisqu'il est certain que les Sages même de l'antiquité payenne n'avoient de lumiere que celle qu'ils recevoient d'en-haut; & si parmi leurs erreurs ils ont connu quelques vérités , & en ont fait part à d'autres , ni eux ni leurs disciples n'ont pu les apprendre que de celui qui est le Maître véritable des Anges & des hommes , &

pp. 93:

Ce n'est point non plus dans la loi de Moïse quo se trouve la science du salut ; la loi a été donnée pour convaincre l'homme qu'il étoit malade , au lieu qu'il croyoit être sain ; elle lui a été donnée pour lui faire voir son peché , & non pour le guérir. Si-bien que la difference qu'il y a entre la morale des Philosophes & de Moïse même , & celle que JESUS-CHRIST nous a donnée dans son Evangelie , est que les deux premières sont demeurées stériles & inutiles , parcequ'elles étoient dépourvues de l'esprit de la grace ; mais celle de JESUS-CHRIST est puissante & efficace , par ceque lui-même nous l'enseigne par son Esprit , & nous la fait accomplir en nous inspirant son amour ; ensorte que nous pouvons dire : *Heureux celui que vous avez enseigné , Seigneur , & que vous avez instruit de votre loi.*

Cette doctrine , qui est selon la pierre , est donc la seule qui nourrit l'ame , qui la purifie , la guerit , & l'enrichit de toutes les vertus : celui qui s'en écarte & qui ne l'embrasse pas , est ensié d'orgueil , & ne fait rien ; l'orgueil est dans l'ame ce que l'envie est dans le corps ; & comme ceux qui ont le corps bouffi n'ont point de santé , l'ame de même qui est ensié d'orgueil , est malade & languissante.

C'est ce qui arrive à ceux qui n'ayant point de goût pour les saintes maximes de JESUS-CHRIST , se repaissent de sciences vaines qui ne peuvent inspirer que la vanité & l'oubli de Dieu. Ceux mêmes qui sont engagés à enseigner les sciences profanes ,

doivent les considerer comme des pieges dangereux & des obstacles au salut ; car si d'ailleurs on n'est pas rempli d'un esprit de pieté qui rappelle tout aux principes de la Religion , on ne s'y applique pour l'ordinaire que par un esprit de curiosité , & pour y chercher une vaine satisfaction fort opposée aux dispositions d'une ame vraiment chrétienne ; ce qui a fait dire à saint Augustin , que ces sortes de sciences étoient pleines de vanité & d'une curiosité criminelle : *Ubi plurimum supervacua vanitatis, & noxiæ curiositatis.*

L. 14. de  
Trin. c. 1.

Ne peut-on pas dire la même chose de la philosophie , dont les recherches curieuses causent souvent tant de peine à ceux qui l'étudient , sans presque rien découvrir qui ne soit sujet à de grandes contradictions ? C'est cette incertitude qui a fait tant de sectes différentes qui ont toujours causé beaucoup de trouble dans les Republiques , à cause des questions & des combats de paroles qui excitent entr'eux l'envie , les contestations , & les médisances dont parle l'Apôtre ; parcequ'ils ignoroient la science salutaire que JESUS-CHRIST notre Mediateur est venu nous enseigner , & que croyant être sages ils s'égaroient dans leurs vains raisonnemens , & leur cœur insensé étoit rempli de tenebres .

C'est aussi de cette source corrompue d'orgueil & d'ignorance que sont venues les heresies , qui ont fait dans toute la suite des siecles tant de ravage dans l'Eglise , parceque les auteurs de ces sectes pernicieuses ne voulant point être disciples de JESUS-CHRIST humble , & apprendre de lui la saine doctrine qui est selon la pieté , se sont érigés en maîtres , & ont formé des disciples , qui se sont encore partagés en plusieurs sectes ; comme ont

L. iiii

168      I. E P I S T R E D E S . P A U T  
fait dans ces derniers temps les Lutheriens & les Calvinistes , qui sont pour le moins autant divisés entr'eux qu'ils le sont avec les Catholiques , parce qu'ils ne veulent juger de la doctrine que par leur propre esprit.

Attachons-nous donc à la science qui s'apprend dans la méditation de l'Ecriture , & dans la lecture des Pères , & se perfectionne par la priere ; ne nous écartons point des regles que l'Eglise nous prescrit , & que la foi nous découvre , & gardons ce dépôt avec beaucoup d'humilité. Toute autre conduite n'est propre qu'à donner de l'enflure , à corrompre l'esprit , & à s'emporter en des questions & des disputes pernicieuses , d'où naissent toutes sortes de désordre & de confusion.

V. 5. jusqu'au 8. *Qui sont privées de la vérité , & s'imaginent que la pieté doit servir de moyen pour s'enrichir , &c.*

C'est le caractère des herétiques , de se procurer des avantages temporels aux dépens de la vérité , parce qu'étant corrompus par leur avarice & leur ambition , ils ne craignent pas de corrompre les vérités saintes pour plaire aux hommes. *L'heretique*  
Aug. de  
util. cred.  
ab. 1.  
*quo , dit S. Augustin , est celui qui invente ou qui suit des opinions fausses & nouvelles , pour acquerir quelque avantage temporel , & sur-tout pour s'élever à quelque degré d'honneur qui le place au-dessus des autres.* Mais si nous en croyons le même Pere , il y en a plusieurs parmi les Catholiques qui croient aussi que la Religion Chrétienne doit leur servir , pour accroître leurs richesses , & multiplier leurs divertissemens : *Inter Catholicos quoque multi sunt qui etiam purant , sibi ad angendas opes suas , & multiplicanda delectamenta religionem suffragari debere Christianam.* On peut mettre de ce nombre ,  
Ep. 79.  
ad Hilar.

selon les Pères , ceux qui s'engagent dans l'état Ecclesiastique dans la vûe d'y devenir riches , & vivre plus à leur aise que dans le monde ; & ceux qui regardent les Ordres sacrés , comme une occasion ou un métier pour gagner leur vie : *Vicitis Gregorii Nazianze parandi occasionem & subsidium hunc ordinem esse Apol. 2, 1 judicantes* , dit saint Gregoire de Nazianze ; où ceux qui s'ingerent d'eux-mêmes au gouvernement des ames par le seul mouvement de leur cupidité : *Suā cupiditate accensi culmen regiminis rapiunt* , <sup>1. patrum pugnare ap. 2, 1</sup> comme parle saint Gregoire Pape.

Que peut - il arriver d'une entrée si intéressée , qu'un trafic honteux de leurs fonctions ? S'ils célébrent la Messe , ou assistent aux Offices ; s'ils prêchent ou administrent les Sacremens , peuvent - ils avoir autre chose en vûe que la retribution , ou quelque profit temporel qui leur en revienne ? Ils adorent Dieu par un culte exterieur , par des cérémonies & par des paroles ; & adorent l'intérêt par une adoration interieure , & par le désir du cœur où réside le vrai culte. Ces malheureux , dit saint Bernard , fabriquent , pour user de cette expression , dans la fournaise de l'avarice , les opprobres , <sup>2. sermo 10. i. 4. can. 4</sup> les crachats , les fouets , les cloux , la lance , la croix & la mort de J E S U S - C H R I S T , & prostituent toutes ces choses à l'acquisition d'un gain honteux , & se hâtent de mettre dans leur bourse le prix de la Redemption du monde : *Premium universitatis suis marsupiis includere fessinantis*. En cela seulement differens de Judas , continue ce Pere , qu'il se contenta d'un certain nombre de deniers pour le prix de ces choses ; & qu'eux par une convoitise beau- coup plus insatiable , exigent des sommes infinies d'argent : ils se reposent sur l'amour des faux biens , & toutefois le soin qu'ils ont pour les conserver ou

les augmenter, leur permet de prendre un moment  
de repos, & ne tiennent aucun compte de la perte  
ou du salut des ames : *Harmo in amore quiescent,*  
*animarum nec caesus reputant, nec salus.*

Dieu ne nous a établi en ce monde qu'afin d'ac-  
querir la vie éternelle par la pieté, laquelle en ce  
lens est un grand gain : ceux qui rechercheront  
d'autres avantages en servant Dieu, feront châfles  
de même que les vendeurs & les acheteurs le fu-  
rent du temple par J E S U S - C H R I S T.

v. 8. *Ayant donc de quoi nous nourrir, & de quoi  
bons convrir, nous devons être contents.*

C'est sans doute une grande folie de souhaiter  
beaucoup, quand on peut être content de peu ;  
cette folie est si ordinaire qu'il se trouve plus de  
gens qui ne pouvant jouir de ce qu'ils ont de trop,  
en cherchent encore davantage, qu'on en voit qui  
se contentent de ce qui leur suffit. Il faut entendre  
saint Bernard déplorer cet avanglement même dans  
les Ecclésiastiques ; ce qu'il en dit peut aussi bien  
convénir à ce temps-ci qu'au sien.

Bern. in prefat. vita S. Melach. Jamais, dit ce Pere, le nombre des gens-de-bien  
n'a été plus rare qu'à présent, jamais siècle n'en a été  
tant dénué que le nôtre. Je passe sous silence le  
vulgaire & la vile multitude des enfans de ce sie-  
cle, je veux qu'on porte les yeux jusques sur ceux que  
nous considerons comme les colonnes de l'Eglise :  
m'en fera-t-on voir parmi ceux qui nous ont été  
donnés pour éclairer les nations quelqu'un, qui du  
haut du chandelier où ils ont été placés, ne rende  
de la fumée au-lieu de la lumiere ? Où le trouve-  
rez-vous ce flambeau lumineux, à moins que vous  
ne prétendiez mettre de ce nombre ceux qui s'i-  
maginent que la pieté leur doit servir de moyen  
pour s'enrichir, & qui dans l'héritage du Seigneur

cherchent leurs propres intérêts & non ceux de JESUS-CHRIST ? Où me trouvera-t-on un Ecclésiastique qui se contente du nécessaire, & qui méprise les choses superflues ? Saint Paul en a pourtant imposé & intimé la loi à tous les Ecclesiastiques, qui se prétendent les successeurs des Apôtres : *Ayant de quoi nous nourrir, & de quoi nous couvrir, dit-il, nous devons être contents.* Ce règlement où se trouve-t-il ? On le lit dans les livres, mais qui l'observe ? il est pourtant écrit du Juste, que la loi est dans son cœur, & non pas dans les livres. Ce-<sup>ps. 16</sup> pendant quand bien vous observeriez ce règlement à la lettre, vous ne seriez pas encore arrivé au premier degré de la perfection : car celui qui est parfait est toujours prêt de se passer même du nécessaire ; mais c'est en vain qu'on nous le propose. Plût à Dieu qu'on fût capable de mettre des bornes à son superflu, & qu'on ne formât pas des désirs à l'infini pour le bien. Mais quoi, continue ce Père, est-ce donc qu'il ne s'en trouve pas dans le Clergé qui mettent des bornes à leurs désirs, & qui se contentent du nécessaire ? Je le veux quoi qu'il soit rare d'en trouver, mais cela doit-il contenter ceux qui aiment l'Eglise ? Nous cherchons parmi les Ecclesiastiques un homme d'une si excellente vertu, qu'il soit capable d'en sauver plusieurs, & nous avons de la peine à en trouver qui se puissent sauver eux-mêmes ? Où en sommes-nous, qu'il faille qu'on regarde comme un grand homme-de-bien, celui qui n'est pas tout-à-fait méchant ? *Optimus hodie est qui non est nimis malus.*

Ce n'est pas qu'il n'y eût du temps de saint Bernard beaucoup de saints Evêques, aussi-bien que dans les siècles suivans, qui ont été des modèles, non seulement d'un parfait désintéressement, mais

aussi de toutes les autres vertus. On ne peut pas douter qu'il n'y en ait aussi dans le nôtre, qui marchent sur les traces de ces grands Saints ; mais le nombre en est petit en comparaison de ceux qui faisoient gemir saint Bernard de son temps.

¶. 9. jusqu'au 12. *Mais ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation, & dans le piege du diable, & en divers desirs inutiles & pernicieux, &c.*

Saint Paul ne dit pas cela généralement des riches, mais de ceux qui veulent le devenir, il blâme la cupidité, & non pas les biens; car c'est avarice de vouloir être riche, & non pas de l'être. Il y en a qui ayant des richesses les dispensent sagement, les méprisent & les donnent aux pauvres. Ce n'est point ces personnes que l'Apôtre marque ici, parce qu'ils ne veulent pas devenir riches. Mais il est bien rare d'en trouver de tels. Les Rois, les Princes, les particuliers, les pauvres & les riches, les hommes, les femmes & les enfans sont infectés de cette peste, dit saint Chrysostome; & l'on ne voit personne qui se délivre de cette tyrannie; quoique tous déclament continuellement contre l'avarice, personne néanmoins ne pense à s'en exenter.

*In P. Q. i  
habitat.*

Qui ne tremblera point à la vue du danger dont l'Apôtre ménace ceux qui désirent d'être riches ? *Ils tombent, dit-il, dans la tentation & dans le piege du diable.* Sur quoi saint Bernard dit agreeablement : *Est-il donc possible que les richesses soient des pieges du diable ? Helas, dit ce Pere, qu'il se trouve peu de gens, qui se réjouissent d'être dégagés de ces pieges : combien au-contraire y en a-t-il, qui sont bienfachés de n'en être pas assez embarrassés, & qui travaillent autant qu'ils peuvent pour s'y engager, & s'empêtrer de plus en plus dans ces filets !*

Que si cette menace ne vous effraie point , dit saint Augustin , écoutez ce qui suit : *Les desirs de temp. de ceux qui veulent devenir riches , les précipitent dans l'abîme de la perdition & de la damnation ; cela ne vous étonne-t-il point ? Voyez ce qui suit : Car l'avarice est la racine de tous les maux.* Quoi donc , riches du siecle , & vous en qui domine l'amour des richesses , ne craignez-vous donc point de tomber dans l'abîme de la perdition & de la damnation , ni que l'avarice , qui est la racine de tous les maux , habite en vous ? *Mergi non times in interiorum & perditionem ? non times radicem omnium malorum avaritiam ?* Que craindez-vous donc ? Craignez donc ce qui suit , que ceux qui en sont possédés s'égarent de la foi , & s'embarrassent dans une infinité d'afflictions & de peines . Ces menaces sont terribles ; mais helas ! qu'elles font peu d'effet sur un cœur possédé par l'amour du bien .

L'Apôtre parle à tous les Chrétiens , mais surtout aux Pasteurs & aux Ministres de J E S U S - C H R I T ; car c'est à l'occasion de ces faux-déteurs , dont il a repris l'avarice , qu'il est entré dans cette matière . Or il est bien rare qu'un Ecclésiastique , qui s'est ingéré dans l'Eglise pour y chercher un établissement , & y vivre dans l'abondance des commodités de la vie , s'en corrige & en fasse pénitence . On peut bien , selon la remarque d'Origene , le comparer à Judas ; car J E S U S - C H R I T avoit donné à ce disciple avare le maniement de sa bourse , dit ce grand homme , afin qu'ayant en sa disposition cet argent sa passion se rallentît ; mais au-lieu de profiter de cet excès de bonté , son avarice le porta jusqu'à voler son Maître , & jusqu'à le vendre à prix d'argent . Les Ecclésiastiques avares n'en font - ils pas de même ?

JESUS-CHRIST les comble de biens, & de plus de biens qu'ils n'en auroient dans le siecle , cela diminue-t-il leur cupidité ? Ne volent-ils pas à JESUS-CHRIST , comme Judas , ce qu'ils ne donnent pas aux pauvres ? Et ne vendent-ils pas aux peuples le prix de la Redemption du genre humain , en disposant pour leur propre intérêt de tout ce qu'il y a de plus saint dans la Religion ? Il est bien à craindre que ceux qui vivent dans ce malheureux état , ne meurent comme Judas dans le desespoir de leur salut.

v. 12. jusqu'au 17. Soyez fort & courageux dans le saint combat de la foi , travaillez à remporter le prix de la vie éternelle , &c.

Un Chrétien est comme un soldat environné d'ennemis de tous côtés , contre lesquels il a continuellement à combattre s'il ne veut pas perir & se laisser vaincre : il y a même cette différence , qu'un soldat n'a que des ennemis qui sont hors de lui-même ; mais qu'un Chrétien en a au - dedans de lui , & qu'il est lui-même son plus grand   
*Gal. 5.17.* *nemi ; car la chair a des desirs contraires à ceux de l'esprit.* Plus cet ennemi nous est familier , plus le combat est dangereux , & la guerre intestine . Nous ne pouvons ni fuir ni mettre en fuite ce cruel   
*Bern.* *nemi , dit saint Bernard : Hostem hunc crudelissimum Do-* *mum nec fugere possumus , nec fugare , il nous le faut minic.* *6. post* *porter par tout , parcequ'il est attaché à nous-mêmes : & ce qui est encore plus dangereux & plus déplorable , c'est que nous sommes obligés nous-mêmes d'entretenir notre ennemi ; & qu'il n'est pas permis de le détruire . C'est pourquoi nous devons veiller avec grand soin & nous tenir sur nos gardes , pour n'être point surpris par les combats qu'il nous livre en une infinité de manières . Car cet en-*

A TIMOTHEE. CHAP. VI. 175  
nemi domestique est souvent d'intelligence avec le démon même, pour nous susciter des occasions de nous perdre.

Le plaisir nous présente mille attraits ; il s'offre <sup>Chrys.</sup> <sub>bom. v.</sub> à nous sous mille formes différentes, afin d'éblouir les yeux de notre ame. Les attraits de l'amour tâchent d'un côté de s'insinuer ; le desir des biens se glisse de l'autre ; les délices ramollissent notre ame, la paresse la relâche, la gloire la charme, la colere l'enflame, l'ambition & le desir de dominer la transporte. Toutes ces passions se présentent avec un visage si riant & si agreable, qu'elles sont comme assurées de gagner toutes les personnes charnelles, qui ne se tiennent pas fermes dans l'amour de la vérité.

Si donc on est délicat, lâche, paresseux, peu accoutumé au travail, on donnera aussi-tôt les mains aux attraits trompeurs du plaisir. Il en est comme des combats publics ; qu'un athlète ne soit pas possédé du desir de remporter la couronne, qu'il ne soit pas animé de cette passion, il se laissera fort naturellement aller aux plaisirs des excès de table, & deviendra ainsi un athlète lâche, au-lieu qu'un autre qui n'a des désirs & des pensées que pour la couronne, endure mille coups en s'exerçant, & souffre avec joie des travaux pénibles, parceque l'esperance de l'avenir le soutient toujours.

¶. 17. jusqu'au 20. *Donnez pour maximes aux riches de ce monde, de n'être point orgueilleux, de ne point mettre leur confiance, &c.*

L'Apôtre marque ici deux grands malheurs qui accompagnent ordinairement les richesses, l'orgueil, & la confiance en soi-même ; il n'y a point de fruit, ni de grain qui n'ait son ver, dit saint Augustin : le premier ver des richesses, c'est l'orgueil :

*Temp. de  
temp.  
205.  
Serm. de  
temp.  
212.*

*Primus vermis divitiarum superbia.* Il l'appelle ailleurs la maladie des richesses : *Morbus divitiarum est superbia magna.* C'est ce qu'il y a de plus à craindre dans l'abondance ; car c'est quelque chose de grand de n'être point attaqué de cette maladie parmi les richesses : *Grandis animus est qui inter divitias isto morbo non tentatur.* Cette maladie est une enfure qui rend bouffis *les riches de ce monde*, au lieu que ceux qui sont riches selon Dieu, & qui ont été enrichis de la pauvreté de celui qui s'est fait pauvre pour nous, sont pleins au-dedans, & n'ont que du mépris pour les richesses extérieures qu'ils possèdent. Supposons donc, avec saint Augustin, deux personnes riches des biens de ce monde, dont l'un se glorifie de ses richesses, & l'autre n'en fasse point de cas ; ils ressemblent, dit ce saint Docteur, à deux tonneaux, dont l'un est plein, l'autre vuide ; on ne remue pas aisément celui qui est plein ; mais l'autre est bien-tôt enlevé : ils ont tous deux la même grandeur, mais ils n'ont pas tous deux la même plénitude ; celui qui est plein au-dedans ne retient point au-dehors ; mais celui qui est vuide fait grand bruit au-dehors, & au-dedans il est dans la disette, & n'est rempli que de vent : *In carne crepat, in corde mendicat.*

C'est l'état de ces riches orgueilleux, qui mettent leur confiance dans les richesses incertaines & perissables ; cette confiance est une nouvelle source d'orgueil : rien ne rend plus vain que de se confier dans les richesses, comme rien ne rend plus humble que de se confier en Dieu. Pourquoi mettre son esperance dans ce qui est enlevé en un moment, & dont on ne peut être assuré ? Ne sait-on pas ce que JESU S-CHRIST dit dans son Evangelie : *En quelque abondance qu'un homme soit, sa vie*

*Ecc. 11.  
25. &  
seq.*

*ne*

*ne dépend point des biens qu'il possède ; & donne l'exemple d'un homme qui regorgeoit de biens, & se disoit à lui-même : Tu as beaucoup de biens en réserve pour beaucoup d'années : Repose-toi, mange, boi, fais bonne-chere. Mais Dieu en même-temps dit à cet homme : Insensé que tu es, on s'en va te redemander ton ame cette nuit-même ; & pour qui sera ce que tu as amassé ? C'est l'état de celui qui amasse des trésors pour soi-même, & qui n'est point riche en Dieu.*

A ces deux vices qui accompagnent les richesses, les riches de ce monde doivent opposer deux vertus, l'espérance en Dieu, & la liberalité à l'égard du prochain. C'est ce que l'Apôtre leur ordonne par le ministère de son disciple, de mettre leur confiance dans le Dieu vivant. *Qys veux-je sur la terre, sinon vous seul ?* disoit le Prophète roi. *Vous êtes mon partage pour jamais..... Mon bien est de me tenir uni à Dieu, & de mettre mon espérance au Seigneur mon Dieu.* Un voleur vous ôte votre or, *August. ser. 205.* dit saint Augustin ; qui est-ce qui peut vous ôter *lib. 13. cap. 8.* Dieu ? Que possède un riche, s'il n'a point Dieu ? Ne mettez donc point votre espérance dans les richesses, mais dans le Dieu vivant, qui nous fournit avec abondance ce qui est nécessaire à la vie, & se donne lui-même avec toutes ces choses. Tout m'est préjudiciable hors de vous, dit-il ailleurs, & toute l'abondance qui n'est point mon Dieu, n'est pour moi que disette & pauvreté. Si donc vous desirez *Chrysost. in hom. 6.* des richesses, soupirez après celles qui sont toujours stables, & que l'on acquiert par les bonnes œuvres. *Faites-vous des trésors dans le ciel, où il n'y a point Matth. 6. 20.* de voleurs qui les déterront & qui les dérobent. C'est par la liberalité envers les pauvres qu'on arrive à la

V. 20. 21. O Timothée, gardez le dépôt qui vous  
a été confié, fuyant les prophanes nouveautés de pa-  
roles, &c.

Un dépôt qu'on a donné à garder doit être pré-  
cieux, &l'on doit bien prendre garde d'en rien di-  
minuer. Saint Basile parlant de ce dépôt sacré, di-  
soit au Prefet de l'Empereur Valens : *Ceux qui ont*  
*été nourris des divines Ecritures, ne souffrent pas*  
*qu'il se perde une seule syllabe de ces règles saintes;*  
*mais ils sont prêts de souffrir, s'il le faut, toutes for-  
tes de morts pour les conserver.*

En effet, c'est J E S U S - C H R I S T même qui a  
confié ce dépôt à son Eglise, &l'a mis entre les  
mains des Apôtres & des Evêques pour le garder

*Greg.* „ avec grand soin. Ainsi celui qui se prépare d'annon-  
*Moral.* „ cer la vérité, doit aller chercher dans ces sources  
*L. 18.* „ toutes célestes, les raisons de ce qu'il veut annon-  
*c. 14.* „ cer, dit saint Grégoire ; il doit fonder tout ce qu'il  
„ dit sur l'autorité divine, &c'est sur cette base sa-  
„ crée qu'il doit éléver l'édifice spirituel de tout son  
„ discours : car souvent les herétiques voulant établir  
„ leurs erreurs, avancent des choses qui ne sont nul-  
„ lement fondées sur l'autorité des livres sacrés : ce  
„ qui oblige saint Paul, cet excellent Prédicateur de la  
„ vérité, de donner cet avis à son disciple : *O Timo-*  
„ *thée, gardez le dépôt, &c.* parceque les herétiques  
„ voulant faire admirer la beauté de leurs esprits,  
„ avancent souvent des choses nouvelles qui ne se  
„ trouvent point dans les livres des anciens Pères.  
„ D'où il arrive qu'ils répandent dans les esprits de  
„ leurs auditeurs les semences de l'erreur & de la  
„ folie.



# A V I S

## SUR LA II. EPISTRE DE S. PAUL

### A T I M O T H E ' E.

**S**aint Paul étant à Rome dans les liens, & presque abandonné de tous ses disciples, ou, parceque quelques-uns d'eux lasfés & épouvantés par la persécution étoient rentrés dans le siecle, & que les autres avoient été obligés de se séparer de l'Apôtre pour s'acquitter des devoirs du ministere Apostolique ; se crut obligé d'écrire cette seconde Lettre à Timothée pour l'engager à le venir trouver avant l'hiver avec Marc, & à lui apporter son manteau, ses livres & ses papiers. Il le supplie donc de venir le plus diligemment qu'il pourra, l'assurant qu'il est sur le point d'achever sa course & d'être immolé à J E S U S - C H R I S T par le martyre : & par occasion il prédit à ce fidèle disciple les diverses heresies qui troubleront l'Eglise & les persécutions dont elle sera affligée ; il l'encourage par avance à soutenir avec zèle & fermeté les travaux qu'il aura à souffrir ; il l'exhorté à prêcher l'Evangile malgré la résistance que le démon y apportera ; à perseverer

M ij

dans la foi qu'il a reçue de ses ayeuls, & à correspondre à la bonne éducation qu'il a eue dans sa jeunesse ; à s'attacher de plus en plus à la lecture & à la meditation des saintes Ecritures ; à fuir l'air contagieux de la jeunesse ; à conserver fidellement & sans alteration le dépôt sacré de la foi , & de s'appliquer à le confier à des personnes fidelles qui le puissent deposer aussi à d'autres. Il lui ordonne de se défier & de fuir soigneusement les faux-docteurs, les heretiques , & nommément Phygelle, Hermogene , Alexandre l'ouvrier en cuivre , Hymenée & Philette ; mais il se loue beaucoup d'Onésiphore qui l'est venu consoler dans ses liens. Ensuite l'Apôtre se propose lui - même à ce disciple comme un exemple de la patience & de la fermeté qu'il doit avoir dans les travaux, les peines , & les persecutions où il sera exposé en prêchant l'Evangile. Enfin , il l'assure qu'il se souvient incessamment de l'attachement & de l'affection qu'il a toujours eu pour lui ; & finit cette Lettre par des complimentis qu'il fait de sa part, & de ceux qui sont avec lui , & salut aussi les freres qui sont avec Timothée.

Le sentiment le plus probable , est , que l'Apôtre a écrit cette Lettre dans sa dernière captivité , l'an 33. de la Passion de J E S U S - C H R I S T , & la 66. de l'Ere vulgaire.



# II. EPISTRE DE S. PAUL A TIMOTHEE.

## CHAPITRE PREMIER.

I. **P**AULUS,  
Apostolus  
IesuChristi  
per voluntatem Dei, secundum promissionem vita-  
te, quæ est in Christo Iesu.

2. Timotheo carissimo filio, gratia, misericordia, pax à Deo Parre, & Christo Iesu Dominino nostro.

3. Gratias ago Deo, cui servio à primogenitoribus in conscientia pura, quod sine intermissione habeam tui

I. **P**AUL, par la volonté de Dieu,  
Apôtre de JESUS-CHRIST,  
selon la promesse de la vie //,  
que nous avons en JESUS-  
CHRIST

2. A Timothée son fils bien-  
aimé : Dieu le Père, & JESUS-  
CHRIST notre Seigneur vous  
donnent la grace, la miseri-  
corde, & la paix.

3. Je rends grâces au Dieu  
que mes ancêtres ont servi //,  
& que je serai avec une con-  
science pure, de ce que nuit

\*. 1. autr. pour annoncer la promesse, &c.

\*. 3. lett. Je serai dès mes ancêtres.

182 II. EPISTRE DE S. PAUL  
& jour vous m'êtes continuellement présent à l'esprit dans mes prières;

4. car je me souviens de vos larmes, & je desire de vous voir, afin d'être rempli de joie,

5. me représentant cette foi sincère qui est en vous, qu'a eue premierement Loïde votre ayeule, & Eunice votre mere, & que je suis très-persuadé que vous avez aussi.

6. C'est pourquoi je vous avertis de rallumer ce feu de la grace de Dieu //, que vous avez reçue par l'imposition de mes mains.

Rom. 8.  
15. 7. Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de courage, d'amour, & de sagesse.

8. Ne rougissez donc point de notre Seigneur que vous devez confesser, ni de moi qui suis son captif; mais souffrez avec moi pour l'Evangile, selon la force que vous recevrez de Dieu,

Tel. 1.5. 9. qui nous a sauvés, & nous a appellés par sa vocation sainte //, non selon nos œu-

memoriam in orationibus meis, nocte ac die

4. desiderans te videre, memor lacrymarum tuarum, ut gaudio implear,

5. recordationem accipiens ejus fidei, quæ est in te non ficta, quæ & habitavit primum in avia tua Loïde, & matre tua Eunice, certus sum autem quod & in te.

6. Propter quam causam admoneo te, ut resuscites gratiam Dei, quæ est in te per impositionem manuum mearum.

7. Non enim dedit nobis Deus spiritum timoris; sed virtutis, & dilectionis, & sobrietatis.

8. Noli itaque erubescere testimonium Domini nostri, neque me vincunt ejus; sed collabora Evangelio, secundum virtutem Dei.

9. qui nos liberavit, & vocavit vocatione suâ sanctâ, non secun-

♦. 8. Lettr. de ressusciter la grace.

¶. 9. Ainsi par reconnaissance il faut travailler pour lui.

dum opera nostra, sed secundum propositum suum, & gratiam, quæ data est nobis in Christo Jesu ante tempora saecularia.

10. Manifestata est autem nunc per illuminationem Salvatoris nostri Jesu Christi, qui destruxit quidem mortem, illuminavit autem vitam & incorruptionem per Evangelium :

11. in quo positus sum ego prædicator & Apostolus, & magister gentium.

12. Ob quam causam etiam hæc patior, sed non confundor. Scio enim cui credidi ; & certus sum quia potens est depositum meum servare in illum diem.

13. Formam habe sanorum verborum, quæ à me audisti in fide & in dilectione in Christo Jesu.

14. Bonum deposit-

vres, mais selon le décret de sa volonté, & selon la grâce qui nous a été donnée en J E S U S - C H R I S T avant tous les siècles;

10. & qui a paru maintenant par l'avenement de notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui a détruit la mort //; & nous a découvert par l'Evangile la vie & l'immortalité.

11. C'est pour cela que <sup>1. Tim.</sup> j'ai été établi le Prédicateur, <sup>2. 7.</sup> l'Apôtre & le Maître des nations.

12. Et c'est ce qui m'a attiré les maux que je souffre; mais je n'en rougis point. Car je sais qui est celui à qui j'ai confié mon dépôt //; & je suis persuadé qu'il est assez puissant pour me le garder jusqu'à ce grand jour.

13. Proposez - vous pour modèles les saintes instructions que vous avez entendues de ma bouche, touchant la foi // & la charité qui est en J E S U S - C H R I S T.

14. Gardez, par le Saint-

¶. 9. *letr.* les temps des siècles. | l'objet de ma foi.

¶. 10. *expl.* par sa mort.

¶. 12. *autr.* que j'ai pris pour

¶. 13. *autr.* en conservant la

foi, &c. *letr.* dans la foi.

## 184 II. EPISTRE DE S. PAUL

Esprit qui habite en nous, l'excellent dépôt qui vous a été confié //.

tum custodi per Spiritum sanctum, qui habitat in nobis.

15. Vous savez que tous ceux qui sont en Asie se sont éloignés de moi : Phygelle & Hermogene sont de ce nombre.

15. Scis hoc, quod aversi sunt a me omnes, qui in Asia sunt : ex quibus est Phygelus, & Hermogenes.

*Infra 4.  
15.*

16. Que le Seigneur répande sa miséricorde sur la famille d'Onesiphore, parce qu'il m'a souvent soulagé, & qu'il n'a point rougi de mes chaînes ;

16. Det misericordiam Dominus Onesiphori domui, quia scipè me refrigeravit, & catenam meam non erubuit ;

17. mais qu'étant venu à Rome il m'a cherché avec grand soin, & m'a trouvé.

17. sed cum Romanum venisset, sollicitè me quæfivit, & invenit.

18. Que le Seigneur lui fasse la grace de trouver miséricorde devant lui // en ce dernier jour : car vous savez mieux que personne combien d'assistances il m'a rendues à Ephese.

18. Det illi Dominus invenire misericordiam a Domino in illa die : & quanta Ephesi ministravit mihi, tu melius nosti.

¶. 14. *expl.* il parle du dépôt de la doctrine Chrétienne.  
¶. 18. *lestr.* le Seigneur.



## SENS LITTERAL.

¶. 1. *P*aul, par la volonté de Dieu Apôtre de JESUS-CHRIST, selon la promesse de la vie, que nous avons en JESUS-CHRIST.  
*Paul*, par la volonté de Dieu. Voyez les com-

A TIMOTHEE. CHAP. I. 185  
mencemens de plusieurs Epîtres semblables.

*Apôtre de J e s u s - C H R I S T*, c'est-à-dire, qui ne s'est pas ingeré de lui-même dans la charge d'Apôtre, mais qui y est entré par l'expres commandement de Dieu par une vocation toute particulière & extraordinaire.

*Selon la promesse de la vie éternelle*, que Dieu avoit de toute éternité promise à ses élus, & qu'il a declarée dans ces derniers temps en envoyant son propre Fils.

*Que nous*, qui sommes fidelles, avons dès-à-présent en esperance, c'est-à-dire, que nous avons en effet après le cours de cette vie ; *en J E S U S - C H R I S T*, par la confiance que nous avons en ses merites, & par l'étroite union que nous avons avec lui, comme des membres à leur chef, par la charité.

¶ 2. *A Timothée son fils bien-aimé : Dieu le Pere, & J E S U S - C H R I S T notre Seigneur vous donnent la grace, la misericorde, & la paix.*

*A Timothée son fils bien-aimé*, en la foi. Voyez Tit. 1. 1.

*Dieu le Pere, & J E S U S - C H R I S T notre Seigneur vous donnent la grace*, en continuant de vous proteger, de vous secourir, & de vous sanctifier de plus en plus.

*La misericorde*, en vous remettant vos pechés ; les plus saints ayant tous les jours besoin d'en demander pardon à Dieu. *Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, & alibi. Pax super illos, & misericordia : & super Israël Dei.*

1. Joan.  
2. Galat. 6.  
16,

*Et la paix de conscience*, qui est la suite & l'effet de la grace & de la misericorde, n'étant pas possible que celui qui a reçû un si grand bien, ne jouisse

d'une profonde paix dans sa conscience. Il faut remarquer , que quoique saint Paul dans toutes les salutations de ses Epitres , ne fasse pas une expresse mention du Saint-Esprit , il ne laisse pas de l'exprimer suffisamment par ses dons , lorsqu'il souhaite la grace , la misericorde , & la paix ; puisque le Saint-Esprit est inseparable de ses dons , & qu'il est lui-même le don du Pere & du Fils ; & puisqu'enfin , selon la doctrine de l'Eglise , il est lui - même la grace , la misericorde , & la paix subsistante , selon le langage de l'Eglise. *Gratia Spiritus sanctus ipse est remissio omnium peccatorum.*

\*. 3. Je rends graces au Dieu que mes ancêtres ont servi , & que je sers avec une conscience pure , de ce que nuit & jour vous m'êtes continuellement présent à l'esprit dans mes prières.

*Je rends graces au Dieu , comme à l'auteur & le principe de tout le bien que nous faisons , que mes ancêtres ont servi.* Le but de l'Apôtre n'est pas de se louer lui-même , mais d'exciter Timothée à imiter , comme lui , la foi & la perfection de ses ancêtres.

2. Cor. 11. 1.  
¶ alibi. *Imitatores mei estois sicut , &c.* Les ancêtres dont il parle ne sont pas seulement Abraham , Isaac , & Jacob , qui sont les ancêtres & les peres de tous les Juifs ; & en un sens plus noble & plus véritable , les Rom. 9. 8. ancêtres de tous les Chrétiens. *Non qui filii carnis , sed qui filii sunt promissionis , estimantur in semine :* mais ce sont principalement ses propres pere & mere , ses ayeuls & ses bisayeuls paternels ou maternels , qui étoient personnes de grande piété parmi les Juifs , comme la profession qu'ils faisoient d'être Pharisiens , & l'éducation de ce saint Apôtre en est une preuve évidente. *Secundum legem Pharisiens.*

Philip. 3. 5.

*Et que je seras avec une conscience pure, c'est-à-dire, exempte de crime & de peche volontaire; car pour ce qui est des fautes legeres & involontaires, les plus justes mêmes n'en sont pas exempts pendant le cours de cette vie.*

*De ce que nuit & jour.* Ceci est conforme à la pratique de toute l'Eglise, qui a toujours, tant dans l'ancien que dans le nouveau Testament, observé cette forme & cette coutume de prier la nuit & le jour. *Memor fui nocte, &c. Septies in die laudem, &c. In noctibus extollite, &c. Erat pernoctans in oratione Dei.*

*Vous m'êtes continuellement présent à l'esprit dans mes prières,* c'est-à-dire, que je ne manque jamais <sup>2.</sup> <sup>Luc 6. 12 & alibi</sup> de me souvenir de vous. L'Apôtre en rend graces à Dieu, parceque c'est une action de charité, dont il reconnoît que Dieu est l'auteur & la cause première qui nous l'inspire. Il emploie aussi cette action-de-graces, qui est comme une espece de jurement, pour faire voir à Timothée qu'il ne dit rien par exagération, ni par compliment.

*¶. 4. Car je me souviens de vos larmes, & je desir de vous voir, afin d'être rempli de joie.*

*Car je me souviens;* comme s'il disoit : Ce qui m'excite à penser si souvent à vous, est le desir ardent que j'ai de vous voir, & ce desir est excité par le souvenir *de vos larmes,* c'est-à-dire, des larmes que la persecution de vos adversaires vous font répandre devant Dieu pour implorer son secours. Ces larmes ne procedent pas de pusillaniimité, mais d'une humble crainte de Dieu, qui fait que le fidelle s'adresse amoureusement à lui, dans la reconnoissance de sa propre infirmité, pour lui demander la consolation, & la force de demeurer ferme contre

la persécution : la trop grande fermeté & l'insensibilité dans ces occasions , est plutôt une marque d'orgueil & de dureté , que de la générosité chrétienne , qui ne s'éloigne jamais de l'humilité , & du sentiment de sa propre infirmité. Voyez Act.

20. 37.

*Et je desire de vous voir.* L'Apôtre étoit alors presque seul à Rome , & dans les liens ; il avoit besoin de Timothée pour l'aider dans les travaux de l'apostolat , & lui confier avant son martyre ses dernières volontés sur ce sujet.

*Afin d'être rempli de joie , d'une joie toute spirituelle , voyant de mes propres yeux avec combien de patience vous souffrez les persécutions violentes de vos adversaires.* *Desidero enim videre vos , &c.* L'effet des souffrances chrétiennes , ou des afflictions souffertes , & des larmes répandues pour la cause de J e s u s - C H R I S T , n'est pas seulement de consoler ceux qui souffrent & qui pleurent. *Becatis qui lugent , &c.* mais de consoler les vrais fidèles qui nous voient souffrir. *Sive autem tribulamur pro vestra consolatione , &c.* Saint Paul ne souhaitoit pas de voir Timothée pour se réjouir de son affliction , mais pour se conjourir avec lui de la constance à souffrir , & de la récompense éternelle qu'il en devoit recevoir : de même à-peu-près qu'il ne se réjouissoit pas de la tristesse des Corinthiens , mais de l'effet salutaire qu'elle avoit produit. *Gaudeo non quia contristati estis , sed quia contristati estis ad patientiam.*

*V. 5. Me représentant cette foi sincère qui est en vous , qu'a eue premièrement Loïde votre ayeule , & Eunice votre mere , & que je suis très-persuadé que vous avez aussi.*

*Me représentant.* C'est un autre motif du désir qu'il a de voir Timothée, qui est presque semblable à celui qu'il avoit de voir les Romains. *Id est, si-  
mul consolari in vobis, &c.*

Cette foi sincère, exemte d'hypocrisie & de dissimulation, qui est accompagnée des bonnes œuvres, & qui pratique ce qu'elle croit; au-lieu que la foi qui est mêlangée de fiction & d'hypocrisie, fait bien profession de croire en Dieu; mais elle le renonce par les œuvres, ne voulant pas se soumettre à ses commandemens. *Confitentur se nosse Deum,* <sup>Tit. 11.  
16.</sup> *factis autem negant.*

*Qui est en vous, qu'a eue premierement Loï de votre ayeule, & Eunice votre mere.* L'Apôtre dit ceci, pour exciter Timothée à ne pas dégénérer de la foi & de la vertu de ces saintes femmes, qui étoient Juives de nation, & Chrétiennes de Religion.

*Et que je suis très-persuadé, par la connoissance que j'ai de vous depuis le temps que vous êtes sous ma conduite, que vous avez aussi, à leur exemple. Il ajoute ces paroles, pour affirmer Timothée de plus en plus dans la foi, & le porter à la patience & à la perséverance.*

\*. 6. *C'est pourquoi je vous avertis de rallumer ce feu de la grace de Dieu, que vous avez reçue par l'imposition de mes mains.*

C'est pourquoi, comme je connois la sincérité de votre foi, & la disposition toute sainte de votre cœur, je ne fais point de difficulté de vous avertir, comme un maître avertit son disciple, *de rallumer ce feu*, c'est-à-dire, de le rendre plus actif; car comme Timothée avoit de grandes persecutions à soutenir, qui étoient capables de l'éteindre, & qu'il commençoit à se ralentir par la crainte,

190 II. EPISTRE DE S. PAUL  
l'Apôtre l'avertit d'y prendre - garde , & d'avoir  
soin de temps en temps de le rallumer , de peur  
qu'il ne vienne à s'éteindre.

*De la grace de Dieu.* Gr. *χάρισμα τοῦ, Donum Dei.* Ce feu de la grace de Dieu , est le don de ferveur & de force , que les Evêques bien disposés & appellés de Dieu , comme l'étoit Timothée , reçoivent dans l'ordination , pour surmonter & consumer , pour ainsi dire , toutes les difficultés qui se rencontrent dans leur ministere : ce don a divers degrés , selon la disposition que Dieu trouve , & qu'il a mise dans les sujets qui le reçoivent , & peut s'augmenter dans la suite , ou diminuer , selon le travail & la cooperation de celui qui l'a reçue , de même que tous les autres dons ; c'est pourquoi l'Apôtre exhorte Timothée à ne se pas negliger , mais à travailler sans cesse à augmenter cette grace.

*Que vous avez reçue par l'imposition de mes mains* , lorsque je vous ai fait Prêtre , & depuis Evêque . Voyez les Peres & les Scolastiques sur cette imposition de mains .

v. 7. *Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité , mais un esprit de courage , d'amour & de sagesse .*

*Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité , c'est - à - dire , Dieu ne nous a pas inspiré la timidité dans l'ordination , ou par l'imposition des mains ; ce n'est en nous qu'un pur effet de la nature corrompue , qui est capable de nous faire perdre la grace de Dieu .*

*Mais un esprit de courage , pour demeurer fermes dans toutes les difficultés de notre ministere .*

*D'amour , pour les surmonter avec plaisir , & avec facilité .*

*Et de sagesse, pour nous conserver toujours tranquilles & dans une même égalité d'esprit dans les plus grandes difficultés ; puisque nous avons reçû tous ces dons dans l'ordination, il est juste de les faire valoir, & de ne les pas éteindre par notre negligence & notre timidité.*

**V. 8. Ne rougissez donc point de notre Seigneur que vous devez confesser, ni de moi, qui suis son captif, mais souffrez avec moi pour l'Evangile, selon la force que vous recevrez de Dieu.**

*Ne rougissez donc point devant qui que ce soit, quelque mal qui vous en puisse arriver de la part des hommes, de notre Seigneur que vous devez confesser, avouant franchement que vous croyez en lui, & rendant un témoignage autentique & sincère à la vérité de la Religion.*

*Ni de moi, qui suis son captif, c'est-à-dire, faites de mes chaînes toute votre gloire, puisque ces souffrances sont glorieuses. Voyez Ephes. 3. 13.*

*Mais souffrez avec moi pour l'Evangile, c'est-à-dire : Ne refusez point de souffrir aussi-bien que moi, pour la prédication de l'Evangile, les persecutions & les peines qui y sont attachées.*

*Selon la force que vous recevrez de Dieu, c'est-à-dire, selon le degré de force que vous avez reçû dans votre ordination par l'imposition de mes mains, qui est comme une espece d'habitude sur-naturelle, par la grace operante & actuelle que vous devez espérer de Dieu ; puisque c'est un moyen nécessaire pour vous acquitter du ministere auquel il vous a appellé. L'Apôtre dit ceci à Timothée, afin qu'il n'allegue pas son impuissance & son infirmité pour une raison de ne pas souffrir.*

**V. 9. Qui nous a sauvés, & nous a appelés par sa**

vocation sainte ; non selon nos œuvres , mais selon le decret de sa volonté , & selon la grace qui nous a été donnée en JESUS-CHRIST , avant tous les siècles.

*Qui nous a sauvés du peché , de la mort , & de la damnation éternelle , où nous qui sommes fidèles , étions engagés comme le reste des hommes , par le peché de notre premier pere Adam . Voyez Tit. 3. 5.*

*Et nous a appellés , c'est-à-dire : Non seulement il nous a sauvés , mais même appellés au Christianisme : pour montrer que Dieu n'est pas moins auteur de la vocation à la foi , que du salut .*

*Par sa vocation sainte . Grec : à une vocation sainte .* L'Apôtre appelle quelquefois l'état & la profession de vie , *vocation* ; parcequ'il semble qu'il veuille distinguer la vocation du Christianisme , qui est un état tout divin & furnaturel , des autres vocations qui se rapportent à un état purement naturel ; comme sont celles d'être appellé à la Royauté , à la Judicature , à la servitude , &c. ce qui se rencontre même parmi les infidèles , comme on le peut voir <sup>1. cor. 7. 20.</sup> par ce passage des Apôtres : *Unusquisque in qua vocatione vocatus est , in ea permaneat .*

L'intention de l'Apôtre , dans ce verset & les suivans , est de persuader à Timothée de souffrir courageusement pour l'Evangile , & de lui montrer que Dieu ayant fait de si grandes graces aux fidèles ; il n'y a point de peines qu'ils ne doivent s'estimer heureux de souffrir pour l'avancement de sa gloire , & la prédication de l'Evangile .

*Non selon nos œuvres , c'est-à-dire , non en considération de nos propres œuvres , puisqu'elles sont mauvaises ; mais selon le decret de sa volonté , c'est-à-dire ,*

à-dire, parcequ'il l'a ainsi resolu, ou arrêté de toute éternité, sans autre raison que celle de son bon plaisir, qui est la raison souveraine; ce qui s'appelle la prédestination au salut, qui renferme la préparation des moyens nécessaires pour y parvenir; c'est pourquoi il ajoute:

*Et selon la grace, c'est-à-dire, le secours efficace pour faire des bonnes œuvres, qui sont l'unique moyen pour acquérir le salut; car comme le decret de sauver les fidèles est absolu en Dieu, & qu'il n'est pas fondé sur des œuvres incertaines, il faut pour se sauver, que les bonnes œuvres, qui en sont les moyens, s'accomplissent.*

*Qui nous a été donnée en J E S U S - C H R I S T avant tous les siecles, c'est-à-dire, destinée en considération des merites futurs de J E S U S - C H R I S T; ou, que Dieu a resolu avant tous les siecles de nous donner en son temps par les merites de J E S U S - C H R I S T, & non par les nôtres, ou par nos propres œuvres.*

*V. 10. Et qui a paru maintenant par l'avènement de notre Seigneur J E S U S - C H R I S T, qui a détruit la mort; & nous a découvert par l'Evangile la vie & l'immortalité.*

*Et qui a paru maintenant par l'avènement de notre Seigneur J E S U S - C H R I S T. Ce n'est pas que cette grace ne fut donnée à quelques uns dans l'ancien Testament; mais outre qu'elle n'étoit donnée que par les merites futurs de J E S U S - C H R I S T, c'est qu'elle étoit très-rare, & n'étoit communiquée qu'à un très-petit nombre de fidèles. L'Apôtre fait voir quelle est cette grace qui a paru par l'avènement de J E S U S - C H R I S T, qui s'est découvert aux hommes par son Incarnation, & par toutes*

*Tome IV.*

N

194. II EPISTRE DE S. PAUL  
les actions & les mysteres de sa vie.

*Qui a détruit la mort , c'est-à-dire , délivré tous les fidelles de la mort spirituelle & corporelle qui regnoit par le peché sur eux , comme sur tous les descendants d'Adam.*

*Et nous a découvert par l'Evangile la vie de la grace & de la gloire , & les moyens necessaires pour y parvenir ; Et l'immortalité du corps & de l'ame , qui consiste à ne pouvoir plus perdre la vie corporelle ni spirituelle ; ce qui n'aura lieu & pleinement son effet qu'au temps de la resurrection.*

¶. 11. *C'est pour cela que j'ai été établi le Prédicateur , l'Apôtre & le Maître des nations.*

*C'est pour cela , c'est-à-dire , pour annoncer cet Evangile , que j'ai été établi le Prédicateur . La fonction de Prédicateur est de traiter les verités de la Religion d'une maniere propre à émouvoir , & à porter les auditeurs à la pénitence & à la pratique des vertus chrétiennes.*

*L'Apôtre , pour exercer une autorité spirituelle sur les fidelles & sur les ministres ordinaires de l'Eglise , pour établir la vérité de l'Evangile par les miracles & les prodiges , pour ordonner des Pasteurs & des ministres dans l'Eglise , &c.*

*Et le Maître , pour instruire avec méthode & faciliter les fidelles sur toutes les vérités chrétiennes qui sont nécessaires au salut , selon l'état & la profession de chaque personne . Saint Paul avoit été établi de Dieu pour faire toutes ces sortes de fonctions.*

*Des Nations. Voyez Gal. 2. 8.*

¶. 12. *Et c'est ce qui m'a attiré les maux que je souffre ; mais je n'en rougis point. Car je sais qui est celui à qui j'ai confié mon dépôt ; & je suis persuadé*

A TIMOTHEE. CHAP. I. 195  
qu'il est assez puissant pour me le garder jusqu'à ce grand jour.

Et c'est ce qui m'a attiré les maux que je souffre, c'est-à-dire : C'est la prédication de cet Evangile, qui découvre au monde la vie & l'incorruptibilité, qui me fait endurer les maux que je souffre à présent des infidèles, qui ne peuvent supporter ceux qui les veulent éclairer, ni ceux qui leur sont envoyés pour leur annoncer la lumière de l'Evangile.

Mais je n'en rougis point, & je n'en ai pas moins de courage ni de hardiesse à faire les fonctions de mon ministère. L'Apôtre dit ceci, pour encourager Timothée, par son exemple, à ne se point rebrouser des fonctions de son ministère, à cause des souffrances qui l'accompagnent.

Car je sais qui est celui à qui j'ai confié mon dépôt ; ce dépôt est la récompense éternelle que Dieu garde à ceux qui auront persévéré dans son service : confier ce dépôt à Dieu, c'est s'affirmer qu'étant fidèle dans ses promesses, il ne manquera pas de nous donner en son temps la récompense qu'il nous a promise ; cette récompense est appellée dépôt, parce qu'encore qu'elle soit donnée de toute éternité aux fidèles élus, Dieu réserve l'exécution de ce don jusqu'au temps qu'il a déterminé.

Et je suis persuadé qu'il est assez puissant, c'est-à-dire, qu'il ne manque ni de pouvoir ni de volonté : *Potens est enim Deus statuere illum, &c alibi.* Rom. 14. Pour me le garder, c'est-à-dire, pour demeurer fermé dans le dessein qu'il a conçu de toute éternité, de me faire jouir en son temps de la récompense éternelle que j'attends. *Sine pœnitentia enim sunt ibid. 11. dona & vocatio Dei. Quis ergo nos separabit, &c.* Ibid. 8. N ij

*jusqu'à ce grand jour, c'est-à-dire, jusqu'au jour du jugement universel; non que Dieu attende à récompenser les fidèles jusqu'à ce jour, mais parceque leur récompense ne sera pleine qu'en ce temps-là, lorsqu'ils seront glorieux.*

\*. 13. *Proposez-vous pour modèle les saintes instructions que vous avez entendues de ma bouche, touchant la foi & la charité qui est en JESUS CHRIST.*

*Proposez-vous pour modèle les saintes instructions, &c. c'est-à-dire: Continuez d'observer dans vos instructions la même maniere d'instruire que vous m'avez vu observer, ne proposant jamais à vos auditeurs que des choses capables de les édifier.*

*Touchant la foi, &c. c'est-à-dire: Prenez-garde en instruisant les autres, de vous maintenir vous-même dans la fermeté & dans la pureté de la foi, & dans la ferveur de la charité chrétienne, qui est en nous par l'union que nous avons à J E S U S - C H R I S T notre chef en qualité de membres.*

\*. 14. *Gardez, par le Saint-Esprit qui habite en nous, l'excellent dépôt qui vous a été confié.*

*Gardez, par le Saint-Esprit qui habite en nous, c'est-à-dire, qui est dans notre ame, non seulement par son immensité, ou par une grace passagere, mais qui y reside avec stabilité & avec plaisir, comme un Roi dans son palais: cette habitation est ce qui sanctifie l'homme, & est la cause immediate de la grace sanctifiante, ou de la charité.*  
Rom. 13. 15. *qu'on nomme habituelle: Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis.*

*L'excellent dépôt qui vous a été confié, c'est-à-dire, la pure doctrine de l'Evangile que vous avez reçue comme en dépôt dans votre ordination,*

pour la distribuer aux fidèles, & la confier à vos successeurs : *Ego enim accepi à Domino quod & tra-<sup>.. cora</sup>  
didi vobis. Hac commenda fidelibus hominibus, qui  
idonei erunt & alios docere.* Conservez soigneule-<sup>11. 12.</sup>  
ment les vertus & les dons du Saint-Esprit que  
vous avez reçus dans votre ordination, pour en  
faire un saint usage, & pour lui en rendre compte  
un jour : *Domine, quinque talenta, &c.*

¶. 15. *Vous savez que tous ceux qui sont en Asie*  
*se sont éloignés de moi ; Phygelle & Hermogene sont*  
*de ce nombre.* <sup>Mat. 25.  
15. 20.</sup>

*Vous savez, &c.* L'Apôtre avertit ici Timothée,  
qu'il prenne-garde de ne pas faire comme plusieurs  
Chrétiens de l'Asie qui l'avoient abandonné.

*Se sont éloignés de moi*, par mépris, voyant l'état  
de captivité où je suis ; ou plutôt par la crainte de  
la persécution.

*Phygelle & Hermogene*, que l'on croit avoir  
abandonné la foi en ce temps, ou peu après, *sont de ce nombre* : il marque principalement ces deux-ci, comme les chefs & les plus considérables de  
ceux qui l'avoient abandonné.

¶. 16. *Que le Seigneur répande sa miséricorde sur la famille d'Onesiphore, parce qu'il m'a souvent soulagé, & qu'il n'a point rougi de mes chaînes.*

*Que le Seigneur répande sa miséricorde*, c'est-à-dire, que Dieu verse ses grâces avec abondance &  
en toute maniere *sur toute la famille d'Onesiphore*, qui étoit une famille Chrétienne, & sur-tout en  
consideration de leur pere.

*Parce qu'il m'a souvent soulagé.* Il y a apparence  
qu'Onesiphore, qui étoit un des premiers de l'Asie  
Mineure, avoit souvent retiré & logé l'Apôtre  
chez lui ; qu'il l'avoit traité, & lui avoit fourni

198 II. EPISTRE DE S. PAUL  
toutes les choses nécessaires à la vie ; qu'il l'avoit assis-  
té dans ses travaux , consolé dans ses persecutions,  
&c. car il ne faut pas s'imaginer que les Apôtres  
n'eussent pas besoin quelquefois de l'assistance de  
leurs disciples : Et Dieu permet souvent pour hu-  
miliier les Supérieurs, qu'ils aient besoin d'être assis-  
tés & soulagés en plusieurs rencontres par leurs in-  
férieurs à l'exemple de J E S U S - C H R I S T , qui  
n'a point refusé d'être consolé par un Ange. Voyez  
Luc. 22. 43.

*Et qu'il n'a point rougi de mes chaînes , c'est-à-  
dire , qu'il n'a point eu honte de l'ignominie de ma  
prison , & des chaînes dont je suis lié ici ; & ne  
m'a point abandonné comme les autres de l'Asie ,  
comme il est dit au verset précédent.*

¶. 17. *Mais qu'étant venu à Rome , il m'a cherché  
avec grand soin , & m'a trouvé.*

*Mais qu'étant venu de l'Asie à Rome , où il avoit  
oui dire que saint Paul avoit été transféré de la Ju-  
dée pour y être prisonnier. Le Grec porte : Lorsqu'il  
étoit à Rome ; ce qui fait qu'il est incertain si One-  
siphore étoit à Rome quand saint Paul y arriva , ou  
s'il n'y vint qu'après lui.*

*Il m'a cherché avec grand soin par toutes les pri-  
sons de Rome ; ce qui marque la grande affection  
qu'Onesiphore portoit à saint Paul , & qu'il étoit  
bien éloigné d'éviter sa présence à cause de l'infa-  
mie de ses chaînes & de sa captivité.*

*Et m'a trouvé , c'est - à - dire , jusqu'à ce qu'il  
m'ait trouvé.*

¶. 18. *Que le Seigneur lui fasse la grâce de trou-  
ver miséricorde devant lui en ce dernier jour : car  
vous savez mieux que personne combien d'assis-  
tances il m'a rendues à Ephese.*

*Que le Seigneur lui fasse la grace, &c.* Le sens est : Je prie le Seigneur , qu'en considération des œuvres de miséricorde qu'Onesiphore a exercées envers moi, en quelque état que j'aye été, il le comble aussi de miséricorde *en ce dernier jour du jugement general*, lorsque les élus recevront en leurs corps & en leurs ames tous les dons de graces & de gloire qu'il leur a préparés de toute éternité. Il est croyable qu'Onesiphore étoit mort lorsque saint Paul écrivit cette Epître , & que comme il avoit prié pour toute sa famille , ainsi qu'il est marqué dans le verset 16. il prie aussi pour lui en particulier , comme pour un défunt , que Dieu lui fasse miséricorde , & lui donne un repos éternel : ce qui prouveroit manifestement l'usage & la sainteté de la priere pour les morts.

*Car vous savez mieux que personne , sans qu'il soit nécessaire de vous l'apprendre & de vous en faire le récit , combien d'assistancess il m'a rendues , c'est-à-dire , avec quel soin & avec quelle charité il m'a assisté , & m'a fourni toutes les choses temporelles qui m'étoient nécessaires pour moi & pour mes disciples , m'obligeant même de les accepter : car l'Apôtre travaillloit de ses propres mains pour gagner ce qui lui étoit nécessaire pour vivre. Voyez Act. 20. 34.*

*A Ephèse , durant l'espace presque de trois ans que l'Apôtre y demeura. Voyez Act. 20. 31. & où Timothée étoit aussi avec lui du nombre de ses disciples ; & avoir été participant des liberalités d'Onesiphore. Voyez Act. 19. 22.*



## SENS SPIRITUEL.

*¶. 3. jusqu'au 6. F* E rends graces au Dieu, que mes ancêtres ont servi, & que je serai avec une conscience pure, de ce que nuit & jour vous m'êtes continuellement présent à l'esprit dans mes prières, &c.

*2. Cor. 11. 18.* Est-il bien possible que S. Paul qui étoit chargé du soin de toutes les Eglises, assiégié d'une foule d'affaires, qui ne lui donnaient pas un moment de repos; obligé de vivre du travail de ses mains, trouvât encore du temps pour vacquer à la prière jour & nuit? C'est sans doute qu'il regardoit la prière comme le devoir le plus essentiel des Pasteurs, pour se soutenir parmi les soins & les occupations de leur charge. Il n'est pas croyable , dit saint Gregoire , combien notre cœur se dissipe par le commerce que nous avons avec les hommes. Si donc les occupations extérieures nous appesantissent & nous entraînent continuellement vers la terre, ne devons-nous pas travailler à nous relever par la prière & la méditation des choses saintes?

*Barth. des Martys. p. 4.* Malheur à vous , ô Pasteurs , dit un grand Evêque du dernier siècle, si la source de la pieté & de la devotion se séche en vous : car cette pieté sincère & interieure est véritablement la source d'eau vive qui arrose toutes nos vertus , qui sanctifie tous nos exercices , sans laquelle nous devenons tout stériles & tout sec ; c'est ce vin céleste qui fortifie notre cœur par une joie toute divine, & le rend capable de porter le poids du jour & de la chaleur dans l'exercice pénible des fonctions pastorales.

les. L'unique consolation d'un Pasteur , ajoute ce grand homme , parmi ses grandes occupations , est de se retirer quelquefois dans la solitude pour s'entretenir & parler cœur à cœur avec Dieu dans la priere & la meditation.

Malheur donc , encore une fois , à vous , ô Pasteurs de l'Eglise , si vous quittez peu à peu la priere ; car ensuite vous perdrez infailliblement la connoissance de vous-même , & de vos devoirs ; vous commencerez à n'être plus touchés de vos fautes , & à ne plus faire scrupule de certaines choses qui raisonnablement vous en devroient faire.

Mais écoutons ce que saint Bernard dit sur ce sujet à un grand Pape : Savez-vous , lui disoit-il , où vos <sup>Bern. de;</sup> occupations exterieures vous pourront mener , <sup>si confid.</sup> vous neglizez la priere , & si vous vous relâchez de vos exercices de pieté , elles vous meneront insensiblement où vous ne voudrez pas aller vous-mêmes . Vous me demandez où elles vous pourront mener , & je vous réponds que c'est à l'endurcissement du cœur : ne continuez pas à me demander ce que c'est que cet endurcissement de cœur ; car si vous n'avez pas été laisi de frayer en l'entendant seulement nommer , vous êtes déjà dans cet état. Il n'y a que le cœur endurci qui n'ait point horreur de lui-même , parcequ'il a perdu le sentiment : *Si non expavisti , tuum hoc est , solum est cor durum , quod semetipsum non exhorret , quia nec sentit.* Si les occupations d'un Souverain-Pontife dans les affaires de l'Eglise sont capables de le porter à un si grand danger de se perdre s'il neglige la priere , que ne doivent pas craindre les Pasteurs qui ne s'occupent point du soin de leurs brebis , & qui passent le temps inutilement à des amusemens & des



divertissemens indignes de leur caractère ?

\*. 6. jusqu'au 11. C'est pourquoi je vous avertis de rallumer ce feu de la grace de Dieu que vous avez reçue par l'imposition de mes mains. Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de courage, &c.

La grace qu'un ministre de JESUS-CHRIST a reçue dans son ordination, si c'est Dieu qui l'a appellé à cet état si relevé, c'est un grand zèle pour le salut des ames, & un grand courage pour défendre la foi, & maintenir l'ordre & la discipline dans l'Eglise. Cette grace se rallentit & s'éteint, si on n'a soin de l'entretenir & de la rallumer par la priere & l'étude des saintes Lettres, par la vigilance & le travail assidu à procurer le salut de ceux dont on est chargé; car la foiblesse de notre nature est telle que nous tombons dans la tiedeur & la negligence, si nous n'avons soin de nous reveiller par le travail & l'exercice, de même que le fer se rouille si l'on ne s'en sert. Le feu a besoin de bois pour s'entretenir, sans ce secours il s'éteint bien-tôt; nous avons de même besoin de ferveur, mais sur-tout les Pasteurs doivent toujours se maintenir dans une activité sainte pour exciter à la pieté, & s'opposer courageusement à l'iniquité.

Le caractère de l'esprit pastoral n'est point *un esprit de timidité, mais un esprit de courage*, qui élève au-dessus de toutes les considerations humaines, pour défendre la justice & la vérité, & pour soutenir les intérêts de Dieu & de son Eglise contre ceux qui voudroient attaquer sa doctrine & ses saintes maximes. Les Pasteurs sont établis les chefs de la milice Chrétienne, pour animer par leurs paroles & leur exemple les fidèles à combattre les

ennemis de leur salut , & à souffrir la mort , s'il est nécessaire , pour l'amour de J e s u s - C H R I S T & de son Evangile. C'est à quoi le saint Apôtre exhorte son disciple *de souffrir avec lui pour l'Evangile : Collabora Evangelio.* Cette force & ce Luc. 24.  
49. courage est celui que J e s u s - C H R I S T promit à ses Apôtres , lorsqu'il leur dit avant de monter au ciel : *Demeurez dans la ville de Jérusalem , jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut.*

Ce même esprit de force qui a été donné aux Apôtres le jour de la Pentecôte , est encore donné à leurs successeurs , & aux autres conducteurs des Eglises , pour s'acquitter de leurs fonctions. Tous les Pasteurs n'ont pas cette généreuse intrepidité des Basiles , des Chrysostomes , & des Ambroisés , pour ne point accorder aux puissances ce qu'elles veulent contre l'honneur de Dieu , & les intérêts de l'Eglise. Plusieurs ne pourraient pas employer les reprimandes fortes contre les Grands du monde , selon la qualité de leurs fautes , comme les Hilaires & les Athanases ont fait avec une vigueur tout-à-fait Episcopale. Si c'est néanmoins par leur timidité & leur lâcheté que les fidèles soient opprimés , & que l'Eglise souffre quelque persécution , ils en répondront devant Dieu , & se rendent coupables de tout le mal qu'ils n'empêchent pas , s'ils le peuvent.

Si donc les Pasteurs & les Directeurs des âmes veulent savoir s'ils ont reçû l'Esprit pastoral , qu'ils s'examinent sur ces trois marques qu'en donne saint Paul , s'ils ont *un esprit de courage , d'amour & de sagesse.* Le courage , la charité & la sagesse , ou la discréption , sont les trois qualités nécessaires à un Pasteur ; le courage pour s'opposer au mal ;

204 II. E P I S T R E D E S. P A U L  
la charité , pour faire du bien à tous ; la sagesse ,  
pour ne rien faire qu'apropos dans l'exercice de  
sa charge.

¶. 11. & 12. C'est pour cela que j'ai été établi  
le Prédicateur , l'Apôtre , & le Maître des nations ;  
& c'est ce qui m'a attiré les maux que je souffre ; mais  
je n'en rougis point , &c.

L'Apôtre qui fait toujours profession de regarder la croix & les souffrances comme sa plus grande gloire : *A Dieu ne plaise* , dit-il , *que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de notre Seigneur J E S U S - C H R I S T* , inspire à son disciple , & en sa personne à tous les hommes les mêmes sentiments , non seulement de ne rougir point de confesser & prêcher J E S U S - C H R I S T crucifié ; mais de mettre toute sa gloire dans cette profession .

Si on ne regardoit J E S U S - C H R I S T mort en croix qu'avec les yeux du corps , on n'y verroit qu'un objet ignominieux qui feroit horreur : mais quand on y considere ce grand mystère d'humilité , cet excès de charité qui l'a porté à souffrir ce supplice honteux pour les hommes , qu'il a rachetés par ce moyen admirable , tout y paroît glorieux & divin. Cette mort ignominieuse en apparence , a sauvé tout le monde entier , dit saint Chrysostome , cette mort a reconcilié le ciel & la terre ensemble ; elle a entièrement détruit la tyrannie du démon , & a fait que les hommes sont devenus Anges & enfans de Dieu. Ces avantages si glorieux ne meritent-ils pas bien que nous aimions & que nous glorifions celui qui nous les a procurés , & que nous tenions à honneur le moyen dont il s'est servi pour cela .

Mais pour obtenir ces avantages il faut s'unir à

JESUS-CHRIST crucifié ; & participer à ses souffrances ; car c'est à cette condition que nous participons aux merites de sa croix. Qui pourroit donc refuser de souffrir à son imitation , & de se croire heureux d'en avoir les occasions , pour acquerir un si grand bonheur ? C'étoit là la disposition de saint Paul , qui se glorifioit dans les afflictions , & se plaitoit dans les outrages & les persecutions qu'il souffroit. Aussi étoit-ce à ce dessein que le Fils de Dieu l'avoit choisi pour porter son nom devant les Gentils , devant les Rois , & les en-<sup>15. 16.</sup> fans d'Israel. Je lui montrerai , dit JESUS-CHRIST à Ananie , combien il fendra qu'il souffre pour mon nom.

Ce saint Apôtre montre ici la verité de cette prédition : *J'ai été Prédicateur & Apôtre , & Maître des nations ; & c'est ce qui m'a attiré les maux que je souffre ; mais je n'en rougis point.* C'étoit là le sort de ceux qui , du temps de saint Paul , prêchoient l'Evangile , & enseignoient les verites de la Religion , ils étoient exposés à toutes sortes d'outrages de la part des Juifs , & aux plus cruels supplices.

Ainsi c'étoit l'effet d'une grande charité de desirer alors l'Episcopat , quand il n'y avoit rien à attendre de la part du monde que du mépris & des coups. Comme il n'y a rien présentement de plus honorable , de plus doux , & de plus avantageux , selon le monde que le ministere Ecclesiastique , il ne faut pas s'étonner si on s'empresse tant pour y entrer. Mais comme J E S U S - C H R I S T n'appelle dans son Eglise ses Ministres que pour y souffrir des peines & des fatigues , en travaillant au salut des ames , il est bien à craindre que ce ne soit pas le Maître de la maison qui les prenne à son

206 II. EPISTRE DE S. PAUL  
service , mais que ce ne soit eux-mêmes qui s'y in-  
gerent contre son gré , pour y jouir des avantages  
qu'ils y trouvent.

¶. 13. jusqu'à la fin. Proposez-vous pour mo-  
delle les saines instructions que vous avez entendues  
de ma bouche , &c.

Saint Paul représente à son cher disciple les ve-  
rités Chrétiennes qu'il lui a enseignées comme un  
tableau dont il doit exprimer tous les traits , avec  
une fidélité tout-à-fait exacte , comme s'il lui disoit ;  
J'ai imité les Peintres , on vous proposant pour mo-  
delle les saines instructions que vous avez entendues  
de moi ; je vous y laisse tracé un tableau de la vertu  
& de tout ce qui est agréable à Dieu ; proposez-  
vous-le sans cesse , & dans toutes les occasions où  
vous aurez à parler de la foi , ou de la charité ;  
tirez de là des modèles , il ne sera point nécessaire  
d'en tirer d'ailleurs. Vous avez ces règles im-  
primées au-dedans de vous , c'est ainsi que parle  
Saint Jean Chrysostome , qui remarque que l'Apôtre  
déclare ici , qu'il a , sans écriture , donné beaucoup  
de choses comme par tradition à son disciple , qu'il  
lui rappelle dans la mémoire. Ainsi ce n'est pas seu-  
lement ce qui est écrit , qu'il faut observer , mais aussi  
toutes les instructions que les Apôtres ont données  
à leurs disciples , & qui sont venues jusqu'à nous  
par tradition & de vive voix ; c'est ce qu'il marque  
encore , ch. 2. v. 2. Gardant ce que vous avez appris  
de moi , donnez-le en dépôt à des hommes fidèles qui  
soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres .  
Voyez ce qu'on a dit sur ce sujet . 2. Thess. 2. 15.  
& 1. Tim. 6. 20.



CHAPITRE II.

1. T u ergo , fili mi , confortare in gracia , quæ est in Christo Jesu :

2. & quæ audisti à me per multos testes , hæc commenda fideli- bus hominibus , qui idonei erunt & alios docere .

3. Labora sicut bonus miles Christi Jesu .

4. Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus : ut ei placeat , cui se probavit .

5. Nam & qui certat in agone , non contutur nisi legitime certaverit .

6. Laborantem agri-

¶ 1. expl. que nous avons par Jesus-Christ .  
¶ 2. 4. autr. un soldat ne s'embarrasse point dans les emplois de la vie civile , afin de plaire à ce-

1. F ortifiez-vous donc , ô mon fils , par la grâce qui est en Jesus-CHRIST /:

2. & gardant ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins , donnez-le en dépôt à des hommes fidèles , qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres .

3. Faites-vous à la fatigue & au travail , comme un bon soldat de JESUS-CHRIST .

4. Celui qui est enrôlé au service de Dieu , ne s'embarrasse point dans les affaires seculières / , pour ne s'occuper qu'à satisfaire celui qui l'a enrôlé .

5. Celui qui combat dans les jeux publics , n'est couronné qu'après avoir combattu selon la loi des combats .

6. Un laboureur / qui a

lui à qui il s'est donné .

¶ 6. autr. un laboureur doit premièrement travailler , & ensuite recueillir les fruits .

208 II. EPISTRE DE S. PAUL  
bien travaillé, doit le premier avoir part à la récolte des fruits.

colam oportet primum de fructibus percipere.

7. Comprenez bien ce que je vous dis; car le Seigneur vous donnera l'intelligence en toutes choses.

7. Intellige quæ dico: dabit enim tibi Dominus in omnibus intellectum.

† Un s.  
Martyr  
non pour.  
8. † Souvenez-vous que notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui est né de la race de David, est ressuscité d'entre les morts, selon l'Evangile que je prêche //:

9. pour lequel je souffre beaucoup de maux, jusqu'à être dans les chaînes comme un scelerat; mais la parole de Dieu n'est point enchaînée //.

8. Memor esto Dominum Iesum Christum resurrexisse à mortuis, ex semine David, secundum Evangelium meum,

10. C'est pourquoi j'endure tout pour l'amour des élus; afin qu'ils acquièrent aussi bien que nous le salut qui est en JESUS-CHRIST avec la gloire du ciel //.

9. in quo laboro tamenque ad vincula, quasi male operans: sed verbum Dei non est alligatum.

11. C'est une vérité très-assurée //, que si nous mourrons avec JESUS-CHRIST, nous vivrons aussi avec lui.

10. Ideo omnia sustineo propter electos, ut & ipsi salutem consequantur, quæ est in Christo Iesu cum gloria cælesti.

12. Si nous souffrons avec lui, nous regnerons aussi avec

11. Fidelis sermo: Nam si commortui sumus, & convivemus.

12. Si sustinebimus; & conregnabimus; si  
¶. 8. lett. mon Evangile. est au verset 10. du chap. suivant.  
¶. 9. sa prison ne l'empêchoit pas de prêcher. ¶. 11. lett. cette parole est fidelle, si nous, &c. Hebr.  
¶. 10. Grec. éternelle. La suite negaverimus,

*aegaverimus*, & ille lui. Si nous le renonçons, il negabit nos.

*Matt. 10. 33.  
Marc. 8. 3.  
Rom. 8. 3.*

13. *Si non credimus*, ille fidelis permanet, negare scipsum non possit.

13. Si nous lui sommes infidèles, il ne laissera pas de demeurer fidelle ; car il ne peut pas se contredire // lui-même.

14. *Hæc commone*, testificans coram Domino. Noli concedere verbis ; ad nihil enim utile est, nisi ad subversionem audientium.

14. Donnez ces avertissements //, & prenez-en le Seigneur à témoin. Ne vous amusez point à des disputes de paroles, qui ne sont bonnes qu'à pervertir ceux qui les écoutent.

15. Sollicitè cura teipsum probabilem exhibere Deo, operarium inconfusibilem, rectè tractantem verbum veritatis.

15. Mettez-vous en état de paraître devant Dieu comme un ministre digne de son approbation, qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir, & qui fait bien dispenser // la parole de la vérité.

16. Profana autem, & vaniloquia devita : multum enim proficiunt ad impietatem :

16. Fuyez // ceux qui tiennent des discours vains & profanes : car ils croîtront de plus en plus dans l'impiété ;

17. & sermo eorum ut cancer serpit. Ex quibus est Hymenæus, & Philetus,

17. & leur doctrine, comme la gangrene, gâtera peu-à-peu ce qui est sain. De ce nombre sont Hyménée & Philete,

¶. 13. *lett.* se nier soi-même. ¶ de ne point s'amuser à des, &c.  
 ¶. 14. *autr.* avertissez vos frères de ces choses, les conjurant devant le Seigneur de les observer, ¶. 15. *Grec.* couper le pain de la parole de vérité.  
 ¶. 16. *lett.* évitez.

## 210 II. EPISTRE DE

S. PAUL

18. qui se sont écartés de la vérité , en disant que la résurrection est déjà arrivée , & qui ont ainsi renversé la foi de quelques-uns.

*Num. 16.  
s. sec.  
lxx.*

19. Mais le solide fondement de Dieu // demeure fermé , ayant pour sceau cette parole : Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui ; & *cette autre* : Que quiconque invoque le nom de J e s u s - C h r i s t , s'éloigne de l'iniquité .

20. Dans une grande maison il n'y a pas seulement des vases d'or & d'argent , mais il y en a aussi de bois & de terre ; & les uns sont pour des usages honnêtes , les autres pour des usages honteux // .

21. Si quelqu'un donc se garde pur de ces choses // , il sera un vase d'honneur , sanctifié , & propre au service du Seigneur , préparé pour toutes sortes de bonnes œuvres .

22. Fuyez les passions des jeunes-gens , & suivez la ju-

18. qui à veritate exciderunt , dicentes resurrectionem esse jam factam , & subverte- runt querundam fidem .

19. Sed firmum fun-  
damentum Dei stat ,  
habens signaculum  
hoc : Cognovit Do-  
minus qui sunt ejus ;  
& : Discedat ab ini-  
quitate , omnis qui  
nominat nomen Do-  
mini .

20. In magna autem  
domo non solum sunt  
vasa aurea , & argen-  
tea , sed & lignea & fi-  
ctilia : & quedam qui-  
dem in honorem , qua-  
dam autem in contu-  
meliam .

21. Si quis ergo e-  
mundaverit se ab istis ,  
erit vas in honorem  
sanctificatum , & utile  
Domino ad omne opus  
bonum paratum .

22. Juvenilia autem  
desideria fuge , sectare

¶. 19. expl. l'Eglise des élus .

¶. 20. expl. ainsi dans l'Eglise  
il y a des élus & des reprobés .

¶. 21. lett. se purifie de tou-  
ses ces choses . Ans. De ces er-

reurs ; ou , de ces discours vains &  
profanes , dont il avoit parlé au  
v. 16. & conséquemment aussi des  
autres vices .

verò justitiam, fidem, charitatem, & pacem cum iis qui invocant Dominum de corde puro.

23. Stultas autem & sine disciplina quæstiones devita, sciens quia generant lites.

24. Servum autem Domini non oportet litigare; sed mansuetum esse ad omnes, docibilem, patientem:

25. cum modestia corripiant eos, qui resistunt veritati; ne quando Deus det illis penitentiam ad cognoscendam veritatem;

26. & resipiscant à diaboli laqueis, à quo captivi tenentur ad ipsius voluntatem.

Ψ. 23. Grec. qui ne servent de

ψ. 24. austr. dans les maux: le mot grec enferme tout cela.

stice, la foi, la charité, & la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur.

23. Quant aux questions *i. Tim. 1.* impertinentes & inutiles *ii. Tit. 4. 7.* sachant qu'elles sont une source de contestations, évitez-les.

24. Or il ne faut pas que le serviteur du Seigneur s'amuse à contester; mais il doit être modéré envers tout le monde, capable d'instruire, & patient *ii.*

25. il doit reprendre avec douceur ceux qui résistent à la vérité, dans l'espérance que Dieu leur pourra donner un jour *l'esprit de pénitence*, pour la leur faire connaître:

26. & qu'ainsi ils sortiront des pieges du diable, qui les tient captifs, pour en faire ce qu'il lui plaît *ii.*

ψ. 26. austr. tant que Dieu le lui permet, ou, pour obeir à la volonté de Dieu,

ψ. 24. austr. dans les maux: le mot grec enferme tout cela.





## SENS LITTERAL.

¶. 1. *F*ortifiez-vous donc, ô mon fils, par la grace qui est en JESUS-CHRIST.

*Fortifiez--vous donc*, c'est-à-dire : Considerant l'état de captif & de prisonnier où je suis, ne vous laissez point abattre ; mais prenez courage, & fortifiez - vous contre de pareilles persecutions, qui vous peuvent arriver à cause de l'Évangile de JESUS-CHRIST.

*O mon fils.* L'Apôtre se sert de ce terme d'amour, pour l'obliger plus étroitement à l'imiter, comme un fils doit imiter son pere, & comme pour répandre son ame dans le cœur de Timothée.

*Par la grace qui est en JESUS-CHRIST*, c'est-à-dire : Souvenez-vous toutefois que ce courage & cette force dont je vous exhorte de vous remplir contre les persecutions qui vous peuvent arriver, sont des effets de la miséricorde de Dieu, & de pures graces que JESUS-CHRIST nous a meritées, & que nous ne pouvons rien sans lui ; mais que nous pouvons toutes choses, lorsqu'il nous fortifie.

¶. 2. *Et gardant ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins, donnez-le en dépôt à des hommes fidèles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres.*

*Et gardant ce que vous avez appris de moi*, c'est-à-dire, ayant soin de bien conserver la doctrine que je vous ai enseignée, & principalement les mystères de la foi ; car elle a été communiquée aux hommes par la prédication de la parole de

Dieu , & ç'a été seulement par occasion que l'on en a écrit quelque chose , non toutefois sans une speciale providence de Dieu , afin que par ce moyen ceux qui étoient absens , & ceux qui viendroient dans la suite des temps , les pussent apprendre plus facilement .

*Devant plusieurs témoins , qui étoient présens , lorsque je vous ai ordonné Eyèque , & rendu dépositaire de la parole de Dieu .*

*Donnez-le en dépôt , comme un tresor très-précieux , à des hommes fidelles , c'est-à-dire , qui soient dans le ministere de l'Eglise , & qui aient soin de le conserver fidellement sans le corrompre , selon la coutume des heretiques , qui par des raisonnemens humains , falsifient & corrompent les instructions de la foi qu'ils ont reçue des ministres de l'Evangile .*

*Qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres , afin que par ce moyen la saine doctrine soit communiquée , par une espece de tradition , à ceux qui viendront après nous jusqu'à la fin du monde .*

*¶. 3. Faites-vous à la fatigue & au travail , comme un bon soldat de J E S U S - C H R I S T .*

*Faites-vous à la fatigue & au travail . La vie d'un ministre de J E S U S - C H R I S T , & même de tous les Chrétiens , est une vie de peine & de travail , qui sont inseparables du ministere de l'Evangile , & ausquels se doivent préparer les veritables fidelles ministres de l'Eglise .*

*Comme un bon soldat de J E S U S - C H R I S T , qui doit toujours être revêtu des armes propres & convenables à la milice spirituelle de J E S U S - C H R I S T , pour combattre les ennemis de la verité .*

*¶. 4. Celui qui est enrôlé au service de Dieu, ne s'embarrasse point dans les affaires seculières, pour ne s'occuper qu'à satisfaire celui qui l'a enrôlé.*

*Celui qui est enrôlé au service de Dieu; c'est une comparaison que l'Apôtre fait d'un soldat seculier avec un soldat spirituel; c'est-à-dire: Un ministre de J E S U S - C H R I S T est comme un homme qui s'est enrôlé, qui ne s'embarrasse point dans les affaires de la vie seculière, qui sont incompatibles avec sa profession, comme de trafic, de marchandise, des arts mécaniques, & autres choses semblables.*

*Pour ne s'occuper qu'à satisfaire celui qui l'a enrôlé, c'est-à-dire, pour contenter son capitaine, & pour lui obeir ponctuellement: ainsi les soldats spirituels, qui sont les ministres de J E S U S - C H R I S T, doivent être dégagés de toute sorte d'affaires temporales, & n'avoir point d'autre pensée que de s'acquitter dignement des fonctions de leur ministère.*

*¶. 5. Celui qui combat dans les jeux publics, n'est couronné qu'après avoir combattu selon la loi des combats.*

*Celui qui combat. C'est encore une comparaison que l'Apôtre fait des ministres de l'Evangile, pour insinuer tacitement à Timothée, que celui qui combat dans les jeux publics, c'est-à-dire, exposé à la vue de tout le monde; n'est couronné comme victorieux par celui qui préside à ces sortes de combats, qu'après avoir combattu & surmonté son adversaire, selon la loi des combats qui étoit prescrite aux athlètes, & par laquelle on jugeoit qui étoit le victorieux, & celui qui étoit vaincu: ainsi les ministres de l'Evangile qui sont non seulement les soldats,*

mais aussi les athletes de JESUS-CHRIST, ne recevront point la récompense de leurs travaux & la couronne de gloire, qu'après avoir combattu selon l'ordre & les loix prescrites par JESUS-CHRIST.

\*. 6. *Un laboureur qui a bien travaillé, doit le premier avoir part à la récolte des fruits.*

*Un laboureur.* C'est une troisième comparaison que l'Apôtre fait d'un laboureur avec un ministre de l'Evangile.

*Qui a bien travaillé*, c'est-à-dire, supporté la fatigue, la sueur, le froid, le chaud & les autres incommodités de l'agriculture.

*Doit le premier avoir part à la récolte des fruits*, c'est-à-dire, jouir des fruits de son travail. Ainsi les Prélats, les Pasteurs, & les autres ministres de l'Evangile étant les laboureurs spirituels de la vigne du Seigneur, qui est l'Eglise, doivent premierement supporter les travaux de leur ministère avant que d'en recueillir les fruits, qui sont la gloire éternelle. *Qui ad iustitiam erudiant multos fulgebunt sicut stelle in perpetuas eternitates.* Dan. 12:3.

\*. 7. *Comprenez-bien ce que je vous dis ; car le Seigneur vous donnera l'intelligence en toutes choses.*

*Comprenez-bien ce que je vous dis*, c'est-à-dire, appliquez votre esprit, afin d'entendre pourquoi je vous propose ces comparaisons, ou ces paraboles ; & qu'elles vous servent d'exemple. Considerez ce que fait un soldat, & la vie qu'il mène ; ce que souffre un athlète, & les sueurs d'un laboureur qui cultive sa terre, & vous verrez par l'application que vous en ferez aux charges des Evêques & des Pasteurs, qu'il n'est pas facile de s'en acquitter comme il faut.

*Car le Seigneur vous donnera, par sa grace, comme je l'espere, l'intelligence, par laquelle vous jugerez bien des choses qu'il faudra faire, & les executerez effectivement, en toutes choses, c'est-à-dire, dans toutes les choses qu'il faudra que vous connoissiez & que vous fassiez.*

¶. 8. *Souvenez-vous que notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui est né de la race de David, est ressuscité d'entre les morts, selon l'Evangile que je prêche.*

*Souvenez-vous que notre Seigneur JESUS-CHRIST. L'Apôtre passe à un autre discours, & instruit Timothée contre les herétiques qui nioient la resurrection des morts : & pour le confirmer dans la creance de la foi Catholique, touchant cette resurrection, il lui apporte pour exemple celle de JESUS-CHRIST.*

*Qui est né de la race de David, c'est-à-dire, qui étant véritablement homme, n'est né de la sainte Vierge descendante de David, est ressuscité d'entre les morts, c'est-à-dire, qui étant véritablement mort sur la croix, il est véritablement ressuscité, & que par consequent nous ressusciterons aussi avec lui.*

*Selon l'Evangile que je prêche, qui nous oblige de croire ce mystere comme un des principaux articles de notre foi.*

¶. 9. *Pour lequel je souffre beaucoup de maux, jusqu'à être dans les chaînes comme un scelerat ; mais la parole de Dieu n'est point enchaînée.*

*Pour lequel Evangile je souffre beaucoup de maux, c'est-à-dire, toute sorte de maux interieurs & extérieurs ; comme les peines d'esprit, le soin des Eglises, les veilles, les travaux, les voyages, les persecutions que me suscitent mes ennemis, tant*

du côté des Gentils que de la part des Juifs infidèles , & même des faux prédicateurs , qui brûlent d'envie contre moi.

*Jusqu'à être dans les chaînes comme un scelerat , c'est-à-dire , captif & prisonnier à Rome , comme le plus méchant de tous les hommes ; car au commencement de l'Eglise , les infidèles appelloient les Chrétiens : Maleficum hominum genus : Une sorte d'hommes qui ne songeoient qu'à mal faire.*

*Mais la parole de Dieu , que je vous annonce , n'est point enchaînée , c'est-à-dire , encore que je sois captif , & que mes pieds & mes mains soient liés de chaînes , toutefois j'ai l'esprit & la langue libre pour prêcher l'Evangile ; car encore que l'Apôtre fût prisonnier , il avoit néanmoins assez de liberté , pour instruire ceux qui le venoient voir ; ainsi qu'il est dit aux Actes des Apôtres ch.28.v.31. Qu'il prêchoit le Royaume de Dieu , & enseignoit ce qui regarde le Seigneur JESUS-CHRIST , avec toute liberté , sans que personne l'en empêchât ; puisqu'en cet état il a même écrit divers Epîtres ; comme celle-ci , les Epîtres aux Galates , aux Ephesiens , Colossiens , Philippiens & à Philemon .*

¶. 10. *Cestpourquoi j'endure tout pour l'amour des élus , afin qu'ils acquierent aussi-bien que nous le salut qui est en JESUS-CHRIST , avec la gloire du ciel .*

*Cestpourquoi j'endure tout , c'est-à-dire , toute sorte d'afflictions & de persecutions , & même plus long-temps que je n'aurois fait , si j'avois voulu souffrir qu'on m'eût ôté la vie , & si je n'en avois pas appellé à Cesar , afin d'avoir plus de temps pour prêcher l'Evangile .*

*Pour l'amour des élus ; parceque la prédication*

318 II. EPISTRE DE S. PAUL

de l'Evangile , toutes les fonctions & tous les travaux des Ministres de l'Eglise , se rapportent proprement au salut des élus , & sont comme des instrumens dont Dieu se sert , pour les faire passer à la vie éternelle.

*Afin que par ces moyens , ils acquierent aussi-bien que nous le salut de l'ame & du corps , qui leur est préparé de toute éternité.*

*Qui est en JESUS-CHRIST , &c. qui leur a merité toutes les graces qui leur sont nécessaires pour cet effet.*

**¶. 11. C'est une vérité très-assurée , que si nous mourons avec JESUS-CHRIST , nous vivrons aussi avec lui.**

*C'est une vérité très-assurée , c'est-à-dire : Cette vérité que je vous annonce de la gloire & du salut éternel des élus , est très-certaine , & digne de foi , quoiqu'elle paroisse incroyable & impossible aux infidèles , qui ne considerent que l'état présent de notre vie , nos misères , nos afflictions , nos persécutions , & le mépris que le monde fait de nous , nous voyant dans la captivité ; & qui n'ont aucune lumiere pour connoître les choses à venir , & les biens célestes que nous espérons. L'Apôtre a coutume de se servir de cette expression , lorsqu'il veut dire quelque chose qui est difficile à croire. Voyez 1. Tim. 1. 15. Tit. 3. 8.*

*Que si nous mourons avec JESUS-CHRIST , c'est-à-dire : Si nous menons une vie semblable à celle de JESUS-CHRIST , jusqu'à souffrir la mort pour l'amour de lui , comme des martyrs ; nous vivrons aussi avec lui , c'est-à-dire , nous jouirons avec lui d'une vie glorieuse & éternelle , selon l'ame & selon le corps .*

¶. 12. Si nous souffrons avec lui, nous regnerons aussi avec lui ; si nous le renonçons, il nous renoncera aussi.

*Si nous souffrons avec patience les travaux & les persecutions qui accompagnent notre ministere ; & si nous perseverons durant toute notre vie ; avec lui, c'est-à-dire , à son imitation , comme les membres de son corps mystique , & en qualité de ses disciples , n'étant pas juste que les disciples soient mieux traités que leurs maîtres ; nous regnerons aussi avec lui , c'est-à-dire, nous jouirons avec lui de la gloire & de la felicité éternelle , laquelle il nous donnera pour récompense de tous les maux que nous aurons soufferts pour l'amour de lui.*

*Si nous le renonçons , c'est-à-dire : Si nous manquons de force , & si nous perdons courage , & que par la crainte & l'apprehension de la mort & des persecutions , ou par le desir des biens de cette vie nous abandonnions la foi & notre ministere ; il nous renoncera aussi , c'est-à-dire , il nous abandonnera & nous traitera comme ses ennemis ; & fera connoître aux Anges & aux hommes au jour du jugement , qu'il ne nous connoît point.*

¶. 13. Si nous lui sommes infidelles , il ne laissera pas de demeurer fidelle ; car il ne peut pas se contredire lui-même.

*Si nous lui sommes infidelles , c'est-à-dire , encore que nous abandonnions la foi , il ne laissera pas de demeurer fidelle , & d'exécuter exactement & fidellement les promesses qu'il a faites.*

*Car il ne peut pas se contredire lui-même , c'est-à-dire : Dieu étant la verité éternelle , ne peut manquer ni à lui-même ni aux hommes , & fait sans eux accomplir ses œuvres & ses desseins , & tirer la gloire de leur infidélité ; étant toujours fidelle ,*

220 II. EPISTRE DE S. PAUL  
soit pour récompenser ceux qui le servent, ou pour  
châtier les méchants.

¶. 14. *Donnez ces avertissements, & prenez-en le Seigneur à témoin. Ne vous amusez point à des disputes de paroles, qui ne sont bonnes qu'à pervertir ceux qui les écoutent.*

*Donnez ces avertissements aux fidèles, non seulement une fois, mais leur inculquant souvent les choses que je viens de vous dire.*

*Et prenez-en le Seigneur à témoin, c'est-à-dire, les conjurant devant le Seigneur de les observer ; puisque le salut éternel dépend de souffrir avec patience les maux de la vie présente.*

*Ne vous amusez point à des disputes de paroles, touchant les mystères de la foi : Car ces disputes, qui se font ordinairement avec opiniâtreté & orgueil, rompent la charité, & produisent des haines immortelles.*

*Qui, au-lieu d'édifier le prochain, ne sont bonnes qu'à pervertir ceux qui les écoutent, c'est-à-dire, à ruiner, ou au moins à affoiblir leur foi, parceque dans ces sortes de disputes l'on dit plusieurs choses fausses, & même contre la conscience ; & la fin de ceux qui disputent n'est pas d'éclaircir la vérité, mais de faire voir l'adresse & la subtilité de leur esprit, n'avouant jamais qu'ils sont vaincus, quoi qu'ils sachent bien que leur adversaire dit la vérité.*

¶. 15. *Mettez-vous en état de paraître devant Dieu comme un ministre digne de son approbation, qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir, & qui fait bien dispenser la parole de la vérité.*

*Mettez-vous en état. L'Apôtre tâche de fortifier Timothée, qui semble avoir été affaibli par la crainte des persécutions ; de paraître devant Dieu,*

qui voit le fond de votre cœur, & qui n'est pas comme les hommes que l'on peut tromper.

*Comme un ministre digne de son approbation, c'est-à-dire, comme un ministre qui se doit dignement acquitter de son ministère, & qui ait annoncé l'Evangile sans craindre le monde son ennemi.*

*Qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir devant Dieu, ni devant les hommes.*

*Et qui fait bien dispenser la parole de la vérité, c'est-à-dire, qui ait la discréction de parler de la vérité d'une manière qui soit digne d'elle, proportionnée à ceux qui l'écoutent, & dans les occasions & les circonstances qui seront propres à faire entrer dans l'esprit & dans le cœur des auditeurs la doctrine de la véritable foi que vous avez apprise de nous, soit de paroles, ou par écrit.*

¶. 16. *Fuyez ceux qui tiennent des discours vains & profanes : car ils croiront de plus en plus dans l'impiété.*

*Fuyez, soit de peur d'en être infecté, ou pour montrer que vous les désapprouvez, ceux qui tiennent des discours vains contre la Religion, qui n'ont rien de solide, ni de bon sens, quoiqu'à l'extérieur & en apparence ils aient quelque chose de brillant qui peut surprendre les simples qui les écoutent ; & profanes, c'est-à-dire, les discours qui ne regardent point la Religion, & qui n'ont pour but & pour objet que les choses séculières & mondaines.*

*Car ils croiront de plus en plus dans l'impiété, c'est-à-dire, s'endurcissent de plus en plus dans l'hérésie, dans l'idolâtrie, & dans la haine de la Religion chrétienne, à mesure & à proportion qu'ils voyent que leur artifice & leur subtilité*

**V. 17.** *Et leur doctrine , comme la gangrene , gâ-  
tera peu-à-peu ce qui est sain. De ce nombre sont  
Hymenée & Philete.*

*Et leur doctrine , molle , lâche , & qui est com-  
mode à la corruption des hommes , comme la gan-  
grene , gâtera peu-à-peu ce qui est sain. L'Apôtre  
compare la doctrine & les discours des herétiques  
à la gangrene , ou au cancer , qui est un mal cau-  
isé par une inflammation , auquel si on n'apporte  
un prompt remède , il corrompt tout le corps , de-  
vient incurable , & enfin donne la mort. Telle est  
la doctrine des herétiques , laquelle , si on ne l'ar-  
rête , & si on ne l'étouffe d'abord & dans son com-  
mencement , prend de si grandes forces qu'elle dé-  
vient insurmontable , & cause la mort de l'ame à un  
grand nombre de fidèles , & même à des provin-  
ces & à des royaumes tout entiers.*

*De ce nombre d'herétiques & d'apostats , sont  
Hymenée & Philete , qui étoient deux Philosophes  
de l'Asie Mineure , qui après avoir été convertis à  
la foi , & ayant abusé de la philosophie naturelle , à  
laquelle s'appliquoient particulièrement ceux de  
cette province-là , sont tombés dans l'herésie de  
ceux qui nient la résurrection des morts , comme  
il est dit au verset suivant.*

**V. 18.** *Qui se sont écarts de la vérité , en disant  
que la résurrection est déjà arrivée , & qui ont ainsi  
renversé la foi de quelques-uns.*

*Qui se sont écarts de la vérité , comme du but  
où il falloit tendre , en ayant des idées trop bas-  
ses , & mesurant les ouvrages de la toute-puissance  
de Dieu par les connaissances de leur philosophie  
naturelle.*

*En disant que la resurrection des morts , que les Ecritures saintes nous assurent ne devoir arriver qu'à la fin du monde , est déjà arrivée , en la resurrection spirituelle du Baptême & de la pénitence , par laquelle les hommes ressuscitent tous les jours de la mort spirituelle ; & assuroient que la resurrection corporelle s'entendoit de cette resurrection spirituelle ; parcequ'ils croyoient que la resurrection des corps étoit impossible.*

*Et qui ont ainsi , par cette erreur , renversé & renversent encore tous les jours la foi de quelques-uns des Chrétiens , au scandale de toute l'Eglise & de la Religion de J E S U S - C H R I S T . Ce passage nous apprend , que ceux qui ont la foi , la peuvent perdre , contre le sentiment des herétiques , qui soutiennent le contraire.*

\*. 19. *Mais le solide fondement de Dieu demeure ferme , ayant pour sceau cette parole : Le Seigneur connoît ceux qui sont à lui : & cette autre : Que qui-conque invoque le nom de J E S U S - C H R I S T , s'éloigne de l'iniquité.*

*Mais le solide fondement de Dieu demeure ferme , c'est-à-dire , la foi des élus , que Dieu a fondés & établis par sa prédestination , est inébranlable , & ne peut être renversée : car encore que quelques-uns des élus la perdent pour quelque temps , toutefois ils la recouvrent avant que de mourir.*

*Ayant pour sceau cette parole , comme une marque de prédestination , qui les distingue des rejetés , à qui le Seigneur dira à la fin du monde au jour du jugement , cette effroyable parole : Je ne vous connois point.*

*Le Seigneur connoît , de toute éternité , d'une science d'approbation & d'amour , ceux qui sont à*

*Maud. 23*

224 II. E P I S T R E D E S . P A U L  
*lui*, c'est-à-dire, ceux que son Pere lui a donnés ; qu'il a séparés de la masse de perdition par la pure grace de la prédestination, qu'il a acquis par ses souffrances & par sa mort , & qu'il conduit au salut éternel par une providence toute particulière.

*Et cette autre parole , comme un second sceau & un autre caractère par lequel les élus sont distingués des rejetés : Que quiconque invoque sur soi le nom de J E E S U S - C H R I S T , c'est-à-dire : Celui qui fait profession d'appartenir à J E E S U S - C H R I S T , qui se glorifie d'être Chrétien , qui a une particulière confiance en la grace de J E E S U S - C H R I S T , qui l'attire dans son cœur par une priere continue, & perseverera jusqu'à la fin dans la justice , sans que la malice des hommes corrompe son cœur & la sainteté de sa vie ; s'éloigne de l'iniquité , c'est-à-dire du peché.*

\*. 20. *Dans une grande maison il n'y a pas seulement des vases d'or & d'argent , mais il y en a aussi de bois & de terre ; & les uns sont pour des usages honnêtes , les autres pour des usages bons-zeux.*

*Dans une grande maison.* L'Apôtre fait comparaison de l'Église , à la maison d'un grand Seigneur : ainsi dans l'Eglise, qui est la maison du Roi des Rois & du Seigneur des Seigneurs.

*Il n'y a pas seulement des vases d'or , comme les Evêques , qui sont les Princes de l'Eglise , & d'autres personnes très-parfaites , qui par l'excellence de leur science & de leur charité , éclatent comme de l'or.*

*Et d'argent , comme les moindres Pasteurs , les Ministres inférieurs , & les personnes moins parfaites en science & en charité , qui paroissent moins que*

que les autres, comme l'argent est moins éclatant & moins précieux que l'or.

*Mais aussi de bois*, comme le commun des Chrétiens & les imparfaits, qui sont utiles dans l'Eglise, mais qui se laissent ordinairement enflammer par le feu de la concupiscence.

*Et de terre*, c'est-à-dire, une autre sorte de Chrétiens imparfaits, lesquels encore qu'ils ne brûlent pas si facilement que ceux-là, néanmoins ne laissent pas d'être fort fragiles, & se brisent facilement.

*Et les uns*, comme les vases d'or & d'argent, sont employés ordinairement pour des usages honnêtes, comme pour donner à manger, à boire, &c. Ainsi dans l'Eglise, les Prélats les plus parfaits sont appliqués aux plus grands emplois ; & ces vases d'or & d'argent, signifient les prédestinés pour la gloire éternelle.

*Les autres*, qui ne sont que de bois ou de terre, sont employés pour des usages bouteux, c'est-à-dire, à des usages bas & vils, & signifient les reprouvés, qui seront livrés à la damnation éternelle.

¶. 21. *Si quelqu'un donc se garde pur de ces choses, il sera un vase d'honneur, sanctifié, & propre au service du Seigneur, préparé pour toutes sortes de bonnes œuvres.*

*Si quelqu'un donc se garde pur de ces choses*, dont il a parlé dans le verset 16. c'est-à-dire, des discours profanes, des disputes inutiles, des artifices des herétiques, & de leur conversation, qui est capable d'affoiblir notre foi, & de corrompre la sainteté de notre vie.

*Il sera un vase d'honneur*, c'est-à-dire, il se ren-

Tome IV,

P

226 II. EPISTRE DE S. PAUL  
dra digne d'être couronné dans le ciel de la gloire éternelle.

*Sanctifié*, c'est-à-dire, après avoir été sanctifié en cette vie par la grâce de JESUS-CHRIST, & par la présence du Saint-Esprit.

*Et propre au service du Seigneur*, c'est-à-dire, capable par la même grâce de rendre service à Dieu, selon le degré de son ministère, & l'étendue des dons qu'il aura reçus de lui, soit pour instruire, soit pour consoler ou assister le prochain dans toutes ses nécessités.

*Préparé*, c'est-à-dire, prédestiné de toute éternité, pour toutes sortes de bonnes œuvres, tant à l'égard de soi, qu'à l'égard du prochain.

\*. 22. *Fuyez les passions des jeunes-gens, & suivez la justice, la foi, la charité, & la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur.*

*Fuyez*, autant qu'il vous sera possible, *les passions des jeunes-gens*, comme la vanterie, la vain gloire, la trop grande hardiesse & la temerité. Le mot grec signifie *les cupidités*, c'est-à-dire, les désirs déreglés auxquels les jeunes-gens ont beaucoup de pente & d'inclination.

*Et suivez la justice*, c'est-à-dire : Prenez-garde à être équitable dans toutes vos actions, lorsque vous vous occupez à accommoder & pacifier les differens & les procès de ceux qui sont sous votre conduite. Quelques-uns entendent par ce mot de *justice*, l'innocence & la sincérité de toute la vie.

*La foi*, c'est-à-dire : Attachez-vous fortement aux maximes de la foi chrétienne, sans vous en écarter en quelque maniere que ce soit, ni vous laisser ébranler par les vains raiſonnemens & par les subtilités philosophiques des herétiques.

*La charité , par laquelle vous aimez Dieu & le prochain.*

*Et la paix , qui est l'effet & le fruit de cette charité , afin de vivre en repos avec Dieu & le prochain.*

*Et avec ceux qui invoquent le nom du Seigneur , c'est-à-dire , qui prient & qui adorent J E S U S - C H R I S T : car l'invocation se prend pour toute sorte de culte , l'espèce pour le genre ; d'un cœur pur , exempt de toute malice , feintise & hypocrisie & sans rechercher autre chose que la gloire de Dieu & le bien du prochain.*

¶. 23. *Quant aux questions impertinentes & inutiles , sachant qu'elles sont une source de contestations , évitez-les.*

*Quant aux questions impertinentes , qui ne regardent point la Religion chrétienne , & inutiles , qui ne servent de rien pour instruire les ames , & pour les confirmer dans la foi chrétienne ; sachant , par l'exemple des Philosophes & des herétiques , qui se plaisent à parler de ces sortes de questions , qu'elles sont une source de contestations , &c. parce qu'étant excitées par des hommes vains & orgueilleux , & qui ne recherchent en cela que l'estime & la gloire du monde , il en naît une infinité de contestations qui ne finissent jamais.*

¶. 24. *Or il ne faut pas que le serviteur du Seigneur s'amuse à contester ; mais il doit être modéré envers tout le monde , capable d'instruire , & patient.*

*Or il ne faut pas que le serviteur du Seigneur , c'est-à-dire , le ministre de l'Evangile de J E S U S - C H R I S T , qui est un Dieu de paix , s'amuse à contester avec opiniâreté ; puisqu'outre la perte du temps , la chaleur de ces disputes troubleront le jugement & altere la charité.*

P ij

*Mais il doit être modéré , & avoir toujours l'esprit & le jugement rassis , & exempt même de l'ombre de quelque passion que ce soit ; envers tout le monde , non seulement envers les bons , mais même à l'égard des méchans , lorsqu'il les faut reprendre & corriger ; car les reprimandes & les corrections qui se font avec chaleur & quelque apparence de passion , touchent bien moins que celles qui se font avec moderation & avec la paix de l'esprit.*

*Capable d'instruire , c'est-à-dire , avoir la capacité d'enseigner , & la discretion & la prudence de s'accommoder à la portée de ses auditeurs , en se rabaisant même ; lorsqu'il est nécessaire , pour donner du lait aux faibles ; & en s'élevant , lorsqu'il faut donner une viande solide à ceux qui sont plus forts.*

*Et patient , c'est-à-dire , qu'il doit attendre avec patience la conversion des méchans , sans perdre courage & sans cesser de les instruire , ni de les reprendre de leurs desordres , attendant que Dieu donne sa bénédiction à ses soins & à ses travaux.*

\* 25. *Il doit reprendre avec douceur ceux qui résistent à la vérité , dans l'espérance que Dieu leur pourra donner un jour l'esprit de pénitence pour la leur faire connoître.*

*Il doit reprendre avec douceur , c'est-à-dire , sans colère & sans aigreur . Le mot grec signifie plutôt instruire , que reprendre : car l'Apôtre instruit ici Timothée de quelle maniere il doit enseigner les ignorans , qui est d'apporter dans cette fonction toute sorte de douceur pour gagner les coeurs de ses disciples , & ainsi leur faire entrer la vérité plus facilement dans l'esprit.*

*Ceux qui résistent à la vérité . Gr. qui sont opposés*

Dans l'esperance , attendant avec patience , que Dieu , qui dispose du cœur & de la volonté des hommes ; leur pourra donner un jour la grace & l'esprit de pénitence , en leur touchant le cœur ; éclairant leur entendement , & leur changeant la volonté .

Pour la leur faire connoître , c'est-à-dire , pour leur faire connoître , embrasser & aimer la vérité , la foi & la Religion chrétienne .

¶. 26. Et qu'ainsi ils sortiront des pieges du diable , qui les tient captifs , pour en faire ce qu'il lui plaît .

Et qu'ainsi ils sortiront des pieges du diable , c'est-à-dire , des pechés , qui sont comme les filets & les liens dont le diable , qui les tient captifs , comme un chasseur tient attachées les bêtes qu'il a prises toutes vivantes .

Pour en faire ce qu'il lui plaît ; car le diable est encore comme un tyran qui domine les pecheurs , & les traîne où il lui plaît , s'il n'en est empêché par la miséricorde de Dieu : *A quo enim quis superatus est , hujus & servus est .* 2. Pet. 2. 19.



### S E N S S P I R I T U E L .

¶. 4. C Elui qui est enrollé au service de Dieu , ne s'embarrasse point dans les affaires seculières , pour ne s'occuper qu'à satisfaire celui qui l'a enrôlé .

J E S U S - C H R I S T a déclaré dans son Evangile , qu'on ne pouvoit servir deux maîtres ; ainsi <sup>Matt. 6. 19.</sup> celui qui s'est engagé au service de Dieu dans son Eglise , ne doit point avoir d'autre affaire que celles

qui regardent son maître ; & ne peut point s' mêler des affaires de ce siecle sans être déserteur de la milice de Dieu , qui est tout-au-moins aussi jaloux d'avoir des serviteurs uniquement attachés à son service , que le sont les Princes. Les Princes , dit saint Ambroise , ne permettent pas à leurs soldats d'aller solliciter des procès , de vaquer au negoce , ou à toute autre affaire ; à plus forte raison Dieu le défend-il à ceux qui exercent la milice de la foi : *Quanto magis qui fidei exercet militiam?*

*Ambro.*  
*l. 1. offc.*  
c. 3. 6.

*Cypr.*  
*ep. 66.*

Saint Cyprien & les Evêques d'Afrique étoient si persuadés que les Ecclesiastiques ne devoient point s'embarasser dans les affaires de la vie civile , qu'ils ordonnerent dans deux Conciles , Qu'on ne prieroit point à l'autel pour ceux qui en mourant au-roient nommé quelque personne du Clergé pour tuteur ou curateur de leurs enfans ; & ce Pere fit observer ce reglement à l'égard d'un nommé Victor , qui avoit choisi un Prêtre pour tuteur de ses enfans : car celui-là , dit-il , ne merite pas d'être nommé à l'autel dans la priere des Prêtres , qui a voulu détourner les Prêtres de l'autel.

*August.*  
*ep. 216*

Nous voyons aussi que saint Augustin menaça l'Evêque Paul de se séparer de sa communion , s'il ne renonçoit à l'embarras des affaires du siecle. Vous ne cessez point , lui dit-il , de vous enfoncer de plus en plus dans les affaires , & vous recherchez ma communion : à quoi bon cela , puisque vous ne profitez point des avis que je vous donne ? *Ut quid queris communionem meam , cum audire nunquam volueris admonitionem meam?* Je me réjouis , ajoute-t-il , que Dieu se soit servi de vous , pour ramener un nombre considérable d'herétiques au sein de l'Eglise catholique ; mais ne dois - je pas

aussi gemir en même-temps du scandale que vous y causez par votre application aux affaires seculières ?

Saint Gregoire nous représente admirablement bien le grand tort que nous cause l'application aux affaires temporelles : L'ame, dit-il, est incapable de s'élever vers le ciel, si elle s'occupe sans cesse ici dans le tumulte des soins de la terre. Et en effet, que pourroit obtenir de Dieu une ame toute appliquée aux choses du monde, puisque ce n'est qu'avec grande peine que celle même qui est toute détachée du siecle, reçoit quelque faveur de son Dieu ? C'estpourquoi David dit fort bien : *Prenez du loisir, & considerez que je suis Dieu ;* parceque celui qui ne prend point le temps de s'occuper en Dieu, se prive lui-même par son propre jugement de la lumiere qui seule le lui fait connoître. Ainsi, pour se bien acquitter de l'administration des choses exterieures, il faut avoir soin de rentrer souvent dans l'interieur de son ame, & fuyant ces bruits tumultueux qui se font entendre au-dehors, se reposer en soi-même dans le paisible sein d'une pieuse tranquillité. Les méchans au contraire, lors même qu'ils ne sont pas occupés dans les affaires temporelles, entretiennent au fond de leur ame le bruit & la confusion des choses du monde : car ils conservent cherement dans leur pensée les images des choses qu'ils aiment ; & quoiqu'ils n'ayent rien à faire à l'exterieur, ils ne laissent pas de se fatiguer en eux-mêmes sous le poids d'une oisiveté remplie de mille inquietudes,

*V. 5. & 6. Celui qui combat dans les jeux publics, n'est couronné qu'après avoir combattu, selon la loi des combats, &c.*

L'Apôtre voulant faire comprendre à tous ceux qui sont chargés de la conduite des âmes l'obligation où ils sont de travailler dans leur ministère, il leur propose ici dans la personne de son disciple l'exemple de trois sortes de personnes, d'un soldat, d'un athlète, & d'un laboureur.

On fait assez à quoi est assujetti un soldat, qui s'est engagé au service de son Prince ; il doit veiller jour & nuit de crainte de surprise ; être toujours prêt à marcher, à combattre, à souffrir, à mourir, s'il est nécessaire ; & quitter tout, parens, amis, biens, & tous autres avantages, pour suivre les ordres qu'on lui donne. Voilà le caractère d'un Pasteur des âmes, qui veut s'acquitter de son devoir, & qui veut être, comme dit S. Paul, *un bon soldat de J E S U S - C H R I S T.*

Mais ce n'est pas assez pour un Pasteur d'avoir le détachement, le courage & la résolution d'un soldat, il doit de plus avoir la persévérance d'un athlète, & combattre selon l'ordre & la loi des combats. Si on n'y étoit extrêmement exercé, & qu'on n'eût tout ensemble beaucoup de force & de vigueur, on ne devoit point s'attendre à remporter le prix. C'est ce qui obligeoit tous ceux qui y prétendoient, d'avoir un grand soin de se fortifier, & de vivre dans une grande retenue, pour éviter tout ce qui auroit pu nuire à leur embonpoint. *Tous les athlètes, dit ailleurs saint Paul, gardent en toutes choses une exacte temperance.* Ainsi combattre selon la loi du combat, c'est, dit saint Chrysostome, être sobre, être vigilant, être grave & courageux ; & en un mot, observer les règles de ceux qui combattent. L'Apôtre propose cet exemple à son disciple, afin de le retenir dans un

exercice continual ; & il lui parle de combats , & de guerres , afin de le préparer aux maux , aux souffrances & à la mort même.

Après les deux exemples , dont saint Paul s'est servi , des soldats & des athletes , il se sert encore de celui du *laboureur* qui convient fort bien à un Pasteur des ames. Sur quoi on peut remarquer deux qualités , qui conviennent principalement à cet emploi , la grande application , & l'assiduité au travail , & la patience dans l'attente des fruits.

Pourquoi l'Apôtre ne dit-il pas simplement *un laboureur*? Pourquoi ajoute-t-il , *un laboureur qui travaille*? C'est , dit saint Chrysostome , qu'il ne parle pas d'un travail leger , mais d'un travail d'application ; pour confondre ceux qui ne sont pas accoutumés à agir avec ferveur , & qui ne peuvent souffrir qu'avec impatience les peines qui sont un peu longues , & dont on ne reçoit pas si promptement la récompense. *Vous voyez* , dit saint Jacques , que le *laboureur* , dans l'espérance de recueillir le fruit précieux de la terre , attend patiemment que Dieu envoie les pluies de la première & de l'arrière saison. Ainsi celui qui est chargé du soin des ames , après avoir semé dans leur sein avec beaucoup de travail & de peine la semence de la parole de Dieu , ne doit pas s'attendre , non plus que le laboureur , d'en recueillir les fruits qu'après un temps considérable ; soit qu'il s'agisse de la conversion du cœur de ceux qu'il instruit , ou qu'il s'agisse de la récompense de son travail. Car pour ce qui regarde le fruit que produit la parole de Dieu dans les ames , il en est comme le dit saint Marc : *Le Royaume de Dieu est semblable à ce qui arrive* <sup>ch. 4. 26.</sup> *lorsqu'un homme a jeté la semence en terre , soit*

*qu'il dorme, où qu'il se leve durant la nuit ou durant le jour; la semence germe & croit sans qu'il sache comment.* Mais comme il ne sème que pour le ciel, il ne doit attendre aussi que dans le ciel à recevoir une récompense digne de son travail.

*\*. 7. & 8. Comprenez bien ce que je vous dis, car le Seigneur vous donnera l'intelligence en toutes choses, &c.*

Si Timothée comprenoit bien ce que l'Apôtre lui disoit, qu'étoit-il besoin que le Seigneur lui en donnât l'intelligence? Il vouloit nous apprendre, en joignant ces deux choses comme absolument nécessaires, qu'il faut que nous recevions l'instruction des Apôtres, ou de ceux qui ont été instruits par eux, afin qu'ensuite Dieu nous donne l'intelligence comment nous devons pratiquer leurs instructions; car la connoissance générale des commandemens de Dieu & de son Eglise ne nous sert de rien, si Dieu ne nous donné encore sa lumiere, & ne nous applique dans chaque action particulière, pour en faire l'usage que nous devons faire. Or il n'accorde point cette grace à ceux qui refuseroient de s'adresser aux Ministres de son Eglise, pour en recevoir les instructions: car qui voudroit être instruit de Dieu même, seroit présomptueux, puisqu'il n'appartient qu'aux Prophetes d'être conduits de cette maniere: & depuis même qu'il est venu établir son Eglise en terre, il veut que ses revelations particulières soient soumises aux générales de l'Eglise. Si on ne suit cet ordre on est sujet à mille illusions; c'est pourquoi il ne suffit pas de s'adresser à Dieu dans la priere, pour savoir ce qu'il demande de nous, nous devons consulter les regles qu'il a laissées à son Eglise, & en demander les

éclaircissemens ; il est vrai qu'avec cela nous avons besoin que Dieu nous applique, pour faire un bon usage de ses regles & de ses lumieres ; c'estpourquoi on ne doit point séparer de la priere la recherche de la vérité ; ni de l'étude de les Ecritures, la priere : car si ces deux choses ne se trouvent jointes , il est impossible qu'on ne tombe dans l'erreur, ou par trop de présomption qu'on aura de sa science, ou par trop de confiance en ses imaginations ; au lieu qu'on ne sauroit être trompé quand on a fait tout ce qu'on a dû , pour s'informer de la vérité , & qu'ensuite on a demandé humblement à Dieu de nous la faire connoître.

*¶. 9. Pour..... Mais la parole de Dieu n'est point enchainée.*

Dieu qui a choisi pour publier son Evangile par tout le monde , des sujets qui étoient peu instruits des sciences humaines , & fort peu en état d'être bien reçus de ceux à qui ils avoient à parler , ne s'est point non plus assujetti aux moyens dont ils devoient user pour réussir ; il a permis au-contreire qu'ils ayent été battus , outragés , arrêtés & enchaînés ; mais toutes ces violences ne pouvoient arrêter la parole de Dieu. Cette parole , dit saint Chrysostome , n'est point la parole d'un homme , les chaînes des hommes ne peuvent lier la parole de Dieu.

Saint Luc rapporte que les Senateurs des Juifs *Ac. 4.* ayant arrêté & mis en prison les Apôtres , parce qu'ils enseignoient le peuple , & annonçoient la résurrection des morts en la personne de J e s u s - C h r i s t , ils leur défendirent de parler en quelque maniere que ce fût , ni d'enseigner au nom de J e s u s ; mais Pierre & Jean leur répondirent : Ju-

gez vous-même , s'il est juste devant Dieu de vous obeir plutôt qu'à Dieu : car pour nous nous ne pouvons pas ne point parler des choses que nous avons vues & entendues.

Ainsi quelque enchaînés , quelque captifs que soient les Ministres de la parole de Dieu , cette parole est toujours libre , & rien ne peut empêcher qu'elle ne courre & se répande de toutes parts . Voici comment saint Jean Chrysostome fait parler saint Paul : Si nous étions engagés dans la milice de ce monde comme des soldats ordinaires ; si nous n'avions à soutenir que des guerres charnelles , nos chaînes n'auroient rien d'avantageux pour y réussir ; nos mains étant liées seroient inutiles pour le combat : mais Dieu nous rend tels dans cette guerre , où il nous engage , que rien n'est capable de nous firmornter ; les mains peuvent être enchaînées , mais la langue demeure libre . Qu'on mette un laboureur dans les chaînes , on empêche par-là la semence , puisque c'est par les mains qu'il la semme ; mais liez tant qu'il vous plaira un Pasteur fidelle , vous ne pourrez tenir la parole de Dieu enchaînée ; ce n'est point par la main qu'on la répand , mais par la langue , & on ne peut enchaîner la langue que le Saint - Esprit remue , pour publier , sans craindre les puissances du monde , ce qu'il leur fait dire . Saint Paul , tout enchaîné qu'il fut , n'a pas laissé de prêcher & de convertir les personnes , qui paroisoient les plus inconvertis . Que ne peut pas la parole de Dieu quand elle se trouve dans un Pasteur zélé , charitable & de bon exemple ?

*¶. 10. C'est pourquoi j'endure tout pour l'amour des élus , afin qu'ils acquierent aussi-bien que nous le ault qui est en J E S U S - C H R I S T , &c.*

La Theologie nous apprend que tout ce que Dieu fait & permet dans le monde contribue tout au bien des élus : *Nous savons*, dit saint Paul, que *Rem. 8.*  
*tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, qu'il a appellés, selon son decret, pour être saints.* Les méchants même ne sont au monde, ou que pour se convertir, ou pour exercer les bons. Ainsi tout le soin des Pasteurs doit être de *travailler à la perfection des saints*, *AD consummationem sanctorum*, en donnant même leur vie pour cela quand il est nécessaire ; c'est en ce sens aussi que l'Ecriture dit : Que Dieu *a ordonné à un chacun d'avoir soin de son prochain* ; nous devons l'aimer comme nous-mêmes ; mais comme nous ne devons nous aimer nous-mêmes que par rapport à Dieu , nous ne devons aussi aimer notre prochain que dans cette vûe, par rapport à son salut éternel. Si Dieu lui-même, qui a choisi ses élus pour lui , a souffert pour eux, dit saint Chrysostome , n'est-il pas juste que nous souffrions aussi pour eux , afin qu'ils acquierent le salut aussi - bien que nous. C'est l'avis que donne S. Jean en ces termes : *Nous avons reconnu l'amour de Dieu envers nous, en ce qu'il a donné sa vie pour nous* *1. Jean;* & nous devons aussi donner notre vie pour nos frères, puisque Dieu nous a choisis & qu'il a souffert pour nous , en souffrant pour le salut du prochain ; ce n'est pas tant une grace que nous lui faisons qu'une dette dont nous nous acquittons. Dieu en souffrant pour nous , nous a fait une grace toute pure , puisque sans voir en nous aucun merite , il nous a rachetés par sa seule miséricorde , continue ce saint Docteur ; mais nous en souffrant pour les élus nous ne faisons que rendre grace pour grace , puisque Dieu ayant commencé par nous prévenir de sa mi-

sericorde, en nous sauvant, nous ne faisons que l'imiter en souffrant pour nos frères, afin qu'ils acquèrent le salut. Ainsi quelque peine & quelque travail que les Ministres de J E S U S - C H R I S T endurent dans leur ministère, à l'imitation de saint Paul, n'est-ce pas une grande consolation pour eux de cooperator avec J E S U S - C H R I S T au salut des élus, & de mêler leur sueur & leur sang avec celui du Sauveur ?

v. 11. jusqu'au 15. *C'est une vérité très-assurée que si nous mourrons avec J E S U S - C H R I S T nous vivrons aussi avec lui, &c.*

Mourir avec J E S U S - C H R I S T, c'est crucifier le vieil-homme, comme il a fait, détruire le corps du péché, ne lui être plus asservi, comme le dit ailleurs l'Apôtre : *Nous savons que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, & que désormais nous ne soyons plus asservis au péché.* C'est pour cela, dit saint Gregor.

*Niss. orat. in diem Lum.* C'est pour cela, dit saint Gregoire de Nissé, que tout Chrétien doit dire au démon, toutes les fois qu'il le tente par les faux attractions de ce monde : *Retire-toi, malheureux que tu es, ne fais-tu pas que j'ai été batié en la mort de J E S U S - C H R I S T, & que j'ai été enseveli avec lui par le Baptême ? Je suis donc mort avec lui.*

Or un mort peut-il être sensible aux charmes d'une beauté corporelle ? Peut-il être touché du désir des richesses ? Peut-il désirer des honneurs ou des plaisirs ? Voilà quel est le langage que doit tenir tout Chrétien qui est véritablement régénéré.

¶ On se persuade aisément qu'on est obligé de donner sa vie pour la foi, & de souffrir le martyre pour J E S U S - C H R I S T ; parceque les occasions en sont rares : mais que tout Chrétien soit obligé de mourir

pour JESUS - CHRIST ; par la mortification de ses sens , de ses passions , & de ses cupidités , & à faire mourir les pechés passés par le martyre de la pénitence ; c'est ce que peu de fidelles pratiquent , parceque peu de Pasteurs leur en donnent l'exemple : cependant nous ne pouvons vivre avec J E S U S - C H R I S T , si nous ne mourons avec lui.

*V. 15. jusqu'au 19. Mettez-vous en état de paraître devant Dieu comme un ministre digne de son approbation , qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir , & qui sait bien dispenser la parole de la vérité , &c.*

Nous avons dans les écrits des saints Peres plusieurs belles regles , pour conduire les ministres de JESUS-CHRIST à l'état de perfection que demande l'Apôtre pour paraître devant Dieu sans reproche , & dignes de son approbation. Ils doivent être pour cela comme des autres dans le monde , portant en eux la parole de vie : *Sicut luminaria in mundo , verbum vita continentis.* Car Dieu les a choisis , dit S. <sup>Philip. xi.</sup> Chrysostome , comme des astres , afin d'éclairer les hommes ; JESUS-CHRIST les a choisis pour être sur la terre comme des Anges avec les hommes ; comme des hommes parfaits avec de petits enfans , comme des personnes spirituelles avec des personnes animales , afin que les autres tirent de leur vûe & de leurs conversations de grands avantages pour leur salut. Ainsi saint Gregoire le Grand dit , Qu'il <sup>Pastor.</sup> doit y avoir autant de difference entre la vertu d'un <sup>part. 2.</sup> Pasteur & celle de son peuple , qu'il y en a entre un berger , qui est un homme , & ses brebis , qui sont des animaux irraisonnables. C'est pourquoi , dit-il , que celui qui conduit les ames considere bien à quelle pureté & à quelle perfection il est obligé

par son ministere , puisque tout son peuple ne doit être à son égard , que ce qu'est un troupeau à l'égard du berger qui le conduit. Il faut donc que toutes ses pensées soient pures , que sa vertu surpassé celle de tous les autres ; que sa parole soit utile & édifiante ; qu'il soit plus élevé que personne dans la contemplation ; que son zèle pour la justice fasse qu'il s'éleve contre les vices de ceux qui vivent mal ; que son occupation dans les choses extérieures ne diminue en rien le soin qu'il doit avoir des inferieurs.

*part. 1.  
c. 10.* Il faut , dit-il ailleurs , qu'un Pasteur des ames soit un homme , qui étant mort à toutes les passions de la chair , vive déjà d'une vie toute spirituelle & divine , qu'il fouie aux pieds tous les biens & tous les avantages du monde , & qu'il ne desire que les richesses interieures & celestes ; enfin , qu'il rende toutes ses actions un modèle que ceux qui lui sont soumis puissent imiter , & qu'il n'en fasse aucune dont le souvenir lui doive causer de la honte .

Voilà une petite partie des règles que ce grand Pape nous a laissées dans le livre excellent qu'il a composé pour la conduite des Pasteurs ; ils n'ont qu'à se former sur ce modèle , pour se trouver *en état de paroître devant Dieu , comme des Ministres dignes de son approbation , qui ne font rien dont ils ayent sujet de rougir.*

Voyez l'explication du chap. 3. v. 2. de la première à Timothée .

*v. 19. jusqu'au 22. Mais le solide fondement de Dieu demeure ferme , &c.*

Le saint Apôtre veut montrer que l'Eglise ne perd rien , de ce que quelques-uns sortent de son sein par le schisme , l'herésie , ou l'apostasie ; car quoiqu'ils fussent

fussent dans l'Eglise visible , ils n'étoient pas du nombre de ceux qui sont élus selon le decret éternel de Dieu , scellé de deux sceaux qui le rendent immobile , dont l'un est éternel & résistant en Dieu même , & n'est autre que la connoissance amoureuse & pleine de charité qu'il a pour les ames qui sont à lui ; l'autre est temporel & résistant dans ces ames , scénoir l'aversion qu'elles ont au fond du cœur de toute iniquité , dont elles se défendent dans toutes les rencontres perilleuses , par l'invocation du nom du Seigneur. Saint Jean dans sa première Epître parlant des herétiques de son temps , dont les uns avoient la divinité de JESUS-CHRIST , & les autres son humanité , dit que s'ils sont sortis de l'Eglise , c'est qu'ils n'en étoient pas . *Ils sont sortis d'avec nous* , <sup>1. Joach.</sup> dit-il , *mais ils n'étoient pas d'avec nous ; car s'ils* <sup>2. 19.</sup> *avoient été d'avec nous , ils seroient demeurés avec nous.* Ceux qui ne demeurent pas dans l'Eglise , & qui s'en retirent pour n'y plus rentrer , font voir par là qu'ils ne sont point du nombre des élus , qui sont seuls les membres vivans de l'Eglise qui doivent toujours y demeurer. Saint Augustin expliquant ce passage de tous les mauvais Chrétiens , parle en ces termes : *Les ennemis de la charité fraternelle , soit qu'ils soient ouvertement hors de l'Eglise , soit qu'ils y paroissent dedans , sont de faux Chrétiens & des Antechrist. l. de dono perserv. c. 8. De Baptism. cont. Donat l. 3. c. 19.*

Et après avoir cité ces paroles de saint Jean , il ajoute : *Saint Jean ne dit pas , qu'en sortant de l'Eglise ils sont devenus étrangers à son égard ; mais parce qu'ils lui étoient déjà étrangers , c'est pour cela qu'il a déclaré qu'ils en sont sortis. Non ait quod exiendo alieni facti sunt , sed quod alieni erant , propter hoc eos exisse declaravit.* La raison que saint Jean apporte pourquoi ces herétiques sortent de

Tome IV.

Q

## 242 II. EPISTRE DE S. PAUL

l'Eglise , c'est afin qu'ils soient reconnus tels qu'ils sont , & que les vrais fidelles se puissent garder de leur corruption. C'est aussi ce que saint Paul dit aux Corinthiens : *Il faut qu'il y ait des heresies , afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous qui sont solidement à Dieu.* L'heresie est un grand mal, mais Dieu le permet pour les avantages qu'il en retire ; car non seulement on discerne ceux qui ont une foi ferme , d'avec ceux qui s'affoiblissent & se relâchent, mais aussi c'est une occasion de considerer , & d'éclaircir avec plus de soin les verités chrétiennes , & de les publier avec plus de zèle & d'ardeur. *Car , comme dit saint Augustin , Dieu a jugé plus à propos de faire servir au bien les maux qui se commettent , que de n'en point permettre.*

*Ench.  
c. 27.*

Dans le monde , cette diversité de choses si inégales , & même si contraires , contribue à conserver l'ordre & l'harmonie de toutes ses parties ; le jour ne seroit point si agreable, si la nuit n'avoit précédé ; & la santé ne se fait bien sentir, que quand on a été malade ; les pauvres servent les riches , & les riches soulagent les pauvres : il n'y a rien dans le monde de vil & de méprisable , qui n'ait son usage. Il en est de même dans l'Eglise ; elle est , selon l'Apôtre , comme le palais d'un grand Seigneur, où il y a des vases pour toutes sortes d'usages , plus ou moins honnêtes , d'or , d'argent , de bois , & de terre : les méchans , qui sont marqués par les vases destinés à des usages honteux , ne contribuent pas peu au bien des élus ; la cupidité qui les porte à travailler , leur fait faire une infinité de choses , sans lesquelles les élus ne pourroient pas subsister : si même ils en sont maltraités & persecutés , ce sont des instrumens dont Dieu se sert pour procurer

leur salut , & les rendre dignes de son bonheur éternel ; comme un bon pere qui aime tendrement ses enfans , les fait châtier par ses esclaves pour les corriger , & les rendre dignes de l'heritage qu'il leur destine.

Si nous voulons connoître quels sortes de vases nous sommes , & à quoi nous sommes destinés , considerons dequois notre cœur est rempli : nous sommes des vases d'or destinés à des usages honnêtes , si nous avons dans le cœur l'or de la charité avec toutes les vertus , dont le prix inestimable nous rend vraiment des vases precieux. Que si nous sommes remplis de l'esprit du monde , si nous sommes orgueilleux , lâches , impatients , si nous n'avons que des pensées basses & terrestres , il est à craindre que nous ne soyons que des vases de bois & de terre , destinés à des usages honteux.

Mais il y a cette difference entre les vases matériels , & les hommes qui sont marqués par ces vases , qu'un vase de terre ne peut devenir un vase d'or ; ni un vase d'or être changé en vase de terre ; au-lieu que si nous sommes maintenant des vases de bois ou de terre , nous pouvons devenir des vases d'or. Saint Paul d'abord étoit un vase de terre , & ensuite il devint un vase d'or : Judas au contraire étoit un vase d'or , mais ensuite il devint un vase de terre. Travaillois à la conversion de notre cœur , veillons soigneusement sur-nous-mêmes , purifions-nous de toute sorte d'impureté , afin que de vils & méprisables que nous sommes par la laideur de nos pechés , nous devenions agréables à Dieu par la pureté de notre conscience.

V. 22. jusqu'au 25. *Fuyez les passions des jeunes-gens . & suivez la justice , &c.*

Q ij

Il n'y a point d'apparence que saint Paul avertisse ici son disciple de s'éloigner des vices grossiers & des déreglemens ausquels la plûpart des jeunes-gens se portent en suivant sans retenue leurs inclinations naturelles ; mais il marque la curiosité, la legereté, les disputes, & les combats de paroles dans des questions inutiles, le desir de paroître, & toutes les saillies qui sont familières à la jeunefle ; tous ces mouvemens irreguliers sont des marques de legereté, & sont à peine excusables dans les jeunes-gens, mais ils ne le sont nullement dans les personnes consacrées au service de Dieu, en qui l'on ne doit rien appercevoir qui ne ressente la gravité & la modestie convenable à la sainteté & à l'éminence de leur état. Ceux d'entre les Ecclesiastiques, à qui il reste quelque idée du respect qui est dû à la sainteté du caractère dont ils sont honorés, n'osent pas pour l'ordinaire se laisser aller en présence des personnes du siecle, aux plaisanteries des jeunes-gens ; mais quand ils se trouvent seuls avec leurs confreres ; il y en a qui sous prétexte de familiarité, parlent & agissent d'une maniere si basse & si peu convenable à leur caractère, qu'on auroit de la peine à excuser ces façons de faire dans les personnes de la lie du peuple, & ne les souffriroient pas eux-mêmes dans les enfans qu'ils auroient à conduire. Ces manieres badines & folâtres marquent des esprits peu recueillis & peu mortifiés, qui ne sont pas accoutumés à employer le temps dans des occupations serieuses

*Bern. de confid.  
L. 2. c. 13.* Saint Bernard écrivant à un Pape, lui recommande de fuir sur-tout l'oisiveté, comme la mere des niaiseries & la marâtre des vertus. Les niaiseries, dit-il, qui ne sont que niaiseries parmi les

seculiers , deviennent en quelque maniere des blasphèmes dans la bouche des Prêtres : *Inter seculares nuga , nuga sunt , in ore Sacerdotis , blasphemie.* Souvenez-vous que vous avez consacré votre bouche à l'Evangile , qu'il ne vous est plus permis de l'ouvrir à ces sortes de choses , & que ce seroit une espece de sacrilège de vous y habi-  
tuer. Le Prophète dit que les lèvres du Prêtre sont Mal. 2. 7.  
les gardiennes de la science , & qu'on attend la loi  
de la bouche , & non pas des fables ni des niaise-  
ties ; *Non nugas profectò vel fabulas :* Ce n'est pas  
encore assez que votre bouche ne prononce jamais  
des paroles de plaisanteries qu'on veut faire passer  
pour galantries & gentillesses ; il ne faut pas non  
plus que vous prétiez vos oreilles pour les enten-  
dre , il seroit honteux de vous voir éclater de rire  
pour des sortes , & encore plus de les dire pour  
en faire rire les autres : *Fædè ad cachinnos moveris ,*  
*fædiūs moves.* On voit dans ces sentimens de saint  
Bernard , qu'un Ecclesiastique doit avoir le cœur  
bien détaché de la bagatelle & de toute puerilité.  
On peut voir sur l'Epître aux Ephesiens , chap. 5.  
l'explication du verset 4.

¶ . 25. & 26. Il doit reprendre avec douceur ceux  
qui résistent à la vérité , &c.

La correction ne doit être employée que pour faire entrer dans l'esprit & dans le cœur l'amour de la vérité & de la justice : pour y réussir , il faut deux choses ; la première , Que celui qui corrige , soit sans reproche , & qu'il paroisse que c'est avec affection qu'il reprend les défauts des autres ; la seconde , Que celui qui est instruit soit bien disposé envers celui qui l'enseigne : Si ces deux choses se trouvent dans la reprimande que

Q iij

l'on fait ; il y a tout sujet d'espérer que l'on persuadera , pourvû qu'on fasse toujours marcher la douceur la première. Car , comme dit saint Jean Chrysostome , il est impossible , qu'une ame qui a besoin d'être instruite , reçoive quelque lumiere qui lui soit utile , d'un homme qui ne lui parle qu'en le querellant : quelque effort qu'il fasse afin de lui ouvrir les yeux , elle ne retire de ses paroles que du chagrin & de la tristesse.

De plus , comment celui qui est repris ou instruit , pourra-t-il être bien disposé envers celui qui lui donne des avis , s'il le traite avec dureté & avec hauteur ? La terre ne portera jamais de fruit , si elle est toujours resserrée par le froid , il faut que la chaleur lui fasse ouvrir ses pores , afin que la semence qu'on a jettée dessus s'insinue dedans & s'enracine pour porter du fruit ; il en est de même du cœur de l'homme , il faut que l'amitié , la douceur & les bons traitemens le disposent pour y faire entrer les avis & les instructions salutaires qu'on lui veut donner. Ainsi il ne faut pas que les Pasteurs usent jamais ni d'emportemens en défendant la vérité contre les heretiques , ni d'aigreur en corrigeant les pecheurs ; ces moyens font plus de mal que de bien ; mais s'ils usent d'une sage condescendance & d'une douceur pleine de charité , ils peuvent espérer de les convertir.

Ce n'est pas qu'ils puissent s'attribuer leur conversion , quelque soin qu'ils y emploient ; car , comme remarque saint Chrysostome , l'Apôtre ne dit pas à Timothée : Dans l'espérance que vous les convertirez ; mais : Dans l'espérance que Dieu leur pourra donner un jour l'esprit de pénitence , afin que si cela arrive , on en rende grâces à Dieu , &

qu'on le reconnoisse comme le seul auteur de cette grace & de cet heureux changement. Les Pasteurs plantent & arrosent ; mais c'est Dieu qui fait porter le fruit , & lui donne l'accroissement. Ne nous imaginons donc point que quand quelqu'un nous écoute avec docilité , c'est nous qui le persuadons , soyons persuadés au-contreire , que c'est Dieu qui a tout fait.



### CHAPITRE III.

1. **H**oc autem scito, quod in novissimis diebus instabunt tempora periculosa :

2. erunt homines scipios amantes , cupidi , elati , superbi , blasphemii , parentibus non obedientes , ingrati , scelesti ,

3. sine affectione , sine pace , criminatores , incontinentes , immites , sine benignitate ,

4. proditores , protervi , tumidi , & voluptatum amatores magis quam Dei :

\*. 1. exp'. pleins de perils pour le salut.

\*. 1. antr. les hommes seront amouroux , &c.

\*. 3. antr. pour le bien. Le

1. **O**R fachez que dans les derniers jours il viendra des temps fâcheux // :

2. car il y aura des hommes // amoureux d'eux - mêmes , avares , glorieux , superbes , médisans , désobéissans à leurs peres & à leurs meres , ingrats , impies ,

3. dénatrés , ennemis de la paix , calomniateurs , intemperans , inhumains , sans affection pour les gens - de - bien //,

4. traîtres , insolens // , enflés d'orgueil , & plus amateurs de la volupté que de Dieu.

Grec renferme tout cela. Autr. Ennemis des gens-de-bien , ou , de tout bien.

\*. 4. antr. teméraires , étourdis.

Q iiii

5. Qui auront une apparence de pieté , mais qui en ruineront la vérité & l'esprit. Fuyez donc ces personnes.

6. Car de ce nombre sont ceux qui s'introduisent dans les maisons , & qui traînent après eux *comme* captives, des femmes chargées de pechés , & possédées de diverses passions;

7. lesquelles apprennent toujours , & n'arrivent jamais à la connoissance de la vérité <sup>4</sup>.

*Exod. 7.  
21.*

8. Mais comme Jannès & Mambrès résisterent à Moïse, ceux-ci de même résistent à la vérité. Ce sont des hommes corrompus dans l'esprit , & pervertis dans la foi ;

9. mais le progrès qu'ils feront aura ses bornes : car leur folie sera connue de tout le monde , comme le fut alors celle de ces magiciens.

\* Suite de  
l'Epiſtre  
d'un S.  
Martyr  
non  
Pont.

10. \* Quant à vous , vous savez quelle est ma doctrine ; quelle est ma maniere de vie ; quelle est la fin que je me propose ; quelle est ma foi , ma tolérance <sup>4</sup>, ma charité , & ma patience ;

<sup>v. 7. expl.</sup> parcequ'on ne la leur enseigne pas dans la pureté.  
<sup>v. 10. lett.</sup> longanimité.

5. habentes speciem quidem pietatis , virtutem autem ejus abnegantes. Et hos devita.

6. Ex his enim sunt qui penetrant domos , & captivas ducunt mulierculas oneratas peccatis , quæ ducuntur variis desideriis ;

7. semper discentes , & nunquam ad scientiam veritatis pervenientes.

8. Quemadmodum autem Jannes , & Mambrès restiterunt Moyfi , ita & hi resistunt veritati , homines corrupti mente , reprobati circa fidem :

9. sed ultrà non proficiunt: insipientia enim eorum manifesta erit omnibus , sicut & illorum fuit.

10. Tu autem assecutus es meam doctrinam , institutionem , propositum , fidem , longanimitatem , dilectionem , patientiam ,

11. persecutiones ,  
passiones ; qualia mihi  
facta sunt Antiochiae ,  
Iconii , & Lystris ;  
quales persecutiones  
fusserunt , & ex omnibus  
eripuit me Dominus.

12. Et omnes , qui  
piè volunt vivere in  
Christo Jesu , persecutionem  
patientur.

13. Mali autem ho-  
mines , & seductores ,  
proficiunt in peccatis ; er-  
rantes , & in errorem  
mittentes.

14. Tu verò perma-  
ne in iis , quæ didicisti , &  
credita sunt tibi : sciens à quo didici-  
ceris :

15. & quia ab in-  
fancia sacras litteras  
nossi , quæ te possunt  
instruere ad salutem ,  
per fidem , quæ est in  
Christo Jesu .

16. Omnis scriptura  
divinitus inspirata ,  
utilis est ad docendum ,

\*. 14. expl. dans la doctrine de l'Evangile.

11. quelles ont été les per-  
secutions & les afflictions qui  
me sont arrivées , comme celle  
d'Antioche , d'Icone , & de  
Lystre ; combien grandes ont  
été ces persecutions que j'ai  
souffertes , & comment le Sei-  
gneur m'a tiré de toutes .

12. Aussi tous ceux qui veu-  
lent vivre avec pieté en Je-  
sus-Christ , seront per-  
secutés §.

13. Mais les hommes mé-  
chants & les imposteurs se for-  
tifieront de plus en plus dans  
le mal , étant eux - mêmes  
dans l'illusion , & y faisant  
tomber les autres .

14. Quant à vous , demeurez ferme dans les choses que  
vous avez apprises , & qui  
vous ont été confiées // , fa-  
chant de qui vous les avez  
apprises :

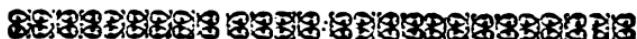
15. & considerant que vous  
avez été nourri dès votre en-  
fance dans les lettres saintes ,  
qui peuvent vous instruire  
pour le salut par la foi qui est  
en Jesus-Christ .

16. Toute écriture qui est <sup>2. Petr.</sup>  
inspirée de Dieu , est utile <sup>1. 10.</sup>  
pour instruire , pour repren-

250 II. EPISTRE DE S. PAUL  
dre, pour corriger , & pour ad arguendum, ad cor-  
conduire à la pieté & à la ripendum, ad erudiendum in justitia :

17. afin que l'homme de Dieu soit parfait, étant propre & parfaitement préparé à tout bien.

17. ut perfectus sit homo Dei , ad omne opus bonum instruc-tus.



### SENS LITTERAL.

\*. i. *O R sachez quo dans les derniers jours , il viendra des temps fâcheux.*

*Or.* Après que l'Apôtre , dans le chapitre précédent , a averti Timothée de prêcher la saine doctrine qu'il lui avoit enseignée , de perseverer généreusement dans la foi , d'éviter les vains discours & les sophismes des herétiques qui nioient la resurrection des morts , de ne pas s'étonner s'il a vu quelques fidèles perdre la foi , & tomber dans l'apostasie , &c. il lui prédit dans ce chapitre quels seront les faux-prophètes qui dans ces derniers temps doivent paroître dans l'Eglise , & en fait le portrait avec des traits & des couleurs qui les représentent naïvement ; & l'exhorta ensuite à perseverer dans la doctrine qu'il a apprise de lui , à s'appliquer à l'étude de la sainte Ecriture , qu'il avoit commencé d'apprendre dès son enfance.

*Sachez* , comme une chose très-certaine , *quo dans les derniers jours* , c'est-à-dire , dans tout le temps qui doit s'écouler depuis celui-ci jusqu'à la fin du monde ; car le temps de la nouvelle loi s'appelle la fin des siècles. Voyez 1. Cor. 10. 11. selon la manière de parler des Hebreux , qui appellent dernier

ce qui vient après un autre , encore que ce qui suit soit en soi beaucoup plus long que ce qui précède . L'on peut encore apporter une autre raison pour laquelle le temps du nouveau Testament est appellé le dernier temps ; c'est parceque durant tout ce temps , il ne se fera plus aucun changement de loi jusqu'à la fin du monde : c'estpourquoi on l'appelle la dernière , ou la douzième heure du jour , durant laquelle les Gentils ont été appellés à la vigne du Seigneur . V oyez Matth . 20. 6.

*Il viendra des temps fâcheux , c'est-à-dire , que durant ces jours il y aura des affaires , & des hommes dangereux & perilleux , à cause des choses qu'il va marquer dans les versets suivans .*

¶. 2. *Car il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes , avares , glorieux , superbes , médisans , désobéissans à leurs peres & à leurs mères , ingrats , impies .*

*Car il y aura des hommes dans l'Eglise même , parmi les fidèles , & les ministres de l'Evangile , amoureux d'eux-mêmes , c'est-à-dire , qui rapporteront , à eux-mêmes & à leur avantage , comme à leur dernière fin , toutes leurs actions , sans considerer en aucune maniere la gloire de Dieu , ni le service du prochain . Cet amour de soi-même est appellé par les Saints , le premier-né du peché originel , comme la source de tous les maux & de tous les desordres que l'Apôtre marque dans la suite : cet amour fait aussi les citoyens de la cité du diable , contraire à la cité de Dieu que fait l'amour divin .*

*Avares , qui aimeront extraordinairement l'argent & les richesses , pour leur propre & particulière satisfaction .*

*Glorieux, superbes, qui se vanteront & s'élèveront au-dessus des autres, par gestes, paroles, & actions.*

*Médisans ; c'est une suite de la superbe, parce que les superbes ont accoutumé de médire des autres pour les rendre méprisables, & les abaisser au-dessous d'eux.*

*Desobeissans à leurs peres & à leurs meres, contre l'inclination naturelle & l'amour qu'on leur doit, à cause de la vie & de l'éducation que l'on a reçue d'eux. Cela se peut aussi appliquer à ceux qui refusent d'obeir à leurs supérieurs ; & qui veulent être indépendans ; ce qui est encore un effet de l'orgueil & de la superbe, qui ne peut souffrir personne au-dessus de soi.*

*Ingrats, c'est-à-dire, qui seront durs, & qui auront si peu d'amitié, qu'ils mépriseront même ceux qui leur font du bien, & leur rendent souvent le mal pour le bien qu'ils en ont reçû.*

*Impies, c'est-à-dire, qui ne rendront point à Dieu l'honneur, le culte, & le service qui lui est dû ; ni aux hommes aucun témoignage d'amitié.*

*¶. 3. Dénaturés, ennemis de la paix, calomniateurs, intemperans, inhumains, sans affection pour les gens-de-bien.*

*Dénaturés, c'est-à-dire, insensibles, & sans aucune affection pour ceux que la nature veut que nous aimions le plus.*

*Ennemis de la paix. Grec. Sans foi, c'est-à-dire, implacables & irreconciliables.*

*Calomniateurs, en imposant de faux crimes à leur prochain, afin d'augmenter encore leur propre estime*

*Intemperans, c'est-à-dire, qui s'abandonneront*

*Inhumains*, c'est-à-dire, qui traiteront les autres d'une maniere impitoyable , & avec une dureté & une rigueur inhumaine.

*Sans affection pour les gens-de-bien*, c'est-à-dire, qui au-lieu de suivre l'inclination qui nous porte à aimer les personnes vertueuses, auront tant de pente au mal , qu'ils haïront même les gens-de-bien.

*Autr. Sans affection pour le bien.*

¶. 4. *Traîtres , insolens , enflés d'orgueil , & plus amateurs de la volupté que de Dieu.*

*Traîtres*, envers leurs amis.

*Insolens*, en faisant des choses , & agissant d'une maniere qui choque tout le monde.

*Enflés d'orgueil*, par la bonne opinion qu'ils auront d'eux-mêmes , s'estimant quelque chose de grand & d'admirable.

*Et plus amateurs de la volupté charnelle que de Dieu*, parcequ'ils n'auront point d'autre fin dans toutes leurs actions qu'eux-mêmes,& leurs plaisirs.

¶. 5. *Qui auront une apparence de pieté ; mais qui en ruineront la vérité & l'esprit : Fuyez donc ces personnes.*

*Qui auront dans leurs paroles , leurs postures , leurs gestes , leurs habits , &c. une apparence de pieté , vaine & trompeuse , en voulant même prescrire aux autres des règles de bien vivre : mais qui dans le fonds ne seront que des hypocrites.*

*Mais qui en ruineront par tous les crimes rapportés ci-dessus , la vérité & l'esprit , c'est-à-dire , la charité envers Dieu & le prochain , en quoi consiste la véritable pieté , & qui en est l'âme & l'esprit.*

*Fuyez donc ces personnes, c'est - à - dire, évitez leur compagnie, comme des gens d'une vie perdue & désespérée, après toutefois que vous aurez par vos remontrances, instructions, & reprimandes, essayé de les convertir de leur mauvaise vie.*

¶. 6. *Car de ce nombre sont ceux, qui s'introduisent dans les maisons, & qui traînent après eux, comme captives des femmes chargées de pechés, & possédées de diverses passions.*

*Car de ce nombre sont ceux. L'Apôtre marque principalement les herétiques, les faux-docteurs, & les ministres intéressés.*

*Qui s'introduisent dans les maisons, c'est-à-dire, qui ont accoutumé d'entrer & de s'ingérer impudemment dans les familles & dans les cabinets, pour connoître tout ce qui s'y passe, sous prétexte d'un faux zèle qu'ils font paroître de les vouloir instruire dans la foi & dans la pieté, n'ayant en effet en vûe que leur intérêt, leur plaisir & leur propre satisfaction.*

*Et traînant après eux comme captives, par leurs flatteries, leurs beaux discours, les déguisemens & une devotion apparente ; des femmes légères d'esprit & inconstantes, chargées de pechés, dans lesquels ces faux-docteurs les entretiennent par leur conduite molle & accommodante.*

*Et possédées de diverses passions, c'est-à-dire, remplies d'une infinité de désirs déreglés, comme d'avarice, de mollesse, de vanité, de curiosité, de parler, de gourmandise & de volupté ; ce qui les a rendues faciles à être trompées par les artifices de ces hypocrites.*

¶. 7. *Lesquelles apprennent toujours, & n'arrivent jamais jusqu'à la connoissance de la vérité.*

*Lesquelles apprennent toujours de ces conduites, ausquels elles sont attachées.*

*Et n'arrivent jamais à la connoissance de la vérité,* parcequ'on ne la leur enseigne pas dans la pureté ; ou s'ils la leur enseignent, ces femmes ne l'apprennent pas de la maniere qu'il le faut ; mais passent legerement d'une question à une autre, plutôt par curiosité que par un véritable désir d'apprendre : ce qui fait que ne s'attachant à aucune vérité, elles ne les comprennent & ne les entendent pas.

¶. 8. *Mais comme Jannès & Mambrès résisteront à Moïse, ceux-ci de même résistent à la vérité. Ce sont des hommes corrompus dans l'esprit, & pervertis dans la foi.*

*Mais comme Jannès & Mambrès :* ce sont les noms de deux principaux Magiciens d'Egypte, qui en la présence de Pharaon firent paroître des miracles & des prodiges, pour contrecarrer ceux que Moïse & Aaron faisoient ; ils changerent leurs verges en serpens, les rivières en sang, firent sortir les grenouilles des marêts pour entrer dans les maisons ; mais ils ne purent changer la poussière en vermine, comme fit Aaron. Les noms de ces deux Magiciens ne se trouvent point dans l'Exode, où il est parlé de ces miracles ; & il y a apparence que l'Apôtre les avoit appris par la tradition des Juifs.

*Résisteront à Moïse, en tâchant par leurs prodiges, d'ôter ou diminuer la force & l'autorité des miracles que Moïse faisoit, & ainsi entretenir Pharaon dans son opiniâtreté à ne point laisser aller le peuple.*

*Ceux-ci de même résistent à la vérité de l'Evan-*

gile ; ce qui ne vous doit pas surprendre , puisque Moïse , qui étoit si grand ami & serviteur de Dieu , a eu de semblables adversaires.

*Ce s'ent des hommes corrompus dans l'esprit , dans lesquels les passions charnelles , marquées dans les versets 2. 3. 4. 5. ont tellement aveuglé l'entendement & corrompu la volonté , qu'ils ne goûtent plus que les choses charnelles & terrestres.*

*Et pervertis dans la foi , c'est-à-dire , que la corruption de ces passions a passé si avant qu'elle a corrompu leur foi , & les a fait tomber dans l'apostasie.*

*V. 9. Mais le progrès qu'ils feront aura ses bornes : car leur folie sera connue de tout le monde , comme le fut alors celle de ces Magiciens.*

*Mais le progrès qu'ils feront , en trompant & abusant le monde , aura ses bornes , s'arrêtera & n'aura pas le même succès qu'il a eu jusqu'ici , parcequ'ils n'en seduiront pas plus qu'il en reviendra à l'Eglise : car encore que les herétiques en attirent toujours quelques-uns à leur parti , néanmoins il y en a beaucoup plus qui reviennent dans l'Eglise , qu'il n'y en a qui en sortent.*

*Car leur folie , qui les rend insensés , & par laquelle ils renversent l'esprit aux autres , sera connue de tout le monde , c'est-à-dire , après que le masque de l'hypocrisie qui les cache , sera ôté , la vanité de leur doctrine , & la surprise de leurs mœurs paraîtront manifestement ; car telle est la nature de la fausse & nouvelle doctrine , laquelle surprend d'abord , & attire les sectateurs , parcequ' les choses nouvelles plaisent ordinairement ; mais enfin , la fausseté & l'artifice se découvre , comme il est arrivé à tous les herétiques dès le commencement de l'Eglise.*

*Comme*

*Comme le fut alors celle de ces Magiciens d'Egypte, Jannès & Mambrès, qui ne purent si bien cacher la vanité & l'artifice de leur magie qu'elle ne parût publiquement, lorsqu'à l'imitation d'Aaron, ils ne purent, en frappant la terre de leurs baguettes, exciter & produire de la vermine, comme il avoit fait; & la force de la vérité les contraignit de dire, que le doigt de Dieu étoit présent. Voyez Exod. 8. 18.*

¶. 10. *Quant à vous, vous savez quelle est ma doctrine; quelle est ma manière de vie; quelle est la fin que je me propose; quelle est ma foi, ma tolérance, ma charité, & ma patience.*

*Quant à vous, &c.* L'Apôtre fait voir à Timothée, que la longueur du temps qu'il a été avec lui, les diverses occasions où il l'a entendu parler, & les différentes instructions qu'il avoit reçues de lui, soit de paroles, soit par écrit, le pouvoient assurer de la bonté de sa doctrine, & qu'elle n'étoit point semblable à celle des herétiques.

*Quelle est ma manière de vie,* c'est-à-dire, de quelle façon je vis & je me conduis, soit en public, soit en particulier, dans les villes, ou dans la campagne.

*Quelle est la fin que je me propose* dans toutes mes actions, qui n'est point ma commodité particulière, mais la seule gloire de Dieu, & l'utilité du prochain.

*Quelle est ma foi,* c'est-à-dire, combien elle est ferme & constante contre toutes sortes d'attaques.

*Ma tolérance,* à supporter les faiblesses de mes frères, & la douceur avec laquelle j'agis envers les méchants, espérant que Dieu leur touchera le cœur pour les convertir.

*Ma charité , avec laquelle je traite toute sorte de personnes.*

*Et ma patience , dans les travaux ausquels mon ministere m'engage.*

¶. 11. *Quelles ont été les persecutions & les afflictions qui me sont arrivées , comme celle d'Antioche , d'Icone , & de Lystre ; combien grandes ont été ces persecutions que j'ai souffertes , & comment le Seigneur m'a tiré de toutes.*

*Quelles ont été les persecutions , où j'ai été souvent en danger de perdre la vie , principalement de la part des Juifs.*

*Et les afflictions qui me sont arrivées de tous côtés , tant de la part des Gentils , que des Juifs , des herétiques , & des faux-frères , &c.*

*Comme celle d'Antioche , non pas de Syrie , où saint Pierre établit premierement son Siege , mais de Pisidie. Voyez Act. 13. 15. où l'Apôtre & saint Barnabé furent fort persécutés de la part des Juifs de cette ville-là , par le moyen de quelques femmes devotes & de qualité , & des principaux de la ville , de laquelle ils furent chassés.*

*D'Icone , ville de la Lycaonie , où ils furent après avoir été chassés d'Antioche , & où les Juifs incredules exciterent & irriterent les Gentils contr'eux ; & voyant qu'ils se préparoient pour se jeter sur eux , & les lapider , ils s'enfuirent à Lystre.*

*Et de Lystre , ville de la même province de Lycaonie , patrie de Timothée ; d'où vient que l'Apôtre fait particulierement mention des persecutions qui lui étoient arrivées dans ces villes-là , par ce que Timothée en pouvoit être informé , ou pour les avoir vues , ou pour en avoir oui parler , puisqu'elles étoient arrivées dans son pays. Saint Paul*

fut lapidé dans cette ville de Lystre par des Juifs qui étoient venus d'Antioche & d'Icone, & le traînerent hors de la ville , croyant qu'il fut mort.

*Combien grandes ont été les persecutions que j'ai souffrées.* L'Apôtre fait mention de ses persecutions, pour fortifier Timothée contre celles qui lui pouvoient arriver.

*Et comment le Seigneur m'a tiré de toutes , pour vous faire voir quel est le soin que le Seigneur a de nous ; m'ayant sauvé du danger où j'ai été à Lystre votre pays , d'où je fus chassé , & abandonné comme mort par les Juifs qui m'avoient lapidé.*

¶. 12. *Aussi tous ceux qui veulent vivre avec pierre en J E S U S - C H R I S T , seront persecutés.*

*Aussi tous ceux , tant nous autres Apôtres , que les simples Chrétiens , qui veulent , d'une volonté effective , & non d'un simple désir seulement , vivre avec pierre en J E S U S - C H R I S T , c'est-à-dire , s'acquitter des devoirs de la Religion Chrétienne à l'égard de Dieu & des hommes , en qualité de disciples & d'imitateurs de J E S U S - C H R I S T , seront persecutés , ou extérieurement par les méchants & par les ennemis de la vérité & de la Religion Chrétienne , ou intérieurement par les mauvais désirs de la concupiscence , qui ne cessent point de faire la guerre au bons désirs que l'Esprit de Dieu met en nous.*

¶. 13. *Mais les hommes méchants & les imposteurs se fortifieront de plus en plus dans le mal , étant eux-mêmes dans l'illusion , & y faisant tomber les autres.*

*Mais les hommes méchants & les imposteurs , tels que nous les avons décrits ci - dessus , se fortifieront de plus en plus dans le mal , &c. c'est-à-dire ,*

260 II. EPISTRE DE S. PAUL  
qu'ils s'endurciront tous les jours, en s'éloignant de la vérité & de la foi, & en infectant les autres de leur mauvaise doctrine.

*Et y faisant tomber les autres, en les séduisant par leurs artifices & leur mauvaise doctrine.*

¶. 14. *Quant à vous, demeurez ferme dans les choses que vous avez apprises, & qui vous ont été confiées, sachant de qui vous les avez apprises.*

*Quant à vous, demeurez ferme, sans suivre ceux qui se laissent séduire par ces imposteurs, dans les choses que vous avez apprises de moi, ou des autres Apôtres, par quelque voie que ce soit; encore qu'un Ange du ciel vous enseignât le contraire.*

*Et qui vous ont été confiées, c'est-à-dire, qui vous ont été données comme en dépôt, afin que vous les communiquiez aux autres sans les corrompre.*

*Sachant de qui vous les avez apprises, c'est-à-dire, sachant que l'Apôtre qui vous a enseigné cette doctrine ne l'a pas apprise des hommes, mais par une révélation particulière de J E S U S - C H R I S T même. Voyez Gal. 1. 11. qui sont autant de maximes qui viennent de Dieu, qui est la première Vérité.*

¶. 15. *Et considerant que vous avez été nourris dès votre enfance dans les lettres saintes, qui peuvent vous instruire pour le salut par la foi qui est en J E S U S - C H R I S T.*

*Et considerant que vous avez été nourri dès votre enfance. L'Apôtre avertit Timothée de ne pas abandonner la vérité qu'il a apprise dès son enfance, dans les lettres saintes de l'ancien Testament; car au temps de l'enfance de Timothée, il n'y avoit du nouveau Testament que l'Evangile de S. Matthieu qui fut écrit.*

*Qui peuvent vous instruire.* Grec. *rendre sage*; car la doctrine des saintes lettres est non seulement une science, mais aussi une sagesse, qui est une connoissance des choses les plus sublimes, dont les Evêques doivent être remplis.

*Pour le salut*, c'est-à-dire, pour acquerir le salut, & pour le procurer à ceux qui sont soumis à votre conduite.

*Par la foi qui est en J E S U S - C H R I S T*, par laquelle on croit que JESUS-CHRIST est le véritable Messie, & l'auteur de notre salut; ce qui est même contenu dans l'ancien Testament, quoique moins clairement que dans le nouveau. *Scrutamini Scripturas: illa sunt, qua testimonium perhibent de me.* Ioan. 50. 39.

¶. 16. *Toute écriture qui est inspirée de Dieu, est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger, & pour conduire à la pieté & à la justice.*

*Toute écriture sainte;* car quand on dit l'Ecriture, sans rien ajouter, l'on entend l'Ecriture sainte par excellence, qui est inspirée de Dieu, c'est-à-dire, par l'Esprit de Dieu, qui a inspiré aux Prophètes & aux Ecrivains sacrés les choses qu'ils ont écrites, est utile pour instruire de la vérité catholique, qui est proprement le devoir des Evêques.

*Pour reprendre, pour corriger les mauvaises mœurs des Chrétiens, & pour conduire à la pieté & à la justice, c'est-à-dire, à la vertu; car toute vertu s'appelle généralement justice, à cause que celui qui est vertueux est appellé juste.*

¶. 17. *Afin que l'homme de Dieu soit parfait, étant propre & parfaitement préparé à tout bien.*

*Afin que l'homme de Dieu, c'est-à-dire, le ministre de Dieu, parcequ'il est tout-à-fait consacré son service & aux divins ministères, comme un*

262      II. E P I S T R E D E S . P A U L  
instrument vivant dont Dieu se sert pour perfectionner les hommes dans la Religion , tels que sont les Evêques & les Pasteurs.

*Soit parfait*, c'est-à-dire, parfaitement instruit de toutes les choses nécessaires pour s'acquitter dignement de son ministère.

*Etant propre & parfaitement préparé*, c'est-à-dire , à qui il ne manque rien , qui ait tous les talents & tous les dons de grace gratuite & sanctifiante ; à tout bien , c'est-à-dire , à se sanctifier soi-même , & à édifier le prochain par son exemple , par ses soins , & par ses instructions.



### S E N S   S P I R I T U E L.

¶. i. jusqu'au 5. *O R*sachez que dans les derniers jours il viendra des temps fâcheux ; car il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes , &c.

Saint Paul met à la tête de tous les vices l'amour-propre , qui est en effet la source de tous les désordres & de tous les pechés qui sont au monde : de même que l'amour de Dieu est le principe de tout le bien que l'on fait ; c'est pourquoi celui en qui l'amour-propre domine , est capable de toutes sortes de vices , & quoiqu'il ne les commette pas tous , ce qui est impossible , les uns étant opposés aux autres , il ne laisse pas d'en être en quelque façon coupable ; puisque quand on s'aime soi-même , & qu'on rapporte toutes ses actions à cette fin , on est prêt de faire tout ce qui peut contenter son inclination.

Ainsi il ne faut pas s'étonner si l'Apôtre fait suivre

l'amour-propre de tant de vices énormes; puisque ceux qui sont possédés de ce fils ainé de satan, comme les Pères l'appellent, sont superbes & capables de tous ces crimes, & de beaucoup d'autres; car s'ils ne sont point calomniateurs, ni inhumains, ni dénaturés, sans doute qu'ils sont sujets à l'orgueil, à l'avarice, ou à l'intemperance; & ont sujet de craindre de tomber dans tous les autres vices dont l'Apôtre parle; les vices ayant ensemble une si grande liaison & un tel enchaînement, que l'un attire bien-tôt l'autre.

Nous parlons ici de ceux en qui l'amour-propre regne; car tant que l'homme vit, il s'aime soi-même, & les plus grands Saints n'en sont pas entièrement exempts: Pour moi, disoit Saint Bernard, j'estime heureux ceux qui sont arrivés à ce degré de perfection, j'avoue que je ne le possède point, & que je le crois réservé pour le ciel; cependant qui-conque a de l'amour-propre, tombera infailliblement dans une grande partie de ces mêmes vices, s'il ne travaille chaque jour à se vider de cet amour, pour se remplir de la charité.

Ces deux amours qui se combattent incessamment, établissent, selon S. Augustin, deux cités; l'une de Dieu, & l'autre du diable: *La cité de Dieu*, dit-il, commence à se former par l'amour de Dieu, & croît dans le cœur jusqu'à la haine de soi-même; mais la cité du diable commence par l'amour de soi-même, & croît par le mépris du prochain jusqu'à la haine de Dieu; car ceux qui hait & méprise son prochain, haïra & méprisera bien-tôt Dieu même. Ce saint Docteur considerant que l'amour de soi-même est la source de tous les vices & de tous les pechés qui se commettent, conclut fort bien, que cet amour

R. iiiij

Bern.  
op. 1. ad  
Carthag.  
et tract.  
de dilig.  
Deo. c. 2.

Augst.  
init. I. 1.  
de civ.  
Deo.

## 264 II. EPISTRE DE S. PAUL

*August.* de soi-même n'est point un amour , mais plutôt  
*17. 123. in Jean.* une haine de soi-même : *Je ne fais*, dit-il , *comment il se peut faire que celui qui s'aime soi-même , & qui n'aime pas Dieu , ne s'aime point véritablement , & que celui qui aime Dieu , & qui ne s'aime point lui-même , s'aime néanmoins lui-même ; car celui qui ne peut vivre de lui-même , meurt sans doute par l'amour qu'il a pour lui-même ; mais quand il aime celui de qui il reçoit sa vie , il s'aime davantage en ne s'aimant point , puisqu'il ne s'aime point pour aimer l'auteur de sa vie.*

*V. 5. jusqu'au 12. Qui auront une apparence de pieté , mais qui en ruineront la vérité & l'esprit : Fuyez donc ces personnes , &c.*

*Mai. 17. 18.* C'est une inclination naturelle à l'homme de se faire voir au-dehors meilleur qu'il n'est au-dedans; parceque notre amour-propre , & le desir de l'honneur qui est enraciné dans notre cœur , nous cachent nos defauts & nos vices , qui nous seroient un grand sujet d'humiliation , si nous les connoissions bien. C'estpourquoi il n'y a rien de plus ordinaire dans le monde que de se contenter d'un bel exterieur de vertu & de pieté , & de paroître humbles au-dehors , tandis que nous sommes au-dedans pleins d'orgueil & de vanité. C'étoit le reproche que le Fils de Dieu faisoit aux Scribes & aux Pharisiens de son temps , qui au-dehors paroisoient justes aux yeux des hommes ; mais au-dedans étoient pleins d'hypocrisie & d'iniquité. Les herétiques dans toute la suite des siecles ont toujouors affecté un air de reforme & de mortification, quoiqu'ils brûlassent au-dedans d'un desir ardent de se faire estimer dans le monde ; & des autres passions que décrit ici l'Apôtre. N'est-ce pas encore l'état

des faux-Pasteurs & des Directeurs intéressés ou corrompus , qui sous le voile d'une pieté apparente s'introduisent dans les maisons & trainent après eux comme captives des femmes chargées de pechés & possédées de diverses passions ? Saint Gregoire a dit , qu'entre tous les pecheurs il n'y en avoit point <sup>Hom. 15.</sup> qui portassent plus de préjudice à l'Eglise que les <sup>in Lyc.</sup> mauvais Prêtres ; mais entre tous les mauvais Prêtres , on peut dire qu'il n'y en a point qui en fassent davantage , que les Prêtres ou les Pasteurs hypocrites , qui , sous la peau de brebis , dont ils sont revêtus , c'est-à-dire , sous cet extérieur de pieté , qui les couvre , font impunément des maux infinis.

Ces faux Directeurs , qui se rendent maîtres de l'esprit des femmes , n'ont garde de décharger ces malheureuses ames de leurs pechés , & de travailler , selon les regles de l'Evangile , à leur conversion , ils n'y trouveroient pas leur compte ; ils appreherendoient que ces personnes , qui aiment une vie douce & relâchée , ne les abandonnassent ; ainsi ils les conduisent dans la voie large , qui méne à la perte & de ceux qui conduisent & de ceux qui sont conduits : *Vae caccis ducentibus , ve caccis sequentibus.*

*¶. 12. & 13. Aussi tous ceux qui veulent vivre avec pieté en J E S U S - C H R I S T , seront persécutés , &c.*

Comment cette proposition se trouve-telle vraie ; puisqu'il se trouve beaucoup de personnes qui vivent dans la pieté , & qui ne sont point persécutées , & jouissent d'une grande tranquillité ? Saint Jean Chrysostome répond , que l'Apôtre entend par les persecutions , les afflictions , les douleurs , & toutes les peines & les maux que ressentent tous ceux qui marchent par la voie étroite . N'est-ce pas une perse-

cution continue que le combat que la chair livre à l'esprit ; la mortification que l'esprit fait souffrir à la chair , la violence qu'il se faut faire à soi-même pour reprimer ses passions ; l'application continue à veiller sur soi-même , & sur ceux dont on est chargé ? Ainsi on ne manque jamais de persecution, si on ne manque point aux devoirs que la pieté prescrit : *Ideo nunquam desit tribulatio persecutio-*

*nunquam desit observantia pietatis.*

*Leo serm. 2. de Quadro.* Outre cela, le démon ne fait-il pas une guerre con-

*Theod. in bunc loc.* tinuelle à tous ceux qui veulent vivre avec pieté en JESUS-CHRIST ? Il les persecute, dit un ancien Pere, par le moyen des méchans, & se sert même de leurs propres pensées pour leur faire la guerre ; & s'il ne se sert pas des Princes pour exercer sa cruauté contre les Chrétiens , il ne laisse pas de les persecuter toujours. Si le diable est mort, dit S. Augustin, les per-

*Ang. in Ps. 117.* secutions sont mortes : *Si mortuus est diabolus, mortua sunt persecutio-*

*nes.* Mais si cet ennemi irreconciliable n'est pas mort, quelles tentations ne suggère-t-il pas ? Quelles violences ne fait-il pas ? Enfin , quelles chutes ne cause-t-il pas ? De plus quelle douleur les bons ne ressentent-ils pas de la mauvaise conduite des méchans de qui ils sont haïs ? Le Prophete roi témoigne qu'il séchoit d'ennui de voir les violateurs

*Ps. 118. 118.* de la loi de Dieu : *Vidi pravaricantes, & rabescen-*

*bam.* C'est ainsi que saint Pierre dit des Sodomites,

*2. ep. 2. 7. 8.* *Qu'ils affligeoient & persecutoient le juste Lot par leur vie infame , étant tous les jours tourmenté dans son ame par leurs actions détestables , qui offensoient ses oreilles & ses yeux.* Ce n'étoit donc point que Lot fut maltraité par les méchans , mais c'étoit en

*August. serm. 14. de verb.* les voyant qu'il en souffroit persecution : *Lot ergo patiebatur non vapulando , sed malos videndo.*

Mais enfin tous les maux ausquels les hommes sont tous les jours exposés ; les calomnies , les contradictions , les calamités , les fleaux publics , les maladies , la perte de nos parens & de nos meilleurs amis , ne sont-ce pas des persecutions inévitables ? Si vous croyez , dit ce saint Docteur , être sans affliction , vous n'avez pas encore commencé d'être <sup>Aug. 21.</sup> <sub>P. 11.</sub> Chrétien ; où seroit donc la vérité de cette parole de saint Paul : *Tous ceux qui veulent vivre avec piété en J E S U S - C H R I S T , souffriront persecution ?* C'est pourquoi si vous ne souffrez pas encore des afflictions pour J E S U S - C H R I S T , craignez de n'avoir pas encore commencé de vivre dans la piété ; lorsque vous commencerez à vivre dans la piété , vous entrerez dans le pressoir ; préparez-vous à y être foulé : *præpara te ad pressuras.*

Dieu nous afflige , dit-il en un autre endroit , <sup>In Ps. 8, 1,</sup> pendant que nous vivons , afin de changer notre affection , qui nous porteroit par son poids vers les choses de la terre , vers les biens de ce monde , qui ne sont que des biens perissables , vers un bonheur temporel qui passe avec tant de rapidité ; il veut qu'en souffrant tant de maux , & cette multitude si abondante de tentations , nous commencions à soupirer vers ce repos ineffable , qui n'est point à espérer sur la terre , & qui ne se goûte que dans le ciel .

**¶. 14. Quant à vous , demeurez ferme dans les choses que vous avez apprises , & qui vous ont été confiées , sachant de qui vous les avez apprises .**

Saint Paul instruit Timothée , & en sa personne tous les Evêques , de leur devoir , leur apprenant en ce peu de paroles ce qui leur est nécessaire pour s'en acquitter fidellement ; car s'ils demeurent fer-

*mes dans ce qu'ils ont appris des Apôtres, ne faisant rien de leur tête, ils ne feront jamais de fautes, puisqu'ils n'en font que quand ils s'écartent de ces règles.* C'est pourquoi saint Paul recommande à Timothée de bien considérer que c'étoit de lui qu'il avoit reçû les instructions qu'il lui avoit données, *sciens à quo didiceris*; car toutes celles qui ne viennent pas des Apôtres & par eux à leurs successeurs, doivent être rejetées comme fausses, ou au moins fort suspectes de nouveauté. Il n'y a dans l'Eglise qu'un seul Maître : *Magister voster unus est, Christus*: ainsi personne n'a droit d'enseigner que ce qu'il a appris de lui par les Apôtres & leurs successeurs, qui n'ont été que ses disciples. Si l'on suivoit cette conduite, son Eglise seroit bien réglée, & l'on peut dire en un sens, que par ce moyen les Evêques & les autres ministres de l'Eglise seroient infaillibles, en suivant les règles d'une tradition constante.

\*.15. jusqu'à la fin. *Et.... vous avez été nourri des votre enfance dans les Lettres saintes qui peuvent vous instruire pour le salut par la foi qui est en JESUS-CHRIST : &c.*

Qu'est-ce que l'Ecriture, dit saint Gregoire, sinon une lettre du Dieu Tout-puissant, qu'il a la bonté d'adresser à sa creature? C'est - là que si nous avons quelque chose à apprendre, nous devons avoir recours; s'il faut corriger, s'il faut reprendre, s'il faut exhorter ou consoler, s'il nous manque quelque chose que nous devions acquerir, c'est dans l'Ecriture que nous trouvons tout, dit S. Chrysostome. Chacun y trouve de quoi guérir ses plaies, ou de quoi se fortifier dans la vertu. Ainsi on se met en état de se perdre, & on se prive de très-grands avantages, quand on ne se la rend

point familiere. Heureux ceux qui l'ont , pour ainsi dire , sucée avec le lait de leur nourrice , & qui dès leur plus bas âge ont été nourris , comme Timothée , de la connoissance de cette lumiere celeste , qui regle les desirs du cœur , & qui conduit droit dans les sentiers où il faut marcher pour aller à Dieu.

Comment les parens & les Maîtres pourroient-ils former les esprits tendres des enfans dont ils sont chargés , pour les fortifier contre la contagion du siecle , qu'en leur apprenant de bonne heure les principales maximes de l'Evangile qui conviennent à leur âge ? Mais helas , il n'arrive que trop souvent qu'au-lieu des histoires édifiantes & instru<sup>ctives</sup> qui sont de leur portée , on les entretient de contes fades & ridicules , qui ne peuvent que les rendre sots & impertinens ; & comme on ne leur a rien fait goûter de sérieux & d'édifiant , ils haïssent toute sorte d'étude & d'exercice qui demande de l'application d'esprit . Lors même qu'on les met ensuite dans les écoles pour apprendre les sciences , on leur fait lire ordinairement des Poëtes peu chastes & les histoires fabuleuses des Anciens , qui laissent l'imagination des enfans , & leur remplissent l'esprit de sentimens tout payens avant qu'ils soient instruits des verités chrétiennes nécessaires au salut.

C'est de quoi se plaint saint Augustin dans ses *Confessions* , où il avoue en gemisstant , que la lecture même de Virgile , qui est un des plus chastes d'entre les Poëtes , lui avoit été fort préjudiciable. Je me remplissois , dit-il , des avantures fabuleuses d'un certain Enée , errant çà & là par le monde ; je chargeois ma memoire de ses infortunes , pendant

que j'oubliois les miennes propres , qui me faisoient errer bien plus miserablement que lui ; je pleurois la mort de Didon qui se tua par un excès d'amour pour ce Troyen , au-lieu de pleurer celle que je me donnois miserablement à moi-même , en me remplissant de ces folies , & en m'éloignant de vous , ô mon Dieu , qui êtes la vie de mon ame. Cependant ce sont , ( conclut-il , en déplorant l'aveuglement de ceux qui sont chargés de l'éducation des jeunes - gens , ) ces sortes de folies qu'on appelle les belles lettres.

On ne peut pas néanmoins condamner absolument la lecture , ni l'étude des Auteurs payens ; on en peut tirer de grands avantages , tous les Peres de l'Eglise en ont été fort instruits ; & saint Augustin même avoue qu'on peut s'enrichir de leur sagesse & de leur éloquence comme les Israélites s'enrichirent des dépouilles des Egyptiens. On demanderoit seulement trois choses pour en faire un bon usage : La première , qu'entre ces Auteurs , sur tout les Poëtes , on fit choix de quelques-uns , qui sont les plus utiles & les moins corrompus , & qu'on ne les fit lire qu'après les avoir purgés de certains endroits dangereux. La seconde chose , c'est que l'étude des Auteurs profanes ne préjudiciât en rien à celle qu'on doit faire aux jeunes-gens des livres de l'Ecriture qui conviennent à leur âge , & à l'état auquel on les destine. Enfin , la troisième chose qu'on désireroit , seroit qu'au-lieu de charger la mémoire des jeunes-gens , des Oraisons de Cicéron , des vers de Virgile & d'Horace , qui dans la suite ne leur sont d'aucune utilité , on leur fit apprendre par cœur les plus beaux endroits du nouveau Testament , & les livres Sapientiaux : l'ex-

*Auguſt.  
lib. 2. de  
doctrin.  
Chrif. c. 40.*

perience apprend que tous ceux qui ont été instruits de la sorte en retirent un grand profit pour leur salut , & pour l'édition des autres.



## C H A P I T R E IV.

1. **T**estificor coram Deo , & Jesu Christo , qui judicatus est vivos , & mortuos , per adventum ipsius , & regnum ejus:

2. prædica verbum , iusta opportunitate , impetrante : argue , obsecra , increpa , in omni patientia & doctrina.

3. Erit enim tempus , cùm sanam doctrinam non sustinebunt , sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros , prurientes auribus :

4. & à veritate qui-

1.† **J**e vous conjure donc <sup>† U n s'</sup>  
<sup>Docteur</sup> devant Dieu , & devant JESUS-CHRIST , qui jugera les vivans & les morts à son avenement glorieux , & dans l'établissement de son rogne ,

2. d'annoncer la parole. Pressez les hommes à temps , à contre - temps ; reprenez , suppliez , menacez , sans vous lasser jamais de les tolérer , & de les instruire !.

3. Car il viendra un temps où les hommes ne pourront plus souffrir la saine doctrine : au-contre-temps ayant une extrême démangeaison d'entendre ce qui les flatter , ils auront recours à une foule de Docteurs propres à satisfaire leurs désirs ;

4. & fermant l'oreille à la

V. 1. *Grec.* devant le Seigneur J E S U S - C H R I S T .

V. 1. *lett.* avec toute sorte de patience & de doctrine.

272 II. EPISTRE DE  
verité, ils l'ouvriront à des  
fables.

5. Mais pour vous, veillez  
*continuellement*; souffrez con-  
stamment toute sorte de tra-  
vaux; faites la charge d'un  
Evangeliste; remplissez tous  
les devoirs de votre ministe-  
re; soyez sobre!.

6. Car pour moi je suis sur  
le point d'être sacrifié, & le  
temps de ma mort s'ap-  
proche.

7. J'ai bien combattu; j'ai  
achevé ma course; j'ai  
gardé la foi!.

8. Il ne me reste qu'à atten-  
dre la couronne de justice qui  
m'est réservée, que le Sei-  
gneur comme un juste juge  
me rendra en ce *grand* jour:  
& non seulement à moi, mais  
encore à tous ceux qui aim-  
ent son avenir! §. Hâ-  
tez-vous de me venir trou-  
ver.

9. Car Demas m'a aban-  
donné, s'étant laissé empor-  
ter à l'amour du siècle, & il  
s'en est allé à Thessalonique;

10. Crescens en Galatie!;

¶. §. Ces deux mots paraissent  
ajoutés dans la Vulgate.

¶. 7. autr. Je suis demeuré si-  
nelle dans mon ministère.

S. PAUL

dem auditum avertene,  
ad fabulas autem con-  
vertentur.

5. Tu verò vigila,  
in omnibus labora, opus  
fac Evangelistæ, mi-  
nisterium tuum imple.  
Sobrius esto.

6. Ego enim jam  
delibor, & tempus re-  
solutionis meæ instat.

7. bonum certamen  
certavi, cursum con-  
summavi, fidem ser-  
vavi.

8. In reliquo reposita  
est mihi corona justi-  
tiz, quam reddet mihi  
Dominus in illa die  
justus judex: non sol-  
lèm autem mihi, sed  
& iis qui diligunt ad-  
ventum ejus. Festina  
ad me venire citè.

9. Demas enim me  
reliquit, diligens hoc  
sæculum, & abiit  
Thessalonicam:

10. Crescens in Ga-

¶. 10. autr. Gaule Epiph.

Theodor. le mot Grec peut si-  
gnifier l'un & l'autre.

latiam,

11. Lucas est mecum solus. Marcum assume, & adduc tecum : est enim mihi utilis in ministerium.

12. Tychicum autem misi Ephesum.

13. Penulam, quam reliqui Troade apud Carpum, veniens affer tecum, & libros, maximè autem membranas.

14. Alexander ærarius multa mala mihi ostendit : reddet illi Dominus secundum opera ejus :

15. quem & tu de vita ; valde enim restitit verbis nostris.

16. In prima mea defensione nemo mihi affuit, sed omnes me dereliquerunt : non illis imputetur.

17. Dominus autem mihi astitit, & confortavit me, ut per me prædicatio imputetur, & audiant omnes

Tite en Dalmatie.

11. Luc est seul avec moi. *ad. 4. 14.*  
Prenez Marc avec vous, & amenez-le : car il ne peut beaucoup servir pour le ministere de l'Evangile.

12. J'ai aussi envoyé Ty-  
chique à Ephese.

13. Apportez-moi en ve-  
nant le manteau // que j'ai lais-  
sé à Troade chez Carpus, &  
les livres, & sur-tout les pa-  
piers.

14. Alexandre l'ouvrier en cuivre, m'a fait beau-  
coup de maux : le Seigneur lui rendra // selon ses œu-  
vres.

15. Gardez vous de lui ;  
parce qu'il a fortement com-  
battu la doctrine que nous  
enseignons.

16. La première fois que  
j'ai défendu ma cause, nul  
ne m'a assisté, & tous m'ont  
abandonné : je prie Dieu de  
ne le leur point imputer.

17. Mais le Seigneur m'a  
assisté & m'a fortifié, afin  
que j'achevassse // la prédica-  
tion de l'Evangile, & que

¶. 13. autr. volume, ou la cassette.

¶. 14. Grec. rende.

¶. 17. autr. je confirme.

274 II. EPISTRE DE S. PAUL  
toutes les nations l'entendent  
sent ; & j'ai été délivré de la  
gueule du Lion <sup>¶</sup>.

gentes & liberatus  
sum de ore Leonis.

18. Le Seigneur me délivrera de toute action mauvaise , & me sauvant me conduira dans son royaume céleste. A lui soit gloire dans

18. les siecles des siecles. Amen.

18. Saluez Prisque & Aquilas , & la famille d'Onesiphore.

19. 20. Eraste est demeuré à Corinthe. J'ai laissé Trophime à Milet.

21. Hâitez-vous de venir avant l'hiver. Eubule , Pudens , Lin , Claudie , & tous les frères vous saluent.

22. Que le Seigneur JESUS-CHRIST soit avec votre esprit. La grace soit avec vous. Amen.

Ibid. expl. de la furur de Neron.

18. Liberavit me Dominus ab omni opere malo ; & salvum faciet in regnum suum cælestis , cui gloria in secula seculorum. Amen.

19. Saluta Priscam ; & Aquilam , & Onesiphori domum.

20. Eraustus remansit Corinthi , Trophimum autem reliqui infirmum Milet.

21. Festina ante hic mem venire. Salutant te Eubulus , & Pudens , & Linus , & Claudia , & fratres omnes.

22. Dominus Jesus Christus cum spiritu tuo. Gratia vobiscum. Amen.

### SENS LITTERAL.

\*. 1. *Je vous conjure donc devant Dieu , & devant JESUS-CHRIST , qui jugera les vivans & les morts à son avenement glorieux , & dans l'établissement de son regne.*

*Je vous conjure donc. L'Apôtre , pour obliger plus étroitement Timothée à suivre tous les avis qu'il*

*Et devant JESUS-CHRIST.* Grec. *Devant le Seigneur JESUS-CHRIST* son fils;

*Qui jugera, en son humanité, les vivans & les morts,* c'est-à-dire, ceux qui seront vivans lorsqu'il viendra à la fin du monde pour le juger, & ceux qui seront morts auparavant qu'il vienne; ou, les prédestinés & les rejetés. Voyez 1. Cor. 15. 51. & 1. Thess. 4. 14.

*À son second avènement,* lorsqu'il paroîtra dans les nuées, glorieux, c'est-à-dire, avec les mêmes qualités glorieuses que son humanité possède maintenant dans le ciel.

*Et dans l'établissement de son royaume,* c'est-à-dire, lorsqu'il commencera à regner sur ses élus par une parfaite gloire de l'âme & du corps.

*¶. 2. D'annoncer la parole.* Prenez les hommes à temps, à contre-temps; reprenez, suppliez, menacez, sans vous lasser jamais de les tolérer, & de les instruire.

D'annoncer la parole, c'est-à-dire, l'Evangile, en enseignant la foi, & en recommandant les bonnes mœurs.

Prenez instantanément & sans cesse les hommes à temps, c'est-à-dire, dans le temps propre & commode pour être écouté favorablement de vos auditeurs, & auquel vos reprimandes & vos corrections soient bien reçues.

*À contre-temps,* c'est-à-dire, dans des occasions mêmes qui ne semblent pas être propres pour être bien écoutés, à cause de la mauvaise disposition des auditeurs; ce qui ne doit pourtant pas empêcher qu'on ne les corrige, parceque s'ils n'en pro-

fitent pas alors , il pourra arriver qu'en faisant réflexion sur ce qu'ils auront entendu dans ces occasions , ils en seront touchés , & cela leur servira pour leur conversion , s'il plaît à Dieu leur en faire la grace. *Autr.* A temps , se peut entendre durant la paix de l'Eglise ; & à contre-temps , lorsque l'on excite la persécution contre ceux qui prêchent la parole de Dieu , & reprennent les mauvaises mœurs des méchants.

*Reprenez les erreurs contre la foi , & contre les mœurs.*

*Supplyez les hommes , afin qu'ils embrassent la vertu.*

*Menacez-les des châtiments dont Dieu punit les vices , afin qu'ils se corrigent , & fuient le péché.*

*Sans vous lasser jamais de les tolérer , c'est-à-dire , sans faire paraître aucune impatience , à souffrir leurs défauts avec une douceur chrétienne , qui vienne de la charité que vous avez pour eux , & du grand désir de leur salut.*

*Et de les instruire , en tâchant de vaincre leur ignorance , leur dureté , & leur opiniâtréte , par la force de la vérité que vous leur prêcherez.*

\*. 3. *Car il viendra un temps où les hommes ne pourront plus souffrir la saine doctrine , au contraire ayant une extrême démagaison d'entendre ce qui les flatte , ils auront recours à une foule de Docteurs propres à satisfaire leurs désirs.*

*Car il viendra un temps , qui n'est pas même beaucoup éloigné , où les hommes seront si corrompus & si aveugles , qu'ils ne pourront plus souffrir qu'on leur dise la vérité , & qu'on leur prêche la saine doctrine de la foi , qui guérira les ames de leurs blessures , & leur donne le salut éternel ; mais au contraire la re-*

jetteront comme une fable , & comme une chose qui leur est insupportable.

*Au-contreire ayant une extrême demangeaison , causée par la chaleur de leur concupiscence , d'entendre ce qui les flatte , c'est-à-dire , des Docteurs qui leur plaisent par leurs discours , & une doctrine qui s'accorde avec leurs désirs déreglés.*

*Ils auront recours à une foule de Docteurs corrompus , ignorans , lâches , & accommodans , propres à satisfaire leurs désirs charnels , leurs passions , & leur cupidité.*

¶. 4. *Et fermant l'oreille à la vérité , ils l'ouvriront à des fables.*

*Et fermant l'oreille de leur cœur à la vérité , parcequ'elle leur semble trop dure & trop sévère , & qu'elle ne parle que de mortifications , de pénitence , de châtiment , & ne menace que de l'enfer.*

*Ils l'ouvriront avec joie & avec avidité à des contes & à des fables , c'est-à-dire , à des doctrines fausses adroitement inventées , qui seront au goût du peuple ; par exemple , qu'il n'est pas défendu de jouir des plaisirs de la vie , que les divertissemens mondains sont innocens , que Dieu n'est pas si sévere , & qu'il ne punit pas si rigoureusement les péchés après cette vie , que la voie du ciel n'est pas si étroite qu'on la fait , &c.*

¶. 5. *Mais pour vous , veillez continuellement ; souffrez constamment toute sorte de travaux ; faites la charge d'un Evangeliste ; remplissez tous les devoirs de votre ministère ; soyez sobre.*

*Mais pour vous , veillez continuellement sur vous & sur vos brebis , craignant qu'elles ne soient enveloppées dans ces maux qui les menacent.*

*Souffrez constamment toute sorte de travaux, c'est-à-dire, les afflictions & les persecutions, qui sont inseparables du ministere apostolique que vous exercez.*

*Faites la charge d'un Evangeliste, en publiant & prêchant la verité, & en combattant la fausseté.*

*Remplissez tous les devoirs de votre ministere, non seulement de paroles, mais aussi par les effets, en faisant voir que vous faites ce que vous dites. D'autres traduisent : Certifiez votre ministere, c'est-à-dire : Faites connoître aux hommes, par l'exemple & la sainteté de votre vie, que vous êtes un véritable ministre de J E S U S - C H R I S T.*

*Soyez sobre.* Ces paroles ne se trouvent en aucun exemplaire Grec, ni dans quelques Latins : mais comme quelques exemplaires Latins, au lieu de : *Mais pour vous, veillez,*, lisent : *Soyez sobre,* (car le mot Grec signifie l'un & l'autre,) il semble que c'est ce qui a fait que l'une & l'autre version est demeurée dans les Latins.

\*. 6. *Car pour moi je suis sur le point d'être sacrifié, & le temps de ma mort s'approche.*

*Car pour moi.* Ce qui fait que je vous exhorte avec tant d'instance de veiller sur votre troupeau, & de vous fortifier contre les heresies qui vous menacent ; c'est que *je suis sur le point d'être sacrifié.* D'autres traduisent : *Je suis comme une victime qui a déjà reçû l'asperaison pour être sacrifiée :* & en ce sens, l'Apôtre feroit allusion aux sacrifices des Juifs, dans lesquels on répandoit du vin, ou quelqu'autre liqueur sur la victime qui étoit prête d'être sacrifiée ; & cette liqueur étoit toujours offerte à Dieu toute entiere, & non pas toute la victime, si ce

n'étoit un sacrifice d'holocauste.

*Et que le temps de ma mort s'approche*, parceque je suis vieux, & tout usé de travail; ce qui fait que l'Apôtre a pu, sans revelation, conjecturer probablement qu'il ne vivroit pas encore long-temps, ayant toutefois encore vécu neuf ans ou environ depuis ce temps - là : c'estpourquoi il dit dans le verset 17. que Dieu l'a fortifié & assisté, afin qu'ilachevât la prédication de l'Evangile, & que toutes les nations l'entendissent.

¶. 7. *j'ai bien combattu ; j'ai achevé ma course ; j'ai gardé la foi.*

*J'ai bien combattu* dans la lice du ministere évangélique ; c'estpourquoi vous ne devez pas vous affliger de ce que je vous ai dit que j'approchois de la fin de ma vie.

*J'ai achevé ma course*, c'est-à-dire, j'ai presqueachevé la course de mes prédications, encore que je n'aie pas atteint au but. De cinq sortes de combats qui se faisoient, entre les Athletes, l'Apôtre choisit la course, à laquelle il compare le ministere de l'Evangile & le cours de la vie, par les bonnes œuvres, comme celle qui y a plus de rapport. Voyez 1. Cor. 9. 24. Philip. 2. 16.

*J'ai gardé la foi*, c'est-à-dire, j'ai été fidelle à m'acquitter des devoirs de mon ministere : il nedit pas cela pour se vanter, ni par vaine gloire, mais pour exciter son disciple à l'imiter ; & afin de lui donner encore plus d'émulation, il lui parle de la récompense qu'il espere de Dieu ensuite de ses travaux.

¶. 8. *Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée, que le Seigneur comme un juste juge me rendra en ce grand jour : & non*

S iiiij

*seulement à moi , mais encore à tous ceux qui aiment son avènement. Hâtez-vous de me venir trouver.*

*Il ne me reste maintenant qu'à attendre avec la paix du cœur & la tranquillité de l'esprit , la couronne de justice , c'est-à-dire , le prix de la vie éternelle , qui me doit être rendue par justice , quoique ce soit aussi une couronne de grâce ; puisque cette justice & nos mérites sont des dons de Dieu.*

*Qui m'est réservée , c'est-à-dire , préparée par le décret éternel de Dieu.*

*Que le Seigneur J E S U S - C H R I S T comme un juste juge , & qui par conséquent ne privera personne de la récompense qui lui est due , me rendra , ayant une ferme confiance d'être du nombre des élus , encore que je n'en sois pas certain d'une certitude de foi , Voyez 1.Cor.9.27. en ce grand jour du jugement universel , quand Dieu rendra à ses élus une pleine récompense , & selon le corps , & selon l'âme.*

*Et non seulement à moi en particulier , mais encore à tous ceux , afin que vous & tous les élus preniez courage par l'espérance de la même couronne , qui aiment son avènement , c'est-à-dire , qui désirent que ce jugement universel arrive bien-tôt , comme se sentant exempts de tous crimes.*

*Hâtez-vous de me venir trouver. L'Apôtre avait besoin de l'assistance de son fidèle disciple dans cette ville capitale du monde ; ou parceque les autres l'avoient abandonné , ou , parcequ'il les avoit envoyés en d'autres provinces , & qu'il n'avoit réservé avec lui que saint Luc. Ceux qui croient que saint Paul a écrit cette Epître à Rome , lorsqu'il y étoit prisonnier pour la seconde fois , & proche de la*

mort , croient qu'il manda à Timothée de le venir trouver en diligence , afin de le voir encore une fois , & de conferer avec lui.

¶. 9. *Car Demas m'a abandonné , s'étant laissé emporter à l'amour du siècle , & il s'en est allé à Thessalonique.*

*Car Demas* , l'un des principaux disciples de saint Paul , *m'a abandonné* , en partie par la crainte des persecutions , & principalement ,

*S'étant laissé emporter à l'amour du siècle , c'est-à-dire , par le desir du repos & des commodités de ce monde , dont les Ministres de l'Evangile sont privés.*

*Et il s'en est allé à Thessalonique* , capitale de Macedoine , où l'on dit qu'il renonça à la foi , & qu'il y fut fait Prêtre des Idoles , selon l'opinion de ceux qui estiment que cette Epître a été écrite durant la seconde captivité de saint Paul : Mais si elle l'a été au temps de sa première , comme il est plus probable ; Demas retorna de Thessalonique trouver saint Paul : car dans l'Epître à Philemon v. 24. il met encore Demas au nombre de ses disciples . Or l'Epître à Philemon fut écrite lorsqu'il étoit prisonnier pour la première fois , & peu de temps après cette seconde Epître à Thimothée .

¶. 10. *Crescens en Galacie , Tite en Dalmatie.*

*Crescens en Galacie* , où je l'ai envoyé pour visiter les Eglises de cette province . La Galacie est une province de l'Asie mineure , autrement appellée Gallo-Grece , à qui l'Apôtre a écrit une Epitre .

*Et Tite en Dalmatie* , province de l'Ilyrie , ou Esclavonie , sur le rivage de la mer Adriatique , vis-à-vis l'Italie . Or il y a apparence que ceux de

Dalmatie ont été convertis par saint Paul ; car il dit dans l'Epître aux Romains , ch. 15. v. 19. qu'il a prêché l'Evangile depuis Jérusalem jusqu'en l'Ilyrie.

¶. 11. *Luc est seul avec moi. Prenez Marc avec vous, & amenez-le; car il me peut beaucoup servir pour le ministere de l'Evangile.*

*Luc* qui l'avoit accompagné depuis la Judée jusqu'à Rome , lorsqu'on l'y menoit prisonnier , & qui décrit ce voyage , & toute cette navigation. Voyez Act. 27. & 28.

*Est seul avec moi* , les autres disciples l'ayant abandonné ; ou-bien , il les avoit envoyés ça & là pour visiter les Eglises.

*Prenez Marc avec vous* ; ce n'est pas l'Evangéliste , mais Jean-Marc , cousin de saint Barnabé , qui avoit auparavant servi saint Paul & saint Barnabé dans le ministere de l'Evangile. Voyez Act. 13. §. 13. & qui s'étant lassé de ce ministere les avoit abandonnés , & s'en étoit retourné à Jérusalem retrouver sa mere. De là vient que saint Paul ne voulut point le prendre à sa compagnie dans son second voyage. Voyez Act. 15. 38. mais quelque temps après s'étant corrigé , saint Paul ordonna à Timothée dans cette occasion de le prendre avec soi , & de l'amener à Rome .

*Car il me peut beaucoup servir* ; ce qui fait voir qu'il éroit changé depuis qu'il l'avoit quitté. *Pour le ministere de l'Evangile* , & dans toutes les autres affaires qui pouvoient survenir à l'Apôtre , qui étant détenu prisonnier dans une maison particulière de Rome , avoit besoin de faire plusieurs choses par d'autres personnes.

¶. 12. *J'ai aussi envoyé Tychique à Ephese.*

*Fai aussi envoié Tychique*, ce celebre personnage, dont saint Paul se servoit ordinairement pour porter des lettres à diverses Eglises. Voyez Philip. 6. 21. Col. 4. 7. *A Ephese*, où étoit alors Timothée, pour gouverner l'Eglise en son absence; & aussi pour porter l'Epître aux Ephesiens, & peut-être aussi cette seconde lettre à Timothée, puisqu'elle a été écrite dès les premiers jours que saint Paul fut arrivé à Rome.

*V. 13. Apportez-moi en venant le manteau que j'ai laissé à Troade chez Carpus, & les livres, & sur-tout les papiers.*

*Apportez-moi en venant le manteau*, qui étoit une espece d'habit que l'on mettoit ordinairement par-dessus les autres, pour se défendre de la pluie & du froid; *que j'ai laissé à Troade*, ville de la Phrygie Mineure située sur le bord de la mer, *chez Carpus* son hôte, & vraisemblablement celui chez qui il ressuscita un jeune homme mort.

Voyez Act. 20. 10.

*Et les livres*, apparemment les livres de l'ancien Testament, que les Apôtres lisoient avec grand soin.

*Et sur-tout les papiers*, qui n'étoient pas reliés ensemble; mais roulés les uns sur les autres, selon la coutume de ce temps-là: ce pouvoit être aussi quelques memoires ou papiers où saint Paul marquoit de sa propre main les choses les plus importantes.

*V. 14. Alexandre l'ouvrier en cuivre, m'a fait beaucoup de maux: le Seigneur lui rendra selon ses œuvres.*

*Alexandre l'ouvrier en cuivre.* C'est peut être cet Alexandre que saint Paul livra à satan avec Hymé-

284 II. EPISTRE DE S. PAUL

menée. Voyez 1. Tim. 1. 20. & le même que cet Alexandre , qui étoit un Juif d'Ephese , qui après sa conversion à la foi devint apostat.

*M'a fait beaucoup de maux* , c'est-à-dire , m'a beaucoup affligé par soi-même, ou par ses partisans, Il faut que ces maux ayent été bien grands & très-dommageables à l'Eglise , puisque l'Apôtre s'en plaint de cette sorte : & qu'il le menace de la vengeance divine.

*Le Seigneur lui rendra.* C'est une espece de prophétie , par laquelle l'Apôtre prévoit la vengeance que Dieu prendra des crimes de cet apostat , & des outrages qu'il a faits à saint Paul & à l'Eglise.

*Selon ses œuvres* , mauvaises & criminelles , & à proportion de leur excès.

\*. 15. *Gardez-vous de lui* , parcequ'il a fortement combattu la doctrine que nous enseignons.

*Gardez-vous de lui.* Gr. *Observez-le* , c'est-à-dire: Prenez bien garde à l'éviter, & à l'écartez de votre troupeau. Il y a apparence que cet Alexandre demeuroit à Ephese , ou aux environs , dans le diocèse de Timothée.

*Parcequ'il a fortement combattu la doctrine que nous enseignons* ; ce qui fait voir qu'il est un opiniâtre , & très-pernicieux à l'Eglise. Il falloit que ce fut à Ephese où à Rome , où il avoit suivi saint Paul , qu'il eût combattu ses prédications , & prêché le contraire de ce qu'il enseignoit.

\*. 16. *La premiere fois que j'ai défendu ma cause* , nul ne m'a assisté , & tous m'ont abandonné : je prie Dieu de ne le leur point imputer.

*La premiere fois que j'ai défendu ma cause* , qui fut peu de temps après avoir été amené à Rome. Cette défense le fit ou devant Neron , ou devant

des Juges subalternes , & peut-être aussi devant le College des Pontifes , à cause qu'il s'agissoit de la Religion.

*Nul , de mes disciples ou de mes amis , ne m'a assisté , c'est-à-dire , n'a pris ma défense , ni de paroles , ni par écrit .*

*Et tous m'ont abandonné , c'est-à-dire , presque tous , disent les Interpretes , qui en exemptent saint Luc ; ce qui ne seroit pas pourtant surprenant , quand tous ses disciples l'auroient abandonné , & même saint Luc ; puisque tous les Apôtres abandonnerent J E S U S - C H R I S T ; ce qui a pu arriver par la crainte de la mort ; c'est pourquoi il ajoute :*

*Je prie Dieu de ne le leur point imputer , pour les en punir , mais de leur pardonner ; parce que ce n'a pas été par malice , comme Alexandre , dont il est parlé dans le verset 14. mais par infirmité , & par la crainte , qu'ils ont péché .*

\* . 17. *Mais le Seigneur m'a assisté & m'a fortifié , afin que j'achevasse la prédication de l'Evangile , & que toutes les nations l'entendent ; & j'ai été délivré de la gueule du lion .*

*Mais le Seigneur J E S U S - C H R I S T m'a assisté & m'a fortifié , en m'exhortant que je ne perdise point courage , & me promettant que j'échaperois le peril de la mort .*

*Afin qu'après avoir recouvré la liberté , j'achevasse la prédication de l'Evangile , c'est-à-dire , que je publiaisse l'Evangile aussi-loin , & en tant de provinces que Dieu me l'avoit ordonné .*

*Et que toutes les nations l'entendent , c'est-à-dire ; presque toutes les nations circonvoisines & connues de ces quartiers - là ; car ni saint Paul , ni tous les Apôtres ensemble n'ont pas prêché*

*Et j'ai été délivré, non pas tout-à-fait; étant encore prisonnier, de la gueule du lion, c'est-à-dire, du danger présent de la mort. Quelques-uns, par le lion, ont entendu Neron; cependant cette opinion ne convient pas bien avec les commencemens du gouvernement de Neron, qui étoit environ la troisième année de son regne, auquel temps saint Paul fut amené à Rome; parcequ'on tient qu'alors Neron gouvernoit son Etat avec une grande douceur & une clemence extraordinaire.*

¶. 18. *Le Seigneur me délivrera de toute action mauvaise, & me sauvant me conduira dans son royaume celeste. A lui soit gloire dans les siecles des siecles. Amen.*

*Le Seigneur me délivrera, non seulement de la gueule du lion, & d'entre les dents de la mort, mais aussi de toute action mauvaise que je pourrois commettre contre le devoir & la constance d'un Apôtre, par l'apprehension & la crainte de la mort.*

*Et me sauvant, de toute sorte de maux par la protection de sa grace, me conduira dans son royaume celeste, où les élus regneront avec lui éternellement.*

*A lui soit gloire, &c. c'est-à-dire: Que toutes les creatures louent & glorifient éternellement un Seigneur si bon & si magnifique.*

¶. 19. *Saluez Prisque & Aquilas; & la famille d'Onesiphore.*

*Saluez Prisque; c'est la même que celle qui est appellée Priscille. Voyez Act. 18. 18. & ailleurs; & Aquilas, son mari, tous deux fort instruits dans la loi de Dieu. Voyez Act. 18. 24. & 26. L'Apôtre nomme ordinairement Priscille ayant son mari, parcequ'elle étoit peut-être plus fervente que lui*

dans la Religion , & parcequ'elle étoit comme la mere commune de tous les Apôtres , qu'elle logeoit chez elle avec une grande charité.

*Et la famille d'Onesiphore*, qu'il dit dans le chapitre 1. verset 16. l'avoir souvent soulagé , & n'avoit point rougi de ses chaînes. Il est incertain si Onesiphore étoit retourné de Rome à Ephese , lors que cette Epître fut écrite.

*V. 20. Erasfe est demeuré à Corinthe : J'ai laissé Trophime malade à Milet.*

*Erasfe*, disciple de Corinthe, que l'Apôtre nomme le tresorier de la ville. Voyez Rom. 16. 23. *est demeuré à Corinthe*, ville de l'Achaïe province de Grece , où il avoit demeuré trois mois. Voyez Act. 20. 3.

*J'ai laissé Trophime*, disciple d'Ephese , qui avoit suivi l'Apôtre jusqu'à Jerusalem. Voyez Act. 20. 29. *malade*. L'on pourroit demander pourquoi saint Paul , qui faisoit tant de miracles , aussi-bien que les autres Apôtres , ne guerissoit pas ce disciple ; à quoi l'on peut répondre , que les Apôtres ne pouvoient pas toutes choses , afin qu'il ne parussent pas être plus qu'hommes.

*A Milet* : D'autres disent , qu'il faut écrire *Melite* , ou *Malte* , qui est une île de la mer mediterranée , où la tempête jeta saint Paul avec sa compagnie : D'autres disent , que c'étoit *Milet* , ville non de l'Ionie , mais de Crete , où le navire qui portoit saint Paul passa. Voyez Act. 27. 13. mais comme cette ville de Crete , selon quelques-uns , avoit été ruinée du temps d'Auguste & de Tibere , qui vivoient avant que saint Paul fist ce voyage , il est plus probable que cette ville de *Miles* étoit celle d'Ionie , où saint Paul dit qu'il

laissa Trophime, pour y être traité de sa maladie.

¶. 21. *Hâtez-vous de venir avant l'hyver, Eubule, Pudens, Lin, Claudio, & tous les frères vous saluent.*

*Hâtez-vous de venir avant l'hyver.* Il y a apparence que cette Epître a été écrite vers le milieu ou à la fin de l'esté ; parceque saint Paul étant arrivé à Rome à la fin de Mars, ou au mois d'Avril, il se peut faire qu'il n'écrivit pas aussi-tôt à Timothée ; mais que quelques mois après se voyant privé de l'assistance de Trophime, d'Eraste & des autres disciples qui l'avoient abandonné, & qu'il ne lui restoit que saint Luc avec lui, il prie Timothée de le venir trouver au-plutôt.

*Eubule.* C'étoit quelque Chrétien Grec, comme son nom le marque ; qui signifie un homme de bon conseil.

*Pudens*, Senateur Romain, que l'on tient par tradition avoir été le premier hôte de saint Pierre, lorsqu'il fut à Rome,

*Lin*, qui fut le premier qui succeda à saint Pierre au Pontificat.

*Claudie*, ou *Claude*, femme Chrétienne de la ville, & peut-être descendante de la noble famille des Claudes, d'où sont sortis Tibere & les autres Cesars, jusqu'à Neron inclusivement.

*Et tous les frères*, c'est-à-dire, tous les autres Chrétiens qui étoient alors à Rome ; *vous saluent*, c'est-à-dire, vous envoyent par moi le saint baiser de paix, qui est le signe de l'union & de la charité qui est entre nous.

¶. 22. *Que le Seigneur JESUS-CHRIST soit avec votre esprit. La grace soit avec vous. Amen.*

*Que le Seigneur JESUS-CHRIST soit avec votre*

votre esprit , afin que par sa grace il le possède , & le conduise dans toutes ses actions. Par l'esprit, l'Apôtre n'entend pas le Saint-Esprit , mais l'esprit créé , c'est-à-dire , la plus haute partie de l'ame.

*La grace soit avec vous , & avec toute votre Eglise. Cette grace est ordinairement le dernier sceau que saint Paul , qui est le grand Prédicateur de la grace , met à toutes ses Epîtres.*

*Amen. Ainsi soit-il.*



### S E N S   S P I R I T U E L.

¶.1. jusqu'au 7. *J'E vous conjure donc devant Dieu...*

*Prenez les hommes à temps , à contre-temps ; reprenez ; suppliez ; menacez , sans vous lasser jamais de les tolerer & de les instruire , &c.*

Qui est - ce , dit saint Augustin , qui entendant ces paroles , s'il sert Dieu fidellement , & <sup>Aug. 1.</sup> cont. Crescen. s'il n'est point un ouvrier trompeur , puisse se tenir <sup>4. 6.</sup> en repos sans travailler avec soin & avec empressement ? Qui oseroit être lent & paresseux , après avoir été conjuré de la sorte de ne point l'être ; Cependant saint Gregoire ayant grande raison de <sup>Gregor.</sup> se plaindre que tout le monde est plein de Prêtres , <sup>hom. 17.</sup> in Evans & qu'il s'en trouve neanmoins très-peu qui travaillent à la moisson de Dieu ; parceque nous nous chargeons , dit - il , du ministere , sans en remplir les devoirs : *Quia officium quidem sacerdotale suscipimus , sed opus officii non implemus.* Il est vrai que les fonctions de la Prêtrise sont difficiles à remplir , il faut une grande prudence & beaucoup de discretion pour savoir tellement ménager les esprits ,

*Tome IV.*

T

qu'on leur fasse agréer ce qui souvent ne leur plaît pas. Il faut beaucoup de fermeté & de resolution pour résister aux passions des hommes, lorsqu'il s'agit de leur salut, ou de la gloire de Dieu ; il faut une grande patience pour supporter les foiblesse, les défauts & les importunités de ceux dont on est chargé ; il ne suffit pas de les avoir soufferts en une rencontre , il faut les souffrir en toutes : La patience doit être sans bornes ; elle doit être universelle. Mais enfin qui trouvera-t-on qui soit en état d'exécuter ce que l'Apôtre ordonne ici à son disciple , *de ne se lasser jamais de tolérer & d'instruire , de supplier , de menacer , & sur-tout de le faire non seulement à temps , mais encore à contre-temps ?* Car que signifie , à temps , si ce n'est quand on écoute volontiers ; & à contre-temps , à regret & avec répugnance , dit saint Césaire d'Arles ? *Quid est opportunè , importunè , nisi opportunè volentibus ; importunè nolentibus ? volentibus audire verbum Dei offerendum est ; fastidientibus , ingerendum.* Il faut présenter la parole de Dieu comme une nourriture , à ceux qui veulent bien la recevoir ; mais il faut la faire prendre comme à des malades à ceux qui en ont du dégoût.

*Cesar.*  
*Arel.*  
*bom. 26.*

*Augus.*  
*Expos.*  
*Ep. id*  
*Galat.*

Mais quoi, les remèdes peuvent-ils servir de quelque chose , quand ils sont donnés à contre-temps ? *Nullum medicamentum sanat , nisi opportunè adhibueris*, dit S. Augustin : néanmoins le même saint Docteur répond , que l'Apôtre nous a voulu marquer , qu'encore que nous paroissions parler hors de temps à ceux qui n'écoutent pas volontiers , nous devons croire que cela leur est utile : car plusieurs considérant ensuite ce qu'on leur a dit , se sont repris eux-mêmes avec plus de force & de sévérité qu'on

ne l'auroit fait , & la vigueur de la reprimande penetrant peu-à-peu jusques dans le fond de leurs entrailles , ils se sont trouvés gueris. Les medecins des corps n'attendent pas le consentement de leurs malades , quoiqu'ils n'entrepprennent leur guerison que pour une récompense terrestre ; cependant , continue ce Pere , l'indifference que les Medecins spirituels ont pour le salut de leur prochain , fait qu'ils aiment mieux voir la mort du pecheur , que d'entendre de sa bouche une parole de colere. Ce n'est pas là la conduite d'un veritable Ministre de J E S U S - C H R I S T , qui , à quelque prix que ce soit , doit tâcher de guerir le pecheur. Qu'il prenne de travers ce que nous lui dilons , ne nous en mettons aucunement en peine , tout ira bien , si vous l'aimez veritablement en J E S U S - C H R I S T , s'il est bien vrai que vous ne cherchez qu'à le convertir , il vous est permis de lui dire tout ce que vous jugerez à propos : *Diligo , & dic quod vole.* Si pourtant il vous arrivoit que la resistance de ce pecheur vous eût fait exceder au-delà des regles que la charité a prescrites à la correction fraternelle , vous devez laver cette faute par vos larmes , & vous humilier devant Dieu , de ce qu'en voulant vous ingerer de guerir un pecheur , vous êtes tombé vous-même dans le peché.

Le même saint Docteur fait encore voir ailleurs , qu'il ne faut point desesperer d'un pecheur , quelque incorrigible qu'il paroisse. Quand il vous dirroit , dit-il : Vous êtes un importun , laissez-moi <sup>August. de l'affor.</sup> 7. en repos , je veux demeurer tel que je suis , je veux me perdre , je veux perir ; vous êtes obligés de lui répondre : C'est pour cela , mon frere , que je ne le dois pas vouloir , puisque Dieu me menace , si je

Tij

292 II. EPISTRE DE S. PAUL  
vous laisse faire, de me perdre moi-même.

\*. 7. jusqu'au 16. *Fai bien combattu, j'ai  
achevé ma course, j'ai gardé la foi. Il ne me reste  
qu'à attendre la couronne de justice, &c.*

Saint Paul se réjouissait dans l'assurance de jouir bien-tôt du bonheur éternel, parce qu'il devoit Aug. 1.  
2. de pec.  
mer. c. 26. tempoter la couronne du martyre, Dieu le lui ayant revelé, non tout-à-fait, & d'une certitude indubitable; mais il lui en avoit fait concevoir une esperance très-ferme: *Non re plenissimā*, dit saint Augustin, *sed spe firmissimā*; car il n'étoit pas entierement assuré de son salut & de la gloire du ciel, puisqu'il dit qu'il craignoit qu'après avoir prêché, il ne fut reprouvé lui-même. Mais il faut savoir, que plus les justes souffrent pour la vérité, plus ils attendent avec certitude les récompenses de la vie future; car l'esperance que l'on met en Dieu est d'autant plus solide & plus assurée, que l'on souffre davantage durant cette vie. Le prix de la joie éternelle ne se pouvant recueillir que de la semence des tribulations de ce monde; c'est ce que David enseigne, lorsqu'il dit: *Ceux qui sement avec larmes, recueilleront avec joie.* Et notre S. Apôtre: *Si nous mourrons avec JESUS CHRIST, nous vivrons aussi avec lui;* si nous souffrons avec lui, nous regnerons aussi avec lui. Et un Ange annonçant à S. Jean la gloire des Saints, dit: *Voilà ceux qui sont venus ici après avoir passé par de grandes souffrances, & qui ont lavé & blanchi leurs robes dans le sang de l'Agneau.*

Gng. 1.  
2. Mor.  
c. 14.  
  
Pf. 115.  
Rom. 6.  
8.  
  
Apocal.  
2. 14.

Puis donc que l'on sème les afflictions pour en recueillir ensuite le fruit de la joie, l'ame conçoit une confiance d'autant plus ferme, qu'elle souffre de plus grands maux pour l'amour de la vérité. Ainsi saint Paul, qui avoit combattu sans cesse contre les

matix passagers de cette vie , attendoit avec une <sup>Gregor.</sup>  
ferme assurance les biens permanens de la vie <sup>Moral.</sup>  
<sup>l. 22 c. 8.</sup> future.

Que s'il dit : *j'ai bien combatis , j'ai achevé ma course , j'ai gardé la foi ;* il faut remarquer qu'il ne le dit que dans le temps auquel il prévoyoit qu'il devoit bien-tôt mourir ; car il avoit dit immédiatement, avant ces paroles : *Pour moi je suis comme une victime qui a déjà reçû l'aspersion pour être sacrifiée , & le temps de mon départ s'approche.* Ainsi il ne rappelle dans son esprit le souvenir de sa vertu, que lorsqu'il prévoit qu'il ne lui restoit presque plus de temps pour la pouvoir pratiquer.

Et en effet , autant que nous devons durant cette vie éloigner de notre memoire la pensée de nos bonnes œuvres , de-peur qu'elle ne nous élève vainement le cœur ; autant nous est-il souvent utile à l'heure de notre mort d'en rappeller le souvenir dans notre esprit , afin de ranimer notre confiance , & nous fortifier contre la crainte immodérée & le desespoir.

\*. 16. jusqu'à la fin. *La premiere fois que j'ai défendu ma cause , nul ne m'a assisté , & tous m'ont abandonné ; je prie Dieu de ne le leur point imputer , &c.*

C'est une chose bien étrange que saint Paul n'ait eu personne dans Rome qui ait pris sa défense , vu qu'il y avoit un si grand nombre de fidelles de toute sorte de condition , & dont saint Paul a parlé si avantageusement. Cela fait voir quelle assurance on doit prendre en l'affection des hommes , & même de ceux qui font une profession particulière de servir Dieu : c'est pourquoi on n'en doit pas juger par quelques démonstrations extérieures , lorsqu'on est

T iiij

dans la prosperité ; car à moins que des personnes soient fortement établies en la crainte de Dieu , elles nous manqueront dans les rencontres importantes où il y aura à craindre quelque disgrâce : aussi ne faut-il point s'y assurer. La vertu des Chrétiens de ce temps-ci n'est point comparable à celle de ce premier siècle de l'Église , où on n'a pas laissé d'abandonner saint Paul dans son plus grand besoin : mais il n'y mettoit pas sa confiance, il la mettoit en Dieu seul , *qui l'affixa & le fortifia* bien-tôt , pour montrer qu'il n'y a qu'à lui être fidelle , toutes les puissances du monde ne pouvant nuire à ceux qui mettent toute leur confiance en lui ; car, ou il les délivre du danger dont ils sont menacés , comme il fit de S. Paul , en ne permettant point que Neron le fist mourir la première fois , ou s'il permet que les hommes leur ôtent la vie , ou les affligent , c'est pour leur plus grand bien ; la mort que saint Paul reçût la seconde fois qu'il fut présenté à Neron , lui fut plus avantageuse que la liberté , parce qu'elle lui acquit la gloire du martyre , qui est la plus grande faveur que Dieu puisse faire en cette vie.





# A V I S

## SUR L'EPISTRE DE S. PAUL

### A T I T E.

**C**omme saint Paul se disposoit à aller passer l'hyver à Nicopolis , ville de l'Epire ou de Thrace , il jugea à propos d'écrire à Tite , son disciple , pour l'inviter à l'y venir trouver aussi-tôt qu'il lui auroit envoyé Artemas ou Tichique pour les substituer en sa place , & avoir soin en son absence de l'Eglise de Crete , à présent appellée Candie , dont il lui avoit abandonné le gouvernement ; & l'avertir de lui envoyer incessamment Zenas & Apollon , & de se charger aussi des frais de leur voyage.

Il écrivit donc à Tite sur ce sujet , & se servit de cette occasion pour lui donner quelques avis sur les besoins des Eglises de cette île. Il lui ordonne d'établir des Evêques ou des Prêtres dans chaque ville , & lui marque les qualités de ceux qu'il doit choisir , qui sont les mêmes que celles qu'il avoit demandées à Timothée dans sa première Epître. Il l'avertit de fuir les herétiques & sur-tout de s'opposer avec force à de certains Juifs , qui sous le nom specieux du Christianisme introduisoient le Judaïsme , & séduisoient les fidelles par des fables & des questions vaines & imutiles , & n'avoient pour but qu'un gain honteux & sordide. Et pour lui apprendre en general quel éroit le caractère de ces Cretois , il lui cite un vers d'Epimenide ancien Poète , qui avoit dit de sa propre nation , que les Cretois étoient des menteurs ,

T iiiij

des conteurs de fables , de mauvaises bêtes , & qui s'étudioient à vivre sans rien faire.

Ensuite il l'exhorte d'inspirer la modestie , la retenue , la pieté , & les autres vertus chrétiennes aux vieillards , aux femmes âgées , aux jeunes-hommes & aux jeunes femmes , & d'inspirer à ces dernières l'attachement qu'elles doivent à leurs maris & à leurs enfans ; aux serviteurs la fidélité à leurs maîtres : & lui prouve par l'exemple de J E S U S - C H R I S T , qui s'est livré à la mort pour tous les hommes , que tous , de quelque condition qu'ils soient , sont appellés au salut éternel ; & qu'ainsi on ne doit négliger non plus de travailler au salut des esclaves & des serviteurs , qu'à celui des Maîtres.

Il lui recommande de prêcher fortement l'obéissance qui est dûe aux Princes , aux Magistrats , & aux Puissances temporelles , & d'avertir les fidèles d'être doux & bien-faisans envers tout le monde , selon l'exemple de J E S U S - C H R I S T qui est venu combler de ses grâces ceux-même qui étoient ses plus grands ennemis . Enfin , il assure qu'il ne suffit pas pour être sauvés de croire en Dieu & en J E S U S - C H R I S T si l'on ne fait de bonnes œuvres ; & il finit cette Lettre en souhaitant à ce disciple la grace & la paix , & en le saluant de la part de ceux qui sont avec lui .

On croit que cette Lettre a été écrite par l'Apôtre à peu près dans le même temps que la première à Timothée , c'est-à-dire , la 33. année après la mort de J E S U S - C H R I S T , la 66. de l'Ere vulgaire , & dans l'entre - temps de sa première & seconde captivité de Rome , pendant lequel temps il fit un voyage en Grèce , & demeura chez les Philippiens , & parcourut la Macédoine .



# EPISTRE DE S. PAUL A TITE.

## CHAPITRE PREMIER.

**P**AULUS, I.  
servus Dei,  
Apostolus  
autem Jesu  
Christi, secundum fi-  
dem electorum Dei,  
& agnitionem verita-  
tis, quæ secundum pie-  
tatem est,

2. in spem vitæ æter-  
næ, quam promisit qui  
non mentitur, Deus,  
ante tempora sæcula-  
ria:

3. manifestavit au-  
tem temporibus suis  
verbum suum in præ-  
dicacione, quæ credita  
est mihi secundum præ-

ψ. 1. expl. des vérités qui re-  
gardent la pieté & le vrai culte  
de Dieu,

**P**AUL, serviteur  
de Dieu, & Apô-  
tre de JESUS  
CHRIST, pour  
instruire les élus de Dieu  
dans la foi & dans la connois-  
sance de la vérité qui est se-  
lon la pieté,

2. & qui donne l'espérance  
de la vie éternelle, que Dieu,  
qui ne peut mentir, a pro-  
mise & destinée avant tous  
les siècles :

3. ayant fait voir en son  
temps l'accomplissement de sa  
parole dans la prédication  
de l'Evangile, qui m'a été

ψ. 2. lessr. dans l'espérance,  
ψ. 3. austr. son Verbe.

confié par l'ordonnance de  
Dieu notre Sauveur :

4. A Tite son fils bien-  
aimé en la foi qui nous est  
commune : Que Dieu le Pere  
& J E S U S - C H R I S T notre  
Sauveur, vous donnent la  
grace & la paix.

5. Je vous ai laissé en  
Crete, afin que vous y re-  
gliez tout ce qui reste à y  
regler, & que vous établis-  
siez des Prêtres en chaque  
ville, selon l'ordre que je  
vous en ai donné.

*1. Tim. 3.  
b. 1*

6. Choisissant celui qui  
sera irreprochable, qui n'au-  
ra épousé qu'une femme,  
dont les enfans seront fidel-  
les, non accusés de débau-  
ches, ni désobeïssans.

7. Car il faut que l'Evê-  
que soit irreprochable, com-  
me étant le dispensateur &  
l'économie de Dieu ; qu'il ne  
soit ni altier, ni colere, ni  
sujet au vin, ni violent &  
promt à frapper, ni porté à  
un gain honteux ;

8. mais qu'il aime à exer-  
cer l'hospitalité ; qu'il soit  
affable <sup>4</sup> ; qu'il soit sobre ,

<sup>4.</sup> 8. autr. qu'il aime le bien, ou, les gens de bien. i. e. qu'il  
soit doux.

ceptum Salvatoris no-  
stri Dei :

4. Tito dilecto filio  
secundum communem  
fidem, gratia, & pax  
à Deo Patre, & Christo  
Iesu Salvatore no-  
stro.

5. Hujus rei gratia  
reliqui te Crete, ut ea  
qua desunt corrigas,  
& constituas per civi-  
tates Presbyteros, sicut  
& ego disposui tibi.

6. Si quis sine cri-  
mine est, unius uxori-  
ris vir, filios habens  
fideles, non in accusa-  
tione luxuriæ, aut nos  
subditos.

7. Oportet enim E-  
piscopum sine crimine  
esse, sicut Dei dispen-  
satorem, non superbum,  
non iracundum, non  
violentum, non percussorem, non tur-  
pis lucri cupidum :

8. sed hospitalem,  
benignum, sobrium,  
justum, sanctum, con-

tinentem :

9. amplectentem eum,  
qui secundum doctrinam est , fidelem sermonem ; ut potens sit exhortari in doctrina fana , & eos , qui contradicunt , arguere .

10. Sunt enim multi etiam inobedientes , vaniloqui , & seductores , maximè qui de circumcisione sunt :

11. quos oportet redargui : qui universas domos subvertunt , docentes quæ non oportet , turpis lucratiâ .

12. Dixit quidam ex illis , proprius ipsorum propheta : Cretores semper mendaces , malæ bestiæ , ventres pigri .

13. Testimonium hoc verum est . Quam ob causam increpa illos durè , ut sani sint in fide .

14. non intendentes

¶ . 12. C'est un vers d'Epimenide Poète Grec.

juste , saint , temperant :

9. qu'il soit fortement attaché aux vérités de la foi , telles qu'on les lui a enseignées ; afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine , & de convaincre ceux qui s'y opposent .

10. Car il y en a plusieurs , & sur-tout d'entre les Juifs , qui ne veulent point se soumettre , qui s'occupent à contrer des fables , & qui séduisent les ames .

11. Il faut fermer la bouche à ces personnes qui renversent les familles entières , enseignant par un intérêt honteux ce qu'on ne doit point enseigner .

12. Un d'entre ceux de cette île , dont ils se font un Prophète , a dit d'eux : Les Cretois sont toujours menteurs : ce sont de méchantes bêtes , qui n'aiment qu'à manger & à ne rien faire !

13. Ce témoignage qu'il rend d'eux est véritable . C'est pourquoi reprenez - les fortement , afin qu'ils conservent la pureté de la foi ,

14. & qu'ils ne s'arrêtent

300 EPISTRE DE S. PAUL

point à des fables judaïques ,  
& à des ordonnances de personnes // qui tournent le dos  
à la vérité.

15. Or tout est pur pour  
Rom. 14. 20. ceux qui sont purs : & rien  
n'est pur pour ceux qui sont  
impurs , & infidèles ; mais  
leur raison & leur conscience  
sont impures & souillées.

16. Ils font profession de  
connoître Dieu , mais ils le  
renoncent par leurs œuvres ,  
étant détestables & rebelles  
& inutiles à toute bonne œu-  
vre //.

¶. 14. austr. se détournent de la vérité.

¶. 16. austr. reprocuvés à l'égard de toute bonne œuvre.



SENS LITTERAL.

¶. 1. *P*AUL , serviteur de Dieu , & Apôtre de JESUS-CHRIST , pour instruire les élus de Dieu dans la foi & dans la connaissance de la vérité qui est selon la piété .

*Paul , serviteur de Dieu.* Tous les hommes , comme créatures de Dieu , sont ses serviteurs ; tous les Chrétiens , qui font profession de lui rendre un culte véritable & sincère , sont aussi ses serviteurs : mais les Apôtres , que Dieu a établis comme les ambassadeurs & ses ministres pour annoncer sa parole aux peuples , sont ses serviteurs d'une manière plus particulière , & bien plus honorable . C'est dans cette Epître seule , que saint Paul se dit serviteur de Dieu ;

dans les autres , il s'appelle serviteur , ou Apôtre de J E S U S - C H R I S T .

*Et Apôtre de J E S U S - C H R I S T , pour instruire les élus de Dieu . Let. Selon la foi des élus de Dieu .* C'est pour eux que Dieu se choisit des ministres , & si tous ceux qui sont appellés ont part à la parole de l'Evangile , c'est néanmoins au salut des élus que Dieu rapporte tout ce qui se fait dans l'Eglise & dans le monde .

*Dans la foi , c'est-à-dire , dans la doctrine qui enseigne à croire en J E S U S - C H R I S T , & à tout ce qu'il a révélé à son Eglise . V oyez Rom . 1. 5.*

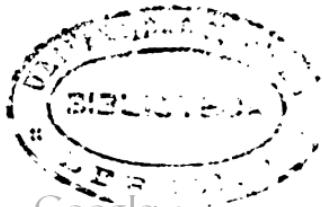
*Et dans la connoissance de la vérité , & des maximes qui regardent la Religion chrétienne , qui consistent à connoître un Dieu fait homme , pour racheter par sa mort le genre humain . Les Apôtres ne faisoient point profession d'enseigner autre chose que J E S U S - C H R I S T , & J E S U S - C H R I S T crucifié . V oyez 1. Cor. 2. 2.*

*Qui est selon la piété , c'est-à-dire , qui a pour fin le vrai culte de Dieu , & le règlement des mœurs . V oyez 1. Tim. 6. 3.*

¶ . 2. *Et qui donne l'espérance de la vie éternelle , que Dieu , qui ne peut mentir , a promise & destinée avant tous les siècles .*

*Qui donne l'espérance de la vie éternelle ; parce-que la foi est le fondement des choses qu'on espère . V oyez Hebr. 11. 1. nulle autre connoissance de Dieu , que celle que nous avons par la foi , ne peut nous conduire à la vie éternelle .*

*Que Dieu , qui étant la souveraine vérité , ne peut mentir , ni tromper , ni être trompé ; a promise & destinée , c'est-à-dire , a résolu dans son décret éternel , de la donner par son Fils J E S U S - C H R I S T ,*



302      EPISTRE DE S. PAUL  
qui est venu afin que les brebis aient la vie. Voyez  
Jean. 10. 10.

*Avant tous les siecles, c'est-à-dire, avant le commencement du monde.*

*¶. 3. Ayant fait voir en son temps l'accomplissement de sa parole dans la prédication de l'Evangile, qui m'a été confié par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur.*

*Ayant fait voir, par les Apôtres & les Evangelistes, en son temps, au temps qu'il avoit marqué. Voyez 1. Tim. 2. 6.*

L'accomplissement de sa parole, c'est-à-dire, de ce qu'il avoit destiné de faire, qui est de donner la vie éternelle à ses élus.

*Dans la prédication de l'Evangile. C'est par la prédication de l'Evangile que Dieu a découvert aux hommes ce decret, & qu'il en a fait connoître l'accomplissement.*

*Qui m'a été confié, comme un dépôt, pour en faire part aux Gentils. L'Evangile est un dépôt sacré qui a été confié aux Apôtres & à leurs successeurs, qui en doivent être de fidèles dispensateurs. Voyez 1. Cor. 4. 12.*

*Par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur. Voyez 1. Tim. 1. 1.*

*¶. 4. A Tite son fils bien-aimé en la foi qui nous est commune : Que Dieu le Pere & JESUS-CHRIST notre Sauveur, vous donnent la grace & la paix.*

*A Tite, son disciple, qui de Gentil avoit été converti par l'Apôtre saint Paul, ou au moins instruit par lui, & chargé du soin de l'Eglise de Corinthe, & depuis des Eglises de l'île de Crete.*

*Son fils bien-aimé. Grec. Son vrai fils, qui imitoit de près sa doctrine & sa vertu; & qui lui obeïssoit*

avec une affection filiale dans le ministere apostolique. Voyez 1. Tim. 1. 2.

*En la foi quis nous est commune à lui & à moi ; & non à tous les fidelles ; ce qui auroit été trop general. Anstr. Par l'union d'une même foi.*

*Que Dieu le Pere , & J e s u s - C h r i s t notre Sauveur , &c. Voyez 1. Tim. 1. 2.*

¶. 5. *Je vous ai laissé en Crete , afin que vous y regliez tout ce qui reste à y regler , & que vous établissiez des Prêtres en chaque ville , selon l'ordre que je vous en ai donné.*

*Je vous ai laissé en Crete , île appellée aujourd'hui Candie , située entre l'Archipel & la Mediterranée. On ne sait quand saint Paul a passé par cette île , ni quand il y a laissé Tite.*

*Afin que vous y regliez tout ce qui reste à y regler. S. Paul y avoit jetté les fondemens de la foi & de la doctrine de l'Evangile ; mais comme en qualité d'Apôtre des nations il devoit annoncer l'Evangile à d'autres peuples , il laissa à de fidelles disciples le soin de regler ce qui restoit à faire.*

*Et que vous établissiez des Prêtres , c'est-à-dire , des Evêques , en leur donnant l'ordre & la jurisdiction pour gouverner les fidelles. Le nom de Prêtre , ou d'Ancien , se donnoit également aux Prêtres & aux Evêques. Voyez 1. Tim. 4. 14.*

*En chaque ville , c'est-à-dire , dans les lieux où il y auroit un assez grand nombre de fidelles pour former une Eglise.*

*Selon l'ordre que je vous en ai donné , c'est-à-dire , qui aient les qualités que je vous ai marquées de vive voix.*

¶. 6. *Choisissez celui qui sera irreprochable , qui n'aura épousé qu'une femme , dont les enfans se-*

304 EPISTRE DE S. PAUL  
ront fidelles, non accusés de débauches, ni desobeissans.

*Choisissonc celui qui sera irreprochable, c'est-à-dire, qu'on ne puisse accuser, ni reprendre d'aucun crime depuis qu'il a embrassé la foi.*

*Qui n'aura épousé qu'une femme* Voyez ce verset expliqué 1. Tim. 3. 2. 4.

*Dont les enfans seront fidelles, c'est-à-dire, convertis à la foi de J E S U S - C H R I S T.*

*Non accusés de débauches, ni desobeissans; puisqu'il arrive souvent que l'infamie des enfans retombe sur leur pere.*

*¶. 7. Car il faut que l'Eveque soit irreprochable; comme étant le dispensateur & l'aéconome de Dieu, qu'il ne soit ni altier, ni colere, ni sujet au vin, ni violent & prompt à frapper, ni porté à un gain honnête.*

*Car il faut que l'Eveque, comme ministre de J E S U S - C H R I S T, soit irreprochable, comme étant, &c. revêtu de son autorité, & associé à son sacerdoce; & ayant entre ses mains les tresors de ses graces pour les dispenser aux fidelles, comme un bon aéconome. Voyez 1. Cor. 4. 1.*

*Qu'il ne soit ni altier. Grec. Ni obstiné, ni entêté, c'est-à-dire, arrogant, audacieux, qui a la présomption de faire tout à sa tête, & ne suivre que son caprice.*

*Ni colere, ni sujet au vin, &c. Voyez 1. Tim. 3. 2. 3.*

*¶. 8. Mais qu'il aime à exercer l'hospitalité: qu'il soit affable; qu'il soit sobre, juste, saint, tempérant.*

*Mais. .... qu'il soit affable, c'est-à-dire, civil & honnête; cette qualité convient à celui qui exerce l'hospitalité.*

l'hospitalité. Grec. *Qu'il aime les gens - de-bien,*  
tels que doivent être ceux que l'on reçoit à sa table  
& dans sa maison.

*Qu'il soit sobre, &c.* c'est-à-dire, qu'il reprime toutes ses passions, & sur-tout celle de la gourmandise & de la volupté.

¶. 9. *Qu'il soit fortement attaché aux verités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées ; afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent.*

*Qu'il soit fortement attaché :* la force du mot Grec marque un attachement tel qu'est celui par lequel on tient quelque chose avec acharnement & sans démordre.

*Aux verités de la foi*, c'est-à-dire, de la Religion, qui font la vraie science du Pasteur. Il n'a nul besoin, dit saint Chrysostome, des sciences séculières, ni de l'éloquence humaine, mais d'une grande connoissance de l'Ecriture, afin d'en penetrer les sens cachés, &c. les mystères.

*Telles qu'on les lui a enseignées*, sans les alterer par des raisonnemens humains tirés de la Philosophie ; ce qui a été la source de la plupart des heresies.

*Afin qu'il soit capable d'exhorter.* Voyez 1. Tim. 3. 2. *selon la saine doctrine*, exemte de toute corruption & d'erreurs, qui guerit les âmes de leurs blessures, & leur donne le salut éternel. Voyez 1. Tim. 1. 10. 2. Tim. 1. 13. & 4. 3.

*Et de convaincre ceux qui s'y opposent*, c'est-à-dire, faire voir évidemment par des témoignages de l'Ecriture, & par de bonnes raisons, la fausseté des raisonnemens des herétiques & des libertins. L'Evêque sur-tout doit être capable de combattre les ennemis de l'Eglise.

**¶. 10.** *Car il y en a plusieurs, & sur-tout d'entre les Juifs, qui ne veulent point se soumettre, qui s'occupent à conter des fables, & qui séduisent les ames.*

*Car il y en a plusieurs parmi vous dans l'île de Crète, & sur-tout d'entre les Juifs, qui ne veulent point se soumettre, c'est-à-dire, qui ne peuvent souffrir la discipline établie dans l'Eglise. L'Apôtre parle des Juifs qui étoient convertis à la foi, qui vouloient mêler la loi avec l'Evangile, & la Circoncision avec le Baptême.*

*Qui s'occupent à conter des fables, c'est-à-dire, qu'ils n'entretiennent leurs auditeurs dans leurs assemblées que de choses vaines & inutiles, qui tendent plutôt à se faire applaudir, qu'à édifier.*

*Et qui séduisent les ames, c'est-à-dire, les corrompent par des erreurs & des opinions qu'ils sément parmi les fidèles.*

**¶. 11.** *Il faut fermer la bouche à ces personnes qui renversent les familles entières, enseignant par un intérêt honteux, ce qu'on ne doit point enseigner.*

*Il faut fermer la bouche à ces personnes, c'est-à-dire, les presser vivement par des preuves si solides, qu'ils n'aient rien à répondre. C'est ce que ne peut faire un Pasteur, s'il n'est versé dans les Ecritures. Voyez Act. 18. 24.*

*Qui renversent les familles entières, en ruinant leur foi, qui est le fondement de la Religion chrétienne.*

*Enseignant des choses fausses & nuisibles au salut, par un intérêt honteux, &c. C'est sans doute faire un gain honteux, que de se procurer des avantages temporels par une fausse doctrine qui corrompt les ames.*

¶. 12. Un d'entre ceux de cette île , dont ils se font un Prophète , a dit d'eux : Les Cretois sont toujours menteurs : ce sont de méchantes bêtes , qui n'aiment qu'à manger , & à ne rien faire .

Un d'entre ceux de cette île , nommé Epimenide , Cretois de nation , Poète Grec , & Prophète des faux-dieux .

Dont ils se font un Prophète , c'est-à-dire , que les habitans de cette île tiennent pour prophète , & s'en font honneur , comme d'un homme extraordinaire qui a pris naissance dans leur pays .

A dit d'eux , c'est-à-dire , a écrit des Cretois dans un livre intitulé : Des Oracles , ou , Propheties des Gentils .

Les Cretois sont toujours menteurs ; ce qui a donné lieu au proverbe : Il faut cretiser avec les Cretois , c'est-à-dire , user de fourberie avec les fourbes .

Ce sont de méchantes bêtes , c'est-à-dire , des hommes semblables à des bêtes farouches , qui ne cherchent que les occasions de nuire .

Qui n'aiment qu'à manger , &c. c'est-à-dire , qui passent le temps à la bonne-chere , & aux plaisirs de la vie .

¶. 13. Ce témoignage qu'il rend d'eux , est véritable . C'est pourquoi reprenez-les fortement , afin qu'ils conservent la pureté de la foi .

Ce témoignage qu'il rend d'eux est véritable . L'expérience & le bruit public font voir la vérité de ce témoignage dans la plupart des Cretois .

C'est pourquoi , puisqu'ils sont si grossiers & si insensibles , reprenez-les fortement . Let. durement , c'est-à-dire , avec vigueur .

Afin qu'ils conservent la pureté de la foi . Ce qui fait la santé de l'âme du Chrétien , c'est la foi ; car

la doctrine des heretiques , comme la gangrene , gâte peu-à-peu ce qui est sain : ainsi il faut retrancher ce qui est pourri , afin de conserver ce qui est encore sain & entier .

*V. 14. Et qu'ils ne s'arrêtent point à des fables judaïques , & à des ordonnances de personnes qui tournent le dos à la vérité .*

*Et qu'ils ne s'arrêtent point à des fables judaïques , c'est-à-dire , à des imaginations ridicules , & des histoires inventées à plaisir , comme les opinions superstitieuses de ceux qui croient qu'il y a des viandes impures par elles-mêmes , & qui rendent impures ceux qui en mangent .*

*Et à des ordonnances de personnes qui tournent le dos à la vérité , c'est-à-dire , qui anéantissent la loi de Dieu , & substituent les vaines idées de leur imagination à la vérité de l'Evangile .*

*V. 15. Or tout est pur pour ceux qui sont purs : & rien n'est pur pour ceux qui sont impurs & infidèles ; mais leur raison & leur conscience sont impures & souillées .*

*Or tout est pur pour ceux qui sont purs , c'est-à-dire , toutes les créatures sont bonnes par elles-mêmes , & sont pures pour ceux dont la conscience est purifiée par la foi ; ce n'est point la qualité des choses , mais la disposition de celui qui en use , qui les rend bonnes ou mauvaises . Si l'Eglise défend à ses enfans , en certain temps , l'usage de quelque viande , elle ne les regarde pas comme impures , mais comme indifférentes , pour en faire un bon ou un mauvais usage .*

*Et rien n'est pur pour ceux qui sont impurs , &c. c'est-à-dire , qui ont l'esprit corrompu par l'erreur , & la conscience par les pechés , & qui abusent des*

creatures de Dieu , ou n'en usent pas , les croyant impures & souillées.

¶. 16. *Ils font profession de connoître Dieu , mais ils le renoncent par leurs œuvres , étant détestables & rebelles , & inutiles à toute bonne œuvre.*

*Ils font profession de connoître Dieu , comme createur du monde , & comme auteur de la loi donnée par le ministère de Moïse ; c'est-à-dire , ils font profession de l'honorer , préférablement à toutes les autres nations , & montrent dans leur extérieur une pieté apparente.*

*Mais ils le renoncent par leurs œuvres , & commettent des actions toutes contraires à la profession dont ils se vantent.*

*Etant détestables & rebelles.* Grec. *Opiniâtres , & difficiles à persuader ,* c'est-à-dire , non seulement ils renoncent Dieu par une vie toute contraire à sa sainte loi , & par le dérèglement & l'impureté de leur conduite , mais aussi par l'obstination qu'ils ont à ne pas croire la parole de Dieu , qu'ils se flattent de connaître. *Autr.* Ne se peuvent persuader que la loi de Moïse , qui vient de Dieu , a été abolie par la mort de J E S U S - C H R I S T .

*Et inutiles à toute bonne œuvre , par leur obstination à ne point croire.* *Autr.* Reprouvés à l'égard de toute bonne œuvre , c'est-à-dire , rejetés de Dieu , comme des pieces fausses qui ne sont pas de mise , & tellement abandonnés , que leur conversion semble désespérée. C'est l'état où nous voyons aujourd'hui les Juifs.





## SENS SPIRITUEL.

¶. 1. & 2. *P*our instruire les élus de Dieu dans la foi & dans la connoissance de la vérité qui est selon la piété , &c.

L'Apôtre dit ici deux choses ; la premiere , qu'il a reçû la grace de l'apostolat pour travailler à la sanctification des élus ; la seconde , que ce soin & ce travail consiste à les instruire dans la connoissance de la vérité qui est selon la piété .

Dieu qui a choisi de toute éternité ceux qu'il avoit résolu de donner à son Fils pour coheritiers de son royaume , a pourvu à tous les moyens de les y faire arriver ; c'est dans ce dessein que ce Fils unique étant venu lui-même pour les délivrer de l'état miserable où les avoit engagés la prévarication de notre premier pere , a envoyé ses Apôtres par tout le monde pour publier son Evangile , qui est la vertu de Dieu pour sauver tous ceux qui croient , & a suscité dans toute la suite des siecles des hommes excellens , qui par leur exemple & leur doctrine ont fait naître dans les cœurs cette semence spirituelle & ce germe précieux de la grace , qui fait les enfans de Dieu . C'est pour eux que le monde a été créé , & qu'il subsiste encore ; c'est en leur faveur que Dieu dispose de tous les évenemens de la vie présente , & qu'il ménage pour leur salut toutes les mauvaises rencontres qui pourroient les empêcher d'arriver à la felicité qu'il leur prépare . Voyez ce qui a été dit sur ces paroles de la 2. à Timothée ch. 2. v. 10. C'est pourquoi j'endure tout pour l'amour des élus .

Pour ce qui regarde le second point que l'Apôtre a établi pour instruire les élus dans *la connoissance de la vérité qui est selon la pieté*, le Saint-Esprit n'a point enseigné aux Apôtres les sciences humaines, on en connaît la vanité & l'incertitude. Les Philosophes ont cherché de tout temps, cherchent encore, & chercheront toujours la vérité dans la plupart des choses, sans être assurés de l'avoir découverte incontestablement ; & ils disputeront toujours sur les mêmes matières. Les sciences des arts peuvent procurer au monde quelque avantage temporel, mais toutes ensemble ne peuvent conduire à rien qui rende véritablement heureux ; cet avantage est réservé à la connoissance de la vérité qui est selon la pieté. Combien y a-t-il de sciences dans la vie qu'on peut savoir, sans qu'elles soient accompagnées de la pieté ? On peut être Philosophe, Médecin, Architecte, sans être vertueux, & on pourra dire que ces personnes connaissent la vérité : mais s'ils ne sont pas vertueux, cette connoissance n'est pas *selon la pieté* : on ne peut donc appliquer cela qu'aux vérités qui regardent la foi & la religion ; qu'aux vérités qui conduisent à Dieu ; qu'aux vérités qui ont la foi pour fondement, & l'acquisition des biens éternels pour fin. Ce sont ces sortes de vérités que les Pasteurs, à l'exemple de l'Apôtre, doivent annoncer à leurs peuples ; les autres ne leur conviennent point ; ils doivent les entretenir non des choses de la terre, mais de celles du ciel, & des paroles de la vie éternelle. On peut voir 1. Cor. 2. & 3. ce qu'on a dit sur ce sujet.

\*. 3. & 4. Ayant.... dans la prédication de l'Evangile qui m'a été confié par l'ordonnance de Dieu, &c.

S'il est vrai que l'Evangile est le moyen dont

Dieu s'est servi pour sauver les hommes, en reglant leur conduite, leurs sentimens & leurs pensées sur cette divine parole, il est nécessaire d'en instruire les peuples; & les Pasteurs des aines ont une étroite obligation de s'en acquitter par eux-mêmes. Saint Paul dit que l'Evangile lui a été confié comme un dépôt précieux *par l'ordonnance de Dieu*. Si donc, dit saint Chrysostome, c'est *par l'ordonnance de Dieu* que j'annonce l'Evangile, je ne suis plus maître de le faire ou de ne le faire pas, je me rends seulement à un commandement absolu. Or il n'est pas sûr d'omettre les choses qui sont d'un commandement absolu; ou il faut nécessairement les faire, ou souffrir la peine inévitable à ceux qui ne les feront pas. Saint Paul marque ailleurs la même chose, lorsqu'en parlant de la prédication, il dit : *C'est une nécessité pour moi, & malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile*: Ainsi, si celui qui a la conduite de l'Eglise, n'annonce au peuple qui lui est soumis, ce que la loi de Dieu l'oblige de faire, il n'est pas innocent devant Dieu. Lorsque JESUS-CHRIST ordonna à ses Apôtres d'aller *précher l'Evangile par tout le monde*, pouvoient-ils se dispenser d'obeir à cet ordre? N'est-il pas naturel & de justice qu'un Pasteur païsse ses brebis; qu'un Maître enseigne ses disciples; qu'un Capitaine conduise & anime ses soldats?

*Cor.*  
*9. 16.*

*Marc.*  
*16. 15.*

Quelle excuse peuvent donc apporter les Pasteurs pour s'exemter de ce devoir indispensable, s'ils sont en état de s'en acquitter? Sera-ce le travail, l'incommodité & la peine qui se trouve dans l'étude, dans l'exercice de la prédication & des catechismes? Non sans doute; qui est-ce qui n'est pas obligé de travailler? Et ceux qui se font en-

gagés par des protestations solennelles à servir les peuples , & à donner leur vie , s'il est nécessaire , pour les ames dont ils sont chargés , seront - ils moins obligés que les autres de remplir leurs fonctions ? Sera - ce le soin qu'ils prendront des affaires temporelles ? Non certes , puisque l'Apôtre ne leur permet pas de s'embarasser dans les affaires séculières .  
*1. Tim. 4.*  
 Ce ne seront point non plus les divertissemens , les promenades , les visites inutiles , & toute autre sorte d'occupation non nécessaire qui puissent les empêcher d'instruire ceux dont le soin leur a été confié .

Les Pasteurs sont donc obligés de s'acquitter de ce devoir important , & s'ils y manquent , ils en seront punis avec d'autant plus de sévérité , que c'est Dieu notre Sauveur & le Sauveur du monde qui la leur a imposée : *Secundum imperium Salvatoris nostri.*

*V. 5. Je vous ai laissé en Crete , afin.... que vous établissiez des Prêtres en chaque ville , &c.*

Nous nous servirons ici des reflexions que saint Jérôme fait sur cet endroit de l'Epître à Tite : Ces paroles de l'Apôtre , dit ce Pere , demandent toute l'attention des Evêques qui ont reçû le pouvoir d'établir des Prêtres en chaque ville , afin qu'ils comprennent bien à quoi l'ordre des Constitutions Ecclesiastiques les oblige : Il leur défend d'en ordonner que conformément aux règles que l'Apôtre leur prescrit ici en la personne de son disciple . Qu'ils sachent donc , continue ce Pere , que les paroles de l'Apôtre sont les paroles de JESUS-CHRIST même , qui a dit : *Celui qui vous méprise , me méprise ; & celui qui vous écoute , m'écoute.* D'où il  
Luc. 10. 16.  
 s'ensuit évidemment , que les Evêques qui méprie-

sent la loi que saint Paul établit ici , & qui élèvent par faveur au Sacerdoce & aux dignités Ecclesiastiques des personnes indignes , vont directement contre le commandement de J E S U S - C H R I S T :

*Hier. in bunc loc.* *Manifestum est eos contra Christum facere.*

Il ne leur est donc pas permis d'élever au Sacerdoce & aux Charges Ecclesiastiques qui il leur plaît ; leurs parens ne doivent pas être plus privilégiés que les autres : Qui a eu plus de droit , dit ce Pere , que Moïse cet ami de Dieu , à qui il avoit parlé face-à-face , de faire passer sa dignité à ses enfans , ou à quelqu'un de sa parenté , l'a-t-il fait ? Nullement. Josué , qui n'étoit ni de sa famille , ni de sa tribu , y est élevé par son choix & de son consentement , pour nous apprendre qu'on ne doit point déferer au sang , mais uniquement au merite , les dignités qui établissent sur les peuples ceux qui les possèdent : *Ut sciremus Principatum in populos non sanguini deferendum esse sed vita.*

Telle fut la conduite sage & desinteressée de Moïse ; mais les choses ont bien changé , continue saint Jerôme , combien en voyons-nous qui croient pouvoir disposer à leur fantaisie & selon leur inclination , de la grace de l'Ordination & des emplois Ecclesiastiques , comme on dispose des choses ordinaires de ce monde ? Ils se mettent peu en peine d'élever des colonnes dans l'Eglise qui puissent la soutenir , en choisissant ceux qu'ils savent être les plus capables de la servir ; ils cherchent seulement à faire plaisir à ceux qu'ils aiment , ou à ceux à qui ils ont quelque obligation , ou qui leur ont été recommandés par quelque Grand de la terre , ou enfin , pour taire ce qu'on auroit honte de dire , à ceux dont les présens font auprès d'eux tout le me-

*Rite: Et, ut deteriora racciam, qui, ut Clerici fuerent, muneribus impetraverunt.*

*Hier. in  
hunc loc.*

Si saint Jérôme a parlé de la sorte dans un temps où il y avoit un si grand nombre de saints Evêques, qui éclairoient l'Eglise par la pureté de leur doctrine, & qui l'édifioient par la sainteté de leur vie ; que n'auroit-il pas dit , s'il eût vécu dans ces derniers siecles , où la faveur , la recommandation des Grands , les services & la parenté ont tant de part à la distribution des Benefices , & où on élève jusqu'au Sacerdoce , ou aux premières dignités de l'Eglise des sujets dans lesquels on ne trouve presque aucune des qualités que l'Apôtre marque dans la suite de ce Chapitre.

Malheur à ceux qui ne font point d'attention sur une affaire si importante , & qui se rendant coupables des fautes que commettent ces Pasteurs indignes , font de grandes plaies à l'Eglise , & un grand préjudice à leur salut & à celui des peuples. Car *Chrys. in  
hunc loc.* s'il est expedient à une personne qui n'auroit scandalisé qu'une seule ame , d'avoir une de ces meules que les ânes tournent , attachée au cou , & d'être jetté au fond de la mer , que méritera un homme qui scandalise les villes entieres , un si grand nombre d'ames , tout un peuple , hommes , femmes , enfans ; en un mot , toutes les ames soumises à l'autorité de ce Pasteur ? Quelque exageration que l'on puisse faire , on ne dira rien encore en comparaison de ce que doivent attendre ceux qui élèvent des Pasteurs semblables dans des dignités qu'ils ne méritent jamais.

\*. 6. jusqu'au 15. *Choisissant celui qui sera irreprochable , &c.* Voyez toutes les qualités de l'Evêque expliquées sur le chap. 3. de la première à Timothée.

¶. 15. *Or tout est pur pour ceux qui sont purs, &c.*  
Voyez sur ce sujet Rom. 14. 20. & 1. Tim. 4. 4.

¶. 16. *Ils font profession de connoître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres, &c.*

C'est là proprement le caractère des hypocrites, qui faisant paroître au-dehors un bel extérieur de vertu, ils ne font le bien qu'en vûe de plaire aux hommes & d'en être estimés; ainsi ils renoncent Dieu par leurs œuvres, puisqu'ils ne les font point pour l'amour de lui. Ce malheureux vice est très commun; sur quelqu'état de vie que vous jettiez les yeux, dit saint Augustin, préparez-vous à y trouver des hypocrites. Voyez 2. Tim. 3. 5.

Mais il y a une autre espece d'hypocrisie, par laquelle on renonce à Dieu, qui est encore plus commune & de plus grande étendue. Il y a des gens, *Hier. in  
bunc loc.* dit saint Jérôme, qui croient qu'on ne renonce à Dieu que dans la persecution, lorsqu'étant arrêté comme Chrétien par les payens, on nie qu'on le soit; mais voyez, ajoute-t-il, l'Apôtre saint Paul, qui nous assure qu'on le renonce par toutes les mauvaises actions que l'on fait. **J E S U S - C H R I S T**, dit ce Pere, est la sagesse, la justice, la vérité, la sainteté, la force. Il est évident qu'on renonce à la sagesse par la folie; à la justice par l'iniquité; à la vérité par le mensonge; à la sainteté par des actions sales, à la force par la timidité. On renonce donc à **J E S U S - C H R I S T** lorsqu'on tombe dans quelqu'un de ces vices. Nous faisons au contraire profession de le confesser & de le reconnaître toutes les fois que nous faisons quelque bien.  
*Quotiescumque vincimur vitiis atque peccatis, toties Deum negamus, & è contrario quoties bene quid agimus, Deum confitemur.*

Il est vrai que J E S U S - C H R I S T dit dans son Evangile , qu'il renoncera devant son Pere , qui est Matth.  
dans le ciel , celui qui l'aura renoncé devant les hom-  
mes ; Mais il ne faut pas conclure de là qu'au jour du jugement il ne renoncera que ceux qui n'ont  
pas voulu souffrir pour lui le martyre dans la per-  
secution , ou qui l'ont renoncé pour sauver leur vie ;  
car continue ce Saint , il est certain qu'on le re-  
nounce , ou qu'on le confesse par toute action , par  
toute parole , & même par toute pensée ; ainsi on doit  
s'attendre que si nous l'avons renoncé de la sorte  
il nous renoncera pareillement ; comme aussi qu'il  
nous reconnoîtra pour être du nombre des siens ,  
si nous avons fait profession de le connoître & de  
le confesser par nos actions : *Per omnia opera , ser- Hieron.*  
*mones , cogitationes , Christus vel negatus negat , ibid.*  
*vel confessus confitetur.*

Ce n'est donc pas seulement par la crainte de la persecution , mais aussi par l'attachement aux créatures qu'on renonce à Dieu ; il n'y a point de Chrétien qui veuille que J E S U S - C H R I S T le renonce au jour du jugement ; tous désirent de tout leur cœur qu'il veuille bien les reconnoître & les mettre au nombre des siens. Travaillons donc de toutes nos forces à régler nos actions , peser nos paroles , & purifier nos pensées : car il faut vivre conformément à la sainte loi que JESUS-CHRIST nous a donnée ; qui ne le fait pas le renonce , & en sera renoncé : *Si nous renonçons JESUS-CHRIST , JESUS- 1. Tim.*  
*CHRIST nous renoncera ,* dit notre saint Apôtre , *Si 2. 16.*  
*negaverimus , & ille negabit nos.*



## C H A P I T R E II.

1. Mais pour vous, instruisez *votre peuple* d'une maniere qui soit digne de la saine doctrine.

2. Enseignez aux vieillards à être sobres <sup>¶</sup>, honnêtes, moderés, & à se conserver purs <sup>¶</sup> dans la foi, dans la charité & dans la patience.

3. Apprenez de même aux femmes avancées en âge <sup>¶</sup> à faire voir dans tout leur exterieur une sainte modestie ; à n'être ni médisantes, ni sujettes au vin ; mais à donner de bonnes instructions,

4. en inspirant la sagesse aux jeunes femmes, & en leur apprenant à aimer leurs maris & leurs enfans ;

5. à être bien reglées, chastes, sobres, attachées à leur ménage, bonnes, soumises à leurs maris ; afin que la parole de Dieu ne soit point exposée au blasphème & à la médisance.

<sup>V. 2.</sup> Le Grec signifie aussi vigiliants. | Ibid. lettr. sains  
<sup>V. 3.</sup> c'est la force du Grec.

T U autem loquere quæ decent sanam doctrinam :

2. Senes ut sobrii sint, pudici, prudentes, sani in fide, in dilectione, in patientia,

3. Anus familiariter in habitu sancto, non criminalices, non multo vino servientes, bene docentes :

4. ut prudentiam doceant adolescentulas, ut viros suos ament, filios suos diligant,

5. Prudentes, castas, sobrias, domus curam habentes, benignas, subditas viris suis, ut non blasphemetur verbum Dei.

6. Juvenes similiter  
hortare ut sobrii sint.

7. In omnibus te-  
ipsum præbe exemplum  
bonorum operum, in  
doctrina, in integritate,  
in gravitate.

8. Verbum sanum,  
irreprehensibile, ut is,  
qui ex adverso est, ve-  
reatur, nihil habens  
malum dicere de nobis.

9. Servos dominis  
suis subditos esse, in  
omnibus placentes, non  
contradicentes,

10. non fraudantes,  
sed in omnibus fidem  
bonam ostendentes: ut  
doctrinam Salvatoris  
nostrí Dei ornent in  
omnibus.

11. Apparuit enim  
gratia Dei Salvatoris  
nostrí omnia bus homi-  
nibus,

12. erudiens nos, ut  
abnegantes impieta-  
tem, & secularia de-

6. Exhortez aussi les jeu-  
nes-hommes à être modestes  
& bien réglés.

7. Rendez - vous vous-  
même un modèle de bon-  
nes-œuvres en toutes cho-  
ses, dans la pureté de la do-  
ctrine, dans l'intégrité des  
mœurs, dans la gravité de la  
conduite.

8. Que vos paroles soient  
saines & irreprehensibles,  
afin que nos adversaires rou-  
gissent n'ayant aucun mal à  
dire de nous !!.

9. Exhortez les serviteurs Ephes. 6:  
à être bien soumis à leurs Colos. 3:  
maîtres, à leur complaire en 11.  
tout, à ne les point contre- 1. Petr. 1:  
dire,

10. à ne détourner rien  
de leur bien, mais à témoi-  
gner en tout une entière fi-  
delité; afin que leur conduite  
fasse reverer à tout le monde  
la doctrine de Dieu notre  
Sauveur.

11. † Car la grace // de Dieu Insr. 3:4:  
notre Sauveur a paru à tous †. Messe  
les hommes ; de Noel.

12. & elle nous a appris,  
que renonçant à l'impiété &

¶. 8. Grec. vous.

¶. 11. Grec. la grace salutaire à

tous les hommes a paru dans le  
monde.

320 EPISTRE DE S. PAUL  
aux passions mondaines, nous devons vivre dans le siecle présent avec temperance, avec justice, & avec pieté.  
sideria, sobrietè, & justè, & piè vivamus in hoc seculo,

13. Etant toujours dans l'attente de la beatitude que nous esperons //, & de l'avènement glorieux du grand Dieu //& notre Sauveur J E S U S - C H R I S T;

14. qui s'est livré lui-même pour nous afin de nous racheter de toute iniquité, & de nous purifier, pour se faire un peuple particulierement consacré à son service, & fervent dans les bonnes œuvres.

15. Prêchez ces verités ¶; exhortez & reprenez avec une pleine autorité. *Faites en sorte que personne ne vous méprise.*

13. expectantes beatam spem, & adventum gloriae magni Dei, & Salvatoris nostri Jesu Christi,

14. qui dedit semper ipsum pro nobis ; ut nos redimeret ab omni iniquitate, & mundaret sibi populum acceptabilem . sectatorem bonorum operum.

15. Hæc loquere, & exhortare, & argue cum omni imperio. Nemo te contemnat.

¶. 13. lett. l'esperance bienheureuse.  
*Ibid.* Le texte Grec fait voir que le mot de *grand Dieu* se rapporte à JESUS-CHRIST, comme les Pères l'ont remarqué.



### SENS LITTERAL.

¶. 1. *Mais pour vous, instruisez votre peuple d'une maniere qui soit digne de la sainte doctrine.*

*Mais pour vous, au-lieu de ces fables que ces séducteurs débitent, instruisez, &c. c'est-a-dire, n'enseignez*

n'enseignez rien qui ne convienne à la pureté de la doctrine, tant en ce qui regarde la foi, que les mœurs.

¶. 2. Enseignez aux vieillards à être sobres, honnêtes, modérés, & à se conserver purs dans la foi, dans la charité, & dans la patience.

Enseignez aux vieillards à être sobres, & à ne pas prendre plus de vin que ne demande la conservation de leur santé, afin de donner bon exemple à la jeunesse, & d'être toujours en état d'agir & de donner conseil. Le mot Grec signifie aussi *vigilans*, parceque les vieillards sont lents & paresseux.

*Honnêtes, modérés.* Let. *chastes*, dans leurs actions & leurs paroles ; car il n'y a rien de plus honteux dans les vieillards, que ces signes publics de leur incontinence, & du dérèglement de leur cœur.

*Et à se conserver purs dans la foi,* ne mêlant aucune erreur ni aucune fable à la foi de JESUS-CHRIST.

*Dans la charité,* aimant le prochain d'un amour pur & sincère.

*Et dans la patience,* en souffrant les peines & les adversités de cette vie, dans la seule espérance d'obtenir de Dieu les biens qu'il nous promet en l'autre. D'ailleurs, la patience est nécessaire aux vieillards, pour supporter les incommodités de cette vie.

¶. 3. Apprenez de même aux femmes avancées en âge à faire voir dans tout leur extérieur une sainte modestie ; à n'être ni médisantes, ni sujettes au vin ; mais à donner de bonnes instructions.

Apprenez de même aux femmes avancées en âge à faire voir dans tout leur extérieur, c'est-à-dire,

Tome IV.

X

dans leur habillement , dans leur geste , leur dé-marche , &c. une *sainte modestie* , qui convienne à la pieté chrétienne , dans laquelle elles doivent ex-cellent.

*A n'être ni médisantes.* Voyez 1. Tim. 3. 11. & §. 13.

*Ni sujettes au vin;* comme l'âge leur fait sentir un froid interieur , elles sont un peu plus sujettes à boire. L'Apôtre n'empêche pas qu'elles n'en usent , mais sobrement & pour la seule nécessité.

*Mais à donner de bonnes instructions,* pour vivre d'une maniere chrétienne & bien reglée. Il n'est pas permis aux femmes d'enseigner publiquement ; mais il est à propos que les meres-de-familles donnent aux jeunes garçons & aux filles de bonnes instruc-tions , & ne les entretiennent point de contes ri-dicules.

*¶ 4. En inspirant la sagesse aux jeunes femmes , & en leur apprenant à aimer leurs maris & leurs enfans.*

*En inspirant la sagesse aux jeunes femmes , mariées ou non mariées , parentes ou autres.*

*Et en leur apprenant à aimer leurs maris ,* d'un amour chaste & conjugal , sans en aimer aucun autre de la sorte , & sans souffrir d'en être aimées. La source de la paix d'une maison , & le fonde-ment de tous les biens , c'est l'amour conjugal ; par-tout où il est , il se trouve en même-temps com-me une odeur agreable qui chassé la tristesse , & qui fait que les chagrins en sont bannis pour ja-mais.

*Et leurs enfans ,* d'un amour raisonnable & re-glé , pour leur procurer une éducation chrétienne : aimer , c'est vouloir du bien ; ainsi les parens n'ai-

ment vraiment leurs enfans , que quand ils leur procurent les vrais biens , qui sont l'instruction & les vertus ; car les aimer autrement , c'est les haïr , & en être les meurtriers , disent les Peres.

*V. 5. A être bien reglées , chastes , sobres , attachées à leur ménage , bonnes , soumises à leurs maris , afin que la parole de Dieu ne soit point exposée au blasphème & à la médisance .*

*A être bien reglées.* Grec. *Sages , modestes , dans leur conduite & dans tout leur extérieur .* Voyez 1. Tim. 2. 15. & 3. 2.

*Chastes , d'une chasteté conjugale , & gardant toujours beaucoup de pudeur & de retenue dans la compagnie de leurs maris .*

*Sobres ;* ce mot n'est point dans le texte Grec , & paroît avoir été inseré dans notre Vulgate latine d'une autre version , où on avoit traduit *sobrias* , au-lieu de *prudentes* ; le mot Grec ayant les deux significations .

*Attachées à leur ménage ,* c'est-à-dire , prenant soin de tout ce qui regarde le domestique & l'intérieur de la maison , pendant que les hommes sont occupés aux affaires du dehors . Une femme qui veille de cette maniere sur sa maison , ne s'appliquera point aux délices , & ne s'abandonnera point aux jeux , ni aux divertissemens .

*Bonnes , douces & paisibles à l'égard des domestiques , sans leur commander d'une maniere fiere & imperieuse .*

*Soumises à leurs maris .* Voyez Ephes. 5. 22. Coloss. 3. 18.

*Afin que la parole de Dieu ne soit point exposée au blasphème & à la médisance , de-peur que les infidèles ne prennent de là occasion de décrier la*

Religion chrétienne, comme si elle favorisoit le dérèglement & l'ambition des femmes.

**V. 6. Exhortez aussi les jeunes hommes à être modestes & bien réglés.**

*Exhortez aussi vous-même, les jeunes hommes.*  
L'Apôtre donne le soin aux femmes âgées d'instruire les jeunes femmes; mais pour les hommes, il veut que ce soit Tite lui-même qui les instruise.

**A être modestes & bien réglés. Let. sobres.** Le mot Grec signifie l'un & l'autre, c'est-à-dire, retenus dans l'usage des plaisirs des sens, à quoi la jeunesse est portée naturellement.

**V. 7. Render-vous vous-même un modèle de bonnes œuvres en toutes choses, dans la pureté de la doctrine, dans l'intégrité des mœurs, dans la gravité de la conduite.**

*Rendez-vous vous-même un modèle, &c. c'est-à-dire : Ne vous contentez pas d'instruire les autres, mais vivez de telle manière, que vous soyez un modèle qui renferme tout ce qui est saint, & prêt à fournir à tous ceux qui le contempleront toute sorte de bons exemples.* Voyez 1. Tim. 4. 12.

*Dans la pureté de la doctrine, c'est-à-dire, exemple de légereté & de recits fabuleux.*

*Dans l'intégrité des mœurs, &c. c'est-à-dire, par une vie sans reproche, & par une conduite égale & qui ne se dément point.*

**V. 8. Que vos paroles soient saines & irreprochables, afin que nos adversaires rougissent, n'ayant aucun mal à dire de nous.**

*Que vos paroles, &c. c'est-à-dire, que vos discours soient conformes à la pureté de la foi ; qu'il n'y ait rien de mauvais qu'on puisse blâmer ; & rien de bas qu'on puisse mépriser.*

*Afin que nos adversaires, soit Juifs, soit Gentils, qui ont toujours les yeux ouverts pour trouver quelque chose à reprendre en nous, rongissent, &c. ayant eux-mêmes de la confusion de leur procédé, étant convaincus de notre innocence.*

¶. 9. *Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, à leur complaire en tout, à ne les point contredire.*

*Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, soit qu'ils soient fidèles, ou infidèles; la liberté chrétienne n'ôte point le joug de la servitude, mais elle le soulage. Voyez Ephes. 6. 5. Coloss. 3. 22. 1. Pier. 2. 18.*

*A leur complaire en tout ce qui est juste, & qui n'est point contraire à la volonté de Dieu: dans toutes les choses bonnes & indifférentes, un serviteur doit par respect conformer sa volonté à celle de son maître, pour lui marquer une obéissance parfaite.*

*A ne les point contredire. C'est un défaut ordinaire aux serviteurs de faire des réponses désagréables à leurs maîtres, & de murmurer en secret lorsqu'on leur commande quelque chose qui ne leur plaît pas.*

¶. 10. *A ne détourner rien de leur bien, mais à témoigner en tout une entière fidélité; afin que leur conduite fasse reverer à tout le monde la doctrine de Dieu notre Sauveur.*

*A ne détourner rien de leur bien, c'est-à-dire, à ne prendre ou retenir rien en cachette, soit par infidélité, ou sous prétexte de n'être pas bien payé, ou de n'avoir pas assez de gage, ce qui est encore assez commun.*

*Mais à témoigner en tout une entière fidélité dans l'administration du bien de leurs maîtres, ayant un*

attachement entier à leurs intérêts, sans jamais rien dire ni faire qui tourne à leur désavantage ou à leur déshonneur.

*Afin que leur conduite, leur obéissance, leur fidélité & l'intégrité de leurs mœurs après leur conversion, fasse reverer à tout le monde la doctrine de Dieu notre Sauveur, c'est-à-dire, la Religion Chrétienne, que J E S U S - C H R I S T a enseignée par lui-même & par ses Apôtres. Le nom de Sauveur se peut entendre de Dieu le Père. Voyez 1. Tim. 2. 3. 4. 10. & ailleurs.*

¶. 11. *Car la grace de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes.*

*Car.* L'Apôtre rend raison pourquoi il veut qu'on instruise les serviteurs aussi-bien que les autres.

*La grace.* J E S U S - C H R I S T est lui-même la grace essentielle & divine, la source de toutes les autres grâces, & qui rend tout agréable à Dieu.

*De Dieu notre Sauveur,* c'est-à-dire, du Verbe de Dieu, qui s'est fait chair pour nous sauver, en nous délivrant de nos pechés. Cette grace n'est pas celle du créateur donnée à Adam, & qu'il a perdue en se perdant lui-même ; mais c'est la grace du Rédempteur qui a réparé & guéri les plaies que le péché avoit faites dans l'homme.

*A paru,* a été manifestée, & a commencé à se faire voir dans J E S U S - C H R I S T par son Incarnation ; à tous les hommes, de quelque condition qu'ils fussent ; aux esclaves aussi-bien qu'aux personnes libres ; car la loi de Moïse n'étoit que pour un temps, mais la grace de la nouvelle loi a été publiée par tout le monde, pour toutes les nations, & pour tous les siècles.

¶. 12. *Et elle nous a appris, que renonçant à*

*l'impieté & aux passions mondaines, nous devons vivre dans le siècle présent avec tempérance, avec justice, & avec piété.*

*Et elle nous a appris, que J E S U S - C H R I S T notre Sauveur est seul capable d'éclairer les esprits, & de toucher les coeurs.*

*Que renonçant à l'impieté, c'est-à-dire, aux péchés qui se commettent contre Dieu, comme l'incredulité, l'idolatrie, & toute sorte de culte superstitieux.*

*Et aux passions mondaines, c'est-à-dire, aux désirs déreglés que la plupart du monde suit dans l'usage des créatures.*

*Nous devons vivre dans le siècle présent, c'est-à-dire, nous conduire dans l'exercice de la vie présente, avec tempérance, à l'égard de nous-mêmes, en usant modérément de toutes les choses du monde.*

*Avec justice, envers le prochain, en s'acquittant envers lui de tous les devoirs qu'on doit lui rendre, & ne lui faisant aucun tort.*

*Et avec piété envers Dieu, laquelle oblige de l'adorer en esprit & en vérité.*

*¶. 13. Étant toujours dans l'attente de la beatitude que nous espérons, & de l'avènement glorieux du grand Dieu & notre Sauveur J E S U S - C H R I S T.*

*Étant toujours dans l'attente, c'est-à-dire, dans un désir ardent. Voyez Rom. 8. 19.*

*De la beatitude que nous espérons. Lettr. De l'espérance bienheureuse, c'est-à-dire, de la vie éternelle, qui renferme tout ce qui peut rendre un homme heureux.*

*Et de l'avènement glorieux, par lequel J E S U S - C H R I S T paroîtra brillant de gloire, accompagné de ses Anges pour juger les hommes. Ce se-*

328 EPISTRE DE S. PAUL  
cond avenement de J E S U S - C H R I S T est different du premier , par lequel il est venu dans un état d'abaisslement & d'humiliation.

*Du grand Dieu , &c.* Le texte Grec fait voir que ce mot *grand Dieu* , se rapporte à J E S U S - C H R I S T , qui est égal à son Pere par la grandeur & la majesté de la divinité , qui nous a sauvés & nous a tirés de la puissance du diable , de la mort & du peché , ce qu'il n'auroit pu faire s'il n'avoit été Dieu .

*v. 14. Qui s'est livré lui-même pour nous , afin de nous racheter de toute iniquité , & de nous purifier pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service , & fervent dans les bonnes œuvres .*

*Qui s'est livré lui-même aux souffrances & à la mort sur une croix .*

*Pour nous , c'est-à-dire , pour tous les hommes ; car le prix de son sang est plus que suffisant pour les racheter tous , quoiqu'ils n'en reçoivent pas tous l'application .*

*Afin de nous racheter de l'esclavage du démon à qui nous avions été vendus par le peché . De toute iniquité , originelle & actuelle , passée , présente & à venir .*

*Et de nous purifier , par l'infusion de sa grace dans nos ames , qu'il nous a méritée sur la croix par l'effusion de son sang , dont il nous a fait un bain pour nous laver . Voyez Apoc . 1. 5. 7. 14 .*

*Pour se faire un peuple , &c. qui lui fut cher comme quelque chose de rare & précieux : Ainsi le peuple Chrétien , qui est figuré par la nation Juive , que Dieu avoit particulièrement attaché à son service , est un peuple qui lui est particulièrement consacré , comme lui appartenant en propre : tel est*

le peuple élu de Dieu avant tous les siecles.

*Et fervent dans les bonnes œuvres, se portant avec grande joie & avec grand zèle à l'exercice des bonnes œuvres par le secours d'une grace qui releve notre courage, & surmonte par l'application au bien l'inclination de la convoitise qui nous porte au mal.*

¶. 15. *Préchez ces verités; exhortez & reprenez avec une pleine autorité. Faites en sorte que personne ne vous méprise.*

*Préchez ces verités, c'est-à-dire, enseignez à ce peuple ce qui est renfermé dans ce Chapitre; exercez-le par de douces remontrances à pratiquer ces avis.*

*Exhortez & reprenez avec une pleine autorité ceux qui ne se gagnent point par la douceur, usez de paroles rudes & sévères, comme parlant au nom & de la part de Dieu, comme son Ambassadeur & son Ministre, pour reduire sous son obéissance les plus opiniâtres.*

*Faites en sorte que personne ne vous méprise, c'est-à-dire, conduisez-vous de telle sorte que vous ne donnez sujet à personne de vous mépriser, afin de ne point perdre le fruit de votre travail. Voyez 1. Tim. 4. 12.*



### S E N S   S P I R I T U E L.

¶. 2. jusqu'au 7. *E* nseignez aux vieillards à être *sobres, &c.*

Saint Paul donne ici les avis qui sont nécessaires à chaque âge, & à chaque sexe, & marque les vertus qui leur sont propres & les défauts qu'il faut évi-

*Chrys. in  
bunc loc.* ter. Enquoi il faut avouer , avec un grand Saint ; que sa sagesse & sa vigilance sont admirables ; & donne en cela aux Pasteurs & aux Prédicateurs un bel exemple à imiter ; ils n'ont qu'à profiter des instructions qu'il leur donne , & à les appliquer à chacun suivant les regles qu'il prescrit.

Ce n'est pas assez pour les Pasteurs des ames de parler en general contre les vices & les désordres de ceux dont ils sont chargés , & de les exhorter en general à la pratique de la vertu ; comme il ne suffit pas à un medecin qui veut guerir des malades , de les instruire en general des remedes qui peuvent guerir les maux ; il faut qu'il prescrive à chacun en particulier les remedes propres de telle & telle composition , qui ayent la vertu de leur rendre la santé. Il en est de même des Medecins des ames , il faut qu'ils descendent dans le particulier & dans le détail pour faire pratiquer le bien , & éviter le mal , & qu'à l'exemple de saint Paul ils entrent dans le détail des désordres & des vertus , qu'ils connoissent en particulier qui sont ceux qui sont coupables de ces désordres , & qu'ils examinent , selon les regles de la prudence chrétienne , les moyens dont ils doivent se servir pour les en tirer : Ils doivent examiner ce qui convient non seulement à chaque âge de l'un & l'autre sexe , mais encore à chaque état & à chaque profession , qui sont ceux qui manquent à leurs obligations , & qui sont ceux qui sont fidèles à les remplir , afin de corriger les uns & d'encourager les autres. C'est pourquoi un Pasteur qui veut avertir quelqu'un , doit le connoître autant que faire se pourra , & tâcher de découvrir la disposition de son esprit , les passions ausquelles il est sujet , ce qu'il aime , ce qu'il hait , ce qu'il desire ,

ce qu'il fuit , les choses qui lui donnent de la joie , ou qui l'attristent , ce qu'il espere , ou ce qu'il craint. Car comme saint Gregoire le Grand l'a appris de saint Gregoire de Nazianze , il ne faut pas servir de la même methode ni des mêmes préceptes pour instruire indifferemment tous les fidelles ; parcequ'ils n'ont pas tous les mêmes dispositions , & que leurs mœurs sont differentes : de sorte que les mêmes regles qui seroient utiles aux uns , deviendroient préjudiciables aux autres. Ce grand Pape a donné dans son Pastoral d'excellentes regles sur cette matière.

¶. 7. jusqu'au 11. Rendez-vous vous-mêmes un modèle de bonnes œuvres , en toutes choses , &c.

Saint Paul renferme en ce peu de paroles tout ce qu'on peut dire , & tout ce qu'on peut penser d'un bon Pasteur. Il faut qu'il soit un modèle de bonnes œuvres en toutes choses ; parceque c'est sur lui que tout son peuple se doit former à la vertu & à la piété.

Il n'y a rien , dit le saint Concile de Trente , qui <sup>Seff. 11.</sup> porte davantage à la piété , & qui instruise davantage les autres à rendre à Dieu le culte qui lui est dû , que la vie & l'exemple de ceux qui se sont sacrés au ministère des autels. Car comme ils sont élevés par leur glorieux état au-dessus des choses du siècle , tous les autres jettent les yeux sur eux comme sur autant de miroirs pour en tirer des exemples qu'ils puissent imiter. C'est pourquoi il est de la bienfaveur des Clercs , qui ont pris le Seigneur pour leur partage , de régler leur vie & leurs mœurs ; afin qu'on ne voie rien dans leurs habits , dans leur geste , dans leurs démarches & leurs dif-

» cours , & dans toutes leurs autres actions qui ne  
» marque de la gravité & la Religion qu'ils profes-  
» sent. Il faut qu'ils évitent aussi les pechés legers qui  
» pourroient être très-grands en eux , afin que tou-  
» tes leurs actions leur attirent le respect & la vénéra-  
» tion des peuples.

L'Apôtre reduit à trois chefs tous les devoirs des Pasteurs; à la pureté de la doctrine ; à l'intégrité de la vie , & à la gravité de la conduite. La doctrine d'un Pasteur doit être pure , non seulement par rapport à la foi , mais aussi par rapport à la morale : les erreurs contre la foi font les herétiques , & une morale corrompue fait les mauvais Chrétiens ; mais quelque pure que soit sa doctrine , quelque facilité qu'il ait de s'énoncer , & de prêcher avec éloquence , il profite bien peu , s'il ne prêche plus d'exemple que de parole : *Nisi plus docueris exemplo quam verbo* , dit saint Jérôme.

*Ambro. Offic. I. 2. c. 18.* Quant à la gravité , saint Ambroise déclare qu'un Ecclesiastique doit faire paraître cette vertu dans ses gestes , dans son marcher , dans tous les mouvements de son corps , mais sur-tout dans ses paroles. Ce grand Saint a cru cette vertu si nécessaire à un Pasteur , qu'il refusa de recevoir dans l'Etat Ecclesiastique un de ses amis , pour cela seulement qu'il pechoit dans ses manières contre la gravité & la bienfaisance convenable à cet état. En effet , si cette vertu manque aux Pasteurs , ils deviendront bien-tôt méprisables à leurs peuples , & ne tireront aucun fruit de leurs talens & de leur capacité , qu'elle qu'elle soit. Voyez 1. Pierre 5. 3. expliqué.

¶. 11. jusqu'à la fin. *Car la grace de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes , & elle nous a appris , &c.*

Ce que saint Paul nous prescrit ici est l'abbregé de toute la doctrine chrétienne, & de la morale de l'Evangile , & renferme tous les devoirs dont nous devons nous acquitter envers Dieu, le prochain, & nous-mêmes. Le Fils de Dieu, ce Sauveur si long-temps désiré & si long- temps attendu , est venu dans le monde pour instruire tous les hommes sans exception , grands & petits , riches & pauvres , & pour leur apprendre ce qu'il faut éviter , & ce qu'il faut faire pour être sauvé.

La premiere chose que le Sauveur demande que nous évitions & que nous détestions, selon l'expression de saint Jean Chrysostome, c'est l'impiété ; l'impiété n'est pas seulement le culte idolâtre qu'on rend à de fausses divinités , c'est aussi plus communément l'attachement aux creatures qui nous en rend idolâtres , & nous faisant oublier notre Créateur , nous fait chercher en nous-mêmes les regles de notre conduite , & notre propre bonheur.

La seconde chose , ce sont les désirs du siècle , c'est à-dire , les passions mondaines & les désirs déreglés des choses du monde : Dieu ne condamne point l'usage modéré des creatures dont il est permis d'user ; cet usage est nécessaire pour l'entretien de la vie , mais on en condamne l'excès & le dérangement. Ainsi J a s u s - C h r i s t ne nous enseigne pas seulement à renoncer à l'orgueil , à l'avarice , à l'impureté , & aux vices honteux & grossiers , mais encore à tout attachement pour les choses du siècle , comme sont le luxe des habits , les ajustemens superflus , la delicateſſe des viandes , & la bonne-chere ; en un mot , tout ce qui ne fert qu'à la vanité & à la curiosité.

Voici maintenant ce que chaque Chrétien doit pratiquer pour être sauvé après avoir renoncé aux vices qu'il doit éviter : L'Apôtre comprend tout ce que nous devons faire en quatre mots , 1. De vivre avec tempérance ; 2. Avec justice , 3. Avec pieté ; 4. Dans l'attente de l'avenement glorieux de J E S U S - C H R I S T .

Sep. 14.  
11.

La tempérance consiste à moderer deux excès ; celui des plaisirs , & celui de la curiosité ; celui des plaisirs , en se renfermant dans les bornes de la nécessité , pour satisfaire aux besoins de la vie ; celui de la curiosité , en la mortifiant en toutes choses . Comme les creatures sont , selon l'expression de l'Ecriture , *des pieges où les insensés se laissent attraper* , il faut être continuellement sur ses gardes , pour en user avec grande moderation , & reprimer sans cesse les mouivemens impetueux de la concupiscence des objets sensibles .

La justice , qui est le fondement des autres vertus , rend à chacun ce qui lui appartient ; mais pour être vraie , elle doit être sincere , & partir du fond du cœur : ainsi un debiteur , pour rendre justice à son creancier , doit le payer volontairement & promptement ; les devoirs des enfans envers leurs peres & meres , des serviteurs envers leurs maîtres , & de tous les autres inferieurs envers leurs supérieurs , pour être vraiment justes , doivent être accompagnés de cette dette , qui ne s'acquitte jamais lors même qu'on la paye , c'est-à-dire , d'une affection sincere & chrétienne . Mais ceux qui s'abandonnent aux desirs du siecle , ne s'aiment qu'eux-mêmes , & sont toujouors prêts de commettre des injustices contre leur prochain .

La pieté , qui est le culte que nous devons rendre à Dieu , en nous dévouant à son service , consiste principalement à détacher son cœur de l'affection des creatures ; & à mettre en Dieu toute sa confiance ; c'est pourquoi ceux qui se reposent sur leurs richesses , & qui s'y appuient en y mettant leur affection , ne sont pas moins idolâtres que ceux qui adorent l'or & l'argent sous la figure d'une statue ; c'est , pour ainsi dire , sacrifier à Bacchus , que de s'abandonner aux plaisirs de la table ; & à Venus , que de se plonger dans la volupté : Il en est de même de ceux qui aiment passionnément les honneurs , & se rendent esclaves de la faveur des hommes pour y parvenir ; ils sont à leur manière dans l'idolâtrie & l'impiété , qui consiste proprement à se dévouer entièrement à l'amour de la creature , comme la pieté est une consécration intérieure au service de Dieu , ce qui s'appelle devotion.

La quatrième démarche d'un Chrétien pour s'élever à la perfection , c'est de vivre dans une continue attente du bonheur que nous espérons , & d'y aspirer par l'exercice des bonnes œuvres , en vivant avec retenue & mortification en soi-même , avec équité & bonne foi envers le prochain , avec amour & religion à l'égard de Dieu. C'est par ces degrés que l'on arrive à la jouissance de la bienheureuse éternité , que nous attendons.





## CHAPITRE III.

1. **A**Vertissez - les d'être soumis aux Princes & aux Magistrats , de leur rendre obéissance , d'être prêts à faire toute sorte de bonnes œuvres :

2. de ne médire de personne , de fuir les contentions , d'être équitables , & de témoigner toute la douceur *possible* à l'égard de tous les hommes .

3. Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés , desobeillans , égarés *du chemin de la vérité* , asservis à une infinité de passions & de voluptés , menant une vie toute pleine de malignité & d'envie , dignes d'être haïs , & nous hâissant les uns les autres .

<sup>1. Messe  
de Noël.</sup> 4. Mais † depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur , & son amour pour les hommes a paru *dans le monde* ,

<sup>Supr. 1. n.</sup> <sup>2. Tim.</sup> <sup>1. 9.</sup> 5. il nous a sauvés , non à cause des œuvres de justice

1. **A**dmone illos principibus & potestatibus subditos esse , dicto obedire , ad omne opus bonum paratus esse .

2. neminem blasphemare , non litigiosos esse , sed modestos , omnem ostendentes mansuetudinem ad omnes homines .

3. Eramus enim aliquando & nos insipientes , increduli , errantes , servientes desideriis & voluptatibus variis , in malitia & invidia agentes , odibiles , odientes invicem .

4. Cùm autem benignitas , & humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei ,

5. non ex operibus justitiae , que fecimus nos ,

*nos , sed secundum suam misericordiam salvos nos fecit , per lavacrum regenerationis & renovationis Spiritus sancti ,*

*6. quem effudit in nos abunde per Jesum Christum Salvatorem nostrum :*

*7. ut justificati gratia ipsius , heredes sumus secundum specem virtutis aeternae.*

*8. Fidelis sermo est , & de his volo te confirmare : ut curent bonis operibus præesse qui credunt Deo. Hæc sunt bona & utilia hominibus.*

*9. Stultas autem quæstiones & genealogias , & contentiones , & pugnas legis devita : sunt enim inutiles & vanæ.*

que nous eussions faites, mais à cause de sa miséricorde, par l'eau de la renaissance, & par le renouvellement du Saint-Esprit ,

*6. qu'il a répandu sur nous avec une riche effusion par Jesus - Chr i s t notre Sauveur.*

*7. afin qu'étant justifiés par sa grace , nous devissions héritiers de la vie éternelle , selon l'espérance que nous en avons §.*

*8. C'est une vérité très-certaine // , & dans laquelle je desire que vous affermissez les fidèles : Que ceux qui croient en Dieu , doivent être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres. Ce sont là des choses vraiment bonnes & utiles aux hommes.*

*1. Tim.*

*9. Mais fuyez les questions impertinentes , les genealogies , les disputes , & les contestations de la loi // ; parce qu'elles sont vaines & inutiles.*

*1. Tim.*

*1. 4. 4. 7.*

*1. Tim.*

*2. 2. 3.*

*¶. 5. lett. & du renouvellement. | aux vérités précédentes.*

*¶. 9. expl. touchant les cérémonies de la loi.*

*¶. 8. D'autres rapportent cela | monies de la loi.*

*Tome IV.*

**Y**

10. Evitez celui qui est herétique , après l'avoir averti une première & une seconde fois ;

11. sachant que quiconque est en cet état , est perverti , & qu'il peche , comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement.

12. Lorsque je vous aurai envoyé Artemas ou Tychique , ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis , parceque j'ai résolu d'y passer l'hiver.

13. // Envoyez devant Zenas le Jurisconsulte , & Apollon , & ayez soin qu'il ne leur manque rien.

14. Que nos frères apprennent aussi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres // , lorsque le besoin & la nécessité le demandent , afin qu'ils ne demeurent point stériles & sans fruit.

15. Tous ceux qui sont avec moi , vous saluent. Sa-

ψ. 13. autr. donnez tout le meilleur ordre que vous pourrez pour le voyage , &c.

ψ. 14. autr. pour les nécessités

10. Hæreticum ho-  
minem , post unam &  
secundam correptio-  
nem devita ;

11. sciens quia sub-  
versus est , qui ejusmo-  
di est , & delinqvit , cùm  
sit proprio judicio con-  
demnatus.

12. Cùm misero ad  
te Artemam , aut Ty-  
chicum , festina ad me  
venire Nicopolim : ibi  
enim statui hiemare.

13. Zenam legispe-  
ritum , & Apollo solli-  
cità præmitte , ut ni-  
hil illis desit.

14. Discant autem  
& nostri bonis operi-  
bus præesse ad usus ne-  
cessarios , ut non sint  
infraestiosi .

15. Salutant te qui  
mecum sunt omnes :

de la vie , selon ce que saint Paul  
recommande si souvent de travail-  
ler pour gagner sa vie.

*Salut eos qui nos a-  
mant in fide. Gratia  
Dei cum omnibus vo-  
bis. Amen.*

*luez ceux qui nous aiment  
dans l'union de la foi. La gra-  
ce de Dieu soit avec vous  
tous. Amen.*



## S E N S L I T T E R A L .

¶. 1. *A Verifiez - les d'être soumis aux Princes  
& aux Magistrats , de leur rendre obedi-  
fance , d'être prêts à faire toute sorte de bonnes  
œuvres.*

*Avertissez les Cretois d'être soumis.* Cet avis étoit important ; car il y avoit parmi les Juifs des gens de la secte de Judas Galiléen, qui disoient qu'il n'y avoit point d'autre maître que Dieu seul ; d'autres qui croyoient que la profession du christianisme donnoit la liberté aux esclaves ; ce qui rendoit l'Evangile odieux aux Gentils.

*Aux Princes & aux Magistrats , c'est-à-dire , aux Puissances seculieres, qu'elles qu'elles soient, in-  
fidelles , ou autres. Voyez Rom. 13. 1. 1. Pier.*

2. 14.

*De leur rendre obedi-  
fance , en observant tout ce  
qu'ils ordonnent , & qui est conforme à la loi de  
l'Evangile.*

*D'être prêts à faire toute sorte de bonnes œuvres ,*  
c'est-à-dire, d'executer promptement & de bon cœur  
tout le bien qu'on peut faire, ou qui est prescrit par  
les superieurs ; mais s'ils commandent quelque chose  
de contraire à la loi de Dieu , on doit dire , comme  
les Apôtres : *Il faut pluôr obeir à Dieu qu'aux hom-  
mes.*

12. 1.  
29.

¶. 2. *De ne médiser de personne , de fuir les con-  
Y ij*

tions, d'être équitables, & de témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes.

*De ne médiser de personne.* La médisance comprend tout ce qui se dit contre le prochain par haine, ou par mépris.

*De fuir les contentions, les querelles, & les procès.*

*D'être équitables, retenus & moderés.* Voyez 1. Tim. 3. 3.

*Et de témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes, soit infidèles, ou ennemis.*

\*. 3. *Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés, desobeissans, égarés du chemin de la vérité, asservis à une infinité de passions & de voluptés, menant une vie toute pleine de malignité & d'envie, dignes d'être haïs, & nous haïssans les uns les autres.*

*Car.* L'Apôtre donne la raison pour laquelle nous devons être doux, modestes, & humbles à l'égard de tous.

*Nous étions, soit Gentils, soit Juifs, au nombre desquels se met l'Apôtre, insensés, c'est-à-dire, dépourvus de la vraie sagesse, qui consiste dans la connaissance du véritable bonheur, & des moyens pour y arriver.*

*Desobeissans, qui résistent à la vérité, comme la plupart des Juifs, & saint Paul même avant sa conversion.*

*Égarés du chemin de la vérité, ne connaissant point le vrai Dieu, & ne l'adorant point en esprit, comme il veut être adoré.*

*Asservis à une infinité de passions & de voluptés, c'est-à-dire, attachés par autant de chaînes que*

nous avons de desirs déreglés. Voyez Jean 8. 34.  
2. Pier. 2. 19.

*Menant une vie toute pleine de malignité & d'envie , c'est-à-dire , d'une mauvaise volonté de nuire au prochain par esprit de vengeance & de déplaisir de le voir jouir de quelque avantage considérable.*

*Dignes d'être haïs , par le dérèglement de leurs moeurs , & attirent sur eux l'aversion de Dieu & des hommes.*

*Et nous baïssans les uns les autres ; comme il arrive ordinairement à ceux qui ne recherchent que leur agrandissement , ou leur intérêt particulier.*

*V. 4. Mais depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur , & son amour pour les hommes a paru dans le monde.*

*Mais , &c. L'Apôtre , après avoir représenté l'état miserable où étoient les hommes dans leur incredulité , montre qu'elle a été la bonté de Dieu , d'avoir envoyé un Redempteur pour les sauver. Voyez Tite 2. 10. 11.*

*Et son amour pour les hommes , c'est-à-dire , sa charité inconcevable pour des serviteurs ingrats & infidèles. Voyez Jean<sup>13</sup>. 16. a paru dans le monde , par la prédication des Apôtres.*

*V. 5. Il nous a sauvés , non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites , mais à cause de sa miséricorde , par l'eau de la renaissance , & par le renouvellement du Saint-Esprit.*

*Il nous a sauvés , par sa Passion , de la tyrannie du démon , de la mort & du péché ; & par la participation des Sacremens il nous communique les merits de sa mort , & nous met en état d'obtenir le salut éternel.*

*Non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites : Car pour nous appeler au salut éternel, Dieu n'a regardé ni les œuvres morales des payens, ni les œuvres de la loi de Moïse, ni les bonnes œuvres que nous devions faire dans l'état de sa grâce.*

*Mais à cause de sa miséricorde, c'est-à-dire, par l'effet d'une bonté toute gratuite qu'il a eu pitié de nous. V oyez Ephes. 1. 8. 9.*

*Par l'eau de la rennaissance, &c. c'est-à-dire, par le Baptême qui nous fait enfans de Dieu, & nous donne une nouvelle naissance par la grâce du Saint-Esprit, qui est répandue en nous avec abondance.*

*¶. 6. Qu'il a répandu sur nous avec une riche effusion par JESUS-CHRIST notre Sauveur.*

*Qu'il a répandu sur nous les dons du Saint-Esprit avec la grâce sanctifiante, par laquelle il descend dans nos ames, &c y fait sa demeure. V oyez Rom. 9. 5. Avis. L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné.*

*Avec une riche effusion du Saint-Esprit sur toute l'Église, comme il a part le jour de la Pentecôte sur les Apôtres & les disciples, qui représentaient l'Église ; mais encore sur chaque fidèle qui reçoit la grâce sanctifiante, qui le fait enfant de Dieu, & lui donne droit à la vie éternelle ; & dont l'âme est enrichie de la foi, de l'espérance, de la charité, & des autres vertus & dons du Saint-Esprit.*

*Par JESUS-CHRIST notre Sauveur, qui nous a mérité par sa Passion cette effusion de grâces.*

*¶. 7. Afin qu'êtres justifiés par sa grâce, nous devinssions héritiers de la vie éternelle, selon l'espérance que nous en avons.*

*Afin qu'êtres justifiés, c'est - à - dire, sanctifiés & renouvelés interieurement; Par sa grace, par un don de Dieu tout gratuit. Voyez Ephes. 2. 8.*

*Nous devinssions héritiers de la vie éternelle, c'est - à - dire, qu'étant justifiés par la grace de Dieu, & devenus ses enfans adoptifs, nous avions droit à la vie éternelle. Voyez Rom. 8. 17.*

*Selon l'espérance que nous en avons, établie sur les promesses de Dieu, qui nous en assûre, en nous donnant son amour pour gage de sa promesse. Voyez Rom. 8. 24.*

¶. 8. *C'est une vérité très-certaine, & dans laquelle je desire que vous affermissez les fidèles: Que ceux qui croient en Dieu, doivent être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres. Ce sont là des choses vraiment bonnes & utiles aux hommes.*

*C'est une vérité très-certaine. Quelques-uns rapportent cela aux vérités précédentes; au sujet de la bonté de Dieu; de notre vocation gratuite, & de notre changement interieur. Voyez 1. Tim. 1. 15. ch. 3. v. 1. & ch. 4. v. 9.*

*Et dans laquelle je desire que vous affermissez les fidèles, c'est-à-dire, que vous leur enseigniez cette maxime avec autorité, & que vous l'affuriez constamment.*

*Que ceux qui croient en Dieu, c'est-à-dire, qui ont une créance ferme & assurée ayant Dieu pour garant.*

*Dovent être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, non seulement faire eux-mêmes de bonnes œuvres; mais aussi en montrer l'exemple à d'autres, & les y porter par une sainte émulation de leur salut.*

*Ce sont là des choses, &c. bonnes & excellentes en-*

Y iiiij

¶. 9. Mais fuyez les questions impertinentes , les  
genealogies , les disputes , & les contestations de la  
loi , parcequ'elles sont vaines & inutiles.

Mais fuyez les questions impertinentes. Grec. Re-  
primez. Voyez 2. Tim. 2. 16.

Les genealogies. Voyez 1. Tim. 1. 4.

Les disputes , & les contestations de la loi. Voyez  
1. Tim. 6. 4. 2. Tim. 2. 23.

¶. 10. Evitez celui qui est herétique , après l'a-  
voir averti une premiere & une seconde fois.

Evitez celui qui est herétique , c'est-à-dire , n'ayez  
point de commerce avec celui qui ayant fait profes-  
sion de la Religion Chrétienne soutient avec opiniâ-  
treté une erreur contre la foi de l'Eglise Catholique.

Après l'avoir averti une premiere & une seconde  
fois d'une maniere forte & vive , en le menaçant de  
l'excommunier , s'il ne se corrige. L'Eglise a tiré  
de cet endroit de l'Apôtre les monitions qu'elle fait  
avant d'excommunier , pour imiter l'ordre que le  
Fils de Dieu a prescrit dans la correction fraternelle.  
Voyez Matth. 18.

¶. 11. Sachant que quiconque est en cet état , est  
perverti , & qu'il peche , comme un homme qui se con-  
damne lui-même par son propre jugement.

Sachant par experience , qu'il est inutile d'aver-  
tir davantage un tel homme , que quiconque est en  
cet état , c'est-à-dire , qui ayant été averti & repris  
plusieurs fois , demeure obstinément dans son er-  
reur , est perverti , & entierement corrompu ; le  
fondement de la foi étant détruit dans son esprit ;  
il est incapable de se corriger par les avertissements  
qu'on lui donne.

*Et qu'il pecche par malice , & non par ignorance , comme un honame qui se condamne lui-même par son propre jugement , puisqu'il ne le fait qu'après avoir été averti : d'ailleurs , en se séparant lui-même par sa rebellion , il prévient le jugement de l'Evêque , & prononce contre lui-même sa sentence.*

¶. 12. *Lorsque je vous aurai envoyé Artemas , ou Tychique , ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis , parce que j'ai résolu d'y passer l'hiver.*

*Lorsque je vous aurai envoyé Artemas , pour gouverner l'Eglise de Crete en votre absence. Saint Paul ne fait nulle mention ailleurs de ce ce disciple.*

*On Tychique ; ce disciple , dont il est souvent parlé , avait accompagné l'Apôtre depuis la Judée jusqu'à Rome , d'où il l'envoyoit tantôt d'un côté , tantôt d'un autre , pour le service de l'Eglise. Voyez Act. 20. 4. Coloss. 4. 7. 2. Tim. 4. 12.*

*Ayez soin de venir promptement de Crete , me trouver à Nicopolis , ville d'Epire ou de Thrace , pour y recevoir de nouvelles instructions.*

*Parce que j'ai résolu d'y passer l'hiver , non point pour éviter les incommodités du temps , & prendre quelque repos , mais pour y régler les affaires de cette Eglise.*

¶. 13. *Envoyez devant Zenas le Jurisconsulte , & Apollon , & ayez soin qu'il ne leur manque rien.*

*Envoyez devant Zenas le Jurisconsulte , ou Docteur de la loi. On appelloit parmi les Juifs , Jurisconsulte , ceux qui étoient versés dans la science de la loi de Moïse , & qui l'expliquoient au peuple. Il se peut faire que Zenas , après avoir embrassé la Religion chrétienne , ait retenu ce nom & cette fonction dans l'Eglise.*

346 EPISTRE DE S. PAUL  
*Et Apollon*, Juif originaire d'Alexandrie , eloquent , & fort versé dans les Ecritures. Voyez Act. 18. 24. 1. Cor. 1. 12.

*Et ayez soin qu'il ne leur manque rien de tout ce qui leur est nécessaire pour leur voyage , en les faisant accompagner selon la coutume. Autr. Pourvoyez avec soin au voyage de Zenas & d'Apollon , qui étant peut-être partis de Rome par l'ordre de l'Apôtre , passoient par l'île de Crete pour aller en Judée ou en Syrie.*

¶. 14. *Que nos frères apprennent aussi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres , lorsque le besoin & la nécessité le demandent , afin qu'ils ne demeurent point stériles & sans fruit.*

*Que nos frères , les Chrétiens de Crete , apprennent aussi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres , c'est-à-dire , à fournir aux ouvriers Evangeliques , ce qui leur est nécessaire pour leur voyage.*

*Lorsque le besoin & la nécessité le demandent , c'est-à-dire , dans toutes les occasions où le prochain a besoin de nous.*

*Afin qu'ils ne demeurent point stériles & sans fruit , c'est-à-dire , qu'ils ne regardent pas comme une charge & une peine lorsqu'on les excite à pratiquer les œuvres de miséricorde ; car ce n'est pas tant une charge pour eux , qu'une occasion favorable de profiter , puisqu'elles leur méritent une vie éternelle.*

¶. 15. *Tous ceux qui sont avec moi , vous saluent. Saluez ceux qui nous aiment dans l'union de la foi. La grace de Dieu soit avec vous tous. Amen.*

*Tous ceux qui sont avec moi ; Luc , Timothée , Epaphras , & les autres compagnons de saint Paul ,*

*vous saluent*, c'est-à-dire, vous souhaitent toute sorte de bonheur & de prosperité, & sur-tout le salut éternel.

*Saluez ceux qui nous aiment*, non par un sentiment humain, comme les mères aiment leurs enfants, & les femmes leurs maris; mais *dans l'union de la foi*, & d'un amour tout spirituel.

*La grace de Dieu soit avec vous tous*, c'est-à-dire, je souhaite que Dieu vous aime & vous favorise de ses dons. L'Apôtre, dans toutes ses Epîtres, souhaite à ceux à qui il écrit, ce secours divin, qui est le principe de toutes sortes de biens.

*Amen*. Ce mot Hebreu à la fin des prières sert pour y donner son approbation & son consentement; mais à la fin des Epîtres des Apôtres, il marque qu'on croit ce qui est écrit: ce mot, *Ainsi fait*, est demeuré à la fin de ces Epîtres; parceque l'Eglise à laquelle s'adrefloit la Lettre, le prononçoit quand on l'avoit lue.



### SEN S SPIRITUE L.

¶. 1. *A Verifiez-les d'être soumis aux Princes & aux Magistrats, &c.*

Voyez ce sujet traité Rom. 13. 1. &c 1. Pier. 2. 14.

¶. 2. *De ns médire. .... & de témoigner contre la douceur possible à l'égard de tous les hommes.*

S'il est vrai qu'il n'y a point de bornes dans l'amour que l'on doit rendre à Dieu: *Modus amandi Deum est amare sine modo*; on en peut dire à peu-près de même de l'amour qu'on doit au prochain; c'est ce que l'Apôtre nous fait entendre, quand il

nous dit ici que nous devons témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes, OMNEM ad omnes.

Notre divin Sauveur nous a instruits de cette vérité si recommandable & si nécessaire, non seulement par ses paroles, mais aussi par son exemple dans tout le cours de sa vie : Apprenez de moi, dit-il, que je suis doux & humble de cœur. C'est ce qui

*Isaie. 42. 1. 12. 19.* avoit été prédit par Isaïe, en ces termes figurés : Il ne brisera point le rojean cassé, & n'achevera point d'éteindre la mèche qui fume encore. Ne voit-on pas aussi avec quelle douceur il a tâché de gagner les pecheurs les plus décriés & les plus endurcis ? N'a-t-il pas fait voir cet excès de douceur, en souffrant pendant plus de trois ans la grossiereté de ses Apôtres ? Comment en a-t-il usé à l'égard des Juifs, qui lui ont fait tant d'outrages ? Quand on l'a chargé d'injures, il n'a point répondu par des injures ; quand on l'a maltraité, il n'a point fait de menaces, dit saint Pierre ; mais il s'est livré entre les mains de celui qui le jugeoit injustement.

Tous les Saints, les Apôtres les premiers, & tous les fidèles Disciples de JESUS-CHRIST ont imité sa douceur & sa patience ; il n'est pas besoin d'en rapporter des exemples qui ont éclaté dans une infinité de Chrétiens, qui ont souffert la mort même en conservant toujours cette excellente vertu. Mais si cette vertu est nécessaire à tous les Chrétiens, elle l'est sur-tout aux Pasteurs, & à tous ceux qui conduisent les autres : leur conduite doit être si sage & si temperée, dit saint Grégoire, qu'ils allient avec la sévérité d'un père, une douceur & une tendresse vraiment maternelle. Il faut qu'ils se rendent si bons & si accessibles à ceux

*Gregor.  
Pastor.  
part. 2.  
c. 10.*

qui leur sont soumis , qu'ils ne rougissent point de leur découvrir leurs fautes les plus secrètes , afin que lorsqu'ils sont tentés , & qu'ils se trouvent dans l'agitation & le trouble , ils puissent recourir à leurs Pasteurs , comme un enfant qui se jette dans le sein de sa mère . Ainsi , lors même qu'un Pasteur est obligé d'user de châtiment envers ceux qui pechent , il doit toujours conserver les marques de la charité ; ce qui a fait dire à saint Augustin , qu'un Pasteur venoit bien plutôt à bout de corriger les vices les plus enracinés , par la voie de la douceur , que par les menaces & la severité : *Ista tolluntur magis docendo quam jubendo , magis monendo quam minando.* Augus.  
c. 17. 64.

¶. 3. Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois infidèles , &c.

Ceux qui avoient été convertis à la foi de J E S U S - C H R I S T , pouvoient dire qu'il ne leur étoit pas possible de vivre en paix & sans aigreur avec les infidèles , parmi lesquels ils étoient obligés de demeurer ; que c'étoient des impies & des scelerats ; qu'ils en recevoient continuellement des outrages , des insultes , & toutes sortes de mauvais traitemens : Comment demeurer tranquilles avec des gens de cette sorte ?

Le saint Apôtre leur répond , que tout cela ne devoit point troubler leur repos d'esprit & leur douceur ; que ces pauvres gens ensevelis dans les ténèbres du paganisme , étoient bien dignes de compassion ; qu'il falloit que des Chrétiens considerassent que c'étoit - là les vices & les déreglemens de la Gentilité & de l'ignorance de Dieu où étoient ces infidèles ; qu'ils reconnoussent la difference qu'il y avoit entre la vie chrétienne , dans laquelle ils

avoient le bonheur de vivre , & celle où ils avoient été auparavant ; qu'ils admirassent la grace que Dieu leur avoit faite , & qu'ils lui en eussent une reconnaissance infinie : qu'enfin ils eussent pitié de ces pauvres aveugles engagés dans les ténèbres de l'infidélité , & qu'ils priaissent Dieu pour eux afin qu'il les éclairât , & qu'il les fît participants des graces du Christianisme . C'étoit-là les avis que saint Paul ordonnoit à Tite de donner aux fidèles de Crete , pour conserver la douceur chrétienne . Cette vûe de ce que nous avons été , dit saint Chysostome , nous engage à être doux , modestes , & humbles à l'égard de tous : une personne qui reconnoît de bonne-foi qu'il étoit engagé dans de grands desordres , ne doit pas , lorsqu'il s'en voit délivré , insulter à ceux qui y sont encore ; il doit plus tôt prier pour eux , & rendre grâces à Dieu qui lui a fait miséricorde , & qui l'a tiré de ses égaremens . Toutes les fois donc , continue ce Pere , que vous serez tenté de faire des reproches à quelqu'un , jetez auparavant les yeux sur vous & sur votre première vie , joignez à cela l'incertitude de l'avenir , & ainsi vous arrêterez l'impétuosité de votre esprit , & vous retiendrez votre langue ; car quoique vous ayez mené une vie vertueuse depuis votre enfance , n'avez-vous pas commis encore plus de pechés que vous n'avez pratiqué de vertus ? Quand vous n'en auriez point commis , ou , pour mieux dire , quand vous croiriez n'en avoir point commis , souvenez-vous au moins que cela ne vient pas de vos forces , mais de la grace de Dieu ; si Dieu n'avoit pas appellé à la foi vos peres & vos ayeux , vous seriez demeuré infidèle : si Dieu ne vous avoit procuré une bonne éducation ,

éenfin si Dieu ne vous avoit prévenu , soutenu & «  
fortifié par la grace , ne seriez-vous pas tombés «  
dans les mêmes desordres que les plus grands pe- «  
cheurs ; n'y tomberiez-vous pas encore tous les «  
jours s'il ne continuoit de vous proteger. Un «  
grand Saint n'a-t-il pas dit , qu'il n'y a point de «  
péché , pour horrible qu'il soit , qu'un homme ait «  
commis , qu'un autre ne puisse commettre pareille- «  
ment , si celui qui est le conducteur de l'homme , «  
ne l'en préserveoit par sa grace ? *Nullum est pecca-* <sup>Aug. 1.</sup>  
*tum quod fecit homo , quod non possit facere alter* <sup>10. bon.</sup>  
*homo , si defit ractor , à quo factus est homo.* <sup>2. 3.</sup>

¶. 4. &c 5. Mais depuis que la bonté de Dieu  
notre Sauveur , & son amour pour les hommes , a  
paru dans le monde ; il nous a sauvés , non à cause  
des œuvres de justice que nous eussions faites , mais à  
cause de sa miséricorde , &c.

Entre toutes les vérités que la Religion Chrétienne propose aux fidèles , il y en a peu de plus incompréhensible que l'excès de l'amour que Dieu a fait paroître envers les hommes , en leur envoyant un Sauveur pour les tirer de l'état misérable où le péché les avoit réduits , *Dieu qui est riche* <sup>Eph. 2.</sup>  
*en miséricorde , étant poussé par l'amour extrême dont* <sup>4. 5.</sup>  
*il nous a aimés , lorsque nous étions morts par nos pe-*  
*chés , nous a rendu la vie en J E S U S - C H R I S T .*  
Pour bien comprendre la grandeur de ce bienfait , il faudroit connoître & ressentir sa misère , & bien comprendre l'état déplorable où nous étions avant que la bonté de Dieu eût paru pour nous en tirer .  
*Nous étions , dit saint Paul , insensés , asservis à une infinité de passions & de voluptés , menant une vie toute pleine de malignité & d'envie , dignes d'être hâïs , & nous haïssant les uns les autres .* On voit

*Auguſt.*  
*in Encyc.*  
*c. 25. &*  
*26.*

dans ce portrait d'un enfant d'Adam ce qu'il est par sa nature après le peché , & ce qu'est un homme abandonné à lui-même sans le secours de son Redempteur : Car , comme dit saint Auguftin , le premier homme ayant communiqué son peché par la voie de la generation à toute sa posterité , ce malheureux peché l'a entraîné dans des erreurs & des peines différentes , qui devoient enfin être suivies d'un supplice éternel , que tous les hommes devoient souffrir dans les enfers avec les Anges deserteurs : le mal étoit d'autant plus grand qu'il étoit sans remede , & qu'il s'augmentoit tous les jours , les hommes se roulant de peché en peché , & augmentant leur condamnation. La plupart des hommes ne favoient si le monde avoit commencé , & s'il devoit finir : tout le monde étoit idolâtre , si on en excepte les Juifs , entre lesquels il y en avoit bien peu qui se fussent garantis de la corruption générale des vices , qui s'étoit répandue parmi eux aussi-bien que parmi les infidèles.

*Bernard.*  
*in Epiph.*  
*Domini*  
*ferm. 1.*

Voilà quel étoit l'état de la nature humaine , lorsque le Sauveur du monde est venu pour la tirer de ce gouffre de misères. Mais qu'il y en a peu parmi les gens du siècle , dit saint Bernard , qui fassent attention à la consolation infinie que J E - S U S - C H R I S T nous a procurée par son Incarnation ? Ils sont tellement occupés de leurs affaires temporelles , qu'ils sont insensibles à cet effet prodigieux de la miséricorde de Dieu ; ne faisant point d'attention sur leur misère , toute effroyable qu'elle soit , faut-il être surpris s'ils n'en font point sur la miséricorde infinie de Dieu à leur égard ? Combien y en a-t-il même qui vivent comme si JESUS-CHRIST n'étoit point venu au monde , qui sont insensés ,

insensés, incredules, esclaves de leurs passions, tels que l'Apôtre les dépeint, dont la condamnation sera d'autant plus terrible, que l'abus qu'ils auront fait des grâces de Dieu sera plus criminel. Que les Pasteurs disent donc avec saint Bernard à ces malheureux Chrétiens : Ne méprisiez pas, mon cher frere, la miséricorde de Dieu, si vous voulez éviter d'éprouver la rigueur de sa justice, ou plutôt, de sa colere, de son indignation, de sa jalousie, & de sa fureur : *Noli ergo contrahere Dei misericordiam, si non sentire vis justitiam, sed irem, sed indignationem, sed emulationem, sed furorem.*

¶. 5. jusqu'au 9. *Par l'eau de la renaissance, & par le renouvellement du Saint-Ésprit, &c.*

Nous sommes sauvés par la vertu des eaux du Baptême, mais seulement en esperance, comme le dit notre saint Apôtre : *Spe salvi facti sumus* : ce Rom. 8. 24. n'est pas que dès cette vie on ne soit délivré effectivement de ses pechés, & véritablement justifié, quand on a feçû le Baptême ; mais parcequ'on est encore en danger de commettre de nouveaux pechés, & que les plus justes en commettent tous les jours beaucoup : *Nous faisons tous les jours fac. 3. 2. beaucoup de fautes*, dit saint Jaque ; nous avons besoin d'être continuallement assistés de la grace de Dieu, pour nous empêcher de la perdre entièrement ; de même qu'un vaisseau qui a évité plusieurs dangers, n'est pas plus assuré s'il est encore en pleine mer, & a besoin d'un bon pilote pour le conduire au port : & jusqu'à ce qu'il y soit arrivé, on ne peut pas dire absolument qu'il soit sauvé, quoiqu'il soit en un état qu'il ne manque de rien. La vie présente n'est pas exposée à de moins-dangers qu'un vaisseau l'est sur la mer ; c'est-

*Tome IV.*

Z

354 EPISTRE DE S. PAUL  
pourquoi quelque grace que l'on ait reçû , elle ne peut nous garantir des tentations suivantes , celles que l'on a vaincues ne nous assûrent pas contre celles de l'avenir , jusqu'à ce que nous soyons arrivés au port , où il n'y aura plus aucun danger , & qu'on jouira du bonheur éternel sans le pouvoir perdre.

V. 9. Mais fuyez les questions impertinentes , &c. Voyez sur ce sujet , 1. Tim. 1. 4. & 4. 7. 2. Tim. 2. 23.

V. 10. jusqu'au 14. Evitez celui qui est herétique après l'avoir averti , &c. Voyez 2. Tim. 2. 25.

V. 14. Que nos frères apprennent aussi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres , lorsque le besoin & la nécessité le demandent , &c.

Saint Paul ordonne à Tite , d'enseigner aux fidèles de se rendre excellens en bonnes œuvres , en sorte qu'on puisse remarquer la difference qu'il y a entre eux & les payens ; il ne veut pas cependant qu'ils donnent leur bien aux personnes qui ne feront pas en nécessité ; car ce ne seroient pas des œuvres chrétiennes , mais plutôt de vanité , s'ils ne se tenoient dans les bornes qu'il leur prescrit , de ne donner qu'à ceux qui sont véritablement pauvres , *ad usus necessarios* : ce qui se doit entendre de toutes les personnes qui ont une véritable nécessité dans leur condition , & non pas seulement de ceux qui n'ont pas de biens , mais qui peuvent gagner leur vie par leur travail ; car leur santé leur tient lieu de richesses ; au-lieu que d'autres qui auront quelques biens , ne laisseront pas d'être effectivement plus pauvres , parcequ'il auront de grandes charges ausquelles ils ne pourront

fournir : ces bornes que S. Paul met dans les aumônes ne favorisent point l'avarice; car cela ne doit point empêcher de donner abondamment , n'y ayant que trop de sujets d'employer le bien que l'on a ; mais il enseigne les moyens de faire l'aumône chrétiennement , & en tirer du fruit pour soi & pour ceux à qui on la fait , *ut non sint infructuosi* ; bien souvent on nuit au-lieu de servir, quand on donne du bien à des gens qui n'en ont pas besoin , cela servant à entretenir leur paresse , & les empêcher d'en gagner par leur travail , ou à l'employer en débauches : Dieu n'a point promis de récompenser ces sortes d'aumônes.

Nous avons besoin , dit Origene , d'être de fidèles & de prudens dispensateurs des biens dont nous sommes chargés , afin d'en faire part à chacun selon ses besoins , nous souvenant de ce qui est écrit , que bienheureux est celui qui comprend jusqu'où doit aller le secours qu'il doit donner au pauvre & à l'affligé : *Beatus qui intelligit super egenum & pauperem*; car , continue ce saint Docteur , il ne suffit pas de donner , mais il faut donner avec prudence & conformément aux nécessités d'un chacun ; *ad usus necessarios..*

Origene  
comm. in  
cap. 24.  
Matth. 5.

¶. 15. *Tous ceux. . . . Saluez ceux qui nous aiment dans l'union de la foi , &c.*

Il y a bien des sortes d'amitiés parmi les hommes , parcequ'il y a bien des considerations particulières qui les forment , comme l'intérêt , le plaisir , & plusieurs autres sortes de choses en quoi s'accordent les amis ; car la ressemblance est le fondement de l'amitié. Mais on peut dire , que toutes les amitiés , qui ne sont point selon la foi , sont fausses & nuisibles. Il n'est pas nécessaire de prouver

cette vérité, il n'est que trop ordinaire parmi les Chrétiens, qu'on trouve dans toutes sortes d'états des personnes à qui l'amour déréglé, qu'ils ont les uns pour les autres, fait commettre de grands péchés ; un tel amour n'est point selon la foi, mais il est tout humain & animal : Car tout *animal aime son semblable* ; cependant l'Apôtre saint Paul veut, Exdi. 13. que tout autre amour soit banni d'entre les fidèles, ne voulant avoir d'union qu'avec ceux qui s'aiment selon la foi. Celui qui aime selon la foi, aime pour l'éternité ; parceque la charité, qui est le principe de cette amitié, *demeure éternellement* ; mais celui qui n'aime pas selon la foi, aime pour le temps ; le temps passera, & son amour passera aussi, & même passe souvent avant que le temps soit passé. Tout Chrétien qui aime selon la foi, perd son ame afin de la sauver ; c'est-à-dire, qu'au lieu de rechercher les plaisirs & les joies de ce monde, il les fuit avec le même empressement que les autres les recherchent, pour mener, à l'exemple de J E S U S - C H R I S T, & des Saints ses fidèles serviteurs, une vie laborieuse, pénitente & mortifiée.





# A V I S

## SUR L'EPISTRE DE S. PAUL

## A PHILEMON.

**P**HILEMON étoit l'un des Pasteurs de l'Eglise de Colosses, à ce qu'il semble qu'on puisse conjecturer de la qualité que lui donne l'Apôtre , de Coopérateur dans l'Evangile. Il avoit un esclave nommé Onesime, qui s'étant mal comporté , & s'en étant fui ensuite pour éviter la colere & le châtiment de son maître , s'en alla à Rome chercher la protection de saint Paul qui y étoit prisonnier , espérant de trouver auprès de cet Apôtre, non seulement un asyle assuré qui le mit à couvert des poursuites de Philemon , & de la punition que meritoit sa faute ; mais aussi toute la faveur qui lui étoit nécessaire pour en obtenir le pardon. Il savoit combien son maître avoit d'estime & de vénération pour saint Paul , & il n'ignoroit pas quel étoit le crédit de saint Paul sur l'esprit de son maître ; ce qui lui fit juger que s'il y avoit quelque grâce à prétendre pour le tort qu'il avoit fait à l'un , il ne pouvoit la faire mieux réussir , qu'en implorant le secours & l'entremise de l'autre , & qu'après avoir grièvement offensé Philemon , nul autre que saint Paul ne pouvoit le défendre des maux qu'il avoit lieu de craindre , ni lui épargner la correction qu'il avoit méritée. Ce projet d'Onesime eut tout le bon succès qu'il pouvoit souhaiter : saint Paul le reçut favorablement ; & sans s'arrêter à la condition d'esclave , qui rendoit ce fugitif méprisable , ni à la qualité de criminel qui le rendoit

Z iii

odieux , il l'aima tendrement selon l'étendue de sa charité apostolique ; qui embrassoit tout le monde sans aucune distinction de personnes , & ne le considera que comme un digne objet du zèle qui le faisoit devenir tout à tous pour procurer le salut d'un chacun , & augmenter ainsi le royaume de J e s u s - C H R I S T . En effet , saint Paul convertit Onésime , & le fit Chrétien , d'Infidele qu'il étoit auparavant : Et après s'en être servi quelque temps , il le renvoia à son maître avec cette Epître , qui a toujours été considérée comme un chef-d'œuvre d'éloquence & d'érudition ; dans laquelle l'Apôtre s'emploie uniquement à obtenir de Philemon le pardon de son esclave , lui proposant pour cet effet tous les motifs de Religion , d'amitié , & même d'intérêt qui pouvoient le toucher & flétrir son esprit ; & sur tout lui rendant des témoignages très-avantageux de la sincère conversion d'Onésime , qui ne pensoit plus qu'aux moyens de reparer le tort qu'il lui avoit fait , par la fidélité inviolable avec laquelle il se proposoit de le servir le reste de ses jours .

Le nom d'Epître convient plus proprement à celle-ci qu'à aucune autre de saint Paul , soit que l'on en considère la matière qui est toute familière , exemte de controverses , de sentences longues & graves , de raisonnemens difficiles & abstraits , qui font plutôt le sujet d'un Traité que d'une Epître ; soit que l'on en considere les expressions qui sont toutes vives , simples , brèves , & pleines de sentimens d'amitié ; ce qui a toujours passé parmi les plus habiles pour le propre & véritable caractère d'une Epître .



# EPISTRE DE S. PAUL A PHILEMON.

1. **P**AULUS, vin-  
ctus Chri-  
sti Iesu, &  
Timotheus  
frater; Philemoni di-  
lecto, & adjutori no-  
stro.

2. & Appiae sorori  
charissimae, & Archip-  
po commilitoni nostro,  
& Ecclesie, que in do-  
mo tua est.

3. Gratia vobis &  
pax à Deo Patre no-  
stro, & Domino Iesu  
Christo.

4. Gratias ago Deo  
meo, semper memo-  
riam tui faciens in ora-  
tionibus meis,

5. audiens charita-  
tem tuam, & fidem

¶. 1. C'étoit la femme de Philemon.

I. **P**AUL, prison-  
nier de JESUS-  
CHRIST, & Ti-  
mothée son fré-  
re, à notre cher Philemon  
notre cooperateur,

2. à notre très-chère sœur  
Appie, à Archippe le compa-  
gnon de nos combats, & à  
l'Eglise qui est en votre mai-  
son.

3. Que Dieu notre Pere,  
& J E S U S - C H R I S T notre  
Seigneur vous donne la gra-  
ce & la paix.

4. Me souvenant sans cesse  
de vous dans mes prières, je  
rends graces à mon Dieu,

5. apprenant quelle est vo-  
tre foi envers le Seigneur

JESUS, & votre charité envers tous les saints //;

6. & de quelle sorte la liberalité qui naît de votre foi éclate aux yeux de tout le monde, se faisant connître par tant de bonnes œuvres, qui se pratiquent dans votre maison pour l'amour de J E S U S - C H R I S T.

7. Car votre charité, mon cher frère, nous a comblés de joie & de consolation, voyant que les cœurs des saints // ont reçû tant de soulagement de votre bonté //.

8. C'est pourquoi encore que je puisse prendre en J E S U S - C H R I S T une entière liberté de vous ordonner une chose qui est de votre devoir //;

9. néanmoins l'amour que j'ai pour vous ; fait que j'aime mieux vous supplier, quoique je sois tel que je suis à votre égard //, c'est-à-dire, quelque je sois Paul, & déjà

¶. 5. lett. apprenant votre charité & votre foi envers le Seigneur Jesus & tous les Saints.

¶. 6. lett. Grec. est agissante.

¶. 7. autr. Les saints ont été touchés jusqu'au fond du cœur, de la bonté avec laquelle vous les avez affilées, mon cher frère.

quam habet in Domino Iesu, & in omni sancto :

6. ut communicatio fidei tuae evidens fiat, in agnitione omnium operis boni, quod est in vobis in Christo Iesu.

7. Gaudium enim magnum habui, & consolacionem in charitate tua : quia visceris sanctorum requieverunt per te, frater.

8. Propter quod multam fiduciam habens in Christo Iesu imperandi tibi quod ad rem pertinet :

9. propter charitatem magis obsecro, cum sis talis, ut Paulus senex, nunc autem & vincitus Iesu Christi.

Ibid. Voyant que les entrailles des Saints ont reçû tant de soulagement de vous.

¶. 8. expl. d'exercer votre charité envers votre pénitent.

¶. 9. lett. cum sis talis. Expl. Celui qui vous a engendré dans la foi.

vieux , & de plus mainte-  
nant prisonnier de J E S U S-  
C H R I S T .

10. Obsecro te pro  
filio , quem genui in  
vinculis , Onesimo ,

11. qui tibi aliquando  
inutile fuit , nunc au-  
tem & mihi , & tibi  
utile.

12. Quem remisi ti-  
bi. Tu autem illum , ut  
mea viscera , suscipe.

13. Quem ego va-  
lueram mecum deti-  
nere , ut pro te mihi  
ministraret in vinculis  
Evangelii :

14. sine consilio au-  
tem tuo nihil volui fa-  
cere , ut ne velut ex ne-  
cessitate bonum tuum  
esfer , sed voluntarium.

15. Forsan enim  
ideò discessit ad horata  
à te , ut æternum illum  
reciperes :

16. jam non ut ser-  
vum , sed pro servo cha-  
rissimum fratrem , ma-  
xime mihi , quantò au-  
tem magis tibi , & in

y. 13. expl. que vous voudriez me readre , si vous étiez ici.

10. Or la priere que je vous  
fais est pour mon fils One-  
sime , que j'ai engendré dans  
mes liens ;

11. qui vous a été autre-  
fois inutile , mais qui vous  
sera maintenant très - utile ,  
aussi bien qu'à moi.

12. Je vous le renvoie , &  
je vous prie de le recevoir  
comme mes entrailles.

13. J'avois pensé de le re-  
tenir auprès de moi , afin qu'il  
me rendît quelque service en  
votre place // dans les chaînes  
que je porte pour l'Evangile ;

14. mais je n'ai rien voulu  
faire sans votre conseil-  
ement , désirant que le bien  
que je vous propose n'ait rien  
de forcé , mais soit entiere-  
ment volontaire.

15. Car peut-être qu'il a  
été séparé de vous pour un  
temps , afin que vous le re-  
ceviez pour jamais ,

16. non plus comme un  
simple esclave , mais comme  
celui qui d'esclave est devenu  
l'un de nos frères bien-aimés ,

362 EPISTRE DE S. PAUL  
qui m'est très-cher à moi en carne, & in Domino?  
particulier, & qui vous le doit être encore beaucoup plus,  
étant à vous & selon le monde & selon le Seigneur //.

17. Si donc vous me considerez comme étroitement uni à vous, recevez-le comme moi-même ;

18. que s'il vous a fait tort, ou s'il vous est redévable de quelque chose, mettez cela sur mon compte //.

19. C'est moi Paul qui vous écris de ma main ; c'est moi qui vous le rendrai, pour ne vous pas dire que vous vous devez vous-même à moi.

20. Oui, mon frere, que je reçoive de vous cette joie dans le Seigneur. Donnez-moi au nom du Seigneur cette sensible consolation //.

21. Je vous écris ceci dans la confiance que votre soumission me donne, sachant que vous en ferez encore plus que je ne dis.

22. Je vous prie aussi de me préparer un logement ; car j'espere que Dieu me re-

✓. 16. lett. dans la chair &  
dans le Seigneur.

★. 18. autr. Je m'offre, ou je m'oblige de satisfaire pour lui.

17. si ergo habes me  
socium, suscipe illum  
sicut me :

18. si autem aliquid  
nocuit tibi, aut debet,  
hoc mihi imputa.

19. Ego Paulus scripsi  
meā manu : ego red-  
dam, ut non dicam  
tibi, quod & teipsum  
mihi debes :

20. ita, frater. Ego  
te fruar in Domino ;  
refice viscera mea in  
Domino.

21. Confidens in obe-  
dientia tua scripsi tibi,  
sciens quoniam & super  
id, quod dico, facies.

22. Simil autem &  
para mihi hospicium ;  
nam spero per oratio-

✓. 16. lett. dans la chair &  
du Seigneur celui que je porte

★. 18. autr. Je m'offre, ou je dans mes entrailles.

tes vestras donari me  
vobis. donnera à vous encore une  
fois par le merite de vos prie-  
res.

23. Salutat te Epaphras concaptivus meus  
in Christo Iesu,

24. Marcus , Ari-  
starchus , Demas , &  
Lucas , adjutores mei.

25. Gratia Domini  
nostrri Iesu Christi cum  
spiritu vestro. Amen.

23. Epaphras qui est comme  
moi prisonnier pour JESUS-  
CHRIST , vous salue ,

24. avec Marc , Aristar-  
que , Démas , & Luc , qui  
sont mes aides & mes com-  
pagnons.

25. Que la grace de notre  
Seigneur J E S U S - C H R I S T  
soit avec votre esprit. Amen.



### SENS LITTERAL.

¶. i. *Paul, prisonnier de JESUS-CHRIST,  
& Timothée son frere; à notre cher Phile-  
mon notre cooperateur.*

*Paul, prisonnier de JESUS-CHRIST*, c'est-  
à-dire, enchaîné pour JESUS-CHRIST; ou,  
pour la foi de JESUS-CHRIST; ou, pour la pré-  
dication de l'Evangile de JESUS-CHRIST. Ce  
qui exprime plus précisément l'état où étoit l'Apôtre,  
puisque en effet il étoit enchaîné avec un soldat qu'il  
avoit pour sa garde; selon la coutume de ce temps-  
là; & qu'il n'étoit pas retenu dans la prison, ayant  
toute liberté d'aller & de venir dans la ville de  
Rome où il étoit, avec pouvoir de demeurer dans  
une maison particulière qu'il avoit louée, & où il lui  
étoit permis de recevoir toutes sortes de personnes.

Voyez Act. 28. 16. 30.

Saint Paul ne fait pas mention de sa qualité d'A-

pôtre au commencement de cette Epître , comme il fait dans la plûpart des autres , parcequ'il ne s'agit pas de doctrine , & qu'il n'est pas nécessaire par consequent d'en confirmer la vérité par cette qualité d'Apôtre : il se contente de faire mention de ses liens , afin d'exciter d'abord Philemon , & de le disposer insensiblement à ne lui point refuser dans un état si digne de compassion , la grace qu'il lui veut demander . En effet , comme la grace qu'il prétendoit obtenir de Philemon étoit pour l'un de ses esclaves , il semble qu'il n'avoit pas de moyen plus efficace , ni plus touchant , que de se représenter lui-même comme un esclave , afin que la compassion que Philemon auroit pour lui l'engageât en quelque maniere à l'avoir pour Onésime , & à n'user point envers lui de la sévérité & de la correction qu'il avoit meritée .

*Et Timothée.* Il est à croire que Timothée étoit ami particulier de Philemon , & que l'Apôtre ajoute ici son nom , pour l'obliger plus fortement par cette double intercession , à se laisser toucher de compassion envers son esclave .

*Son frere ,* par la qualité de fidelle régénééré d'un même Esprit ; & par celle de compagnon ordinaire de ses travaux dans la prédication de l'Evangile ; ce qui n'empêchoit pas que saint Paul , en qualité d'Apôtre , n'eût un pouvoir supérieur à celui de Timothée .

*A notre cher Philemon.* Grec. *L'aimable Philemon ,* αἰματῷ , ce qui marque non seulement que saint Paul aimoit Philemon , mais que Philemon étoit digne d'être aimé de saint Paul , ou digne de l'amour que saint Paul avoit pour lui . Cette épithète ne convient pas seulement à la personne de

Philemon, mais même à l'étymologie de son nom, qui tire son origine du baiser; ce qui fait voir l'adresse de l'Apôtre jusques aux moindres choses.

*Notre cooperateur*, c'est-à-dire, qui travaille avec nous à l'avancement de l'Evangile. Ce qui donne sujet de croire que Philemon étoit l'un des Pasteurs de Colosses, comme on l'a remarqué dans la Préface.

*V. 2. A notre très-chère sœur Appie, à Archippe le compagnon de nos combats, & à l'Eglise qui est en votre maison.*

*A notre très-chère, ou, aimable sœur en JESUS-CHRIST*, Pere commun de tous les Chrétiens par la regeneration; ou, avec lequel tous les vrais fidèles sont frères & soeurs par la participation de son Esprit; *Appie*, femme de Philemon, comme il est croyable, puisque l'Apôtre la salue ici immédiatement après lui, & devant Archippe, qui étoit l'un des Pasteurs de l'Eglise de Colosses; ce qu'il n'aurroit pas fait, s'il n'avoit eu égard à l'union inseparable qui étoit entre Appie & Philemon par le Sacrement de Mariage.

*A Archippe le compagnon de nos combats*, c'est-à-dire, le compagnon des combats que nous livrons, & que nous soutenons contre le monde & contre le diable, en prêchant l'Evangile, dont les maximes vont à la destruction de l'empire de l'un & de l'autre.

*Et à l'Eglise qui est en votre maison*, c'est-à-dire, aux domestiques fidèles qui sont auprès de vous, qui méritent de porter le titre d'Eglise, étant unis, comme ils le sont, dans la profession d'une même foi; l'Eglise particulière n'étant autre chose qu'une assemblée de personnes unies dans la profession de

la vraie foi , en quelque lieu & en quelque nombre : qu'elles se rencontrent sous la conduite de leur propre Pasteur . Voyez Rom. 16. 5. 1. Cor. 16. 14. Coloss. 4. 15.

Saint Paul donne le nom d'Eglise aux domestiques de Philemon , qui pour la plupart étoient des esclaves , en partie pour les engager par ce titre d'honneur , qui releve si hautement la basseste de leur condition , à s'interesser auprès de leur maître pour obtenir la grace que cet Apôtre lui demandoit pour Onesime leur compagnon , & qui étoit devenu membre du corps de leur Eglise par sa conversion ; en partie pour rendre leur intercession plus efficace & plus considerable auprès de Philemon . Car comment auroit-il pu rebuter la demande d'une Eglise dont il étoit le Pasteur , dont il présentoit les vœux à J E S U S - C H R I S T , & que J E S U S - C H R I S T exauçoit tous les jours par son ministere en des choses sans comparaison plus considérables , que n'étoit la grace qu'ils demandoient pour Onesime ?

¶. 3. Que Dieu notre Pere , & JESUS-CHRIST notre Seigneur vous donnent la grace & la paix .

Que Dieu notre Pere , qui est le principe & l'origine de tout bien , & J E S U S - C H R I S T , qui est comme l'organe & le canal par lequel Dieu le Pere nous les distribue , notre Seigneur , entant que Dieu égal à son Pere , & entant qu'Homme par sa qualité de Libérateur des hommes ; vous donnent la grace & la paix , c'est-à-dire , vous comblient de grace , de faveur & de prosperité dans toute votre conduite & dans toutes vos affaires , selon la manière de parler des Hebreux .

Il est bon de remarquer ici , qu'encore que l'A-

pôtre n'écrive, à proprement parler, qu'à Philemon, comme il est aisé de voir par toute la lecture de cette Epître, il ne laisse pas néanmoins de l'adresser à toutes les personnes qui viennent d'être marquées, c'est-à-dire, à Appie, ou Aphie, selon la prononciation Grecque, ou plutôt Hebraïque; à Archippe, & à toute l'Eglise domestique du même Philemon; ce qu'il fait sans doute, afin de se les rendre favorables auprès de Philemon, & de remporter ainsi l'effet de sa demande avec plus de facilité par cette multitude de si puissans intercesseurs.

¶. 4. *Me souvenant sans cesse de vous dans mes prières, je rends grâces à mon Dieu.*

*Me souvenant sans cesse de vous dans mes prières,* c'est-à-dire, me souvenant de vous toutes les fois que je prie; car il ne veut pas dire que le souvenir occupât tout le temps de ses prières; *de vous,* c'est-à-dire, de Philemon; car il ne parle plus d'Appie, ni d'Archippe, ni des domestiques de Philemon: ce souvenir si continu & si particulier de Philemon, est une grande marque de l'amitié singulière que saint Paul avoit pour sa personne, n'étant pas possible que cet Apôtre en usât de même à l'égard d'une infinité d'autres fidèles, qu'il se contentoit de recommander à Dieu en général dans ses prières.

*Je rends grâces à mon Dieu;* car la charité nous oblige de remercier Dieu pour les grâces faites à notre prochain, aussi - bien que pour celles qui nous sont faites à nous-mêmes. Voyez Rom. 1. 8. Ephes. 1. 16.

¶. 5. *Apprenant quelle est votre foi envers le Seigneur J E S U S , & votre charité envers tous les Saints.*

368 EPISTRE DE S. PAUL.  
*Apprenant quelle est votre foi, &c. c'est-à-dire, combien est excellente la foi que vous avez au Seigneur J e s u s , ou avec combien de fermeté & de constance vous perseverez en la foi du Seigneur J e s u s .*

*Et votre charité envers tous, c'est-à-dire, sans faire d'exception ni de distinction de personnes ; ce qu'il semble ajouter, pour disposer imperceptiblement Philemon à ne rebuter pas Onesime, & à ne le pas exclure de sa charité, quoqu'il ne soit qu'un pauvre & misérable esclave.*

*Les Saints, c'est-à-dire, envers tous les Chrétiens, qui ont besoin de votre assistance. La traduction de ce verset est plus claire en ôtant la transposition qui en fait l'obscurité, & remettant chaque parole dans son ordre naturel, sans s'arrêter scrupuleusement à l'ordre des paroles du texte Grec & Latin, notre langue ne souffrant pas ces sortes de transpositions.*

*v. 6. Et de quelle sorte la liberalité qui naît de votre foi éclate aux yeux de tout le monde, se faisant connoître par tant de bonnes œuvres, qui se pratiquent dans votre maison pour l'amour de J e s u s CHRIST.*

*Et de quelle sorte la liberalité qui naît de votre foi, c'est - à - dire, qui est un effet de votre foi; car comme la foi est la source des bonnes œuvres, quand elle est vive ; les bonnes œuvres sont la perfection & la vie de la foi. Voyez Galat. 3. 5. & Jacq. 2. 22. D'autres traduisent ce mot de *communicatio* par celui de société; & alors l'Apôtre entend par cette société l'Eglise domestique dont il vient de parler au verset 2. & dont Philemon étoit le chef & le Pasteur. Grec; *κοινωνία της οικουμένης* ouj.*

La

La société qui est de votre foi, ou qui fait profession de votre foi, éclate aux yeux de tout le monde. Grec. *επαγγέλλεται*, se fortifie & s'avance dans la pieté.

*Se faisant connoître*, c'est-à-dire, de sorte qu'elle se fait connoître par tant de bonnes œuvres. Let. *sont les sortes de bonnes œuvres*; ce qu'il entend principalement des devoirs de charité & d'hospitalité, comme on voit par la suite.

*Qui se pratiquent dans votre maison*, ou parmi vous, pour l'amour de J E S U S - C H I R S T, ou envers J E S U S - C H R I S T, qui tient pour fait à lui-même ce qui est fait en faveur des pauvres, surtout des pauvres fidèles.

La louange que saint Paul donne ici à la maison, ou à l'Eglise domestique de Philemon, retombe sur la personne de Philemon même, parceque les bonnes œuvres dont cet Apôtre la loue, se pratiquoient toutes sous sa conduite, puisqu'il en étoit le chef & le Pasteur, & que c'étoit lui vraisemblablement qui fournisoit à tous les frais nécessaires pour les pratiquer : & c'est pourquoi il les lui attribue à lui seul dans le verset suivant. D'autres traduisent: *Afin que la foi qui vous est commune avec nous, se rende de plus en plus efficace, & qu'elle se fasse connoître par toutes les bonnes œuvres qui se pratiquent en votre maison.* Ce verset se rapporte au penultième, comme s'il disoit: L'une des fins que je me propose, en me souvenant de vous dans mes prières, est que la foi, &c. Voyez Gal. 5. 6. Jac. 2. 18.

¶. 7. Car votre charité, mon cher frere, nous a comblés de joie & de consolation, voyant que les cœurs des Saints ont reçû tant de soulagement de votre bonté.

*Car votre charité, mon cher frere, nous a comblés de joie & de consolation.* C'est la raison des trois versets précédens, comme s'il disoit : Il est bien juste que je remercie Dieu pour toutes ces graces qu'il vous a faites, ou pour toutes les pratiques de charité qu'il vous a inspirées, puisqu'en mon particulier j'en ai reçû tant de joie & tant de consolation au milieu des plus grandes afflictions que je souffre ici pour l'Evangile. Voyez 1. Cor. 16. 18.

*Voyant que les cœurs des Saints, &c.* Vulgat. *Entraillles des Saints qui étoient affligés, tiennent de vous le repos & la tranquillité dont ils jouissent à présent,* c'est-à-dire : Voyant que vous avez ôté les coeurs des pauvres fidèles de toute inquiétude pour l'avenir, par l'experience qu'ils ont faite de votre charité, sachant qu'ils auront toujours en vous un refuge assuré dans toutes les nécessités. Voyez 1. Cor. 16. 18.

*De votre bonté,* c'est-à-dire, de votre charité, qui les a mis hors de la nécessité où ils étoient, & délivrés de l'inquiétude qui les agitoit pour l'avenir. Les louanges que saint Paul donne ici à Philemon ne sont pas, comme il pourroit sembler, pour le faire entrer dans son sentiment par la flatterie ; ce qui est bien éloigné de l'esprit d'un si grand Apôtre, puisque son dessein n'étoit que d'obtenir la grace d'Onesime son esclave, contre lequel, selon toutes les apparences, il étoit fort irrité.

¶. 8. *C'estpourquoi, encore que je puisse prendre en JESUS-CHRIST une entière liberté de vous ordonner une chose qui est de votre devoir.*

*C'estpourquoi, encore que je puisse prendre en JESUS - CHRIST une entière liberté, c'est-à-dire : Encore que la fonction d'Apôtre que JESUS-*

CHRIST m'a imposée , me donne le droit , ou une entiere liberté de vous ordonner , aussi-bien qu'aux autres Chrétiens , une chose ; car les Supérieurs Ecclésiastiques , en quelque degré qu'ils soient établis , ne peuvent pas ordonner toutes choses , mais seulement ce qu'ils savent ou croient probablement être nécessaire pour le salut de leurs inferieurs ; en user autrement , c'est abuser de son pouvoir , & agir en tyran plutôt qu'en supérieur ; quoique néanmoins , pour éviter le scandale , l'inferieur soit souvent obligé de se soumettre aux ordonnances , même les plus injustes , quand il ne s'agit que de leur propre intérêt , & non de celui de Dieu ou du prochain , puisqu'il faut préférer ces deux choses à tous les commandemens des hommes : *Magis obediens Deo quam hominibus.*

*Qui est de votre devoir , c'est-à-dire , d'exercer votre charité envers votre esclave pénitent . La Vulgate porte : Quod ad rem pertinet ; ce qu'on peut traduire en François : La chose dont il s'agit dans cette lettre , ou , qui fait le sujet de cette lettre , est de faire grâce à Onésime . Saint Paul marque par ces paroles , que la grâce qu'il demandoit à Philemon , étoit une chose qu'il ne pouvoit lui refuser , sans manquer à son devoir ; puisque cette grâce , considérée dans toutes ses circonstances , étoit d'obligation .*

¶. 9. *Neanmoins l'amour que j'ai pour vous , fait que j'aime mieux vous supplier , quoique je sois tel que je suis à votre égard , c'est-à-dire , quoique je sois Paul , & déjà vieux , & de plus maintenant prisonnier de J E S U S - C H R I S T .*

*Neanmoins l'amour que j'ai pour vous , fait que j'aime mieux faire voir que je vous regarde*

A a ij

plutôt comme ami , que comme inférieur ; *vous supplier* , afin que la grace que j'attends de vous n'ait rien de contraint , mais soit entierement volontaire.

*Quoique je sois tel que je suis à votre égard , c'est-à-dire , quoique je ne fusse pas obligé de me rendre ainsi suppliant auprés de vous , étant tel que vous me connoissez . C'est-à-dire , quoique je sois Paul , & Apôtre des nations , maître & fondateur de tant d'Eglises ; & déjà vieux ; ce qui augmente encore le droit que j'ai de vous commander , plutôt que de vous prier , puisque l'obeissance & la déference sont naturellement dues à la vieillesse : Ou , qui ai vieilli dans les fonctions de l'apostolat , que j'exerce depuis tant d'années : ce qui augmente encore la considération que l'on doit avoir pour moi . J'aime mieux vous en supplier par cette charité qui est en vous , puisqu'elle a plus de force que toutes les loix & tous les commandemens du monde , la volonté n'étant jamais vraiment soumise que par la charité ; & vous en supplier comme d'ami à ami , de particulier à particulier , de Paul à Philemon , sans employer l'autorité d'Apôtre .*

*Et de plus maintenant prisonnier de J E S U S - C H R I S T , ou , comme chargé de chaînes pour J E S U S - C H R I S T , qui mette bien dans cet état si digne de compassion , que vous ne me contristiez point par le refus de la grace que je vous demande .*

\* . 10. *Or la priere que je vous fais est pour mon fils Onesime , que j'ai engendré dans mes liens .*

*Or . Après avoir comme engagé Philemon par*

le témoignage qu'il vient de rendre à sa charité , & par la maniere humble , tendre , honnête & charitable , dont il le traite dès l'entrée de cette Epître , à ne pouvoir lui rien refuser ; il entre en matière , & lui propose nettement le sujet de sa lettre , mais d'une maniere si adroite & si forte , qu'il est aisé de voir qu'aucune des parties de l'éloquence ne manquoit à cet Apôtre , comme l'ont remarqué les plus habiles Interpretes de cette Epître ,

*La priere que je vous fais.* Le mot Grec θέλειν , ne signifie pas seulement , faire une priere , mais faire une priere par laquelle on demande l'éloignement d'un mal .

*Est pour mon fils Onesime.* Rien n'étoit plus capable de surprendre Philemon , que d'entendre saint Paul appeler *Onesime* son fils , & s'emporter dans des transports d'affection pour cet esclave , qui n'étoit quelques mois auparavant qu'un voleur , un scelerat , & un miserable fugitif ; cependant il lui donne d'abord cette qualité , pour faire comprendre tout-d'un-coup à Philemon , qu'il s'intéresse tout de bon dans la grace qu'il lui demande pour lui ; qu'il ne lui écrit pas comme simple intercesseur , mais comme un pere pour son fils qu'il aime tendrement ; & enfin pour lui insinuer adroitement qu'il ne doit pas traiter en esclave fugitif , celui qu'un tel Apôtre regarde comme son propre fils . Le nom d'*Onesime* , qui signifie utile , & celui d'*Onesiphore* , qui signifie qui rapporte du profit , sont des noms d'esclaves que leurs maîtres leur imposoient à cause de l'utilité & du profit qu'ils en recevoient . L'Apôtre fait quelques allusions sur ce mot d'*Onesime* , comme on le va voir dans la suite , mais qui n'ont rien qui ne se ressentent de sa gravité ordinaire .

A a iij

*Que j'ai engendré*, c'est-à-dire, qui n'est pas mon fils par une simple dénomination, à raison de l'âge que j'ai par-dessus lui, & de l'affection que je lui porte, mais que j'ai véritablement engendré en le faisant Chrétien, d'infidelle qu'il étoit auparavant; ce qui le rend mon fils véritable, quoique d'une maniere spirituelle, mais qui m'oblige à l'aimer infiniment davantage, que s'il étoit mon fils selon la chair.

*Dans mes liens*, ce qui m'est encore un sujet de l'aimer plus tendrement, puisqu'il m'a plus coûté, & que j'ai plus souffert pour l'engendrer, que pour beaucoup d'autres. Ainsi Jacob aimoit plus tendrement Benjamin que ses autres enfans, parcequ'il lui étoit né dans l'affliction, Rachel l'ayant enfanté à sa mort. Voyez Genes. 35. 18. 44. 20.

*¶. II. Qui vous a été autrefois inutile, mais qui vous sera maintenant très-utile, aussi-bien qu'à moi.*

*Qui vous a été autrefois inutile.* Saint Paul marque en termes moins odieux le larcin d'Onésime, sans toutefois en demeurer tout-à-fait d'accord, par une adresse d'Orateur. Il s'exprime par une allusion au nom de cet esclave, pour divertir insensiblement l'esprit de Philemon, & le détourner de la pensée de son crime; comme s'il disoit: Il est vrai qu'il n'a pas toujours été tel que vous l'aviez nommé, puisqu'il a fait autrefois tout le contraire de ce que signifie son nom; l'Apostre n'exprime pas le mot d'inutile par le terme de *αἰώνιος*, mais par celui de *ἀχειρός*, pour cacher l'allusion, & pour s'éloigner de ces allusions grossières & populaires, qui ne consistent que dans la rencontre ou dans l'opposition des paroles.

*Mais qui vous sera maintenant très-utile, c'est-à-dire; digne du nom que vous lui avez imposé, (car il continue dans l'allusion) puisqu'il s'est tout-à-fait corrigé; ce qui vous doit exciter à lui accorder le pardon & la grâce que je vous demande pour lui.*

*Aussi-bien qu'à moi, c'est-à-dire, comme il m'a été utile à moi-même jusqu'à présent; ce qui m'oblige à vous assurer de sa fidélité par ma propre expérience. Saint Paul ne pouvoit pas employer de plus puissans motifs pour flétrir l'esprit de Philemon, dont le naturel paraît intéressé par la suite de cette Epître, que le témoignage qu'il lui rend de la fidélité d'Onésime; & de l'espérance qu'il lui donne de l'utilité & du profit qu'il en retireroit à l'avenir. Il n'ignoroit pas que l'art le plus sûr de persuader, & le plus conforme à l'infirmité des hommes, est d'accompagner & d'appuyer les raisons les plus convaincantes, de celle de l'intérêt propre, pourvû que cet intérêt n'ait rien de contraire au devoir ni à la justice.*

*¶. 12. Je vous le renvoie, & je vous prie de le recevoir comme mes entrailles.*

*Je vous le renvoie, avec cette Lettre; ce qui vous fera connoître que son retour est très-libre & très-volontaire, que sa conversion est véritable & sincère, & qu'il reconnoît l'obligation qu'il a de vous servir & de vous être fidèle.*

*Et je vous prie de le recevoir comme mes entrailles, c'est-à-dire, que j'aime comme mes propres entrailles, & comme un fils que j'ai engendré à JESUS-CHRIST; ce qui est bien plus avantageux à Onésime, & ce qui le rend bien plus recommandable auprès de Philemon. Autr. Comme celui qui est*

Aa iiij

une partie de moi-même , & que j'aime le plus tendrement ; ou , comme étant mon cher fils ; car les enfans sont comme les entrailles de la mère , & une partie de la substance du père .

*V. 13. J'avois pensé de le retenir auprès de moi , afin qu'il me rendit quelque service en votre place dans les chaînes que je porte pour l'Evangile .*

*J'avois pensé de le retenir , si les raisons qui m'ont porté à vous le renvoyer ne m'eussent empêché de le faire . Ce souhait de saint Paul est encore très-avantageux à Onesime , & fait voir à Philemon combien cet Apôtre étoit persuadé de son mérite & de sa fidélité , & combien lui-même en devoit être persuadé , bien loin de le vouloir maltraiter .*

*Après de moi , pour un temps , non pour le dégager de votre service , ni pour vous en ôter la propriété ; ce qui seroit injuste , & contre les règles de l'Eglise , qui obligent étroitement les esclaves convertis à demeurer attachés au service de leurs maîtres . Voyez 1. Cor. 21. & ailleurs .*

*Afin qu'il me rendit quelque service ; d'où il semble qu'on ne puisse point conclure , comme quelques-uns , que l'Apôtre ait donné l'Ordre de Diaconie à Onesime ; comme si saint Paul n'eût pu recevoir de service que par des Diacones & des personnes sacrées ; ce qui pourroit paroître fort contraire à l'humilité profonde de ce Saint .*

*En votre place . Let. Pour vous , c'est-à-dire , pour votre décharge , & pour vous acquitter de l'obligation où vous êtes de me secourir , soit par vous-même , soit par d'autres de votre part , pour faire les mêmes fonctions , & me rendre les mêmes services que vous me rendriez , si vous étiez ici en personne ; en quoi il égale en quelque manière*

Onesime à Philemon , pour lui faire voir la con-  
sideration qu'il doit avoir pour cet esclave.

*Dans les chaînes que je porte.* Il fait ici mention de ces chaînes , pour faire voir le besoin qu'il avoit d'être servi ; & qu'il n'avoit du service des autres que par pure nécessité , & non par délicatesse , ou par vanité : comme en effet il se servoit lui même , lorsqu'il étoit hors de captivité.

*Pour l'Evangile.* Ce qu'il ajoute , pour relever la gloire du service qui lui est rendu , & pour faire voir que ce service n'est pas indigne de Philemon , quoique son esclave y soit employé.

¶. 14. *Mais je n'ai rien voulu faire sans votre consentement , desirant que le bien que je vous propose n'ait rien de forcé , mais soit entièrement volontaire.*

*Mais.* Encore qu'il me soit aussi cher que je viens de vous le dire , & qu'il me soit fort nécessaire en l'état où je suis , je n'ai rien voulu faire sans votre consentement exprès , quoique je l'eusse pu faire sans blesser la justice , & supposer que vous vouliez bien ce que vous étiez obligé de vouloir.

*Desirant que le bien que je vous propose par le ministere d'Onesime , n'ait rien de forcé , c'est-à-dire , ne vous fût désagréable , comme m'étant rendu par un esclave qui s'est dérobé de vous , & qui n'est dehors de votre maison que malgré vous ; & qu'ainsi vous ne perdissiez le mérite de ce service devant Dieu . L'Apôtre ne dit pas absolument , n'ait rien de forcé , mais , comme forcé , parce qu'il veut croire que Philemon étoit trop affectionné à sa personne , pour ne vouloir pas qu'Onesime lui rendît aucun service.*

*Mais soit entièrement volontaire , tel qu'il doit*

être pour être accepté devant Dieu, qui ne considère & n'estime dans toutes nos actions, que la seule bonne volonté.

*V. 15. Car peut-être qu'il a été séparé de vous pour un tems, afin que vous le recouviez pour jamais.*

*Car peut-être qu'il a été séparé de vous.* Le sens est : Dieu qui dispose de tout pour le mieux, & dont la volonté doit être la règle de tous nos délais & de toutes nos actions, a permis qu'il ait été séparé de vous pour un peu de tems, afin que cette separation, pendant laquelle je l'ai fait Chrétien, instruit, & persuadé de son obligation à vous être fidelle, servît à le rendre à l'avenir plus attaché à votre service, & à l'engager pour jamais auprès de vous. Saint Paul ajoute cette seconde raison à la première, pour faire connoître à Philemon que c'est avec une entière liberté qu'il lui renvoie Onesime, & sans aucun dessein de le r'avoir jamais à son service ; ce que Philemon n'auroit peut-être pas crû, si l'Apôtre en étoit demeuré à la raison du verset précédent, & qu'il ne se fût pas expliqué davantage, sur-tout après les témoignages extraordinaires de l'estime & de l'amitié qu'il avoit pour cet esclave, & après avoir déclaré qu'il auroit bien voulu le retenir, si cela s'étoit pû sans blesser les règles de la prudence Chrétienne ; ce qui auroit fait retomber Philemon dans le même inconvenient que cet Apôtre lui vouloit faire éviter, d'accorder par contrainte, & sans une entière volonté, la grâce qu'il feroit à Onesime. Il ne dit pas qu'il s'en est fui, mais qu'il a été séparé, afin de diminuer & d'adoucir en quelque maniere la faute d'Onesime ; comme ci-dessus verset 11. *Quid*

*vous a été autrefois inutile*; & afin de faire comprendre à Philemon que Dieu étant auteur de cette séparation, il devoit plutôt adorer sa Providence dans cette rencontre, que de s'arrêter à considerer la faute de son esclave, sur-tout après s'être converti, & après en avoir fait une sincère pénitence.

*Pour un tems*, c'est comme s'il lui disoit: Vous ne pouvez pas avoir reçû un grand dommage par l'absence de votre esclave; puisqu'elle a été de si peu de durée, & qu'il s'est mis en état de s'en retourner si promptement vers vous; de sorte que le peu de tems qu'il a été séparé de vous ne doit pas être estimé considérable, en comparaison des services qu'il a dessein de vous rendre jusqu'à la mort avec une fidélité inviolable, si Dieu n'en dispose autrement. Ce qui est marqué par ces mots.

*Afin que vous le recouviez*, il ne dit pas simplement: Afin que vous l'ayez auprès de vous; mais, *recouviez*, pour marquer qu'Onesime appartenloit toujours à Philemon, & que le Baptême ne l'avoit pas affranchi de la servitude, comme quelques-uns de ce tems-là commençoient à le prétendre, & ce qui a causé depuis beaucoup de désordres dans l'Eglise. Cet aveu sincère que fait saint Paul du droit de Philemon sur Onesime, même après son Baptême, est encore fort propre à adoucir son esprit, du naturel dont il étoit, & à le guérir de la préoccupation où il pouvoit être, que cet esclave ne prétendit être devenu libre par le moyen de sa conversion, & qu'il ne s'attendit à demeurer chez lui en qualité de simple domestique.

*Pour jamais*, c'est-à-dire, jusqu'à sa mort sans craindre qu'il se sépare jamais d'auprès de vous

que par votre ordre , au-lieu qu'il s'en se roit peut-être séparé pour toujours , si sa separation n'étoit pas arrivée dans le tems & dans les circonstances ausquelles Dieu l'a permise. C'est encore une autre maniere d'adoucir l'esprit de Philemon , lui faisant voir que non seulement la separation d'Onesime est l'effet d'une speciale providence de Dieu , laquelle il doit adorer , mais que cette providence même est avantageuse pour son propre interêt ; de sorte que s'il y a eu de la faute dans l'esclave , cette faute est devenue dans la suite très-heureuse pour le maître.

*V. 16. Non plus comme un simple esclave ; mais comme celui qui d'esclave est devenu l'un de nos freres bien-aimés , qui m'est très-cher à moi en particulier , & qui vous le doit être encore beaucoup plus , étant à vous & selon le monde & selon le Seigneur.*

*Non plus comme un simple esclave , qui vous est tout-à-fait inferieur , & qui selon le monde n'a nulle proportion avec vous , n'étant pas même consideré comme une personne , servus non est persona , sed res ; mais comme une chose qui vous appartient , & de laquelle il vous est permis de faire tout ce qu'il vous plaît , jusqu'à disposer de sa vie. Ce verset se peut rapporter non seulement au verset 15. mais même au verset 12. en suppleant , recevez-le , non plus comme un simple esclave , mais comme celui qui d'esclave est devenu l'un de nos freres bien-aimés ; ce qui le rend égal à vous dans les choses de Dieu , quoique cette égalité ne le dispense pas de vous servir , & que ce soit plutôt une nouvelle obligation de vous être plus fidelle & plus soumis ; Non contemnant , quia fratres sunt , comme à votre égard c'est une obligation étroite*

de le traiter avec amitié , & de le regarder devant Dieu comme votre égal , & comme votre frere regeneré d'un même Esprit que vous dans la Religion, où il n'y a point devant Dieu de difference de libre ni d'esclave , JESUS - CHRIST étant tout en tous , & tenant lieu de toutes choses à tous. Voyez Galat. 3. 28.

*Qui m'est très-cher à moi en particulier , à cause de toutes les aimables qualités que Dieu a mises en lui , & sur-tout à cause de celle de frere qui nous unit si étroitement l'un à l'autre par le lien parfait de la charité & de l'Esprit de Dieu. Voyez Ephes. 4. 3.*

*Et qui vous le doit être encore beaucoup plus, non qu'il se pût rien ajouter à l'amour & à la tendressé que saint Paul avoit pour cet esclave , & qu'il fût impossible que Philemon l'aimât plus que lui ; mais parceque Philemon étoit obligé par plus de raisons que l'Apôtre à aimer Onesime ; puis qu'outre la liaison spirituelle qu'il avoit avec lui , aussi-bien que saint Paul , il en avoit encore une autre que cet Apôtre n'avoit pas , qui étoit selon la chair , ce qui lui étoit encore une autre raison de l'aimer, comme il le va expliquer.*

*Etant à vous & selon le monde & selon le Seigneur, c'est-à-dire , ayant avec vous une double liaison qui vous oblige à l'aimer : L'une, est selon le monde , puisqu'il fait une partie de votre famille , & que vous êtes le maître absolu de son corps , & que vous avez un plein droit sur toutes ses actions extérieures qu'il est obligé de rapporter à votre service ; ce qui merite bien sans doute que vous ayez de l'amour pour lui. Voyez Eccles. 3.3.1.*

*Si est tibi serous, &c.* L'autre , qui est selon l'esprit , & qui rend Onesime encore beaucoup plus digne de votre amour , est cette fraternité spirituelle qui est entre vous , qui est survenue à sa condition d'esclave , & qui le rend égal à vous dans tous les avantages de la Religion.

Quelques-uns concluent de ces paroles , *selon le monde & selon le Seigneur* , qu'Onesime n'étoit pas seulement frere spirituel de Philemon , mais qu'il étoit son frere selon la chair , c'est-à-dire , fils naturel de son pere.

¶. 17. *Si donc vous me considerez comme étroitement uni à vous , recevez-le comme moi-même.*

*Si donc.* Voyez Coloss. 2. 20. *Vous me considerez comme votre intime ami , ou , comme étroitement uni à vous , d'amitié , recevez-le comme moi-même ,* c'est-à-dire , avec autant de bonté & de charité que si vous me receviez moi-même. L'Apôtre n'entend pas par ces paroles , que Philemon rende les mêmes devoirs exterieurs à Onesime son esclave , qu'il rendroit à lui ; car quoique notre charité se doive étendre sur tous les fidelles , sans avoir égard à la condition des personnes , il est certain toutefois que les devoirs exterieurs de cette même charité doivent être differens , selon la condition , l'état , & le degré que chaque personne possède dans le monde , ou dans l'Eglise : *Autr.* Recevez-le comme étant un autre moi-même , puisqu'il l'est en effet par l'amour extrême que j'ai pour lui , & qui me transforme en quelque maniere en lui , ne faisant de nous deux qu'une même chose : de sorte que vous ne lui fçauriez faire aucun traitement , quel qu'il soit , qu'il ne retombe sur moi-même.

¶. 18. *Que s'il vous a fait tort , ou s'il vous est .*

*redevable de quelque chose , mettez cela sur mon compte.*

*Que s'il vous a fait tort.* C'est l'adresse de l'Ora-  
teur qui défend un criminel , de ne pas demeurer  
precillement d'accord de son crime. Quelques-uns  
prétendent neanmoins que le mot de *si* , en cet en-  
droit, signifie , *puisqu'il vous a fait tort* , soit en pre-  
nant votre bien , soit en negligeant le soin de vos  
affaires domestiques ; car il ne paroît pas claire-  
rement que ce fut un veritable larcin , quoiqu'il y  
ait lieu de le conjecturer , & de croire que saint  
Paul , par cette expression moins odieuse , a dessein  
de couvrir en quelque maniere la faute d'Onesime ,  
& d'adoucir l'esprit de son maître.

*Ou s'il vous est redevable de quelque chose , soit*  
pour reliquat de compte qu'il vous auroit rendu  
de l'administration de votre bien , soit pour quel-  
que prêt que vous lui ayez fait , *mettez cela sur mon*  
*compte* , c'est-à-dire , je m'oblige à vous satisfaire  
pour lui , & non pas simplement , je m'offre , com-  
me d'autres l'ont traduit ; car c'est ici une vraie  
obligation de payer pour Onesime , que les Juris-  
consultes appellent *Constitutum* , qui n'est pas une  
simple caution , mais une obligation pure & sim-  
ple de payer pour un autre , que l'on décharge  
absolument de la dette ; au lieu que par la caution  
on a toujours son recours contre le principal debi-  
teur. *Ou* , je confens que vous mettiez cela sur mes  
comptes , & que vous puissiez m'obliger au paye-  
ment de ce qu'il vous doit , *hoc mihi imputa*.

\*. 19. *C'est moi Paul, qui vous écris de ma main:*  
*c'est moi qui vous le rendrai, pour ne vous pas dire*  
*que vous vous devez vous-même à moi.*

*C'est moi Paul, pour qui vous avez tant de con-*

sideration, qui vous écris de ma main, afin que ma lettre & mon seing vous tiennent lieu d'obligation par écrit, & que vous ayez en main de quoi me poursuivre, si je manquois à ma parole. Soyez donc hors de toute inquiétude pour ce qui concerne votre intérêt. Il semble que par ces paroles l'Apôtre veuille faire sentir à Philemon, qu'il est un peu trop intéressé; & qu'il lui veuille donner quelque confusion, de ce qu'il se voit obligé de lui donner une assurance par écrit pour le dédommagement du tort que lui a fait Onesime; ce qui est encore un moyen des plus adroits & des plus efficaces pour faire tomber Philemon dans son sentiment, qui étoit plein de respect pour cet Apôtre.

*C'est moi qui vous le rendrai*, afin que vous n'ayez plus à vous plaindre du tort que vous a fait Onesime, & que ce ne soit pas un obstacle à la grâce que je vous demande pour lui. *Autr.* Je vous le rendrai à votre volonté, quoique pauvre, étant très-assuré que la Providence me procurera de quoi vous satisfaire entièrement. En effet cet Apôtre, quoique pauvre, ne laisseoit pas de recevoir des sommes très-considerables de diverses Provinces, pour en faire la distribution aux pauvres, & pour les employer en d'autres œuvres de pieté, du nombre desquelles on ne peut point douter que ne fût celle de reconcilier Onesime avec son maître, & que l'argent donné à Philemon en cette considération ne fût aussi-bien employé, quoiqu'il fût très-riché, que s'il avoit été donné directement aux pauvres.

*Poir*, c'est une figure qui s'appelle omission, par laquelle en faisant profession de ne vouloir point

point dire une chose , on la dit en cela même bien plus fortement que si on l'expliquoit plus au long, donnant à penser à ceux qui écoutent , qu'elle est encore bien plus importante qu'elle ne paroît.

*Ne vous pas dire , comme je le pourrois avec justice , mais ce qui pourroit peut-être vous rebu-  
ter , & vous faire apprehender que je n'eusse quel-  
que dessein de vous obliger à me tenir pour quitte  
de l'obligation que je viens de contracter envers  
vous.*

*Que vous vous devez , non par la rigueur des Loix civiles , qui n'admettent pas les obligations qui procedent des bienfaits purement spirituels ; mais selon l'équité naturelle , qui nous oblige à la reconnoissance à proportion du bien que nous avons reçu de nos bienfaiteurs.*

*Vous-même à moi , vous ayant fait Chrétien , & vous ayant fait par consequent tout ce que vous êtes devant Dieu ; ce qui me donne droit de disposer de vous en toutes choses ; & ce qui pourroit à plus forte raison me donner lieu à compenser & à repayer le peu de tort qu'Onésime vous a fait , par toutes les obligations dont vous m'êtes redevable.*

Voyez Rom. 15. 27. & 1. Cor. 9. 11. ce qui est néanmoins tout-à-fait éloigné de ma pensée. L'Apôtre touche ici vivement Philemon , & le met hors d'état , par cet excès de générosité , de lui pouvoir rien refuser de ce qu'il lui demande en faveur d'Onésime , le tort que Philemon en a reçû n'étant rien , en comparaison de toutes les obligations dont il est redevable à cet Apôtre.

Saint Paul faisant profession de ne rien dire à Philemon des obligations dont il lui est redevable , l'en persuade bien plus fortement , que s'il s'étoit

mis en état de l'en vouloir convaincre, & d'en tirer des conséquences pour l'obliger à recevoir charita-blement Onesime, puisque cette maniere d'agir au-roit passé auprès de Philemon pour une espece de reproche & de contrainte, & qu'elle auroit fait paroître comme forcée, ou du moins comme une chose dûe, la grace que saint Paul desiroit obtenir pour cet esclave; ce qui auroit été fort contraire à l'esprit que cet Apôtre fait paroître dans toute cette letitre, où il ne veut rien obtenir de Philemon que par priere, & de sa pure bonne volonté. Voyez le commencement de l'Epître.

*V. 20. Oui, mon frere, que je reçoive de vous cette joie dans le Seigneur. Donnez-moi au nom du Seigneur, cette sensible consolation.*

*Oui mon frere, v. 20.* Cette particule Grecque mar-que en cet endroit le desir ardent qu'il a d'obtenir de Philemon la grace qu'il lui demande pour One-sime; *mon frere;* comme s'il disoit: Je vous deman-de cette grace parce qu'il y a de plus tendre entre nous deux, & par cette qualité & cet amour de frere qui nous unit si étroitement.

*Que je reçoive de vous cette joie,* apprenant la reception favorable & le bon traitement que vous aurez fait à Onesime, sans vous arrêter aux su-jets de plainte que vous avez contre lui; *ou,* que je reçoive de vous cette grace, d'apprendre que vous l'avez favorablement reçû en ma considera-tion.

*Dans le Seigneur, c'est-à-dire, pour l'amour du Seigneur, qui m'inspire de me rendre auprès de vous l'intercesseur d'Onesime, & qui tiendra pour fait à lui-même tout ce que vous ferez en sa faveur.*

*Autr. Que je reçoive de vous cette joie dans le*

Seigneur. Le sens est : Puisque vous vous devez tout à moi , donnez - m'en je vous prie des marques effectives , en m'accordant d'une maniere toute spirituelle & divine la grace que je vous demande pour Onesime , qui n'a pour objet que le Seigneur , pour qui vous avez tant d'amour , de respect & d'obéissance.

La version Vulgate porte , *Ita frater , ita sit frater* , que cela soit ainsi , mon frere ; ce qui revient au même sens , en rapportant ce verset au 17. Ainsi sans rien suppléer , on a traduit , *Oui , mon frere* ; c'est une confirmation pressante & pathétique de ce qu'il vient de dire au verset 19. qui tend à persuader fortement à Philemon , que puisqu'il est redévable de tout ce qu'il est à saint Paul , il ne fauroit se dispenser de lui accorder très-librement la grace qu'il lui demande pour Onesime.

*Donnez-moi au nom du Seigneur cette sensible consolation , ce qui est bien moins paraphrasé , que mettez mon cœur en repos sur cette affaire , c'est-à-dire : Tirez-moi de l'inquiétude où je suis pour mon fils Onesime ; ou , soulagez celui qui est mon cœur , scâvoir Onesime , que j'aime tendrement , & qui est dans le fond de mon cœur.*

V. 21. *Je vous écris ceci dans la confiance que votre soumission me donne , sachant que vous en ferez encore plus que je ne dis.*

*Je vous écris ceci dans la confiance.* Saint Paul témoigne cette confiance à Philemon , pour prévenir , ou plutôt pour lui ôter la pensée qu'il pourroit avoir , que cette lettre si pressante & si pleine de prières reitérées ne fut un effet & une marque de la défiance où il étoit de pouvoir rien obtenir de ce qu'il lui demandoit en faveur d'Onesime ;

B b ij

& aussi pour lui insinuer qu'il n'en a usé de la sorte que par un excès d'amour pour ce pauvre esclave, & dans le dessein de le rendre plus considérable auprès de lui.

*Que votre soumission*, le mot Grec, *oπακον*, ne signifie pas seulement *soumission*, mais *parfaite soumission aux règles de l'Evangile*, qui ordonnent aux maîtres d'en user avec clemence & avec humanité envers leurs esclaves, sur-tout lorsque ces esclaves sont fidèles, & qu'ils vivent selon les maximes de la foi, comme fait Onesime ; *ou*, dans la confiance que vous vous soumettrez pleinement à tout ce que je vous demande en grâce pour Onesime. Il ne dit pas, *dans la confiance que j'ai à l'inclination que vous avez naturellement à bien faire*; parceque, comme il paraît dans toute cette Epître, Philemon, aussi-bien que beaucoup d'autres de sa nation, étoit naturellement intéressé; mais quelqu'inclination qu'il eût à ce vice par sa nature, il le surmontoit tellement dans les occasions par la grâce & par la soumission qu'il avoit aux maximes de l'Evangile, qu'il étoit devenu l'un des plus charitables fidèles qui fut dans toute l'Eglise, comme on peut voir par les louanges que saint Paul donne à sa charité & à sa liberalité au commencement de cette Epître.

*Sachant*, par l'expérience que j'ai de votre parfaite soumission, *que vous en ferez encore plus*, puisque le propre caractère de l'obéissance & de la parfaite soumission est de passer au de-là de ce qui est ordonné, sur-tout en ce qui est de la charité, qui

*Rom. 13. n'a jamais de bornes, nemini quidquam debeatis, &c.*

*Autr. Que vous en ferez encore plus que je ne dis.* Saint Paul ne dit pas, *que je vous ordonne*,

parcequ'il fait profession dans cette lettre de ne rien exiger de Philemon par autorité ; mais il veut lui insinuer modestement , qu'il esperoit beaucoup plus de sa charité envers Onesime , que ce qu'il lui avoit demandé par sa lettre , & que non seulement il le recevroit dans sa maison avec toute sorte de bonté , mais qu'il lui accorderoit même la liberté , & qu'il le combleroit de toutes les graces & de tous les avantages qu'il lui seroit possible de lui accorder.

\*. 22. *Je vous prie aussi de me préparer un logement ; car j'espere que Dieu me redonnera à vous encore une fois par le mérite de vos prières.*

*Je vous prie aussi* , ou en même tems , *de me préparer un logement* . Saint Paul marque assez à Philemon par ces paroles , qu'il espere d'arriver bien-tôt à Colosses , & qu'ainsi il ne doit pas differer d'accorder à Onesime la grace qu'il attend de lui , afin de n'avoir pas sujet de rougir à son arrivée , pour avoir negligé de satisfaire à ce devoir. Il lui suffisoit de l'avertir qu'il iroit chez lui sans le prier de lui préparer un logement , si cet Apôtre n'avoit eu besoin que de se loger ; mais il est visible qu'il lui falloit un logement séparé , soit à cause de la compagnie qui étoit avec lui , scavoit Epaphras , Marc , &c. dont il fait mention dans les versets suivans ; soit à cause du grand concours qu'il devoit y avoir chez cet Apôtre pour y entendre ses instructions , sur-tout n'ayant pas encore prêché dans cette ville.

*Car j'espere que Dieu me redonnera à vous encore une fois , c'est-à-dire , que Dieu me fera au plutôt la grâce de recouvrer la liberté , &*

ensuite de me rendre chez vous pour être tout à vous , & m'appliquer entierement à votre salut pendant le séjour que je ferai dans votre Ville. D'autres traduisent simplement : *me donnera à vous* , & prétendent qu'il ne faut pas traduire , *me redonnera* ; ce qui supposeroit , disent-ils , contre la vérité de l'histoire , que saint Paul auroit déjà été à Colosses , ce qui ne paraît pas , n'en étant fait nulle mention dans les Actes des Apôtres , ni ailleurs.

*Par le merite de vos prières* , c'est - à - dire , des prières de votre Eglise domestique , & de toute celle de Colosses. Il fait voir par ces paroles la grande estime qu'il avoit pour cette Eglise , & l'engage en même tems par ce témoignage de confiance & d'estime si obligeant & si tendre , à se joindre avec lui , pour procurer à Onesime la grâce & l'amitié de son maître.

¶. 23. *Epaphras qui est comme moi prisonnier pour JESUS-CHRIST, vous salut.*

*Epaphras* , duquel il est fait mention , Coloss. 4. 11. C'est le même qu'Epaphrodite. Voyez Philip. 2. 25. & 4. 18.

*Qui est comme moi prisonnier* , c'est - à - dire , qui a eu l'honneur , aussi-bien que moi , d'être prisonnier ; car c'est pour honorer Epaphras qu'il lui donne ce nom.

*De JESUS-CHRIST* , c'est - à - dire , pour JESUS-CHRIST. Voyez verset 2. *vous salué* , au singulier , sçavoir Philemon.

¶. 24. *Avec Marc, Aristarque, Demas, & Luc, qui sont mes aides & mes compagnons.*

*Avec Marc* , c'est celui dont il est fait mention. Voyez Act. 12. 25. & 15. 37. Col. 4. 10.

*Aristarque*, dont il est parlé Act. 19. 29. & 20.

4. & 27. 2.

*Demas*, dont il est parlé, voyez Col. 4. 14. & 2. Tim. 4. 10. mais comme d'un homme qui l'a abandonné pour suivre la vie du siècle.

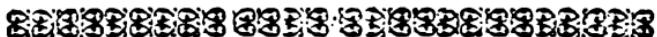
*Et Luc*, l'un des quatre Évangélistes, & l'Auteur du Livre des Actes des Apôtres. Voyez Col. 4. 14. & 2. Tim. 4. 11.

*Qui sont mes aides & mes compagnons* dans la Prédication de l'Évangile, voyez verset 1. Quelques-uns veulent que saint Paul se soit encore proposé dans toutes ces salutations, d'engager davantage Philemon à bien traiter Onesime, en considération de tant de saints Personnages ; & que cet Apôtre ait voulu lui faire comprendre que ces saints, qui ne pouvoient pas ignorer le sujet de sa lettre, prendroient part, aussi-bien que lui-même, à la grâce qu'il feroit à ce pauvre esclave.

¶. 25. *Que la grace de Notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec votre esprit. Amen.*

*Que la grace de Notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec votre esprit*, c'est-à-dire, avec vous ; une partie pour le tout ; pour faire voir que le sujet propre de la grâce est la partie supérieure de l'âme, qui s'appelle esprit.

*Amen.* C'est une espèce d'acclamation que toute l'Église faisoit après la lecture des Lettres de saint Paul, par laquelle elle témoignoit sa joie, sa reconnaissance, son approbation, & son désir d'accomplir tout ce qui lui étoit prescrit & marqué dans chacune de ces Lettres.



## SENS SPIRITUEL.

V. I. *Paul prisonnier de JESUS-CHRIST,  
& Timothée son frère, à notre cher Philemon notre cooperateur.*

Plusieurs ont cru que le sujet de cette Epître étoit mediocre & peu digne de l'application d'un grand Apôtre , ne s'agissant que de reconcilier un esclave fugitif avec son maître ; mais les Peres , & entr'autres saint Jean Chrysostome & saint Jérôme , en ont jugé bien autrement , ils ont cru qu'on en pouvoit tirer de grands avantages pour l'édification de l'Eglise , & même pour l'instruction des Pasteurs , & qu'il étoit nécessaire qu'il l'écrivît. Aussi le saint Apôtre a jugé ce sujet si digne de son application , qu'il a employé pour le traiter tout ce que l'ardeur de sa charité lui a pu suggerer d'esprit & d'adresse pour persuader à Philemon la reconciliation de ce malheureux esclave. En effet , les Peres & les Interpretes ont remarqué dans cette Lettre tant d'artifice , que , selon eux , les Orateurs les plus habiles & les plus delicats n'ont jamais pu employer tant d'éloquence dans un pareil sujet ; ce qui doit apprendre aux Pasteurs à employer tous les talens dont Dieu les a favorisés , lorsqu'il s'agit d'engager le prochain à la pratique des œuvres de charité .

Parmi les instructions que cette Lettre renferme dans sa breveté & sa simplicité : la premiere , que nul homme , tel qu'il soit , voleur , fugitif , abandonné à lui-même , n'est point à négliger , & qu'il ne faut point désespérer du salut de qui que ce soit , quelque déréglé qu'il paroisse .

La seconde , qu'il ne faut pas prendre moins de soin d'instruire , d'entretenir & de consoler les pauvres que les riches ; leurs ames , qui ont été rachetées du même prix du sang de J E S U S - C H R I S T , ne sont pas moins précieuses devant Dieu , que celles des riches ; on peut dire au contraire , que c'est principalement pour eux que J E S U S - C H R I S T est venu au monde , puisqu'il a déclaré , en prouvant sa mission par ses miracles , que la plus grande merveille qu'il a voulu operer , & qui étoit inouie jusqu'alors , c'est qu'il a annoncé l'Evangile aux pauvres , *Pauperes evangeli-zantur.* Ce sont eux que Dieu choisit & cherit préférablement aux riches , parcequ'ils sont en effet plus humbles , plus dociles , & plus traitables , & par consequent plus capables de la grace & du salut , que ceux qui sont dans l'éclat ou dans l'estime du monde , & dans l'abondance des commodités de la vie . *Dieu n'a-t-il pas choisi ,* dit saint J acque , *ceux qui étoient pauvres dans ce monde , pour être riches dans la foi , & heritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment ?*

Les Peres remarquent que saint Paul a préféré dans cette Epître la qualité de prisonnier de J E S U S - C H R I S T à celle d'Apôtre , par l'estime qu'il faisoit de ses chaînes & de ses souffrances . En effet , selon saint Chrysostome , saint Paul estimoit bien plus cette première qualité que celle d'Apôtre ; car s'il étoit élevé à l'honneur de l'apostolat , il étoit redevable à J E S U S - C H R I S T de cette dignité ; mais s'il étoit dans les chaînes pour J E S U S - C H R I S T , c'est J E S U S - C H R I S T qui lui étoit redevable de ce qu'il souffroit pour lui . Ainsi , selon la reflexion de saint Jérôme , les Pasteurs

*Math. 11. 5.*

doivent pareillement être dans la disposition de préférer, de souffrir la prison & les chaînes, si cela étoit nécessaire, à l'acquisition des premières dignités de l'Eglise. JESUS-CHRIST n'a point dit : Bienheureux ceux qui sont Apôtres, ou qui sont élevés aux premiers rangs de mon Eglise ; mais il a dit : *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice.* Heureux donc, & très-heureux, s'écrie ce saint Docteur, celui qui se peut glorifier, non dans la sagesse, dans les richesses, dans l'éloquence, ou dans la puissance de ce siècle ; mais bien avec l'Apôtre, dans les souffrances de JESUS CHRIST.

¶. 2. *A notre très-chère . . . . & à l'Eglise qui est en votre maison.*

*Rom. 16. 5. 1. Cor. 16. 19.* Saint Paul parle de ces Eglises domestiques dans ses Epîtres aux Romains & aux Corinthiens. Les peres-de-familles convertis à la foi conduisoient leurs enfans & leurs domestiques d'une maniere si chrétienne, que par leur exemple & par leurs soins ils changeoient leurs maisons en autant de petites Eglises. Il en seroit présentement de même de toutes les familles chrétiennes, si ceux qui sont à la tête avoient le même zèle, & se donnoient les mêmes soins, leur devoir les y engage, & ne peuvent se sauver, quelque bien réglés qu'ils soient, si en même-temps ils n'ont soin de procurer le salut de toute leur famille : Car chaque pere-de-famille doit se conduire comme le Pasteur de sa maison. Lorsque vous entendez, mes frères, dit saint Augustin à ce sujet, Notre-Seigneur qui dit : Où je serai, là sera aussi mon ministre, ne croyez pas que cela regarde seulement les bons Evêques & les bons Ecclesiastiques, cette promesse vous regarde aussi ; car vous pouvez, à votre maniere, deve-

*Augustin.  
tract. 11.  
in Jean.*

air les ministres de J E S U S - C H R I S T , en vivant bien, en donnant l'aumône ; mais que chaque pere-de-famille , continue ce Pere, soit persuadé que cela le regarde particulierement. Il est obligé , s'il aime sa famille d'une affection veritablement paternelle , de faire la fonction de ministre de J E S U S - C H R I S T . Qu'en cette qualité il ait donc soin d'exciter les siens à l'acquisition de la vie éternelle , de les instruire , de les exhorter , de les corriger , de donner des marques d'une tendresse particulière à ceux qui se porteront au bien , & d'exercer une sainte severité de discipline à l'égard de ceux qui font mal. Se comportant de la sorte , il fera dans sa maison la fonction d'un Pasteur , & en quelque maniere d'un Evêque : *Ita in domo sua Ecclesiasticum & quodammodo Episcopale implebit officium.*

En effet , saint Paul nous apprend , que c'étoit <sup>1. Tim.</sup>  
<sup>3. 4. 5.</sup>  
<sup>Tit. 1. 6.</sup> ces peres-de-familles que l'on choissoit dans les premiers temps pour être Evêques ; on jugeoit par la maniere dont ils se conduisoient , s'ils étoient dignes d'être élevés à cette dignité : *S'il gouverne bien sa famille , il pourra y être élevé ,* dit ce saint Apôtre ; mais *s'il ne fait pas gouverner sa propre famille , comment pourra-t-il conduire l'Eglise de Dieu ?*

Les peres-de-famille doivent concevoir par-là l'excellence de leur état ; mais s'ils sont en quelque maniere les Pasteurs & les Evêques particuliers de leurs maisons , ils doivent aussi entrer dans les obligations des Pasteurs & des Evêques , c'est-à-dire , qu'ils doivent se conduire dans leurs familles à-peu-près comme les Pasteurs & les Evêques se conduisent dans l'Eglise : En un mot , ils doivent , comme leur dit saint Paul , s'y gouverner si bien ,

*2. Tim.* qu'ils tiennent leurs enfans & leurs domestiques dans l'obéissance & dans toute sorte d'honnêteté , en y établissant l'amour de la priere, & des autres vertus . Si cela étoit , on verroit revivre ces temps heureux de la Religion , où tous les Chrétiens n'ayant qu'un cœur & une ame , servoient Dieu avec tant de perfection , que leurs maisons étoient , comme le dit saint Chrysostome , autant d'Eglises Chrétaines , où Dieu étoit plus glorifié qu'il ne l'est présentement dans la plupart de nos temples .

*Chrysost. hom. 16. in Ep. ad Corinth.* ¶ 3. jusqu'au 6. Que Dieu notre Pere. .... vous donnent la grace & la paix ; &c.

C'est ici la salutation ordinaire dont use saint Paul dans toutes ses lettres . Les Juifs avoient coutume de saluer en souhaitant *la paix seulement* , ce qui signifioit dans leur langage toute sorte de prosperité ; J E S U S - C H R I S T a suivi cet usage ; mais la paix qu'il souhaitoit étoit une paix & une prosperité spirituelle ; les Apôtres ont ajouté au mot de *paix* celui de *grace* , pour expliquer plus nettement ce que cette paix doit signifier dans la loi de grace qu'ils ont publiée par tout le monde . Parmi les premiers Chrétiens , la salutation au commencement de leurs lettres , n'étoit pas seulement un témoignage d'amitié , mais une priere . Cette sainte coutume a subsisté long-temps dans l'Eglise , comme on peut voir dans les Epîtres de saint Bernard , de Pierre de Damien , & de plusieurs autres Auteurs catholiques : mais comme la pieté se refroidit toujours de plus en plus à mesure qu'on avance dans les derniers temps , où l'on ne trouvera plus de foi dans le monde ; il s'est glissé parmi le commun des Chrétiens , & même de la plupart des Ecclesiastiques , un style epistolaire entièrement payen ; de sorte que dans la plupart des

lettres qu'ils s'écrivent les uns aux autres on n'y parle non plus de Dieu ni de la Religion , que s'ils n'étoient pas dans le sein de l'Eglise ; on y forme en abondance des souhaits pour la santé , pour la fortune , pour le bon succès des affaires de ceux à qui on écrit ; mais pour ce qui regarde le salut éternel on n'y pense pas seulement. Il est vrai qu'on a coutume de les finir par les termes d'humble , d'obeissant , & de serviteur ; termes qui conserveroient encore quelque vestige du stile religieux des anciens Chrétiens , si on s'en servoit comme on devroit , en esprit d'humilité & de religion ; mais comme il n'est que trop ordinaire que ceux qui les emploient n'ont aucunement en vûe de pratiquer l'humilité , ou de faire quelque acte de Religion , ils ne sont plus qu'une pure ceremonie , qui se trouve souvent sans sincérité. La plûpart des Chrétiens auroient besoin d'être redressés là-dessus , & qu'on leur fist comprendre , que quoiqu'il ne leur soit pas défendu d'entretenir avec leurs frères un commerce d'amitié par les souhaits qu'ils leur font touchant les biens & les avantages de ce monde ; ils devroient encore avoir plus d'application de cultiver entr'eux une amitié véritablement chrétienne , en ne s'écrivant jamais les uns aux autres qu'à l'exemple des Apôtres & des anciens fidèles , ils n'y mêlassent tout-au-moins quelque pensée de Dieu & de l'éternité , qui pût servir à entretenir en eux l'esprit de pieté & de Religion.

De plus , ils doivent se souvenir toutes les fois qu'ils se servent dans leurs lettres des termes d'humbles & d'obeissans , d'affectionnés & de serviteurs , qu'ils sont obligés d'avoir dans leur cœur des vrais sentiments d'humilité , & un désir sincère de servir

398 II. EPISTRE DE S. PAUL  
en JESUS-CHRIST ceux à qui ils écrivent, au-  
trement ce seroit mentir à Dieu, & vouloir trom-  
per ses frères.

¶. 6. 7. *De quelle sorte la liberalité qui naît de  
votre foi éclate aux yeux de tout le monde, &c.*

Saint Paul rend grâces à Dieu de ce que Phile-  
mon faisoit éclater sa foi en pratiquant toutes for-  
tes de bonnes œuvres, & qu'il rendoit évidente la  
disposition dans laquelle il étoit de communiquer  
ses biens & les distribuer à tous les fidèles ; ce sen-  
timent est très - juste, parceque les personnes de  
qualité sont obligées, non seulement de faire de bon-  
nes œuvres, mais il est aussi important que ces œu-  
vres paroissent en public, afin que les peuples en  
soient édifiés, & que Dieu en soit glorifié ; car c'est  
principalement de ceux qui sont élevés en quelque  
rang dans le monde que s'entendent ces paroles  
de notre Seigneur : *Que votre lumière luisse devant  
les hommes, afin que voyant vos bonnes œuvres, ils  
glorifient votre Pere qui est dans le ciel.* En effet,  
comme les fautes qu'ils commettent sont d'autant  
plus scandaleuses qu'ils sont élevés au - dessus des  
autres, leurs bonnes actions sont aussi plus édifiantes.

Math.  
§. 16.

Cette disposition que l'Philemon avoit de rendre  
ses biens communs aux fidèles, étoit déjà une grande  
vertu, & un moyen excellent qui lui facilitoit la  
pratique de toutes les autres. C'est pourquoi saint  
Paul ne craint point de lui proposer de faire toutes  
sortes de bonnes œuvres, & que sa charité soit aussi  
générale que sa foi : *In agnitione omnis operis boni* ;  
comme ailleurs il ordonne que dans le choix que  
l'on fera d'une veuve, on examine : *Si elle s'est ap-  
pliquée à toutes sortes de bonnes œuvres : Si omne opus  
bonum subsecuta est* ; car si on omettoit d'en faire

1. Tim.  
§. 10.

quelqu'une volontairement , ce seroit une marque que les autres que l'on auroit faites , seroient plutôt un effet d'un autre principe que de l'amour que nous aurions dû avoir pour Dieu , & qu'ainsi notre charité n'auroit pas été véritable , parceque nous devons nous porter également à toutes les bonnes œuvres qui sont dans l'ordre de Dieu , & que nous savons qu'il demande de nous : autrement ce n'est point pour l'amour de lui qu'on les fait.

v. 8. jusqu'au 15. *C'est pourquoi encore que je puissé prendre en JESUS-CHRIST une entière liberté de vous ordonner une chose qui est de votre devoir ; neanmoins l'amour que j'ai pour vous , fait que j'aime mieux vous en supplier , &c.*

L'Apôtre donne ici un bel exemple à imiter aux Pasteurs , de n'user de leur autorité qu'avec grande retenue , & dans les occasions où ils sont obligés de l'employer. Il fait voir à Philemon qu'il a droit d'obtenir d'autorité ce qu'il lui demande , mais qu'il aime mieux l'en supplier. L'orgueil de l'homme ne se satisfait point de cette maniere d'agir , humble & douce ; mais elle est infiniment plus efficace & plus propre à persuader que tous les raisonnemens & toute l'éloquence qu'on pourroit employer pour obtenir ce qu'on desire. Quand on gagne le cœur on obtient tout ; il est bon que les inferieurs connaissent le pouvoir que l'on a sur eux , mais il n'est pas toujours à propos d'en user. *Tout m'est permis,*  
*dit ailleurs saint Paul , mais tout n'est pas avantageux ; tout m'est permis , mais tout n'édifie pas.* Quelque superiorité que nous ayons sur les autres , il faut considerer qu'ils sont hommes & Chrétiens aussi bien que nous , & s'il y a de l'inégalité dans la condition , ou par rapport au rang où nous nous trouvons , il y a une égalité entière dans la nature , &

<sup>1. Cor.</sup>  
<sup>10. 23.</sup>

peut-être qu'ils ont un grand avantage sur nous selon la grace. Peut-on oublier l'exemple prodigieux d'humilité que JESUS-CHRIST nous a laissé pour le suivre; quoiqu'il fût notre Seigneur & notre Dieu, il a bien voulu s'abaîsser jusqu'à se rendre en tout semblable à nous, comme dit saint Paul, & n'a point rougi de nous appeler ses frères, & de prendre pour nous sauver la forme & la nature de serviteur: aussi declare-t-il qu'il n'est pas venu au monde pour être servi, mais pour servir; & que ses disciples à son imitation devoient s'assujettir à tous les autres hommes; c'est l'exemple que les souverains Pontifes ont suivis depuis saint Gregoire le Grand, en se qualifiant serviteurs des serviteurs de Dieu. Après cela qui est l'homme qui n'aura pas de honte & de confusion de s'élever au-dessus de ses frères, & d'user sur eux d'un esprit de domination? Apprenons donc, de saint Paul, ou plutôt de JESUS-CHRIST même que si nous avons quelque autorité sur les autres, nous ne devons point nous en servir pour notre satisfaction propre, mais pour l'édification de ceux qui nous sont soumis; non pour notre intérêt, mais pour leur bien & pour leur utilité: *Non dominandi cupiditate,* dit saint Augustin, *sed officio consulendi, nec principandi juperbiā, sed providendi misericordiā;* désirant non de dominer sur eux, mais de pouvoir leur être utiles; *non praeesse sed prodeesse.*

V. 15. jusqu'au 18. Car peut-être qu'il a été séparé de vous pour un temps, afin que vous le reconviiez pour jamais, &c.

Il arrive souvent par une providence particulière de Dieu que les fautes sont avantageuses à ceux mêmes qui les commettent, & l'on peut dire en un bon sens que ce sont leurs pechés qui les sauvent.

Nous

*Hebr. 1.*

*11. 17.*

*Philip.*

*2. 7.*

*Math.*

*20. 18.*

*Marc.*

*10. 45.*

*August.*

*1. 19. de*

*civ. Dei*

*cap. 14.*

Nous savons, dit saint Paul, que tous contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, qu'il a appellés selon son décret pour être Saints. L'Apôtre dit tout sans aucune exception, non seulement les biens, mais encore les maux & les pechés même, dit saint Augustin. C'est en quoi paroît la sagesse admirable & la puissance toute divine du souverain Createur, de nous faire tirer avantage de ce qui sembloit causer notre perte. Les fautes servent aux justes, dit saint Chrysostome, pour les rendre plus humbles & plus fervens. Cela a paru manifestement, dit ce Pere, dans la personne de saint Pierre. Cet Apôtre qui naturellement étoit prompt, vif, entreprenant, & se mettoit toujours à la tête des autres, depuis sa chute a été si humble & si mortifié qu'il a toujours fait paroître une gravité & un sérieux extraordinaire tout le reste de sa vie ; & que dans son martyre il n'a pas voulu mourir debout en croix comme son Maître.

C'est ainsi, dit saint Gregoire le Grand, qu'il arrive quelquefois dans le combat, qu'après qu'un soldat aura cédé lâchement aux efforts de ses ennemis en la présence de son Capitaine, & qu'il aura honteusement tourné le dos, se remettant devant les yeux, avec une extrême confusion, la lâcheté de son action, il reprendra un nouveau courage, & combattrra en d'autres rencontres avec d'autant plus de valeur, qu'il se verra plus obligé d'acquérir de l'honneur & de la gloire pour repartir la honte de la foiblesse qu'il a témoignée.

*Gregor.  
Moral.  
lib. 18.  
cap. 10.*

Il en est de même, continue ce Pere, de quelques-uns de ceux qui s'étant égarés des voies de Dieu, reprennent de nouvelles forces dans la vûe de leurs foiblesse passées ; & qui sont poussés dans le chemin de la vertu, & par le desir des biens auf-

Tome IV.

Cc



quels ils aspirent , & par le souvenir des pechés qu'ils ont commis ; en sorte que d'une part ils sont animés par l'amour des choses à venir ; & de l'autre , piqués par la confusion de leurs desordres passés.

Bernard.

*sermo. 1.*

*in Ps. 90.*

*Ps. 36.*

*25.*

Mais il y a cette difference , dit saint Bernard , entre les chutes du juste & celles du méchant ; que le juste ne tombe que pour se relever plus fort qu'il n'étoit auparavant , parceque Dieu l'empêche de se briser en le recevant entre ses bras : *Cum cedderit , non collidetur , quia Dominus supponit manum suam* ; & qu'il le fortifie en lui communiquant l'esprit d'humilité & de précaution : le méchant au contraire ne se releve point de ses chutes , ou parceque la honte qu'il trouve à avouer son peché l'en empêche , ou bien parcequ'il tombe dans l'imprudence , qui fait que ne craignant ni Dieu ni les hommes , il publie lui - même ses desordres & en fait gloire .

C'est pour guerir le fond d'orgueil qui est en nous que Dieu permet nos chutes , dit saint Augustin ; afin de guerir , comme fait un sage Chirurgien ,

*August.*

*de nat.*

*& gr.*

*2. 27.*

un plus grand mal par un moindre : *ut dolor dolere tollatur*. Profitons de ce remede que la bonté de Dieu fait tirer si avantageusement , & avec tant de misericorde du fond de notre misère : tâchons de faire en sorte que nos chutes nous servent à nous rendre plus humbles , plus précautionnés & plus fervens ; mais souvenons-nous en même temps que cette humilité que nos chutes nous inspirent vient de Dieu , & que nous devons lui en rendre graces .

¶. 18. jusqu'à la fin . *Que s'il vous a fait tort , ou s'il vous est redurable de quelque chose ; mettez cela sur mon compte , &c.*

Saint Paul nous donne dans cette Epître l'idée d'un vrai Pasteur , fidèle à Dieu , zélé pour le salut des ames , & tout-à-fait désintéressé , le faisant tout à tous , sans avoir égard à la qualité des personnes , & prenant plus de soin de celles qui sont les plus abandonnées. Il se trouve assez souvent des Pasteurs qui passent pour gens-de-bien & fidèles ministres de JESUS-CHRIST , qui néanmoins négligent deux sortes de personnes , les pauvres , & ceux qui sont déréglés. Ils doivent apprendre de ces excès de tendresse que l'Apôtre témoigne pour cet esclave & pour ce voleur , quelle doit être celle qu'ils doivent avoir pour leurs brebis , qui semblent moins la mériter , & qui paroissent les plus méprisables. J E S U S - C H R I S T *le bon Pasteur* par excellence , & le *Prince des Pasteurs* , déclare qu'il est venu pour annoncer l'Evangile aux pauvres , & pour travailler au salut des pecheurs .

La tendresse pour les pecheurs , même les plus indignes , a toujours été le caractère des bons Pasteurs : cela se voit par l'exemple de Moïse à l'égard des Israélites ; de Samuel à l'égard de Saül , & de beaucoup d'autres dans toute la suite des siècles . S. Bernard assure qu'il n'y avoit rien qui lui causât plus d'affliction , que quand il voyoit un pecheur qu'on reprovoit avec charité , qui ne vouloit point se corriger , & compare le Pasteur charitable à une mère qui voit mourir son enfant sans le pouvoir soulager .

On voit aussi des Pasteurs qui sont tendres , compatissans , qui consolent volontiers les affligés , mais qui ne veulent point s'incommoder pour assister ceux qui sont dans l'indigence . Qu'ils apprennent encore de S. Paul à secourir de tout leur pou-

C c ij

404 EPISTRE DE S. PAUL A PHIL.  
voir ceux qui ont besoin de leur assistance, à se charger de leurs dettes & à payer pour eux, & à satisfaire auprès de ceux qu'ils ont offensé, ou à qui ils ont fait tort, s'ils se trouvent hors d'état de le pouvoir reparer par eux-mêmes.

J E S U S - C H R I S T s'est chargé de nos infirmités, il a porté la peine dûe à nos fautes, il est *le bon Pasteur qui a donné sa vie pour ses brebis*: Si tous ses ministres sont obligés de l'imiter, & de donner leur vie pour ceux dont ils sont chargés, peuvent-ils refuser de donner leurs soins & leurs biens pour délivrer de l'oppression de pauvres misérables qui crient vengeance auprès de Dieu contre ceux qui les oppriment, ou qui les abandonnent ? C'est en suivant cette règle juste & legitimate, dit S. Jérôme, que S. Paul prend ici la place d'Onésime, & s'offre à Philemon de satisfaire pour ce serviteur voleur & fugitif, qui se trouvoit dans l'impossibilité de pouvoir reparer le tort qu'il avoit fait à son maître. Si cette règle a été pour saint Paul, une règle de justice, selon ce saint Docteur : *Juste Apostolus pro Onesimo se opponit, & spondet quæ ille debebat*: elle l'est aussi pour tous les Pasteurs; car ils ne sont pas moins obligés que saint Paul de marcher sur les traces que J E S U S - C H R I S T leur a marquées. C'est en imitant cet excellent modèle qu'ils doivent employer leur pouvoir, leur credit & leurs sollicitations auprès des Grands pour les misérables, & même leurs propres biens pour satisfaire pour eux, lorsque ces malheureux sont dans l'impuissance de le faire par eux-mêmes, & qu'on ne peut faire leur paix autrement.

Hier. in  
Episc. loc.

A V I S  
SUR L'EPISTRE DE SAINT PAUL  
AUX HEBREUX.

**Q**UOIQU'IL se trouve parmi les Interpretes de la sainte Ecriture , une notable difference de sentimens , qui les partage touchant l'Auteur de l'Epître aux Hebreux ; & que plusieurs , même des plus anciens , ne pensant pas qu'elle fut de saint Paul , l'ayent attribuée , les uns à saint Barnabé , d'autres à saint Clement , & les autres à saint Luc ; il faut néanmoins demeurer d'accord , & supposer comme une chose certaine , que c'est l'ouvrage de ce saint Apôtre ; ce qui paroîtra indubitable , non seulement par la refutation des opinions contraires , mais aussi par plusieurs raisons solides , & par des témoignages autentiques & irreprochables , qui ne permettent pas d'avoir d'autre sentiment sur ce sujet , ni de reconnoître d'autre Auteur de cette Epître que l'Apôtre , saint Paul .

Premièrement, il est hors de toute apparence de croire que cet Ouvrage appartienne à saint Barnabé : & pour montrer que cette opinion n'est point soutenable, il suffit de remarquer que selon presque tous les anciens, il n'a jamais paru qu'une seule Epître sous le nom de cet Apôtre, qui est constamment différente de l'Epître aux Hébreux, comme il est aisè de le reconnoître par les citations que quelques-uns des anciens Peres font dans leurs Ouvrages, de plusieurs passages de l'Epître de saint Barnabé, qui ne se rencontrent point dans l'Epître aux Hébreux, ni formellement ni en substance. D'ailleurs le

Cc iij

style qui se remarque dans l'Epître de saint Barnabé, si différent de celui qu'on voit dans l'Epitre aux Hebreux, fait présunser avec quelque sorte d'évidence, que celui qui est l'Auteur de l'une, n'a pu être l'Auteur de l'autre, n'y ayant aucun rapport de cette maniere rude & comme rampante qui accompagne la dictio[n] de saint Barnabé dans toute son Epître, avec le style poli, élevé, & plein d'ornemens, d'éloquence, dans lequel se soutient toujours l'Auteur de l'Epître aux Hebreux.

En second lieu, touchant l'opinion qui veut que saint Clement soit l'Auteur de cette Epître, la principale raison sur laquelle quelques anciens se sont fondés pour l'établir, a été la remarque qu'ils ont faite de plusieurs expressions dont ce saint Pape s'est servi dans son Epître aux Corinthiens, qui se voient aussi dans l'Epître aux Hebreux : mais bien loin que cet argument les favorise, il semble plutôt leur être contraire ; & il est bien plus naturel de dire, avec quelques anciens Peres Grecs, que saint Clement s'étant rendu familiere la lecture des Epîtres de saint Paul, il en savoit tous les plus beaux endroits, & les employoit dans ses Ouvrages par maniere de citations, selon que les sujets le pouvoient permettre : de sorte qu'an ne peut inferer de la rencontre de ces passages qui se trouvent les mêmes dans ces deux differentes Epîtres, sinon qu'à Rome on lisoit, & on faisoit grande estime de l'Epître aux Hebreux dès le temps même que saint Clement écrivit la sienne aux Corinthiens, quoiqu'il soit vrai, comme on en demeure d'accord, qu'elle n'y fut pas encore si-tôt reconnue pour être du nombre des livres saints, A quoi on peut ajouter, comme une raison très-plausible, & qui semble détruire toutes celles qu'on sauroit alleguer en faveur de cette opinion, que saint Clement étant Gentil, il ne pouvoit qu'être très-suspect aux Hebreux, surtout dans les matieres de Religion : & quoique sa qualité

de Pape lui donnât le droit d'instruire tous les peuples, il est pourtant certain qu'à l'égard de celui-ci, il falloit garder d'autres mesures, & ménager avec plus de circonspection des esprits aussi difficiles que l'étoient ceux de la nation Juive. Il étoit nécessaire que l'Eglise employât toute sa condescendance pour ne point rebuter ces nouveaux Chrétiens qu'elle venoit d'enfanter, & qu'en qualité d'une mere sage & prudente, elle leur fit distribuer par des personnes qui leur fussent agreables & non suspectes, le pain qui leur étoit nécessaire pour les nourrir & les faire croître dans la vie qu'elle leur avoit procurée, de peur que si c'eût été par des gens inconnus, ils ne l'eussent refusé, ou que l'ayant reçû ils ne l'eussent pu digerer. C'étoit à la vérité des Juifs convertis, mais qui néanmoins étoient encore fort indisposés à l'égard des Gentils, & qui sans doute n'eussent pu recevoir daucun autre que d'un Juif même les avis & toutes les instructions contenues dans cette Epître : car elle ne tendoit à rien moins qu'à leur persuader d'une part l'inutilité de leurs sacrifices, ce qui étoit s'opposer au zèle ardent qui les animoit encore pour ces principaux actes de leur ancienne Religion ; & à leur inspirer d'ailleurs des points de morale tout contraires à leur esprit de chair & de sang, tels qu'étoient entr'autres le pardon des injures, & l'amour des souffrances. Aussi voyons-nous que l'Auteur de l'Epître se souvenant qu'il parle à des Juifs ne manque pas de se faire Juif avec eux, & de leur témoigner en prenant la qualité de leur frere, qu'il entre dans tous leurs intérêts, afin sans doute de pouvoir par ce moyen s'insinuer plus facilement dans leurs esprits, & y acquerir la créance qui lui étoit nécessaire.

Quant à ce qui regarde saint Luc, ceux qui le font Auteur de cette Epître, se fondent principalement sur ces trois considérations. La première, que le style fleuri,

Cc iiiij

les traits d'éloquence , la pureté du Grec qui s'y rencontrent , se trouvent les mêmes dans tous les discours de saint Luc , lorsque n'étant point borné à rapporter précisément les paroles ou de J E S U S - C H R I S T ou des Apôtres , il peut s'étendre avec plus de liberté & selon son génie dans de longues narrations ; comme est , par exemple , celle qu'il fait des voyages , & sur-tout de la navigation de saint Paul. La deuxième , que plusieurs expref-  
sions & beaucoup de termes qui semblent particuliers à saint Luc , & qu'il emploie frequemment , tant dans son Evangile que dans les Actes des Apôtres , se remarquent aussi en quantité d'endroits de l'Epître aux Hebreux. Et la troisième , que comme saint Luc a toujouors suivi exactement la version des Septante pour toutes les citations qu'il a faites de l'ancien Testament , dans l'Evangile & dans les Actes , on voit aussi que l'Auteur de l'Epître aux Hebreux s'y est entierement conformé. Mais toutes ces raisons , quelques apparentes qu'elles soient , ne sont pas suffisantes pour pouvoir dire que saint Luc soit l'Auteur de cette Epître. On fera justice à cet excellent Ecrivain , & on lui laissera la part qu'il a à cet Ouvrage , après qu'on aura montré par des raisons plus pressantes & plus sensibles , que l'Apôtre saint Paul en est seul le véritable Auteur , ainsi qu'on l'a d'abord supposé.

La première raison , qui oblige donc de croire que saint Paul a écrit l'Epître aux Hebreux , est fondée sur la grandeur du sujet qui y est traité. Il s'agissoit spécialement de faire prévaloir la Loi de J E S U S - C H R I S T à celle de Moïse , & en comparant tous les sacrifices de l'ancienne Loi avec le seul sacrifice de la nouvelle , de faire voir la prééminence de celui-ci par-dessus tous les autres : & il ne falloit pas sans doute une moindre connoissance de l'une & de l'autre loi , que celle qu'en avoit saint Paul , ni une moindre force d'esprit que la sienne .

pour montrer comme il fait d'une maniere évidente , que le sacrifice de J E S U S - C H R I S T ayant été offert , tous ceux que Moïse avoit ordonnés ne servoient plus de rien , & devoient par consequent être entierement abolis.

La deuxiéme raison , se prend de la relation qu'il y a du sujet de cette Epître avec ceux des Epîtres aux Romains & aux Galates ; car comme l'Apôtre n'avoit rien tant à cosur que d'instruire les Juifs convertis , & de leur donner une grande idée de la loi de grace & de sa vertu ; & que pour cet effet il étoit important de leur ôter la vaine confiance qu'ils avoient encore aux œuvres de leur ancienne loi , aux ceremones qu'elle leur prescrivoit , & aux sacrifices qui s'y offroient : il est plus que vrai-sem-blable , que ce saint Docteur leur ayant montré dans son Epître aux Romains , que les œuvres de la loi n'étoient nullement capables de les justifier ; & dans l'Epître aux Galates , que la Circoncision & les autres ceremones de la loi ne pouvoient pas non plus operer cette grace ; il a voulu lui-même , afin qu'il ne manquât rien à l'éclaircissement de ce point capital , leur faire connoître l'inutilité de tous les sacrifices ordonnés par la loi ; ce qu'il a fait dans l'Epître aux Hebreux .

En troisième lieu , ce sentiment est appuyé sur le grand rapport qu'il y a de plusieurs raisonnemens employés dans l'Epître aux Hebreux , avec ceux dont saint Paul se sert en beaucoup d'endroits de ses autres Epîtres ; & qui portant ici , comme par tout ailleurs , le caractere de son esprit penetrant & de sa profonde érudition , font croire raisonnablement & même sans hesiter , qu'il est l'auteur de cette Epître aussi bien que des autres .

Et pour ne se point arrêter à plusieurs autres raisons qu'on pourroit ajouter sur ce sujet , il suffira de dire pour la confirmation de celles que l'on vient d'apporter , que

ç'a été le sentiment de presque tous les Peres Grecs; & des plus considerables parmi les Latins; que plusieurs Conciles, même généraux, l'ont ainsi décidé : & enfin que , selon l'usage perpetuel de l'Eglise dans la disposition de ses Offices , la lecture de l'Epître aux Hebreux a toujours été proposée sous le nom de l'Apôtre saint Paul.

Cependant il faut reconnoître de bonne foi , que quoique ce saint Apôtre soit le véritable auteur de cette Epître , ce n'est pas lui néanmoins qui l'a composée : & toutes les raisons qu'on a rapportées , mais qui n'ont pu suffire pour établir saint Luc auteur de cet ouvrage , semblent prouver invinciblement , que ce saint Evangeliste en est pour le moins le seul & véritable écrivain. Il faut donc dire que saint Paul choisit ce fidèle compagnon de ses voyages & de ses travaux , pour être aussi le sacré dépositaire , non seulement du dessein qu'il avoit formé d'écrire cette Lettre aux Hebreux , & de la science toute divine qu'elle renferme; mais aussi de tous les raisonnemens qu'il jugea nécessaires d'y employer , & de toute l'oeconomie qu'il étoit à propos d'y garder.

Saint Luc écrivit cette Epître en Grec plutôt qu'en Hebreu , parceque cette langue qui lui étoit très-familière , étoit aussi plus généralement connue de toutes sortes de nations , & que même parmi ceux de Jerusalem & de toute la Judée à qui l'Epître s'adressoit directement , il s'en trouvoit beaucoup qui ayant été nourris dans d'autres provinces , ignoroient entièrement leur langue Hebraïque ou Syriaque , & n'avoient que l'usage de la langue Grecque.

Au reste il est aisè d'inferer de tout ce qui vient d'être dit , que par les Hebreux , à qui cette Epître fut adressée , on doit entendre les Juifs nouvellement convertis qui habitoient en Jerusalem & dans toute la Palestine.

Après cette dissertation qu'on a cru ne pouvoir se dis-

penser de faire touchant l'auteur de l'Epître aux Hebreux, & par laquelle il paroît qu'on n'en doit point reconnoître d'autre que l'Apôtre saint Paul ; il reste à donner une idée générale du sujet qui y est traité, pour satifaire ainsi au dessein principal de cette préface.

L'Apôtre dit donc dès l'entrée de son discours, que le Fils de Dieu étant venu au monde, il y a d'abord exercé la fonction de souverain Prophète, & déclaré aux hommes le dessein de Dieu de les sauver, selon le décret qu'il en avoit formé de toute éternité. Et pour engager les Hebreux à rendre à ce Prophète par excellence, c'est-à-dire, à J E S U S - C H R I S T , l'honneur & la soumission qu'ils lui doivent, & sur-tout à lui donner une entière créance sur cette importante nouvelle, également heureuse & indubitable, il tâche de leur faire connoître la grandeur infinie de sa Personne sacrée, tant par les priviléges qu'il a de participer en vertu de sa nature, à l'éternité, à la puissance & à la gloire de la divinité, que par l'autorité suprême qu'il a reçue de son Père, & qu'il exerce en qualité de Médiateur, non seulement sur les hommes, mais aussi sur tous les Anges, au-dessous desquels il s'étoit en quelque façon abaissé par son Incarnation, par ses souffrances, & par sa mort. Ensuite de cela l'Apôtre fait voir que quoique Moïse ait été le plus excellent de tous les anciens Prophètes, J E S U S - C H R I S T l'est encore infiniment plus que lui à cause de la dignité de sa Personne divine & de l'éminence de son emploi, qui le rend souverain sur toutes les créatures : & que pour ne se point exposer à des peines bien plus rigoureuses, que n'étoient toutes celles dont on châtioit les violateurs de la loi de Moïse ; & pour obtenir le salut éternel, qu'il n'étoit pas au pouvoir de ce Prophète de conferer ; il étoit nécessaire de recevoir la parole de J E S U S - C H R I S T , & de suivre sa loi, de n'avoir plus d'égard qu'à ses promesses & aux grâces qu'il faisoit espe-

rer , & de s'attacher à lui uniquement par une foi inviolable , fondée principalement sur son office de Sacrificateur dont il s'est pleinement acquitté. Il prend de là occasion de parler du Sacerdoce de J E S U S - C H R I S T , & en le comparant avec le Levitique , il fait remarquer que celui-ci n'étoit proprement que l'ombre & la figure de celui-là , dans lequel se rencontrent toutes les conditions requises pour le rendre parfait. Mais avant que de traiter à fond cette matière , il reprend avec grande force la lâcheté & la nonchalance des Hebreux , leur reprochant le peu de soin qu'ils ont de s'avancer dans la connoissance des vérités de la foi , & des mystères qui leur sont proposés dans le Christianisme : il leur fait craindre le danger où ils s'exposent par une conduite si imprudente , de tomber dans l'aveuglement & dans l'apostasie , & par consequent de s'attirer une éternelle damnation ; ajoutant néanmoins , comme pour adoucir cette vigoureuse reprehension , que si au contraire ils sont fidèles à Dieu par la coopération à sa grace , Dieu le sera aussi à leur égard par l'accomplissement de ses promesses. Après quoi il revient au sujet du sacerdoce de J E S U S - C H R I S T , & montre qu'étant éternel , il est bien plus parfait que celui d'Aaron , qui étoit seulement passager ; & que par consequent la nouvelle alliance fondée sur le sacerdoce de J E S U S - C H R I S T , est préférable à l'ancienne , qui n'étoit établie que sur le sacerdoce Levitique. Il ajoute que le seul sacrifice de J E S U S - C H R I S T a infiniment plus de vertu que tous les sacrifices anciens , ce qu'il confirme par la reflexion qu'il fait sur la condition des Sacrificateurs de la loi , qui n'étoient que des hommes mortels , & sur la qualité de leurs sacrifices , où on n'offroit que des animaux seulement , pour montrer que toute la vertu qui se rencontrait en de tels Sacrificateurs , & dans tous leurs sacrifices , ne pouvoit s'étendre à autre chose qu'à figurer imparfaitement l'éter-

nité du sacerdoce de J e s u s - C H R I S T , & à représenter grossierement le mérite infini du sacrifice de sa mort. D'où l'Apôtre conclut , que J E S U S - C H R I S T étant venu en effet , & ayant offert son sacrifice , tous les Sacrificateurs Levitiques ne servoient de rien, ni leurs sacrifices non-plus ; & que bien-loin de manquer au devoir de la conscience de ne s'y point arrêter , on étoit au-contraire obligé d'y renoncer, pour s'attacher uniquement à J E S U S - C H R I S T auteur de la nouvelle alliance , en qui se trouve la vérité & l'accomplissement des ombres & des figures de la loi : à quoi il ajoute , que d'en user autrement , & de vouloir encore revenir à ces anciennes coutumes après avoir reçû les lumières de l'Evangile, ce seroit proprement rejeter la grâce de J E S U S - C H R I S T , & tenir pour defectueux son sacrifice. S. Paul ayant ainsi établi tous ces points de doctrine , il réitere ses exhortations aux Hebreux ; pour les engager à la perséverance dans la foi de J E S U S - C H R I S T qu'ils ont embrassée , leur faisant entendre que bien-loin de s'éloigner en cela des sentiments de leurs saints Patriarches , ils n'ont au-contraire que cette seule voie pour les pouvoir dignement imiter , & pour communiquer avec eux dans l'exercice d'une même Religion ; puisqu'en effet c'est par la foi en J E S U S - C H R I S T que ces grands hommes se sont rendus si fort recommandables ; les uns en espérant contre toute esperance , l'entier effet des promesses de Dieu ; les autres en soutenant avec courage l'effort de la persécution , & tous ensemble en perséverant avec fidélité dans l'exercice de la vertu , & dans la pratique des bonnes œuvres : & qu'ainsi au-lieu de regarder cette foi en J E S U S - C H R I S T comme une nouveauté suspecte , ils doivent au-contraire la considerer comme le seul moyen que leurs peres ont eu , & qu'ils peuvent eux-mêmes prétendre pour obtenir la grâce de Dieu , & meriter

par le bon usage de cette grace , la récompense du salut éternel. Enfin, l'Apôtre , après avoir tout de nouveau exhorté les Hebreux à demeurer fermes dans la foi , à souffrir patiemment les pertes & les afflictions , à mener une vie sainte & irreprochable , à être reconnoissans & religieux envers Dieu , à pratiquer les vertus de charité & de chasteté ; conclut son Epître en leur souhaitant la grace de Dieu , & se recommandant lui - même à leurs prières.





# EPISTRE DE S. PAUL AUX HEBREUX.

## CHAPITRE PREMIER.

**M**ULTIFARIAM, multisque modis olim Deus loquens patribus in Prophetis, novissime,

2. diebus istis locutus est nobis in Filio, quem constituit heredem universorum, per quem fecit & secula.

3. qui cum sit splendor gloriae, & figura substantiae ejus, portansque omnia verbo vir-

I. **D**IEU ayant parlé autrefois à nos peres en divers temps & en diverses manieres par les Prophetes, vient enfin de nous parler en ces derniers jours par son propre Fils,

2. qu'il a fait heritier de toutes choses, & par qui il a même cree les siecles".

3. Et comme il est la splendeur de sa gloire, & le caractere de sa substance<sup>sap. 16.</sup>, & qu'il soutient tout par la puissance

<sup>v.</sup> 2. aufr. le monde.

<sup>v.</sup> 3. aufr. de la personne.

416 EPISTRE DE S. PAUL  
 de sa parole, après nous avoir purifié de nos pechés , il est assis au plus haut du ciel à la droite de la souveraine Majesté :

tutis suæ, purgationem peccatorum faciens , sedet ad dexteram maiestatis in excelsis :

4. étant aussi élevé au-dessus des Anges , que le nom qu'il a reçû /'est plus excellent que le leur.

5. Car qui est l'Ange à qui  
*Pf. 2. 7.* Dieu ait jamais dit : Vous êtes mon Fils , je vous ai engendré aujourd'hui ? Et ailleurs : Je serai son Pere , & il sera mon Fils ?

*Pf. 96.7.* 6. Et lorsqu'il introduit // de nouveau son premier-né dans le monde , il dit : Que tous les Anges de Dieu l'adorent.

*Voyez Pf. 103.* 7. Aussi l'Ecriture dit touchant les Anges : Dieu se fert des esprits pour en faire ses ambassadeurs & ses Anges ; & des flammes ardentes pour en faire ses ministres.

*Pf. 44.7.* 8. Mais il dit à son Fils : Votre trône , ô Dieu , sera un trône éternel ; le sceptre de votre empire sera un sceptre d'équité.

9. Vous avez aimé la

4. tanto melior Angelis effectus , quantò differentius præ illis nomen hereditavit.

5. Cui enim dixit aliquando Angelorum : Filius meus es tu , ego hodie genui te ? Et rursum : Ego ero illi in patrem , & ipse erit mihi in filium ?

6. Et cum iterum introducit primogenitum in orbem terræ , dicit : Et adorent eum omnes Angeli Dei.

7. Et ad Angelos quidem dicit : Qui facit Angelos suos spiritus , & ministros suos flammam ignis.

8. Ad Filium autem : Thronus tuus , Deus , in sæculum sæculi : virga æquitatis , virga regni tui.

9. Dilexisti justi-

ty. 3. par la parole de sa puissance. Antr. par sa parole puissante. | ty. 4. dont il a hérité. ty. 6. antr. introduit son premier né.

tiam ,

tiam, & odisti iniquitatem : propterea unxit te Deus, Deus tuus, oleo exultationis praet participibus tuis.

justice, & vous avez hâï l'injustice : c'est pourquoi Dieu, votre Dieu, vous a sacré d'une huile de joie en une manière plus excellente que tous ceux qui participeront à votre gloire.

10. Et : Tu in principio, Domine, terram fundasti : & opera manuum tuarum sunt caeli.

10. Et ailleurs : Seigneur, *Pf. 107.* vous avez créé la terre dès le commencement du monde, & les cieux sont l'ouvrage de vos mains :

11. Ipsi peribunt, tu autem permanebis, & omnes ut vestimentum veterascent :

11. Ils periront, mais vous demeurerez : ils vieilliront tous comme un vêtement ;

12. & velut amictum mutabis eos, & mutabuntur : tu autem idem ipse es, & anni tui non deficient.

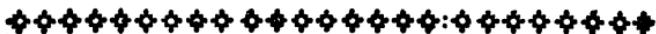
12. & vous les changerez comme un manteau, & ils seront changés ; mais pour vous, vous serez toujours le même, & vos années ne finiront point §.

13. Ad quem autem Angelorum dixit aliquando : Sede ad dextris meis, quoad usque ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum?

13. Enfin, qui est l'Ange à qui le Seigneur ait jamais dit : Asseyez-vous à ma droite, *Pf. 109.1.* jusqu'à ce que j'aie réduit vos *1. Cor. 15. 25.* ennemis à vous servir de marchepied ?

14. Nonne omnes sunt administratorii spiritus, in ministerium missi propter eos, qui hereditatem capient salutis ?

14. Tous les Anges ne sont-ils pas des esprits qui tiennent lieu de serviteurs & de ministres, étant envoyés pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du salut ?



## SENS LITTERAL.

**V. 1.** *D*ieu ayant parlé autrefois à nos peres en divers temps & en diverses manieres par les Prophetes , vient enfin de nous parler en ces derniers jours par son propre Fils.

*Dieu ayant parlé autrefois à nos peres.* L'Apôtre, par ce mot de *peres* , n'entend pas seulement parler d'Abraham , d'Iсаac , & de Jacob , qui étoient les premiers peres de la nation Juive ; mais aussi de tout le corps de l'Eglise depuis Adam jusqu'à Abraham , étant certain que Dieu a toujours gouverné l'Eglise , & qu'il lui a toujours fait savoir ses volontés.

*En divers temps* , comme au temps d'Henoc , de Noé , d'Abraham , d'Iсаac , de Jacob , de Moïse , de Josué , des Juges , de David , de Salomon , & des Prophetes ; & même par divers degrés & parties , tantôt plus , tantôt moins , tantôt une chose , tantôt une autre , selon les divers âges de l'Eglise ; Dieu ne lui ayant pas donné la connoissance des mysteres de l'Evangile tout à la fois , mais ayant reservé cette plenitude de connoissance jusqu'à l'avenement de J e s u s - C H R I S T .

*Et en diverses manieres* , c'est-à-dire , tantôt par le moyen des apparitions de jour ou de nuit ; quelquefois par des énigmes & par des figures ; d'autrefois par des paroles sensibles , ou par des inspirations & des mouvemens interieurs & furnaturels , tantôt clairement , tantôt avec obscurité . L'Apotre oppose tacitement l'état de l'ancien Testament à celui du nouveau ; dans lequel au-lieu de cette grande

diversité de manières de parler aux hommes, Dieu n'en emploie plus qu'une seule très-simple & très-claire , qui est la prédication de sa parole , ce qui fait voir combien l'ancien Testament est au-dessous du nouveau.

*Par les Prophetes.* Il faut comprendre sous ce nom de *Prophetes* , les saints Patriarches , par lesquels Dieu a instruit les hommes , comme Henoc , Noé , Abraham , & généralement tous ceux dont Dieu s'est servi pour faire connoître sa volonté aux fidèles.

*Vient enfin de nous parler* , non pas à diverses fois ni par degrés , comme il avoit fait à nos pères ; mais en nous déclarant toutes ses volontés , & en faisant connoître pleinement le mystère de notre Redemption & de notre salut : non plus par des figures & par des propheties , mais à découvert , en accomplissant visiblement les figures & les propheties : & enfin , non plus en diverses manières , mais par l'unique & simple prédication de l'Evangile , qui doit être jusqu'à la fin des siècles la forme invariable du gouvernement de l'Eglise

*En ces derniers jours* , c'est-à-dire , de notre temps même ; ce que l'Apôtre dit , pour faire voir aux Hébreux le bonheur inconcevable dont Dieu les avoit favorisés , d'avoir réservé à leur temps l'avènement de son Fils , & d'avoir voulu qu'ils le vissent de leurs propres yeux , & qu'ils l'entendent-  
sent de leurs propres oreilles , par un privilège tout particulier qui n'a point été accordé au reste des hommes. Ce n'est pas que l'Apôtre crût que la fin du monde dût arriver de son temps ; mais il appelle ce temps , *dernier* , parceque c'étoit la fin de l'ancien Testament , & l'accomplissement des pro-

D d ij

messes, des figures, & des propheties ; & que le nouveau Testament qui succedoit à l'ancien étoit le dernier , & ne seroit plus suivi daucun autre jusqu'à la fin des siecles.

*Par son propre Fils*, c'est-à-dire , non par ses ser-viteurs , tels qu'étoient les Prophetes , dont les re-vélations & les lumieres étoient limitées selon le bon plaisir de Dieu ; mais par son propre Fils , dans lequel sont renfermés tous les tresors de sa sagesse & de sa science. D'où il ne s'ensuit pas que le Fils de Dieu n'ait point apparu , & n'ait point parlé aux hommes dans l'ancien Testament ; ce qui seroit con-tre le sentiment de la plûpart des Peres, qui tiennent que c'étoit lui-même qui apparoissoit à Moïse & aux autres Patriarches. Il s'enfuit donc clairement, qu'il ne leur apparoissoit pas d'une maniere visible , ne leur parlant que sous des formes materielles , telles qu'étoient le buisson ardent & la colonne de feu : au-lieu que dans le nouveau Testament il a lui-même instruit les Israélites , & s'est fait voir à eux palpablement & en sa propre personne.

¶. 2. *Qu'il a fait heritier de toutes choses , & par qui il a même creé les siecles.*

*Qu'il a fait* , à l'égard de sa nature humaine , & selon sa qualité de Mediateur , *heritier*, c'est-à-dire, Seigneur & possesseur de toutes choses , non par droit de succession , comme parmi les hommes mor-tels , mais par la donation que le Pere lui en a faite , pour en disposer avec un pouvoir aussi absolu que le sien. L'Apôtre fait voir que J E S U S - C H R I S T n'est pas seulement le plus excellent de tous les hommes , mais qu'il est même plus qu'homme , & qu'il est égal à son Pere.

*De toutes choses , visibles & invisibles , mais prin-*

cipalement des invisibles & spirituelles, qui font proprement l'objet du regne de JESUS-CHRIST; & ce regne paroît sur-tout dans le droit qu'il a de se choisir ses élus, & le pouvoir qu'il a de leur accorder les moyens nécessaires pour les conduire à l'acquisition du salut.

*Et par qui il a même créé, comme par une idée, & un exemplaire parfait de toutes choses qu'il a regardé en produisant ses créatures; & par consequent comme par une cause cooperante & égale à lui-même, & de même nature que lui; les siècles, pour montrer qu'il est éternel & avant tous les siècles, c'est-à-dire, avant toutes les choses temporelles.*

¶. 3. *Et comme il est la splendeur de sa gloire, & le caractère de sa substance, & qu'il soutient tout par la puissance de sa parole, après nous avoir purifiés de nos pechés, il est assis au plus haut du ciel à la droite de la souveraine Majesté.*

*Et comme il est la splendeur de sa gloire, c'est-à-dire, comme il procede de Dieu sans corruption, sans division, sans succession de temps, & sans différence de nature; de même que le rayon procede de la lumiere visible sans corruption, sans division, sans succession de temps, & sans différence de nature; & qu'ainsi il est vrai Dieu comme lui, & égal à lui en toutes choses. Autr. La splendeur de sa gloire, pour montrer que comme le rayon sert à manifester le soleil: ainsi Dieu le Pere qui habite une lumiere inaccessible, se fait connoître aux fidèles par le moyen de son Fils, dans lequel reluisent toutes les perfections du Pere.*

*Et le caractère de sa substance, c'est-à-dire, l'image vive, expresse, subsistante, & très-parfaite, comme est celle d'un pere imprimée, pour ainsi*

*Et qu'il soutient tout par la puissance de sa parole*, c'est-à-dire, qu'il conserve sans aucune peine & par sa seule volonté, aussi-bien que son Pere, toutes les creatures dans leur être, concourt avec elles dans chacune de leurs actions, les gouverne & les conduit toutes à la fin pour laquelle il les destine par sa providence.

*Après nous avoir purifiés de nos pechés*, c'est-à-dire, après avoir offert à son Pere un prix suffisant pour l'entière remission de nos pechés, & nous avoir mérité la grace d'obtenir cette remission par l'usage des moyens qu'il nous a lui-même prescrits dans son Evangile ; c'est-à-dire, par les bonnes œuvres & par l'usage des Sacremens, & non par le ministère des Prêtres Levitiques, ni par des victimes charnelles, telles qu'étoient celles des Juifs, mais par lui-même en personne, comme étant seul capable de nous purifier, & de nous obtenir la remission de nos pechés en vertu de son mérite, qui est infini.

*Il est assis*, c'est-à-dire, il jouit à l'égard de sa nature humaine subsistante en la personne du Verbe, d'un bonheur éternel, & du plus haut degré de gloire après Dieu.

*Au plus haut du ciel*, c'est-à-dire, au-dessus de toutes les créatures & des Anges mêmes, & au lieu le plus visible & le plus éminent pour y être adoré de tous les bien-heureux, comme un Roi élevé sur son trône pour recevoir les hommages de ses sujets.

*A la droite de la souveraine Majesté*, c'est-à-dire, de Dieu même, selon l'usage des Hebreux,

AUX HEBREUX. CHAP. I. 423  
comme nous disons *sa Majesté*, pour marquer la personne du Roi.

¶. 4. *Etant aussi élevé au-dessus des Anges, que le nom qu'il a reçù est plus excellent que le leur.*

*Etant aussi élevé au-dessus des Anges ; comme s'il disoit : Il ne faut pas s'étonner que J E S U S - C H R I S T, selon sa nature humaine, soit élevé à un si haut degré de gloire, puisque la dignité de Fils de Dieu qu'il a reçue de son Pere par l'union de cette nature au Verbe divin l'élève infiniment au-dessus des Anges, qui sont si élevés dans le ciel.*

*Que le nom, c'est-à-dire, la dignité de Fils naturel de Dieu, qu'il a reçû, &c. dont il a herité de Dieu en titre de donation irrevocable dès le moment de sa conception, & qui lui a été plus ouvertement confirmée après sa Resurrection.*

¶. 5. *Car qui est l'Ange à qui Dieu ait jamais dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui ? Et ailleurs : Je serai son Pere, & il sera mon Fils.*

*Car qui est l'Ange, pour élevé qu'il soit en gloire au-dessus des autres, à qui Dieu ait jamais dit, en parlant à lui-même, & à lui seul, comme il fait à J E S U S - C H R I S T dans ce passage, & au sens qui y est exprimé ; car autrement les Anges en general sont appellés fils de Dieu en divers endroits de l'Ecriture. Voyez Job 1. 6. 38. & Luc 20. 36. Mais enfans adoptifs & par grace, comme sont tous les fidelles regenerés, & comme le sont tous les Saints. Voyez Jean 1. 10.*

*Vous êtes mon Fils. Ce passage à la lettre se pourroit entendre de David, qui fut élevé à la*  
*D d iiiij*

royauté par une bonté de Dieu toute paternelle & toute particulière ; mais selon le sens mystique & revelé par le Saint-Esprit à l'Apôtre , il s'entend certainement du Messie , dont David n'a été que la figure , comme les Rabbins même en demeurent d'accord. *Ausr.* Vous seul , à l'exclusion de tous les autres , êtes mon Fils ; non par adoption , mais par nature ; ce qui se prouve par les paroles suivantes.

*Je vous ai engendré* , de ma propre substance , d'une maniere toute pure & toute spirituelle , en vous communiquant toute ma nature divine par l'éternelle contemplation de moi-même ; ce qui ne se peut dire des enfans adoptifs.

*Aujourd'hui* , c'est-à-dire , de toute éternité . Ce verset , selon le sens que lui donne saint Paul en cet endroit , prouve évidemment la divinité de JESUS-CHRIST. , quoiqu'en disent les Arriens & les Soci-niens. Car puisqu'il est évident , selon le sentiment de l'Apôtre , qu'il est Fils de Dieu , d'une maniere qui ne peut convenir aux Anges ; on ne peut pas dire qu'il soit Fils adoptif , puisque les Anges mêmes ont la qualité de fils adoptifs dans l'Ecriture. Il est donc Fils propre & naturel , & par consequent Dieu comme le Pere.

*Et ailleurs : Je serai son Pere , & il sera mon Fils.* Ces paroles prises à la lettre s'entendent de Salomon , que Dieu traita avec une bonté toute paternelle pendant qu'il demeura attaché à son service comme un véritable fils. Mais comme Salomon n'étoit que la figure du Messie , ainsi que les Juifs mêmes le reconnoissent , il est visible que ce passage pris au sens figuré & mystique ne peut s'entendre que de J E S U S - C H R I S T ; ce qui fait ex-

core voir que comme le sens mystique est toujours plus parfait que le littéral, qui n'est que son ombre & sa figure, il s'ensuit nécessairement, que puisque Salomon est traité de fils adoptif de Dieu dans ce passage selon le sens littéral, JESUS-CHRIST y est reconnu pour Fils naturel selon le sens mystique.

*¶. 6. Et lorsqu'il introduis de nouveau son premier-né dans le monde, il dit : Que tous les Anges de Dieu l'adorent.*

*Et lorsqu'il introduis, c'est-à-dire, lorsque Dieu décrit par le Psalmiste l'avènement de son Fils dans le monde pour en prendre possession comme d'une chose qui lui appartient ; il semble que l'Apôtre n'entend pas tant parler ici du premier avènement de JESUS-CHRIST, qui a été plein d'abjection & d'humilité, que du second, qui sera tout plein de gloire, & dans lequel JESUS-CHRIST exercera pleinement son empire sur toutes les créatures qui lui sont parfaitement soumises. D'autres entendent ce passage de l'avènement de JESUS-CHRIST dans le monde par sa résurrection.*

*De nouveau, dans son second avènement pour juger les vivans & les morts.*

*Son premier-né, c'est-à-dire, son Fils unique, appellé premier-né, non que Dieu ait d'autre Fils que JESUS-CHRIST par nature, mais parce qu'il en a plusieurs autres par adoption, dont JESUS-CHRIST est le chef.*

*Il dit : Que tous les Anges de Dieu l'adorent, d'un culte religieux & divin, & non par de simples témoignages de respect. C'est une autre preuve de la divinité de JESUS-CHRIST, & par conséquent de sa prééminence au-dessus des Anges.*

¶. 7. Aussi l'Ecriture dit touchant les Anges : *Dieu se sert des esprits pour en faire ses ambassadeurs & ses Anges, & des flammes ardentes pour en faire ses ministres.*

Aussi l'Ecriture dit touchant les Anges , &c. Les titres d'honneur dont Dieu qualifie les Anges dans l'Ecriture , & ceux dont il qualifie JESUS-CHRIST , font bien voir la difference infinie qui est entre les Anges & lui , & combien il les surpassé en dignité , puisque Dieu ne traite ceux-là que de simples ambassadeurs & de ministres ; au-lieu qu'il traite son Fils de Souverain , ainsi qu'il paroît par le verset suivant.

*Et des flammes ardentes , &c.* Ce passage de David pris au sens litteral s'entend , ce semble , des vents impétueux & des flammes devorantes , dont Dieu se sert comme de ministres pour exercer sa vengeance sur les pecheurs. Mais au sens mystique revelé à l'Apôtre , par les vents & par les flammes ardentes il faut entendre les Anges , à cause de leur vitesse & de leur promptitude à executer les volontés de Dieu , comme les Septante l'ont entendu , Ps. 103.

¶. 8. Mais il dit à son Fils : *Votre trône , ô Dieu , sera un trône éternel ; le sceptre de votre empire sera un sceptre d'équité.*

Mais il dit à son Fils ; &c. Il est visible que ce verset ne se peut entendre de Salomon que fort improprement , non plus que le suivant , puisqu'il n'a jamais pris le nom de Dieu , que son trône n'a duré tout au plus que jusqu'à la captivité de Babylone , que son gouvernement fut tyrannique , & la fin de sa vie très-dépravée : de sorte qu'il ne peut s'entendre proprement que de J e s u s - C H R I S T , dont le trône , c'est-à-dire , la puissance souveraine ,

& la dignité de Roi des rois & de Seigneur des seigneurs , doit être éternelle.

*Le sceptre de votre empire , &c. c'est-à-dire , la maniere de gouverner ses sujets , qui sont les fidelles , est pleine d'équité , puisqu'il ne leur impose point d'autre loi que celle de la charité.*

V. 9. *Vous avez aimé la justice , & vous avez hâti l'injustice : c'est pourquoi Dieu , votre Dieu , vous a sacré d'une huile de joie en une maniere plus excellente que tous ceux qui participeront à votre gloire.*

*Vous avez aimé la justice , & vous avez hâti l'injustice , jusques à souffrir la mort pour la verité & l'innocence.*

*C'est pourquoi Dieu , votre Dieu , que vous aimez & que vous adorez , vous a sacré d'une huile de joie , c'est-à-dire , vous a comblé d'une gloire qui surpassé celle de tous les Saints , & même des Anges . Il appelle la gloire de J E S U S - C H R I S T une huile de joie , parceque les huiles de fenteur ne servoient pas seulement à la consécration des Rois , des Prêtres , & des Prophetes ; mais encore à l'embellissement du visage dans les grandes solemnités & dans les rejouissances publiques , telles qu'étoient les jours de fêtes , de mariages , de banquets , &c. Voyez Ps. 44. & 104. 15. lf. 61. 13.*

*En une maniere plus excellente que tous ceux qui participeront à votre gloire , c'est-à-dire , plus excellente que la gloire de tous les Saints qui seront participans de votre gloire dans le ciel.*

V. 10. *Et ailleurs : Seigneur , vous avez créé la terre dès le commencement du monde , & les cieux sont l'ouvrage de vos mains.*

*Et ailleurs Seigneur vous avez créé la terre. Let. Vous avez fondé la terre , c'est-à-dire , vous l'avez.*

crée de rien , de même que le fondement n'est pas fait d'un autre fondement. Il semble que le Psalmiste se sert du terme de *fondé* , pour faire voir la perpetuité de la terre , & qu'elle tient le lieu inférieur à tous les élemens , comme le fondement le tient à l'égard des parties d'un édifice. Voyez Marth. 13. 35. 25. 34. Luc. 11. 50. Jean 17. 24. Ephes. 1. 4 *La terre* , avec toutes les choses terrestres.

*Dès le commencement du monde* , d'où il s'ensuit qu'il est avant le monde & avant le temps , & par conséquent éternel.

*Et les cieux* , avec toutes les choses celestes , comme les Anges. De sorte qu'il ne faut pas s'étonner s'il les surpasse infiniment en dignité ; *sont les onglores de vos mains* , c'est - à - dire , le Pere éternel en créant le monde ne s'est pas servi de vous comme d'une idée simple & sterile pour les faire , mais vous les avez comme lui formés & produits effectivement.

¶. 11. *Ils periront , mais vous demeurerez : ils vieilliront tous comme nos vêtemens.*

*Ils periront* , &c. c'est - à - dire , ils changeront de forme & d'état , sans toutefois être anéantis , Voyez Job. 14. 12. Eccl. 3. 14. Is. 65. 17. & 66. 22. Rom. 8. 20. & 2. Pier. 3. 7. 10. 11. Apoc. 21. 1.

¶. 12. *Et vous les changerez comme un manteau , & ils seront changés : mais pour vous , vous serez toujours le même , & vos années ne finiront point.*

*Et vous les changerez comme un manteau*. Il semble que le Prophète ajoute ceci pour montrer la facilité avec laquelle Dieu fera tout ce changement ; de même qu'il n'y a rien de plus aisè que de changer un manteau ou de le plier , comme porte le mot Hebreu.

*Et ils seront changés, &c. c'est-à-dire, ils demeureront en l'état auquel vous les aurez changés.*

¶. 13. *Enfin, qui est l'Ange à qui le Seigneur ait jamais dit : Assyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aye réduit vos ennemis à vous servir de marchepied.*

*Enfin..... Assyez-vous à ma droite. Ce n'est pas que J E S U S - C H R I S T doive cesser d'être à la droite de son Pere & de regner sur l'Eglise, lorsqu'il aura remporté une entière victoire sur ses ennemis. Son regne au-contreire doit être alors plus glorieux & plus triomphant, puisqu'il n'y fera plus la fonction de mediateur, & n'y regnera plus de la part de son Pere, mais en qualité de vrai Dieu, de même essence que lui ; & quant à la manière de regner, il ne gouvernera plus son Eglise par des moyens extérieurs & sensibles, ni par aucun ministère extérieur : mais immédiatement par lui-même d'une manière toute spiriuelle. Voyez 1. Cor. 15. 24. &c 28.*

*Jusqu'à ce que j'aye réduit, c'est-à-dire, entièrement abbatu ceux qui vous sont contraires, en sorte qu'ils ne puissent plus troubler la tranquillité de votre règne. Ce n'est pas que J E S U S - C H R I S T ne doive réduire lui-même ses ennemis, mais ce sera par la vertu qu'il reçoit de son Pere par la génération éternelle, & par la protection qu'il en reçoit en qualité de mediateur. Voyez 1. Cor. 15. 24 &c 25. de sorte que cette expression ne diminue en rien la souveraine puissance de J E S U S - C H R I S T.*

*Vos ennemis, c'est-à-dire, tous les reprobés, Anges & hommes, comme étant ennemis du règne de J E S U S - C H R I S T, & faisant tout ce*

qu'ils peuvent pour en retarder l'avancement & la perfection. La mort est encore un de ses ennemis, mais qui sera le dernier vaincu. V oyez 1. Cor. 15. 26.

*A vous servir de marche-pied.* C'est pour mieux exprimer la victoire que J E S U S - C H R I S T remportera sur ses ennemis, & par rapport à l'ancienne coutume des Rois d'Orient, qui foulloient aux pieds ceux qu'ils avoient vaincus.

*V. 14. Tous les Anges ne sont-ils pas des esprits qui tiennent lieu de serviteurs & de ministres, étant envoyés pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du salut.*

*Tous les Anges, tant ceux des premiers que des derniers Ordres, ne sont-ils pas des esprits, &c. purs, immateriels & sans corps.*

*Etant envoyés. .... en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du salut.* Ce n'est pas que les Anges ne s'appliquent à procurer le salut de plusieurs rejetons : mais c'est toujours inutilement pour eux, & l'on peut dire que le ministère qu'ils exercent dans cette rencontre n'est pas tant en leur faveur qu'à leur condamnation ; puisque ce ministère ne servira enfin qu'à les rendre plus criminels, ayant négligé d'y correspondre. La raison pour laquelle l'Apôtre s'arrête si long-temps à montrer aux Hebreux la prééminence de J E S U S - C H R I S T par-dessus les Anges, n'est pas seulement pour leur prouver sa divinité ; mais c'est principalement pour leur faire voir l'excellence de la loi Evangelique donnée par J E S U S - C H R I S T, par-dessus la loi de Moïse, encore qu'elle eût été donnée par les Anges ; ce qui donnoit occasion aux Juifs de préférer leur loi à l'Evangile, comme n'ayant été publiée que par un homme.



## SENS SPIRITUEL.

¶. i. jusqu'au 9. *D*ieu ayant autrefois parlé à nos peres. . . . vient enfin de nous parler en ces derniers jours par son propre Fils, &c.

Comme toute la Religion Chrétienne consiste à connoître JESUS-CHRIST, & à reconnoître qu'il <sup>Act. 4:11</sup> n'y a point de salut par aucun autre ; saint Paul dans cette Epître tâche de persuader aux Hebreux, dont le salut lui étoit plus cher que sa vie propre, la puissance souveraine de ce divin Mediateur, l'excellence de sa loi au-dessus de celle de Moïse ; la vertu infinie & la perfection de son sacerdoce & de son sacrifice, préférablement à celui d'Aaron & à tous les sacrifices de l'ancienne loi : D'abord il tâche de faire connoître aux Hebreux la grandeur infinie de sa Personne sacrée & la gloire de sa Divinité. Pour parler dignement d'un sujet si sublime, il faudroit avoir été, comme saint Paul, élevé jusqu'au troisième ciel, & être instruit de ces paroles ineffables qu'il entendit dans son ravissement ; mais parceque <sup>John. 1:18</sup> *nul n'a vu Dieu*, pour apprendre de lui les secrets de ses perfections divines, il faudroit que *le Fils unique qui est dans le sein du Pere*, eût fait connoître lui-même le mystère de cette génération éternelle, par laquelle il procede du Pere, pour en parler d'une maniere convenable. Saint Paul lui-même ne trouve point de termes pour se faire entendre sur un sujet si élevé. C'est qu'en effet lorsqu'il s'agit de parler de Dieu, notre langue, dit <sup>“</sup> saint Chrysostome, est dans l'impuissance de s'exprimer, & toute notre intelligence se trouve trop <sup>“</sup>

„ courte pour comprendre ce qui le regarde. Nous  
 „ savons , par exemple , que Dieu est par-tout ; mais  
 „ le pouvons-nous comprendre ? Nous savons qu'il  
 „ est un Esprit sans corps , & une vertu invisible qui  
 „ est la cause & le principe de tous les biens ; mais  
 „ savons-nous quelle est cette vertu , ou de quelle sorte  
 „ elle agit ? Je dis , continue ce Pere , qu'il a engendré  
 „ un Fils de sa propre substance ; mais je ne comprehends  
 „ point ce mystere. Il faut donc en se rencontraire  
 „ beaucoup de foi & une pieté pleine de respect.  
 „ Quand les paroles nous manquent , quand nous  
 „ ne pouvons exprimer entierement ce que nous  
 „ avons dans l'esprit , nous devons alors honorer  
 „ Dieu davantage , de ce qu'il est tel , qu'il surpassé  
 „ nos intelligences , & qu'il est au-dessus de toutes  
 „ nos pensées.

Faut-il donc s'étonner , que l'Apôtre , pour montrer la parfaite égalité , & la ressemblance entière que le Fils de Dieu , en vertu de sa nature , a avec son Pere , emprunte des termes tirés des choses naturelles pour marquer *une chose incompréhensible aux hommes* ? On fait ce que c'est que l'éclat d'une lumière brillante , & que le caractère ou l'image tirée sur un original ; mais de ces idées sensibles il en faut faire une application toute spirituelle , selon l'analogie de la foi , car quoique le Verbe divin soit une lumière émanée d'une lumière , il est avec le Pere *la lumière du monde , & la vraie lumière qui illumine tout homme venant en ce monde* , & quoiqu'il procede du Pere comme son image , étant *une même chose avec lui* , cette image ou ce caractère marque une ressemblance entière à l'original , sans aucune différence. Ainsi , quoique saint Paul ne puisse trouver de nom pour exprimer

ce

ce qu'il veut marquer , il fait assez remarquer l'autorité toute-puissante du Fils , & sa gloire égale à celle de son Pere , en disant qu'il a créé le monde ; qu'il soutient toutes choses par la puissance de sa parole ; qu'il est assis à la droite de la souveraine Majesté , & qu'il est élevé au-dessus des Anges avec la prééminence qui se trouve entre le Createur & les créatures.

Mais après que l'Apôtre a relevé si excellement la grandeur infinie de J E S U S - C H R I S T , il fait voir son profond abaissement en se faisant homme pour délivrer les hommes de leurs pechés qui les tenoient assujettis à la tyrannie du demon. Quelle reconnaissance ne devons-nous point avoir pour ce souverain Seigneur , qui est descendu du trône de sa gloire pour souffrir sur une croix la mort la plus ignominieuse , afin de nous reconcilier avec son Pere ? La grandeur de cette charité infinie est un mystere impenetrable , qui rend l'ingratitudo de l'homme d'autant plus criminelle que l'amour d'un Dieu envers lui a été excessif.

v. 9. jusqu'au 14. *Vous avez aimé la justice , & vous avez hâï l'injustice , c'est pourquoi , &c.*

J E S U S - C H R I S T , pour avoir hâï l'injustice & lui avoir fait une guerre continue, a été mis à mort , par laquelle il a merité d'être oint d'une huile de joie , c'est-à-dire , de jouir de la gloire qui lui étoit préparée ; ce qui est à peu-près ce que dit saint Luc : *Ne falloit-il pas que le Christ souffrit tout cela , & qu'il entrât ainsi dans sa gloire ?*<sup>24. 25.</sup> C'est-à-dire , dans ce regne glorieux qu'il vouloit établir en rachetant les hommes pour regner avec lui. De sorte que pour être participant du royaume du ciel , il faut non seulement aimer la justice , &

ne rien faire qui la blesse ; mais encore haïr l'injustice , & s'opposer avec zèle à tout le mal , comme JESUS-CHRIST a fait : car ce n'est pas assez de conserver dans son cœur une haine interieure contre l'injustice , si l'on peut s'opposer exterieurement au mal , quand même on devroit perdre la vie , si l'ordre de Dieu nous y engage ; Car autrement nous le devons supporter , JESUS-CHRIST lui-même ne s'étant pas toujours opposé exterieurement à toutes les injustices qu'il a connues , quoique dans son cœur il les ait eues en horreur . Le zèle que l'on a contre l'injustice , s'il est véritable , est bien réglé ; il n'en est pas de même de cette haine toute spirituelle , & des passions qui ne sont capables d'aucune retenue pendant qu'elle subsistent , & dont on ne se souvient plus , si-tôt qu'elles sont passées ; car les passions sont toujours inquietes & agitées , & ne laissent jamais en repos ; au-lieu que le zèle qui vient de l'amour de la justice , quelque sujet qu'on lui donne de haïr le mal , lui fait la guerre sans se troubler , & conserve au milieu de ses poursuites une grande paix interieure , parceque ce ne sont point ses mouvements propres que l'on suit , mais ceux du Saint-Esprit , qui donnent la paix , bien-loin de la faire perdre : c'est pourquoi jamais on ne se repent de les avoir suivis , quelque mauvais succès qu'il en arrive en apparence , le succès de nos entreprises dépend de Dieu , qui en règle l'évenement selon ses desseins , & il ne faut nous mettre en peine que de lui obeir.

Comme donc JESUS-CHRIST n'est entré dans le ciel qu'en s'opposant à l'injustice aux dépens de sa vie , nous ne devons pas nous contenter de ne point commettre d'injustice ; mais nous

sommes encore obligés de lui faire la guerre & la haïr , au moins en notre cœur , s'il ne nous est pas permis de le témoigner extérieurement , sans jamais cesser de la persécuter dans toutes les rencontres où Dieu nous engagera , par l'amour que nous devons lui porter & à notre prochain .

¶. 14. *Tous les Anges ne sont-ils pas des Esprits qui tiennent lieu de serviteurs & de ministres , &c.*

Il semble que saint Paul rabaisse beaucoup les Anges , & relève les hommes en cet endroit , en disant que les Anges ont été destinés de Dieu pour le service des hommes , mais il faut considérer que comme toutes les créatures s'aident & se servent les unes les autres , pour entretenir l'ordre que Dieu par sa sagesse a réglé dans tout l'univers ; toutes ensemble ne sont faites que pour servir leur Createur , & pour exécuter les desseins de sa providence . Or le principal dessein que Dieu ait formé , tel qu'il nous paraît dans les Ecritures , c'est la conservation de ses élus , qui sont avec son Fils bien-aimé l'objet de sa complaisance . Il les a choisis de toute éternité pour les faire régner avec lui : c'est en leur faveur qu'il a fait tout ce monde visible ; c'est pour eux que le Fils de Dieu s'est fait homme , & c'est pour les recueillir qu'il a envoyé ses Apôtres par tout l'univers , & qu'il envoie encore tous les jours des Pasteurs pour les former & les instruire ; c'est enfin pour eux qu'il envoie ces Gardiens invisibles , à qui il a ordonné d'avoir soin d'eux , & de les soutenir Ps. 90.124 de leurs mains , de peur qu'ils ne se bouscuent le pied contre quelque pierre . Si donc les Anges rendent service aux hommes , c'est pour obeir à Dieu qui est leur commun Maître , à qui est dû tout respect , tout honneur , & toute adoration .

E e ij

Mais quoiqu'il soit juste & raisonnable que les creatures inferieures soient soumises à celles qui sont dans un rang plus élevé , comme on voit qu'il se pratique dans le gouvernement des Etats , dans la hierarchie Ecclesiastique , &c, selon quelques Auteurs , parmi les Anges ; la charité , sans troubler cet ordre , le renverse , pour ainsi dire , en l'affirmant ; & plus cette reine des vertus s'empare du cœur de l'homme , plus elle l'assujettit à tous les autres hommes pour l'amour de Dieu ; quand quelqu'un est engagé de commander , s'il est animé de ce feu divin , il se regarde comme le dernier de tous , & ne commande rien qu'il ne l'ait pratiqué le premier.

*Mattb.  
20. 25.  
Gc.*

C'est une philosophie que J E S U S - C H R I S T nous a apprise en venant au monde , & en a lui-même suffisamment instruit ses disciples : *Vous savez , leur dit-il , que ceux qui sont Princes parmi les nations , les dominent , & que les Grands les traient avec empire ; il n'en doit pas être de même parmi vous ; mais que celui qui voudra être grand parmi vous , soit votre serviteur ; & que celui qui voudra être le premier parmi vous , soit votre esclave ; comme le Fils de l'homme n'est pas venu pour étre servi , mais pour servir.* Et pour confirmer par les effets l'instruction qu'il avoit donnée de vive voix , il a bien voulu , par une humilité prodigieuse , s'abaisser au-dessous de ses Apôtres en leur lavant les pieds , sans excepter celui qui le devoit trahir & le livrer à ses cruels ennemis ; & après qu'il leur eut lavé les pieds , il leur dit : *Sauvez-vous ce que je viens de faire ; Vous m'appellez votre Maitre & votre Seigneur , & vous avez raison , car je le suis . Si donc je vous ai lavé les pieds , moi qui suis votre Seigneur*

AUX HEBREUX. CHAP. I. 437  
Et votre Maître ; vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres ; car je vous ai donné l'exemple , afin que pensant à ce que je vous ai fait , vous fassiez aussi de même.

Les Disciples de J E S U S - C H R I S T ont suivi son exemple , & pour gagner les ames , ils se sont assujettis à tout. Saint Paul dit de lui-même , qu' étant libre à l'égard de tous , il s'est rendu le serviteur de tous , pour gagner à Dieu plus de personnes . Les Pasteurs qui leur ont succédé , font profession d'entrer dans ces mêmes sentimens , & le souverain Pontife qui tient le premier rang dans l'Eglise , se qualifie , serviteur des serviteurs de Dieu . Tous les Chrétiens par leur état doivent aussi suivre en cela l'exemple de leur Maître , qui s'est anéanti pour eux <sup>Phil. 2.</sup> en prenant la forme & la nature de serviteur . Que chacun par humilité , dit saint Paul , croie les autres au-dessus de soi .

Faut-il donc s'étonner que les Anges qui brûlent de charité , se portent à rendre service à ceux qui doivent être les héritiers du salut ? Ils savent combien les élus de Dieu lui sont chers ; - aussi la conversion d'un pecheur leur est-elle un sujet de fête & d'une grande joie dans le ciel . Mais depuis que le Fils de Dieu s'est abaissé si profondément en se faisant homme pour sauver les hommes , ils se croiroient indignes des grâces de Dieu , s'ils ne cooperoient à leur salut par tous les services dont ils sont capables . Avant la venue de J E S U S - C H R I S T ils recevoient les hommages des hommes ; mais , comme dit saint Gregoire , depuis que le Sauveur s'est revêtu de notre chair , ils ne peuvent souffrir que l'homme , dont la nature a été élevée au - dessus de la leur en la personne de

E e iij

*Gregor.  
bon. 2.  
in Ezech.*

JESUS-CHRIST, s'abaisse au-dessous d'eux.  
 Apoc. 19. Quand saint Jean dans son Apocalypse se prosternera  
 10. aux pieds d'un Ange pour l'adorer, il lui dit : Gardez-vous bien de le faire, je suis serviteur de Dieu  
 comme vous & comme vos frères.

Que nous reste-t-il donc, que de rendre grâces à Dieu de la protection qu'il nous donne par les saints Anges, qu'il envoie pour nous éclairer & nous conduire dans ce pèlerinage ? Nous devons aussi avoir beaucoup de respect pour eux, & nous conduire si sagement en leur présence, que nous ne fassions rien que nous ne fussions librement en présence des hommes. *In quovis diversorio, in quo-  
vis angulo*, dit saint Bernard : *Angelo tuo reveren-  
tiam habe, tu ne audeas illo praesente quod vidente  
me non auderes?*



## CHAPITRE II.

1. **N**ous devons donc à proportion nous attacher avec plus de soin aux choses que nous avons entendues, pour n'être pas comme de l'eau qui s'écoule & se perd !.

2. Car si la loi qui a été annoncée par les Anges, est demeurée ferme, & si tous

1. **P**ropterea aban-  
dantiū oportet  
observare nos ea que  
audivimus, ne foric  
pereffiuamus.

2. **S**i enim qui per An-  
gelos dictus est sermo,  
factus est firmus, &  
omnis prævaricatio &

*y. 1. Autr. pour n'être pas met. Lettr. Afin que nous ne  
comme des vases entr'ouverts, nous déçutions pas.  
qui laissent écouler ce qu'on y*

AUX HEBREUX. CHAP. II. 439  
inobedientia accepit ju-  
stam mercedis retribu-  
tionem :

3. quomodo nos ef-  
fugiemus , si tantam  
neglexerimus salutem:  
qua cum initium acce-  
pisset enarrari per Do-  
minum , ab eis , qui  
audierunt , in nos con-  
firmata est ,

4. contestante Deo  
signis & portentis , &  
varii virtutibus , &  
Spiritus sancti distri-  
butionibus secundum  
suam voluntatem.

5. Non enim Ange-  
lis subiect Deus orbem  
terræ futurum de quo  
loquimur.

6.. Testarus est au-  
tem in quodam loco  
quis , dicens : Quid est  
homo quod memor es  
ejus , aut filius ho-  
minis quoniam visitas  
eum ?

7. Minuisti eum

¶. 3. lett. un tel salut. Expl. l'Evangile qui est un si puissant moyen de salut.  
¶. 5. expl. l'Eglise de la terre

les violemens *de ses préceptes*  
& toutes les desobeissances  
ont reçû la juste punition qui  
leur étoit dûe ;

3. comment pourrons-  
nous l'éviter , si nous negligeons  
*l'Evangile* du veritable  
salut // , qui ayant été pre-  
mierement annoncé par le  
Seigneur même , a été con-  
firmé parmi nous par ceux  
qui l'ont entendu ,

4. ausquels Dieu même a *Marc.*  
rendu témoignage par les 16. 10.  
miracles , par les prodiges ,  
par les differens effets de sa  
puissance , & par la distribu-  
tion des graces du Saint-Es-  
prit , qu'il a partagées com-  
me il lui a plu .

5. Car Dieu n'a point sou-  
mis aux Anges le monde fu-  
tur // dont nous parlons .

6. Or quelqu'un a dit dans  
un endroit de l'Ecriture :  
Qu'est - ce que l'homme , p. s. 5. ,  
pour meriter votre souve-  
nir ; & qu'est - ce que le Fils-  
de-l'homme , pour être ho-  
noré de votre visite ?

7. Vous l'avez rendu pour

& du ciel , au-lieu que la loi a été  
donnée par les Anges , comme il  
dit ailleurs .

E c iiiij

un peu de temps & inferieur aux Anges , vous l'avez couronné de gloire & d'honneur ; vous lui avez donné l'empire sur les ouvrages de vos mains.

*Math.*  
8. 8.  
*1. Cor.*  
15. 26.

8. Vous lui avez assujetti & mis sous ses pieds toutes choses. Or en disant qu'il lui a assujetti toutes choses, il n'a rien laissé qui ne lui soit assujetti : & cependant nous ne voyons pas encore que tout lui soit assujetti.

*Phil. 2. 8.*

9. Mais nous voyons que J e s u s , qui avoit été rendu pour un peu de temps inférieur aux Anges , a été couronné de gloire & d'honneur , à cause de la mort qu'il a soufferte : Dieu par sa bonté ayant voulu qu'il mourût pour tous.

10. Car il éroit bien digne de Dieu , pour qui & par qui sont toutes choses , & qui vouloit conduire à la gloire plusieurs enfans , qu'il consummât & perfectionnât par les souffrances celui qui devoit être le chef & le principe de leur salut.

11. Aussi celui qui sanctifie,

*¶ . 7. au temps de sa vie mortelle & de sa Passion.*

paulominus ab Angelis ; gloriâ & honore coronaisti eum : & constitueristi eum super opera manuum tuarum.

8. Omnia subjecisti sub pedibus ejus. In eo enim quod omnia ei subjecit , nihil dimisit non subjectum ei. Nunc autem needum videamus omnia subjecta ei.

9. Eum autem , qui modico quam Angelii minoratus est , videamus Jesum , propter passionem mortis , gloriâ & honore coronatum : ut gratiâ Dei , pro omnibus gustaret mortem.

10. Decebat enim cum , propter quem omnia , & per quem omnia , qui multos filios in gloriam adduxerat , auctorem salutis eorum per passionem consummaret.

11. Qui enim sancto

AUX HEBREUX. CHAP. II. 44

sicut, & qui sanctifi-  
cantur, ex uno omnes.  
Propter quam causam  
non confunditur fra-  
tres eos vocare, dicens:

12. Nuntiabo nomen  
tuum fratribus meis :  
in medio Ecclesie lau-  
dabo te.

13. Et iterum : Ego  
ero fidens in eum. Et  
iterum : Ecce ego, &  
pueri mei , quos dedit  
mihi Deus.

14. Quia ergo pueri  
communicaverunt carni & sanguini , & ipse  
similiter participavit  
eisdem : ut per mor-  
tem destrueret eum ,  
qui habebat mortis im-  
perium , id est , diabo-  
lum :

15. & liberaret eos ,  
qui timore mortis per  
totam vitam obnoxii  
erant servituti.

16. Nusquam enim  
Angelos apprehendit ,

¶. 11. expl. ou du même Dieu , ou du même Adam , ou du même esprit.

& ceux qui sont sanctifiés ,  
viennent tous d'un même  
principe <sup>¶</sup>. C'est pourquoi il  
ne rougit point de les appeler  
les frères,

12. en disant : J'annonce- Psl. 21.  
rai votre nom à mes frères , <sup>¶</sup>  
je chanterai vos louanges au  
milieu de l'assemblée de votre  
peuple.

13. Et ailleurs : Je mettrai Pf. 17. 1.  
ma confiance en lui. Et en un  
autre lieu : Me voici avec Isaï. 8.  
les enfans que Dieu m'a don- <sup>¶</sup>  
nés.

14. Comme donc les enfans  
sont d'une nature *mortelle*  
composée de chair & de  
sang <sup>¶</sup>, c'est pour cela que  
lui-même a pris aussi cette  
même nature ; afin de dé- osse 13.  
truire par sa mort , celui qui <sup>14.</sup>  
Cor. 15. étoit le prince de la mort , <sup>¶</sup>  
c'est-à-dire , le diable ;

15. & de mettre en liberté  
ceux que la crainte de la mort  
tenoit dans une continue  
servitude pendant leur vie.

16. Car il ne s'est pas ren-  
du le libérateur des Anges ,

¶. 14. Lettr. participant à la  
chair & du sang ; il y a aussi lui-  
même participé , &c.

442 EPISTRE DE S. PAUL.  
mais il s'est rendu // le li- sed semen Abraham ap-  
berateur de la race d'Abra- prehendit.  
ham.

17. C'est pourquoи il a fallu qu'il fut en tout semblable à ses frères, pour être envers Dieu un Pontife compatissant & fidelle en son ministere, afin d'expier les pechés du peuple.

18. Car c'est des peines & des souffrances mêmes, par lesquelles il a été tenté & éprouvé, qu'il tire la vertu & la force de secourir / ceux qui sont aussi tentés.

¶. 16. Ce mot Grec est au prét. sent, & signifie , prendre un homme par la main pour le tirer de la servitude.

¶. 18. lestr. pour secourir.

17. Unde debuit per omnia fratribus similiari , ut misericors fieret & fidelis pontifex ad Deum , ut repropriariet delicta populi.

18. In eo enim in quo passus est ipse & tentatus , potens est & eis , qui tentantur , auxiliari.



### SENS LITTERAL.

¶. 1. *N*ous devons donc à proportion nous attacher avec plus de soin aux choses que nous avons entendues, pour n'être pas comme de l'eau qui s'écoule & se perd.

*Nous devons donc à proportion nous attacher avec plus de soin, puisque J e s u s - C H R I S T est tel que je viens de vous le décrire, qu'il est le propre Fils de Dieu, la splendeur de sa gloire, & le caractère de sa substance : puisqu'il est le créateur & le*

AUX HEBREUX. CHAP. II. 443  
conservateur de toutes choses , & par consequent  
d'une dignité infiniment élevée au-dessus des An-  
ges , que vous regardez comme les ministres de vo-  
tre loi :

*Aux choses que nous avons entendues , c'est-à-dire ,*  
à la creance des verités qu'il nous a revelées , & à  
l'observation des préceptes qu'il nous a imposés  
par son Evangile , que nous avons entendu , & au-  
quel nous avons cru.

*Pour n'être pas comme l'eau qui s'écoule & se  
perd , c'est comme s'il disoit : Je crains que si nous  
manquons à ce devoir , Dieu en punition de notre  
negligence & de notre mépris , ne nous abandonne  
à l'apostasie , comme il en a déjà abandonné beau-  
coup d'autres : ou , craignant que nous ne venions  
à nous perdre ; de même que l'eau qui s'écoule  
hors de son canal est perdue. Voyez Genè. 49. 4.  
Pſ. 57. 8. Prov. 3. 21. Sag. 16. 29.*

¶. 2. *Car si la loi qui a été annoncée par les An-  
ges , est demeurée ferme , & si tous les violemens de  
ses préceptes & toutes les desobeissances ont reçû la  
juste punition qui leur étoit due.*

*Car si la loi qui a été annoncée par les Anges ,  
c'est-à-dire , si la loi de Moïse prononcée & pu-  
bliée par le ministere des Anges. V oyez Act. 7. 53.  
Gal. 3. 19. qui servoient en cela même de ministres  
à l'Ange par excellente , qui est le Fils de Dieu :*

*Est demeurée ferme , &c. c'est-à-dire , a été con-  
firmée par tant de prodiges , si ponctuellement ob-  
servée par ses séctateurs , & enfin si ferme en sa  
dureté , qu'elle n'a pu être abolie , ni abrogée avant  
qu'elle ait été accomplie jusqu'à la moindre de ses  
parties.*

¶. 3. *Comment pourrons-nous l'éviter , si nous ne-*

*gligeons l'Evangile du véritable salut, qui ayant été premierement annoncé par le Seigneur même, a été confirmé parmi nous par ceux qui l'ont entendu.*

*Comment pourrons-nous l'éviter, si nous négligeons l'Evangile du véritable salut, &c. qui est un puissant moyen, & l'unique dont Dieu se sert pour sauver ses élus ; au-lieu que la loi de Moïse n'étoit qu'un moyen pour parvenir à la felicité temporelle. D'où il s'ensuit que le mépris de cette loi étoit bien moins punissable, que le mépris de l'Evangile. Moïse & les Prophètes avoient en quelque maniere annoncé le salut avant J E S U S - C H R I S T , sous des figures obscures, & comme une chose future ; & ne l'avoient publié que comme des serviteurs de la part de leur maître. Mais J E S U S - C H R I S T , le Fils de Dieu & le Seigneur même , a prêché le premier ce salut , il a découvert & expliqué nettement les moyens d'y parvenir , & l'a annoncé comme une grace présente. Ce qui rénd le mépris de l'Evangile, & du salut qui y est proposé , plus digne de châtiment & de punition.*

*A été confirmé parmi nous, c'est-à-dire, parmi les fidèles, de la communion desquels je suis.*

*1. Thess. Comme il dit ailleurs : Nous qui vivons & qui serons réservés pour son avènement, nous ne préviendrons point ceux qui sont déjà dans le sommeil de la mort. Or il est visible qu'il ne parle qu'en la personne des Chrétiens , qui se trouveront en vie lors que le jugement arrivera , & qu'il ne se sert du mot de *Nous*, que pour marquer une même communion. On ne peut donc pas inferer de cette expression, que saint Paul n'ait pas été instruit par J E S U S - C H R I S T même, ni par consequent que*

cet Apôtre qui avoit été instruit par J E S U S-CHRIST, ne soit pas l'auteur de cette Epître.

*Par ceux qui l'ont entendu*, qui nous ont assuré, comme témoins oculaires, que J E S U S-C H R I S T avoit en effet annoncé ce salut, & que ce n'étoit pas un bruit & une rumeur populaire, appuyant ensuite leur témoignage par toute sorte de preuves, par la sainteté de leur vie, par la sublimité & la pureté de leur doctrine, & par l'operation des miracles. L'Apôtre ajoute ceci, pour montrer que ceux mêmes d'entre les Juifs à qui il écrivoit qui n'avoient pas vu J E S U S-C H R I S T seroient inexcusables, s'ils résistoient à la prédication de l'Evangile, puisqu'ils avoient entendu les Apôtres qui en étoient témoins oculaires, & qui avoient appuyé leur témoignage par tant de sortes de preuves. *Autr.* Par ceux qui l'ont entendu, c'est-à-dire, par les Apôtres, disciples, & autres fidèles, du témoignage même desquels l'Apôtre se fera pour confirmer le mystère de la Resurrection. Il oppose encore en ceci l'Evangile à la loi : car Moïse avoit bien entendu la voix de l'Ange qui donnoit la loi au nom de Dieu ; mais il n'avoit pas, comme les Apôtres, entendu la voix du Legislateur, & du Fils de Dieu même.

\*. 4. *Ausquels Dieu même a rendu témoignage par les miracles, par les prodiges, par les differens effets de sa puissance, & par la distribution des grâces du Saint-Esprit, qu'il a partagées comme il lui a plu.*

*Ausquels Dieu même a rendu témoignage, c'est-à-dire, joint son témoignage à celui de J E S U S-C H R I S T & des Apôtres, parceque ce témoignage pouvoit être suspect aux Juifs, s'il avoit été*

tout seul , sur-tout s'agissant de changer la loi de Moïse , dont Dieu même étoit l'auteur . Ces trois sortes de témoignages si autentiques rendent le mépris de l'Evangile tout-à-fait inexcusable , & ôtent tout prétexte aux Juifs de s'y opposer ou d'en douter . Il semble que l'Apôtre a quelque égard dans ces trois sortes de témoins qu'il produit pour confirmer la vérité de l'Evangile , à cette ordonnance de la loi qui portoit que le témoignage de deux ou trois personnes seroit jugé véritable : & nous voyons même que J e s u s - C H R I S T se fera de la même sorte de preuve envers les Juifs .

*Par les miracles* , c'est - à - dire , par des opérations qui sont au-dessus de la nature .

*Par les prodiges* , c'est - à - dire , par des opérations surnaturelles , surprenantes & qui donnent de la terreur , comme de faire mourir , d'aveugler d'une seule parole .

*Par les differens effets de sa puissance* . Grec . *Par diverses puissances* : le mot de puissance en cet endroit , signifie les miracles extraordinaires & signalés que Dieu opere par sa toute-puissance , comme la Resurrection des morts .

*Et par la distribution des dons* qui ont suivi & confirmé la vérité de l'Evangile , & qui servent à montrer la prééminence de ce même Evangile par-dessus la loi , qui ne fut autorisée que par des tonnerres , des éclairs & des tremblemens de terre , sans qu'il intervint aucun des miracles par lesquels Dieu a confirmé la vérité de l'Evangile , comme la guérison des malades , la résurrection des morts , le don des langues & de prophétie , qui étoient fort communs dans les commencemens de l'Eglise . Car puisque Dieu emploie de plus grands miracles pour la con-

firmation de l'Evangile, que pour la confirmation de la loi, c'est une marque visible qu'il préfere l'Evangile à la loi, & que la transgression de ses préceptes doit être bien plus sévèrement punie.

*Des graces du Saint-Esprit*, comme la foi des miracles, la prophétie, l'interprétation des langues, le discernement des Esprits, & d'autres qui sont marquées.

*Qu'il a partagés comme il l'a plu, à qui il a voulu, & autant qu'il lui a plu, sans considerer le mérite de ceux qu'il en a favorisés.*

V. 5. *Car Dieu n'a point soumis aux Anges le monde futur dont nous parlons.*

*Car Dieu n'a point soumis aux Anges.* L'on pourroit rapporter ce verset au verset 3. en ce sens. Ce n'est pas sans raison que Dieu s'est plutôt servi de son Fils pour annoncer la nouvelle loi que de ses Anges, comme il avoit fait dans l'ancienne loi : car comme la Synagogue étoit gouvernée par le ministere des Anges, & qu'elle leur étoit sujette ; il étoit bien convenable que ce fût par leur ministere que la loi leur fut donnée. Mais comme l'Eglise Chrétienne qui est ce monde futur promis dans la loi, n'est plus sujette qu'à JESUS-CHRIST, il a été bien juste que ce fût lui seul, & non pas les Anges, qui publiait sa loi, & qui annonçât lui-même son Evangile.

*Le monde futur*, c'est-à-dire, non seulement l'Eglise Chrétienne, promise dans l'ancienne loi par les Prophetes ; mais sur tout, le monde tel qu'il doit être après la consommation des siecles. Non pas que JESUS-CHRIST n'ait dès-à-présent une autorité souveraine sur le monde : mais il ne l'exerce pas si pleinement ni dans toute l'étendue qu'il fera

pour lors , parceque le diable ni les pecheurs n'auront plus aucun pouvoir de troubler son regne & d'abuser des creatures , qui seront entierement soumises à la puissance de J E S U S - C H R I S T étant délivrées de la tyrannie qu'elles souffrent à présent par le mauvais usage qu'en font les pecheurs.

Deplus J E S U S - C H R I S T n'exerce pas à présent son autorité sur le monde de telle sorte qu'il ne la partage en quelque maniere avec les Anges & avec les hommes , puisqu'il se sert de leur ministere pour le gouverner ; au-lieu que pour lors il le gouvernera tout seul & immediatement par lui-même.

*Dont nous parlons* , c'est-à-dire , duquel nous entendons parler en cet endroit. Il ajoute ceci pour montrer qu'il n'entend point parler de ce monde , quant à son état présent de corruption , parcequ'en cet état il n'est pas encore pleinement soumis à J E S U S - C H R I S T .

¶. 6. *Or quelqu'un a dit dans un endroit de l'Ecriture : Qu'est ce que l'homme pour meriter votre souvenir ? Et qu'est - ce que le Fils de l'homme pour être honort de votre visite ?*

*Or quelqu'un a dit dans un endroit de l'Ecriture , Pseaume 8.5. Que Dieu a soumis le monde à J E S U S - C H R I S T ; il est donc indubitable qu'il est infiniment élevé au-dessus des Anges. Ce Pseaume pris à la lettre s'entend de l'homme en general ; mais selon le sens mystique revelé à l'Apôtre , il s'entend de J E S U S - C H R I S T , consideré selon sa nature humaine , & en qualité de mediateur.*

*Qu'est-ce que l'homme , &c. Le Psalmiste veut marquer qu'il n'y avoit rien en la nature humaine de J E S U S - C H R I S T , considerée en elle-même , hors*

hors du don de la grace de Dieu , qui l'ait pû éléver au degré d'honneur où Dieu l'a élevée , & qu'ainsi toute la gloire en est dûe à Dieu , qui de son seul bon plaisir l'a voulu élever à cette gloire.

*Qu'est-ce que l'homme , & qu'est-ce que le Fils-de-l'homme ?* Peut-être que cette repetition marque que ce Pseaume se doit entendre de l'homme en general selon la lettre , & de JESUS-CHRIST , qui se nomme par-tout le Fils-de-l'homme , selon le sens mystique. Voyez l'explication du Pseaume 8.

*V. 7. Vous l'avez rendu pour un peu de temps inférieur aux Anges , vous l'avez couronné de gloire & d'honneur ; vous lui avez donné l'empire sur les ouvrages de vos mains .*

*Vous l'avez rendu pour un peu de temps , c'est-à-dire , au temps de la vie mortelle & de la Passion , inférieur aux Anges ; non en dignité , puisqu'il a toujours été Fils de Dieu depuis le premier moment de son Incarnation , mais à l'égard des apperçances extérieures , qui le faisoient prendre pour un homme commun , & à l'égard des fonctions de la vie animale , qui lui étoient communes avec les autres hommes ; & sur-tout à l'égard des souffrances de corps & d'esprit . Ces choses le rendoient effectivement inférieur aux Anges , qui sont exempts de toutes ces misères .*

*Vous l'avez couronné , pour marque de sa royauté & de sa souveraine majesté , de gloire , ayant rendu son nom celebre par toute la terre , & d'honneur , par les hommages & les adorations que lui rendent tous les Saints , & par la soumission générale que tous les méchans mêmes & les diables sont obligés d'avoir pour lui .*

*Vous lui avez donné l'empire sur les ouvrages de  
Tome IV.*

F f

450 EPISTRE DE S. PAUL  
vos mains, & par consequent sur les Anges, qui ne sont que des creatures.

v.8. *Vous lui avez assujetti & mis sous ses pieds toutes choses.* Or en disant qu'il lui a assujetti toutes choses, il n'a rien laisse qui ne lui soit assujetti : & cependant nous ne voyons pas encore que tout lui soit assujetti.

*Vous lui avez assujetti & mis sous ses pieds toutes choses*, c'est-à-dire : Non seulement vous lui avez donné le droit & la dignité de Souverain, mais aussi vous l'en avez rendu paisible possesseur, en faisant qu'aucune des creatures ne se revolte plus contre lui, & qu'elles lui soient toutes , chacune en sa maniere , parfaitement soumises : ce qui ne se verifiera pleinement qu'à la fin du monde & dans le monde futur , duquel il parle , & auquel se rapportent principalement les passages qu'il vient de citer.

*Or en disant qu'il lui a assujetti toutes choses.* C'est la consequence que saint Paul tire des passages qu'il vient d'alleguer pour établir ce qu'il avoit avancé aux versets 5. & 6. que Dieu avoit établi JESUS-CHRIST sur le monde futur , & non pas les Anges.

*Il n'a rien laisse qui ne lui soit assujetti , non pas même les Anges , qui est ce que l'Apôtre veut principalement montrer ici , pour faire voir qu'ils sont inferieurs à JESUS-CHRIST.*

*Et cependant nous ne voyons pas encore que tout lui soit assujetti.* S. Paul prévient l'objection que pouvoient faire les Juifs, Que toutes choses n'étoient pas encore assujetties à JESUS-CHRIST, Que son regne étoit differé jusqu'à la consommation des siecles & jusqu'au monde futur ; & partant qu'il n'étoit pas encore au-dessus des Anges. Il répond , que quoiqu'en l'état présent de corruption où sont encore toutes choses , nous ne voyons pas la

vérité des passages du Psalmiste pleinement accomplie en la Personne de JESUS-CHRIST , puisque le diable , le monde & la chair traversent , autant qu'ils peuvent , la souveraineté de son regne , & que ces ennemis ne doivent être tout-à-fait abattus qu'après la consommation des siecles & au monde futur. Cela n'empêche pas cependant que JESUS-CHRIST n'ait déjà commencé à prendre possession de son regne , & qu'il n'y jouisse d'une gloire immortelle , comme l'Apôtre le va faire voir au verset suivant.

*V. 9. Mais nous voyons que J E S U S , qui avoit été rendu pour un peu de temps inferieur aux Anges , a été couronné de gloire & d'honneur , à cause de la mort qu'il a soufferte : Dieu par sa bonté ayant voulu qu'il mourut pour nous.*

*Mais nous voyons que J E S U S , c'est-a-dire , nous savoys certainement par la foi , par les miracles que ce J E S U S opere continuallement , & par le rapport de ceux qui l'ont vû dans sa gloire , comme saint Estienne , & moi-même , qui l'ai vû de mes propres yeux.*

*Qui avoit été rendu pour un peu de temps inferieur aux Anges , par son Incarnation , qui l'a-voit assujetti à toutes nos miseres , dont les Anges , qui sont des creatures impassibles & spirituelles , sont tout-à-fait exempts.*

*A été couronné de gloire , &c. c'est-à-dire , ce J E S U S , qui autrefois ne passoit que pour un homme du commun , qui étoit regardé comme un imposteur par les Juifs , & qui n'étoit distingué des autres que par son nom de J E S U S , & nullement par sa qualité de Sauveur , est à présent couronné d'honneur & de gloire , à cause de la mort qu'il a soufferte.*

F f ij

*Dieu par sa bonté, c'est-à-dire, par un pur effet de sa grace & de la miséricorde, ayant bien voulu sacrifier son propre Fils pour nos pechés.*

*Qu'il mourût pour tous.* Grec. *goûstât la mort,* selon la maniere de parler des Hebreux, c'est-à-dire, qu'il en souffrit toute la douleur & toute l'ameurtume. Voyez Rom. 8. 32.

¶. 10. *Car il étoit bien digne de Dieu, pour qui & par qui sont toutes choses, & qui vouloit conduire à la gloire plusieurs enfans, qu'il consommât & perfectionnât par les souffrances celui qui devois être le chef & le prince de leur salut.*

*Car il étoit bien digne de Dieu.* C'est la raison du verset précédent. L'Apôtre veut montrer pourquoi JESUS-CHRIST devoit être pour quelque temps inférieur aux Anges & sujet aux infirmités, aux douleurs & aux misères des hommes. La raison qu'il en apporte est, que s'il eût été impassible, comme les Anges, il n'auroit pu satisfaire pour les hommes en la maniere qui étoit la plus convenable, & la plus conforme à la raison & à l'ordre que Dieu avoit établi dans toute l'oeconomie de notre salut, tant en la loi de nature, que dans celle de Moïse.

*Pour qui & par qui sont toutes choses.* Il ne s'agit pas en cet endroit de la creation, mais de la redemption des hommes; car Dicu le Pere étant la fin & la premiere cause du salut des fidelles, il a dû se servir de moyens proportionés à sa sagesse, & à l'ordre qu'il a établi pour operer ce salut.

*Et qui vouloit, d'une volonté efficace & absolue, conduire à la gloire plusieurs enfans, c'est-à-dire, tous les élus, qui ne font qu'un petit nombre étant comparés avec le reste des hommes, dont le nombre est infiniment plus grand;* ce qu'il dit, pour les

distinguer des hommes charnels que Dieu n'a point regenerés par son Esprit , & qu'il ne conduira point par consequent à la gloire des enfans de Dieu, s'ils demeurent en cet état.

*Qu'il consummat & perfectionnat, c'est-à-dire, qu'il disposerât entierement par les souffrances , à operer la redemption des hommes , celui qui devoit être le chef & le prince de leur salut, c'est-à-dire, J E S U S - C H R I S T , qui est la cause prochaine & meritoire de leur salut , comme le Pere Eternel en est la cause premiere, souveraine & absolue.*

¶. II. *Aussi celui qui sanctifie & ceux qui sont sanctifiés, viennent tous d'un même principe. C'est pourquoi il ne rougit point de les appeller ses frères.*

*Aussi celui qui sanctifie , c'est-à-dire, J E S U S - C H R I S T , que le Pere a destiné & employé pour la sanctification de ses enfans.*

*Et ceux qui sont sanctifiés, viennent tous d'un même principe , c'est-à-dire , ont une même nature humaine. Il étoit donc bien juste & bien convenable à la sagesse de Dieu , que J E S U S - C H R I S T s'étant revêtu de la nature humaine , & étant vraiment homme , comme les fidelles qu'il devoit sanctifier , il se revêtit aussi des mêmes miseres , pour meriter leur sanctification & leur salut ; ce qu'il n'a pu faire qu'en se rendant inferieur aux Anges , & en se privant pour un temps d'être impassible , comme eux , ainsi que l'Apôtre le prouve plus amplement au chap. 5. Autr. Celui qui sanctifie les autres doit être de la même condition de ceux qu'il sanctifie , & être sujet aux mêmes miseres , & tel qu'il puisse compatir aux infirmités & aux miseres de ceux qu'il sanctifie , selon la pratique même observée dans la loi de Moïse par l'ordre de Dieu , dont les Juifs ne*

F f . iij

peuvent disconvenir. Et ainsi JESUS-CHRIST qui étoit envoyé pour sanctifier les hommes , & qui devoit en toutes choses accomplir la loi , se devoit revêtir de leurs misères , & se rendre par consequent inferieur aux Anges , qui en sont exemts par nature.

*C'est pourquoi il ne rougit point de les appeler ses freres , c'est-à-dire, quoiqu'il soit tel qu'il a été décrit ci-dessus , il ne rougit point d'avouer franchement qu'il est de même nature & d'une même condition que les fidelles , & qu'il est revêtu de toutes leurs misères , à l'exception du peché. Car le mot de freres marque non seulement l'égalité de nature, mais même l'égalité de condition. Tout oeci tend à montrer aux Hebreux qu'ils ne doivent pas se scandaliser de cette bassesse de J E S U S - C H R I S T , puisqu'elle étoit très - convenable à la sagesse de Dieu , & même à tout ce qui est observé dans leur loi ; car celui qui est proposé parmi eux pour sanctifier les autres , n'est pas un Ange , mais un homme passible , infirme , & entièrement semblable à ceux qu'il doit sanctifier.*

¶. 12. *En disant : j'annoncerai votre nom à mes freres ; je chanterai vos louanges au milieu de l'assemblée de votre peuple.*

*En disant.* Saint Paul apporte cette autorité du Pseaume 21. pour confirmer ce qui vient d'être dit touchant l'égalité de nature & de condition qui se rencontre entre J E S U S - C H R I S T & les fidelles , & qui est le fondement de cette qualité de freres , que J E S U S - C H R I S T donne à ses disciples , & en leur personne à tous les Chrétiens. Voyez Matth. 28. Joan. 20.

*J'annoncerai votre nom à mes freres. J E S U S -*

CHRIST a accompli cette prophétie par lui-même pendant les trois dernières années de sa vie, & pendant les quarante jours qu'il a demeuré avec ses disciples après sa résurrection : & depuis son Ascension il l'a accomplie par ses Apôtres & par tous ceux qui leur ont succédé dans le ministère de la prédication.

*Je chanterai vos louanges au milieu de l'assemblée de votre peuple.* Cela se vérifie toutes les fois que les fidèles sont assemblés au nom de JESUS-CHRIST, parce qu'il ne manque pas, suivant la promesse qu'il en a faite, de se trouver au milieu d'eux pour les soutenir par sa grâce, & les animer par son esprit, dans la vue qu'il a toujours de procurer la gloire & l'honneur de son Père.

*V. 13. Et ailleurs : Je mettrai ma confiance en lui. Et en un autre lieu : Me voici avec les enfans que Dieu m'a donnés.*

*Et ailleurs : Je mettrai ma confiance en lui.* Ces paroles s'entendent de David à la lettre, & de JESUS-CHRIST au sens mystique, l'Apôtre s'en sert comme d'une nouvelle preuve pour montrer que JESUS-CHRIST n'a pas seulement pris notre nature, mais qu'il en a pris les faiblesses. La force de la preuve consiste en ce que JESUS-CHRIST par ces paroles entendues au sens mystique témoigne qu'il est dépendant de son Père, qu'il a besoin de son secours pour être délivré de ses peines ; qu'il espère d'être récompensé de ses travaux, & qu'il n'est pas encore en possession de sa gloire : ce qui fait voir qu'il est dans un état de souffrance & de misère aussi-bien que les hommes qu'il doit sanctifier.

*Et en un autre lieu : Me voici avec les enfans que Dieu m'a donnés.* Ces paroles s'entendent à la lettre d'Isaïe , & au sens mystique de JESUS-CHRIST, duquel Isaïe étoit la figure. C'est encore pour montrer que J E S U S - C H R I S T a la même nature , & qu'il s'est assujetti aux mêmes misères que ceux qu'il veut sanctifier : la qualité d'enfans qui leur est donnée dans ce passage, faisant assez connoître qu'il y a entre J E S U S - C H R I S T & eux une même conformité de nature & de condition , qu'il y a entre un pere & ses enfans. *Autr.* Les enfans que Dieu m'a donnés , c'est-à-dire , les fidèles vrais enfans de JESUS-CHRIST , puisqu'il les a spirituellement engendrés par son sang , pour en être le chef par un pur effet de sa grace , & sans aucun merite de leur part.

¶. 14. *Comme donc les enfans sont d'une nature mortelle composée de chair & de sang ; c'est pour cela que lui-même a pris aussi cette même nature ; afin de détruire par sa mort celui qui étoit le prince de la mort ; c'est-à-dire , le diable.*

*Comme donc les enfans sont d'une nature mortelle , &c. c'est-à-dire , il a fallu que JESUS-CHRIST , dont les enfans étoient d'une nature mortelle , passible & sujette aux infirmités & aux misères de cette vie , se revêtît aussi d'une nature mortelle , passible & sujette aux mêmes infirmités & aux mêmes misères qu'eux : & par consequent qu'il se rendît inférieur aux Anges , & couvrit pour un peu de temps l'éclat de la majesté & de sa gloire , afin d'être en état pendant ce temps d'operer le mystère de leur redemption , comme l'Apôtre l'explique ensuite ; ce qu'il n'auroit pu faire s'il avoit été impassible & immortel.*

*Afin de détruire par sa mort celui qui étoit le prince de la mort, &c. c'est-à-dire, afin d'ôter au diable le pouvoir qu'il avoit de porter efficacement les fidèles au péché, qui est la mort de l'ame, & de les précipiter comme executeur de la justice divine dans la mort éternelle, qui en est la peine : Dieu ayant jugé qu'il étoit plus convenable de détruire par la mort même la puissance & l'empire tyrannique de celui qui étoit le premier auteur de la mort, que de la détruire par sa seule volonté.*

¶. 15. *Et de mettre en liberté ceux que la crainte de la mort tenoit dans une continue servitude pendant leur vie.*

*Et de mettre en liberté, &c. par le moyen de la charité que J E S U S - C H R I S T leur devoit mériter par sa mort, & leur donner par son esprit, qui d'esclaves les rendroit vraiment libres de la liberté des enfans de Dieu, en les délivrant de l'esprit de crainte, qui est le propre caractère des esclaves, & l'esprit de l'ancien Testament. En un mot c'est comme s'il disoit, que la fin de sa mort & de tout son état passible étoit de transferer ses enfans de la servitude de l'ancien Testament à la liberté des enfans de Dieu, qui est dans le nouveau. Ceci regarde principalement les Hebreux qui étoient passés de l'ancienne loi à la nouvelle.*

¶. 16. *Car il ne s'est pas rendu le libérateur des Anges, mais il s'est rendu le libérateur de la race d'Abraham.*

*Car. C'est la confirmation du verset 14. comme s'il disoit : Il étoit bien raisonnable qu'il prît une chair passible & mortelle, puisqu'il avoit à sauver des hommes mortels & non pas des Anges, dont la nature est purement spirituelle.*

*Il ne s'est point rendu le libérateur des Anges : Grec. Il ne se rend nullement le libérateur des Anges, c'est-à-dire, qu'on ne lit en aucun endroit de l'Ecriture qu'il se soit rendu le libérateur des Anges, mais on y voit bien qu'il se rend le libérateur de la race d'Abraham.*

*Mais il s'est rendu le libérateur de la race d'Abraham, c'est-à-dire, de la race spirituelle, & surtout des Juifs, auxquels il a été spécialement envoyé.*

*V. 17. C'est pourquoi il a fallu qu'il fut en tout semblable à ses frères, pour être envers Dieu un Pontife compatisant & fidèle en son ministère, afin d'expier les pechés du peuple.*

*C'est pourquoi il a fallu, c'est-à-dire, il a été très-convenable que Dieu l'ordonnât ainsi par son décret éternel ; Qu'il fut en tout semblable à ses frères, c'est-à-dire, aux fidèles dont il avoit pris la nature, & que Dieu avoit de toute éternité choisis pour être ses enfans par adoption, comme JESUS-CHRIST est son Fils par nature, n'y ayant rien de plus convenable ni de plus à souhaiter que la ressemblance entre les frères.*

*Pour être envers Dieu un Pontife compatisant & fidèle en son ministère, c'est-à-dire : Qui étant plus vivement touché de leurs misères qu'il ne l'eût été, s'il en avoit été exempt, il fut disposé par un sentiment de compassion à exercer la fonction de souverain Prêtre, avec d'autant plus de soin & d'inclination. L'Apôtre marque en quoi consiste la fonction de Pontife que JESUS-CHRIST a exercée, qui est d'offrir à son Père pour les hommes des prières & le sacrifice de soi-même en satisfaction de leurs pechés, & pour leur en obtenir une pleine rémission.*

*Afin d'expier les pechés du peuple , c'est-à-dire , des fidèles appellés son peuple , & sur-tout , des Juifs , pour lesquels J e s u s - C H R I S T avoit été premierement envoyé.*

*¶. 18. Car c'est des peines & des souffrances mêmes , par lesquelles il a été tenté & éprouvé , qu'il tire la vertu & la force de secourir ceux qui sont aussi tentés.*

*Car c'est des peines & des souffrances mêmes , &c. qu'il a supporté parmi les contradictions de ses ennemis , par les fatigues d'une vie laborieuse , & par les douleurs d'une mort cruelle sur la croix.*

*Qu'il tire la vertu & la force de secourir ceux qui sont aussi tentés , c'est-à-dire , que comme il a appris par sa propre experience à ressentir les misères des autres , il est toujours prêt par sa puissance , de fortifier & de soulager ceux qui sont tentés & affligés.*



### SENS SPIRITUEL.

*¶. 1. jusqu'au 10. Nous devons donc à proportion nous attacher avec plus de soin aux choses que nous avons entendues , &c.*

C'est une maxime constante , que plus on reçoit de la part de Dieu , plus on est obligé de lui être fidèle , & que les infidélités que l'on commet contre ses ordres sont aussi plus criminelles & plus punissables. Plus Dieu augmente ses grâces , plus aussi s'accroît le compte que nous lui en devons rendre , dit saint Gregoire ; ainsi on doit être par devoir d'autant plus humble , & plus porté à servir Dieu , qu'on se trouve plus engagé de lui rendre compte de ses bienfaits : Prenons donc garde que nous qui avons

Gregor.

hom 9.

in Ewang.

*plus reçû que les autres, ne soyons aussi jugés plus rigoureusement qu'eux.*

En effet, les payens qui n'ont reçû pour se conduire que les lumières de la loi naturelle, seront jugés sur cette loi, & s'ils y ont contrevenu, ils seront traités bien plus doucement que ceux qui ont eu de plus grandes connaissances. Ainsi, les Juifs, qui outre la loi naturelle avoient reçû de Dieu une loi écrite par le ministère des Anges, & des Conducteurs qui les gouvernoient de sa part, pour avoir méprisé ces grâces, ont été punis avec une terrible sévérité.

Que doivent donc attendre les Chrétiens, s'ils négligent de profiter des avantages que Dieu leur offre au-dessus des Gentils & des Juifs? Ne seront-ils pas châtiés avec d'autant plus de rigueur, qu'ils ont reçû plus de grâces & de lumières pour se conduire? C'est la règle de l'Evangile: *Le serviteur qui aura su la volonté de son maître, & qui néanmoins ne se sera pas tenu prêt, & n'aura pas fait ce qu'il desiroit de lui, sera battu rudement; mais celui qui n'aura pas su sa volonté, & qui aura faïe des choses qui meritent châtiment, sera moins battu. On redemandera beaucoup à celui à qui on aura donné beaucoup, & on fera rendre un plus grand compte à celui à qui on aura confié plus de choses.*

Cette vérité doit bien faire trembler les Chrétiens, qui ayant reçû la lumière de la raison pour se conduire comme les Gentils; & une loi qui leur fait connoître leurs devoirs comme les Juifs, ont eu pour maître, non des Philosophes, comme les Gentils; ni des Prophètes, comme les Juifs: mais le Fils de Dieu même qui les a instruits de sa loi salutaire, qu'il a gravée dans leurs esprits & dans

leurs coeurs , & les ayant purifiés de leurs pechés , les a rendus enfans de Dieu & coheritiers de son royaume.

Si donc les pechés sont differens , selon que l'on a été plus ou moins éclairé , ou plus ou moins assiéié du secours d'en-haut ; combien sont grands les pechés des Chrétiens étant comparés avec ceux des infidelles ? Quand David eut commis avec Bethsabée ce crime si connu de tout le monde , Dieu ne lui reprocha rien avec tant de force , que ce qu'après qu'il l'avoit honoré de tant de graces , il s'étoit laissé aller dans une si extrême ingratitudo : *je vous ai sacré 2. Reg. Roi , lui dit-il par son Prophète ; je vous ai délivré 12. 7. des mains de Saül ; je vous ai donné tout ce qui appartenoit à votre maison , & toute la maison de Juda & d'Israël , & si cela étoit peu , j'y en envoie encore ajouté davantage , pourquoi donc avez-vous commis ce crime en ma présence ? JESUS-CHRIST n'auroit-il pas grande raison de faire de tels reproches aux mauvais Chrétiens qu'il a comblés de si grandes faveurs ?*

Mais peut-être pourroit-on dire , que s'ils méritent un plus cruel châtiment que les payens , on ne peut pas du moins dire d'eux qu'ils sont plus méchants que les Juifs , parceque ceux-ci ont outragé & crucifié J E S U S - C H R I S T , ce que n'ont pas fait les Chrétiens , quelque déreglés qu'ils soient . Voici ce que saint Augustin répond à cette objection : *N'y aura-t-il donc , dit-il , que ceux qui l'ont crucifié qui seront damnés ? Ouy , je l'ose dire , ceux-là seuls qui l'ont crucifié seront damnés . Si cela est , disent les pecheurs de notre temps , nous sommes en assurance . Ouy , leur replique ce saint Docteur , si Dieu qui ne juge que selon la disposition interieure , n'interroge point votre cœur , vous êtes en assurance .* Aug. in P. 48.

*Les Juifs ont crucifié JESUS-CHRIST, parce-  
qu'ils l'ont vu ; vous résistez à sa parole, parceque  
vous ne le voyez pas. Si vous êtes assez hardi pour  
résister à sa parole ne le voyant pas, comment ne le  
crucifieriez-vous pas en sa chair, si vous le voyez ? Le  
Juif l'a traité avec mépris, lorsqu'il pendait en croix,  
& vous le traitez avec mépris lorsqu'il est assis dans  
le ciel. Il semble, dit le même Pere, que ce soit le  
comble de la malice & de l'impéteté d'avoir crucifié  
le Fils de Dieu : mais celle de ceux-là d'entre les  
Chrétiens est encore plus grande, qui ne veulent pas  
bien vivre, & qui haïssent les préceptes de la vérité,  
pour lesquels JESUS-CHRIST a été crucifié.*

Ce Saint fait assez voir par ce discours, que les Chrétiens ingrats aux grâces que Dieu leur a faites, seront punis plus rigoureusement que les Juifs qui ont fait mourir JESUS-CHRIST même. La punition visible que Dieu exerça sur Jérusalem, coupable de la mort de JESUS-CHRIST, paraît effroyable : cependant ce n'est qu'une foible image de celle qu'il exercera contre les Chrétiens qui étoufferont JESUS-CHRIST dans leur cœur, après l'y avoir conçû ; qui le crucifieront en eux-mêmes une seconde fois, comme parle saint Paul :

*Hebr. 10. Celui, dit-il, qui a violé la loi de Moïse, est con-  
damné à mort sans miséricorde sur la déposition de  
deux ou trois témoins ; combien croyez-vous donc que  
celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice qui  
aura foulé aux pieds le Fils de Dieu ; qui aura tenu  
pour une chose vile & prophane le sang de l'alliance  
par lequel il avoit été sanctifié, & qui aura fait ou-  
trage à l'Esprit de grâce ?*

Ainsi, des Chrétiens qui dans leur Baptême ont renoncé aux œuvres & aux pompe de satan, & se,

sont consacrés au service de Dieu , retournent ensuite à ces mêmes œuvres & à ces mêmes pompes , après ce qu'ils ont promis à Dieu ; il faut qu'ils sachent qu'autant de fois qu'ils s'y engagent , ils se rendent coupables d'autant de sacrileges spirituels , d'idolâtries & d'apostasies ; d'autant de trahisons , de perfidies , & de profanations du temple de Dieu : ils outragent J E S U S - C H R I S T autant de fois ; ils font autant d'affronts au Saint-Esprit , & autant d'injures à la sainte Trinité . Qui peut donc douter que leurs supplices dans l'enfer ne soient proportionnés à ces énormités ?

¶. 10. jusqu'au 15. *Car il étoit bien digne de Dieu , pour qui & par qui sont toutes choses , & qui vouloit conduire à la gloire plusieurs enfans , qu'il consommât & perfectionnât par les souffrances ceux qui devoit être le Prince & le Chef de leur salut , &c.*

On peut remarquer ici deux sortes de consommation , l'une de souffrances , l'autre de gloire , qui se répondent l'une à l'autre . J E S U S - C H R I S T a dit sur l'arbre de la croix : *Consummatum est* , tout Ioan. 19. 30. est accompli ; mais ce n'est pas de cette consommation que saint Paul parle ici ; celle dont il entend parler est fort différente & toute de gloire , au lieu que la première étoit remplie de souffrances , mais on ne parvient à la seconde consommation que par la première , & nous ne serons élevés dans la gloire qu'à proportion que nous aurons été humiliés & affligés en cette vie ; car ce sont les souffrances qui nous acquerent la perfection , & c'est dans ses souffrances que J E S U S - C H R I S T a trouvé sa gloire : Ainsi , afin que sa gloire fut consummée , il falloit que ses souffrances fussent

*Tome IV.*

## 464. EPISTRE DE S. PAUL

aussi entierement accomplies, & qu'il ne lui en restât aucune à achever ; comme en effet cela est arrivé, lorsqu'en expirant sur la croix il a prononcé ces paroles : *Tout est accompli.*

Cet accomplissement fut fait, non seulement par l'ordre de son Pere, mais aussi selon les regles d'une justice exacte, ayant été humilié & abaissé jusqu'aux dernières humiliations, afin qu'il fut élevé

*Phil. 2. 8.* par-dessus toutes choses. Il s'est rabaisé lui-même se rendant obéissant jusqu'à la mort & jusqu'à la mort de la croix ; c'est pourquoi Dieu l'a élevé jusqu'à une souveraine grandeur, & lui a donné un nom qui est au-dessus de tous les noms ; c'est pourquoi il a été le plus pauvre, & le plus méprisé des hommes, & a plus souffert qu'aucun autre ; ainsi Dieu son Pere, qui est juste, n'a pas manqué de le consommer en gloire, après l'avoir consumé en toutes sortes de souffrances. *Nonne hec oportuit pati Christum, & ita intrare in gloriam suam.*

*Luc. 24.  
26.*

S'il falloit que J E S U S - C H R I S T , qui étoit l'innocence même, souffrit tout cela ; ceux qui ne cherchent que le repos & les commodités de la vie, ne renoncent-ils pas à leur bonheur éternel ? vu que d'ailleurs étant coupables de plusieurs péchés, ils ne peuvent les expier que par la mortification & la pénitence. Un Dieu se rend obéissant jusqu'à la mort de la croix pour sauver la creature, & la creature ne veut point s'assujettir ni rien souffrir pour son salut.

*V. 15. Et de mettre en liberté ceux que la crainte de la mort tenoit dans une continuelle servitude pendant leur vie.*

*. Les Juifs qui ne gardoient la loi que par la crainte des*

**d**es châtimens, en étoient esclaves; ils ne pouvoient même s'affranchir de cet esclavage, leur loi ne leur donnant point la force d'aimer les commandemens qu'elle leur prescrivoit. C'est pourquoi ils demeuroient nécessairement esclaves, n'y ayant que l'amour qui nous tire de la servitude, & qui nous rende libres: ce que la grace de Dieu a fait en nous, en rendant sa loi, de pénible & insupportable qu'elle étoit, douce & agreable; car nous n'avons point reçû comme dit saint Paul, *l'esprit de servitude pour vivre encore dans la crainte, mais l'esprit d'adoption des enfans de Dieu, par lequel nous criions: Mon Pere, mon Pere.* Ainsi, quand il n'y auroit aucune peine à craindre en violent la loi, on ne voudroit pour rien du monde ne la point garder; c'est pourquoi les Martyrs, au-lieu de craindre la mort, n'avoient point de plus grande joie que de donner leur vie pour la défense de la loi. Les Machabées qui avoient reçû cet esprit de liberté de la nouvelle alliance, n'ont-ils pas souffert avec joie les plus cruels supplices pour garder la loi que Dieu avoit donnée à leurs peres? Cette foule de Martyrs, qui sont venus après J E S U S - C H R I S T, non seulement ne craignoient point de mourir, mais ils n'aspiroient qu'à être délivrés des liens de ce corps de mort, pour jouir de la présence bienheureuse de leur divin Libérateur. Ainsi, quoiqu'ils mourussent, ils dominoient plutôt la mort qu'ils n'en étoient dominés; car si J E S U S - C H R I S T nous a délivrés de la crainte de la mort, c'est en nous la faisant mépriser, & même la desirer à son imitation. Les Juifs, au-contraire, parcequ'ils n'aimoient point la loi, faisoient toutes leurs actions dans l'apprehension d'être punis, &

Tome IV.

Gg

cette crainte les rendoit esclaves , aussi-bien que tous ceux que J E S U S - C H R I S T n'a point délivrés de la servitude du peché en quelque temps que ce soit ; car *quiconque commet le peché est esclave du peché* , & par consequent de la mort , qui est *la solde & le payement du peché*. Or il n'y avoit que J E S U S - C H R I S T venu au monde sans peché , qui pouvoit tirer les hommes de cet esclavage : *Si le Fils vous met en liberté , vous serez alors véritablement libres.*

*Joan. 8.  
34.*

*Rom. 6.  
23.*

*Joan. 8.  
36.*

Comparons maintenant, avec saint Jean Chrysostome , ceux qui vivent dans les délices & qui jouissent de toutes les commodités de la vie , mais qui ne peuvent penser à la mort sans fremir , avec ceux qui sont affligés , persécutés , & tous les jours exposés à la mort comme des brebis destinées à la boucherie , mais qui jouissent intérieurement de l'heureuse liberté que J E S U S - C H R I S T leur a acquise ; lesquels des deux sont plus heureux en cette vie même , & vivent avec plus de liberté & plus de satisfaction ? Ce sont sans doute ces derniers ; car quoi qu'aux yeux du monde charnel ils soient très-misérables , comme toutefois ils sont affranchis de la crainte de la mort , ils se rient de ce qui cause tant d'horreur aux autres . Car que peut-on craindre quand on a une fois méprisé la mort ? N'est-on pas au-deffus de tout , & le plus libre de tous les hommes ? Ceux au-contraire qui parmi toutes leurs délices vivent dans un tremblement continuell de voir leur repos troublé , soit par les maladies ou les autres incommodités de la vie , ou par l'appréhension de la mort même , sont dans une continue servitude , & ne peuvent goûter en repos le moindre plaisir . Saint Chrysostome les compare à des pri-

sonniers qu'on engraisseroit dans la bonne-chere , & qui n'attendroient que l'heure d'aller sur un échaffaut. En quel rend voudroit-on être , ou parmi ceux que l'on engraisseroit de la sorte , & qui à tout moment au milieu de la bonne-chere attendroient l'épée du bourreau ; ou parmi ces autres , qui après avoir combattu avec courage au milieu de beaucoup de fatigues , recevroient enfin la couronne ? Il n'est pas difficile de prendre parti en cette rencontre.

*V. 16. & 17. Car il ne s'est pas rendu le libera-*  
*teur des Anges , mais il s'est rendu le libérateur de*  
*la race d'Abraham , &c.*

Dieu est trop élevé au - dessus de ses ouvrages , & trop indépendant de ses creatures pour croire que sa gloire dépende d'elles ; il l'a trouve en lui seul ; & s'il a bien voulu en nous créant nous manifester sa gloire , ce n'est pas qu'il eût besoin de nos honneurs ni de se procurer une nouvelle gloire . L'unique motif qui le regle dans ses bienfaits c'est sa miséricorde & sa bonté , & cette miséricorde n'a point d'autre cause & d'autre raison que ce qu'elle est miséricorde ; il faut s'en tenir là sur les desseins de Dieu & ne point chercher de cause de ce qui n'en peut avoir. Ainsi saint Paul n'apporte point d'autre raison de l'Incarnation du Fils de Dieu que son extrême bonté & sa miséricorde : *Dieu , dit - il , Ep. 2. qui est riche en miséricorde , étant poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés lorsque nous étions morts par nos pechés , nous a rendu la vie en JESUS.*

CHRIST.

Que si pour sauver les hommes il s'est fait homme , plutôt que de prendre la nature des Anges .

Tome IV.

Gg ij

pour sauver ceux d'entr'eux qui sont tombés , on peut dire aussi qu'il n'y en a point d'autre cause que sa volonté , & ce seroit une grande temérité de vouloir en cela donner des bornes à sa toute puissance. Mais cela s'étant fait par le secret d'une providence impenetrable à l'esprit humain , les Theologiens & les Peres trouvent néanmoins quelques raisons pour marquer qu'il étoit plus à propos que le Fils de Dieu se revêtît de la nature humaine , que de celle de l'Ange , quoique plus relevée : Ils disent que la volonté de l'homme érant flexible , elle ne s'attache pas si fortement à un objet qu'elle ne le puisse quitter pour en suivre un autre ; mais que la volonté de l'Ange s'attache d'une maniere fixe & invariable aux choses auxquelles elle s'est une fois déterminée ; qu'ainsi leur mal étoit sans remede , & leur chute sans pouvoir être reparée.

Ils en donnent encore d'autres raisons , que saint Greg. Gregoire dans ses Morales exprime de cette sorte :

*Mor. I.* „ Comme Dieu a eu le pouvoir de tirer des biens du „ néant , il a pu aussi , quand il a voulu , reparer „ en nous par le mystere de son Incarnation des biens „ qui étoient perdus. Il avoit formé deux creatu- „ res capables de le connoître ; scévoir , l'Ange , & „ l'homme. L'orgueil a corrompu ces deux natures , „ & les a fait déchoir de cet état de rectitude & d'in- „ nocence auquel elles avoient été créées , mais l'une „ étoit couverte de chair , & l'autre n'avoit rien de „ la foiblesse charnelle : car l'Ange n'est qu'esprit , & „ l'homme est esprit & chair. De sorte que le Crea- „ teur voulant exercer sa misericorde en rachetant „ l'une des deux de l'esclavage du peché , il a plu- „ tôt choisi celle qui étoit sujette à quelque foiblesse

lorsqu'elle a failli; & il a rejetté l'Ange apostat , « qui n'étoit point affoibli par l'infirmité de la chair , « lorsqu'il est déchu de la vertu de perseverance. « D'où vient que David témoignant que le Redemp- « teur avoit eu pitié des hommes , remarque fort « bien la cause de cette miséricorde , lorsqu'il dit : *Il s'est souvenu qu'ils étoient composés de chair* , comme « s'il disoit : Il n'a pas voulu punir leurs fautes avec « une si grande rigueur , parcequ'il a connu leur « foiblesse.

Il y a encore une autre raison qui a porté la mi- « sericorde de Dieu à la réparation de l'homme per- « du , & qui l'a éloigné de travailler à celle de l'An- « ge , qui est que cet esprit superbe est tombé de lui- « même , & par sa seule malice ; mais l'homme a été « porté au mal par l'instigation d'un autre.

Que l'Ange apostat , *qui s'est précipité lui-même dans les tenebres , souffre sans fin ce qu'il a choisi* , dit ce saint Docteur , & qu'il ne recouvre jamais la lumière de sa première condition , puisqu'il l'a bien voulu perdre sans y avoir été porté par des persuasions étrangères ; pendant que les Anges bienheureux se réjouissent du salut des hommes , avec lesquels ils ont été reconciliés par la venue du Sauveur dans le monde ; & ne sont point fâchés que cette nature que Dieu avoit établie au-dessous d'eux , soit maintenant assise au haut du ciel , & qu'ils soient obligés de l'adorer avec de profonds respects ; ils font au contraire leur joie & leurs delices de cet hommage & de cette soumission qu'ils lui rendent.

¶. 18. *Car c'est des peines & des souffrances mêmes , par lesquelles il a été tenté & éprouvé , qu'il tire La vertu & la force de secourir ceux qui sont aussi tentés.*

Saint Jean-Baptiste a grande raison de dire, que  
*Jean. 3. 29.* *L'homme ne peut rien recevoir s'il ne lui a été donné du ciel.* Ce qui s'entend non seulement des graces que nous recevons pour nous-mêmes & pour notre propre sanctification , mais aussi de celles que nous pouvons communiquer aux autres. Car comme de nous-mêmes nous ne sommes capables que de nous perdre par notre propre corruption , & de perdre ceux qui nous approchent par une espece de contagion ; de même , s'il plait à Dieu de nous remplir de ses graces , elles peuvent aussi se répandre sur ceux dont nous voulons procurer le salut. C'est ce qui fait dire à saint Gregoire , Qu'un Pasteur doit avoir contracté par la priere une si grande familiarité avec Dieu , qu'il en puisse obtenir toutes les graces nécessaires pour remedier aux besoins du peuple dont il est chargé.

*Pastoral.  
1. part.  
c. 10.*

JESUS - CHRIST , qui a reçû de son Père toute puissance au ciel & sur la terre , a mérité par son innocence & pour avoir souffert une persécution injuste , le pouvoir de secourir tous ceux qui sont affligés , & de reprimer la violence & les efforts des démons & des hommes qui oppriment les innocens , & de les en rendre vainqueurs : il en est de même aussi de ceux qui surmontent en eux-mêmes leurs tentations , & qui dominent leurs passions ; ils reçoivent pareillement de Dieu pour récompense qu'ils peuvent facilement arrêter dans les autres les passions qu'ils ont domptées dans eux-mêmes ; c'étoit le sentiment & même la pratique des Solitaires & des Peres des deserts , qui se promettoient de chasser non seulement des esprits , mais aussi des corps les démons dont eux-mêmes avoient été tentés , & qu'ils avoient surmontés . C'est ce que declare à ses disciples

l'Abbé Pityrion disciple de S. Antoine: *Mes enfans,*  
*leur dit-il, quiconque veut chasser les démons, il faut au-*  
*paravant qu'il reduise en servitude les passions de son*  
*ame; car celui qui surmonte une passion chasse aussi le dé-*  
*môn de cette même passion, c'est à quoi vous devez vous*  
*accoutumer peu à peu; ainsi celui qui aura surmonté la*  
*gourmandise, chassera aussi dans les autres le démon de*  
*la gourmandise.* C'est ce qui fait voir qu'il faut une  
 plus grande vertu & une grace plus sublime pour é-  
 teindre en soi tous les mouvemens de la chair, que  
 pour repousser toutes les attaques des démons par le  
 signe de la croix & par la vertu de JESUS-CHRIST,  
 & pour les chasser même des corps qu'ils possèdent,  
 par l'invocation du nom du Très-haut. Si donc on  
 étoit assez heureux pour reprimer & éteindre tous  
 les mouvemens de la concupiscence, on se rendroit  
 maître, non seulement des démons, mais encore de  
 toutes les autres creatures. Saint Paphnuce a appris  
 d'un Ange cette vérité: ce saint homme s'étant brû-  
 lé à la main, s'étonna que Dieu l'ayant rendu victo-  
 rieux des démons il étoit contraint néanmoins de  
 céder au feu sensible & matériel qu'il croyoit moins  
 fort & moins violent que ces esprits; l'Ange lui dit:  
 Paphnuce, quand vous aurez éteint entièrement  
 toute la concupiscence, ensorte que les objets de  
 cette passion ne seront plus capables de vous causer  
 ni aucun trouble dans votre cœur, ni aucun mou-  
 vement dans vos sens, alors ce feu visible de la  
 terre sera doux & innocent pour vous, comme il  
 le fut autrefois dans la fournaise de Babylone, pour  
 ces trois jeunes hommes compagnons de Daniel.

Nous apprenons de ce discours deux choses: la  
 première, Qu'un Pasteur ne se peut rendre utile à  
 ceux qu'il conduit pour dompter leurs passions,

G g iiiij

Pallad.  
in Lausq.  
c. 74

Cass. coll.  
15. c. 10.

qu'il n'ait auparavant amorti les siennes , & qu'il n'ait merité par ce moyen d'operer leur salut. La seconde ; c'est que nous pouvons bien nous adrefser aux Bienheureux dans le ciel pour nous obtenir de Dieu le calme de nos passions , & l'exercice des vertus qu'ils ont pratiquées , puisqu'ils n'ont acquis leur bonheur éternel qu'après avoir bien combattu pour reprimer tous les mouvemens de leur concupiscence.



### CHAPITRE III.

- N<sup>o</sup>m. II.**
- 7.
1. **V**ous donc, mes saints frères , qui avez part à la vocation celeste , considerez J E S U S , qui est l'A-pôtre & le Pontife de la Religion / que nous professons ;
2. qui est fidelle à celui qui l'a établi dans cette charge , comme Moïse lui a été fidelle en toute sa maison.
3. Car il a été jugé digne d'une gloire d'autant plus grande que celle de Moïse , que celui qui a bâti la maison , est plus estimable que la maison même :
4. car il n'y a point de maison qui n'ait été bâtie par quelqu'un. Or celui qui est
1. **U**Nde, fratres sancti , vocationis celestis participes , considerate Apostolum & Pontificem confessionis nostræ Jesum :
2. qui fidelis est ei ; qui fecit illum , sicne & Moyses in omni domo ejus.
3. Amplioris enim gloriae iste præ Moysè dignus est habitus , quanto ampliorem honorem habet domus , qui fabricavit illam.
4. Omnis namque domus fabricatur ab aliquo : qui autem om-
- . ¶. 1. lett. notre confession.

5. Et Moyses qui-  
dem fidelis erat in tota  
domo ejus tanquam fa-  
mulus, in testimonium  
eorum quæ dicenda  
erant :

6. Christus verò tan-  
quam filius in domo  
sua : quæ domus sumus  
nos, si fiduciam & glo-  
riam spei usque ad fi-  
nem, firmam retinean-  
mus.

7. Quapropter sicut  
dicit Spiritus sanctus :  
Hodie si vocem ejus  
audieritis,

8. nolite obdurare  
corda vestra, sicut in  
exacerbatione secun-  
dum diem tentationis  
in deserto,

9. ubi tentaverunt  
me patres vestri : pro-  
baverunt & viderunt  
opera mea

10. quadraginta an-  
nis : propter quod in-  
fensus fuī generacioni

v. 8. lett. au desert dans la contradiction, au jour de la  
tentation.

l'architecte & le createur de  
toutes choses, est Dieu.

5. Quant à Moïse, il a été  
fidelle dans toute la maison  
de Dieu, comme un servi-  
teur, pour annoncer au peu-  
ple tout ce qu'il lui étoit or-  
donné de dire :

6. mais J E S U S - C H R I S T  
comme le fils, a l'autorité sur  
sa maison ; & c'est nous qui  
sommes sa maison, pourvû  
que nous conservions jusqu'à  
la fin une ferme confiance,  
& une attente pleine de joie  
des biens que nous espérons.

7. C'est pour cela que le  
Saint-Esprit a dit : Si vous <sup>Pf. 94. 8.</sup>  
<sub>Infr. 4. 7.</sub> écoutez aujourd'hui sa voix,

8. N'endurcissez point vos  
cœurs, comme *il arriva* au  
temps que le peuple étoit au  
desert //, dans le lieu appellé  
Contradiction & Murmure : <sup>Exod.</sup>

9. où vos peres me tente-  
rent, où ils voulurent éprou-  
ver ma puissance, & où ils  
virent les grandes choses que  
je fis. <sup>17. 7.  
Num. 10.  
13. 24.</sup>

10. J'ai supporté ce peu-  
ple avec peine & avec dé-  
goût durant quarante ans ,

474 EPISTRE DE S. PAUL  
& j'ai dit *en moi-même* : Ils se laissent toujours emporter à l'égarement de leur cœur, ils ne connoissent point mes voies :

11. c'est pourquoi je leur ai juré dans ma colère, qu'ils n'entreront point dans le lieu de mon repos.

12. Prenez donc garde, mes frères, que quelqu'un de vous ne tombe dans un dérèglement de cœur, & dans une incredulité qui le sépare du Dieu vivant.

13. Mais *plusôt* exhortez-vous chaque jour les uns les autres pendant que dure ce temps que l'*Ecriture* appelle, Aujourd'hui ; de peur que quelqu'un de vous étant séduit par le péché, ne tombe dans l'endurcissement.

14. Car il est vrai que nous sommes entrés dans la participation de JESUS-CHRIST, mais à condition toutefois de conserver inviolablement jusqu'à la fin <sup>4</sup> le commencement de l'être nouveau qu'il a mis en nous ;

15. pendant que l'on nous

¶. 14. *lett.* la confiance que nous avons eue dès le commencement.

huic, & dixi : *Sens* per errant corde. *Ipsi autem non cognove-* ruit vias meas,

11. *sicut juravi in ira mea : Si introibunt in requiem meam.*

12. *Videte, fratres ; ne forte sit in aliquo vestrum cor malum in-credulitatis, discedendi à Deo vivo,*

13. *sed adhortamini vosmetipsos per singu-los dies, donec Hodie cognominatur, ut non obduretur quis ex voi bis fallaciâ peccati.*

14. *Participes enim Christi effecti sumus, si tamen initium sub-stantiaz ejus usque ad finem firmum retine- mus.*

15. *Dum dicitur :*

## AUX HEBREUX. CHAP. III. 475

Hodie si vocem ejus audieritis , nolite obdurare corda vestra , quemadmodum in illa exacerbatione.

16. Quidam enim audientes exacerbaverunt , sed non universi qui profecti sunt ex Ægypto per Moysen.

17. Quibus autem infensus est quadraginta annis ? Nonne illis , qui peccaverunt , quorum cadavera prostrata sunt in deserto ?

18. Quibus autem juravit non introire in requiem ipsius , nisi illis , qui increduli fuerunt ?

19. Et videmus , quia non potuerunt introire propter incredulitatem.

dit : Aujourd'hui si vous entendez sa voix , n'endurcissez pas vos coeurs , comme il arriva au lieu appellé Contradiction.

16. Car quelques - uns l'ayant entendue irriterent Dieu par leurs contradictions : mais cela n'arriva pas à tous ceux que Moïse avoit fait sortir de l'Egypte.

17. Or qui sont ceux que Dieu supporta avec peine & avec dégoût durant quarante ans , sinon ceux qui avoient péché , dont les corps demeurèrent étendus dans le desert? <sup>Numb. 14. 17.</sup>

18. Et qui sont ceux à qui Dieu jura qu'ils n'entreront jamais dans son repos , sinon ceux qui n'obéirent pas à sa parole ?

19. En effet , nous voyons qu'ils n'y purent entrer à cause de leur incredulité.



## SENS LITTERAL.

V. 1. *Vous donc , mes saints frères , qui avez part à la vocation céleste , considerez Jésus , qui est l'Apôtre & le Pontife de la Religion que nous professons.*

*Vous donc , c'est - à - dire : JESUS-CHRIST*

étant élevé au souverain degré d'honneur que je viens de vous représenter jusques ici , il est juste que vous fassiez une sérieuse reflexion sur l'excellence de sa Personne , & de sa double dignité d'Apôtre & de Pontife , & que cette considération vous porte à le reverer & à lui obeir.

*Mes saints freres, non qu'ils fussent tous saints, mais parcequ'il y en avoit plusieurs d'entr'eux qui l'étoient effectivement ; ou-bien il les appelle saints, à cause de la sainteté du Christianisme qu'ils avoient embrassé.*

*Qui avez part à la vocation celeste, c'est-à-dire, qui êtes du nombre de ceux que Dieu a appellés, & qu'il a resolu de conduire à la gloire celeste. Ceci se rapporte au verset 10. du chapitre précédent.*

*Confiderez J E S U S , qui est l'Apôtre & le Pontife. Ce sont ces deux qualités que saint Paul vient d'attribuer à JESUS-CHRIST dans les deux chapitres précédens ; car quoiqu'il ne lui ait pas donné le nom d'Apôtre , il ne laisse pas de lui en donner la qualité & la fonction au chapitre 1. verset 2. & au chapitre 2. verset 1. & 3. Et ce sont aussi les deux qualités qu'il entreprend de décrire dans tout le reste de cette Epître : La premiere , qui est celle d'Apôtre dans ce chapitre & dans le suivant ; & celle de Pontife dans tout le reste de l'Epître. Or saint Paul donne le nom d'Apôtre à JESUS-CHRIST, parceque son Pere l'a envoyé pour prêcher l'Evangile à son peuple. Evangelizare pauperibus misere me.*

*Luc. 4.  
18.*

*De la Religion que nous professons. Il dit ceci pour relever la Religion chrétienne , qui a l'honneur d'avoir pour Apôtre & pour Pontife le Fils*

AUX HEBREUX. CHAP. III. 477  
de Dieu même ; au-lieu que la Judaïque n'a eu pour ses premiers Apôtres & Pontifes que Moïse & Aaron.

¶. 2. *Qui est fidelle à celui qui l'a établi dans cette charge, comme Moïse lui a été fidelle en toute sa maison.*

*Qui est fidelle à celui qui l'a établi dans cette charge*, parcequ'il a executé jusqu'à la fin toutes les volontés de Dieu son Pere dans le cours de son ministere. *Et sicut mandatum dedit mihi Pater sic facio.* Ioan. 14:10

*Comme Moïse.* L'Apôtre ne prétend pas égaler par ces paroles la fidélité de Moïse à celle de JESUS-CHRIST, mais il veut seulement dire, que les Juifs n'ont pas sujet de préférer Moïse à JESUS-CHRIST, comme ils faisoient, sous prétexte du témoignage que Dieu rend à sa fidélité, puisque JESUS-CHRIST ne lui cede en rien en la fidélité de son ministere : de sorte que ces paroles de l'Ecriture lui conviennent d'autant plus proprement, que la vérité convient mieux, & dans un sens plus sublime, à la chose figurée, qu'elle ne convient à la figure.

*Lui a été fidelle en toute sa maison*, dans la conduite de tout le peuple d'Israël, qui étoit la famille de Dieu. Le mot de *Toute* est ajouté, pour montrer qu'il avoit un soin égal de toute la famille, sans en négliger aucune partie ; & pour montrer la grande étendue de son soin, puisqu'il avoit à gouverner un peuple si nombreux. Tout ceci convient parfaitement, & dans un sens bien plus sublime, à JESUS-CHRIST.

¶. 3. *Car il a été jugé digne d'une gloire d'autant plus grande que celle de Moïse, que celui qui a bâti sa maison est plus estimable que la maison même.*

*Car il a été jugé digne , &c. c'est-à-dire : Tant s'en faut que Moïse soit préférable à J E S U S - C H R I S T à cause du témoignage honorable qui lui est rendu , d'avoir été fidelle en toute la maison de Dieu , qu'au-contraire c'est en cela même que J E S U S - C H R I S T mérite d'être plus honoré que Moïse , puisque Moïse n'est traité en ce passage que comme membre & partie de cette maison ; au-lieu que quand l'Ecriture parle de J E S U S - C H R I S T , elle en parle comme de l'Architecte de la maison : il est donc autant préférable à Moïse , que l'Architecte est préférable à la maison qu'il a bâtie .*

D'autres estiment que ce verset est la preuve du premier verset , où l'Apôtre exhorte les Hebreux à honorer J E S U S - C H R I S T comme le souverain Pontife du Christianisme .

*V. 4. Car il n'y a point de maison qui n'ait été bâtie par quelqu'un . Or celui qui est l'Architecte & le créateur de toutes choses , est Dieu .*

*Car il n'y a point de maison matérielle , qui n'ait été bâtie par quelqu'un ; comme s'il disoit : La comparaison que je fais entre l'Architecte & la maison , n'exprime pas pleinement l'excellence de J E S U S - C H R I S T par-dessus Moïse , parceque la différence qu'il y a entre la maison & l'Architecte est limitée , l'Architecte n'étant qu'un homme , & par consequent une créature comme la maison même . Mais il y a une disproportion infinie entre JESUS - CHRIST & sa maison spirituelle , dont Moïse étoit membre & partie , puisque J E S U S - C H R I S T est Dieu & créateur de toutes choses , comme son Pere , & que Moïse n'est qu'une simple créature .*

*Or celui qui est l'Architecte & le créateur de toutes choses , c'est-à-dire , de toutes les parties de*

cette maison spirituelle dont nous parlons, composée de Juifs & de Gentils, dont Moïse ne fait qu'une partie, est Dieu, & non une creature.

\*. 5. Quant à Moïse, il a été fidelle dans toutes la maison de Dieu, comme un serviteur, pour annoncer au peuple tout ce qu'il lui étoit ordonné de dire.

Quant à Moïse, il a été fidelle, &c. C'est une seconde comparaison que l'Apôtre fait de JESUS-CHRIST avec Moïse, en continuant d'expliquer le passage des Nombres ; comme s'il disoit : L'Ecriture donne bien cette louange & cette gloire à Moïse, d'avoir été fidelle en toute la maison de Dieu ; mais c'est en le qualifiant de serviteur : au lieu qu'elle donne la qualité de Dieu à JESUS-CHRIST.

Pour annoncer au peuple tout ce qui lui étoit ordonné de dire par le Fils de Dieu même, duquel il exposoit les paroles, & non les siennes propres ; ce qui fait encore mieux voir qu'il est inférieur à JESUS-CHRIST, qui est Fils de Dieu.

\*. 6. Mais JESUS-CHRIST comme le Fils, a l'autorité sur sa maison ; & c'est nous qui sommes sa maison, pourvu que nous conservions jusqu'à la fin une ferme confiance, & une attente pleine de joie des biens que nous espérons.

Mais JESUS-CHRIST comme le Fils naturel & égal à son Père, à l'autorité souveraine sur sa maison, c'est-à-dire, sur sa famille, qui est l'Eglise, qu'il a engendrée de son sang ; ce qui lui donne une nouvelle autorité sur cette famille.

Et c'est nous qui sommes sa maison, c'est-à-dire, une portion de cette maison & de cette famille. Ou-bien, nous sommes chacun en notre particulier la maison de JESUS-CHRIST, par la demeure qu'il y fait par sa grâce.

*Pourvu que nous conservions jusqu'à la fin une ferme confiance, &c.* Le sens est : Mais quoique nous soyons partie de cette famille de JESUS-CHRIST ; ou, quoique nous soyons la maison même de JESUS-CHRIST, nous ne pourrons conserver pour toujouors cet avantage d'être sa maison , qu'en conservant jusqu'à la fin la liberté de professer la foi avec une esperance ferme & pleine de joie.

¶. 7. *C'est pour cela que le Saint-Esprit a dit :*  
*Si vous écoutez aujourd'hui sa voix.*

*C'est pour cela.* Ce mot se doit joindre avec le verset 12. qui suit immiediatement après ce passage de David , qui est mis ici comme un témoignage pour confirmer l'exhortation qu'il commence de faire aux Hebreux au verset 12. Le sens est : Puisque vous avez cet honneur d'être la maison spirituelle de J E S U S - C H R I S T , prenez garde que vous n'en soyez privés par votre faute. Et afin d'éviter ce malheur , pensez serieusement à l'exhortation que le Saint-Esprit faisoit autrefois aux Juifs , & qu'il continue encore aujourd'hui de vous faire à vous-mêmes & à tous les Chrétiens.

*Que le Saint-Esprit a dit par la bouche de David.* Lettr. *Comme le Saint-Esprit dit.* L'Apôtre marque le présent , parceque ce Pseaume subsiste toujouors ; & que le Saint-Esprit continue toujouors de parler par ce Pseaume à tous ceux qui le lisent , ou l'entendent.

*Si vous écoutez aujourd'hui , c'est-à-dire , le jour de la scenopégie , ou des tabernacles , auquel jour se chantoit ce Pseaume.* L'Apôtre applique ce mot, *aujourd'hui , à tout le temps de la vie présente sous l'Evangile auquel se rapporte mystiquement ce verset.*

*Sa voix , c'est-à-dire , de Dieu , ou de JESUS-CHRIST*

CHRIST son Fils, dont il est parlé dans ce Pseaume, par ces mots : *Réjouissons-nous en Dieu notre Sauveur.* Autr. *Sa voix exterieure ou interieure qui vient à nous par la prédication, ou par inspiration, ou par quelqu'autre moyen que ce soit.*

¶. 8. *N'endurcissez point vos cœurs, comme il arriva au temps que le peuple étoit au desert, dans le lieu appellé Contradiction & Murmure.*

*N'endurcissez point vos cœurs par obstination, par incredulité & par rébellion contre Dieu.*

Comme il arriva *au temps que le peuple étoit au desert, dans le lieu appellé Contradiction & Murmure.* Voyez la raison de ces noms. Exod. 17. 7. Nomb. 20. 13. 24. L'Apôtre se sert de ce Pseaume, où il est parlé de la rébellion des Juifs contre Dieu en la personne de Moïse, pour faire voir aux Hébreux à qui il écrit que si la rébellion contre Moïse a été si rigoureusement punie, ils ne doivent pas douter que Dieu ne prépare encore des supplices plus terribles à ceux qui refuseront d'obéir à J E S U S - C H R I S T, dont Moïse n'a été que la figure.

¶. 9. *Où vos peres me tenterent, où ils voulurent éprouver ma puissance, & où ils virent les grandes choses que je fis.*

*Où vos peres me tenterent, où ils voulurent éprouver ma puissance par une pure malice & incredulité.* Il fait voir par ces paroles : *Où ils voulurent éprouver ma puissance, en quoi consiste cette tentation de Dieu.*

*Et où ils virent les grandes choses que je fis ; ce qui est le souverain degré d'endurcissement.* David fait cette description de l'endurcissement des anciens Israélites, pour faire voir à ceux à qui il parle,

qu'ils doivent éviter avec grand soin de n'y pas tomber , de - peur d'encourir l'entiere disgrace de Dieu , & ensuite tomber dans la reprobation , signifiée par l'exclusion des anciens Israélites de la terre promise , dont il va parler.

*¶. 10. J'ai supporté ce peuple avec peine & avec dégoût durant quarante ans , & j'ai dit en moi-même : Ils se laissent toujours emporter à l'égarement de leur cœur , ils ne connoissent point mes voies.*

*J'ai supporté ce peuple avec peine & avec dégoût , à cause de son incredulité , & de ses continues revoltes.*

*Durant quarante ans , qui est tout le temps qu'il fut au desert. Et j'ai dit en moi-même , par indignation contr'eux , & comme desesperant de leur amendement : non que Dieu délibere & discoure à la façon des hommes , mais c'est pour montrer qu'il ne fait rien temerairement , & qu'il n'agit qu'avec une souveraine sagesse.*

*Ils se laissent toujours emporter à l'égarement de leur cœur , sans se vouloir corriger , ni par les biensfaits dont je les comble à toute-heure , ni par les châtimens que je leur envoie pour les rendre meilleurs.*

*Ils ne connoissent point mes voies , c'est-à-dire , ils n'ont ni vraie lumiere pour connoître mes volontés , ni affection pour y obeir , & pour se laisser conduire à ma providence.*

*¶. 11. C'estpourquoi je leur ai juré dans ma colere , qu'ils n'entreront point dans le lieu de mon repos.*

*C'estpourquoi , en punition de cet endurcissement je leur ai juré par la bouche de Moïse , c'est-à-dire , je leur ai fait savoir ma resolution irrevocable :*

AUX HEBREUX. CHAP. III. 48;  
dans ma colere , c'est-à-dire , dans l'aversion que  
j'avois de leur iniquité : car Dieu est exempt de co-  
lere & de toute autre passion.

*Qu'ils n'entreront point dans le lieu de mon repos.*  
Lettr. *S'ils entrent jamais dans mon repos*, c'est-à-  
dire , en la terre promise , ou en la terre de Canaan  
promise aux Israélites , pour y jouir d'un repos  
temporel , après toutes les peines & toutes les fa-  
tigues qu'ils avoient eues au desert & en Egypte.  
Dieu appelle cette terre son *repos* , en partie parce-  
qu'il l'avoit donnée aux enfans d'Israël pour l'ha-  
biter paisiblement & en repos ; & en partie , parce-  
que l'Arche qui portoit le nom de Dieu , reposoit  
en cette terre , & n'étoit plus sujette à être trans-  
portée à toute-heure en divers lieux comme aupar-  
avant.

\*. 12. *Prenez donc garde , mes freres , que quel-  
qu'un de vous ne tombe dans un dérèglement de  
cœur , & dans une incredulité qui le sépare du Dieu  
vivant.*

*Prenez donc garde , mes freres.* L'Apôtre ayant  
rapporté tout ce long témoignage du Pseaume ,  
pour en faire l'application à son sujet dans la suite  
de son explication , il revient à ce qu'il avoit dit  
au verset 7. dont celui-ci est la suite.

*Que quelqu'un de vous ne tombe dans un dére-  
glement de cœur , c'est-à-dire , que cette horrible  
punition de l'endurcissement & de la revolte des  
anciens Israélites contre Moïse , vous serve d'exem-  
ple , & vous oblige à conserver soigneusement vo-  
tre foi , & à ne pas tomber dans l'esprit d'incredulité ,  
qui vous fasse séparer de Dieu par le retour au  
Judaïsme , comme ces mêmes anciens y tomberent  
en voulant retourner en Egypte : de-peur que com-*

Hh ij

me ils ont été rejettés de la terre-promise à cause de leur rébellion contre Dieu en la personne de Moïse, vous ne veniez à être rejettés du salut éternel figuré par la terre-promise, si vous vous révoltez contre Dieu en la personne de J E S U S - C H R I S T par l'apostasie.

*Et dans une incredulité qui le sépare du Dieu vivant, & par conséquent tout puissant pour punir ce crime énorme d'apostasie.*

*v. 13. Mais plutôt exhortez-vous chaque jour les uns les autres pendant que dure ce temps que l'Ecriture appelle, Aujourd'hui ; de peur que quelqu'un de vous étant séduit par le péché, ne tombe dans l'endurcissement.*

*Mais plutôt exhortez-vous chaque jour les uns les autres, à la persévérance dans la foi. Il dit ceci, parceque la persécution étant continue, le peril de l'apostasie l'étoit aussi.*

*Pendant que dure le temps que l'Ecriture appelle, Aujourd'hui, c'est-à-dire, pendant que Dieu vous fait encore la grâce de vous exhorter en la manière exprimée dans ce verset du Pseaume, Aujourd'hui si vous entendez sa voix, &c. Cette exhortation se fait, ou par les inspirations, ou par la prédication, ou par d'autres moyens extérieurs par lesquels il nous appelle à la pénitence, après quoi il n'y a plus lieu de rien espérer.*

*De peur que quelqu'un de vous étant séduit par le péché, c'est-à-dire, par l'amour de la vie présente, & par la crainte des persécutions, ne tombe dans l'endurcissement, c'est-à-dire, dans l'apostasie, qui fait mépriser tous les saints avertissements, qui fait perdre tout sentiment de la grâce, & toute droiture de jugement.*

¶. 14. *Car il est vrai que nous sommes entrés dans la participation de JESUS-CHRIST ; mais à condition toutefois de conserver inviolablement jusqu'à la fin le commencement de l'être nouveau qu'il a mis en nous.*

*Car il est vrai que nous sommes entrés dans la participation de JESUS-CHRIST , c'est-à-dire , que nous avons dès-à-présent , en qualité de fidèles & de membres de J E S U S - C H R I S T , le droit d'être un jour participans de sa gloire , & que nous jouirons effectivement de ce droit.*

*Mais à condition toutefois de conserver.... l'être nouveau qu'il a mis en nous , c'est-à-dire , la foi vive qui nous fait vivre & subsister spirituellement.*

¶. 15. *Pendant que l'on nous dit : Aujourd'hui si vous entendez sa voix , n'endurcissez pas vos coeurs , comme il arriva au lieu appellé Contradiction.*

*Pendant que l'on nous dit : Aujourd'hui si vous entendez sa voix , n'endurcissez pas vos coeurs , &c. c'est-à-dire : Tout de même que la revolte des Israélites contre Dieu , de laquelle il est parlé dans ce passage , ne fut point si générale qu'il n'en demeurât encore plusieurs attachés à son service , comme Josue , Caleb , Eleazar , & plusieurs des Levites : aussi encore qu'à présent le corps de la nation des Juifs soit demeuré dans l'incredulité , & que plusieurs d'entr'eux soient tombés dans l'apostasie , Dieu n'a pas laissé de s'en conserver une bonne partie pour être ses vrais fidèles , & pour perséverer jusqu'à la fin , comme firent ces anciens Israélites.*

¶. 16. *Car quelques-uns l'ayant entendue irritèrent Dieu par leurs contradictions : mais cela n'arriva pas à tous ceux que Moïse avait fait sortir de l'Egypte.*

*Car quelques-uns..... mais cela n'arriva pas ; &c. Josué & Caleb , & les enfans ne murmurèrent point. L'Apôtre dit ceci pour encourager les Hebrews à la perseverance , & à ne se point étonner à cause du grand nombre des Juifs incredules & apostats.*

**v. 17.** *Or qui sont ceux que Dieu supporta avec peine & avec dégoût , durant quarante ans , sinon ceux qui avoient péché , dont les corps demeurerent étendus dans le désert ?*

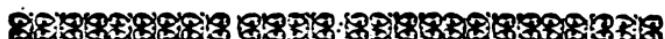
*Or qui sont ceux que Dieu supporta , &c. Le sens est : De même que Dieu n'exerça point sa colere sur tous les Israélites indifferemment , & qu'il ne punit de mort que les rebelles , les idolâtres , & les murmureurs , aussi nous n'avons rien à craindre , pourvu que comme eux nous ne tombions pas dans tous ces desordres volontaires & de pure malice , & que nous tâchions de nous conserver jusqu'à la fin dans la pureté & l'innocence de vie , autant que la fragilité humaine le peut permettre.*

**v. 18.** *Et qui sont ceux à qui Dieu jura qu'ils n'entreroient jamais dans son repos ? sinon ceux qui n'obéirent pas à sa parole.*

*Et qui sont..... sinon ceux qui n'obéirent pas à sa parole ? Le sens est : Enfin tout de même qu'il ne menaça de priver de la terre-promise que les incredules , sans étendre cette peine sur Josué , Caleb , & les autres qui n'avoient point été incredules ; aussi ne privera-t-il de l'entrée du ciel , qui est le repos véritable figuré par la terre de promission , que ceux qui ne persevereront pas dans la foi vive & operante par les bonnes œuvres ; quoique d'ailleurs la pureté & l'innocence de leur vie soit ternie de plusieurs défauts inseparables de la fragilité humaine.*

¶. 19. En effet, nous voyons qu'ils n'y purent entrer à cause de leur incredulité.

En effet nous voyons qu'ils n'y purent entrer, &c. c'est-à-dire : Comme cette menace de Dieu ne fut point vainue, & que nous en voyons l'accomplissement dans l'Ecriture, nous serons aussi, sans doute, privés du vrai repos, si nous les imitons dans leur incredulité.



### SENS SPIRITUEL.

¶. 1. jusqu'au 14. *Vous donc, mes saints frères, qui avez part à la vocation céleste, considérez JESUS, qui est l'Apôtre & le Pontife de la Religion que nous professons, &c.*

L'Apôtre, qui parle ici aux Juifs qui avoient une haute idée de Moïse, veut bien, par condescendance, faire entrer J E S U S - C H R I S T en comparaison avec lui. Et cependant quelle comparaison y auroit-il à faire entre le maître & le serviteur, entre l'architecte & une partie de la maison qu'il a bâtie, enfin entre le Createur & la creature ? C'est ce que saint Paul insinue assez en cet endroit.

Moïse à la vérité a été un homme extraordinaire ; grand Prophète, souverain Pontife par excellence, puisqu'il a sacré le Grand-Prêtre, conducteur d'un peuple que Dieu avoit choisi particulièrement pour l'adorer ; interprète des volontés de Dieu, & son ami particulier ; médiateur de la loi ancienne, & qui a fait des prodiges si extraordinaires qu'il sembloit être entièrement maître & arbitre de toute la nature ; il commande à la mer de se retirer pour donner un passage libre aux Israélites.

H h iiiij

tes , & elle se retire ; il lui commande de rentrer dans son lit pour y abîmer les Egyptiens , & elle obéit ; il parle à un rocher , & il en fait sortir des torrens d'eau pour desalterer ce peuple qui mourroit de soif ; il punit leur desobéissance , tantôt en leur envoyant des serpens qui les exterminoient , tantôt par un feu devorant qui les consumoit ; & quand les principaux de la synagogue piqués de jalouzie ont voulu se soulever contre lui , il a fait entr'ouvrir la terre pour les engloutir tout vivans à la vûe de tout le peuple.

Ces œuvres sont grandes & admirables , & il ne faut pas s'étonner si les Juifs avoient une si haute idée pour ce grand homme que Dieu leur avoit donné pour législateur & pour conducteur. Si néanmoins on le compare avec le Fils de Dieu , le Messie tant attendu , on trouvera une différence infinie , & telle qui se trouve entre un homme mortel & un Dieu fait homme ; entre la figure & la vérité ; entre la mort & la vie , le temps & l'éternité.

Moïse a été établi chef d'un peuple qui n'étoit ordonné que pour en figurer & représenter un autre plus agréable à Dieu , & qui étoit véritablement l'objet de ses complaisances ; en sorte que le peuple Juif dans son élévation , dans son abaissement , dans son sacerdoce & ses sacrifices , dans son gouvernement & dans tout ce qui lui est arrivé ; étoit , selon saint Paul , une figure vivante & animée de tout ce qui devoit arriver à JESUS-CHRIST & à son Eglise. Ce peuple ne respiroit qu'une félicité temporelle & terrestre , au-lieu que J E S U S - C H R I S T promet un bonheur éternel & tout spirituel. Moïse leur avoit donné une loi gravée sur la

pierre , qui menaçoit de mort ses prévaricateurs , sans leur donner la force d'en accomplir les commandemens ; mais la loi de J E S U S - C H R I S T est gravée dans le cœur , & fait pratiquer avec grande inclination les préceptes qu'elle ordonne : c'est pourquoi saint Paul appelle cette première loi un *ministère de mort & de condamnation* ; & la nouvelle alliance , la loi de l'Esprit & de la justice . C'est ce que saint Jean nous enseigne en ces termes : *La loi* *Jean. 14.*  
*a été donnée par Moïse , mais la grâce & la vérité* <sup>17.</sup> *a été apportée par J E S U S - C H R I S T :* c'est-à-dire , selon saint Augustin : *La grâce a été apportée par* <sup>Aug.</sup>  
*J E S U S - C H R I S T , afin que nous ayant remis nos* <sup>accont.</sup>  
*pechés , elle nous fît faire par une vertu inspirée* <sup>Faus. t. 4.</sup>  
*de Dieu ce que la loi de Moïse commandoit de* <sup>"</sup>  
*faire ; Et la vérité a été accomplie , lorsque ce culte* <sup>"</sup>  
*de Dieu , qui ne consistoit qu'en des ombres & des* <sup>"</sup>  
*figures , a été anéanti par la présence de J E S U S -* <sup>"</sup>  
*C H R I S T , selon que Dieu l'avoit promis par les ora-* <sup>"</sup>  
*èles de ses Prophètes.*

Enfin , si Moïse a été envoyé de Dieu , & a été établi pour lui offrir des sacrifices , ce n'a été que pour sauver un peuple figuratif de ses ennemis visibles , & pour lui procurer des biens perissables & une demeure terrestre ; mais J E S U S - C H R I S T est appellé *Apôtre , & Pontife* ; Apôtre , pour appeler , non un peuple , mais tous les hommes à une vocation céleste , non pour les sauver d'entre les mains de quelques ennemis visibles , mais de leurs pechés & de la tyrannie de la mort & du démon , & pour leur mériter par le sacrifice de la mort même les biens à venir , non ceux de cette vie mortelle : *Pontifex futurorum bonorum.*

Adressons-nous donc , pour être sauvés , à ce di-

*Hebreus.*  
<sup>2. 14. 3</sup>

vin Libérateur , qui ayant été promis & prédit durant quatre mille ans par tous les Prophetes , est enfin venu souffrir & mourir pour nous sur la terre dans les temps , & dans toutes les circonstances qui ont été prédites . Et attendant par sa grace la mort en paix dans l'esperance de lui être éternellement unis , vivons cependant dans la pratique de ses commandemens , & dans une grande soumission à sa sainte volonté , soit dans les biens qu'il lui plaît de nous donner , soit dans les maux qu'il nous envoie pour notre bien , & qu'il nous a appris à souffrir par son exemple .

¶. 14. jusqu'à la fin . *Car il est vrai que nous sommes entrés dans la participation de JESUS-CHRIST , mais à condition toutefois de conserver inviolablement jusqu'à la fin le commencement de l'être nouveau qu'il a mis en nous , &c.*

Il ne suffit pas d'avoir bien commencé & d'être avancé , si l'on ne perseveré jusqu'à la fin , on ne peut être sauvé : qu'un vaisseau fasse un voyage heureux dans un pays fort éloigné , qu'il en rapporte de grandes richesses , que servira d'avoir fait tant de dépenses & pris tant de peines , s'il fait naufrage au port ? De même aussi , *si le juste se détourne de sa justice , dit le Prophète , & s'il commet l'iniquité . . . . toutes les œuvres de justice qu'il avoie faites seront oubliées , & il mourra dans la perfidie où*

*Ezech. 28. 24. il est tombé & dans le peché qu'il a commis .* Cassen rapporte un exemple funeste d'une semblable chute dans la personne d'un Solitaire appellé Heron , qui après avoir passé cinquante ans dans la solitude avec une extrême austérité , & un amour pour la retraite qui surpassoit l'ardeur de tous les autres Solitaires , tomba par l'illusion du diable , qu'il pre-

Or cette perseverance en la bonne vie, qui en est comme le sceau, & à laquelle seule est attaché le salut, selon la parole de J E S U S - C H R I S T , ne dépend point du merite du libre-arbitre de l'homme ; mais c'est un don de Dieu & l'effet de sa seule grace, & nous ne pouvons la meriter, quelques bonnes œuvres que nous fassions. C'est ce que saint Augustin a fait voir clairement dans un livre qu'il a écrit sur ce sujet, & en plusieurs autres endroits de ses ouvrages ; d'où il résulte deux grandes vérités, savoir, que la perseverance est un don de Dieu; & que personne ne se peut assurer de perseverer jusqu'à la fin, s'il n'en a reçû de Dieu une révélation expresse. Ces deux vérités ont été décidées par le sacré Concile de Trente, comme des points de foi contre les herétiques de ces derniers temps. Voyez ce saint Concile , sess. 6. c. 13.

*Math.  
10. 22.*



## CHAPITRE IV.

1. **T**imeamus ergo ne forte relicta pollicitatione introcundi in requiem ejus, existimetur aliquis ex vobis deesse.

2. Etenim & nobis nuntiacum est, quemadmodum & illis; sed

\*. 1. expl. dans le ciel, vrai repos de Dieu.

1. **C**Raignons donc que negligeant la promesse qui nous est faite d'entrer dans le repos de Dieu %, il n'y ait quelqu'un d'entre vous qui en soit exclus.

2. Car on nous l'a annoncé aussi-bien qu'à eux ; mais la parole qu'ils ouirent ne

leur servit de rien , n'étant pas accompagnée de la foi dans ceux qui l'avoient entendue.

**¶ 3.** Pour nous qui avons cru, nous entrerons en ce repos ,  
**¶ 3. 4. 11.** dont il est dit : Comme j'ai juré dans ma colere qu'ils n'entreront point dans mon repos & ; & Dieu parle du repos qui suivit l'accomplissement de ses ouvrages dans la creation du monde ;

**¶ 4. 2. 11.** Car l'Ecriture dit en quelque lieu & , parlant du septième jour : Dieu se reposa le septième jour après avoir achevé toutes ses œuvres.

**5.** Et il est dit encore ici : Ils n'entreront point dans mon repos.

**6.** Puisqu'il faut donc que quelques-uns y entrent , & que ceux à qui la parole en fut premierement portée , n'y sont point entrés à cause de leur infidélité ;

**7.** Dieu détermine encore un jour particulier , qu'il appelle , Aujourd'hui , en disant tant de temps après par Da-

non profuit illis sermo auditus , non admisstus fidei ex iis quæ audierunt.

**3.** Ingrediemur enim in requiem , qui credidimus ; quemadmodum dixit : Sicut juriavi in ira mea : Si introibunt in requiem meam : & quidem operibus ab institutione mundi perfectis.

**4.** Dixit enim in quodam loco de die septima sic : Et requievit Deus die septimâ ab operaib⁹ operibus suis.

**5.** Et in isto rursum : Si introibunt in requiem meam .

**6.** Quoniam erga superest introire quodam in illam , & ii , quibus prioribus annuntiatum est , non introierunt propter incredulitatem :

**7.** iterum terminat diem quandam , Hodie , in David dicendo , post tantum temporis , sicut suprà dictum est :

**¶ 3. austr.** Je dis dans ce repos | tion du monde.  
 qui a suivi l'accomplissement des |

ouvrages de Dieu dans la crea- |

tième jour , &c.

Hodie si vocem ejus audieritis , nolite obdurare corda vestra.

vid , ainsi que je viens de dire : Aujourd’hui si vous en-<sup>Supr. 3.7</sup> tendez sa voix , n’endurcissez pas vos coeurs.

8. Nam si eis Jesus requiem præstissem , nunquam de alia loqueretur , post hac , die.

8. Car si Josué les avait établis dans ce repos , l’Ecriture n’aurait eu garde de parler depuis d’un autre jour.

9. Itaque relinquatur sabbatismus populo Dei.

9. Ce sabbat & ce repos est donc réservé au peuple de Dieu.

10. Qui enim ingressus est in requiem ejus , etiam ipse requievit ab operibus suis , sicut à suis Deus.

10. Car celui qui est entré dans le repos de Dieu , se repose aussi lui - même en cessant de travailler , comme Dieu s’est reposé après ses ouvrages.

11. Festinemus ergo ingredi in illam requiem , ut ne in idipsum quis incidat incredulitatis exemplum.

11. Efforçons - nous donc d’entrer dans ce repos , de peur que quelqu’un ne tombe en une desobéissance semblable à celle de ces incredulites.

12. Vivus est enim sermo Dei , & efficax , & penetrabilior omni gladio ancipi : & pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus , compagum quoque ac medullarum , & discretor cogitationum

12. Car la parole // de Dieu est vivante & efficace , & elle perce plus qu’une épée à deux tranchans ; elle entre & penetre jusques dans les replis // de l’ame & de l’esprit // , jusques dans les jointures & dans les mouelles ; & elle démêle

Ψ. 11. Græc. λόγος signifie la parole & le Verbe de Dieu.

Ibid. lettir. Jusqu’à la division.

I bid. expl. de la partie animale & de la spirituelle.

494 EPISTRE DE S. PAUL  
les pensées & les mouvemens & intentionum cordis:  
du cœur.

*Psal. 33.* 13. Nulle creature ne lui est  
<sup>16</sup> *Eadi. 15.* cachée ; tout est nû & à dé-  
couvert devant les yeux de  
celui de qui nous parlons <sup>17</sup>.

14. Ayant donc pour Grand-  
Pontife J E S U S Fils de Dieu,  
qui est monté au plus haut  
des cieux, demeurons fermes  
dans la foi dont nous avons  
fait profession.

15. Car le Pontife que  
nous avons n'est pas tel, qu'il  
ne puisse compatir à nos foi-  
blesses ; mais il a éprouvé <sup>18</sup>  
comme nous toutes sortes  
de tentations, horsmis le pe-  
ché.

16. Allons donc nous pré-  
senter avec confiance devant  
le trône de la grâce, afin d'y  
recevoir miséricorde, & d'y  
trouver le secours de sa grâce  
dans nos besoins.

*V. 13. austr.* à qui nous parlons, | sans être néanmoins sujet au pes-  
ou à qui nous devons rendre | ché.  
compte.

*V. 15. austr.* mais il a été tenté | *Ibid. lett.* pro similitudine;  
comme nous en toutes choses, | *Similiter nobis. S. Jérôme.*

13. Et non est *ulla*  
creatura invisibilis in  
conspicere ejus : omnia  
autem nuda & aperta  
sunt oculis ejus, ad  
quem nobis sermo.

14. Habentes ergo  
Pontificem magnum,  
qui penetravit *cælos*,  
Jesum filium Dei : te-  
neamus confessionem.

15. Non enim habe-  
mus Pontificem, qui  
non possit compati in-  
firmitatibus nostris ;  
tentatum autem per  
omnia pro similitudine  
absque peccato.

16. Adeamus ergo  
cum fiducia ad thro-  
num gratiæ, ut misé-  
ricordiam consequa-  
mur, & gratiam in-  
veniamus in auxilio  
opportuno.



## SENS LITTERAL.

**V. 1.** *Craignons donc que négligeant la promesse qui nous est faite d'entrer dans le repos de Dieu, il n'y ait quelqu'un d'entre vous qui en soit exclu.*

*Craignons donc, à l'exemple de ces anciens Israélites, qui furent exclus du repos terrestre que Dieu leur avoit promis ; que négligeant la promesse qui nous est faite. Grec. nous est laissée, aussi-bien qu'à eux, d'entrer dans le repos de Dieu, mais en un sens plus sublime ; puisque par ce repos promis il ne faut plus entendre la terre de Canaan, mais le ciel, vrai repos de Dieu, figuré par la terre de Canaan : c'est bien la même promesse, mais elle s'accomplit plus parfaitement dans le nouveau Testament qui en reçoit la vérité, que dans l'ancien qui n'en a reçû que l'ombre & la figure.*

*Il n'y ait quelqu'un d'entre vous qui en soit exclu par sa faute, & sur-tout par l'apostasie volontaire, c'est-à-dire, par le retour au Judaïsme, comme les anciens Israélites furent exclus de la terre de Canaan, pour avoir voulu retourner en Egypte.*

**V. 2.** *Car on nous l'a annoncé aussi-bien qu'à eux, mais la parole qu'ils ouirent ne leur servit de rien, n'étant pas accompagnée de la foi dans ceux qui l'avoient entendue.*

*Car on nous l'a annoncé aussi-bien qu'à eux, c'est-à-dire, aux anciens Israélites. L'Apôtre prouve que cette même promesse du repos de Dieu subsiste encore pour les fidèles, attendu qu'elle leur est*

faite dans l'Evangile par J E S U S - C H R I S T , comme elle fut faite aux Israélites par Moïse dans l'ancien Testament ; puisque la promesse du repos qui fut faite aux Israélites ne s'entendoit à la lettre que de la terre de Canaan , au-lieu que celle qui est faite aux fidèles par J E S U S - C H R I S T s'entend du repos éternel & céleste , figuré par la terre de Canaan .

*Mais la parole qu'ils ouirent ne leur servit de rien , c'est-à-dire : La promesse qui leur fut faite par Moïse de la part de Dieu , leur fut inutile , & n'eut pas son effet , parcequ'ils n'y ajoutèrent point foi .*

*N'étant pas accompagnée de la foi dans ceux qui l'avoient entendue , c'est-à-dire : Il ne servira de rien aux Chrétiens d'avoir entendu la prédication de l'Evangile , s'ils n'ont aussi la foi , mais une foi animée par la charité , & qui se fasse connoître par les œuvres .*

*¶. 3. Pour nous qui avons cru , nous entrerons dans ce repos , dont il est dit : Comme j'ai juré dans ma colère qu'ils n'entreront point dans mon repos ; & Dieu parle du repos qui suivit l'accomplissement de ses ouvrages dans la création du monde .*

*Pour nous qui avons cru , nous entrerons dans ce repos , &c. c'est-à-dire : Puisque Dieu nous avertit encore aujourd'hui par ce verset du Psaume , qu'il a exclus les Israélites de ce repos à cause de leur incredulité , il s'ensuit que c'est pour nous faire entendre , que l'entrée de ce repos nous est ouverte par la foi ; autrement cette exhortation & cette menace d'être exclus du repos aussi - bien que les Israélites , seroit entièrement vaine & inutile .*

Ed

*Et Dieu parle du repos qui suivit l'accomplissement de ses ouvrages, &c. Il ne faut plus entendre par ce repos, un repos charnel, comme étoit celui de l'ancien Testament, mais un repos tout spirituel, conforme à l'état du nouveau Testament qui est tout spirituel, c'est-à-dire, un repos semblable à celui de Dieu, dont il est dit dans l'Ecriture qu'il se reposa après avoir créé tous ses ouvrages. Car comme pour lors il se reduisit, par maniere de dire, à la tranquille jouissance de soi-même, de sa gloire & de sa beatitude, ainsi les fidèles qui entreront dans ce repos après avoir été délivrés par la mort de toutes les œuvres, & de tous les travaux de cette vie, & principalement du peché, jouiront d'une tranquillité & d'un bonheur ineffable dans la jouissance éternelle de Dieu.*

*¶. 4. Car l'Ecriture dit en quelque lieu, parlant du septième jour : Dieu se reposa le septième jour après avoir achevé toutes ses œuvres.*

*Car, &c. L'Apôtre confirme par l'Ecriture ce qu'il vient de dire au verset précédent du repos de Dieu, figuré par le repos exterieur promis aux Israélites, & auquel celui des Chrétiens doit être tout semblable, & fait voir en même temps aux Hébreux que le repos spirituel dont il parle, n'est pas une simple idée sans fondement, mais qu'il est marqué très-expressément dans l'Ecriture bien entendue.*

*¶. 5. Et il est dit encore ici : Ils n'entreront point dans mon repos.*

*Et il est dit, &c. Ce passage même de David que je viens de rapporter, bien entendu, fait voir que la promesse du repos faite aux anciens Israélites en comprenoit mystiquement une autre plus excellente.*

lente, qui est la promesse du repos spirituel & divin semblable à celui de Dieu, puisqu'il appelle ce repos, *mon repos*, c'est-à-dire, au sens mystique & spirituel, un repos tout divin & qui ne convient qu'à moi seul.

¶. 6. *Puisqu'il faut donc que quelques-uns y entrent, & que ceux à qui la parole en fut premièrement portée, n'y sont point entrés à cause de leur infidélité.*

*Puisqu'il faut donc, afin que la promesse de Dieu, qui ne peut être sans effet, soit accomplie; que quelques-uns y entrent dans ce repos spirituel, qui est contenu mystiquement dans la promesse de la terre de Canaan.*

*Et que ceux, c'est-à-dire, les anciens Israélites, à qui la parole fut premièrement portée, &c. en furent exclus & bannis en même-temps, à cause de leur désobéissance, ou de leur incrédulité.*

¶. 7. *Dieu détermine encore un jour particulier qu'il appelle Aujourd'hui, en disant tant de temps après par David, ainsi que je viens de dire : Aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos coeurs.*

*Dieu, outre le terme qu'il donna aux Israélites pour entrer dans le repos de la terre de Canaan, figure du vrai repos des fidèles, détermine encore mystiquement par ce verset du Psaume de David, un jour particulier, c'est-à-dire, le temps de l'Évangile, auquel il propose ouvertement la promesse de ce repos figuré par celle du pays de Canaan.*

*Qu'il appelle Aujourd'hui, c'est-à-dire, qu'il a voulu signifier mystiquement par le mot *aujourd'hui*.*

*En disant tant de temps après par David, &c.*  
 c'est - à - dire , depuis l'entrée au pays de Canaan ;  
 qui étoit le repos , duquel furent exclus les incre-  
 dules de ce temps-là ; ou , cinq cens ans ou plus  
 après l'exclusion des Israélites du pays de Canaan ,  
 Ce qui fait bien voir que David n'entend plus par-  
 ler de ce repos promis aux anciens Israélites .

¶. 8. *Car si Josué les avoit établis dans ce repos , l'Ecriture n'avoit eu garde de parler depuis d'un autre jour.*

*Car , &c.* L'Apôtre prévient l'objection que pou-  
 voient faire les Hébreux contre ce qu'il vient d'é-  
 tablir dans les deux versets précédens. Il ne s'en-  
 suit pas , pouvoient-ils dire , que parceque les Is-  
 raelites incredules ont été exclus du repos qui leur  
 étoit promis , il faille pour cela que Dieu déter-  
 mine encore un autre temps pour accomplir sa pro-  
 messe , puisque cette promesse du repos a été ac-  
 complie en la personne de leurs enfans , lorsqu'ils  
 furent introduits par Josué dans la terre promise .  
 Il répond à cette objection , qu'encore que Josué  
 les ait introduits dans la terre de promission , la  
 promesse de Dieu n'a point été pour cela entiere-  
 ment accomplie , puisque si elle avoit eu tout son  
 effet , ce seroit sans raison que David parleroit d'un  
 autre jour de repos , avec menace d'en exclure les  
 incredules dans un temps où les Juifs à qui il par-  
 loit jouissoient du repos terrestre du pays de Ca-  
 naan : de sorte qu'il faut nécessairement que David  
 ait entendu parler d'une autre sorte de repos , dif-  
 ferent de celui de la terre de promission : & par-  
 tant qui ne peut être charnel & terrestre comme  
 celui-là .

¶. 9. *Ce sabbat & ce repos est donc réservé au peuple de Dieu.*

*Ce sabbat & ce repos, &c. c'est-à-dire, qu'outre le repos de la terre de Canaan, où les Juifs ont été introduits par Josué : il reste encore un autre repos spirituel, sacré & divin, exempt de tous pechés, & des travaux de la vie présente, tel qu'il étoit figuré par le sabbat ordonné par la loi, pour les fidelles qui sont le vrai peuple de Dieu, figuré par les Juifs.*

¶. 10. *Car celui qui est entré dans le repos de Dieu, se repose aussi lui-même en cessant de travailler, comme Dieu s'est reposé après ses ouvrages.*

*Car celui qui est entré dans le repos de Dieu, &c.* L'Apôtre rend raison pourquoi il appelle ce repos un repos de sabbat, c'est - à - dire, parcequ'il est tout semblable à celui de Dieu quand il eut achevé de créer le monde au septième jour, qui est le jour du sabbat. Voyez-ci-dessus verset 3. Il oppose par ce mot *de Dieu*, le repos des fidelles à celui des Juifs, qui n'étoit qu'improprement & par figure le repos de Dieu, au-lieu que celui des fidelles est en vérité & en perfection le repos de Dieu.

*Comme Dieu s'est reposé après ses ouvrages, quoique d'une manière bien différente, puisqu'il n'y a nulle proportion de la creature avec le Createur.*

¶. 11. *Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos, de peur que quelqu'un ne tombe en une désobéissance semblable à celle de ces incredules.*

*Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos, par une foi vive & operante par les bonnes œuvres, auxquelles la récompense de ce repos est promise, de peur que quelqu'un venant à négliger l'exercice de la foi & des bonnes œuvres, ne tombe, &c. dans le peché &c dans la mort spirituelle de l'ame, comme les corps des Israélites tombèrent morts dans le dé-*

AUX HEBREUX. CHAP. IV. 501  
serit; & qu'ainsi il ne soit exclus de ce repos spirituel en la même maniere que les Israélites le furent du terrestre.

¶. 12. *Car la parole de Dieu est vivante & efficace, & elle perce plus qu'une épée à deux tranchans; elle entre & peneire jusques dans les replis de l'ame & de l'esprit; jusques dans les jointures & dans les moueltes; & elle démèle les pensées & les mouvements du cœur.*

*Car la parole de Dieu est vivante & efficace*, c'est-à-dire, ne pensons pas pouvoir échaper la punition de Dieu non plus que les Israélites, si nous imitons leur incredulité, puisque la parole de son Evangile, par laquelle il menace les incredules & les rebelles, n'est pas une parole morte comme sont les menaces contenues dans les loix humaines, qui ne sont point animées, & partant manquent souvent d'exécution, faute de personnes qui les executent. Mais c'est une parole toujours vivante & qui a toujours son effet, parceque ce n'est autre chose que la volonté de Dieu, declarée aux hommes par son Fils, qui ne peut jamais être frustrée de son effet.

*Elle perce plus qu'une épée à deux tranchans*, c'est - à - dire, cette parole évangélique n'est pas comme les loix humaines, qui ont besoin de l'épée du Prince pour être executées contre les criminels, puisqu'elle-même est une épée qui punit tous ses transgresseurs, n'étant pas plutôt violée qu'elle leur dénonce la mort spirituelle de l'ame qu'ils encourtent au même temps qu'ils la violent.

*Elle entre & peneire jusques aux replis de l'ame*, c'est-à-dire, elle ne s'arrête pas seulement à punir les crimes extérieurs, comme font les loix humaines, mais elle découvre & punit les pechés les plus



cachés dans le plus secret de l'ame & de l'esprit, tant les pechés sensuels qui se commettent par la partie animale, que les spirituels, qui ne se commettent que dans l'esprit & par l'esprit, comme l'orgueil, en quoi elle est differente de la loi de Moïse, qui ne punissoit que les transgressions extérieures.

*Et de l'esprit ; jusques dans les jointures & dans les moindres : c'est - à - dire, elle punit même jusqu'aux pechés que nous ne connoissons pas, & qui sont aussi cachés aux yeux de l'esprit que les jointures & les moindres aux yeux du corps, comme les pechés d'ignorance dont notre vie est remplie.*

*Et elle dénkle les pensées & les mouvements du cœur, c'est-à-dire, elle ne punit pas seulement les pechés les plus cachés, mais elle juge même severement des meilleures actions, examinant & faisant voir si elles sont faites avec une droite intention, & si en faisant le bien, on n'a point d'autre motif que celui de plaire à Dieu & de lui obeir.*

\* 13. *Nulle creature ne lui est cachée ; tout est mis & à découvert devant les yeux de ceux de qui nous parlons.*

*Nulle creature ne lui est cachée, c'est - à - dire, nulle action, nulle pensée même la plus secrète de la creature.*

*Tout est mis & à découvert, c'est-à-dire, il découvre jusques aux moindres imperfections de toutes nos actions ; ce qui n'étoit pas dans la loi de Moïse, qui ne découvroit & ne punissoit par consequent que les pechés extérieurs. Et ainsi il faut beaucoup plus craindre le viollement de cette parole, que le viollement de la loi, puisque rien ne peut échapper à sa connoissance.*

*Devant les yeux de celui de qui nous parlons, dans ce verset, c'est - à - dire ; quoique tous ces effets soient attribués à la parole de l'Evangile, ils ne lui conviennent néanmoins que par rapport à JESUS-CHRIST qui est la Parole incréée, & entant que JESUS-CHRIST anime cette parole de son Esprit. De sorte qu'à proprement parler, ces effets ne conviennent qu'à JESUS-CHRIST, entant qu'il est le Verbe & la parole du Père Eternel.*

*V. 14. Ayant donc pour Grand-Pontife JESUS Fils de Dieu, qui est monté au plus haut des ciels, demeurons fermes dans la foi dont nous avons fait profession.*

*Ayant donc pour grand Pontife.* L'Apôtre après avoir amplement décrit la fonction de l'Apostolat de JESUS-CHRIST & fait connaître l'extrême danger qu'il y a de mépriser sa doctrine, il commence à décrire sa qualité de souverain Pontife, & à faire voir combien elle est plus excellente que celle d'Aaron & de tout le sacerdoce Levitique. Il dit donc ici : Puisque le mépris de l'Evangile doit être si rigoureusement puni, comme nous venons de montrer, & que de l'autre nous avons un moyen si facile d'y obeir par la grace de JESUS-CHRIST, qui en qualité de souverain Pontife du nouveau Testament est tout puissant & plein de bonne volonté pour nous secourir, demeurons si fermes dans la foi Chrétienne qu'aucune persécution ni affliction ne nous en puisse séparer.

JESUS, donc la propre qualité est d'être notre Sauveur & notre libérateur, *Fils de Dieu*, non pas simple serviteur comme Aaron, mais propre Fils de Dieu, duquel par consequent il ne peut pas rejeter la priere, comme il peut ne pas exaucer celle du serviteur.

*Qui est monté au plus haut des cieux , &c. au lieu que le Pontife Levitique ne pouvoit point passer le sanctuaire materiel , qui n'étoit que la figure du ciel : ce qu'il dit pour faire voir la vertu toute-puissante de son intercession , & pour nous faire comprendre que J E S U S - C H R I S T étant si près de Dieu comme il est , son intercession doit être très-efficace , & ne peut jamais être privée de son effet. Comme s'il disoit : Le souverain Pontife pouvoit bien envoyer ses prières jusqu'au ciel , mais J E S U S - C H R I S T s'y est transporté lui-même en corps & en âme , & y est assis à la droite de son Père.*

*V. 15. Car le Pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos faiblesses ; mais il a éprouvé comme nous toutes sortes de tentations , hormis le péché.*

*Car le Pontife que nous avons , &c. c'est-à-dire : Ce qui nous doit donner une entière confiance en ce Pontife , & ce qui nous doit ôter tout sujet de nous défier de sa miséricorde , c'est qu'encore qu'il soit si fort élevé au-dessus de notre misère , il n'est pas néanmoins tel qu'il ne puisse compatir , & ne soit effectivement touché de compassion de nos faiblesses , tant corporelles que spirituelles. Il est bon de remarquer en passant , que cette compassion n'est pas dans J E S U S - C H R I S T comme dans les hommes , qui en ressentent de la douleur , mais qu'elle est toute spirituelle , & n'est qu'un mouvement de la raison , qui le porte à nous vouloir secourir dans nos faiblesses.*

*Mais il a éprouvé comme nous toutes sortes de tentations , c'est-à-dire : Ce qui le porte à cette compassion est l'expérience qu'il a lui-même faite de toutes nos misères , ayant été sujet aux mêmes in-*

AUX HEBREUX. CHAP. IV. 505  
commodités & aux mêmes souffrances que nous pendant la vie , au froid , à la faim , à la lassitude , aux afflictions , aux persecutions , &c.

*Hormis le peché* , auquel il n'a point eu de part , comme il en a eu à tout le reste de nos misères , c'est-à-dire , sans avoir néanmoins jamais succombé au péché dans toutes ces épreuves : ce qu'il dit pour montrer qu'il est tout-puissant pour préserver les fidèles de péché au milieu de toutes leurs tentations , & pour exciter en même temps les Hébreux à demeurer fermes dans la foi , & à ne se point étonner des afflictions & des persecutions qu'on leur fait souffrir. *Ou bien* , sans avoir aucunement mérité ces afflictions , puisqu'il étoit innocent & parfaitement juste. Toutes ces expositions sont très-naturelles.

¶. 16. *Allons donc nous présenter avec confiance devant le trône de la grace , afin d'y recevoir miséricorde , & d'y trouver le secours de sa grace dans nos besoins.*

*Allons donc nous présenter avec confiance devant le trône de la grace* , c'est-à-dire , à Dieu , qui n'agit plus selon la rigueur de sa justice , comme il faisoit sous la loi qui punissoit rigoureusement & sans miséricorde ; mais qui agit avec bonté & avec clémence , étant fléchi par le mérite & par l'intercession de ce souverain Pontife. L'Apôtre fait allusion à l'Arche qui étoit le trône de Dieu dans l'ancien Testament ; mais un trône de justice & de terreur , & dont le commun du peuple n'osoit approcher : au-lieu que dans le nouveau Testament il est libre à tout le monde de s'approcher de Dieu avec espérance d'en obtenir miséricorde.

*Afin d'y recevoir miséricorde , c'est-à-dire , le*

pardon de nos pechés. Il peut avoir égard en cet endroit à ceux qui par foiblesse s'étoient relâchés, ou même avoient abandonné la foi chrétienne ; il les exhorte à ne point perdre courage , mais à recourir à la pénitence , ayant tout lieu d'espérer qu'ils obtiendront le pardon de leurs pechés par l'intercession de ce souverain Pontife.

*Et d'y trouver le secours de sa grace dans nos besoins , sur-tout dans le temps présent de la persecution , qui nous met tous les jours dans le peril de succomber au peché , & de tomber dans l'apostasie : car il a égard à la persecution des Juifs infidèles contre les Juifs convertis.*



### SENS SPIRITUEL.

¶. 1. &c 2. *C*raignons donc que négligeant la promesse qui nous est faite d'entrer dans le repos de Dieu , il n'y ait quelqu'un d'entre vous qui en soit exclus ; &c.

La promesse que Dieu fit aux Juifs ne fut pas simple & absolue , mais il ne la leur fit qu'à condition qu'ils garderoient sa loi : si donc ils y manquoient , il falloit qu'ils en fussent punis ; autrement Dieu n'auroit pas été juste , nul ne pouvant obtenir le pardon de ses pechés qu'il n'ait satisfait à la justice par une pénitence proportionnée à la grandeur des offenses qu'on a commises : Car , comme dit saint Thomas , *l'homme qui peche s'oblige soi-même envers la divine justice par une convention tacite , à souffrir la peine qui est due à son peché* ; telle est la nature du peché , c'est une dette dont le paiement est la souffrance de la peine.

3. part.  
qu. 48.  
art. 4.

C'est ce qui à fait dire à saint Augustin en plusieurs endroits, qu'il est impossible qu'aucun péché demeure jamais impuni : *Il ne se peut , dit-il , que l'homme ne se trouve accablé sous le poids d'une ruine profonde , lorsqu'en s'élevant il préfere sa propre volonté à celle de son Souverain , en contrevenant à ses ordres.* Ainsi, ceux qui se promettent l'impunité de leurs crimes, en exaltant la miséricorde & la bonté de Dieu, sont inexcusables , & s'exposent à la perte inévitable de leur salut ; c'est pourquoi ce saint Docteur leur parle avec force : *Tu voulois pecher , Aug. 1.8.  
dit-il , & tu ne voulois souffrir aucune peine. Il ne te suffissoit pas d'être injuste , tu voulois encore que Ps. 42  
Dieu le fût , en ne voulant pas qu'il te fist sentir la juste punition que tu avoîs meritée.* La loi éternelle, qui n'est autre chose que la sainteté de Dieu même , ne peut souffrir aucun dérèglement dans la volonté des créatures intelligentes & raisonnables , qui ne soit redressé par le châtiment ; les Anges & les hommes doivent s'y conformer pour être justes ; car la justesse & la conformité à cette loi éternelle de la sainteté de Dieu , est ce que l'Ecriture appelle justice : & s'il arrive qu'ils se dérèglent & s'éloignent de cette règle première & souveraine par la dépravation de leurs volontés ; ce dérèglement est , selon le langage du Texte sacré , ce que nous appellons péché. Et Dieu est comme obligé, par la loi de cette raison supérieure, de le châtier , & par ce châtiment remettre les pecheurs dans l'ordre dont ils sont sortis en pechant.

Cette vérité devroit bien porter les hommes à se tenir sur leurs gardes pour ne point se détourner des voies droites que Dieu leur a tracées pour y marcher ; & s'ils sont si malheureux que de s'en

écartez, ils doivent bien penser à s'en punir eux-mêmes par une pénitence proportionnée aux péchés qu'ils ont commis, autant qu'on en est capable en ce monde sans se flatter ; car quelque grande que soit la miséricorde de Dieu, elle ne peut nous remettre nos pechés que nous n'ayons satisfait sa justice, parcequ'il n'est pas moins juste que miséricordieux.

*¶. 3. jusqu'au 12. Pour nous qui avons cru, nous entrerons dans ce repos, dont il est dit..... Et Dieu parle du repos qui suivit l'accomplissement de ses ouvrages dans la creation du monde, &c.*

Les six jours de la creation sont véritablement une figure du travail que nous devons aussi faire pendant toute notre vie ; car ces six jours en représentent la durée ; mais quoique nous ne puissions pas imiter Dieu comme Createur de toutes choses, nous pouvons néanmoins l'imiter en J E S U S - C H R I S T, qui s'est rendu visible pour être notre chef & notre modèle, & qui agit incessamment avec son Pere depuis le commencement du monde jusqu'aujourd'hui. J E S U S - C H R I S T nous ordonne de travailler à notre perfection, & d'être parfait comme l'est notre Pere céleste ; mais nous ne pouvons y faire aucun progrès que par les merites & la faveur de celui qui nous y invite, & en le prenant pour modèle de toute notre conduite. Il a travaillé toute sa vie, sans discontinuez, & sans prendre d'autre repos que celui qu'il passoit dans la priere ; ce doit être aussi le modèle que doit suivre un Chrétien dans ses occupations, dont la priere doit être l'affaiblissement, & l'adoucissement de la peine qui s'y trouve. Il ne peut en effet se procurer ce repos de conscience & cette tranquillité d'ame,

Joan. 5.  
17.

qui est un avant-goût de ce repos & ce sabbat qui est réservé au peuple de Dieu dans l'autre vie , qu'en interrompant ses occupations nécessaires dans son état par la prière & la méditation de la parole de Dieu. Que s'il s'abandonne aux soins & aux inquiétudes de la vie présente , & qu'il se livre aux amusemens du siècle , son ame se dessèchera & sera devant Dieu comme une terre sans eau , il sera frappé comme l'herbe , & son cœur deviendra sec , parcequ'il a oublié de manger son pain , selon le langage du même Prophète.

Heureux celui qui étant affamé de ce pain spirituel se dégage autant qu'il le peut de tous les liens qui le tiennent attaché au monde , pour se fortifier le cœur de cette nourriture divine , & se desalterer du vin delicius de la contemplation de la vérité ! ce qui ne se peut faire que dans une retraite paisible , éloignée du commerce du monde : Car, comme dit saint Basile , pour vivre dans la pieté , selon l'esprit de l'Evangile , & se rendre agréable à Dieu , il est nécessaire de bannir de son cœur tous les soins & les affectios du siècle présent , & de se dégager de tout ce qui peut dissiper l'esprit ; ce qui nous sera facile , dit ce saint Docteur , si nous rompons entièrement avec le monde , & si nous oublions toutes nos vieilles habitudes , les connoissances & les amitiés que nous avions faites avec les personnes seculières.

Il appuie cette même nécessité de la retraite & de la fuite du monde sur de puissantes raisons , dont la première est : Que la fréquentation des méchants est d'autant plus à craindre , qu'elle est contagieuse ; la seconde : Que la séparation du monde est le grand secret pour déraciner les mauvaises habitudes .

» qu'on peut avoir contractées par le passé ; la troisième : Que, selon la parole de la vérité, pour vivre selon l'Evangile on doit renoncer à soi-même , porter sa croix , & suivre JESUS-CHRIST ; c'est à quoi nous avons de puissans obstacles de la part de la vie & de la conversation du siècle : Car , sans parler des autres inconveniens, l'oubli de Dieu que cause à l'ame le commerce & l'embarras du monde, ne la prive pas seulement du bonheur de se réjouir en Dieu , de goûter combien le Seigneur est doux , & de prendre plaisir à méditer , & à se nourrir de sa parole & de ses vérités divines ; mais il l'accoutume peu-à-peu à mépriser ses jugemens, ce qui est le profond de l'abysme & le comble de tous les maux.

**Gregor.**  
**Nazian.**  
**met. 1.**

Ecoutons ce que dit saint Gregoire de Nazianze sur ce sujet ; lequel entre les raisons qu'il rend de sa fuite lorsqu'on le voulut élire pour l'Episcopat, avance celle-ci : Je fus , dit-il , épris & saisi de l'aimour du bien qui se trouve dans le repos de la solitude..... Rien ne me sembloit plus aimable & plus désirable que cet état auquel l'ame fermant sur soi toutes les portes des sens , après avoir dompté la chair , méprisant le monde ; & autant que la nécessité le permet , mettant en arrière & éloignant de soi toutes les choses humaines , se recueille en elle-même , & consultant avec Dieu , se plaît de vivre au-dessus de toutes les choses visibles... & jouit déjà dès ce monde du bien qui n'est propre qu'à la vie future , & demeurant encore en la terre , elle s'éleve néanmoins au-dessus de la terre , qu'elle laisse sous ses pieds , & se porte en esprit dans le ciel , pour y vivre avec les Anges & comme les Anges mêmes. Si quelqu'un de vous , mes frères , dit-il ,

se sent épris de cet amour , il entend ce que je dis.

C'est ainsi qu'on goûte dans cette vie par avance le repos de Dieu , qui est réservé dans l'autre à ceux qui se détachent de toutes les choses visibles , pour s'unir à Dieu par la priere & la meditation.

*vv. 12. Car la parole de Dieu est vivante & efficace , & elle perce plus qu'une épée à deux tranchans ; elle entre & penetre jusques dans les replis de l'ame & de l'esprit , &c.*

La parole de Dieu animée de son Esprit est toute-puissante , &c , selon le Prophete , elle ne manque jamais d'avoir son effet : *Ma parole qui sort de ma bouche* , dit Dieu dans Isaïe , *fera tout ce que je veux , & elle produira l'effet pour lequel je l'ai envoyée.* Cela ne s'est-il pas accompli dès le commencement du monde , où cette parole efficace a donné l'être à toutes les creatures ? *Dieu dit : Que la lumiere soit faite , & la lumiere fut faite.* Dire , & faire , en Dieu c'est la même chose , & il n'y a point de distance entre la parole & l'effet : *Il a parlé , & toutes choses ont été faites ; il a commandé , & toutes choses ont été créées ; c'est par la parole du Seigneur que les cieux ont été affermis , & c'est le souffle de sa bouche qui a produit toute leur vertu.* Qui n'admirera point la force toute-puissante de cette parole qui a tiré tout l'univers du néant ?

Cette parole *pleine de puissance* , comme l'appelle Salomon dans son Ecclesiaste , a éclaté dans toute la suite des siecles , non seulement par les prodiges merveilleux que Dieu a opérés par ses Prophetes , mais aussi par les châtimens terribles qu'il a exercés contre les rebelles & les incredules : c'est pour cela que saint Jean , dans son Apocalypse , représente J E S U S - C H R I S T avec une épée à deux tranchans

*Apoc. 2, 16.*

*qui sortoit de sa bouche , pour marquer sa parole plus penetrante qu'une épée à deux tranchans , par laquelle il découvre les pensées les plus secrètes pour les juger. C'est encore sous cette figure d'une épée tranchante que le Sage nous la représente dans la vengeance que Dieu tira des Egyptiens en faveur des Israélites : Votre parole toute-puissante , dit-il , vint du ciel , & fondit tout-d'un-coup sur cette terre destinée à la perdition , comme un exterminateur impitoyable , qui ayant une épée tranchante & portant votre irrevocable arrêt , remplit tout de meurtres.*

Sep. 18.  
4.

Mais enfin , qu'est-ce autre chose que cette épée , que le Fils de Dieu dit qu'il est venu apporter sur la terre , si ce n'est la parole efficace , qui a eu la vertu de détacher de leurs plus proches ceux qu'elle a convertis à la foi , les autres demeurant dans leur incredulité ? *Ne pensez pas , dit-il , que je sois venu apporter la paix sur la terre : Je ne suis pas venu y apporter la paix , mais l'épée ; car je suis venu séparer le fils d'avec le pere , la fille d'avec la mère , & la belle-fille d'avec la belle-mère.*

Ephes.  
4. 24.

C'est cette épée salutaire dont JESUS-CHRIST s'est servi pour vaincre les démons & délivrer de leur tyrannie tous les hommes , pour les soumettre à son obéissance ; & cette divine parole qui d'abord a créé le monde , a encore créé un nouveau monde par le ministère de ceux qui l'ont portée par tout l'univers , & qui l'ayant fait entrer dans l'intérieur des ames y ont détruit le vieil homme pour y créer le nouveau. Les Apôtres qui étoient des gens simples , sans credit , sans force & sans appui : les hommes apostoliques & les premiers Chrétiens ont résisté à toutes les puissances de la terre ,

ils se sont soumis les Rois, les Savans & les Sages, & ont détruit l'idolatrie qui étoit si bien établie; & tout cela s'est fait par la seule force de cette parole. Les Payens en foule sont venus adorer Dieu, & ont renoncé à tous les plaisirs pour vivre dans la retenue & dans la tempérance; & ce que Platon avec toute son éloquence & son autorité n'a pu persuader à quelque peu d'hommes choisis & bien instruits des maximes de sa Philosophie, une force secrète le persuade à cent milliers d'hommes ignorans, par la vertu de cette *parole vivante & efficace qui penetre les cœurs.*

On peut voir par là quelle doit être l'estime & le respect que nous devons avoir pour les Ecritures où cette divine parole est renfermée. Saint Epiphane disoit que non seulement la lecture en étoit très-utile pour nous garantir de pecher, & que c'est trahir honteusement notre salut, & nous jeter dans le précipice que d'ignorer la loi de Dieu & les Ecritures; mais que la seule vue même des Livres saints est quelquefois capable de nous arrêter lorsque nous sommes portés au péché, & de nous animer à la pratique de la vertu.

V. 13. jusqu'à la fin. *Nulle creature.....  
Tout est à nu & à découvert devant les yeux de celui de qui nous parlons, &c.*

Nos plus secrètes & plus intimes pensées sont infiniment plus visibles aux yeux de Dieu, que les actions extérieures ne le sont aux yeux des hommes. « *Greg.*  
Nous craignons souvent, dit saint Gregoire, de « *Moral*  
paraître à l'extérieur sales & mal propres devant les « *l. 19.*  
hommes, & nous ne craignons pas dans le secret «  
de notre cœur, les regards perçans de celui qui «  
voit tout, & que nous ne fâchions voir. Cepen-

Tome IV.

Kk

» dont les plus secrets replis de notre ame sont bien  
» plus visibles à Dieu , que nos actions exterieures ne  
» le sont aux hommes.

» C'estpourquoi tous les Saints prennent grand  
» soin de s'examiner & par le dehors & par le de-  
» dans , & craignent extrêmement de paroître di-  
» gnes de reprehension à l'exterieur , & d'être trouvés  
» pecheurs au-dedans de l'ame par celui qui les voit  
» d'une maniere invisible. C'est pour cela que ces  
» animaux mysterieux que vit un Propheté étoient  
» tout couverts d'yeux & au-dedans & au-dehors ;  
» car ceux qui ont soin de bien regler le dehors ,  
» mais qui negligent l'interieur , ont des yeux au-  
» tour d'eux , mais n'en ont point au-dedans : au-  
» lieu qu'il est vrai de dire de tous les Saints , qui ne  
» se contentant pas de bien regler l'exterieur , afin  
» d'édifier leurs freres par de bons exemples , veillent  
» sur leur interieur avec grand soin , afin de paroître  
» irreprochables aux yeux du souverain Juge ; ils  
» sont pleins d'yeux au-dehors & au-dedans. Ils sont  
» même beaucoup plus exacts à bien regler leur in-  
» terieur , connoissant que c'est par où ils plaisent  
» davantage à Dieu , selon que David le dit de l'E-  
» glise sainte : *Toute la gloire de la fille du Roi est au-*  
*ps. 44.* *dedans.* Et parcequ'elle ne neglige pas aussi le soin  
» de sa conduite exterieure , David ajoute : *Et son vê-*ment enrichi de franges d'or , est tout parfumé de**  
» *diverses fleurs , afin qu'elle soit belle au-dedans pour*  
elle-même , & au-dehors pour les autres , & qu'ain-  
si en s'élevant vers son Dieu par sa gloire & la ver-  
tu interieure , elle instruise son prochain par ses  
bons exemples .

Les méchans au-contreire ne rentrant jamais en  
eux-mêmes pour reformer leur interieur , se ré-

AUX HEBREUX. CHAP. V. 515  
pandent tout au-dehors par l'égarement de leurs  
pensées. D'où vient qu'un Prophète leur dit: Re-  
tournez à votre cœur, prévaricateurs.



## CHAPITRE V.

1. **O** Mais n'amque Pontifex ex hominibus assumatus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona, & sacrificia pro peccatis;

2. qui condolere possit iis, qui ignorant, & errant, quoniam & ipse circumdatus est infirmitate:

3. & propterea debet, quemadmodum pro populo, ira etiam & pro semetipso offere pro peccatis.

4. Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo, tanquam Aaron.

5. Sic & Christus non semetipsum clarificavit ut Pontifex sic-

¶ 1. expl. pour être médiateur entre Dieu & les hommes.

1. **C**ar tout Pontife étant pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes <sup>† Un se Confess. Pontife. S. Thom. Mart.</sup> en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons & des sacrifices pour les pechés;

2. & qu'il puisse être touché d'une juste compassion pour ceux qui pechent par ignorance & par erreur, comme étant lui-même environné de foiblesse:

3. & c'est ce qui l'oblige à offrir le sacrifice de l'expiation des pechés aussi - bien pour lui-même, que pour le peuple.

4. Or nul ne s'attribue à soi-même cet honneur, mais il faut y être appellé de Dieu, <sup>1. Paral. 2. 6. 18.</sup> comme Aaron.

5. Ainsi JESUS - CHRIST n'est point entré de lui-même dans la gloire pour être Pon-

Kk ij

*Pf. 2. 7.* tise //, mais il l'a reçue de ce-  
lui qui lui a dit : Vous êtes  
mon Fils , je vous ai engen-  
dré aujourd'hui.

*Pf. 109.* 6. Selon qu'il lui dit aussi  
dans un autre Pseaume : Vous  
êtes le Prêtre éternel selon  
l'ordre de Melchisedech.

7. Aussi pendant le temps  
de sa vie mortelle & souf-  
frante //, ayant offert avec un  
grand cri & avec larmes ses  
prieres & ses supplications à  
celui qui le pouvoit tirer de  
la mort , il a été exaucé à  
cause de son humble respect //  
*pour son Pere* ¶.

8. Et lui qui étoit le Fils  
de Dieu , il n'a pas laissé d'ap-  
prendre l'obéissance par tout  
ce qu'il a souffert.

9. Et par sa consomma-  
tion //, il est devenu l'auteur  
du salut éternel pour tous  
ceux qui lui obeissent ;

10. Dieu l'ayant declaré  
Pontife selon l'ordre de Mel-  
chisedech.

11. Sur quoi nous aurions  
beaucoup de choses à dire ,  
qui sont difficiles à expliquer

*¶. 5. austr.* JESUS-CHRIST n'a point pris de lui-même la qualité, le rang , la dignité de Pontife. *¶. 7. lett.* les jours de la chair. *Ibid. austr.* à cause de sa grande vénération pour , &c. *¶. 9. austr.* ayant consommé son œuvre,

ret ; sed qui locutus  
est ad eum: Filius meus  
es tu , ego hodie genui-  
te.

6. Quemadmodum  
& in alio loco dieit :  
Tu es sacerdos in æter-  
num , secundum or-  
dinem Melchisedech.

7. Qui in diebus car-  
nis suæ , preces , sup-  
plicationesque ad eum,  
qui possit illum salvum  
facere à morte , cum  
clamore valido & la-  
crysmiss offerens , exau-  
ditus est pro sua reve-  
rentia.

8. Et quidem cum  
esset Filius Dei , didi-  
cit ex iis , que passus  
est , obedientiam ;

9. & consumma-  
tus , factus est omni-  
bus obtemperantibus  
sibi , causa salutis æ-  
ternæ ,

10. appellatus à Deo  
Pontifex juxta ordi-  
nem Melchisedech.

11. De quo nobis  
grandis sermo , & inin-  
terpretabilis ad dicen-

dum : quoniam imbecilles facti estis ad audiendum.

12. Etenim cum debetis magistri esse propter tempus, rursum indigetis ut vos doceamini quae sint elementa exordii sermonum Dei : & facti estis quibus lacte opus sit, non solido cibo.

13. Omnis enim, qui lactis est particeps, expers est sermonis iustitiae : parvulus enim est.

14. Perfectorum autem est solidus cibus ; eorum qui pro consuetudine exercitatos habent sensus ad distinctionem boni ac mali.

à cause de votre lenteur & de votre peu d'application pour les entendre.

12. Car au-lieu que depuis le temps qu'on vous instruit, vous devriez déjà être maîtres, vous auriez encore besoin qu'on vous apprît les premiers elemens par où l'on commence à expliquer la parole de Dieu ; & vous êtes devenus comme des personnes à qui on ne devroit donner que du lait, & non une nourriture solide.

13. Or quiconque n'est nourri que de lait, est incapable d'entendre les discours de la *parfaite justice*<sup>¶</sup>, comme étant encore enfant.

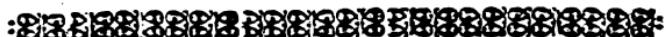
14. Mais la nourriture solide est pour les parfaits, *c'est à-dire*, pour ceux dont l'esprit par une habitude & un long exercice s'est accoutumé à discerner le bien & le mal<sup>¶</sup>.

¶. 13. *autr.* perfection.

¶. 14. *lett.* qui par une habi-

tu le ont les sens exercés au dis-  
cernement du bien & du mal.





## SENS LITTERAL.

¶. 1. *C*ar tout Pontife étant pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons & des sacrifices pour les pechés.

*Car tout Pontife, &c.* L'Apôtre parle des Pontifes de l'ancienne loi, dont il décrit les conditions & les qualités, pour en faire ensuite l'application à J E S U S - C H R I S T, Pontife de la loi nouvelle.

*Est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu*, c'est-à-dire, pour être mediateur entre Dieu & les hommes, & délivrer sa miséricorde par ses prières & par ses sacrifices, & s'acquitter en leur nom de toutes les parties du service qui lui est dû, représentant en sa personne tout le corps du peuple, & chaque personne en particulier.

*Afin qu'il offre des dons, ou des oblations, & des sacrifices pour les pechés.* On met ordinairement cette différence entre l'oblation & le sacrifice, que ce qui étoit offert dans l'oblation demeuroit toujours entier, soit que ce fût quelque chose d'anime ou d'inanimé ; au-lieu que dans le sacrifice la chose qui étoit offerte étoit consumée en tout ou en partie. Quelques-uns néanmoins veulent que l'Apôtre en cet endroit entende par les oblations, l'holocauste appellée oblation : & que par les sacrifices pour les pechés, c'est-à-dire, pour les fautes plus notables, il entende parler du sacrifice dont il est fait mention Levit.4. 4. différent de celui qui étoit pour les delits.

¶. 2. *Et qu'il puisse être touché d'une juste compas-*

*fision pour ceux qui pechent par ignorance & par erreur , comme étant lui-même environné de faiblesse.*

*Et qu'il puisse être touché d'une juste compassion , c'est-à-dire , moderée , en sorte qu'il n'en soit point si fort touché , qu'il use d'une trop grande indulgence envers les pecheurs ; & aussi qu'il n'en soit pas entièrement destitué , de-peur qu'il ne les jette dans le desespoir par une trop grande rigueur.*

*Pour ceux qui pechent par ignorance & par erreur ; car ces deux vices sont la racine de tous les pechés des hommes , de quelque nature qu'ils soient , par cequ'il n'y en a point en ce monde de pure malice , à parler à la rigueur , & qui ne procede de quelque infirmité.*

*Comme étant lui-même environné de faiblesse , c'est-à-dire , de peché. Ce qui étant rapporté à J E S U S - C H R I S T , ne se doit entendre que des peines du peché qu'il a voulu prendre sur soi pour en faire l'expiation , & pour être plus vivement touché de l'état miserable où nous avons été reduits par le peché. Voyez Is. 53. 6. où il est dit de J E S U S - C H R I S T , que Dieu l'a chargé des iniquités de tous les hommes , & qu'il a porté sur soi tous leurs pechés , c'est-à-dire , qu'il en a porté la peine , & que Dieu l'a traité , tout innocent qu'il étoit , comme le plus coupable des pecheurs , parcequ'il s'étoit rendu leur caution.*

*V. 3. Et c'est ce qui l'oblige à offrir le sacrifice de l'expiation des pechés aussi-bien pour lui-même , que pour le peuple.*

*Et c'est ce qui l'oblige à offrir le sacrifice de l'expiation des pechés , une fois l'année , en la fête de l'Expiation ; car pour les autres jours de l'année , il n'étoit pas obligé par la loi d'en offrir pour*

lui-même, si ce n'est qu'il lui fut arrivé de commettre quelque peché qui eût besoin d'expiation : & il se pouvoit faire même qu'il passât une année sans en avoir besoin. Voyez Levit. 4. 3.

*Aussi - bien pour lui - même.* Ceci rapporté à J E S U S - C H R I S T , se doit entendre des prières qu'il a faites à son Pere pour être délivré des peines qu'il souffroît pour les pechés des hommes, desquels il s'étoit rendu caution : & en cette maniere on pourroit dire , qu'il a offert son sacrifice aussi-bien pour lui-même que pour les fidèles , qui sont le peuple de Dieu , quoiqu'avec bien de la difference , puisqu'à l'égard du peuple il étoit proprement expiatoire , & qu'à son égard il n'étoit qu'imperatoire & meritoire.

*Que pour le peuple , c'est-à-dire , pour tout le peuple ensemble ; car les sacrifices qui étoient pour les particuliers se faisoient aux autres jours de l'année.*

\*. 4. *Or nul ne s'attribue à soi-même cet honneur , mais il faut y être appellé de Dieu , comme Aaron.*

*Or nul ne s'attribue à soi-même cet honneur , de Pontife , c'est-à-dire , ne doit , selon la loi , s'attribuer cet honneur ; car plusieurs Pontifes se sont ingerés d'eux - mêmes par violence & par cabale dans la sacrificature.*

*Mais il faut y être appellé de Dieu immédiatement , comme Aaron , Eleazar , & son fils Phinées ; ou-bien par une voie legitime & ordonnée de Dieu , telle qu'étoit parmi les Juifs l'autorité qu'avoit le Senat ou le Roi de nommer à cette dignité. Ce n'est pas qu'il faille que le Pontife soit appellé à cette fonction en la même maniere qu'Aaron y fut ap-*

pellé ; mais seulement, que comme Aaron ne s'y ingéra pas de lui-même , & qu'il y fut appellé de Dieu , le Pontife aussi n'entre pas sans vocation dans cette dignité.

\*. 5. *Ainsi J e s u s - C h r i s t n'est point entré de lui-même dans la gloire pour être Pontife , mais il l'a reçue de celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils , je vous ai engendré aujourd'hui.*

Ainsi. L'Apôtre , après avoir décrit les qualités du Pontife Levitique , fait l'application de ces qualités à J e s u s - C h r i s t , & montre qu'elles se rencontrent toutes en lui d'une maniere sans comparaison plus excellente : il n'observe pas neanmoins dans cette application l'ordre qu'il vient de garder dans la description de ces qualités , mais il commence par la dernière.

J e s u s - C h r i s t , figuré par le Pontife Levitique , afin d'accomplir pleinement en lui - même cette figure , n'est point entré de lui-même dans la gloire pour être Pontife , puisque c'est Dieu son Pere qui l'y a appellé , & qui l'a consacré & établi dans cette charge dès le premier moment de son Incarnation.

*Mais il l'a reçue de celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils , je vous ai engendré aujourd'hui.* L'Apôtre ne prétend pas que J e s u s - C h r i s t ait été institué souverain Pontife par ces paroles , mais seulement qu'il est décrit & marqué par ces paroles , & que le Pere Eternel est l'auteur de son sacerdoce. Or il use de cette façon de parler pour relever davantage ce Pontificat de J e s u s - C h r i s t au-dessus de celui d'Aaron & de ses successeurs , qui ont bien été appellés de Dieu au sacerdoce , mais comme simples ministres & serviteurs , au-lieu que celui-ci est le propre Fils de

Dieu, ce qui releve infiniment sa dignité au-dessus de celles des autres Pontifes. Il semble encore qu'il use de cette façon de parler, pour marquer que la cause & le fondement de la vocation de JESUS-CHRIST au souverain sacerdoce, est sa qualité de Fils. Car il n'y a rien de plus convenable au Pere Eternel, voulant sauver les hommes, que d'envoyer son Fils pour operer leur salut.

¶. 6. *Selon qu'il lui dit aussi dans un autre Pseautme : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech.*

*Selon qu'il lui dit. . . . Vous êtes le Prêtre éternel ; c'est-à-dire, sans successeur, & duquel la sacrifice & le sacrifice doit durer sans interruption jusqu'à la fin des siecles, pour le salut de plusieurs ; au-lieu que le sacerdoce d'Aaron n'a été que pour un temps, & n'a pu se conserver que par le moyen de plusieurs Prêtres qui se succedoient les uns aux autres. L'Apôtre prouve par ce passage qu'il viene d'avancer, que J E S U S - C H R I S T ne s'est pas ingeré de lui-même dans le sacerdoce, & que c'est son Pere qui l'y a établi.*

*Selon l'ordre de Melchisedech, c'est-à-dire, en la maniere & à la ressemblance de Melchisedech, tant à l'égard de sa Personne divine, dont la génération est ineffable, de même que celle de Melchisedech est inconnue, qu'à l'égard de la double dignité de Roi & de Prêtre, qui se trouve en lui, comme elle étoit en Melchisedech, mais d'une maniere infiniment plus auguste & plus excellente, J E S U S - C H R I S T n'ayant pas été sacré d'une huile materielle, comme Melchisedech, mais de l'huile spirituelle & divine du Saint-Esprit ; & enfin à l'égard de la sacrificature, qui ne s'exerce plus*

en immolant des animaux ; comme faisoient les Prêtres Levitiques , mais en offrant sa propre chair & son propre sang , comme Melchisedech offrit à Dieu le pain & le vin , qui étoient la figure du corps & du sang de J E S U S - C H R I S T offert visiblement à la croix , & invisiblement , mais véritablement , sur nos autels sous les apparences du pain & du vin. On peut ajouter , que cette ressemblance du sacerdoce de J E S U S - C H R I S T avec celui de Melchisedech , consiste encore en ce que ni l'un ni l'autre n'ont point reçû leur dignité par droit de succession ou de naissance , & en ce que ni l'un ni l'autre n'ont point laissé à d'autres leur sacerdoce.

*V. 7. Aussi pendant le temps de sa vie mortelle & souffrante , ayant offert avec un grand cri & avec larmes ses prières & ses supplications à celui qui le pouvoit tirer de la mort , il a été exaucé à cause de son humble respect pour son pere.*

*Aussi pendant le temps.* L'Apôtre décrit dans ce verset la première partie du sacrifice de J E S U S - C H R I S T , qui a été comme la disposition à la seconde , dont il parlera au verset suivant. Il montre que ce sacrifice a duré pendant toute la vie de J E S U S - C H R I S T , celui de la Croix n'en ayant été que la perfection & la consommation : au-lieu que le sacrifice des Levites s'achevoit en l'espace de quelques heures seulement.

*De sa vie mortelle & souffrante.* Lettr. *Durant les jours de sa chair , c'est-à-dire , de sa vie mortelle passible : ce qui montre qu'il étoit véritablement homme & pris d'entre les hommes , comme le devoit être le souverain Pontife , & qu'il étoit environné d'infirmité comme lui.*

*Ayant offert avec un grand cri , &c. Les Levi-*

tes offroient des oblations & des sacrifices corporels : J E S U S - C H R I S T au-contreire en a offert de spirituels, de prières accompagnées de cris & de larmes, qui sont les sacrifices que Dieu demande comme étant seuls capables d'appaiser sa colere. Ceci peut s'entendre du cri que JESUS-CHRIST fit à la croix, au dernier moment de sa vie, lorsqu'il alloit expirer : mais il est vrai-semblable que s'étant retiré tant de fois dans le desert pendant le cours de sa vie pour y prier, il y accompagnoit ordinairement ses prières de cris, de gemissemens & de larmes ; si ce n'est que par ces cris & ces gemissemens l'Apôtre veuille marquer l'ardeur & la vehemence des prières de J E S U S - C H R I S T , surtout en sa dernière agonie.

*A celui qui le pouvoit tirer de la mort , c'est-à-dire , à Dieu son Pere , qu'il favoit être tout-puissant pour le préserver de la mort , si cela eût été expedient pour le salut des hommes.*

*Il a été exaucé à cause de son humble respect pour son Pere , c'est-à-dire , Dieu son Pere lui a accordé en considération de l'humiliation profonde dont sa prière étoit accompagnée , d'être délivré de la mort par sa Resurrection , & de ne point succomber dans les horribles peines qu'il avoit à souffrir.*

*¶. 8. Et lui qui étoit le Fils de Dieu , il n'a pas laissté d'apprendre l'obeissance par tout ce qu'il a souffert.*

*Et lui , &c. c'est-à-dire , JESUS-CHRIST s'étant disposé par les ardentes prières , dont il est fait mention au verset précédent , & ayant reçû l'assurance d'être fortifié dans ses douleurs , & d'être délivré de la mort par sa Resurrection , s'abandonna enfin*

aux dernières souffrances, tout Fils de Dieu qu'il étoit, pour accomplir le mystère de notre redemption, & apprit ainsi par experience, ou-bien, sentit combien l'obéissance, à laquelle il s'étoit soumis en qualité de mediateur, étoit une chose dure & difficile à accomplir.

*V. 9. Et par sa consommation, il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent.*

*Et par sa consommation, c'est-à-dire, par la perfection qu'il a acquise, ayant merité par sa mort d'entrer dans sa gloire, après avoir accompli tout ce qui avoit été prédit de lui. Autr. Ayant reçu la perfection de son sacerdoce par sa mort, qui a été eomme le sceau de sa consecration, & qui lui a merité de son Pere la qualité de souverain Prêtre selon l'ordre de Melchisedech, comme il l'explique ensuite ; toutes les autres souffrances de sa vie n'ayant servi que de disposition au sacrifice de la croix.*

*Il est devenu l'auteur, c'est-à-dire, la cause mritoire, du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent par une foi vive animée de charité & accompagnée de bonnes œuvres. L'Apôtre oppose tacitement ici le sacerdoce de J E S U S - C H R I S T au sacerdoce Levitique, qui ne pouvoit donner à ses fidèles qu'un salut temporel & imparfait par la purification des souillures legales, par la remission des peines que la loi imposoit, & par l'impeccation de quelques faveurs exterieures : ce qui se rapporte au verset 3. où il dit que le Pontife doit offrir des sacrifices pour les pechés.*

*V. 10. Dieu l'ayant déclaré Pontife selon l'ordre de Melchisedech.*

*Dieu, &c. l'ayant en récompense de sa mort*

526. EPISTRE DE S. PAUL  
declaré le souverain Prêtre selon l'ordre de Melchisedech , & par consequent le seul duquel il recevroit uniquement le sacrifice pour la remission de nos pechés & pour notre salut.

v. 11. *Sur quoi nous aurions beaucoup de choses à dire , qui sont difficiles à expliquer à cause de votre lenteur & de votre peu d'application pour les entendre.*

*Sur quoi , c'est-à-dire , sur laquelle comparaison de Melchisedech & de J E S U S - C H R I S T , nous aurions beaucoup de choses à dire , très-utiles & très - nécessaires ; mais qui sont difficiles à expliquer , &c. parceque plusieurs d'entre vous , sont devenus lâches & sans application pour les écouter : au-lieu qu'autrefois vous étiez pleins d'ardeur & de diligence pour vous faire instruire des mystères de la Religion.*

v. 12. *Car au-lieu que depuis le temps qu'on vous instruit , vous devriez déjà être maîtres , vous auriez encore besoin qu'on vous appris les premiers éléments par où l'on commence à expliquer la parole de Dieu : & vous êtes devenus comme des personnes à qui on ne devroit donner que du lait , & non une nourriture solide.*

*Car..... vous devriez être déjà maîtres , &c. c'est-à-dire , parfaits dans le Christianisme. L'Apostre parle ainsi aux Hebreux , parcequ'ils avoient été instruits depuis le commencement de l'Evangile ; ce qui n'étoit pas commun à toutes les nations , & ce qui les rendoit plus coupables.*

*Et vous êtes devenus , &c. C'est la répetition de la même chose qu'il vient de dire , mais sous une autre comparaison. Voyez 1. Cor. 3. 1. 2. 3. Petr. 2. 1. 2.*

**V. 13.** *Or quiconque n'est nourri que de lait, est incapable d'entendre les discours de la parfaite justice, comme étant encore enfant.*

*Or quiconque n'est nourri que de lait, c'est-à-dire, celui qui n'est encore capable que des premiers élémens de la doctrine de l'Evangile, qui sont à l'égard des fidèles qui commencent, ce que le lait est à l'égard des petits-enfants.*

*Est incapable d'entendre les discours de la parfaite justice, c'est-à-dire, des discours relevés & pleins de mystères, tel qu'est celui du sacerdoce de JESUS-CHRIST, comparé à celui de Melchisedech.*

*Comme étant encore enfant, c'est - à - dire, il est à l'égard de la doctrine sublime ce que l'enfant est à l'égard de la viande solide, qu'il ne peut digérer ni convertir en sa propre substance.*

**V. 14.** *Mais la nourriture solide est pour les parfaits, c'est-à-dire, pour ceux dont l'esprit par une habitude & un long exercice s'est accoutumé à discerner le bien & le mal.*

*Mais la nourriture solide, c'est-à-dire, les vérités profondes & sublimes de la Religion. Est pour les parfaits, &c. c'est-à-dire, pour ceux dont l'esprit par une habitude & un long exercice s'est accoutumé à discerner ce qui est bon d'avec ce qui est mauvais, c'est-à-dire, une bonne doctrine d'avec une fausse ; une bonne exposition de l'Ecriture sainte, d'avec une mauvaise ; une maxime solide, d'avec une maxime lâche : car il ne s'agit pas ici du simple discernement du bien & du mal.*



## SENS SPIRITUEL.

¶. i. jusqu'au 4. *C*ar tout Pontife étant pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, &c.

Notre saint Apôtre voulant faire voir aux Juifs dans la suite de cette Epître les avantages que le Sacerdoce de J E S U S - C H R I S T avoit au-dessus de celui d'Aaron , il montre que le divin Sauveur a toutes les qualités que tout Pontife doit avoir , selon la loi , pour exercer son sacerdoce. La première est , qu'il doit être *pris d'entre les hommes* : mais il faut qu'il se trouve si accompli , pour être digne d'un rang & d'un état si sublime , que comme il est élevé au-dessus des autres par la dignité de sa charge , il les surpassé aussi par l'éminence de ses vertus. JESUS-CHRIST a eu cette qualité , s'étant fait homme , & ayant pris une nature capable d'exercer cette fonction sacrée ; mais il n'a point été , comme les Prêtres de l'ancienne loi , homme mortel , qui ait succédé par une voie corrompue à un autre homme mortel ; sa conception a été toute spirituelle & sans tache , & sa naissance sans corruption ; & comme il est immortel , & qu'il n'a point succédé à un Pontife qui soit mort avant lui , aussi n'aura-t-il point de successeur dans cette dignité , & son Sacerdoce sera éternel. Combien donc est-il élevé au-dessus des Pontifes de l'ancienne loi , & doit-il être infiniment plus considéré qu'eux ? Que s'il a pris une nature capable de souffrir & de mourir , ce n'a été que par condescendance

dance , pour être en état , comme dit saint Paul , d'être touché de compassion pour les misérables pecheurs , & porter sur lui-même leurs misères afin de les en délivrer .

La seconde qualité ou fonction de tout Pontife , c'est d'être établi *pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu* , c'est-à-dire , pour plaider leur cause auprès de Dieu comme leur médiateur , & pour lui offrir leurs prières , & interceder pour eux auprès de sa Majesté : Car comme le peuple est obligé d'adorer Dieu par un culte public , & par des cérémonies convenables , & que la plupart des hommes , soit par leurs occupations peu conformes à cet état distingué , ou faute d'instruction , ne peuvent point s'acquitter d'une fonction si relevée ; il faut choisir entre tous quelque homme recommandable par sa sagesse & sa capacité , qui instruise les peuples de leurs devoirs , & qui se charge de rendre pour eux à Dieu les honneurs qui lui sont dus selon la pratique & l'usage prescrit par les loix : c'a été l'usage de toutes les nations , lesquelles , suivant les lumières de la raison , ont toujours établi des Prêtres pour reconnoître la souveraineté d'un Dieu , pour appaiser sa colère , & en obtenir des graces .

Les fonctions du sacerdoce se pratiquoient chez les Juifs avec un grand ordre & beaucoup de magnificence ; les habits du Grand-Prêtre étoient somptueux , & toutes les cérémonies se fai- soient exactement selon les règles que Dieu même avoit prescrites . Et pour marquer le soin que le Souverain Pontife devoit avoir du peuple qu'il conduisoit , il devoit porter sur sa poitrine les noms des tribus dont il étoit composé : *Aaron portera les noms des enfans d'Israël sur le Rational du Jugement qu'il*

*Tome IV.*

L 1

*aura sur sa poitrine.* L'Ecriture rapporte que ce même Pontife servant de mediateur au peuple, appasfa la colere de Dieu irrité contre ces rebelles : Et lors-

*5ep. 18.  
23.*

*qu'il y avoit déjà des monceaux de morts qui étoient tombés les uns sur les autres , il se mit entre deux , il arrêta la vengeance de Dieu , & il empêcha que le feu ne passât à ceux qui étoient encore en vie.* C'est en effet le principal devoir du Pasteur & du Pontife , de traiter avec Dieu pour les besoins de son peuple , & d'obtenir de sa divine Majesté par son entremise la remission des fautes que commettent ceux dont il est chargé , & les graces qui leur sont nécessaires. Car être Pontife & être mediateur entre Dieu & les hommes , c'est la même chose : notre divin Sauveur a été notre mediateur , mais il exerce cette fonction d'une maniere incomparablement plus excellente que le Pontife des Juifs ; celui-ci ne pouvoit obtenir pour eux que des biens perissables , Dieu ne leur ayant promis qu'une terre fertile en fruits , & un pays où couloit le lait & le miel ; mais Dieu nous a communiqué par J E S U S - C H R I S T ,

*2. Petr.  
2. 4.*

*qui est le Pontife des biens à venir , les grandes & précieuses graces qu'il avoit promises , pour nous rendre par ces mêmes graces participants de la nature divine , & heritiers de son royaume éternel.* Le Pontife Levitique , en s'adressant à Dieu , pouvoit tout au plus obtenir la délivrance de quelque captivité , ou de quelque affliction dont Dieu punissoit ces esprits rebelles ; mais ils demeuroient toujours , comme enfans d'Adam , dans leurs pechés & sujets à des peines éternelles ; au-lieu que notre divin Mediateur nous a obtenu la remission de nos pechés , & nous ayant reconcilié avec son Pere , *il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui*

*2. 9.*

*lui obéissent.* Enfin le Chef des Juifs étoit médiateur auprès de Dieu pour un seul peuple ; J E S U S - C H R I S T l'a été pour tous les hommes ; quelle différence entre l'un & l'autre !

La troisième fonction d'un Pontife , selon saint Paul , c'est d'offrir des dons & des sacrifices pour les pechés ; les Prêtres de l'ancienne loi offroient à Dieu des animaux qu'ils égorgoient , ou faisoient des oblations de fruits , ou de pure farine : car comme la fin principale du sacrifice est d'adorer Dieu comme la cause & la source de tous les biens ; il étoit juste de lui offrir non seulement les animaux , mais encore tout ce que la terre produit pour le soutien de notre vie. Mais , comme dit notre saint Apôtre ; *ces dons & ces sacrifices ne pouvoient purifier la conscience de ceux qui rendoient à Dieu ce culte.* Il falloit un Prêtre plus excellent & un sacrifice plus efficace ; cet effet merveilleux étoit réservé à la grace du Messie. Dieu dit même dans ses Ecritures , qu'étant le Maître souverain de toutes choses il méprise ces sacrifices , n'en ayant pas besoin : *Les holocaustes & les sacrifices pour le peché ne vous ont point plus* , dit l'Apôtre après le Prophète roi : *Alors j'ai dit : Me voici , je viens , selon qu'il est écrit de moi dans tout le livre , pour faire , mon Dieu , votre volonté.* Ce sont les paroles du Fils de Dieu entrant dans le monde par son Incarnation pour racheter le genre humain , en se livrant lui-même comme une oblation & une victime d agreable odeur devant Dieu. Or ce sacrifice a des avantages infinis au-dessus de ceux de l'ancienne loi ; l'homme a besoin que l'on offre pour lui des sacrifices pour trois raisons ; la premiere , pour obtenir la remission de ses pechés ; la seconde ,

Lij

pour se conserver dans la grace de Dieu , la troisième , pour acquerir la vie éternelle . Les sacrifices de l'ancienne loi n'ont pu produire par eux-mêmes ces excellens effets ; mais JESUS-CHRIST ayant offert une seule hostie pour les pechés , par cette seule oblation il a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés . Ainsi tous les sacrifices anciens , & tous ceux de la loi de Moïse , n'étant seulement que des animaux offerts par des hommes mortels , n'avoient point d'autre vertu que de figurer imparfaitement l'excellence du Sacerdoce de JESUS-CHRIST , & de représenter grossierement le merite infini du sacrifice de sa mort : car comme la vertu de la divinité agissoit puissamment dans son humanité , le sacrifice qu'il a offert à son Pere , pour reconcilier les hommes avec lui , a été très-efficace pour effacer les pechés . On peut , dit saint Augustin , considerer en tout ce sacrifice quatre choses ; celui à qui il est offert ; celui qui l'offre ; la chose que l'on offre ; & ceux pour qui on l'offre : Notre seul & vrai Mediateur , dit ce Pere , étoit une même chose avec celui à qui il offroit son sacrifice ; il rendoit en l'offrant ceux pour qui il l'offroit une même chose avec lui ; lui seul étoit celui qui offroit & qui étoit offert ; *ipse offerens , ipse & oblatio* ; il étoit lui-même le Prêtre & la victime qui étoit offerte .

Quelle devoit donc être l'efficace de ce divin sacrifice , & sa prééminence au-dessus de tous ceux qui ont été offerts depuis le commencement du monde ! C'est cet Agneau de Dieu qui a été égorgé dès le commencement du monde , comme il est dit dans l'Apocalypse , qui par le merite de son sang & de sa mort a sanctifié dès-lors tous les sacrifices que les Patriarches ont offerts à Dieu , & toutes leurs

L. 4. de  
J. rin.I. 10. de  
2. 0. de  
i. 4. Dei.A. por.  
2. 8.

actions saintes, ayant été justifiés par la foi qu'ils avoient que JESUS-CHRIST devoit un jour naître, mourir, & ressusciter pour eux.

\*. 4. jusqu'au 7. *Or nul ne s'attribue à soi-même cet honneur ; mais il faut y être appellé de Dieu comme Aaron, &c.*

Comme nous sommes Chrétiens pour jouir de Dieu dans l'éternité, & que nous ne pouvons y parvenir qu'en suivant les routes qu'il nous a tracées selon les règles de sa Providence, il est très-dangereux d'entrer dans quelque état de vie que ce soit, sans avoir quelques marques que Dieu nous y appelle. Ainsi nous avons grand besoin de demander à Dieu qu'il nous remplisse de la connoissance de sa volonté; car il n'y a guère de plus grande marque de reprobation, que de se conduire par ses propres lumières & par le mouvement de sa propre volonté, sans consulter celle de Dieu, & les desseins qu'il a sur nous : aussi l'on peut dire, que la source de tous les désordres qui arrivent, c'est le défaut d'attention à ce que Dieu demande de nous dans le choix de l'état de vie que nous devons embrasser.

Col. 1. 9.

Que s'il est dangereux d'entrer dans quelque emploi ou quelque profession que ce soit, sans que Dieu y appelle, il y a sans comparaison bien plus de danger de s'ingérer de soi-même dans le ministère sacré des autels sans une vocation legitimate & canonique ; les règles en sont fixes & inébranlables, & sont fondées sur l'autorité des Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament. Nous voyons que Aaron, qui a été le premier établi Pontife dans l'ancienne loi, a été choisi par l'ordre de Dieu sans qu'il y pensât, & son sacerdoce lui a été si religieusement conservé dans sa famille, que ceux qui

Exod.  
26. 1,

**Num. 16.** ont eu la hardiesse d'y attenter , en ont été punis rigoureusement. Coré , Dathan , & Abiron , s'étant portés à cette entreprise insolente & impie , de vouloir usurper d'eux-mêmes le ministere sacré , Coré avec les siens furent tout-d'un-coup devorés par les flammes , & les autres furent engloutis dans la terre qui s'ouvrit sous leurs pieds , & descendirent tout vivans dans l'enfer. La justice de Dieu pouvoit-elle éclater par des genres de mort plus terribles , pour établir la vocation à son sacerdoce & au ministere de ses autels ? Le Roi Ozias n'a-t-il pas aussi été frappé de lépre , pour avoir voulu temerairement usurper le ministere sacré ?

**z. Paral. 26.** Dans le nouveau Testament J. C. lui-même ne s'est point attribué la dignité sacerdotale , mais il y a été appellé par l'ordre de son Pere ; lui-même a appellé à l'Apostolat ceux du nombre de ses disciples qu'il a voulu choisir ; *vocavit ad se quos voluit ipse* ; & pour établir l'ordre hierarchique dans son Eglise , il *lui a donné non seulement des Apôtres* , mais encore *des Prophetes , des Evangelistes , des Pasteurs & des Docteurs* , afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints , aux fonctions de leur ministere .

**Zph. 4.** La nécessité de cette vocation à laquelle J E S U S - C H R I S T a bien voulu s'assujettir lui-même , a toujours été regardée comme un point des plus essentiels qui puissent contribuer au salut des ames & à la tranquillité de l'Eglise ; & tous les Saints dans toute la suite des siècles l'ont fait observer exactement , & n'ont admis dans les fonctions sacrées que ceux qui ont eu les qualités & les dispositions nécessaires pour un si saint état .

Ces dispositions peuvent être réduites à trois principales ; la première est : D'être sans crime &

sans reproche , comme l'ordonne saint Paul ; cette <sup>1. Tim.</sup> qualité a été jugée si essentielle au ministère sacré , <sup>1. 1. 10.</sup> que dans les premiers siecles de l'Eglise on ne recevoit dans l'état Ecclesiastique que ceux qui avoient conservé la grace de leur Batême : mais depuis , par condescendance , on y a aussi admis ceux qui avoient reparé par une solide pénitence les pechés de leur vie paſſée , & qui depuis long-temps vivoient dans l'exercice des bonnes œuvres d'une maniere uniforme & réglée.

La ſeconde disposition interieure eſt , d'avoir les vertus que l'Apôtre demande dans les ministres des autels ; ainsi il faut qu'un Ecclesiastique foit fort détaché du monde , & fort desinteressé ; qu'il ne recherche ni les biens , ni les honneurs , ni les commodités de la vie ; qu'il n'aspire point aux Benefices , ſur-tout à ceux d'un plus grand revenu , & aux charges Ecclesiastiques les plus honorables ; qu'il foit honnête & bienfaissant ; qu'il ne foit ni orgueilleux , ni colere , ni violent ; qu'il n'aime point le vin , & qu'il évite l'entretien & la converſation des femmes ; qu'il foit laborieux , attaché aux fonctions de son ministère : enfin , qu'il foit charitable envers les pauvres ; zelé pour la gloire de Dieu & le ſalut des ames ; ferme & courageux dans les entreprises importantes ; patient dans les contradictions ; humble & docile , & ſur-tout affectionné à la priere . Ce ſont-là les principales qualités que doivent avoir ceux qui s'engagent au ſervice des autels .

La troisième disposition nécessaire à un Ecclesiastique , c'eſt la ſcience & la capacité ſuffisante pour instruire les peuples , & répondre , comme dit saint Pierre , à tous ceux qui demanderont raiſon de

*l'esperance que nous avons.* La source où il doit puiser cette science c'est l'Ecriture sainte, où on trouve tout ce qu'on peut apprendre de bon ailleurs ; car , comme dit saint Paul, *toute Ecriture qui est inspirée de Dieu, est utile pour instruire , pour reprendre , pour corriger , & pour conduire à la pieté & à la justice.* Que ceux qui s'engagent à instruire les peuples de leurs devoirs , prennent garde d'éviter l'ignorance, qui est la mère de toutes les erreurs , dit un Concile de Tolede ; ainsi il les faut avertir de bien lire les saintes Ecritures , pour observer ce que dit saint Paul à Timothée : *Appliquez-vous à la lecture , à l'exhortation & à l'instruction.* Il ne leur est pas permis non plus d'ignorer les Canons des Conciles qui les regardent , ni les règles que les Peres ont prescrites : ceux qui ont la temérité de s'engager dans le ministere sans s'être bien instruits , tomberont dans la disgrâce dont Dieu les menace par son Prophète , & ne les considerera point comme ses ministres : *Comme vous avez rejetté la science , vous qui prétendiez être Prêtres , je vous rejeterai aussi.*

*Conc.  
Tolet. 4.  
1. Tim.  
4. 13.*

*Osc. 4. 6.*

Or comment ceux qui n'ont pas toutes ces qualités peuvent-ils se résoudre d'entrer dans un état si saint , dans lequel les plus saints & les plus savans hommes de l'antiquité ne sont entrés qu'avec frayeur ? Bien plus , on y court aveuglément , & on se porte sans respect dans un ministere spirituel , qui est venerable aux Anges mêmes. L'Ange apostat , dit saint Gregoire Pape , a dit en son cœur : « Je serai semblable au Très-haut ; ç'a été là le comble de l'audace qui l'a fait tomber du ciel au fond des enfers : mais l'ambition de l'homme , ajoute ce saint Pape , a trouvé moyen de s'élever encore au-

dessus de l'orgueil de l'Ange. Car si J E S U S - C H R I S T étant Fils de Dieu & le saint des saints, « n'a point pris de lui-même, mais a voulu recevoir « de son Pere la qualité de Pontife ; les ambitieux « disent au-contreire, non par leurs paroles, mais « par leurs actions : Je m'éleverai au dessus du Très- « haut, & je m'attribuerai à moi-même la qualité de « Pontife, sans attendre que Dieu me la donne, com- « me si le sacerdoce du Fils de Dieu m'étoit plus dû « qu'au Fils de Dieu même. Ne considerent-ils pas « qu'il n'appartient qu'à Dieu d'envoyer des ouvriers « à la vigne , & que c'est être voleur & larron que « de ne pas entrer dans la bergerie par la porte , qui « est J E S U S - C H R I S T ? N'apprehendent-ils point « l'effroyable jugement de Dieu , de s'élever d'eux- « mêmes à la dignité de ministres de J E S U S - C H R I S T , « sans y être appellés par la voie de l'ambition & « de l'intérêt , & d'entrer dans cet état auguste pour « vivre plus aisément dans la mollesse & dans l'oisif- « veré ? Ce qui n'est que trop ordinaire pour le pou- « voir dissimuler. Saint Gregoire de Nazianze disoit, *Oras.* qu'un des sujets qu'il avoit de se retirer & de fuir l'Episcopat , c'étoit la honte qu'il avoit de voir tant de gens, qui n'étant pas meilleurs que les autres , & plût-à-Dieu, disoit-il, qu'ils ne fussent pas encore plus inéchans, s'ingerent avec des mains sales, comme on dit, & avec des ames toutes profanes, dans les très-saints mystères, & avant qu'ils soient dignes d'ap- procher des choses saintes, tâchent d'avoir entrée dans le sanctuaire, regardant l'Ordre sacré du Sacerdoce, non comme un exemple de vertu, mais comme une occasion de subsister, & un moyen de gagner sa vie, non comme une charge dont il faut rendre compte, mais comme un honneur exempt de toute censure.

*Tome IV.*

Tenons-nous donc , selon l'avis de notre Sauveur , au plus bas degré , jusqu'à ce que le maître de la maillo[n] nous dise : *Montez plus haut.* Fuyons plutôt , à l'imitation de ce Saint & de tous les autres , une élévation très-dangereuse , nous souvenant de cette maxime de saint Gregoire Pape , qu'il faut fuir de tout son cœur les fonctions sacrées , & ne les accepter que malgré soi : *Debet ex toto corde fure ger , & invitus obedire.*

¶. 7. jusqu'au 11. *Aussi pendant le temps de sa vie morelle & souffrance ayant offert avec un grand cri & avec larmes ses prières & ses supplications à celui qui le pouvoit tirer de la mort , il a été exaucé à cause de son humble respect pour son Pere , &c.*

J E S U S - C H R I S T nous a appris par son exemple de quelle maniere nous devons prier Dieu afin d'en être exaucé , son Pere ne lui ayant accordé l'effet de sa priere & le fruit de ses souffrances , qu'après qu'il a accompli toutes ses volontés : car le mot Latin *reverentia* , ne signifie point le respect que Dieu le Pere a eu pour son Fils , qui l'ait porté à exaucer ses prières , mais à cause de la pieté , c'est-à-dire , de son obéissance , en quoi consiste toute la pieté & la Religion Chrétienne , selon la signification ordinaire du terme Grec dont saint Paul s'est servi. Ainsi ce n'est pas assez de faire une partie de son devoir pour se rendre agreable à Dieu , il faut que les bonnes œuvres soient pleines & entières , & qu'elles soient comme une holocauste de bonne œuvre , pour être bien reçues de sa souveraine Majesté.

*S. Jean , dans son Apocalypse , dit que J E S U S - C H R I S T se plaint de l'Ange de Sardes , de ce que ses œuvres , qui lui acqueroient devant le monde*

une grande réputation , n'étoient pas pleines , parce qu'il ne s'acquittoit pas de toutes les fonctions ; & c'en étoit assez devant Dieu pour être reprobé , que de manquer à quelque partie de son devoir : car les obligations des Pasteurs , dit le Bienheureux Jean Davila , sont si grandes & si nombreuses , qu'il suffiroit de s'acquitter d'une troisième partie , pour paroître saint devant les hommes ; mais si on s'en contente , on n'échappera pas la condamnation. Il faut donc imiter ce divin Sauveur , qui étant venu trouver saint Jean-Baptiste pour être baptisé par lui , lui déclara qu'il falloit que l'un & l'autre accomplissent toute justice ; & après avoir passé trois ans & demi sans cesser de travailler à faire du bien par-tout , il déclara en mourant sur la croix , que tout étoit accompli , c'est-à-dire , qu'il n'avoit rien omis de tout ce que son Pere lui avoit commandé de faire & de souffrir pour reconcilier le genre humain , & accomplir tout ce qui avoit été prédit de lui ; c'est ainsi qu'étant entré dans la consommation de sa gloire , il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent , par une obéissance pleine & parfaite. Or ce qui fait la plenitude & l'intégrité des bonnes œuvres , n'est point tant le soin & l'empressement à les accomplir sans en omettre , mais c'est la charité & le zèle du salut des ames & de l'honneur de Dieu. Si donc un Chrétien chargé de la conduite des autres travaille , selon les règles de l'Eglise , avec ferveur à la conversion & à l'avancement de ceux qu'il conduit ; ce zèle charitable pourra suppléer à tout ce qui lui manqueroit dans l'exercice de ses fonctions.

¶. II. jusqu'à la fin , Sur quoi nous aurions beaucoup de choses à dire , qui sont difficiles à expliquer

Jac. 5.  
19. 10.

¶40      EPISTRE DE S. PAUL  
*a cause de votre lenteur & de votre peu d'application pour les entendre, &c.*

S'il s'agit ici précisément du Pontificat de JESUS-CHRIST, c'est en effet un mystère si relevé qu'il ne faut pas s'étonner si les Juifs, à qui l'Apôtre parle, étoient lents à en entendre parler. La majesté de ce sacerdoce adorable, par lequel notre Redempteur, assis à la droite de son Pere, s'offre continuellement à lui pour nous sanctifier & nous rendre parfaits, demanderoit des intelligences toutes spirituelles pour en comprendre l'excellence & la dignité ; mais l'Apôtre ne les reprend de leur lenteur que pour les exciter à s'appliquer davantage à bien connoître ces hautes vérités ; d'ailleurs il s'accorde à leur faiblesse, & proportionne son discours à la portée de ceux à qui il parle : car il ne suffit pas de dire la vérité à ceux que l'on est obligé d'instruire, il la leur faut ménager de telle sorte, qu'ils ne soient point effrayés par des vérités trop fortes dont ils ne pourroient pas bien user. Il est de la doctrine qui est la nourriture spirituelle comme de la corporelle ; la viande solide nuit aux enfans qui ne peuvent être nourris que de lait. Avant que les Apôtres eussent été revêtus de la force d'en-haut, ils étoient peu capables des vérités dont ils ont été remplis dans la suite, J E S U S - C H R I S T leur maître leur ayant prédit plusieurs fois qu'il seroit livré aux Gentils, qu'il en seroit outragé, & qu'ils le feroient mourir ; le saint Evangeliste dit

- Luc. 18.  
31.* qu'ils ne compriront rien à tout ceci, que ce discours leur étoit caché, & qu'ils n'entendoient point ce qu'il leur disoit. Ainsi ce divin Sauveur dans le discours qu'il leur fit après la Cene, la veille de sa Passion,  
*Jean. 16.  
32.* il leur declara qu'il aurroit encore beaucoup de choses

*à leur dire, mais qu'ils ne pourroient pas les porter présentement.*

C'est la pratique que doivent garder tous les Pasteurs qui ont à conduire des âmes simples & peu intelligentes, sur-tout à la campagne, où les personnes éloignées du commerce du grand monde ne sont ordinairement occupées qu'à travailler à la terre, & à conduire des troupeaux; & comme on n'est pas moins obligé de les instruire que ceux qui ont plus d'élevation & d'ouverture d'esprit; il faut tellement s'accommorder à leur portée qu'on leur parle, s'il est possible, par leur langage même & d'une maniere grossiere, & proportionnée à leur état; *Grosso modo*, comme dit Gerson.

Pour ce qui est des instructions qu'il leur faut donner, il suffit de leur enseigner les vérités capitales de la Religion qui sont contenues dans le Symbole; & la pratique des Commandemens de Dieu; la nécessité de la priere, & de la grace pour toutes nos actions, & sur-tout la connoissance de J E S U S - C H R I S T , Sauveur, Mediateur & Redempteur de tous les hommes, en qui seul toute la doctrine de la Religion Chrétienne est renfermée: *Le même J E S U S - C H R I S T crucifié, la même lecture de l'Ecriture, la même prédication de la parole de Dieu, est reçue, dit saint Anselme, comme du lait par les simples & les imparfaits: & comme une viande solide par les parfaits & les spirituels.* C'est pourquoi l'Apôtre disoit aux Corinthiens, à qui il n'avoit pu parler comme à des hommes spirituels, mais <sup>1. Cor.</sup> comme à des personnes qui étoient encore charnelles, <sup>3. 1.</sup> c'est-à-dire, imparfaites; & qui n'étoient que des <sup>c. 2. 24</sup> enfans en J E S U S - C H R I S T ; qu'il ne faisoit profession de savoir autre chose parmi eux que J E S U S -

542 EPISTRE DE S. PAUL  
CHRIST, & JESUS-CHRIST crucifié. Il faut reserver la connoissance des mystères plus relevés, & des vérités plus fortes à ceux d'entre les Chrétiens qui sont spirituels & plus intelligents. Nous prêchons, dit le même Apôtre, la sagesse aux parfaits, pour qui est la nourriture solide, pour ceux, dit-il, dont l'esprit, par une habitude & un long exercice s'est accoutumé à discerner le bien & le mal : ce discernement ne se peut faire, dit saint Chrysostome, sinon par une longue & par une fréquente application à l'Ecriture.



## CHAPITRE VI.

1. **Q**uittant donc les instructions<sup>1.</sup> que l'on donne à ceux qui ne font que commencer à croire en JESUS-CHRIST, passons<sup>2.</sup> à ce qu'il y a de plus parfait, sans nous arrêter à établir de nouveau ce qui n'est que le fondement de la Religion, comme est la pénitence des œuvres mortelles, la foi en Dieu,

2. <sup>1/2</sup> & ce qu'on enseigne touchant les Batêmes, l'imposition des mains, la refur-

1. **Q**uapropter intermitentes inchoationis Christi sermonem, ad perfectiora feramur, non rursus jacientes fundamentum penitentiae ab operibus mortuis, & fidei ad Deum;

2. baptisnatum doctrinæ, impositionis quoque manuum, ac

<sup>1.</sup> 1. lett. le discours du commencement de JESUS-CHRIST.

Ibid. lett. passim à la perfection, n'établissant pas de nou-

veau le fondement de la pénitence des œuvres mortes, &c.

<sup>2.</sup> 2. lett. La doctrine des Batêmes.

AUX HEBREUX. CHAP. VI. 349  
resurrectionis mortuorum, & judicii aeterni.

3. Et hoc faciemus, si quidem permisit Deus.

4. Impossible est enim, eos qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum celeste, & participes facti sunt Spiritus sancti,

5. gustavertint nihilominus bonum Dei verbum, virtutemque seculi venturi,

6. & prolapsi sunt; rursus renovari ad penitentiam, rursus crucifigentes sibi meti ipsis filium Dei, & ostengui habentes.

7. Terra enim siquem venientem super se bibens imbre, & generans herbam opportunam illis, à quibus collitur, accipie benedictionem à Dco.

8. Proferens autem spinas, ac tribulos, re-

rection des morts, & le jugement éternel.

3. Et c'est aussi ce que nous ferons <sup>¶</sup>, si Dieu le permet.

4. Car il est impossible <sup>¶ Matth. 12. 45. Infr. 10. 16.</sup> que ceux qui ont été une fois éclairés; qui ont goûté le don du ciel; qui ont été rendus <sup>¶ Petri 2. 20.</sup> participants du Saint-Esprit;

5. qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu & de l'espérance des grandeurs du siècle à venir;

6. & qui après cela sont tombés; il est impossible, dis-je, qu'ils se renouvellent par la pénitence, parce qu'autant qu'il est en eux, ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu, & l'exposent à l'ignominie.

7. Car lorsqu'une terre étant souvent abreuvée des eaux de la pluie qui y tombe, produit des herbages propres à ceux qui la cultivent, elle reçoit la bénédiction de Dieu <sup>¶</sup>.

8. Mais quand elle ne produit que des ronces & des

¶. 3. expl. c'est-à-dire, nous passerons à des instructions plus parfaites.

¶. 4. expl. non que cela soit absolument impossible (ce qui a été l'herésie des Novaciens) mais parce que cela est très difficile,

ou impossible absolument, si l'on entend ceci non de la pénitence; mais d'un nouveau-Baptême semblable en tout au premier.

¶. 7. nom. on l'appelle une cette bénie de Dieu.

épines ; elle est en aversion à son maître , elle est menacée // de sa malédiction , & à la fin il y met le feu.

9. Or nous avons une meilleure opinion de vous & de votre salut , mes chers frères , quoique nous parlions de cette sorte .

10. Car Dieu n'est pas injuste pour oublier vos bonnes œuvres , & la charité // que vous avez témoignée par les assistances que vous avez rendues en son nom , & que vous rendez encore aux saints .

11. Or nous souhaitons que chacun de vous fasse paraître jusqu'à la fin le même zèle , afin que votre esperance soit accomplie // ;

12. & que vous ne soyez pas lents & paresseux , mais que vous vous rendiez les imitateurs de ceux qui par leur foi & par leur patience sont devenus les heritiers des promesses .

13. Car Dieu dans la promesse qu'il fit à Abraham ,

ψ. 8. lett. reprovée , proche de la malédiction , de laquelle la fin est d'être bûlée .

proba est , & maledic-  
to proxima : cuja  
consummatio in com-  
bustionem .

9. Confidimus au-  
tem de vobis , dilectissimi , meliora , & vi-  
ciniora saluti , tametsi  
ita loquimur .

10. Non enim inju-  
stus Deus , ut obli-  
scatur operis vestri , &  
dilectionis quam ostendistis in nomine ipsius  
qui ministrasti sanctis ,  
& ministratis .

11. Cupimus autem  
unumquemque ve-  
strum eandem ostendare  
sollicitudinem ad  
expletionem spei us-  
que in finem :

12. ut non segnes ef-  
ficiamini , verum imi-  
tatores eorum , qui fide  
& patientia heredita-  
bunt promissiones .

13. Abrahæ namque  
promittens Deus , quo-

ψ. 10. Grec. le travail de la cha-  
rite .

ψ. 11. autr. ferme & assurée .

niam

niam neminem habuit,  
per quem juraret, ma-  
jorem, juravit per se-  
met ipsum,

14. dicens : Nisi be-  
nedicens benedicam te,  
& multiplicans multi-  
plicabo te.

15. Et sic longáni-  
miter ferens, adeptus  
est reprobationem.

16. Homines enim  
per majorem sui ju-  
rant : & omnis contro-  
versiae eorum finis, ad  
confirmationem, est  
juramentum.

17. In quo abundan-  
tiis volens Deus ostend-  
ere pollicitationis he-  
reditibus immobilitatem  
consilii sui, interposuit  
jusjurandum :

18. ut per duas res  
immobiles, quibus im-  
possible est mentiri  
Deum, fortissimum so-  
latium habeamus, qui  
confugimus ad tenen-  
dam propositam spem,

n'ayant point de plus grand  
que lui par qui il pût jurer,  
jura par lui-même,

14. & lui dit ensuite : Assu- <sup>Gen. 22:16</sup>  
rez-vous que je vous comble-  
rai de bénédictions, & que je  
multiplierai votre race à l'in-  
fini !

15. Et ainsi ayant attendu  
avec patience, il a obtenu  
*l'effet de ses promesses.*

16. Car comme les hom-  
mes jurent par celui qui est  
plus grand qu'eux, & que le  
serment est la plus grande as-  
surance qu'ils puissent don-  
ner pour terminer tous leurs  
différends !

17. Dieu voulant aussi faire  
voir avec plus de certitude  
aux héritiers de la promesse,  
la fermeté immuable de sa  
resolution !, a ajouté le ser-  
ment à *sa parole* ;

18. afin qu'étant appuyés  
sur ces deux choses inébran-  
lables, par lesquelles il est im-  
possible que Dieu nous trompe,  
nous ayons une puissante  
consolation, nous qui avons  
mis notre refuge dans la re-

¶. 14. *lett.* que vous benissant | les doutes qu'on pourroit avoir  
je vous benirai, & que vous mul- | de leurs paroles.  
ticipant je vous multiplierai.

¶. 16. *autr.* pour arrêter tous | ¶. 17. *lett.* l'immutabilité de  
son conseil.

Tome IV.

M m

546 EPISTRE DE S. PAUL  
cherche & l'acquisition des  
biens qui nous sont proposés  
par l'esperance <sup>8</sup>,

19. laquelle sert à notre  
ame comme d'une ancre fer-  
me & assurée, & qui penetre  
jusqu'au sanctuaire qui est au-  
dedans du voile,

20. où J E S U S comme pré-  
curseur est entré pour nous,  
ayant été établi Pontife éter-  
nel selon l'ordre de Melchi-  
sedech.

¶. 18. letter. à obtenir l'esperance qui nous est proposée.

19. quam sicut an-  
choram habemus ani-  
mæ tutam ac firmam,  
& incidentem usque  
ad interiora velaminis:

20. ubi precursor  
pro nobis introivit Ies-  
sus, secundum ordinem  
Melchisedech Pontifex  
factus in æternum.

S E N S L I T T E R A L.

¶. 1. *Q* uittant donc les instructions que l'on don-  
ne à ceux qui ne font que commencer à  
croire en J E S U S - C H R I S T , passons à ce qu'il y a  
de plus parfait , sans nous arrêter à établir de nou-  
veau ce qui n'est que le fondement de la Religion ,  
comme est la pénitence des œuvres mortelles , la foi  
en Dieu.

*Quittant donc les instructions , &c.* L'Apôtre, après  
avoir reproché aux Hebreux sur la fin du chapitre  
précédent leur étrange négligence à s'avancer dans  
la connoissance des vérités du Christianisme , les  
exhorta paternellement dans ce chapitre à en user  
autrement à l'avenir , & à s'efforcer de n'en de-  
meurer pas , comme ils avoient fait jusqu'alors , à  
la seule connoissance des premières vérités qu'on  
leur avoit enseignées , lorsqu'ils s'étoient faits Chré-

tiens , mais de passer , autant qu'ils le pourroient & qu'ils en seroient capables , à la connoissance des plus hauts mysteres. Ce qui fait voir combien ceux-là s'éloignent du sentiment de l'Apôtre , qui étant capables des plus hautes connoissances de la Religion , negligent de s'en instruire , sous prétexte qu'il leur suffit de savoir les verités contenues dans les articles de foi qu'on leur a enseignés dans le catéchisme.

*Passons à ce qu'il y a de plus parfait , c'est-à-dire , à la connoissance des verités & des mystères les plus sublimes de la Religion , jusqu'à ce que nous soyons parvenus à la plenitude de science & de perfection dans le ciel. Voyez Ephes. 4. 13. Philip. 3. 15. 1. Cor. 13. 9. & suiv.*

*Sans nous arrêter à établir , &c. c'est-à-dire , faisant en sorte de n'avoir plus besoin d'être instruits tout de nouveau de ces premiers points & fondemens de la doctrine chrétienne.*

Comme est *la pénitence des œuvres mortelles , &c.* c'est - à - dire , des pechés qui font mourir notre ame.

*V. 2. Et ce qu'on enseigne touchant les Batêmes , l'imposition des mains , la resurrection des morts , & le jugement éternel.*

*Et ce qu'on enseigne touchant les Batêmes , c'est-à-dire , touchant la signification , la vertu & les obligations de ce Sacrement , qui s'administroit alors en plongeant les batisés trois fois dans l'eau , au nom des trois Personnes divines : de sorte qu'il y avoit en quelque maniere plusieurs Batêmes en un seul Sacrement : ou-bien , il entend par les Batêmes , le Batême exterieur du corps , joint au Batême interieur de l'ame. V oyez Matth. 3. 6. Jean. 3. 5.*

M m ij

*L'imposition des mains*, par laquelle on reçoit la vertu du Saint-Esprit. Cette imposition des mains se pratiquoit dans tous les Sacremens, hormis celui de l'Eucharistie.

*La resurrection des morts, & le jugement éternel*, c'est-à-dire, le jugement dernier, auquel le Fils de Dieu rendra aux bons une récompense éternelle, & condamnera les méchans au feu éternel. Il l'appelle encore éternel, parcequ'il sera irrevocable & pour toujours.

¶. 3. *Et c'est aussi ce que nous ferons, si Dieu le permet.*

*Et c'est aussi ce que nous ferons, &c.* c'est-à-dire : J'espere que tous tant que nous sommes nous en userons de cette sorte, & que nous aurons dorénavant plus de zele & plus de soin de nous avancer dans la connoissance des mysteres, moyennant la grace de Dieu.

¶. 4. *Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés ; qui ont goûté le don du ciel ; qui ont été rendus participants du Saint-Esprit.*

*Car il est impossible.* Le sens est : Ce qui nous doit exciter à nous avancer toujours de plus en plus dans la connoissance & dans la foi vive des mysteres du Christianisme, est, que si nous venons à nous relâcher, nous nous mettrons en état de perdre peu-à-peu le don de la foi, & de tomber ensuite dans une apostasie volontaire & délibérée, qui peut aller à un tel degré de malice, de dépravation, d'endurcissement & d'impénitence, que ce sera un peché contre le Saint-Esprit, tout-à-fait irremissible devant Dieu, qui connaît le fond de nos coeurs. D'où on ne peut pas conclure, comme faisoient les Novaciens, qu'il y ait aucun peché pour lequel

on puissé refuser la pénitence , parceque personne ne peut jamais savoir à quel degré doit aller le peché pour meriter ce refus , & si le pecheur même qui est tombé dans l'apostasie volontaire & universelle , y est tombé avec assez de malice & de délibération , pour être dans l'endurcissement . Car comme cette connoissance est réservée à Dieu seul , & que l'Eglise n'y a point de part , elle suppose toujours que ceux qui ont recours à elle sont en état de profiter de ses Sacremens : c'estpourquoi elle ne les refuse à personne qu'à ceux qu'elle sait n'avoir pas les dispositions nécessaires pour en profiter .

*Que ceux qui ont été une fois éclairés , de la lumiere de l'Evangile .*

*Qui ont goûté le don du ciel , c'est-à-dire , la paix de la conscience , qui est un effet de la remission des pechés .*

*Qui ont été rendus participants du Saint-Esprit , c'est-à-dire , de ses dons miraculeux & gratuits , qui étoient communs en ces premiers temps de l'Eglise .*

*¶. 5. Qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu , & de l'esperance des grandeurs du siecle à venir .*

*Qui se sont nourris . Let. Qui ont goûté avec joie la sainte parole de Dieu , c'est-à-dire , qui ont reçû les promesses salutaires de grace & de gloire que Dieu fait & accomplit dans le nouveau Testament .*

*Et de l'esperance des grandeurs du siecle à venir , c'est-à-dire , les mysteres admirables du regne spirituel de JESUS-CHRIST , promis & prophétisé long-temps auparavant , & qui pour lors étoit à venir , &*

dont la dernière perfection ne sera qu'en l'autre monde. Ces merveilles sont l'Incarnation, la Rédemption, la Resurrection, l'Ascension, &c. & la glorification des élus, & tout ce qui est admirable dans l'économie de notre salut.

¶. 6. *Et qui après cela sont tombés, il est impossible, dis-je, qu'ils se renouvellent par la pénitence, parce qu'autant qu'il est en eux, ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu, & l'exposent à l'ignominie.*

*Et qui après cela sont tombés dans l'apostasie, retournans au Judaïsme.* L'Apôtre ne parle en cet endroit que des Hebreux convertis, qui retournoient au Judaïsme : ainsi cette proposition ne se doit pas étendre à toute sorte de crimes commis après le Baptême, ni même à toute sorte d'apostasie, comme prétendoient les Novaciens.

Il est impossible, dis-je, qu'ils se renouvellent par la pénitence ; c'est-à-dire, qu'ils se reconnoissent & qu'ils se convertissent de nouveau au Christianisme, par une véritable pénitence & une sérieuse conversion. Or cette impossibilité n'est pas absolue, comme seroit à un boiteux celle de marcher droit ; mais c'est une impossibilité volontaire, qui n'est autre chose que l'obstination de la volonté à vouloir demeurer dans un méchant état. De sorte que cette impossibilité ne doit pas être attribuée à Dieu, mais à la volonté de l'homme, qui veut demeurer en l'état où il se trouve, quoique Dieu l'exhorte continuellement à en sortir. *Nescitis quoniam benignitas Dei,*

*&c.* Saint Paul ne parle pas ici du sacrement de Pénitence, mais seulement de la pénitence en général. Il ne veut dire autre chose, sinon que les apostats sont en état de ne se pouvoir jamais recon-

noître , & de ne se jamais repentir de leur peché. De sorte que l'on peut dire de tous les apostats qui se reconnoissent , & qui demandent d'être reçus à pénitence, qu'ils ne sont pas dans le degré d'apostasie dont parle l'Apôtre ; & qu'ainsi on ne doit pas leur refuser le sacrement & le benefice de l'absolution. Cette remarque peut servir contre l'erreur des Novaciens.

La plûpart des Peres & des Interpretes entendent ce passage , non point du sacrement de Pénitence , mais de cette pénitence que l'on faisoit avant le Batême , parceque ceux qui ont perdu par quelque crime la grace de leur Batême , ne peuvent pas recourir une seconde fois à ce Sacrement , en s'y disposant par la pénitence , comme ils avoient fait auparavant , ni recevoir de nouveau la grace par la voie de renaissance spirituelle. Ainsi la raison que rend saint Paul pour laquelle il ne veut pas recommencer à donner à ceux à qui il écrit les premières instructions de la foi , comme s'il les disposoit de nouveau à recevoir la grace du Batême , c'est qu'il est impossible que ceux qui ont perdu cette grace , la puissent recoutrer par un second Batême.

*Parcequ'autant qu'il est en eux , ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu , en approuvant par leur retour au Judaïsme l'action execrable des Juifs qui l'ont crucifié ; celui qui approuve n'ayant pas moins de part à l'action , que celui qui la commet. L'Apôtre ne dit pas , J E S U S - C H R I S T , dont le nom étoit méprisé parmi les Juifs ; mais , le Fils de Dieu , pour mieux faire voir aux Hebreux l'énormité épouventable de ce crime , qui n'est pas un simple homicide , mais un véritable déicide.*

Mm iiiij

*Et l'exposent à l'ignominie, puisqu'ils font voir à tout le monde en abandonnant la Religion & sa doctrine, qu'ils le prennent pour un imposteur, & qu'ils le croient par consequent très-digne du supplice de la croix qu'on lui a fait souffrir en cette qualité.*

¶. 7. *Car lorsqu'une terre étant arrosée des eaux de la pluie qui y tombe, produit des herbes propres à ceux qui la cultivent, elle reçoit la bénédiction de Dieu.*

*Car lorsqu'une terre, &c.* L'Apôtre veut montrer par cette comparaison, que comme ceux qui coopèrent à la grâce de Dieu, & s'en servent pour produire de bonnes œuvres, se disposent par ce moyen à recevoir une plus grande abondance de grâce, & à être enfin récompensés de la gloire : ceux au-contreire qui après avoir été comblés des dons du ciel, & des grâces dont il fait mention ci-dessus versets 4. & 5. tombent dans l'apostasie, se mettent en état de recevoir la sentence irrevocable de leur damnation. Par la terre, il entend l'homme fait de terre ; par la pluie, les dons de l'Esprit dont il vient de parler.

*Produit des herbes, &c.* c'est-à-dire, des bonnes œuvres : Celui qui cultive & qui donne l'accroissement, c'est Dieu, qui se sert pour cela de ses ministres. Voyez 1. Cor. 3. 6. & qui verse sa bénédiction sur cette terre.

¶. 8. *Mais quand elle ne produit que des ronces & des épines, elle est en aversion à son maître, elle est menacée de sa malédiction, & à la fin il y met le feu.*

*Mais quand elle, c'est-à-dire : Si cette terre, après avoir été arrosée des pluies du ciel, & après tous*

les soins que son maître a pris de la cultiver, ne produit que des ronces & des épines ; les épines étant les vices , & principalement le mépris de la Religion , dont il est ici question ; elle est en aversion à son maître , parcequ'elle continue de demeurer dans sa sterilité ordinaire.

*Elle est menacée de sa malédiction , &c. c'est-à-dire , de lui être en execration. La malédiction du maître , est l'abandon de Dieu : le feu , la damnation éternelle. Quoique cette expression soit figurée , elle n'est pas néanmoins tout-à-fait hors d'usage ; & l'on entend assez , quand on dit que l'on a brûlé une terre à cause de la sterilité , que ce n'est pas la terre même que l'on a brûlée , mais les arbres , les vignes , & les haies.*

¶. 9. *Or nous avons une meilleure opinion de vous & de votre salut , mes chers frères , quoique nous parlions de cette sorte.*

*Or nous avons une meilleure opinion de vous , &c. c'est-à-dire : Quoique nous vous parlions de la sorte à cause du relâchement & de l'apostasie de quelques-uns d'entre vous , nous n'avons pas ce même sentiment de vous tous ; & nous sommes au-contreire persuadés que vous êtes pour la plupart bien éloignés de les imiter ; & ainsi que l'état où vous êtes est bien différent du leur , & bien moins éloigné du salut éternel auquel vous aspirez , que l'état de ceux dont nous parlons ; les uns étant dans le danger de tomber dans l'apostasie , si ils ne reprennent leur première fermeté ; & les autres qui y sont tombés , étant dans un état de damnation éternelle , d'où ils ne sortiront jamais , si Dieu par un effet particulier & extraordinaire de sa miséricorde , n'emploie sa toute-puissance pour les*

en retiter. C'est une espece de correction & d'adoucissement des choses qu'il vient de dire, pour ne pas contrister les vrais fidelles d'entre les Hébreux, & pour ne pas jeter dans le desespoir les infirmes, & ceux dont il avoit repris la negligence & la lâcheté.

*V. 10. Car Dieu n'est pas injuste pour oublier vos bonnes œuvres, & la charité que vous avez témoignée par les assistances que vous avez rendues en son nom, & que vous rendez encore aux saints.*

*Car Dieu n'est pas injuste pour oublier vos bonnes œuvres, c'est-à-dire: Ce qui me fait bien esperer de votre salut, c'est que Dieu qui est la justice même, seroit en quelque maniere injuste, si ayant promis la récompense du salut éternel aux bonnes œuvres, il venoit à vous priver de cette récompense, après en avoir fait un si grand nombre. Let. bonne œuvre, c'est-à-dire, la perseverance que vous avez eue jusqu'à présent à demeurer fermes dans la foi, malgré toutes les persecutions des Juifs: car il semble que cette bonne œuvre se rapproche à la profession de la foi, comme il paroît 1. Thess. 1. 2.*

*Et la charité que vous avez témoignée, c'est-à-dire, que vous avez fait paroître à la vûe de tout le monde, qui peut en rendre témoignage.*

*Par les assistances que vous avez rendues en son nom, c'est-à-dire, pour l'amour de Dieu, que vous aimez & honorez sincèrement.*

*Et que vous rendez encore aux saints, c'est-à-dire, aux Chrétiens, dont la profession est sainte; mais sur-tout aux Confesseurs, retenus dans les prisons pour JESUS-CHRIST. Voyez Hebr. 10. 34. Act. 21. 16.*

*V. 11. Or nous souhaitons que chacun de vous*

AUX HEBREUX. CHAP. VI. 555  
*fasse paroître jusqu'à la fin le même zèle, afin que votre esperance soit accomplie.*

Or. Ce n'est pas assez d'avoir commencé, il faut continuer jusqu'à la fin, si vous voulez que Dieu execute sa promesse, & qu'il ne vous prive pas de votre attente, & de l'esperance que vous avez de parvenir au salut. *Non coronabitur nisi qui legitime certaverit.*

*Nous souhaitons.* Saint Paul ne dit pas nous voulons, nous ordonnons, ou, il nous plaît, ce qui seroit fort éloigné de la modestie & de l'humilité de cet Apôtre, & capable de rebuter ceux à qui il écrit ; *que chacun de vous fasse paroître jusqu'à la fin le même zèle, &c.* qu'il a commencé de faire paroître : ce qu'il dit à cause de ceux qui s'étoient relâchés, & qui se retroient des assemblées publiques par la crainte de la persecution des Juifs.

\*. 12. *Et que vous ne soyez pas lents & paresseux, mais que vous vous rendiez les imitateurs de ceux qui par leur foi & par leur patience sont devenus les héritiers des promesses.*

*Et que vous ne soyez pas lents & paresseux à vous avancer dans la connoissance & dans la pratique des vérités Chrétiennes, comme le sont quelques-uns d'entre vous.*

*Mais que vous vous rendiez les imitateurs des Patriarches, dont vous êtes les enfans, & que vous devez par consequent imiter ; & de ceux qui par leur foi & par leur patience sont devenus les héritiers des promesses que Dieu leur avoit faites en divers temps & de diverses choses, & particulierement de la terre de Canaan : dans laquelle promesse il renfermoit mystiquement celle de la vie éternelle, dont ces saints Patriarches jouissent à présent, en*

## 556 EPISTRE DE S. PAUL

récompense de leur patience & de leur longue perséverance dans la foi : & c'est de cette promesse que l'Apôtre entend principalement parler en cet endroit. Cette promesse dans l'ancien Testament s'exprime sous le nom de promesses , parcequ'elle a été faite à diverses fois , sous diverses figures & à diverses personnes. Voyez Galat. 3. 16. Dans le Nouveau, elle s'appelle simplement promesse, parcequ'elle n'est que d'une chose qui est la grace , & qu'elle est faite clairement & tout-d'un-coup par l'Evangile.

¶. 13. *Car Dieu dans la promesse qu'il fit à Abraham , n'ayant point de plus grand que lui par qui il pût jurer , jura par lui-même.*

*Car , &c.* L'Apôtre montre dans la personne d'Abraham , qui est le chef & le modèle de tous les croyans , que Dieu est fidèle dans l'accomplissement de ses promesses : & qu'ainsi il ne peut oublier les bonnes œuvres des fidèles, pour ne les pas récompenser , comme il le vient de dire au verset 10. Mais aussi que pour jouir de l'effet de ses promesses , il faut perséverer jusqu'à la fin , sans quoi il n'y a rien à espérer. Voyez Rom. 4. 16. Galat. 3. 7. 9.

¶. 14. *Et lui dit ensuite : Assurez - vous que je vous comblerai de bénédictons , & que je multiplierai votre race à l'infini.*

*Et..... Je vous comblerai de bénédictons , c'est-à-dire , de grace en ce monde & de gloire en l'autre : ce qui étoit signifié par les bénédictons promises à Abraham & à sa posterité charnelle , selon le sens littéral de cette promesse. On pourroit traduire plus littéralement : Si je ne vous comble de bénédictons , & si je ne multiplie votre race à l'infini , en suppléant ; que je ne sois point Dieu , ou autre chose semblable.*

*Et que je multiplierai votre race à l'infini, c'est-à-dire, les fidèles prédestinés à la gloire, qui sont la vraie postérité d'Abraham, dont le nombre, quoique petit en comparaison des rejetés, ne laisse pas d'être fort grand, & comme infini, si on le considère en soi-même. Voyez Rom.4.18. puisqu'il se multiplie tous les jours jusqu'à la fin des siècles.*

**V. 15.** *Et ainsi ayant attendu avec patience, il a obtenu l'effet de ses promesses.*

*Et ainsi..... il a obtenu l'effet de ses promesses, c'est-à-dire, la vie bien-heureuse incontinent après sa mort, avec assurance de posséder la gloire éternelle après la venue de J e s u s - C h r i s t & son Ascension au ciel, & ensuite la multiplication de sa race spirituelle, qui s'est faite depuis sa mort, & qui se fera jusqu'à la fin des siècles. Car à l'égard de la promesse du pays de Canaan, qui n'étoit que la figure de la vie éternelle, & à l'égard de la multiplication charnelle de sa race, il n'en obtint l'exécution que dans la personne de ses enfans, & long-temps après sa mort.*

**V. 16.** *Car comme les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, & que le serment est la plus grande assurance qu'ils puissent donner pour terminer tous leurs différens.*

*Car comme les hommes, &c. Ce qui a porté Dieu à assurer par serment sa promesse à Abraham, quoiqu'il soit la vérité même, & qu'il doive être crû sur sa simple parole, a été pour condescendre à la faiblesse des hommes, qui ont coutume d'employer le serment pour affirmer la vérité de leurs promesses, & pour tirer ceux qui en doutent de toute incertitude & de tout soupçon d'infidélité.*

**V. 17.** *Dieu voulant aussi faire voir avec plus de*

558      EPISTRE DE S. PAUL  
ceritude aux heritiers de la promesse , la fermeté  
immuable de sa resolution , a ajouté le serment à la  
parole.

*Dieu voulant aussi faire voir avec plus de certi-  
tude aux heritiers de la promesse , c'est-à-dire , aux  
anciens Patriarches , & à toute leur posterité spi-  
rituelle.*

*La fermeté immuable de sa resolution , c'est-à-  
dire , que la resolution de les sauver & de leur don-  
ner en son temps le vrai repos de la vie éternelle ,  
figuré par la terre de promission , n'étoit pas su-  
jette au changement , & qu'elle ne pouvoit pas  
manquer d'avoir son effet , moyennant l'observa-  
tion de ses commandemens. Voyez Rom. 4. 13.*

*A ajouté le serment à la parole pour une plus  
ample confirmation , quoique sa seule parole fût  
suffisante , & qu'elle fût si claire qu'ils n'avoient  
pas lieu d'en douter.*

*¶. 18. Afin qu'étant appuyés sur ces deux choses  
inébranlables par lesquelles il est impossible que Dieu  
nous trompe , nous ayons une puissante consolation ;  
nous qui avons mis notre refuge dans la recherche &  
l'acquisition des biens qui nous sont proposés par l'ef-  
perance.*

*Afin qu'étant appuyés sur ces deux choses inébran-  
lables , &c. c'est-à-dire , sa parole & son serment ,  
qui sont comme deux liens qui obligent étroitement  
Dieu à nous être fidelle ; nous ayons une puissante  
consolation dans notre affliction & dans les perse-  
cutions où nous sommes , étant fortement assurés  
de la part de Dieu , qu'il ne manquera pas de nous  
tenir la parole & d'accomplir la promesse.*

*Nous qui avons mis notre refuge , c'est-à-dire , qui  
avons quitté le monde avec ses vices , & qui avons*

abandonné le corps de notre nation , pour nous retirer dans l'Eglise comme en un lieu de refuge , de même qu'Abraham quitta son pays & ses parens infidèles , pour venir au lieu que Dieu lui avoit marqué.

*Dans la recherche & l'acquisition des biens qui nous sont proposés dans l'Evangile , c'est-à-dire , la vie éternelle . Lettr. L'espérance : ce mot se prend ici par metonymie pour la chose même qui est espérée .*

¶. 19. *Laquelle sert à notre ame comme d'une ancre ferme & assurée , & qui penetre jusqu'au sanctuaire qui est au-dedans du voile .*

*Laquelle* consolation fondée sur la fermeté de la parole de Dieu , *sert à notre ame comme d'une ancre ferme & assurée , c'est - à - dire , nous rend inébranlables au milieu des tentations & des afflictions de ce monde , nous empêchant d'y succomber ; de même que l'ancre empêche le navire de couler à fond & d'être submergé .*

*Et qui penetre jusqu'au sanctuaire , &c. c'est-à-dire , qui nous fait penetrer jusques dans le ciel figuré par le sanctuaire , & nous en rend la possession comme présente dès ce monde , par l'assurance que nous avons de la part de Dieu d'y entrer effectivement un jour . Tout ce verset se peut entendre de l'espérance dont l'Apôtre parle au verset précédent .*

¶. 20. *Où J esus , comme précurseur , est entré pour nous , ayant été établi Pontife éternel , selon l'ordre de Melchisedech .*

*Où J esus , comme précurseur , est entré pour nous , c'est-à-dire , pour nous préparer le lieu , pour nous obtenir la grace d'y entrer , pour y compa-*

roître & en prendre possession pour tous les fidèles , dont il est le chef , & qui ne font qu'un corps avec lui . L'Apôtre a égard à ce qui se pratique ordinairement par des sujets qui ont reçû l'amnistie de leur Prince , lorsque n'osant pas se présenter d'abord devant lui , ils emploient quelque personne de grand mérite pour leur procurer un accès favorable auprès de lui .

*Ayant été établi Pontife éternel : Car il n'y a que lui qui ait droit d'entrer dans le Sanctuaire pour toujours , à la différence des Prêtres Levitiques qui se succedoient les uns aux autres , & dont le sacerdoce devoit prendre fin avec la loi .*

*Selon l'ordre de Melchisedech , ce qui lui donne le droit d'entrer au sanctuaire céleste pour offrir continuellement à son Pere sa croix & la mort , & pour obtenir l'effet & l'application de son sacrifice en faveur des siens .*



### SENS SPIRITUEL.

¶ . 4. jusqu'au 10. *C*ar il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés... se renouvellent par la pénitence , &c.

Quoiqu'il n'y ait point de pechés irremissibles , & que l'Eglise , comme une bonne mere , est toujours prête de recevoir dans son sein les pecheurs les plus abandonnés lorsqu'ils se repentent de leurs fautes ; il y en a néanmoins qui se trouvent si engagés dans le péché , soit par les douceurs trompeuses qu'ils y ressentent , soit par les illusions du démon qui les y retiennent , ou par d'autres liens qui les y attachent , que s'il n'est pas absolument impossible qu'ils s'en

s'en retirent , il est au moins très - difficile. Tels sont ceux dont parle ici l'Apôtre , qui ayant goûté les douceurs de la grace de Dieu & les avantages de la vie chrétienne , sont si malheureux que d'y renoncer , & de se rendre coupables envers Dieu , non seulement de rebellion & d'insolence , mais encore d'ingratitude. Cet état est si horrible , qu'il est rare que Dieu fasse la grace à ceux qui y sont tombés , de s'en relever. Il est bien plus aisément qu'un infidèle se convertisse & entre dans le sein de l'Eglise , qu'un Chrétien qui a renoncé à sa foi , y retourne par une pénitence sérieuse : Car enfin , quel outrage ne fait-on pas à Dieu , lorsqu'après avoir renoncé au diable qui est son ennemi , & l'avoir mis au-dessous de Dieu par ce renoncement ; il le relève ensuite , dit Tertullien , & retournant à lui se rend son trophée & sa joie , afin que cet esprit de malice ayant recouvré la proie qu'il avait perdue , triomphe en quelque façon de Dieu même ? N'est-il pas vrai , continue ce Docteur , qu'un tel homme préfère le diable à Dieu , puisqu'il semble qu'ayant été à l'un & à l'autre , il a fait une comparaison des deux , & qu'après les avoir bien considérés , il a jugé que celui-là étoit le meilleur , auquel il a mieux aimé être encore une fois.

Mais ce ne sont pas seulement les herétiques & les apostats qui ne reviennent pas aisément de leurs égarements , ce sont tous ceux qui ayant perdu la grace de leur Baptême , contractent des habitudes de peché ; car dès-lors que l'on consent à la suggestion du démon , & qu'on s'accoutume au peché , il se fait de cette accoutumance une nécessité , *Ex consuetudine fit necessitas* , dit saint Augustin ; parceque la coutume est comme une autre nature , que

l'on ne surmonte pas sans une très-grande difficulté. En effet, tout péché qu'on n'a pas soin d'expier promptement par la pénitence, entraîne dans un autre péché par son propre poids, dit saint Grégoire Pape : de sorte que ce n'est pas seulement un péché, mais aussi une cause d'autres péchés; ce vice en produit un autre ensuite, & l'esprit étant aveuglé par le premier, est encore lié plus étroitement & plus dangereusement par le second; & comme le premier péché est cause de celui qui vient ensuite, aussi ce second péché est la punition du premier : de sorte que le pecheur étant rempli de ténèbres en punition de ses péchés précédens, il perd la lumière de la vérité, & ne reconnaît plus après cela ce qu'il doit faire.

C'est dans ce même sens que ce saint Docteur dit ailleurs: Que quand quelqu'un abandonnant le chemin de la vie s'égare dans les ténèbres des péchés, c'est comme s'il se précipitoit dans quelque fosse ou dans quelque puits. Que si par une suite continue d'iniquité, il s'y habitue de telle sorte qu'il ne puisse plus en sortir, on peut le comparer à un homme qui est tombé au fond d'un puits si étroit, qu'il lui est comme impossible de s'en retirer. Ce qui fait dire à David dans un Psalme: *Que je ne sois point abysmé dans un gouffre; & que la bouche du puits où je suis tombé, ne se ferme point sur moi.* En effet, c'est être enfermé comme dans un puits dont la bouche est très-étroite, que de se trouver tellement opprimé par une longue habitude dans le péché, que l'on n'en puisse sortir lors même qu'on le veut. Il est vrai qu'on le veut & qu'on ne le veut pas, comme le Sage le dit du paradoxe, c'est-à-dire, qu'on ne le veut pas ~~assez~~

fortement pour vaincre la force de la mauvaise habitude qui captive la volonté , & la tient enchaînée , & assujettie à la passion qui la dominè.

C'est ce que S. Augustin a éprouvé lui-même avant,

sa conversion : Je loupairois , dit-il , après cette heureuse liberté de ne penser plus qu'à vous , & ne servir que vous seul ; mais c'étoit en vain que je loupairois : car j'étois lié , non par des fers qui m'envirronnoient au-dehors , mais par ma propre volonté , qui étoit plus dure que le fer ; le démon mon ennemi s'étoit emparé d'elle , & en avoir fait une chaîne dont il me tenoit attaché.

Quand donc l'ame est chargée de la dure habitude de l'iniquité , & tellement oppressee du pesant fardeau de cette coutume vicieuse , qu'il lui est comme impossible de se relever , quelque effort qu'elle fasse pour en sortir , comme parle saint Gregoire ; que peut-elle faire autre chose pour être délivrée de la tyrannie de cette mauvaise habitude , que d'avoir recours à Dieu , en se fatiguant à crier , en épuisant ses yeux à force de regarder vers le ciel dans l'attente & l'esperance que Dieu viendra à son secours : *Sauvez-moi , mon Dieu , lui dira-t-elle avec David , parceque les eaux sont entrées jusqués dans mon ame : Je suis enfoncé dans une boue profonde où il n'y a point de fermeté ; je suis descendus dans la profondeur de la mer , & la tempête m'a submergé..... Retirez-moi du milieu de cette boue , afin que je n'y demeure point enfoncé : que la tempête ne me submerge point , que je ne sois point enseveli dans cet abysme , & que l'ouverture du puits , où je suis tombé ne soit point fermée sur moi.*

Alors quand l'ame qui fait de si grand efforts , est aidée comme par la main de la grace qui la , <sup>Greg. l. 43 v. 18. 1. 2. 3.</sup>

souleve , elle sort bien-tôt de ce lieu étroit & serré , & se trouve au large ; parcequ'après avoir surmonté ces difficultés par l'assistance divine , elle commence à faire le bien qu'elle desiroit .

\*. 10. jusqu'au 15. *Car Dieu n'est pas injuste pour oublier vos bonnes œuvres , & la charité que vous avez témoignée , &c.*

Dieu qui voit de toute éternité tout ce qui se passe dans le temps , ne peut rien oublier , & comme il est juste , il récompensera les bonnes œuvres & punira les mauvaises ; mais cette récompense & ce châtiment ne sont dûs qu'à la perseverance finale .

*Celui qui perseverera jusqu'à la fin sera sauvé ; celui qui mourra dans son peché sera damné : ainsi , comme dit le Prophète , si le juste se détourne de sa justice , & s'il commet l'iniquité , il mourra dans la perfidie où il est tombé , & dans le peché qu'il a commis . Et lorsque l'impie se sera détourné de l'impiété où il avoit vécu , & qu'il agira selon l'équité & selon la justice , il rendra ainsi la vie à son âme ; & comme toutes les œuvres de justice que le juste avoit faites seront oubliées , aussi les pechés que l'impie qui se détourne de son impiété avoit commis , sont effacés , & Dieu ne s'en souviendra plus ; les bonnes œuvres même qu'il avoit faites avant de tombet dans l'impiété , revivront , & lui seront imputées , tant est grande la bonté de Dieu , qui ne veut point la mort du pecheur , & qui veut plutôt qu'il se convertisse , & qu'il se retire de sa mauvaise vie , & qu'il vive . Ainsi Dieu regarde principalement la fin des actions de notre vie ; car il n'a promis le salut éternel qu'à ceux qui persevereront à son service ; de même qu'il promet d'oublier les pechés de ceux qui s'en répentiront .*

& qui cesseront de les commettre. C'est ce que saint Paul marque par ces paroles : *Or nous souhaitons que chacun de vous fasse paraître jusqu'à la fin le même zèle, afin que votre esperance soit accomplie.*

**V. 15. &c 16.** *Et ainsi ayant attendu avec patience, il a obtenu l'effet de ses promesses, &c.*

Notre grand Apôtre , voulant encourager les Hébreux convertis à la foi à supporter patiemment les mauvais traitemens qu'ils enduroient de la part des payens & de leurs compatriotes , il se sert principalement de l'exemple d'Abraham , parceque c'étoit à lui que Dieu avoit promis les récompenses que les Juifs attendoient , & qu'ils n'avoient point reçû d'autres promesses que celles que Dieu avoit faites à ce saint Patriarche. Or Dieu avoit promis à Abraham trois choses ; la premiere, qu'il auroit un fils, quoiqu'ils fussent lui & Sara sa femme hors d'âge d'en avoir; la seconde, c'est qu'il auroit de ce fils une postérité aussi nombreuse que le sont les étoiles du ciel, & le sable de la mer ; la troisième , c'étoit une terre fertile en toute sorte de biens. Comme donc Abraham n'avoit vu de ces trois choses que la premiere qui eût été accomplie; sçavoit la naissance de son fils Isaac , & même fort long-temps après qu'il lui eut été promis , lorsqu'il avoit cent ans , & sa femme quatre-vingt-dix ; cependant il n'avoit pas laissé de croire aux promesses de Dieu , & qu'il les accomplit toutes trois dans son temps. Ainsi les Juifs, qui étoient les enfans d'Abraham, devoient imiter sa longue patience, & ne douter non plus que lui, que Dieu n'accomplit les promesses qu'il leur avoit faites, quoiqu'ils n'en vissent pas les effets , comme lui n'avoit pas vu pendant sa vie sa postérité se mul-

## 566 EPISTRE DE S. PAUL

*Rom. 4.  
18.* tiplier à l'infini ; & n'avoit point eu la possession de la terre de Canaan qui lui avoit été promise ; & neanmoins , comme dit saint Paul , il avoit espéré , contre toute esperance , & crut qu'il deviendroit le pere de plusieurs nations , selon qu'il lui avoit été prédicé : Votre posterité sera sans nombre.

Tous les fidelles sont les vrais enfans d'Abraham , & doivent être animés de la même foi , & de la même esperance ; ainsi il faut qu'ils attendent avec patience l'effet des promesses de Dieu , sans se rebouter jamais , si on ne les voit pas si-tôt accomplies . Il est juste que la creature dépende de son Createur , & qu'elle attende les temps & les momens qu'il a réservés à son souverain pouvoir . C'est une espece de revolte contre Dieu que cet empressement & cette précipitation qui semble exiger de Dieu l'effet de ses promesses avant le temps qu'il a arrêté . Les Juifs qui étoient indociles & opiniâtres , sont souvent blâmés dans l'Ecriture d'être précipités dans leurs desirs , & de ne point attendre l'execution des desseins de Dieu :

*Pf. 105.  
Eccl. 1.  
3.* Et non sustinuerunt consilium ejus. SOUFFREZ , dit l'Ecclesiastique , les suspensions & les retardemens de Dieu , & ne vous l'affez pas d'attendre , afin que votre vie se trouve accrue en votre dernière heure , & au temps de votre humiliacion conservez la patience .

¶ 17. jusqu'à la fin . Dieu voulant aussi faire voir avec plus de certitude aux heritiers de la promesse , la fermeté immuable de sa resolution , a ajouté le serment à sa parole , &c.

Si l'on pouvoit douter que les promesses que Dieu a faites , ne fussent pas immuables & invariables , c'est , ou qu'il voudroit nous tromper , ou qu'il ne pourroit pas les accomplir ; mais comme il est

infiniment puissant & infiniment bon, c'est être ingrat & infidelle que de ne pas se reposer sur sa Providence , & de ne pas aspirer à la jouissance des grands biens qu'il nous a promis. *Considerez* , dit Eccl. 20. l'Ecclesiastique , tout ce qu'il y a eu d'hommes parmi les nations ; & sachez que jamais personne qui a espéré au Seigneur , n'a été confondu dans son esperance. Qui est l'homme qui soit demeuré ferme dans les commandemens de Dieu , & qui en ait été abandonné ?

Que manqueroit-il donc à notre esperance pour être accomplie ? S'il y a quelque chose qui soit impossible à Dieu : S'il y a quelque chose qui lui soit difficile , cherchez , dit saint Bernard , autre chose Bern. in / Qui en quoi vous puissiez mettre votre esperance ; mais il n'y a rien au monde qui ne dépende de lui , & sa toute-puissance qui éclatte de tous côtés , est si évidente , qu'il la communique même à ses serviteurs. Il n'y a rien , dit le même Pere , qui découvre Seru. 85. in si manifestement la toute-puissance de Dieu , que Caus. de voir que non seulement il peut tout , mais encore , que ceux qui esperent en lui , sont aussi en quelque façon tout puissans : Et pour preuve de cela ; celui qui étant sur la terre commandoit au soleil Jof. 10. de s'arrêter au milieu de sa course , ne participoit-il pas à la toute - puissance divine ? N'en est-il pas de même du Prophete qui donnoit au Roi Eze- 1sa. 38. chias la liberté de choisir , s'il vouloit qu'il commandât au soleil de s'avancer , ou de retourner en arriere ?

Mais si vous ne doutez pas de la facilité avec laquelle Dieu peut tout faire , peut-être que sa volonté vous est suspecte , dit ce saint Docteur : comment pourroit-on s'en défier ; puisqu'il avertit si

soigneusement d'espérer en lui ? Il est sans doute qu'il n'abandonne point ceux qui ont confiance en lui.

Mais il faut remarquer que comme il y a deux sortes de foi , l'une morte qui ne produit aucune action de vie , ni aucune œuvre agréable à Dieu ; l'autre vivante & qui opère par la charité ; il y a aussi deux sortes d'espérance , l'une morte qui ne peut ni donner la vie à l'âme , ni la fortifier dans ses fonctions , ni la consoler dans ses peines , telle qu'est celle des méchans : Car , comme dit le Sage ,  
*l'espérance des méchans est comme ces petites pailles que le vent emporte ; ou comme l'éclat léger qui est dispersé par la tempête ; ou comme la fumée que le vent dissipe ;* l'autre qui est accompagnée d'amour de Dieu , c'est une espérance vive , comme l'appelle S. Pierre , parcequ'elle produit des effets de vie , & nous établit dans une confiance qui ne nous trompe pas . Le premier de ces effets merveilleux c'est de nous remplir de courage & de force , pour soutenir avec patience & même avec joie toutes les peines & les afflictions de la vie présente , dans la vue du bonheur éternel qu'elle attend . Si les ondes effroyables de la mer agitée n'épouventent point les matelots ; si les pluies , les tempêtes , & les glaces d'un hiver rigoureux ne font point perdre courage aux laboureurs , dit S. Chrysostome ; si la mort & les blessures ne font point fuir les soldats dans l'espérance du bien trompeur qu'ils se proposent pour récompense de leurs travaux : combien ceux qui prétendent au royaume de Dieu doivent-ils moins ressentir les peines qui y conduisent ?

Un autre effet de cette espérance animée de la charité c'est de calmer toutes les inquiétudes de la

vie présente , & de mettre l'ame dans un grand repos au milieu même de toutes les afflictions ; c'est pour cela que saint Paul la compare à une ancre , qui étant jettée en mer fait qu'un vaisseau n'est plus agité de la tempête , mais qu'il demeure ferme ; ainsi notre esperance nous rend fermes & inébranlables dans les maux .

*Demeurons donc fermes & inébranlables , selon l'avis de notre grand Apôtre , dans la profession que nous avons faite d'espérer ce qui nous a été promis , puisque celui qui nous l'a promis est très-fidèle dans ses promesses .*



## C H A P I T R E VII.

1. **H**ic enim Melchisedech , rex Salem , sacerdos Dei summi , qui obviauit Abrahæ regreso à cœde regum , & benedixit ei :

2. cui & decimas omnium divisit Abraham : primū quidem qui interpretatur rex justitiae : deinde autem & rex Salem , quod est rex pacis ,

1. **C**ar ce Melchisedech <sup>Voyez Gen. 14:18</sup> roi de Salem / , & Prêtre du Dieu très-haut , qui vint au-devant d'Abraham , lorsqu'il retournoit de la défaite des Rois , & qui le benit ;

2. auquel aussi Abraham donna la dixme de tout ce qu'il avoit pris ; qui s'appelle selon l'interpretation de son nom , premierement Roi de justice , puis Roi de Salem , c'est-à-dire , Roi de paix ;

¶. 1. expl. Salem est la même que Jerusalem , dont on croit Melchisedech fondateur .

179 · EPISTRE DE S. PAUL

3. qui est sans pere & sans mere , sans genealogie ; qui n'a ni commencement ni fin de sa vie , étant ainsi l'image du Fils de Dieu, demeure Pretre pour toujours.

4. Considerez donc combien grand il devoit être , puisque le patriarche même Abraham lui donne la dixme de ses dépourvus.

DOMINI. 18  
JESUS. 14.4.

5. Aussi ceux qui étant de la race de Levi, entrent dans le sacerdoce , ont droit selon la loi de prendre la dixme du peuple , c'est-à-dire , de leurs freres /, quoique ceux - ci soient sortis d'Abraham, aussi bien qu'eux.

6. Mais celui qui n'a point de place dans leur genealogie, a pris la dixme d'Abraham , & a beni celui à qui les promesses ont été faites.

7. Or il est sans doute que celui qui reçoit la benediction, est inferieur à celui qui la lui donne.

8. En effet , dans la loi ceux qui reçoivent la dixme , sont des hommes mortels ; au-lieu que celui qui la reçoit

✓. 5. expl. c'est-à-dire , des autres tribus.

3. sine patre , sine matre , sine genealogia, neque initium dierum, neque finem vite habens , assimilatus autem Filio Dei , manet sacerdos in perpetuum.

4. Intuemini autem, quantus sit hic , cui & decimas dedit de precipuis Abraham patriarcha.

5. Et quidem de filiis Levi sacerdotium accipientes , mandatum habent decimas sumere à populo secundum legem , id est , à fratribus suis : quamquam & ipsi exierint de lumbis Abraham.

6. Cujus autem generatio non annumeratur in eis , decimas sumvit ab Abraham , & hunc , qui habebat remissiones , benedit.

7. Sine ulla autem contradictione , quod minus est , à meliore benedicitur.

8. Et hic quidem , decimas morientes homines accipiunt : ibi autem contestatur, quia vivit.

ici, n'est représenté que comme vivant //.

9. Et ( ut ita dictum  
sit ) per Abraham , &  
Levi , qui decimas ac-  
cepit , decimatus est :

10. adhuc enim in  
lumbis patris erat ,  
quando obviauit ei  
Melchisedech .

11. Si ergo consum-  
matio per sacerdotium  
Leviticum erat ( popu-  
lus enim sub ipso legem  
acepit ) quid adhuc  
necessarium fuit , se-  
cundum ordinem Mel-  
chisedech alium sur-  
gere sacerdorem , &  
non secundum ordinem  
Aaron dici ?

12. Translato enim  
sacerdotio , necesse est  
ut & legis translatio  
fiat .

13. In quo enim hæc  
dicuntur , de alia tribu  
est , de qua nullus al-  
teri praesto fuit .

14. Manifestum est  
enim quòd ex Juda or-  
tus sit Dominus noster:

¶. 8. expl. comme vivant , le sacerdoce de Levi sous lequel  
parceque l'Ecriture ne dit rien | Ibid. lestr. qu'étoit-il be'oing.  
de la naissance ni de sa mort. v. 11. expl. d'une tribu à une  
¶. u. lestr. la perfection étoit par autre .

9. Et de plus , Levi , qui  
reçoit la dixme des autres ,  
l'a payée lui-même , pour ainsi  
dire , en la personne d'Abra-  
ham :

10. puisqu'il étoit encore  
dans Abraham son ayeul ,  
lorsque Melchisedech vint au-  
devant de ce Patriarche .

11. Que si // le sacerdoce de  
Levi , sous lequel le peuple a  
reçû la loi , avoit pu rendre  
les hommes justes & parfaits ,  
// qu'auroit-il été besoin qu'il  
se levât un autre Prêtre qui  
fût appellé Prêtre selon l'or-  
dre de Melchisedech , & non  
pas selon l'ordre d'Aaron ?

12. Car le sacerdoce étant  
transferé ¶ , il faut necessai-  
rement que la loi soit aussi  
transferée .

13. Or celui dont ces cho-  
ses ont été prédites , est d'une  
autre tribu , dont nul n'a ja-  
mais servi à l'autel :

14. puisqu'il est certain que  
notre Seigneur est sorti de  
Juda , qui est une tribu à la-

574      EPISTRE DE  
quelle Moïse n'a jamais attribué le sacerdoce.

S. PAUL

in qua tribu nihil de sacerdotibus Moyses locutus est.

15. Et ceci paroît encore plus clairement, en ce qu'il se leve un autre Prêtre selon l'ordre de Melchisedech,

16. qui n'est point établi par la loi d'une succession charnelle; mais par la puissance de sa vie immortelle;

¶. 109.  
4.

17. ainsi que l'Ecriture le déclare par ces mots : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech.

18. Car la première loi est abolie comme impuissante & inutile :

19. parceque la loi ne conduit personne à une parfaite justice; mais une meilleure espérance, par laquelle nous nous approchons de Dieu, a été substituée // en sa place.

20. De plus, ce sacerdoce n'a pas été établi sans serment :

21. car au-lieu que les autres Prêtres ont été établis sans serment, celui-ci l'a été

15. Et amplius adhuc manifestum est ; si secundum similitudinem Melchisedech exurgat alius sacerdos ,

16. qui non secundum legem mandati, carnalis factus est , sed secundum virtutem vitae insolubilis.

17. Contestatur enim: Quoniam tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.

18. Reprobatio quidem sit præcedentis mandati , propter infirmitatem ejus , & inutilitatem :

19. nihil enim ad perfectum adduxit lex: introductio vero melioris spei, per quam proximamus ad Dcum.

20. Et quantum est non sine jurejurando (alii quidem sine jurejurando sacerdotes facti sunt :

21. hic autem cum jurejurando , per eum , qui dixit ad illum : Je-

¶. 16. lett. d'une ordonnaunce.

¶. 19. lett. introduite.

Savit Dominus , & non  
poenitebit eum : tu es  
sacerdos in aeternum.)

avec serment , Dieu lui ayant *ps. 102.*  
dit : Le Seigneur a juré , & s.  
son serment demeura immu-  
able /, que vous serez le  
Prêtre éternel selon l'ordre  
de Melchisédéch.

21. In tantum me-  
lioris testamenti sup-  
por factus est Iesus.

22. Tant il est vrai que  
l'alliance dont Jésus est le  
médiateur , est plus parfaite  
que la première.

23. Et alii quidem  
plures facti sunt sacer-  
dotes , idcirco quod  
morte prohiberentur  
permanere :

23. Aussi y a-t-il eu autre-  
fois successivement plusieurs  
Prêtres , parceque la mort  
les empêchoit de l'être tou-  
jours.

24. hic autem ad  
quod maneat in aeternum , semper summa-  
batur sacerdotium.

24. Mais comme celui-ci  
demeure éternellement , il  
possède un sacerdoce qui est  
éternel /.

25. Unde & salvare  
in perpetuum potest ac-  
cedentes per semet-  
ipsum ad Deum : sem-  
per vivens ad inter-  
pellandum pro nobis.

25. C'est pourquoi il peut  
sauver pour toujours // ceux  
qui s'approchent de Dieu par  
son entremise , étant toujours  
vivant pour intercéder pour  
nous /.

26. Talis enim de-  
cebat ut nobis esset  
pontifex , sanctus , in-  
nocens , impollitus :  
segregatus à peccatori-  
bus , & excelsior celis  
factus :

26. Car il étoit bien rai-  
sonnable que nous eussions  
un Pontife comme celui-ci ,  
saint , innocent , sans tache ,  
séparé des pecheurs , & plus  
élevé que les cieux ;

27. qui non habet  
¶. 21. autr. & il ne s'en re-  
pentira jamais.

27. qui ne fut point obligé ,

¶. 24. Grec. qu ne passe point.

¶. 25. autr. il peut toujours  
sauver. Grec. parfaitement ,  
Ibid. Grec. pour eux.

**Lxx. 16.** comme les autres Pontifes , à offrir tous les jours des victimes , premierement pour ses propres pechés , & ensuite pour ceux du peuple ; ce qu'il a fait une fois en s'offrant lui-même .

28. Car la loi établit pour Pontife des hommes faibles ; mais la parole de Dieu confirmée par le serment qu'il a fait depuis la loi , établit pour Pontife le Fils , qui est saint & parfait pour jamais .

necessitatem quotidie , quemadmodum sacerdotes , prius pro suis delictis hostias offerre , deinde pro populi : hoc enim fecit semel , se ipsum offerendo .

28. Lex enim homines constituit sacerdotes infirmitatem habentes : sermo autem jurisjurandi , qui post legem est , Filium in eternum perfectum .

### S E N S L I T T E R A L .

**V. 1.** *C*ar ce Melchisedech roi de Salem , & Prêtre du Dieu très-haut , qui vient au-devant d'Abraham , lorsqu'il retournoit de la défaite des Rois , & qui le benit .

*Car.* L'Apôtre montre par la convenance qu'il y a entre J E S U S - C H R I S T & Melchisedech , que J E S U S - C H R I S T est vraiment Pontife selon l'ordre de Melchisedech , comme il vient de dire au dernier verset du chapitre précédent , & comme il avoit entrepris de le montrer au chap. 5. comme s'il disoit : Pour montrer qu'il y a une entiere convenance entre J E S U S - C H R I S T & Melchisedech , & qu'ainsi J E S U S - C H R I S T est Prêtre selon l'ordre de Melchisedech , c'est que ce Melchisedech étoit Roi & Prêtre tout ensemble aussi-bien que J E S U S - C H R I S T , mais de telle sorte que la

AUX HEBREUX. CHAP. VII. 573  
royauté & le sacerdoce de Melchisedech , n'est que la figure de la royauté & du souverain sacerdoce de J E S U S - C H R I S T . Voyez Zach. 6. 13.

Ce Melchisedech roi de Salem , c'est-à-dire , de Jerusalem ; car ce n'étoit pas la ville de Salem proche de Sichem , dont il est fait mention Genèse 33. 18.

Et Prêtre du Dieu très-haut ; les Rois en ce temps-là faisoient les fonctions de Prêtre.

Qui vint au-devant d'Abraham , lorsqu'il retournoit de la défaite des Rois , en signe d'amitié , & pour témoigner la joie qu'il avoit de la victoire qu'Abraham avoit remportée.

Et qui le benit , d'une benédiction solennelle & sacerdotale.

V. 2. *Anquel aussi Abraham donna la dixme de tout ce qu'il avoit pris , qui s'appelle selon l'interprétation de son nom , premierement Roi de justice , puis Roi de Salem , c'est-à-dire , Roi de paix.*

Anquel aussi Abraham donna la dixme de tout ce qu'il avoit pris , pour honorer Dieu , & lui rendre graces de la victoire qu'il venoit de remporter. L'Apôtre explique dans la suite ce qui étoit représenté par la benédiction que Melchisedech donna à Abraham , & par les dixmes qu'Abraham lui offrit ; & comment la vérité de ces figures convient proprement à J E S U S - C H R I S T .

Qui s'appelloit .... Roi de justice , &c. C'est la seconde convenance qu'il y a entre Melchisedech & J E S U S - C H R I S T , qui est proprement fondée sur la signification du nom de Melchisedech , qui signifie Roi de justice ; & puis sur la signification du nom qu'il porte de Roi de Salem , c'est-à-dire , Roi de paix. Ces deux qualités conviennent pro-

rement à J E S U S - C H R I S T , puisque lui seul est notre justice & notre paix avec Dieu , avec lequel il nous a reconciliés.

¶. 3. Qui est sans pere & sans mere , sans genealogie ; qui n'a ni commencement ni fin de sa vie , étant ainsi l'image du Fils de Dieu , demeure Prêtre pour toujours .

Qui est sans pere & sans mere , sans genealogie . Ces derniers mots , sans genealogie , sont pour expliquer en quel sens Melchisedech est sans pere & sans mere , c'est - a - dire , que l'Ecriture ne fait point sa genealogie ni paternelle ni maternelle , comme elle fait celle d'Aaron & de ses successeurs .

Qui n'a ni commencement ni fin de sa vie , c'est - à - dire , dans l'Ecriture , qui ne fait nulle mention de sa naissance , ni de sa mort , comme elle l'a fait de plusieurs Pontifes Levitiques .

Etant ainsi l'image du Fils de Dieu , demeure Prêtre pour toujours , c'est - à - dire , qu'il est traité dans l'Ecriture , qui ne parle ni de son origine ni de sa fin , comme s'il étoit éternel ; étant en cela la vraie image du Fils de Dieu à l'égard de son sacerdoce ; puisque J E S U S - C H R I S T n'a point dans son sacerdoce de prédecesseurs , ni de successeurs , ni de genealogie , & que son sacerdoce doit durer éternellement . Car à l'égard de la nature , soit divine , soit humaine de J E S U S - C H R I S T , comme il a un Pere entant que Dieu , & une mère entant qu'homme , & que la genealogie & sa mort sont décrites dans l'Evangile , il semble qu'on ne puisse pas trouver la conveniance entre lui & Melchisedech , que l'Apôtre décrit en cet endroit .

¶. 4. Confiderez donc combien grand il devoit être ,

Ce verset & les suivans, contiennent une cinquième convenance entre JESUS-CHRIST & Melchisedech, & se rapporte à ce qui est dit ci-dessus verset 2. Cette convenance consiste en ce que comme Melchisedech est représenté dans l'Ecriture comme plus grand qu'Abraham, & par conséquent comme plus grand que les Levites ses enfans, puisqu'Abraham reçut de lui la bénédiction, & qu'il lui offrit la dixme pour marque de sa reconnaissance & de son humble soumission ; ainsi JESUS-CHRIST est plus grand que tous les Prêtres Levitiques, & est l'auteur de la bénédiction d'Abraham & de tous les fidèles, qui sont la vraie postérité spirituelle de ce Patriarche.

Considérez donc combien grand il devoit être, ce Melchisedech, image & figure de JESUS-CHRIST, comme nous venons de dire ; & à plus forte raison combien JESUS-CHRIST même le doit être, lui qui est le souverain Pontife selon l'ordre de Melchisedech. C'est ce qu'il faut observer dans tous les avantages que l'Apôtre donne à Melchisedech par-dessus Abraham & les Levites, puisque son intention n'est que d'élever par l'élevation du sacerdoce figuratif de Melchisedech, le sacerdoce de JESUS-CHRIST, & de le préférer au sacerdoce Levitaire.

Puisque le patriarche même Abraham, quoiqu'il fut le chef & le père de toute votre nation, & en cette qualité sacrificeur aussi-bien que Melchisedech, & de plus dépositaire de l'alliance & des promesses de Dieu, comme il dit au verset suivant, & qui sembloit ainsi n'avoir personne au-dessus de

lui qui le surpassât en dignité ; *lui donne la dixme de ses dépouilles*, c'est-à-dire, la dixme du butin qu'il avoit remporté sur les Rois qu'il avoit défait & mis en fuite ; en quoi il reconnut Melchisedech, & à plus forte raison JESUS-CHRIST, représenté par Melchisedech, pour son supérieur, & pour plus élevé que lui en dignité.

\*. 5. *Aussi ceux qui étaient de la race de Levi, entrent dans le sacerdoce, ont droit selon la loi de prendre la dixme du peuple, c'est-à-dire, de leurs frères, quoique ceux-ci soient sortis d'Abraham, aussi-bien qu'eux.*

*Aussi ceux qui étaient de la race de Levi, entrent dans le sacerdoce, c'est-à-dire, quant aux Levites qui descendent d'Aaron ; car tous les Levites n'avoient pas le droit d'être Prêtres, mais seulement ceux qui descendoient d'Aaron. Et quoique Samuel qui n'étoit que simple Levite ait fait la fonction de sacrificateur, ce n'a été que par une dispensation toute particulière de Dieu.*

*Oni droit selon la loi de prendre la dixme du peuple. Tous les Levites, sans exception, avoient bien le droit de prendre la dixme sur le peuple immédiatement : mais les Prêtres recevoient des Levites mêmes la dixme de cette dixme ; de sorte qu'ils dixmoient en deux manières, l'une sur le commun peuple, parceque la dixme des Levites venoit du peuple ; l'autre sur les Levites, qui étoient eux-mêmes une partie du peuple à l'égard des Prêtres. Cette manière de dixmer étoit particulière aux Prêtres privativement à tous les autres ; & c'est de ce droit de dixme dont parle l'Apôtre dans ce verset ici.*

*C'est-à-dire, de leurs frères, ce qui est une plus*

grande marque de dignité , & un plus grand privilége que de la recevoir des étrangers , puisqu'il semble qu'il doive y avoir une entière égalité parmi les frères.

*Quoique ceux-ci soient sortis d'Abraham , aussi bien qu'eux ; ce qui fait bien voit l'excellence de leur sacerdoce , puisqu'il leur donne un si grand droit sur ceux qui leur sont égaux en noblesse par leur extraction.*

V. 6. *Mais celui qui n'a point de place dans leur généalogie , a pris la dixme d'Abraham , & a bénis celui à qui les promesses ont été faites.*

*Mais celui qui n'a point de place dans leur généalogie , c'est-à-dire , Melchisedech , qui n'est point de la race des Prêtres Levitiques , ou qui n'a point été mis dans leur généalogie par Moïse ; en quoi il représente J E S U S - C H R I S T , qui ne tire point sa généalogie de la tribu de Levi , mais de la tribu de Juda.*

*A pris la dixme d'Abraham même. D'où il s'ensuit que comme le droit que les Prêtres Levitiques avoient de prendre les dixmes sur les Juifs , étoit une marque de leur dignité & de leur prééminence au-dessus de ce peuple : ainsi le droit que Melchisedech a eu de recevoir la dixme d'Abraham , est une marque de son élévation , & de sa prééminence au-dessus de ce Patriarche. De sorte que comme il n'y avoit point de proportion de dignité entre les Juifs & Abraham leur Patriarche , il n'y en a point aussi entre les Prêtres Levitiques qui ont reçû la dixme des Juifs , & Melchisedech , qui a reçû la dixme d'Abraham. Ce qui étant vrai à l'égard de Melchisedech , le doit être incomparablement plus à l'égard de JESUS-CHRIST,*

O o ij

580 EPISTRE DE S. PAUL  
dont Melchisedech n'a été que la figure ; & par  
consequent JESUS-CHRIST est infiniment au-  
dessus de tous les Prêtres Levitiques.

*Et a beni celui à qui les promesses ont été faites,  
c'est-à-dire, celui avec qui Dieu avoit contracté  
l'alliance de grace , tant pour lui que pour tous les  
fidelles , dont il est le chef , & qui sont sa posterité  
spirituelle.*

*¶. 7. Or il est sans doute que celui qui reçoit la  
benediction , est inférieur à celui qui la lui donne.*

*Or..... celui qui reçoit la benediction , est infé-  
rieur à celui qui la lui donne , quand la benedi-  
ction est sacerdotale, telle qu'étoit celle de Melchi-  
sedech à Abraham , ou-bien même celle des peres  
à leurs enfans ; car autrement toutes les creatures  
benissent Dieu , & les hommes se benissent les uns  
les autres en se souhaitant du bien.*

*¶. 8. En effet , dans la loi ceux qui reçoivent la  
dixme , sont des hommes mortels ; au-lieu que celui  
qui la reçoit ici , n'est représenté que comme vi-  
vant.*

*En effet..... au-lieu que celui qui la reçoit , &c.  
c'est-à-dire , Melchisedech. L'Ecriture ne marque  
ni le commencement ni la fin de sa vie ; en quoi il  
représentoit l'éternité de JESUS-CHRIST &  
de son sacerdoce.*

*¶. 9. Et de plus Levi , qui reçoit la dixme des au-  
tres , l'a payée lui-même , pour ainsi dire , en la per-  
sonne d'Abraham.*

*Et de plus Levi , qui reçoit la dixme des autres ,  
c'est-à-dire , Levi & toute sa posterité qui porte le  
même nom.*

*L'a payée lui-même ; car comme les biens des  
peres , selon le droit , sont aussi le bien des enfans ;*

engendré par la concupiscence comme les autres, les dixmes qu'Abraham donna à Melchisedech, étoient en quelque maniere les dixmes de Levi, puisqu'il devoit descendre de ce Patriarche. De plus comme cette action étoit toute mysterieuse, il est visible qu'Abraham, en payant la dixme à Melchisedech, lui rendit ce devoir, non seulement comme un particulier, mais comme le chef de toute sa posterité au nom de tous ses descendants, & par consequent au nom de tous les Levites, qu'il soumit par cette action & par cet hommage à la sacrificature de Melchisedech, & en la personne de Melchisedech à J E S U S - C H R I S T dont il étoit la figure. D'où il s'ensuit encore que le sacerdoce Levitique est inferieur à celui de J E S U S - C H R I S T.

*Pour ainsi dire en la personne d'Abraham.* C'est pour adoucir cette proposition, qui paroît surprenante, qu'un enfant qui n'est pas né, paye la dixme : & pour montrer qu'il ne l'entend pas à la rigueur.

\* 10. *Puisqu'il étoit encore dans Abraham son ayeul, lorsque Melchisedech vint au-devant de ce Patriarche.*

*Puisqu'il étoit encore dans Abraham son ayeul,* &c. c'est-à-dire, puisque toute cette tribu de Levi, comme toute la race d'Abraham, étoit comprise en lui, non seulement moralement, mais en vertu, puisqu'elle devoit être engendrée de sa substance. Il ne dit pas seulement que Levi étoit en Abraham, mais qu'il étoit dans les reins d'Abraham. Or il ne s'ensuit pas de ce raisonnement de l'Apôtre que Melchisedech ait reçû la dixme de JESUS-CHRIST en qualité de fils d'Abraham, parcequ'il n'en descend pas en la maniere ordinaire, n'ayant pas été

Oo iii

& parcequ'il n'étoit en Abraham qu'à raison de la substance qu'il devoit tirer de lui, & nullement en ce qui regarde la vertu d'engendrer, puisqu'il devoit être formé par la seule vertu du Saint-Esprit. D'où il s'ensuit qu'il ne pouvoit être compris dans le nombre de ceux qui devoient naître dans le péché, & qu'ils avoient déjà contracté en quelque maniere en Abraham; & par consequent qu'il étoit exempt de la dixme, qui se paye au Prêtre pour obtenir par son intercession le pardon des pechés.

De plus J e s u s - C h r i s t ne pouvoit être renfermé dans le nombre de ceux qui payoient la dixme à Melchisedech, puisque c'étoit à lui-même qu'Abraham offroit la dixme en la personne de Melchisedech, qu'il ne regardoit en cette action que comme figure de J e s u s - C h r i s t le vrai & unique souverain sacrificeur.

*v. 11. Que si le sacerdoce de Levi, sous lequel le peuple a reçû la loi, avoit pu rendre les hommes justes & parfaits, qu'avoit-il été besoin qu'il se levât un autre Prêtre qui fût appellé Prêtre selon l'ordre de Melchisedech, et non pas selon l'ordre d'Aaron.*

*Que si le sacerdoce de Levi. Après que l'Apôtre a montré que J e s u s - C h r i s t , en qualité de sacrificeur selon l'ordre de Melchisedech surpassoit en dignité tous les Prêtres Levitiques , il entreprend de montrer que ce sacerdoce étoit imparfait en lui-même , parcequ'il n'étoit que pour un temps , & qu'il devoit être abrogé par celui de J e s u s - C h r i s t .*

*Sous lequel le peuple de Dieu , c'est-à-dire , les Israélites qui étoient son peuple bien-aimé , a reçû la loi de Moïse leur législateur.*

*Avoit pu rendre les hommes justes & parfaits,* c'est-à-dire, eût eu toutes les conditions d'un sacerdoce parfait, & particulierement celle de pouvoir sanctifier les hommes, & leur en faire pratiquer toutes les ordonnances.

*Qu'auroit - il été besoin qu'il se levât un autre Prêtre,* puisque Dieu qui est la souveraine justice & la souveraine raison ne fait point de changemens sans nécessité, ni autrement que de bien en mieux, qui fut appellé Prêtre selon l'ordre de Melchisedech. Les Juifs prétendoient que le sacerdoce de Levi étoit parfait, & que tout autre sacerdoce étoit superflu & contre la loi de Dieu, ne pouvant pas s'imaginer que Dieu eût pu ni voulu donner un sacerdoce qui ne fut entièrement accompli.

*Et non pas selon l'ordre d'Aaron,* c'est-à-dire, dont la sacrificature fut toute différente de la Levitique, & dont la personne même n'eût rien de commun avec les Prêtres Levitiques.

\*. 12. *Car le sacerdoce étant transféré, il faut nécessairement que la loi soit aussi transférée.*

*Car le sacerdoce étant transféré,* &c. C'est une réponse précise à la raison qui faisoit prétendre aux Juifs que leur sacerdoce étoit parfait, comme s'il disoit : Il est vrai que Dieu a institué le sacerdoce Levitique, & qu'il en a prescrit la forme & les cérémonies par sa loi : mais puisqu'il paroît clairement par le prophete David, que depuis ce temps-là il a établi un autre sacerdoce selon l'ordre de Melchisedech, il est tout visible qu'il a abrogé cette loi, & qu'ainsi il n'avoit pas prétendu en la donnant, rendre le sacerdoce Levitique parfait, mais seulement de le proposer comme figure d'un plus parfait. De sorte qu'au-lieu de fonder, comme font

O iiiij

les Juifs , la perfection du sacerdoce Levitique sur la perfection de la loi qui leur en a prescrit la forme , il faut au contraire conclure l'abrogation de cette loi par l'abrogation du sacerdoce Levitique , & par l'établissement du nouveau , qui est ce lui de J E S U S - C H R I S T Prêtre selon l'ordre de Melchisedech .

*¶. 13. Or ceux dont ces choses ont été prédites , est d'une autre tribu , dont nul n'a jamais servi à l'autel .*

*Or ceux dont ces choses ont été prédites , est d'une autre tribu . Pour montrer que la loi du sacerdoce Levitique , c'est-à-dire , la loi ceremoniale est abrogée , c'est que J E S U S - C H R I S T qui devoit être , selon la prédiction de David , Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech , n'est pas de la tribu de Levi , mais de la tribu de Juda , encore que la loi ordonnât que les Prêtres seroient de la tribu de Levi .*

*Dont nul n'a jamais servi à l'autel , c'est-à-dire , dont nul n'a jamais été destiné ni reçu selon la loi au service de l'autel .*

*¶. 14. Puisqu'il est certain que notre Seigneur est sorti de Juda , qui est une tribu à laquelle Moïse n'a jamais attribué le sacerdoce .*

*Puisqu'il est certain & de notoriété publique parmi les Juifs , sans qu'il soit besoin de le leur prouver , que notre Seigneur est sorti de la tribu de Juda , puisque non seulement saint Joseph , mais la Sainte Vierge même de laquelle seule J E S U S - C H R I S T est né , étoit de la famille & de la maison de David , qui étoit de la tribu de Juda .*

*Qui est une tribu à laquelle Moïse n'a jamais attribué le sacerdoce . Bien loin que cette tribu ait*

AUX HEBREUX. CHAP. VII. 585  
jamais eu aucun droit de servir à l'autel, nous lissons au contraire dans l'Ecriture que le roi Ozias ayant entrepris d'en faire quelques fonctions, il fut fortement repoussé par les Prêtres, & reçut à l'heure même de la main de Dieu la punition toute visible de sa temérité.

¶. 15. *Et ceci paroît encore plus clairement en ce qu'il se leve un autre Prêtre selon l'ordre de Melchisedech.*

Et ceci paroît encore plus clairement, c'est-à-dire, ce que je viens de dire du changement de la loi ceremoniale. En ce qu'il se leve, selon la prédiction de David. Ce mot de lever, marque une manière de paraître surprenante, & à laquelle on ne s'attend pas, tel qu'a été l'avenement de JESUS-CHRIST.

*Un autre Prêtre selon l'ordre de Melchisedech.*  
Ces paroles montrent évidemment que JESUS-CHRIST a été établi Prêtre, non par droit de succession, mais par le don que son Père lui en a toujours fait.

¶. 16. *Qui n'est point établi par la loi d'une succession charnelle, mais par la puissance de sa vie immortelle.*

Qui n'est point établi par la loi d'une succession charnelle, &c. c'est-à-dire, par le droit de succession, d'un homme mortel à un autre, comme cela étoit ordonné par la loi de Moïse; de même que Melchisedech ne fut point fait Prêtre par droit de succession.

¶. 17. *Ainsi que l'Ecriture le déclare par ces mots : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech.*

Ainsi que l'Ecriture le déclare, &c. Voyez Ps. 109. 4.

¶. 18. *Car la premiere loi est abolie, comme impuissante & inutile.*

*Car la premiere loi est abolie, &c. Après que l'Apôtre a montré par l'abrogation du sacerdoce Levitique, que la loi qui en prescrit les fonctions a été abrogée, & que ni l'un ni l'autre ne subsiste plus, il commence à rendre raison de cette abrogation & de la substitution de la nouvelle loi & du sacerdoce de J E S U S - C H R I S T.*

¶. 19. *Parceque la loi ne conduit personne à une parfaite justice; mais une meilleure esperance, par laquelle nous nous approchons de Dieu, a été substituée en sa place.*

*Parceque la loi, dont nous venons de parler, ne conduit personne à une parfaite justice, n'ayant pas été donnée pour justifier ni sanctifier les hommes interieurement, mais seulement pour les contenir extérieurement dans le culte de Dieu: de sorte que s'il y a des personnes dans cette loi qui sont parvenues jusqu'à la justice & à la sainteté interieure, ce n'a été que par la foi en J E S U S - C H R I S T qui étoit promis & attendu dans tout le temps de cette loi.*

*Mais une meilleure esperance, &c. c'est-à-dire, quoiqu'elle n'ait pas d'elle-même conduit à la justice, elle n'a pas l'aisé d'y disposer en la maniere, ayant servi aux fidèles par ses ceremonies & par ses figures, de guide & de direction pour les faire entrer plus aisément dans la vraie foi, & les conduire à la connoissance de J E S U S - C H R I S T qui étoit promis par la loi & par les Prophetes, & espéré par les fidèles qui étoient sous la loi. Voyez Gal. 3. 24. L'Apôtre appelle cette esperance meilleure, parcequ'elle est plus puissante pour nous justifier que la*

loi; car au-lieu que la loi attiroit la colere de Dieu sur les hommes, à cause de leur rebellenç: J e s u s - C h r i s t au-contraire, par le moyen de sa grace & de son Evangile, nous a reconciliés avec lui, & nous a obtenu le droit de le posséder éternellement dans le ciel.

¶. 20. *De plus ce sacerdoce n'a pas été établi sans serment.*

*De plus ce sacerdoce de la loi nouvelle, n'a pas été établi de Dieu par les paroles de David, sans serment, ni par conséquent sans une grande solemnité, pour marquer l'excellence de ce sacerdoce.*

¶. 21. *Car au-lieu que les autres Prêtres ont été établis sans serment, celui-ci l'a été avec serment, Dieu lui ayant dit : Le Seigneur a juré, & son serment demeurera immuable, que vous serez le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisèdech.*

*Car au-lieu que les autres Prêtres, c'est-à-dire, les Prêtres Levitiques, ont été établis par la loi de Moïse, sans serment, & par un simple commandement de Dieu.*

*Celui-ci l'a été avec serment, c'est - à - dire, le Prêtre dont nous parlons, qui est selon l'ordre de Melchisèdech.*

*Dieu lui ayant dit en esprit ayant qu'il fut au monde; de même qu'il est dit d'Abraham qu'il vit J e s u s - C h r i s t, c'est-à-dire, qu'il le vit en esprit. Aver. Dieu lui ayant dit par le ministère de David. Voyer Ps. 109.*

*Le Seigneur a juré par lui-même, & son serment demeurera immuable, &c. L'Apôtre ajoute ceci, pour faire voir que ce serment n'est pas comme d'autres que Dieu a faits en d'autres endroits de*

l'Écriture, sous des conditions qu'il faut sous-entendre, comme de punir tels & tels pecheurs, c'est-à-dire, supposé qu'ils ne se corrigeant point; de combler de bénédictions telles & telles personnes, ce qui suppose qu'elles ne s'en rendront point indignes dans la suite. Il n'en est pas de même dans le serment qui établit le sacerdoce de J E S U S - C H R I S T pour toujours : il est pur & simple, sans aucune condition ; & ce sacerdoce doit demeurer éternellement, sans que Dieu lui en substitue jamais un autre.

*¶. 22. Tant il est vrai que l'alliance dont JESUS est le médiateur, est plus parfaite que la première.*

Tant il est vrai que l'alliance, c'est-à-dire, la loi nouvelle, dans laquelle Dieu s'oblige envers les hommes d'accomplir exactement ses promesses, comme les hommes s'obligent reciprocement d'observer la loi pour obtenir l'effet de ces promesses. Ce pacte reciproque s'appelle la nouvelle alliance, qui est différente de la première, en ce que J E S U S - C H R I S T, qui en est le médiateur, nous obtient & nous donne la grâce d'accomplir les conditions du pacte, c'est-à-dire, d'observer la loi de Dieu, & par ce moyen de nous reconcilier avec lui, & de nous le rendre favorable; au-lieu que Moïse, médiateur de la première, n'étant qu'un pur homme ne faisoit autre chose que de proposer la loi aux hommes, & de se présenter à Dieu de leur part, sans leur obtenir aucune grâce pour l'observation de la loi, les laissant toujours ainsi dans le péché, & ne leur procurant aucune réconciliation avec Dieu.

*Dont J E S U S est le médiateur envers nous de la part de son Père, en nous assurant de la vo-*

AUX HEBREUX. CHAP. VII. 58  
rité des promesses qu'il nous fait par cette alliance : & envers son Pere de notre part , en lui satisfaisant pleinement pour nos offenses passées , & se faisant fort pour ses fidèles auprès de son Pere qu'ils observeront fidellement les conditions de l'alliance , c'est-à-dire , les commandemens de Dieu par le moyen de sa grace.

*Est plus parfaite que la premiere , tant dans sa durée que dans ses effets.*

¶. 23. *Aussi y a-t-il eu autrefois successivement plusieurs Prêtres , parceque la mort les empêchoit de l'être toujours.*

*Aussi y a-t-il eu autrefois successivement plusieurs Prêtres , c'est- à - dire , plusieurs Grands - prêtres . Le nombre en est de plus de soixante & dix jusqu'à la destruction de Jerusalem . Ceci est encore dit pour montrer l'imperfection du sacerdoce Levitique , & pour faire voir ensuite la perfection de celui de JESUS-CHRIST.*

*Parceque la mort les empêchoit de l'être toujours à l'égard de la fonction & de la juridiction : car pour la dignité & le caractère , il se pouvoit faire que la mort ne l'ôtât point , de même qu'on tient que le caractère des Prêtres Chrétiens est ineffaçable , même après leur mort.*

¶. 24. *Mais comme celui-ci demeure éternellement , il possède un sacerdoce qui est éternel.*

*Mais comme celui-ci , &c. c'est-à-dire , JESUS-CHRIST Prêtre du nouveau Testament.*

¶. 25. *C'estpourquoi il peut sauver pour toujours ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise , étant toujours vivant pour interceder pour nous.*

*C'estpourquoi il peut sauver pour toujours ceux qui s'approchent de Dieu , c'est-à-dire : Comme il de-*

métre toujours Prêtre , il peut toujours exercer les fonctions de son sacerdoce , dont la principale est de nous impacter le salut par le moyen de son intercession continue auprè de son Pere ; au-lieu que les Sacrificateurs Levitiques ne pouvoient exercer leurs fonctions que pendant le cours de leur vie mortelle , & en certains temps , puisqu'ils ne sacrifioient pas à toute heure .

*Par son entremise , & en même- temps par sa grace , sans laquelle nous ne pourrions l'invoquer , ni le prendre pour notre intercesseur auprè de Dieu .*

*Etant toujours vivant pour interceder pour nous , c'est-à-dire : Cette intercession de JESUS-CHRIST n'est pas accompagnée d'humiliation & de soumission comme celle des Saints & des autres fidèles ; mais ce n'est autre chose que la démonstration de sa volonté que son Pere exatice au même-temps .*

\* . 26. *Car il étoit bien raisonnable que nous eussions un Pontife comme celui-ci , saint , innocent , sans tache , séparé des pecheurs . & plus élevé que les cieux .*

*Car il étoit bien raisonnable que nous eussions un Pontife comme celui-ci . Le sens est : La raison pour quoi le Sacerdoce Levitique a été changé , & que celui de JESUS-CHRIST a été substitué en sa place , c'est que le Levitique étoit incapable d'operer le salut de l'Eglise , tous les Prêtres étant des pecheurs , & n'y ayant que JESUS-CHRIST seul qui fut innocent , & qui put par consequent satisfaire pleinement à son Pere pour les pechés des hommes .*

*Saint , à l'égard de Dieu auquel il est entièrement consacré .*

*Innocent*, à l'égard des hommes, faisant du bien à tout le monde, & ne faisant mal à personne.

*Sans tache*, à l'égard de son humanité, qui n'a jamais contracté aucun peché.

*Séparé des pecheurs*, c'est-à-dire, exempt de toute participation au peché, & en cette qualité hors du nombre de tous les autres hommes qui sont pecheurs.

*Et plus élevé en dignité que les cieux*, c'est-à-dire, qui est élevé au plus haut des cieux ; ce qu'il dit pour montrer qu'il est toujours présent devant son Père, afin d'y interceder pour les hommes. Il semble qu'en toutes ces qualités l'Apôtre ait quelque égard à la sainteté & à la pureté légale des Prêtres Levitiques, & à ce que dans le temple ils étoient séparés du reste du peuple, tant par le tabernacle, où il n'étoit permis à aucun du peuple d'entrer ; que par le Sainct des Saints, où il n'entroit que le souverain Pontife. Il veut dire que la vérité de toutes ces figures ne se rencontre que dans J E S U S - C H R I S T seul, & que c'est pour cela que lui seul est capable d'operer le vrai salut des fidèles, signifié par toutes les purifications légales.

\*.27. *Qui ne fut point obligé comme les autres Pontifes, à offrir tous les jours des victimes, premierement pour ses propres pechés, & ensuite pour ceux du peuple ; ce qu'il a fait une fois en s'offrant lui-même.*

*Qui ne fut point obligé comme les autres Pontifes Levitiques, qui étoient tous sujets au peché, & par consequent obligés à offrir des sacrifices pour eux-mêmes aussi-bien que pour le peuple.*

*A offrir tous les jours des victimes, ce qui est une marque d'imperfection, & ce qui montre qu'aucune de ces victimes légales n'est capable d'expier*

592 EPISTRE DE S. PAUL  
parfaitement le peché , puisqu'il faut les reîterer tous les jours. Il ne s'ensuit pas de là qu'on ne puisse reîterer le sacrifice de la Messe , ni que sa reîteration soit une marque de l'imperfection de celui de la croix , parcequ'ils ne sont l'un & l'autre qu'un même sacrifice , & que lorsque celui de la Messe se reîtere , ce n'est pas tant le sacrifice de la croix qui se reîtere que la memoire de ce sacrifice , qui est l'unique cause meritoire de la remission des pechés

*Premierement pour ses propres pechés , &c.* Car la charité commence toujours par soi-même en ce qui regarde le salut ; & le respect qu'on doit à Dieu ne souffre point que l'on se présente à lui pour concilier les autres , lorsqu'on sent sa propre conscience chargée de pechés.

*Ce qu'il a fait une fois en s'offrant lui-même , non pour ses propres pechés , puisqu'il en étoit exempt , mais pour ceux du peuple : ou s'il a souffert pour lui-même , c'a été pour obtenir l'acceptation de ses douleurs , & par ce moyen la perfection du mystere de notre redemption.*

\*. 28 *Car la loi établit pour Pontifes des hommes foibles ; mais la parole de Dieu confirmée par le serment , qu'il a fait depuis la loi , établit pour Pontife le Fils , qui est saint & parfait pour jamais.*

*Car la loi établit pour Pontifes des hommes foibles &c.* c'est-à-dire : La raison pourquoi les Prêtres Levitiques sont obligés de reîterer toujours leurs sacrifices , c'est que la loi n'établit dans le sacerdoce que des hommes imparfaits , & sujets à retomber toujours dans des pechés , & qui ont par consequent tous les jours besoin de nouveaux sacrifices pour les expier ; mais comme Dieu , en abolissant cette loi , a établi pour Prêtre de la nouvelle , son propre

AUX HEBREUX. CHAP. VII. 593  
propre Fils qui est exempt de tout peché, parfaitement saint, innocent, & incapable de jamais tomber dans le peché, il est visible qu'il n'a pas besoin d'en faire l'expiation, ni d'offrir à son Pere d'autre sacrifice que celui qu'il lui a offert une fois pour la remission entière des pechés de ses fidèles.



### SENS SPIRITUEL.

¶. I. jusqu'au II. *C*ar ce Melchisedech Roi de Salem & Prêtre du Dieu Très-haut, qui vint au-devant d'Abraham, &c.

C'est avec grande raison que saint Paul appelle Melchisedech premierement Roi de justice, & ensuite Roi de paix; parcequ'on ne sçauroit avoir la paix, au-moins avec Dieu, sans être juste, comme le même Apôtre le témoigne: *Ainsi étant justifiés rom. 5. 10. par la foi, ayons (Gr. nous avons) la paix avec Dieu par JESUS-CHRIST notre Seigneur.* Mais parcequ'on ne peut être parfaitement juste en cette vie, il s'ensuit aussi qu'il est impossible d'avoir avec Dieu une paix parfaite; ce n'est pas qu'on ne commence en partie dès ce monde de jouir de cette paix de Dieu qui surpassé toute pensée, elle augmente même à proportion qu'on s'acquitte de ce <sup>ppbil. 4.</sup>, qu'on doit à Dieu & au prochain, en quoi consiste toute la justice; Dieu multipliant la paix de ses serviteurs selon qu'ils lui sont fidèles, comme au contraire il fait la guerre aux impies, & ne laisse jamais en repos ceux qui ne lui sont pas soumis. *Les méchants, dit le Prophète, sont comme une mer 1sa. 57. toujours agitée, qui ne peut se calmer, & dont les flots vont se rompre sur le rivage avec une écumme sale.*

Tome IV.

P p

& bourbeuse. Il n'y a point de paix pour les méchans, dit le Seigneur, soit que Dieu les tourmente par lui-même, ou par leurs propres consciences, qui sont les plus cruels bourreaux que les méchans puissent avoir. Que s'il s'en trouve quelqu'un qui ait perdu tout sentiment, ce qui est très-rare, il n'en est que plus malheureux, comme un malade n'est jamais en plus mauvais état, & plus proche de la mort, que quand ses maux lui sont insensibles.

Or cette paix, dont les justes jouissent ici-bas, n'est pas incompatible avec les afflictions de la vie présente, au-contraire il est dangereux de n'y avoir point de part; car comme la prospérité corrompt le cœur, l'affliction le purifie; ainsi les justes sont, comme le dit saint Paul de lui-même, remplis de joie au milieu de leurs souffrances, & jouissent toujours de cette tranquillité de conscience & de cette paix intérieure que le monde ne connaît pas; *secundum mens iudeorum convivium.*

*¶. 11. jusqu'au 26. Que si le sacerdoce de Levi... avoit pu rendre les hommes justes & parfaits, qu'aurroit-il été besoin qu'il se levât un autre Prêtre, &c.*

La loi ancienne ne pouvant conduire personne à la perfection, c'est-à-dire, ne pouvant par elle-même donner la vie, le salut, la remission des pechés, il a fallu que Dieu en ait établi une autre qui en fut capable; ce qui n'auroit pas été nécessaire, si la loi ancienne l'eût pu faire; il s'ensuit de là, que pour être sauvé, il faut être parfait; puisqu'il n'a été nécessaire que Dieu établit une loi, que parceque la première ne pouvoit conduire à la perfection: c'est pourquoi le Sauveur du monde déclare dans son Evangile, que si la justice des Chrétiens n'est plus pleine & plus parfaite que celle des Docteurs de la

*loi & des Pharisiens, qu'ils n'entreroient point dans le royaume du ciel.* La justice des Scribes & des Pharisiens ne suffisroit donc pas pour être sauvé ; puisque la loi ancienne pouvoit la donner. *Moïse* <sup>Rom. 10. 5.</sup> *dit touchant la justice qui vient de la loi : Que celui qui en observera les ordonnances, y trouvera la vie ; &* neanmoins avec cette justice on ne pouvoit être sauvé, parcequ'elle n'étoit pas parfaite. La justice, le salut & la vie que la loi donne n'est qu'une justice exterieure, un salut & une vie temporelle, caduque & perissable ; c'est pour cela qu'il étoit nécessaire que Dieu donnât une autre loi qui eût le pouvoir d'ajouter à cette justice exterieure, une qui fût aussi interieure, une vie & un salut éternel, c'est-à-dire, une justice parfaite, qui nous fist non seulement garder exterieurement ses commandemens, comme faisoient les Juifs, mais qui nous les fist aimer de tout notre cœur, puisque c'est cet amour qui est l'accomplissement de la loi, & en quoi consiste la perfection nécessaire pour être sauvé éternellement. Ainsi il ne suffit pas d'être exempt des crimes grossiers pour être sauvé, & l'on peut observer exterieurement les commandemens de Dieu & de l'Eglise, sans avoir aucune part au royaume de Dieu ; mais il faut que ce soit l'esprit de Dieu qui nous fasse agir, & que le principe de toutes nos actions soit *la charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience & d'une foi sincère*; car quelque chose que puissent faire les hommes, s'ils n'ont la charité, ils ne sont rien, & ce qu'ils font ne leur sert de rien pour leur salut.

¶. 26. jusqu'à la fin. *Car il étoit bien raisonnable que nous eussions un Pontife comme celui-ci, saint, innocent, sans tache, séparé des pecheurs, & plus élevé que les cieux, &c.*

Pp ij

Il étoit sans doute bien raisonnable que celui qui devoit effacer les pechés du monde & le reconcilier avec Dieu, fût lui-même *sans tache & sans peché*; & que la victime qu'il devoit offrir pour operer cet effet merveilleux, fût si pure & si sainte, qu'elle pût être d'une excellente odeur pour plaire à la Majesté divine. C'est ce que JESUS-CHRIST a parfaitement accompli : il a été tout ensemble dans ce sacrifice le Pontife & la victime, & a offert seulement une seule fois une hostie qui a eu plus de force pour appaiser son Pere que tous les sacrifices qui avoient été faits depuis le commencement du monde.

Mais comme ceux qui participent au sacerdoce de JESUS-CHRIST , ont été établis pour continuer d'offrir à Dieu cette hostie adorable pour le salut des hommes , & ne font avec lui qu'un même Prêtre , leur vie doit avoir un grand rapport avec celle de JESUS-CHRIST, & doivent être saints aussi bien que lui: *Sancti esto quia ego sanctus sum; ce qui s'attribue principalement aux ministres de l'autel.*

*Leviticus.  
11. 44.  
&c. 19. 2.*

Ceux qui ont la juste idée qu'il faut avoir de l'éminence & de la sainteté du sacerdoce , ne s'étonnent point que durant plusieurs siecles l'Eglise n'a donné à personne l'entrée dans le ministere sacré , qui ne fut dans l'innocence de son Batême. Les Pasteurs assemblés dans les Conciles ont cru que cette innocence qu'on reçoit par le Batême étoit nécessaire au Prêtre pour représenter , autant qu'il se peut , en ce monde celle de JESUS-CHRIST ; & que pour se bien acquitter de sa charge , & être en quelque façon Redempteur des ames comme JESUS-CHRIST , il ne devoit point entreprendre d'exercer un ministere si relevé , s'il étoit du nom-

bre de ceux qui doivent être rachetés eux-mêmes, & tirés de la servitude du péché : Et puisque ce n'est que par la vertu de son innocence & par l'exemption de tout péché que J E S U S - C H R I S T nous a rachetés , il faut l'avoir imité durant tout le cours de sa vie , & avoir mené une vie d'innocence & de pénitence comme lui , pour commencer les fonctions du sacerdoce , pour y tenir sa place , & pour être l'image & l'instrument de ce grand & unique Redempteur , en rachetant comme lui les pecheurs , & les délivrant des liens où le diable les tient captifs.

Ce n'est pas assez à un Prêtre qui veut parvenir à la perfection de son état , d'avoir gardé l'innocence qu'il a reçue dans son Baptême ; le grand rapport qu'il doit avoir avec JESUS-CHRIST , & l'éminence de la grâce qui est attachée à la dignité du sacerdoce , qui le relève plus que le Pasteur n'est relevé pardessus ses brebis , & le soleil pardessus les étoiles , l'engage à une autre innocence & à une autre vertu plus excellente , sur laquelle l'Eglise fonde la vocation de ceux qu'elle appelle aux fonctions du sacerdoce. Les bons & fidèles Chrétiens qui vivent dans l'innocence , ont droit d'user de plusieurs choses licites , & de vaquer à un nombre d'actions & d'occupations humaines & civiles , dont un homme que Dieu destine à la Prêtrise se doit éloigner ; car la vie commune des Chrétiens , quoiqu'innocens , est interdite à celui qui se prépare à la Clericature & à la Prêtrise.

C'est pour cette raison que l'Eglise dans l'usage de sa véritable discipline a toujours retiré du commerce du monde ceux qu'elle a destiné dès leur bas âge aux fonctions du sacerdoce , pour les faire vivre d'u-

ne maniere plus reguliere & plus sainte que le commun des fidelles qu'elle n'y destine point ; de sorte que les Clercs doivent être choisis & séparés de la grande multitude des Chrétiens , comme les Chrétiens ont été choisis & séparés de la grande multitude des payens. C'est un moyen des plus efficaces pour operer le salut , que de préparer avec grand soin ceux qui sont destinés à travailler à la perfection des saints , aux fonctions de leur ministere , à l'éification du corps de JESUS-CHRIST.

Ephes.  
4. 12.



## CHAPITRE VIII.

1. Tout ce que nous venons de dire se reduit à ceci : Que le Pontife , que nous avons est si grand , qu'il est assis dans le ciel à la droite du trône de la sauve-raine Majesté ,

2. étant le ministre du sanctuaire , & de ce véritable tabernacle que Dieu a dressé , & non pas un homme.

3. Car tout Pontife est établi pour offrir à Dieu des dons & des victimes ; c'est pourquoi il est nécessaire que celui-ci ait aussi quelque chose qu'il puisse offrir.

4. Si donc c'étoit quelqu'une des choses qui sont sur

1. Capitulum autem super ea quæ dicuntur : Talem habemus Pontificem , qui consedit in dextera sedis magnitudinis in celis ,

2. sanctorum minister , & tabernaculi veri , quod fixit Dominus , & non homo.

3. Omnis enim Pontifex ad offerendum munera , & hostias constituitur : unde necesse est & hunc habere aliquid , quod offerat.

4. Si ergo esset super terram , nec esse

sacerdos : cùm essent qui offerrent secundum legem munera,

la terre <sup>¶</sup>, il n'auroit point-  
du-tout été Prêtre, y en ayant  
déjà pour offrir des dons se-  
lon la loi,

5. qui exemplari &  
umbræ deserviunt cæ-  
lestium. Sicut respon-  
sum est Moysi , cùm  
consummaret taberna-  
culum : Vide , inquit ,  
omnia facito secun-  
dum exemplar , quod  
tibi ostensum est in  
monte.

5. & qui rendent en effet à  
Dieu le culte qui consiste en  
des figures & des ombres des  
choses du ciel <sup>¶</sup>, ainsi que  
Dieu dit à Moïse , lorsqu'il  
devoit dresser le tabernacle :  
Ayez soin de faire tout selon <sup>Erod.</sup>  
le modèle qui vous en a été <sup>Exod. 25. 40.  
18. 7.</sup>  
montré sur la montagne. <sup>44</sup>

6. Nunc autem me-  
lius fortitus est mini-  
sterium, quantò & me-  
lioris testamenti me-  
diator est , quod in me-  
lioribus reprobationi-  
bus sanctum est.

6. Au-lieu que le nôtre a-  
reçû une sacrificature d'au-  
tant plus excellente , qu'il est  
le médiateur d'une meilleure  
alliance , & qui est établie sur  
de meilleures promesses.

7. Nam si illud prius  
culpâ vacasset, non uti-  
que secundi locus in-  
quieretur.

7. Car s'il n'y avoit eu rien  
de défectueux à la première  
alliance <sup>¶</sup>, il n'y auroit pas  
eu lieu d'y en substituer une  
seconde.

8. Vituperans enim  
eos dicit : Ecce dies ve-  
nient , dicit Dominus :  
& consummabo super  
domum Israel , & su-  
per domum Juda , te-  
stamentum novum :

8. Et cependant Dieu parle  
ainsi , en blâmant ceux qui  
l'avoient reçue : Il viendra <sup>Jer. 31.</sup>  
un temps , dit le Seigneur , où  
je ferai une nouvelle alliance  
avec la maison d'Israel &  
avec la maison de Juda ;

\*. 4. expl. qu'il auroit dû offrir.  
\*. 5. lett. servent à l'exem-  
plaire & à l'ombre des choses ce-  
lèstes.

\*. 7. expl. si rien ne lui avoie  
marqué pour justifier les hom-  
mes.

9. non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs peres au jour que je les pris par la main pour les faire sortir de l'Egypte ; car ils ne sont point demeurés dans cette alliance que j'avois faite avec eux : & c'est pourquoi je les ai méprisés , dit le Seigneur.

10. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël , après que ce temps-là sera venu , dit le Seigneur : J'imprimerai mes loix dans leur esprit , & je les écrirai dans leur cœur ; & je serai leur Dieu , & ils seront mon peuple ;

11. & chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain & son frere , en disant : Connaissez le Seigneur ; parceque tous me connoîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand :

12. car je leur pardonnerai leurs iniquités , & je ne me souviendrai plus de leurs pechés.

13. Or en appellant *cette alliance* une alliance nouvelle , il a montré que la première se passoit & vieillissoit : or ce qui se passe & vieillit , est proche de la fin .

9. non secundum testamentum quod feci patribus eorum , in die quā apprehendi manum eorum ut educerem illos de terra Ægypti : quoniam ipsi non permanerunt in testamento meo , & ego neglexi eos , dicit Dominus.

10. Quia hoc est testamentum quod disponam domui Israël post dies illos , dicit Dominus : Dando leges meas in mentem eorum , & in corde eorum superscribam eas : & ero eis in Deum , & ipsi erunt mihi in populum :

11. & non docebit unusquisque proximum suum , & unusquisque fratrem suum , dicens : Cognosce Dominum : quoniam omnes scient me à minore usque ad maiorem eorum :

12. quia propitius ero iniquitatibus eorum , & peccatorum eorum jam non memorabor.

13. Dicendo autem novum, veteravit prius. Quod autem antiquatur & senescit , prope interitum est.



## SENS LITTERAL.

\*. I. *Tout ce que nous venons de dire se reduit à ceci : Que le Pontife que nous avons est si grand, qu'il est assis dans le ciel à la droite du trône de la souveraine Majesté.*

*Tout ce que nous venons de dire, touchant l'excellence du sacerdoce de la nouvelle loi par-dessus l'excellence du sacerdoce Levitique, se reduit à ceci ; sur quoi les Hébreux doivent faire plus d'attention, comme étant la chose qui s'oppose davantage à leur sens, & qu'ils ont plus de peine à comprendre, étant accoutumés à juger de la Religion par le culte extérieur.*

*Que le Pontife que nous avons dans la nouvelle loi, qui est J E S U S - C H R I S T, est si grand, c'est-à-dire, est tout autre que le Pontife Levitique, n'y ayant rien de terrestre, de sensible, ni d'extérieur dans sa sacrificature, comme dans celle du Pontife de l'ancienne loi, qui ne consistoit que dans des observations sensibles & extérieures ; au-lieu que toutes les fonctions du sacerdoce de J E S U S - C H R I S T sont invisibles, spirituelles & celestes ; ce qui fait assez voir que les observations du sacerdoce Levitique n'en étoient que de grossières figures.*

*Qu'il est assis dans le ciel, c'est-à-dire, qu'il n'est plus, comme le Pontife Levitique, en posture de suppliant & debout devant l'Arche dans le sanctuaire matériel, mais qu'il fait sa fonction de Pontife dans le ciel auprès de Dieu même en égalité d'honneur & de puissance avec lui.*



*A la droite du trône de la souveraine Majesté : il oppose tacitement le vrai trône de Dieu à l'Arche d'alliance , qui étoit appellée trône de Dieu.*

*v. 2. Etant le ministre du sanctuaire , & de ce véritable tabernacle que Dieu a dressé , & non pas un homme.*

*Etant le ministre du sanctuaire , & de ce véritable tabernacle , c'est-à-dire , y exerçant les fonctions de son sacerdoce comme dans le vrai sanctuaire & dans le vrai tabernacle , dont le sanctuaire & le tabernacle Levitique n'étoient que la figure. Voyez Hebr.8.4. & c.12. v. 24. Il fait cet office de Pontife dans le ciel en représentant à son Pere le merite de ses souffrances & de sa mort , comme les Prêtres Levitiques faisoient leur fonction dans le tabernacle pour l'expiation des pechés du peuple par le sang des victimes , & comme le Pontife portoit dans le sanctuaire le sang des expiations anniversaires. Voyez Levit. 16. 15.*

*Que Dieu a dressé , & non pas un homme. Il dit ceci , pour marquer la différence de ce tabernacle celeste que Dieu même a dressé par la creation , d'avec le tabernacle Levitique qui étoit dressé par les hommes , & qui se transportoit d'un lieu à l'autre , pour faire voir ensuite , que le tabernacle materiel devoit finir , au-lieu que le celeste doit demeurer éternellement ; il faut uniquement s'attacher à celui-ci , & non pas à l'autre.*

*v. 3. Car tout Pontife est établi pour offrir à Dieu des dons & des victimes : c'est pourquoi il est nécessaire que celui-ci ait aussi quelque chose qu'il puisse offrir.*

*Car tout Pontife est établi , selon la loi de Moïse , pour offrir à Dieu des dons & des victimes. Voyez ce-*

AUX HEBREUX. CHAP. VIII, 60.  
dessus là difference des dons & des victimes, ch. 5.  
v. 1. L'Apôtre donne la raison pourquoi J E S U S -  
C H R I S T doit encore faire l'office de sacrifica-  
teur dans le ciel, & il dit que c'est à cause de sa  
qualité de Pontife qu'il y possède toujours, & qui  
l'oblige nécessairement à en faire les fonctions.

*C'est pourquoi il est nécessaire*, afin qu'il y ait une  
entière correspondance de la vérité à la figure,  
c'est-à-dire, du Pontife de la loi nouvelle au Pon-  
tife Levitique; *que celui-ci*, c'est-à-dire, le Pon-  
tife de la loi nouvelle, qui est J E S U S - C H R I S T ,  
*ait aussi quelque chose qu'il puisse offrir*, qui soit  
proportionné à l'excellence de son sacerdoce; de  
même que les Prêtres Levitiques offroient des dons  
& des victimes proportionnées à la qualité de leur  
sacerdoce, qui étoit sensible & matériel.

v. 4. *Si donc c'étoit quelqu'une des choses qui sont  
sur la terre, il n'auroit point-du-tout été Prêtre, y  
en ayant déjà pour offrir des dons selon la loi.*

Si donc, &c. L'Apôtre rend raison de ce qu'il  
a dit au verset 1. Que J E S U S - C H R I S T exerce  
les fonctions de son sacerdoce dans le ciel, & non  
sur la terre; & il montre que cela doit être ainsi,  
parceque J E S U S - C H R I S T n'étant pas de la tribu  
de Levi, ce n'est point à lui à exercer les fonctions  
du sacerdoce terrestre. De plus, il n'est nullement  
convenable que J E S U S - C H R I S T exerce sur la terre  
la fonction de son sacerdoce, puisque le sacerdoce  
Levitique qui en est la figure, est le seul qui puisse  
y être exercé selon la loi. Autr. Saint Paul veut  
dire, que J E S U S - C H R I S T ne fait pas sa de-  
meure sur la terre, mais au ciel; & il prouve  
que cela doit être ainsi, parceque le sacerdoce de  
J E S U S - C H R I S T , selon l'ordre de Melchisedech,

ne pouvant pleinement s'établir que par l'abolition du Levitique qui le représentoit, ni cette abolition avoir lieu que par la mort & l'Ascension de JESUS-CHRIST, qui étoient l'accomplissement de ce sacerdoce figuratif; il est certain que si JESUS-CHRIST avoit toujours été sur la terre, il n'auroit pu être Prêtre selon l'ordre de Melchisedech, ni exercer les fonctions de ce nouveau sacerdoce, mais qu'au contraire le Levitique auroit toujours été en vigueur, c'est-à-dire, que la figure auroit toujours subsisté, sans être jamais suivie de la vérité.

*V. 5. Et qui rendent en effet à Dieu le culte qui consiste en des figures & des ombres des choses du ciel, ainsi que Dieu dit à Moïse, lorsqu'il devoit dresser le tabernacle : Ayez soin de faire tout selon le modelle qui vous en a été montré sur la montagne.*

*Et qui rendent en effet à Dieu le culte, &c. c'est-à-dire : La figure & la vérité étant incompatibles, il n'est pas possible que le sacerdoce de JESUS-CHRIST, qui est figuré par le sacerdoce Levitique, puisse s'exercer extérieurement sur la terre en la même manière que le Levitique : mais celui de JESUS-CHRIST, qui est le modèle, se doit exercer spirituellement dans le ciel ; comme le Levitique, qui est la figure, a toujours été exercé sensiblement sur la terre.*

*Ainsi, .... Ayez soin de faire tout, &c. Il dit ceci par allusion. Le sens est : Comme Moïse dressa le tabernacle selon le modèle & l'idée toute céleste qu'il en avoit reçue de Dieu ; aussi toute la sacrifice Levitique n'a pour unique but que de représenter la sacrifice spirituelle de JESUS-CHRIST, & d'en être l'image & la figure, quoi-*

AUX HEBREUX. CHAP. VIII. 609  
que cette figure soit fort imparfaite. C'est pourquoi il dit que c'est une ombre , voulant signifier l'imperfection de cette représentation , & pour montrer qu'elle n'a rien de solide & de réel.

¶. 6. *Au-lieu que le rôle a reçù une sacrifice d'autant plus excellente , qu'il est le médiateur d'une meilleure alliance , & qui est établie sur de meilleures promesses.*

*Au-lieu que le rôle a reçù de son Père éternel , qui lui en a fait le don par la bouche de David , en l'établissant Prêtre selon l'ordre de Melchis-dech , une sacrificature d'autant plus excellente , que la Levitique. Le sens est : Que dans l'état du nouveau Testament la sacrificature de JESUS-CHRIST ne devoit pas être terrestre & charnelle comme celle des Juifs , dont l'alliance étoit terrestre , & fondée sur des promesses charnelles : mais qu'elle devoit être toute spirituelle , & proportionnée à l'alliance de grâce qui est toute spirituelle. D'où il laisse à conclure qu'il doit être au ciel , puisque sa sacrificature doit être toute céleste.*

*Qu'il est le médiateur entre Dieu & les hommes , d'une meilleure alliance , que la première , qui est celle de Dieu avec les Juifs , dont Moïse étoit le médiateur , & qui étoit toute charnelle. Or cette alliance consistoit dans une obligation reciproque contractée entre Dieu & les Juifs par le ministère de Moïse , par laquelle les Juifs s'obligoient d'observer la loi moyennant la récompense temporelle qu'ils en esperoient ; & Dieu s'obligoit reciprocement envers les Juifs à les récompenser temporellement , moyennant cette observation : au-lieu que l'alliance de la nouvelle loi est toute spirituelle , Dieu s'obligeant par son Fils qui est le mi-*

nistre de cette alliance , non seulement de récompenser de la vie éternelle les fidèles qui observent ses commandemens pour l'amour de lui , mais même de leur donner l'amour nécessaire pour les observer , ce qu'il ne faisoit pas dans la première alliance : ainsi , comme cette alliance est plus excellente , c'est-à-dire , plus spirituelle que n'étoit la première , il ne faut pas s'étonner si le culte & la sacrificature de cette alliance est aussi plus spirituelle.

*Et qui est établie sur de meilleures promesses , qui sont la vie éternelle & les moyens d'y parvenir.*

¶. 7. *Car s'il n'y avoit en rien de défectueux à la première alliance , il n'y auroit pas en lieu d'y en substituer une seconde.*

*Car s'il n'y avoit en rien de défectueux , &c.* L'Apôtre prouve que l'alliance nouvelle est la plus excellente , puisque Dieu l'a substituée en la place de la première , ce qu'il n'auroit jamais fait si la première eût été suffisante & parfaite. Or son imperfection consistoit en ce qu'elle n'étoit que charnelle & que figurative de la nouvelle. De sorte qu'elle ne pouvoit nullement perfectionner ses créateurs , mais au contraire elle leur étoit par accident une occasion de pecher , leur faisant des commandemens sans leur donner la grace de les accomplir.

¶. 8. *Et cependant Dieu parle ainsi , en blâmant ceux qui l'avoient reçue : Il viendra un temps , dit le Seigneur , où je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël & avec la maison de Juda.*

*Et cependant Dieu parle ainsi par le Prophète en blâmant ceux qui l'avoient reçue ; l'Apôtre ne dit pas en blâmant l'alliance , parcequ'elle étoit sainte d'elle-même & de la part de Dieu , mais il dit , en*

blâmant ceux qui l'avoient refûé, pour montrer l'imperfection de la loi qui n'avoit pu surmonter les vices de ses seëtateurs ni les exenter des crimes pour lesquels Dieu les blâme.

*Il viendra un temps, dit le Seigneur, c'est-à-dire, le temps du Messie. Voyez Jerem. 31. 31.*

*Où je ferai une nouvelle alliance qui sera toute spirituelle, & fondée sur des promesses purement spirituelles; & de plus, qui sera ferme & inébranlable, ne dépendant plus de la mutabilité & de l'inconstance de l'homme; mais étant appuyé sur le fondement inébranlable de ma volonté & de ma grace.*

*Avec la maison d'Israël & avec la maison de Juda.* Il dit ceci parceque les Juifs ont été les premiers convertis, & que J E S U S - C H R I S T étoit venu premierement pour eux: ou-bien, par la maison d'Israël & de Juda, il faut entendre généralement tous les fidelles qui sont les vrais Israélites & les Juifs en esprit. Voyez Rom. 9. 6.

*¶. 9. Non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs peres au jour que je les pris par la main pour les faire sortir de l'Egypte; car ils ne sont point demeurés dans cette alliance que j'avois faise avec eux: & c'est pourquoi je les ai méprisés, dit le Seigneur.*

*Non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs peres.* C'est-à-dire, non selon l'alliance que j'ai faite avec les anciens Israélites, laquelle étoit destituée de grace, & qui n'avoit pour fondement que la seule volonté de l'homme, à qui Dieu donnoit sa loi à observer; moyennant laquelle observation il lui promettoit pour récompense une vie heureuse en ce monde; au-lieu que ne l'observant pas, il ne pouvoit éviter la mort. *Qui feceris ea vivet in illis.* Deut. 27. 26.

*Galat. 3. Maledictus omnis qui non permanferit in omnibus  
10. que scripta sunt in libro legis ut facias ea.*

*Au jour que je les pris par la main pour les faire sortir de l'Egypte.* Cette expression marque la protection particulière de Dieu sur ce peuple, la puissance dont il le servit pour les faire sortir de l'Egypte, & la captivité dont il les délivra. Car l'on a coutume de prendre par la main ceux que l'on met en liberté.

*Car ils ne sont point demeurés dans cette alliance que j'avois faite avec eux, c'est-à-dire ; puisque cette première alliance est demeurée sans effet par le vice des hommes qui l'ont rendue inutile par leurs transgressions, j'en vas faire une autre plus certaine & plus ferme, qui ne soit point fondée sur leur volonté muable & inconstante, mais qui soit fondée sur ma grace.*

*Et c'est pourquoi je les ai méprisés, dit le Seigneur, en abandonnant le corps de la nation des Juifs, qui étoient les lectateurs de l'ancien Testament, pour faire une nouvelle alliance avec les Chrétiens.*  
*Matth. 21. 43. Auferetur à vobis regnum Dei, & dabitur genti facienti fructus ejus.*

*v. 10. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après que ce temps-là sera venu, dit le Seigneur : J'imprimerai mes loix dans leur esprit, & je les écrirai dans leur cœur ; & je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple :*

*Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, &c. Le sens est : L'alliance que je ferai avec les fidèles, qui sont les vrais Israélites de Dieu, après la venue du Messie, ne sera plus fondée sur la volonté muable, fragile & corrompue de l'homme, mais sur ma grace, par laquelle je leur ferai*

AUX HÉBREUX. CHAP. VIII. 609  
ferai accomplir les conditions de cette alliance,  
en leur inspirant la connoissance, l'amour & l'ob-  
servation de ma loi. Voyez Ps. 4. 7. Rom. 6. 17.

*J'imprimerai mes loix dans leur esprit, & je les  
écrirai dans leur cœur, au-lieu que la loi de la pre-  
miere alliance étoit écrite sur la pierre, pour mon-  
trer la dureté du cœur de ceux à qui elle étoit don-  
née.*

*Et je ferai leur Dieu, & ils seront mon peuple,*  
c'est-à-dire, parcequ'ils m'honoreroient comme leur  
Dieu par l'observation de mon alliance & de mes  
préceptes, je les traitterai aussi comme mon peu-  
ple. Et ainsi cette alliance sera parfaite étant obser-  
vée de part & d'autre, & durera éternellement.

¶. 11. *Et chacun d'eux n'aura plus besoin d'en-  
seigner son prochain & son frere, en disant : Con-  
naissez le Seigneur, parceque tous me connaîtront,  
depuis le plus petit jusqu'au plus grand.*

*Et chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner, &c.*  
Ceci ne s'entend, selon le sentiment de plusieurs,  
que de l'état de la vie bienheureuse, qui sera la  
consommation & la perfection de cette alliance.  
Que si on l'entend de la vie présente ; ces mots,  
*chacun d'eux*, se doivent rapporter seulement aux  
personnes, dont il parle au verset précédent, qui ont  
la loi de Dieu écrite dans leurs cœurs. Car il est  
vrai de toutes ces personnes qu'elles n'ont pas be-  
soin qu'on les enseigne à connoître Dieu, c'est-à  
dire d'une connoissance affectueuse & amoureuse,  
ni qu'on leur dise de connoître sa volonté, puisque  
cette sorte de connoissance leur est suffisamment  
donnée en vertu de cette loi interieure & spiri-  
tuelle. Ce qui n'empêche pas que Dieu ne se soit  
servi du ministere exterieur des hommes pour l'é-

Tome IV.

Q9

crire & la graver dans leur cœur , & qu'après l'y avoir une fois écrite , il ne se serve encore du même ministere pour l'y conserver & même pour l'y imprimer plus profondement.

Ou bien ceci est dit par hyperbole , pour montrer que la connoissance de Dieu se répandra par toutes les nations , & qu'elle se rendra commune indifferemment à tous les hommes , au - lieu que dans l'ancien Testament elle étoit renfermée dans une petite partie du peuple Juif.

*¶. 12. Car je leur pardonnerai leurs iniquités , & je ne me souviendrai plus de leurs pechés.*

*Car je leur pardonnerai leurs iniquités , &c. c'est-à-dire , tous ces privileges du nouveau Testament n'auront point d'autre fondement que ma grace & ma misericorde , par laquelle je remettrai gratuitement les pechés de mes fidelles , pour les disposer ensuite à recevoir la plenitude de mes graces.*

*¶. 13. Or en appellant cette alliance une alliance nouvelle , il a montré que la premiere se passe & vieillissait : Or ce qui se passe & vieillit est proche de sa fin.*

*Or en appellant..... ce qui se passe & vieillit est proche de sa fin. C'est une autre raison pour montrer l'abolition de la premiere alliance. Elle est fondée sur ce que Dieu par le Prophete appelle la seconde alliance nouvelle , ce qui montre que la premiere étoit déjà vieille du temps de Jeremie ; & qu'ainsi elle étoit déjà proche de sa fin dès ce temps-là.*



## SENS SPIRITUEL.

¶ 1. jusqu'au 10. **T**out ce que nous venons de dire se reduit à ceci : Que le Pontife que nous avons est si grand, qu'il est assis dans le ciel à la droite du trône de la souveraine Majesté, &c.

Pour parler dignement du sacerdoce de JESUS-CHRIST , il faudroit être dégagé des liens de ce corps vil & abjet , pour le contempler assis à la droite du trône de la souveraine Majesté ; c'est là où il exerce d'une maniere inconcevable à l'esprit humain les fonctions de son sacerdoce; c'est là où il produit pour son Eglise les operations merveilleuses de cette toute - puissance divine qu'il a reçue de son Pere dans sa Resurrection ; & qu'il a reçue comme la récompense des merites infinis de sa vie & de sa mort , lorsque son Pere l'a fait patoître avec une gloire telle que devoit être celle de son Fils unique , sortant du tombeau tout triomphant de la mort & souverain maître de la vie. Que s'il s'est offert à son Pere sur la croix , c'est plutôt comme yictime que comme Prêtre ; ainsi ç'a été proprement dans sa Resurrection qu'étant devenu immortel , & , comme dit saint Augustin , Dieu tout entier , *totus Deus* , il est entré , comme Pontife des biens à venir , dans le véritable sanctuaire qui est le ciel.

Saint Paul , dans les Actes , confirme cette vérité , en témoignant que le Pere a dit à J E S U S-CHRIST au jour de la Resurrection ces paroles du Pseautie 2. *Vous êtes mon Fils, je vous ai engen-*

*Q q ii*

dré aujourd'hui. Car comme ces paroles ont le même sens que celles du Pseaume 109. où le Pere dit encore à son Fils: *Je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du jour*, le saint Prophete ajoute: *Le Seigneur a juré , & son serment demeurera immuable : Que vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech ;* ce qui fait voir qu'il a été consacré Prêtre parfait , lorsqu'il est né d'une maniere nouvelle en sortant du tombeau , & commençant d'être & de vivre de nouveau dans un corps tout glorieux & divin , dans lequel il offre à Dieu un sacrifice éternel dans le ciel , & fait dans l'Eglise toutes les fonctions d'un Prêtre éternel par des hommes & des Prêtres mortels , à qui il communique cette puissance divine , qu'il n'a pu avoir en sa perfection qu'en cessant d'être ce qu'il étoit en son corps mortel. Or il la leur communique pour operer en son nom les fonctions sacrées qui appartiennent à leur ministere , & sur-tout trois effets merveilleux de cette toute-puissance ; scavoir , la remission des pechés , la consecration de son corps & de son sang , & la prédication de sa sainte parole pour le salut & la sanctification des peuples.

Comme donc ceux qui participent au sacerdoce de JESUS-CHRIST , doivent avoir quelque ressemblance avec ce modelle divin qu'ils sont obligés d'imiter & de retracer dans toute la conduite de leur vie , il faut qu'ils deviennent si spirituels en vivant dans un corps mortel , qu'ils meritent d'être éternellement les Prêtres du Dieu vivant selon l'ordre de Melchisedech , comme J E S U S - C H R I S T l'est pour l'éternité , & qu'ils fassent paroître dans l'excellence de leur vertu l'éminence & la grandeur de la dignité sainte à laquelle ils ont été appellés ;

c'est une chose monstrueuse que de voir une vie basse dans un état élevé , dit saint Bernard , *dis-  
gnitas summa , & vita ima.*

V. 10. *Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël , après que ce temps-là sera venu , dit le Seigneur : j'imprimorai mes loix dans leur es-  
prit , & je les écrirai dans leur cœur , &c.*

Dieu n'a point tenu ses promesses aux Juifs , par-  
cequ'ils n'ont point gardé son alliance ; ainsi cette  
alliance qu'il avoit faite avec eux a été rompue des  
deux côtés , il a fallu par consequent en faire une  
nouvelle qui fut observée de part & d'autre ; car  
qui dit alliance , marque un accord & une union  
de deux parties; dans la première alliance Dieu avoit  
fait graver sa loi sur des tables de pierre ; dans la  
seconde , il la fait imprimer dans l'esprit , & par ce  
moyen les hommes qui reçoivent cette loi dans  
l'intérieur de leurs ames , l'accomplissent facile-  
ment ; au-lieu qu'auparavant ils ne l'avoient jamais  
pu observer selon l'esprit , quoique l'ancienne fût la  
même que la nouvelle pour les commandemens  
qui y sont contenus ; car il étoit aussi-bien ordon-  
né aux Juifs qu'il l'est aux Chrétiens , *d'aimer Dieu  
de tout leur cœur , & leur prochain comme eux-mê-  
mes.* La différence qui est donc entre l'ancien & le  
nouveau Testament : c'est que l'un n'a point été ob- Deut. 6.  
5.  
Levit.  
19. 18.  
34.  
servé , & que l'autre l'est ; si on en demande la rai-  
son , c'est que les Juifs n'aimoient point les com-  
mandemens que Dieu leur faisoit , & ne le servoient  
que par la crainte d'en être punis ; au-lieu que dans  
la nouvelle alliance on aime la loi de Dieu , parce-  
qu'elle est imprimée dans le cœur , & en l'aimant  
on aime Dieu même : Car quoique les Juifs gar-  
dassent exactement toutes les ordonnances de la

Qq iij

loi , ils eussent bien voulu s'en dispenser, s'ils n'eussent apprechendé d'être punis s'ils y manquoient ; ainsi ce n'étoit que par contrainte s'ils la gardoient ; mais la nouvelle alliance n'est pas seulement gardée exterieurement par la crainte des châtimens , elle est aussi dans le cœur de ceux qui l'observent , & l'aiment de telle sorte , que quand il n'y auroit aucune peine à craindre en la violant , ils ne laisseroient pas d'en pratiquer les regles ; ce qui fait voir qu'il ne suffit point de faire exterieurement ce que la loi commande , si l'on ne le fait avec affection.

On voit par là quelle est l'excellence de la loi évangélique au-dessus de la loi écrite , en ce que celle-là , que l'Apôtre saint Jacque appelle la *loi parfaite & la loi de liberté* , fait pratiquer avec plaisir ce qui est ordonné par les préceptes. Depuis la chute de notre premier pere , la loi naturelle que Dieu avoit imprimée dans l'interieur de l'ame , pour faire connoître à l'homme ce qu'il falloit faire & ce qu'il falloit éviter pour lui plaire, ayant été effaçée par l'habitude au peché , Dieu a donné la loi écrite pour rétablir cette connoissance ; mais cette loi n'a point donné la force nécessaire pour éviter le peché , & faire des œuvres de justice. La loi nouvelle a reparé ces deux defauts : car elle nous donne non seulement la lumiere pour connoître ce que nous sommes obligés de faire , mais elle nous donne encore la force de faire ce que nous connaissons. Elle ne montre pas seulement la vérité , mais elle donne aussi la charité , & met dans le cœur un amour sincere des commandemens de Dieu , & les fait pratiquer avec une satisfaction & une douceur que nul ne connoît bien que celui qui la ressent ; de sorte qu'il n'y a point de peine qui soit pénitentiale.

nable à celui qui a la loi de Dieu dans le cœur ,  
parcequ'il aime la peine : *Non laboratur quia labor amatur*, dit saint Augustin ; & la voie des commandemens de Dieu , qui est *la voie étroite* , devient large & spacieuse pour lui , parceque l'amour lui a élargi le cœur ; c'est ce que témoigne le Prophete roi : *J'ai couru* , dit-il , dans la voie de vos <sup>Ps. 2. 18.</sup>  
*commandemens* , lorsque vous avez <sup>32.</sup> élargi mon cœur : La voie du ciel est étroite pour ceux dont le cœur est resserré ; mais elle est large pour ceux dont le cœur est élargi par la charité. Il arrive assez souvent que ceux qui manquent de charité trouvent la voie du ciel trop étroite , & cherchent des personnes qui leur étendent cette voie , au - lieu de prier Dieu qu'il leur étende le cœur par son amour ; mais ce sont des aveugles qui en suivent d'autres : *Ve cresis ducentibus* , va *cresis sequentibus*.

¶. 11. jusqu'à la fin. Et chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain & son frere , en disant : *Connoissez le Seigneur* ; parceque nous me connoiront depuis le plus petit jusqu'au plus grand , &c.

*Heureux celui que vous instruisez* , Seigneur , & <sup>Ps. 93.</sup>  
à qui vous enseignez votre loi , dit le Prophete roi. Il <sup>12.</sup> ya bien de la différence entre ce que les hommes enseignent , & ce que Dieu enseigne par lui-même ; les hommes peuvent enseigner , mais ils ne peuvent faire que des disciples vains & orgueilleux , & d'autant plus insensés qu'ils se croient plus sages , à moins que Dieu ne les instruise interieurement , & ne corrige la folie de cette fausse sagesse , par la folie <sup>1. cor.</sup>  
apparente d'un aneantissement <sup>10. 15.</sup> plus sage que toute la  
*sagesse des hommes*. Car tous les hommes , dit le Sage , qui n'ont point la connoissance de Dieu , ne sont que vanité.

Q q iiii

Cette connoissance ne s'acquert point par le travail & l'étude , ni par les instructions des maîtres : Les paroles des hommes , dit saint Augustin , peuvent bien nous frapper les oreilles du corps ; mais il faut qu'il y ait un autre maître qui nous instruise en même-temps au-dedans . L'homme n'apprend rien à l'homme , il a beau l'avertir , c'est inutilement qu'il le fait quand il s'agit des vérités du salut ; si le maître ne parle au-dedans , tout ce que ceux qui sont établis pour instruire , peuvent faire , n'aboutit qu'à des secours extérieurs & à des avertissements . Il n'appartient qu'à l'Homme-Dieu de penetrer jusques dans l'intérieur & de nous enseigner par les inspirations .

Or cette science des Saints a deux grands avantages ; le premier , c'est qu'elle instruit intérieurement de toutes choses ; le second , c'est que ce qu'elle enseigne est la vérité même sans aucun mélange de fausseté . C'est ce que saint Jean déclare dans son Epître : *Quant à vous , dit-il , vous avez reçû l'onction du Saint , & vous connaissez toutes choses .* Et plus avant : *Vous n'avez pas besoin que personne vous enseigne ; mais comme cette même onction vous enseigne toutes choses , & qu'elle est la vérité exemte de tout mensonge , vous n'avez qu'à demeurer dans ce qu'elle enseigne .* On peut voir l'explication de ce même endroit de saint Jean , & ce qu'on a dit ailleurs en plusieurs endroits sur ce sujet .



## CHAPITRE IX.

1. **H**abuit quidem & prius, justifications culturæ, & Sanctum sæculare.

2. Tabernaculum enim factum est primum, in quo erant candelabra, & mensa, & propositio panum, quæ dicitur Sancta.

3. Post velamentum autem secundum, tabernaculum, quod dicitur Sancta sanctorum :

4. aureum habens thuribulum, & arcam testamenti circumstam ex omni parte auro, in qua urna aurea habens manna, & virga Aaron, quæ fronduerat, & tabulae testamenti.

5. Superque eam erant Cherubim gloriæ obumbrantia propitiatorium : de quibus non est modo dicendum per singula.

**V.** 1. *Grec. ce premier tabernacle.*

1. **C**ette premiere alliance // a eu aussi des loix & des reglemens touchant le culte de Dieu, & un sanctuaire terrestre.

2. Car † dans le tabernacle qui fut dressé, il y avoit une première partie où étoit le chandelier, la table, & les pains de proposition ; & cette partie s'appelloit, Le Saint.

3. Après le second voile étoit le tabernacle, appellé, Le Saint des Saints,

4. où il y avoit un encensoir d'or, & l'arche de l'alliance toute couverte d'or, dans laquelle étoit une urne pleine de manne, la verge d'Aaron, qui avoit fleuri, & les deux tables de l'alliance.

5. Au-dessus de l'arche il y avoit des Cherubins pleins de gloire, qui couvraient le propitiatoire de leurs ailes : mais ce n'est pas ici le lieu

618 EPISTRE DE S. PAUL  
de parler de tout ceci en détail.

6. Or ces choses étant ainsi disposées , les Prêtres entroient en tout temps dans le premier tabernacle , pendant qu'ils étoient dans l'exercice des fonctions sacerdotales ;

7. Mais il n'y avoit que le seul Pontife qui entrât dans le second , & seulement une fois l'année , non sans y porter du sang qu'il offroit pour ses propres ignorances , & pour celles du peuple <sup>6</sup>.

8. Le Saint - Esprit nous montrant par là , que la voie du vrai sanctuaire n'étoit point encore découverte , pendant que le premier tabernacle subsistoit.

9. Et cela même étoit l'image de ce qui se passoit en ce temps-là <sup>6</sup> , pendant lequel on offroit des dons & des victimes , qui ne pouvoient purifier la conscience de ceux qui rendoient à Dieu ce culte ;

10. puisqu'ils ne confi-

6. His verò ita compo-  
positis ; in priori qui-  
dem tabernaculo sem-  
per introabant sacerdo-  
tes , sacrificiorum of-  
ficia consummantes ;

7. in secundo autem  
semele in anno solus  
pontifex , non sine sa-  
guine , quem offere  
pro sua & populi igno-  
rantia :

8. hoc significante  
spiritu sancto , non-  
dum propalatam esse  
sanctorum viam , ad-  
huc priore tabernaculo  
habente statum .

9. Quæ parabola est  
temporis instantis : jux-  
ta quam munera & ho-  
stiae offeruntur , quæ  
non possunt juxta con-  
scientiam perfectum  
facere servientem , fo-  
lummodo in cibis , &  
in potibus ,

10. & variis baptif-

¶. 7. expl. ce qui comprend tous les pechés , comme il paroît ( de la loi nouvelle ) selon laquelle chap. 15. du Levitique , &c.

matibus , & justitiis  
carnis usque ad tempus  
correctionis impositis.

stoient qu'en des viandes , en  
des breuvages , en diverses  
ablutions , & en des cérémo-  
nies charnelles ; & qu'ils n'a-  
voient été imposés que jus-  
qu'au temps que cette loi se-  
roit corrigée.

11. Christus autem  
assistens pontifex futu-  
rorum bonorum , per  
amplius & perfectius  
tabernaculum nos ma-  
nufactum , id est , non  
hujus creationis ;

11. Mais † JESUS-CHRIST , † Dim.  
le Pontife des biens futurs ,<sup>de la Paix</sup>  
étant venu dans le monde ,  
est entré une seule fois dans  
le sanctuaire par un taberna-  
cle plus grand & plus excel-  
lent , qui n'a point été fait de  
main d'homme , c'est-à-dire ,  
qui n'a point été formé par  
la voie commune & ordinai-  
re <sup>¶</sup> ;

12. neque per san-  
guinem hircorum aut  
vitulorum , sed per  
proprium sanguinem ,  
introivit semel in San-  
cta , & tñm redemptio-  
ne inventa .

12. & il y est entré , non  
avec le sang des boucs & des  
veaux , mais avec son propre  
sang , nous ayant acquis une  
redemption éternelle ¶ .

13. Si enim sanguis  
hircorum & taurorum ,  
& cinis vitulæ asper-  
sus , inquinatos sanctifi-  
ficat ad emundationem  
carnis ,

13. Car si le sang des boucs <sup>Lev. 14</sup>  
& des taureaux , & l'aspersion <sup>¶</sup>  
de l'eau mêlée avec la cendre  
d'une genisse , sanctifie ceux  
qui ont été souillés , en leur  
donnant une pureté exterieu-  
re & charnelle ;

14. quanto magis  
sanguis Christi , qui

14. combien plus le sang <sup>1. Petri</sup>  
de J E S U S - C H R I S T , qui <sup>1. 19.</sup>

¶. 11. autr. lett. n'est point du rang des créatures de ce monde .

620 EPISTRE DE S. PAUL

*S. Ioan.  
I. 7.  
Apoc.  
L. 5.*

par le Saint-Esprit // s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache , purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortelles // , pour nous faire rendre un vrai culte au Dieu vivant ?

*Gal. 3.  
85.*

15. C'est pourquoi il est le médiateur du testament nouveau , afin que par la mort qu'il a souffert pour expier les iniquités qui se commettent sous le premier testament , ceux qui sont appellés *de Dieu* , reçoivent l'héritage éternel qu'il leur a promis §.

16. Car où il y a un testament , il est nécessaire que la mort du testateur intervienne :

17. parceque le testament n'a lieu que par la mort , n'ayant point de force tant que le testateur est encore en vie.

18. C'est pourquoi le premier ne fut confirmé qu'avec le sang.

19. Car Moïse ayant recité devant tout le peuple toutes les ordonnances de la loi , prit du sang des veaux & des

per spiritum sanctum  
semetipsum obediuit im-  
maculatum Deo , e-  
mundabit conscienc-  
iam nostram ab ope-  
ribus mortuis , ad ser-  
viendum Deo viventi ?

15. Et ideo novi Te-  
stamenti mediator est ,  
ut morte intercedente ,  
in redemtionem ea-  
rum prævaricationum ,  
quaer erant sub priori  
testamento , repromis-  
sionem accipient , qui  
vocati sunt æternæ ha-  
reditatis .

16. Ubi enim te-  
mentum est , mors ne-  
cessaria est intercedat te-  
statoris .

17. Testamentum  
enim in mortuis con-  
firmatum est : alioquin  
nondum valet , dum vi-  
vit qui testatus est .

18. Unde nec primum  
quidem sine sanguine  
dedicatum est .

19. Lecto enim om-  
ni mandato legis à  
Moïse universo popu-  
lo , accipiens sanguinem  
vitulorum & bisco-

\*. 14. Grec. l'esprit éternel.

Ibid. amer. œuvres mortes. Expl. des pechés.

rem , cum aqua & lana coccinea , & hyfsope ; ipsum quoque librum , & omnem populum aspersit ,

20. dicens : Hic sanguis testamenti , quod mandavit ad vos Deus .

21. Etiam tabernaculum & omnia vas ministerii sanguine similiter aspersit .

22. Et omnia penè in sanguine secundum legem mundantur : & sine sanguinis effusione non sit remissio .

23. Necesse est ergo exemplaria quidem caelestium his mundari : ipsa autem caelestia melioribus hostiis quam i&is.

24. Non enim in manufacta Sancta Jesus introivit, exemplaria verorum : sed in ipsum cælum , ut apparere nunc vului Dei pro nobis :

25. Neque ut sapè

¶. 20. antr. avec vous.

boucs avec de l'eau, de la laîne teinte en écarlate , & de l'hyflope , & en jettasur le livre même , & sur tout le peuple .

20. en disant : C'est le sang <sup>Exod. 24. 8,</sup> du testament & de l'alliance que Dieu a faite en votre faveur !! .

21. Il jeta encore du sang sur le tabernacle & sur tous les vases qui servoient au culte de Dieu .

22. Et selon la loi , presque tout se purifie avec le sang , & les pechés ne sont point remis sans effusion de sang .

23. Il étoit donc nécessaire que ce qui n'étoit que figure des choses celestes , fût purifié par le sang des animaux ; mais que les celestes mêmes le fussent par des victimes plus excellentes que n'ont été les premières .

24. Car JESUS-CHRIST n'est point entré dans ce sanctuaire fait de main d'homme , qui n'étoit que la figure du véritable ; mais il est entré dans le ciel même , afin de se présenter maintenant pour nous devant la face de Dieu .

25. Et il n'y est pas aussi

entré pour s'offrir soi-même plusieurs fois , comme le Grand-Prêtre entre tous les ans dans le sanctuaire , en portant le sang *d'une victime* , & non le sien propre :

26. car autrement il auroit fallu qu'il eût souffert plusieurs fois depuis la creation du monde ; au-lieu qu'il n'a paru qu'une fois vers la fin des siecles , pour abolir le peché // en s'offrant lui - même pour victime.

27. Et comme il est arrêté que les hommes meurent une fois , & qu'ensuite ils soient jugés ;

28. Ainsi JESUS-CHRIST a été offert une fois pour // effacer les pechés de plusieurs ; & la seconde fois il apparaîtra sans avoir plus rien du peché , pour le salut de ceux qui l'attendent.

*Rom. 5.  
2. Petr.  
b. 18.*

offerat semetipsum ; quemadmodum pontifex intrat in sancta per singulos annos in sanguine alieno :

26. *alioquin oportebat eum frequenter pati ab origine mundi : nunc autem semel in consummatione seculorum , ad destinacionem peccati , per hostiam suam apparuit.*

27. *Et quemadmodum statutum est hominibus semel mori , post hoc autem judicium :*

28. *sic & Christus semel oblatus est ad multorum exhaustanda peccata ; secundò fine peccato apparabit expectantibus Ic , in salutem.*

*¶. 26. antr. pour abolir le peché il s'est présenté une seule fois à la fin des siecles , étant lui-même la victime qu'il offroit.*

*¶. 28. antr. pour porter sur soi les pechés.*



## SENS LITTERAL.

V. 1. **C**ette première alliance a en aussi des loix & des reglemens touchant le culte de Dieu, & un sanctuaire terrestre.

Cette première alliance. Grec. *ce premier tabernacle, &c.* Il semble que ce verset se doive rapporter au verset 5. du chapitre précédent ; où l'Apôtre avoit parlé en general & conséquemment du tabernacle de l'ancien Testament, & du service que les Prêtres y rendoient à Dieu par des sacrifices & des cérémonies, qui n'étoient que des ombres & des figures des choses célestes. C'est comme s'il disoit : Pour revenir donc à ce que j'avois commencé sur le sujet du service legal que les Prêtres rendoient dans le tabernacle de Moïse, & pour faire voir la parfaite correspondance de leur sacrificature avec celle de J e s u s - C h r i s t ; je dis que comme la nouvelle a ses loix spirituelles gravées dans le cœur, aussi la première alliance avoit des reglemens charnels.

*Et un sanctuaire terrestre.* Grec. *mondain*, c'est-à-dire, de ce monde, humain, sensible & matériel : au-lieu que celui de la nouvelle alliance est spirituel, céleste & divin.

V. 2. *Car dans le tabernacle qui fut dressé, il y avoit une première partie où étoit le chandelier, la table, & les pains de proposition ; & cette partie s'appelloit, Le Saint.*

*Car dans ce tabernacle qui fut dressé.* L'Apôtre commence à décrire la forme & toutes les parties les plus notables de ce sanctuaire terrestre, dont il

parle au verset 1. il parlera ensuite des loix & des reglemens qu'on y observoit pour le culte de Dieu, & après, de la parfaite correspondance de ces figures avec le sacerdoce de la nouvelle alliance.

*Il y avoit une premiere partie où étoit le chandelier.* Ce chandelier qui étoit dans le premier tabernacle, représente la lumiere de la foi qu'il faut avoir en ce monde avant que d'entrer au-lieu très-saint, c'est-à-dire, au ciel. *Accedentem ad Deum oportet credere.*

*La table, & les pains, &c.* Les pains marquent la nécessité de la nourriture celeste, de la grace, des sacremens, de la parole de Dieu, & sur-tout du corps de J E S U S - C H R I S T , pour parvenir à la vie bienheureuse.

*Le Saint.* C'est la figure de l'Eglise présente, qui est bien sainte en sa maniere, mais qui est encore sujette à des imperfections & à des foiblesses, jusqu'à ce qu'elle soit parvenue dans le sanctuaire celeste, qui est le lieu très-saint où elle doit être exemte de toute infirmité, & parfaitement sainte.

*V. 3. Après le second voile étoit le tabernacle, appellé : Le Saint des Saints.*

*Après le second voile,* c'est-à-dire, le grand voile qui étoit au-dedans, nommé second, à la difference de celui qui étoit à la premiere entrée du tabernacle. Voyez Exod. 26. 31. Le premier voile plus épais que le second, qui ôtoit au peuple Juif la vûe & l'entrée du tabernacle, marque que l'infidélité de ce même peuple l'empêche d'entrer dans l'Eglise chrétienne. Le second voile qui séparoit le premier tabernacle du lieu très-saint, marque l'obscurité de la foi, qui nous empêche de contempler à découvert la gloire celeste.

Elois

*Etoit le tabernacle, appellé : Le Saint des Saines.*  
 C'est la figure du ciel, appellé lieu très-saint, parceque Dieu y fait sa demeure, & parceque personne n'y est reçù qu'il ne soit très-pur, & tout-à-fait exempt de peche.

\*. 4. *Où il y avoit un encensoir d'or, & l'arche de l'alliance toute couverte d'or, dans laquelle étoit une urne pleine de manne, la verge d'Aaron, qui avoit fleuri, & les deux tables de l'alliance.*

*Où il y avoit un encensoir d'or, duquel Moïse ne fait point mention. On entend ordinairement par cet encensoir d'or, l'autel des parfums, quoiqu'il ne fût pas dans le Saint des Saints, mais le premier sanctuaire proche le voile qui les séparoît. Cet encensoir étoit la figure de J E S U S - C H R I S T , plein de feu & de charité, & qui prie continuellement pour nous dans le ciel.*

*Et l'arche d'alliance toute couverte d'or au-dehors & au-dedans, est la figure de l'humanité de JESUS-CHRIST , dont le corps & l'ame sont intimement unis à la divinité.*

*Dans laquelle étoit, du temps de Moïse, une urne pleine de manne, &c. car il est certain que du temps de Salomon, il n'y avoit dans l'arche que les deux tables de la loi. Voyez 3. Reg. 8. 9. 2. Paral. 5. 10. L'urne pleine de manne, étoit la figure du saint Sacrement de l'autel ; la verge d'Aaron, marque la puissance sacerdotale ; les deux tables, sa puissance royale, en vertu de laquelle il devoit donner à son peuple les préceptes de la charité envers Dieu & envers le prochain, d'une manière plus sublime qu'ils ne furent donnés aux Juifs.*

\*. 5. *Au-deffus de l'arche il y avoit des Cherubins*  
*Tome IV.* R r

*bins pleins de gloire, qui couvraient le propitiatore de leurs aîles : mais ce n'est pas ici le lieu de parler de tout ceci en détail.*

*Au-dessus de l'arche il y avoit des Cherubins pleins de gloire, &c. c'est-à-dire, qu'on voyoit sur leur face une splendeur toute majestueuse. Les Cherubins qui étoient entre Dieu & le propitiatore qu'ils couvraient de leurs aîles, marquoient que les Anges étoient les médiateurs de la première alliance, & que la grace de J E S U S - C H R I S T , médiateur de la nouvelle & figuré par le propitiatore, étoit encore cachée sous les figures de l'ancien Testamēt.*

*Mais ce n'est pas ici le lieu de parler de tout ceci en détail, c'est-à-dire, d'expliquer en détail le rapport & la convenance de toutes ces figures avec la vérité qu'elles représentent.*

*¶. 6. Or ces choses étant ainsi disposées, les Prêtres entroient en tout temps dans le premier tabernacle, pendant qu'ils étoient dans l'exercice des fonctions sacerdotales.*

*Or ces choses étant ainsi disposées. Après que l'Apôtre a décrit la structure du tabernacle de Moïse & de toutes ses parties, il parle des fonctions des Prêtres, & des ceremones qu'ils observoient dans le culte de Dieu.*

*Les Prêtres, chacun selon l'ordre & le rang de sa famille. Voyez Luc 1..8. entroient en tout temps dans le premier tabernacle. Let. Tous les jours pendant qu'ils étoient dans l'exercice, &c. qui consistoit à offrir des sacrifices hors du tabernacle dans le parvis du peuple, & à offrir de l'encens dans le tabernacle, à y allumer les lampes, & à changer les pains de proposition pour y en exposer de nouveau.*

¶. 7. Mais il n'y avoit que le seul Pontife qui entrât dans le second, & seulement une fois l'année, non sans y porter du sang qu'il offroit pour ses propres ignorances, & pour celles du peuple.

Mais.... & seulement une fois l'année, c'est-à-dire, seulement un jour de l'année; car il y entroit à quatre diverses fois en ce jour, dans le temps de la ceremonie des expiations; 1. pour y porter l'encensoir; 2. pour y porter l'encens; 3. pour y porter le sang du veau; 4. pour y porter le sang du bouc.

*Non sans y porter du sang.* Il veut dire que l'entrée du sanctuaire lui étoit interdite, s'il n'y portoit du sang; & ainsi que le sang étoit comme la voie par laquelle il entroit dans le sanctuaire, parceque c'étoit l'unique moyen d'y entrer.

*Qu'il offroit pour ses propres ignorances.* Ceci rapporté à J E S U S - C H R I S T, ne se peut entendre que de son corps mystique, ou de lui-même comme revêtu de la figure de l'homme pecheur, & chargé d'expier en la personne nos pechés.

*Et pour celle du peuple,* c'est-à-dire, les pechés pour lesquels la loi n'ordonnoit pas la punition de mort. Voyez Exod. 22. Deut. 19.

¶. 8. *Le Saint-Esprit nous montrant par-là que la voie du vrai sanctuaire n'étoit point encore découverte, pendant que le premier tabernacle subsistoit.*

*Le Saint-Esprit nous montrant par-là,* c'est-à-dire, par toutes les circonstances marquées dans le verset précédent, que la voie du vrai sanctuaire, c'est-à-dire, l'unique moyen d'entrer dans le ciel n'étoit pas ouvertement manifesté à l'Eglise pendant que la loi ceremoniale, signifiée par le premier tabernacle, étoit encore en vigueur. Or il y a trois circonstan-

ces à considerer dans ce verset, par chacune des-  
quelles le Saint-Esprit a voulu marquer en figure  
& en mystere cette verité. La premiere, qu'il n'y  
avoit que le souverain Pontife, figure de J E S U S-  
C H R I S T, qui entrât dans le sanctuaire, & que  
l'entrée en étoit interdite à tous les Prêtres du pre-  
mier tabernacle, pour montrer que le ciel ne de-  
voit être ouvert qu'à J E S U S-C H R I S T & aux  
fiens, & que l'entrée en étoit interdite, & le che-  
min inconnu aux sectateurs de la loi.

La seconde, que le sanctuaire n'étoit ouvert  
qu'une fois l'année aux jours des expiations ; pour  
montrer que pendant tout le temps de la loi, signifi-  
é par tous les jours de l'année ausquels les Prê-  
tres entroient dans le tabernacle, comme il est dit  
verset 6. le ciel étoit fermé, & qu'il ne devoit être  
ouvert qu'au grand jour de l'expiation generale,  
qui est le sacrifice de la croix.

La troisième, qu'il n'y entroit qu'avec le sang  
des expiations qu'il offroit pour lui-même & pour  
le peuple ; pour montrer que le sanctuaire cele-  
ste ne seroit ouvert, ni la voie d'y aller découverte,  
que par l'effusion du sang de J E S U S-  
C H R I S T ; & que jusqu'à ce temps-là, c'est-à-  
dire, pendant tout le temps de la loi, le ciel devoit  
demourer fermé, & le chemin inconnu aux secta-  
teurs de la loi. Toutes ces trois circonstances sont  
des figures de la même verité.

L'on en peut ajouter une quatrième : Que le  
souverain Pontife offroit aussi-bien pour lui-même  
que pour le peuple ; ce qui marquoit qu'il étoit pé-  
cheur aussi bien que le peuple ; & partant qu'en-  
core qu'il pût faire l'ouverture du sanctuaire terre-  
ste, il étoit néanmoins incapable de faire l'ouver-

AUX HEBREUX. CHAP. IX. 629  
ture du vrai sanctuaire , & que ce privilege étoit réservé à J E S U S - C H R I S T , comme étant pur , innocent , & exempt de tout peché , & en cette qualité capable d'ouvrir le ciel à ses fidèles par le prix de son sang . Voyez Hebr. 7. 26.

V. 9. *Et cela même étoit l'image de ce qui se passoit en ce temps-là , pendant lequel on offroit des dons & des victimes , qui ne pouvoient purifier la conscience de ceux qui rendoient à Dieu ce culte.*

*Et cela même , qui vient d'être expliqué dans le verset précédent , étoit l'image de ce qui se passoit en ce temps-là , &c. c'est-à-dire , au temps de la loi de Moïse , quand les Prêtres ne pouvoient entrer dans le sanctuaire interieur , & que les sacrifices ne pouvoient point justifier les hommes , ni les faire entrer dans le ciel ; car avant la venue de J E S U S - C H R I S T , le vrai sanctuaire , qui est le ciel , n'a pu être ouvert , ni la voie pour y aller être découverte en vertu des sacrifices & des oblations légales .*

V. 10. *Puisqu'ils ne consistoient qu'en des viandes , en des breuvages , en diverses ablusions , & en des ceremonies charnelles ; & qu'ils n'avoient été imposés que jusqu'au temps que cette loi feroit corrigée .*

*Puisqu'ils ne consistoient qu'en des viandes , c'est-à-dire , en l'abstinence de certaines viandes défendues par la loi .*

*En des breuvages , c'est-à-dire , en l'abstinence du vin & de tout ce qui pouvoit enivre , commandée aux Prêtres dans le temps de leur ministère . Voyez Levit. 10. 9. & aux Nazaréens . Nomb. 6. 3.*

*En diverses ablusions . L'Apôtre dit ceci , parceque l'ablution ordonnée aux Prêtres étoit différente de celle des Levites , & celles des*

R r iij

Levites differente de celle qui étoit ordonnée aux Israélites , pour se purifier des impuretés legales. Voyez Exod. 29. 4. Levit. 15. 8. 16. 18. 27. ch. 17. 15. ch. 22. 6. Nomb. 8. 7. & ch. 19. 19.

*Et en des ceremonies charnelles , c'est-à-dire , exterieures , & terrestres. Voyez Galat. 3. 3. Philip. 3. 4. Hebr. 7. 12.*

*Et qu'ils n'avoient été imposés , comme un fardeau , pour les retirer de l'impiété & de l'idolatrie & pour les disposer à recourir à la foi de J E S U S - C H R I S T , & à recevoir sa grace pour en être délivrés.*

*Que jusqu'an temps que cette loi feroit corrigée ; non qu'il y eût aucun vice dans ce culte & dans toutes ces observations legales ; mais paroisse n'ayant été instituées que pour être des figures de la vérité , l'usage n'en devoit pas être perpétuel ; mais seulement jusqu'à ce que la vérité dont elles étoient les figures fût accomplie. Cet accomplissement s'appelle le temps de la correction , c'est-à-dire , le temps auquel la vérité devoit être substituée à la place de la figure , & le culte spirituel à la place du terrestre & du charnel.*

¶. 11. *Mais J E S U S - C H R I S T le Pontife des biens futurs , étant venu dans le monde , est entré une seule fois dans le sanctuaire par un tabernacle plus grand & plus excellent , qui n'a point été fait de main d'homme , c'est-à-dire , qui n'a point été formé par la voie commune & ordinaire.*

*Mais J E S U S - C H R I S T le Pontife des biens futurs. L'Apôtre veut montrer par cette qualité qu'il donne à J E S U S - C H R I S T , que sa sacrifice n'a point d'autre but ni d'autres effets que de*

AUX HEBREUX. CHAP. IX. 631  
procurer à son peuple la justice interieure, & la vie éternelle qui en est la récompense, comme la vie temporelle étoit la recompense de la justice légale.

*Etant venu dans le monde*, c'est-à-dire, s'est uni hypothétiquement à la nature humaine, & en qualité d'homme. Dieu est devenu souverain Pontife dès le moment de sa conception, à la différence des autres Sacrificateurs qui ne parvenoient à cette dignité que dans un âge avancé, & après s'être rendus capables d'exercer les fonctions de leur ministère.

*Est entré une seule fois dans le sanctuaire*, c'est-à-dire, dans le ciel des bien-heureux pour y demeurer éternellement à la droite de son Père : au lieu que le Pontife légal entroit plusieurs fois dans le sanctuaire pendant le cours de son Pontificat, c'est-à-dire, une fois tous les ans, pour y expier les pechés du peuple, parceque hors ce temps l'expiation étoit imparfaite : au-contreire JESUS-CHRIST ayant trouvé la redemption éternelle a parfaitement expié pour toujours les pechés de son peuple.

*Par un tabernacle plus grand & plus excellent*, c'est-à-dire, par son corps, où son ame étoit entrée à l'instant même de l'Incarnation comme dans un sacré tabernacle, & d'où elle n'est sortie que par la mort, c'est-à-dire, par les douleurs qu'il a souffertes en ce corps, que saint Paul appelle ici *tabernacle*, selon la maniere de parler des Hebreux. Voyez Joan. 2. 21. 2. Cor. 5. 4. 2. Pier. 1. 14. Le sens est : Le Pontife légal passoit par un tabernacle terrestre & materiel, pour entrer au sanctuaire terrestre & materiel : mais J E S U S - C H R I S T qui doit entrer au sanctuaire celeste, il y entre par le tabernacle de son corps, qui est bien plus grand en

R r iiiij

dignité & bien plus excellent en vertu que n'étoit le tabernacle Levitique , qui n'en étoit que la simple figure.

*Qui n'a point été fait de main d'homme , &c. comme le Levitique fait par Beseleel , c'est-à-dire , que son corps n'a pas été formé comme le corps des autres hommes par la voie naturelle & ordinaire de la generation , mais qu'il a été produit d'une maniere surnaturelle & par l'operation du Saint-Esprit.*

*v. 12. Et il y est entré , non avec le sang des boucs & des veaux , mais avec son propre sang , nous ayant acquis une redemptions éternelle.*

*Et il y est entré , non avec le sang des boucs & des veaux , comme faisoit le Pontife Levitique au jour des expiations ; mais avec son propre sang , c'est-à-dire , par le moyen & en vertu du sacrifice de soi-même qu'il a offert pour nous à son Pere par l'effusion de son propre sang.*

Nous ayant acquis par cette entrée dans le sanctuaire celeste , ou , par l'effusion de son sang une redemptions éternelle , c'est-à-dire , après nous avoir merité le salut & le pardon , non plus d'un certain nombre de pechés , & qui se commettent pendant un certain temps , comme faisoit le Pontife Levitique , qui n'exploit par le sang des boucs & des veaux que les pechés d'une année : mais généralement de tous les pechés qui se commettront jusqu'à la fin des siecles ; après quoi ce pardon doit subsister éternellement . Puis donc que cette redemptions est éternelle , il est visible que ni l'effusion du sang de JESUS-CHRIST , ni son entrée au sanctuaire ne se doivent point reîterer , & qu'il suffit d'en reîterer la memoire , comme nous faisons par le sacrifice de l'autel .

¶. 13. Car si le sang des boucs & des taureaux, & l'aspersion de l'eau mêlée avec la cendre d'une genisse, sanctifie ceux qui ont été souillés, en leur donnant une pureté extérieure & charnelle.

*Car si le sang des boucs, &c.* L'Apôtre rend raison de ce qu'il a dit, Que JESUS-CHRIST nous a acquis une redemption éternelle.

*Sanctifie ceux qui ont été souillés,* c'est-à-dire, qui ont encouru quelque peine déclarée par la loi, & qui ont contracté quelque irregularité, par laquelle, selon la loi il leur étoit défendu, ou de participer aux choses saintes, ou d'entrer dans le tabernacle, ou de converser avec les autres.

*En leur donnant une pureté extérieure & charnelle,* c'est-à-dire, en leur remettant cette peine, & en leur ôtant ces irregularités & ces empêchemens qui ne sont qu'extérieurs. Or l'absolution de la peine se faisoit par le sang, & celle de l'irregularité par l'aspersion de l'eau.

¶. 14. Combien plus le sang de JESUS-CHRIST, qui, par le Saint-Esprit s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortelles, pour nous faire rendre un vrai culte au Dieu vivant ?

*Combien plus le sang de JESUS-CHRIST.* L'Apôtre veut dire, que le sang de JESUS-CHRIST a beaucoup plus de vertu pour remettre les pechés & pour purifier la conscience, que le sang & la cendre n'en avoient pour remettre & pour absoudre des peines & des irregularités légales. La raison est, qu'il n'y avoit nulle vertu dans ces choses extérieures pour produire tous ces effets, parcequ'elles n'étoient que des figures grossières que Dieu avoit instituées comme des conditions

sans lesquelles les Juifs ne pouvoient pas être censés absous de ces peines légales : au-lieu que le sang de JESUS-CHRIST répandu pour nous, contient en soi une vertu infinie pour la remission des pechés, & un merite si abondant, que Dieu y trouve de quoi satisfaire sa justice la plus rigoureuse & la plus exacte.

*Qui par le Saint-Esprit s'est offert lui-même à Dieu, qui est le fondement & la cause de cette vertu infinie qui se trouve dans le sacrifice de JESUS-CHRIST.* Voyez 1. Pier. 3. 18.

Comme une victime sans tache, &c. C'est l'autre fondement de la vertu & du merite de ce sacrifice, que saint Paul exprime ainsi par allusion au commandement de la loi, qui vouloit que la victime fût sans aucune tache.

V. 15. C'est pourquoi il est le Médiateur du Testament nouveau, afin que par la mort qu'il a soufferte pour expier les iniquités qui se commettoient sous le premier Testament, ceux qui sont appellés de Dieu reçoivent l'héritage éternel qu'il leur a promis.

C'est pourquoi, &c. C'est la suite des versets 11. & 12. Le sens est : Puisque JESUS-CHRIST est entré non plus dans le sanctuaire terrestre, comme le Pontife de la loi, mais dans le sanctuaire céleste ; puisqu'il y a porté non plus le sang des victimes légales, mais son propre sang : non plus pour nous obtenir une purification charnelle & temporelle, telle qu'étoit celle que le Grand-Pontife obtenoit pour les Juifs, mais pour nous mériter la pureté intérieure & le salut éternel de nos ames ; il s'ensuit qu'il est Médiateur d'un Testament nouveau d'autant plus parfait que le premier ; que le sanctuaire céleste est plus excellent que le terrestre ; que le

sang de JESUS-CHRIST est plus excellent que celui des animaux , & que la purification interieure de l'ame est plus excellente que la purification exteriere & legale.

*Afin que par la mort qu'il a soufferte , c'est-à-dire : La fin qu'il se propose dans cette fonction de Mediateur , n'est que de mettre par le merite de sa mort les élus en possession de la gloire éternelle , à laquelle ils ont été prédestinés de toute éternité.*

*Pour expier les iniquités qui se commettoient sous le premier Testament , &c. Parceque la loi , bien-loin de remedier au peché & d'en obtenir le pardon , rendoit par occasion les hommes plus criminels , en les engageant dans la transgression. Voyez Rom. 3. 25.*

*v. 16. &c 17. Car où il y a un testament , il est nécessaire que la mort du testateur intervienne : Parceque le testament n'a lieu que par la mort : n'ayant point de force tant que le testateur est encore en vie.*

*Car où il y a un testament , c'est-à-dire : Puisque l'alliance,dont JESUS-CHRIST est le Mediateur, est vraiment un Testament , en tant qu'elle est un témoignage de sa dernière volonté,qui doit demeurer irrevocable , & en tant que par cette volonté il institue les fidèles ses coheritiers du royaume celeste & de l'héritage éternel , il ne faut pas s'étonner qu'il ait souffert la mort , puisque parmi les hommes mêmes le testament n'est pas reconnu pour legitime ni pour valide , qu'il ne soit suivi de la mort du testateur.*

*Il est nécessaire que la mort du testateur intervienne , &c. c'est-à-dire , de JESUS-CHRIST , qui n'est pas seulement Mediateur du nouveau Testament , mais qui en est même l'auteur : ce qui prou-*

636 EPISTRE DE S. PAUL  
ve manifestement sa divinité & son égalité à son  
Pere.

¶. 18. Cestpourqsoi le premier ne fut confirmé  
qu'avec le sang.

Cestpourqsoi , &c. C'est une seconde preuve du verset 16. comme s'il disoit : C'est en signe & en figure de cette mort de J E S U S - C H R I S T auteur du nouveau Testament , que le premier Testament même, quoique son auteur fût immortel , c'est-à-dire , Dieu le Pere , ne laissa pas pourtant d'être confirmé par l'effusion du sang des victimes : Dieu voulant marquer par cette figure & par ce mystere , que le nouveau Testament , figuré par ce premier , devoit être un jour confirmé par le sang de la vraie victime immaculée , c'est-à-dire , par la mort de J E S U S - C H R I S T , qui en est le Mediateur & l'auteur.

¶. 19. Car Moïse ayant recité devant tout le peuple toutes les ordonnances de la loi , prit du sang des veaux & des bœufs , avec de l'eau & de la laine teinte en écarlate , & de l'hyssope , & en jeta sur le livre même , & sur tout le peuple.

Car Moïse , en qualité de mediateur de la première alliance , & représentant par consequent dans toute cette action JESUS-CHRIST le Mediateur du nouveau Testament.

Ayant recité , par la lecture qu'il en fit dans le livre de la loi , devant tout le peuple ; car puisque cette alliance étoit commune à tout le peuple , les conditions en devoient aussi être proposées à tout le peuple , afin qu'aucun ne pût prétendre d'avoir été surpris.

Toutes les ordonnances , c'est-à-dire , celles qui sont contenues dans les chapitres 20. 21. 22. &c 23. de l'Exode.

*De la loi.* Grec, *selon la loi*, c'est-à-dire, selon l'expres commandement qu'il en avoit reçû de Dieu. Voyez Exod. 20. 22. & 21. 1.

*Prie du sang des veaux & des boucs.* I n'est fait nulle mention dans le chapitre 24. de l'Exode, ni du sang des boucs , ni de l'eau , ni de la lane , ni de l'hyssope , ni que Moïse jettât du sang sur le livre : ainsi saint Paul savoit toutes ces circonstances , ou par la tradition des Juifs ; ou , comme il y a plus d'apparence , par la revelation de Dieu , parcequ'il ne s'en voit rien dans le Talmud , ni dans les autres ouvrages des Rabbins. Quelques-uns estiment que Moïse , sous le nom general d'holocaustes , a compris les boucs dont l'Apôtre parle ici , n'étant pas vrai-semblable que le peuple n'ait offert qu'e des veaux en holocauste. Voyez Exod. 24.

*Avec de l'eau , de la laine teinte en écarlate , & de l'hyssope , ce qui est conforme à ce qui est ordonné.* Voyez Levit. 14. 6. 49. 50. 51. 52. Nomb. 19. 6. 18. mais en une autre circonstance.

*Et en jetta sur le livre même.* L'Ecriture ne fait nulle mention de cette circonstance. Il semble que l'aspersion du sang sur le livre, signifie que la loi ne pourroit être accomplie que par la grace & par le merite du sang de J E S U S - C H R I S T . Voyez Rom. 8. 3. 4.

*Et sur tout le peuple.* Cette aspersion sur le peuple étoit pour montrer que l'expiation des pechés des hommes ne se feroit que par le sang de J E S U S - C H R I S T . Voyez Isa. 52. 15. Hebr. 12. 24. 2. Pierr. 1. 2.

¶. 20. *En disant : C'est le sang du Testament & de l'alliance que Dieu a faite en votre faveur.*

*En disant : C'est le sang du Testament , Grec*

c'est-à-dire : Ce sang est le signe dont Dieu se sert pour confirmer & ratifier l'alliance qu'il a faite avec vous , & de laquelle il vous a donné les commandemens. Il semble que J E S U S - C H R I S T , dans l'institution du S. Sacrement , ait eu égard à cette figure. V oyez Matth. 26. 28.

*V. 21. Il jeta encore du sang sur le tabernacle, & sur tous les vases qui servoient au culte de Dieu.*

*Il jeta encore du sang quelque - temps après la confirmation de la premiere alliance. V oyez Exod. 29. 16.*

*Sur le tabernacle , figure de l'Eglise. V oyez Apoc. 21. 3. & pour montrer qu'elle n'est consacrée à Dieu que par le sang de J E S U S - C H R I S T .*

*Et sur tous les vases. Ce mot de vases , signifie en cet endroit tous les ornement , ustenciles & instrumens destinés au service de Dieu. Cette diversité de vases étoit la figure des differens ministres qui sont dans l'Eglise , & même de la diversité des fidèles ; dont les dons de grace & de perfection sont fort differens. V oyez 2. Tim. 2. Tous ces vases spirituels ne sont propres au service de Dieu qu'après avoir été purifiés par le sang de JESUS-CHRIST , & c'est en vertu de ce sang qu'ils reçoivent chacun le degré & la portion de l'esprit nécessaire pour la fonction de leur ministere.*

*V. 22. Et selon la loi, presque tout se purifie avec le sang , & les pechés ne sont point remis sans effusion de sang.*

*Et selon la loi, presque tout se purifie avec le sang. L'Apôtre use de cette restriction , parceque quelques purifications legales se faisoient par le feu , & d'autres par l'eau simple. V oyez Levit. 16. 18. & 22. 7. Nomb. 31. 23. quoique le nombre de celles*

AUX HEBREUX. CHAP. IX. 639  
qui se faisoient par le sang fût incomparablement plus grand.

*Et les pechés*, c'est-à-dire, les peines portées par la loi contre le peché; les irregularités légales provenantes du peché & quelques autres, se remettaient aussi par l'eau commune; *ne sont point remis sans effusion de sang*: Ils étoient bien remis par l'eau d'expiation; mais parceque cette eau étoit mêlée de la cendre de la genisse, dont le sang avoit été premierement répandu, il est vrai de dire que l'expiation ne se faisoit pas sans effusion de sang, neanmoins les pauvres qui n'avoient pas moyen d'acheter des tourterelles ou des colombes, étoient dispensés de la rigueur de cette loi.

\*. 23. *Il étoit donc nécessaire que ce qui n'étoit que figure des choses célestes, fût purifié par le sang des animaux, mais que les célestes mêmes le fussent par des victimes plus excellentes que n'ont été les premières.*

*Il étoit donc nécessaire que ce qui n'étoit que figure des choses célestes*, c'est-à-dire, le tabernacle avec ses dépendances, scavoit les vases, les ornemens des Prêtres qui y servoient, & les hommes qui devoient être purifiés par les Prêtres: car toutes ces choses n'étoient que des images imparfaites & des figures grossières des choses célestes, c'est-à-dire, du ciel & de ceux qui y sont appellés.

*Fût purifié par le sang des animaux*, c'est-à-dire, fut purifié d'une maniere aussi imparfaite qu'étoit l'aspersion du sang des animaux.

*Mais que les célestes mêmes.* C'est une confirmation de ce que l'Apôtre avoit entrepris de montrer au verset 16. qu'il étoit nécessaire que J E S U S - C H R I S T mourût pour nous délivrer de nos pechés, fondée sur l'inuffisance des hosties légales. Le

sens est : Il étoit impossible que les choses représentées par ces figures , étant toutes spirituelles & celestes , fussent purifiées par des choses corruptibles & terrestres , telles qu'étoient les victimes des animaux , qui n'ont nulle proportion avec la pureté de la conscience & celle du sanctuaire celeste. *Autr.* Mais que les celestes mêmes , c'est-à-dire , le ciel avec toute la cour celeste , dont les prédestinés font une portion ; non que le ciel ou les Anges , qui en sont les citoyens , eussent contracté aucune souillure véritable par le péché de l'homme : mais parceque ce péché en avoit fermé l'entrée , & rendu le ciel comme un lieu interdit aux hommes ; cette interdiction est regardée par l'Apôtre comme une espece de souillure dans le ciel , & comme une espece de difformité , parcequ'elle le prive de la perfection naturelle qu'il doit avoir par le libre accès des prédestinés. De sorte que JESUS-CHRIST ayant ôté cet obstacle par sa mort , & ayant rendu aux prédestinés le libre accès vers le ciel , il a comme purifié le ciel en lui rendant sa première perfection & sa première beauté.

*Le furent par des victimes plus excellentes , &c.* Non pas qu'il y en ait plusieurs , mais parce que J E S U S - C H R I S T , qui est cette victime , étoit figuré par toutes les victimes de l'ancien Testament ; & que la vérité de toutes ces différentes figures se trouve accomplie en lui. Ou bien l'Apôtre use de cette expression , pour faire voir que JESUS-CHRIST ne s'est pas seulement immolé & sacrifié en mourant une fois pour nous ; mais que ce sacrifice a été précédé de l'offrande volontaire qu'il a faite de soi-même en entrant au monde , & ensuite de toutes les actions pénibles de sa vie , qui ont

AUX HEBREUX. CHAP. IX. 64.  
ont été comme autant de sacrifices qu'il a offerts pour nous , avant que d'offrir celui de la croix. Quelques-uns estiment que S. Paul se sert du nombre pluriel pour marquer l'excellence de cette hostie , suivant la coutume des Hebreux, qui se servent souvent de ce nombre pour exprimer le superlatif.

V. 24. *Car JESUS-CHRIST n'est point entré dans ce sanctuaire fait de main d'homme , qui n'étoit que la figure du véritable ; mais il est entré dans le ciel même , afin de se présenter maintenant pour nous devant la face de Dieu.*

*Car JESUS-CHRIST n'est point entré dans ce sanctuaire fait de main d'homme , tel qu'étoit le sanctuaire Levitique , qui n'étoit que la figure du véritable , c'est-à-dire , du ciel. L'Apôtre explique plus clairement par-là ce qu'il a entendu au verset précédent par ce qui n'étoit que figure des choses célestes , & par les choses célestes mêmes : & en même-temps il propose des différences notables entre le ministère de J E S U S - C H R I S T & celui du Pontife legal , pour faire voir l'excellence de l'un par-dessus l'autre , ce qu'il continue jusqu'à la fin du chapitre.*

*Mais il est entré dans le ciel même par son Ascension , afin de se présenter , comme faisoit le Pontife devant l'arche.*

*Maintenant pour nous , pendant tout le temps de la loi nouvelle ; au-lieu que le souverain Pontife ne pouvoit demeurer qu'un certain temps , & une fois l'année devant l'arche ; devant la face de Dieu , au-lieu que le Pontife Levitique paroifsoit seulement devant l'arche , qui n'étoit que la figure extérieure de la Majesté invisible de Dieu : & au-lieu que le Pontife ne voyoit Dieu que sous une figure*

*Tome IV.*

S 1

¶. 25. Et il n'y est pas aussi entré pour s'offrir soi-même plusieurs fois, comme le Grand-Priest entre tous les ans dans le sanctuaire, portant le sang d'une victime, & non le sien propre.

Et il n'y est pas aussi entré pour s'offrir soi-même plusieurs fois, c'est-à-dire, d'une manière sanguinaire, en souffrant & en mourant plusieurs fois à la croix : ce qui feroit voir l'imperfection de son sacrifice ; de même que la réitération du sacrifice des expiations étoit une marque de son peu de vertu pour la parfaite remission des pechés. C'est abuser de ce passage que de l'employer contre la célébration & la réitération du sacrifice de la Messe, puisque ce sacrifice n'est pas différent en substance & à l'égard de l'hostie qui est offerte, de celui de la croix ; mais que c'est seulement une nouvelle application de son mérite, ce qui est commun, quoiqu'en différent degré, à tous les autres Sacremens : & l'Eglise n'enseigne rien autre chose de ce sacrifice, sinon que comme JESUS-CHRIST se présente continuellement pour nous à son Père dans le ciel, il fait encore la même chose sur nos autels par le ministère des Prêtres, pour la consolation des fidèles, pour leur rendre plus présente la memoire de sa mort, & pour leur en appliquer le fruit.

Comme le Grand-Priest..... portant le sang d'une victime, & non le sien propre. L'Apôtre dit ceci pour marquer la cause de la réitération du sacrifice des expiations. Le sens est : Que le sang des expiations n'étant que du sang d'animaux, il ne pouvoit jamais obtenir une remission parfaite : au lieu que JESUS-CHRIST ayant fait l'expiation de nos pechés de son propre sang, dont le merite

AUX HEBREUX. CHAP. IX. 64  
est infini, la réitération en seroit tout-à-fait inutile, & même injurieuse à son sacrifice.

\*. 26. Car autrement il auroit fallu qu'il eût souffert plusieurs fois depuis la creation du monde, au lieu qu'il n'a paru qu'une fois vers la fin des siecles pour abolir le peche en s'offrant lui-même pour victime.

Car autrement il auroit fallu, &c. c'est-à-dire Si le sacrifice de la croix n'étoit pas suffisant pour la remission entiere de tous nos pechés, & qu'il eût été nécessaire de le réitérer pour enachever l'expiation, il s'ensuivroît à plus forte raison qu'il n'auroit pu expier les pechés de ceux qui étoient déjà morts avant la Passion de JESUS-CHRIST, comme d'Adam & des Patriarches; & partant que pour leur en obtenir la remission, il auroit du commencer à souffrir aussi-tôt après le peché du premier homme, & renouveler ainsi ensuite de temps en temps le sacrifice de sa Passion: ce qui pourtant n'a pas été fait, puisqu'il n'a souffert qu'à la fin des siecles: d'où il faut conclure que ce seul sacrifice est suffisant, & qu'il n'a pas besoin d'être réitéré pour la remission des pechés de tous les fidèles, tant de l'ancien que du nouveau Testament: le sacrifice de la croix n'ayant pas moins de vertu pour effacer les pechés qui se sont commis depuis le commencement du monde jusqu'à la mort de JESUS-CHRIST, que pour expier ceux qui se devoient commettre depuis sa Passion jusqu'à la fin des siecles.

au lieu qu'il n'a paru qu'une fois, sur l'arbre de la croix, où il a été exposé à la vûe de tout le monde; vers la fin des siecles, c'est-à-dire, au dernier âge du monde, dont la durée n'est connue

S l ij

que de Dieu seul. Pour abolir le peché , &c. c'est-à-dire , pour satisfaire pleinement par le sacrifice qu'il a fait de sa propre vie, à la peine dûe aux pechés des fidèles,& empêcher par la vertu & les merites de la mort que la concupiscence ne regne plus en eux en les faisant consentir au peché. Voyer Rom. 6.6.12.

¶. 27. Et comme il est arrêté que les hommes meurent une fois , & qu'ensuite ils soient jugés.

¶. 28. Ainsi JESUS-CHRIST a été offert une fois pour effacer les pechés de plusieurs ; & la seconde fois il apparaîtra sans avoir plus rien du peché , pour le salut de ceux qui l'attendent.

Et comme il est arrêté..... Ainsi JESUS-CHRIST a été offert une fois , &c. c'est-à-dire : Puisque les hommes ne doivent mourir qu'une fois en punition de leur propre peché,JESUS-CHRIST à plus forte raison étant mort une fois pour expier les pechés des hommes,ne doit pas mourir une seconde fois. Comme donc il ne reste aux hommes après être morts une fois , que le jugement de Dieu : ainsi J E S - CHRIST étant mort une fois,il ne lui reste plus que de paroître glorieux en son jugement pour le salut de ses fidèles , sans qu'il doive souffrir une seconde fois la mort pour eux.

Pour le salut de ceux qui l'attendent , c'est-à-dire , non pour être jugé , mais pour être le Juge des hommes , & sur-tout pour récompenser les fidèles de la gloire éternelle ; ce qui est le but & la fin de tout le mystere de la Redemption.C'est pourquoi il ne parle pas de la damnation des reprocusés , parce que ce n'est pas la fin qu'il s'est proposée , ni un effet de son avenement , mais l'effet de leur pure volonté ou de leur peché : Non venit ut iudicet mundum , sed ut salvetur mundus per ipsum.

L'on peut dire néanmoins, que par accident la venue de JESUS-CHRIST dans le monde a augmenté le péché des hommes , & qu'elle a servi à les rendre plus criminels & plus punissables, en ce qu'elle a été l'occasion de leur résistance,&c de leur rébellion à l'Evangile.



### S E N S   S P I R I T U E L.

¶. i. jusqu'au ii. *Cette premiere alliance a eu aussi des loix & des reglemens touchant le culte de Dieu , & un sanctuaire terrestre , &c.*

Comme tout ce qui s'est passé dans l'ancien Testament n'étoit que pour représenter & pour figurer ce qui se passe dans le nouveau ; le tabernacle de Moïse & tout ce grand appareil dont il étoit accompagné , représentoit l'Eglise , & sur - tout J E S U S - C H R I S T dans son humanité sainte : la première partie du tabernacle , qui s'appelloit *le lieu Saint* , étoit l'image de l'Eglise militante & voyagere sur la terre ; mais la seconde partie , qui étoit le lieu très-saint , appellé *le Saint des Saints* , figuroit l'Eglise triomphante ; cette première partie étoit séparée de la seconde par un voile , parceque nous ne contemplons Dieu sur la terre que par la lumiere de la foi qui est obscure , en attendant que nous le puissions voir sans voile dans le ciel , qui est la demeure éternelle des Bienheureux. Dans l'Eglise notre souverain Pontife , qui tient la place d'Aaron, c'est J E S U S - C H R I S T , qui par la rupture du voile de sa chair nous a ouvert l'entrée du vrai sanctuaire qui est le ciel , où il exerce continuellement les fonctions de Pontife des biens futurs pour son Eglise.

S f iiij

Mais ce tabernacle ne signifioit pas seulement le Corps mystique de J E S U S - C H R I S T , il figuroit aussi son Corps naturel , qu'il appelle lui-même un temple : *Détruisez ce temple* , disoit-il aux Juifs , & *je le rétablirai en trois jours..... Mais il entendoit parler du temple de son Corps.* Ainsi on peut appliquer à J E S U S - C H R I S T , non seulement la signification du tabernacle , mais aussi de tout ce qui servoit à son usage ; car quoique J E S U S - C H R I S T soit un en lui-même , on peut néanmoins le considerer sous plusieurs regards differens ; il est *le tabernacle* à cause du voile de sa chair ; il est *l'arche* , parcequ'étant le Verbe du Pere il renferme en soi la loi de Dieu ; il est en même-temps *la table* , parcequ'il se donne à nous pour nous faire vivre , étant la vie essentielle ; il est aussi *le chandelier* , parcequ'il est la lumiere spirituelle qui nous éclaire & nous conduit ; il est encore *l'autel des parfums* , parceque son nom est comme un parfum dont l'odeur est répandue de tous cotés. Les Apôtres , dit Theodoret , étant remplis de l'odeur si excellente de son saint nom , coururent de tous côtés , & en remplirent tout l'univers ; car l'effusion de ce nom auguste nous marque , selon saint Ambroise , une surabondance de graces , & comme une profusion des biens celestes. Il est encore *l'autel des holocaustes* , sa croix ayant été l'autel sur lequel il s'est livré lui-même en s'offrant à Dieu comme une oblation & une victime d agreable odeur. On peut voir sur le chapitre 25. de l'Exode toutes les significations mystiques du tabernacle & de toutes les choses dont il étoit composé.

\* . 11. jusqu'au 16. Mais J E S U S - C H R I S T , le Père des biens futurs , étant venu dans le monde ,

Cyrill.  
t. 4. in  
Joan. c.  
26

Cand.  
n. 3.

Zob. 5. 2.

A U X H E B R E U X . C H A P . I X . 647  
est entré une seule fois dans le sanctuaire par un tabernacle plus grand & plus excellente, &c.

J E S U S - C H R I S T , qui est venu pour sauver les hommes , n'a pas seulement voulu leur servir de Mediateur & de Prêtre auprès de son Pere pour lui offrir leurs vœux & leurs prières , mais par un excès de bonté il s'est offert comme la victime du sacrifice qu'il a fait de lui-même sur la croix pour leur obtenir la remission des pechés & la gloire éternelle. La loi a eu des Pontifes qui obtenoient de Dieu des biens temporels , mais le Mediateur de la nouvelle alliance n'a été établi que pour en obtenir des biens spirituels & qui subsistent dans toute l'éternité ; c'est pour cela que l'Apôtre l'appelle *le Pontife des biens à venir*. Ceux donc qui n'aiment & ne recherchent que les biens de la vie présente , les honneurs , les richesses , & les autres avantages temporels , font encore sous la loi de Moïse , & sous le pontificat d'Aaron ; ils n'ont point de part au sacerdoce de J E S U S - C H R I S T , qui procure un bonheur éternel à ceux qui le reconnoissent pour leur Pontife. Que les amateurs du monde en cherchent un autre que J E S U S - C H R I S T ; qu'ils cherchent d'autres Prêtres que les ministres qui lui sont consacrés , & un autre sacrifice que celui de la croix , s'ils ne veulent point renoncer à l'affection des choses de la terre. C'est des biens du ciel que J E S U S - C H R I S T est le Pontife , & ce n'est qu'à ceux qui les désirent qu'il procure les fruits de son sacrifice.

Que s'il s'en trouve quelques-uns qui , malgré leur indignité , osent prendre part à cet auguste sacrifice sans avoir les dispositions qui sont essentielles pour en approcher , ils attireront sur eux , selon

l'Apôtre, une condamnation terrible de la part de Dieu. Il en est de même de ceux qui assistent au saint sacrifice de la Messe, selon le précepte de l'Eglise ; comme il n'est offert que pour obtenir les graces de Dieu qui ont rapport au salut éternel, c'est inutilement pour eux qu'ils y assistent, s'ils ne désirent point les biens pour lesquels ce sacrifice est offert ; on ne les obtient point qu'on ne soit uni de cœur & d'affection à J E S U S - C H R I S T , *Pomme des biens futurs*, qui ne s'offre que pour les obtenir à son Eglise : un Chrétien qui se trouve dans l'Eglise parmi les autres fidèles en présence de son souverain Seigneur, qui est le Prêtre & la victime de cet auguste sacrifice, étant plein de l'esprit du monde & d'ardeur pour les choses de la terre, y est dans l'état où seroit un sujet qui oseroit bien se trouver à la table de son Prince ayant des intelligences avec ses ennemis, & des dispositons contraires à son service, bien qu'il scût que ce Prince fut informé de sa mauvaise disposition. En quel danger de se perdre ne se précipiteroit-il pas par son insolence & sa perfidie ? Tout Chrétien est obligé d'assister à la table du Seigneur, selon le commandement de l'Eglise, mais il y doit assister en bonne intelligence avec lui & plein d'affection pour son service ; ainsi il peche s'il n'y assiste pas, parceque c'est un commandement ; il peche encore s'il y assiste sans l'amour & le désir des biens éternels, pour lesquels ce sacrifice des Chrétiens est offert.

Ce n'est pas qu'il ne soit permis de désirer & de demander des biens temporels, puisque Dieu en est le maître & le distributeur aussi-bien que des dons du ciel ; mais il n'est pas permis de les demander ni

AUX HEBREUX, CHAP. IX. 64  
d'en user que par rapport aux biens éternels, &  
autant qu'ils peuvent contribuer à nous obtenir ces  
biens futurs, dont JESUS-CHRIST est le Pon-  
tife éternel.

¶ 16. jusqu'au 22. Car où il y a un testament, il est  
nécessaire que la mort du Testateur intervienne, &c.

L'auteur de l'ancien Testament c'est Dieu même ; or comment pouvoit-il s'executer , puisque Dieu est immortel , & qu'un testament n'a point de force que la mort du testateur n'intervienne ? Aussi saint Paul ajoute , que *le premier Testament ne fut confirmé qu'avec le sang* ; c'est que ce premier Testament n'étant établi que pour être la figure de la nouvelle alliance , Dieu a voulu qu'on lui offrit des bêtes en sacrifice , pour représenter la réalité du second Testament , où JESUS-CHRIST pouvoit servir de victime & répandre son sang pour confirmer cette alliance. Il a pris, pour pouvoir mourir, une nature humaine & un corps mortel semblable à celui des animaux, en ce qui regarde seulement la mortalité , qui est une qualité propre aux bêtes , l'homme par sa nature étant créé à la ressemblance de Dieu , ne devoit point mourir s'il n'eût péché. Ainsi la mort des bêtes qu'on offroit à Dieu en sacrifice dans l'ancien Testament, étoit une figure de la mort de JESUS-CHRIST , selon sa nature humaine. De cette maniere la vérité a succédé à la figure , & son Testament a été accompli par sa mort , sans quoi le Testament de Dieu n'eût point eu son effet , étant vrai de dire qu'il est nécessaire que la mort du Testateur intervienne quand il y a un testament. Voyez saint Augustin sur le chapitre 3. de l'Epître aux Galates verset 17,

¶. 22. Et selon la loi, presque tout se purifie avec le sang, &c.

Qui dit *presque*, excepte quelque chose, ainsi il y avoit des choses dans l'ancien Testament qui pouvoient être purifiées sans effusion de sang ; mais dans le Nouveau, toutes sans exception, ne peuvent être purifiées que par le sang de J E S U S - C H R I S T. C'est pour cela que dans toutes les bénédicitions que l'Eglise donne on emploie toujours le signe de la croix, pour marquer que c'est par le mérite de la mort de J E S U S - C H R I S T que toutes choses sont purifiées, non seulement d'une sainteté interieure, mais même d'une pureté extérieure ; car toute la nature doit être renouvelée par sa mort, & l'on n'obtient rien de Dieu qu'en son nom.

¶. 23. jusqu'à la fin. Il étoit donc nécessaire que ce qui n'étoit que figure des choses célestes, fût purifié par le sang des animaux, mais que les célestes mêmes le fussent par des victimes plus excellentes que n'ont été les premières, &c.

Il falloit sans doute un sacrifice pour expier le péché que l'homme avoit commis contre Dieu, mais nulle chose corporelle & sensible n'avoit la vertu d'absoudre & de purifier les hommes. Ainsi il n'étoit pas juste ni convenable de sacrifier des animaux irraisonnables pour l'expiation de l'homme qui est raisonnable. Si donc, dit saint Gregoire Moral. le Grand, des bêtes brutes n'ont pu être de dignes hosties pour une créature raisonnable, il falloit trouver un homme qui pût être offert pour des hommes ; afin que ce fût une hostie raisonnable & spirituelle qui fût sacrifiée pour un pecheur doué de raison. Mais on ne pouvoit pas trouver un

*Heb. 10.*

*Greg. Moral. l. 17.*

homme qui fut exempt de peché ; & comment eussions-nous pu être purifiés de la corruption du peché par une hostie , qui elle-même en eût été taillée ? Afin donc que l'hostie fût raisonnable, il falloit offrir un homme en sacrifice ; & afin qu'il pût expier les pechés de l'homme , il falloit que cet homme fût lui-même sans peché. Mais où trouver un homme sans peché , entre ceux qui naissent par une conjonction de peché ? C'est pour cela que le Fils de Dieu est venu pour nous dans le sein d'une Vierge sainte , & que là il s'est fait homme pour l'amour de nous. Il y a pris la nature de l'homme & non son peché. Il s'est fait pour nous sacrifice : Il a donné son corps pour servir d'une victime sans peché pour les pecheurs ; en sorte que pouvant mourir par son humanité , il pût purifier le peché par son innocence & par sa justice.



## CHAPITRE X.

**U**Mbram enim habens lex futu-  
rum bonorum, non ipsam imaginem rerum ; per singulos annos eiusdem ipsis hostiis , quas offerunt indesinenter , nunquam potest accedentes perfectos facere :

2. alioquin cessassent offerri ; idèo quod  
¶. 1. litter. image. Autr. la vérité.

1. **C**ar la loi n'ayant que l'ombre des biens à venir ; & non la solidité même des choses, ne peut jamais par l'oblation des mêmes hosties qui s'offrent toujours chaque année , rendre justes & parfaits ceux qui s'approchent de l'autel :

2. autrement on aurroit cessé de les offrir ; parceque ceux

652 EPISTRE DE S. PAUL

qui lui rendent ce culte n'auraient plus senti leur conscience chargée de peché, en ayant été une fois purifiés :

3. & cependant on y parle de nouveau tous les ans de pechés.

4. Car il est impossible que le sang des taureaux & des boucs ôte les pechés.

5. C'estpourquoi le Fils de Dieu entrant dans le monde,  
*Pf. 39.7.* dit : Vous n'avez point voulu d'hostie , ni d'oblation , mais vous m'avez formé un corps.

6. Vous n'avez point agréé les holocaustes ni les sacrifices pour le peché.

*Pf. 39.8.* 7. Alors j'ai dit : Me voici ; je viens selon qu'il est écrit de moi dans le livre , pour faire ô Dieu , votre volonté.

8. Après avoir dit : Vous n'avez point voulu , & vous n'avez point agréé les hosties , les oblations , les holocaustes , & les sacrifices pour le peché, qui sont toutes choses qui s'offrent selon la loi ;

9. il ajoute ensuite : Me voici , je viens pour faire , ô

*¶ 7. letter, à la tête du livre.*

nullam haberent ultra conscientiam peccati , cultores semel mundati :

3. sed in ipsis commemoratio peccatorum per singulos annos sit.

4. Impossibile enim est sanguine taurorum & hircorum auferri peccata.

5. Ideò ingrediens mundum dicit : Hostiam & oblationem noluisti ; corpus autem aptasti mihi :

6. holocaustomata pro peccato non tibi placuerunt.

7. Tunc dixi : Ecce venio : in capite libri scriptum est de me , ut faciam , Deus , voluntatem tuam.

8. Superius dicens : Quia hostias , & oblationes , & holocaustomata pro peccato noluisti , nec placita sunt tibi , quæ secundum legem offeruntur ,

9. tuac dixi : Ecce venio , ut faciam , Deus ,

voluntatem tuam : au-  
feret primum , ut se-  
quens statuat.

10. In qua voluntate  
sanctificati sumus per  
oblationem corporis  
Iesu Christi semel.

11. Et omnis quidem  
sacerdos praesto est quo-  
tidie ministrans , & eas-  
dem sapè offerens ho-  
stias , que nunquam  
possunt auferre pec-  
cata;

12. hic autem unam  
pro peccatis offerens  
hostiam , in sempiter-  
num sedet in dextera  
Dei ,

13. de cetero expe-  
ctans donec ponantur  
inimici ejus scabellum  
pedum ejus.

14. Unâ enim obla-  
tione consummavit in  
sempiternum sanctifi-  
catos.

15. Contestatur au-  
tem nos & Spiritus  
sanctus . Postquam e-  
cum dixit :

16. Hoc autem testa-  
mentum , quod testabor  
ad illos post dies illos ,

Dieu , votre volonté ; il abo-  
lit ces premiers sacrifices ,  
pour établir le second.

10. Et c'est cette volonté  
*de Dieu* qui nous a sanctifiés  
par l'oblation du corps de  
JESUS-CHRIST , qui a été fai-  
te une seule fois.

11. Aussi , au-lieu que tous  
les Prêtres se présentent tous  
les jours à Dieu , sacrifiant &  
offrant plusieurs fois les mê-  
mes hosties , qui ne peuvent  
jamais ôter les péchés ;

12. celui-ci ayant offert  
une seule hostie pour les pe-  
chés , il est assis pour toujouors  
à la droite de Dieu . ,

13. où il attend , ce qui reste  
à accomplir : Que ses ennemis <sup>Pf. 109. 2d</sup>  
soient réduits à lui servir de <sup>1. Cor., 15. 21</sup>  
marchepied.

14. Car par une seule obla-  
tione , il a rendu parfaits // pour  
toujouors ceux qu'il a sancti-  
fiés.

15. Et c'est ce que le Saint-  
Esprit nous a déclaré lui-mê-  
me ; car après avoir dit :

16. Voici l'alliance que <sup>Jer. 31. 1</sup>  
je ferai avec eux : Après que <sup>13.</sup>  
<sup>3. 14.</sup> ce temps - là sera arrivé ,

\*. 14. expl. en effaçant pleinement les péchés.

\*. 16. expl. le temps de la nouvelle alliance.

854 EPISTRE DE S. PAUL

dit le Seigneur , j'imprime-  
rai mes loix dans leur cœur ,  
& je les écrirai dans leur  
esprit.

17. *il ajoute* : Et je ne me  
souviendrai plus de leurs  
pechés , ni de leurs iniqui-  
tés.

18. Or quand les pechés  
sont remis , on n'a plus besoin  
d'oblation pour les pechés.

19. C'estpourquoi , mes  
frères , puisque nous avons  
la liberté d'entrer avec con-  
fiance dans le sanctuaire // par  
le sang de J E S U S ,

20. *en suivant* cette voie  
nouvelle & vivante qu'il nous  
a le premier tracée par l'au-  
vertiure du voile de sa chair /,

21. & que nous avons un  
Grand-Prêtre , qui est établi  
sur la maison de Dieu ;

22. approchons - nous de  
lui avec un cœur vraiment  
sincere , & avec une pleine  
foi , ayant le cœur purifié des  
souillures de la mauvaise con-  
science par une aspersion in-  
teriorre ;

23. & le corps lavé dans  
l'eau pure , demeurons fer-

dicit Dominus : Da-  
leges meas in cordibus  
eorum , & in mentibus  
eorum superscribam  
eas :

17. & peccatorum;  
& iniquitatum eorum  
jam non recordabor  
amplius.

18. Ubi autem ho-  
rum remissio , jam non  
est oblatio pro peccato.

19. Habentes itaque,  
fratres , fiduciam in  
introitu sanctorum in  
sanguine Christi ,

20. quam initiauit  
nobis viam novam &  
viventem per velamen ,  
id est , carnem suam ,

21. & sacerdotem  
magnum super domum  
Dei :

22. accedamus cum  
vero corde in plenitu-  
dine fidei , aspersi cor-  
da à conscientia mala ,  
& abluti corpus aquâ  
mundâ ,

23. teneamus spei  
nostræ confessionem in-

¶. 19. expl. le ciel.

¶. 20. expl. qui fut déchirée | à sa mort comme le voile du tem-

ple qui en éroit la figure.

declinabilem : ( fidelis enim est qui repromisit )

mes & inébranlables dans la profession que nous avons faite d'espérer ce qui nous a été promis ; puisque celui qui nous l'a promis est très-fidèle dans ses promesses.

24. & consideremus invicem in provocationem charitatis , & bonorum operum :

25. non deserentes collectionem nostram , sicut consuetudinis est quibusdam , sed consolantes , & tantò magis , quanto videritis ap- propinquantem dies.

26. Voluntariè enim peccantibus nobis post acceptam notitiam veritatis , jam non relinquitur pro peccatis ho- stia ,

27. terribilis autem quedam expectatio iudicii , & ignis æmula- tio , quæ consumptura est adversarios .

28. Irritam quis fa- ciens legem Moysi , sine ulla miseratione duobus vel tribus testibus moritur :

¶. 24. *ansir.* veillons les uns sur les autres par une louable é-

24. Et considerons - nous les uns les autres //, afin de nous entr'exciter à la charité & aux bonnes œuvres ;

25. ne nous retirant point des assemblées des fidèles , comme quelques-uns ont accoutumé de faire , mais nous exhortant //les uns les autres , d'autant plus que vous voyez que le jour // s'approche.

26. Car si nous pechons <sup>supr. 6. 4.</sup> volontairement après avoir reçû la connoissance de la vérité , il n'y a plus désormais d'hostie pour les pechés ;

27. mais il ne reste qu'u- ne attente effroyable du juge- ment , & l'ardeur du feu qui doit dévorer les ennemis de Dieu .

28. Celui qui a violé la loi <sup>Deut. 17. 6.</sup> de Moïse est condamné à mort sans miséricorde , sur la <sup>Matt. 18. 16.</sup> déposition de deux ou trois <sup>Joan. 8. 17.</sup> témoins : <sup>2. Cor. 13. 19.</sup>

¶. 25. *lestr.* consolant. <sup>Ibid. expl.</sup> le jour du jugement.

<sup>Deut. 31. 18.  
15.</sup> 29. combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu //; qui aura tenu pour une chose vile & profane // le sang de l'alliance, par lequel il avoit été sanctifié, & qui aura fait outrage à l'esprit de la grace ?

<sup>Reue. 11. 19.</sup> 30. Car nous savons qui est celui qui a dit : La vengeance m'est réservée, & je la saurai bien faire, dit le Seigneur. Et ailleurs : Le Seigneur jugera son peuple.

31. C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.

<sup>† Plu-  
sieurs Ss.  
Martyrs.</sup> 32. Or † rappellez en votre mémoire ce premier temps, où après avoir été illuminés *par le Baptême*, vous avez souhaité de grands combats dans les diverses afflictions,

33. ayant été d'une part exposés devant tout le monde aux injures & aux mauvais traitemens ; & de l'autre, ayant été compagnons de ceux qui ont souffert de semblables indignités.

<sup>¶. 29. expl. en le renonçant par l'apostasie.  
Ibid. Grec. commune,</sup>

29. quantò magis prætatis deteriora mereti supplicia, qui Filium Dei conculcaverit, & sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est, & spiritui gratia contumeliam fecerit ?

30. Scimus enim qui dixit : Mihi vindicta, & ego retribuam. Et iterum : Quia judicabit Dominus populum suum.

31. Horrendum est incidere in manus Dei viventis.

32. Rememoramini autem pristinos dies, in quibus illuminati, magnum certamen sustinuitis passionum ;

33. & in altero quidem, opprobriis & tribulationibus spectaculum facti : in altero autem, socii taliter conservantium effecti.

34. Nam

34. Nam & vinctis  
compassi estis, & rapi-  
nam bonorum vestro-  
rum cum gudio sus-  
cepistis, cognoscen-  
tes vos habere melio-  
rem & manentem sub-  
stantiam.

35. Nolite itaque  
amittere confidentiam  
vestram, quia magnam  
habet remunerationem.

36. Patientia enim  
vobis necessaria est: ut  
voluntatem Dei facien-  
tes, reportetis promis-  
sionem.

37. Adhuc enim mo-  
dicum aliquantulum,  
qui venturus est, ve-  
niet & non tardabit.

38. Justus autem meus  
ex fide vivit: quod si  
subtraxerit se, non pla-  
cebit animæ meæ.

39. Nos autem non  
sumus subtractionis fi-  
lli in perditionem, sed  
fidei in acquisitionem  
animæ.

34. Car vous avez compati-  
à ceux qui étoient dans les  
chaînes //, & vous avez vû  
avec joie tous vos biens pillés,  
sachant que vous aviez d'aut-  
res biens plus excellens, &  
qui ne periront jamais.

35. Ne perdez donc pas  
la confiance // que vous avez,  
qui doit être récompensée  
d'un grand prix.

36. Car la patience // vous  
est nécessaire, afin que faisant  
la volonté de Dieu, vous puis-  
siez obtenir les biens qui vous  
sont promis.

37. Encore un peu de *Hab. 2:3*  
temps, & celui qui doit ve- *Rom. 14:17.*  
rir viendra, & ne tardera *Gal. 3:12.*  
pas.

38. Or le juste qui m'ap-  
partient, vivra de la foi //.  
Que s'il se retire, il ne me-  
sera pas agreeable.

39. Mais quant à nous,  
nous n'avons garde de nous  
retirer en perdant courage,  
ce qui seroit notre ruine;  
mais nous demeurons fermes  
dans la foi pour le salut de  
nos ames.

¶. 34. Grec. à mes liens.

que, &c.

¶. 35. Autr. cette liberté de con-  
fiance, votre foi avec assurance

¶. 36. expl. la perseverante  
dans la souffrance des maux.



## SENS LITTERAL.

V. 1. *C*ar la loi n'ayant que l'ombre des biens à venir, & non la solidité même des choses, ne peut jamais par l'oblation des mêmes hosties qui s'offrent toujours chaque année, rendre justes & parfaits ceux qui s'approchent de l'autel.

*Car.* Ce verset se rapporte au verset 25. du chapitre précédent, où il est dit, que JESUS-CHRIST n'est pas entré dans le ciel pour s'y offrir plusieurs fois, comme le Grand-Prêtre entre tous les ans dans le sanctuaire avec le sang d'une victime. L'Apôtre rend raison de cette différence, & il la fonde sur l'imperfection du sacrifice legal des expiations qui ne pouvoit jamais communiquer la justice & la sainteté aux hommes ; d'où il s'ensuivoit que le peché demeurant toujours dans leur conscience, l'obligation qui leur étoit imposée par la loi d'offrir chaque année le sacrifice pour l'expiation des pechés, demeuroit toujours en sa vigueur : au-lieu que JESUS-CHRIST ayant par la vertu de son sacrifice mérité l'expiation entière des pechés de ses fidèles, il seroit tout-à-fait inutile qu'il réiterât ce sacrifice, & qu'il s'offrit encore à la mort pour leurs pechés. *Ubi autem horum fit remissio, jam non est oblatio pro peccato.*

V. 18.

Or il semble que la raison pour laquelle saint Paul s'attache si fort à montrer que le sacrifice sanglant ne se doit pas réiterer, n'est pas seulement pour faire voir aux Juifs l'imperfection de leurs sacrifices, & la perfection de celui de J E S U S-CHRIST, mais encore pour les desabuser de la

fausse opinion où ils étoient , qu'il manquât quelque chose à la perfection de la Religion Chrétienne , à cause qu'elle n'a pas tous les jours & toutes les années des sacrifices sanglans comme ils en avoient.

*La loi* , considerée dans toutes ses parties , mais sur-tout dans ses ceremonys & ses sacrifices , dont l'Apôtre entend ici parler , n'ayant que l'ombre des biens à venir , &c. c'est-à-dire , la figure imparfaite & passagere des mysteres de la Religion Chrétienne , de J e s u s - C h r i s t même , & de ses dons de grace & de gloire . V oyez Coloss. 2. 17. Hebr. 8. 5.

*Ne peut jamais par l'oblation des mêmes hosties qui s'offrent toujours chaque année au jour des expiations.* V oyez Exod. 30. 10. Levit. 16. 2. Le sens est : Puisque la premiere hostie étoit incapable de remettre les pechés , & de communiquer la perfection interieure & la véritable justice , les suivantes qui étoient de même espece , ne pouvoient pas avoir plus de vertu ; & ainsi la nécessité qu'il y avoit de les offrir pour obeir à la loi , subsistoit toujours.

*Rendre justes & parfaits ceux qui s'approchent de l'autel , c'est-à-dire , le souverain Pontife avec tout le peuple qu'il représentroit , auprès de Dieu.*

\*. 2. Autrement on auroit cessé de les offrir , parce que ceux qui lui rendent ce culte , n'auroient plus senti leur conscience chargée de peché en ayant été une fois purifiés.

*Autrement on auroit cessé de les offrir , &c. c'est-à-dire , en la maniere prescrite par la loi . V oyez Levit. 16. qui étoit de les offrir non seulement pour les pechés d'une année , mais généralement pour tous les pechés passés des enfans d'Israël , comme il est dit au verset suivant.*

T t ij

¶. 3. Et cependant on y parle de nouveau tous les ans de pechés à expier.

*Et cependant, &c.* Pour montrer qu'on ne cessoit pas d'offrir ces sacrifices pour les pechés passés, c'est que le Pontife , selon l'ordonnance de la loi, y faisoit une confession publique de tous les pechés des enfans d'Israel : ce qui fait voir qu'ils n'étoient pas encore remis , & que ces sacrifices n'étoient pas offerts pour les pechés d'une année seulement, mais pour tous les pechés passés : d'où il s'ensuit clairement , que ces sacrifices étoient incapables de remettre les pechés , & d'en purifier la conscience.

¶. 4. Car il est impossible que le sang des taureaux & des boucs ôte les pechés.

*Car.* L'Apôtre rend raison de cette réitération annuelle de la confession des pechés , & dit qu'elle est fondée sur l'imperfection des sacrifices précédens , qui n'étant que materiels , n'avoient pas la vertu de purifier l'ame , qui est toute spirituelle , de ses pechés ; de sorte que l'homme demeure toujours dans l'obligation de les confesser à Dieu.

*Il est impossible* , ce qui n'auroit pas été , si Dieu l'avoit ainsi ordonné , que le sang des taureaux & des boucs ôte les pechés , comme cause instrumentelle , en la même maniere que l'eau du Batême ôte véritablement les pechés de celui qui est batisé ; puisque Dieu n'avoit donner la même vertu au sang des sacrifices qu'à l'eau du Batême : mais cette vertu ne convenoit pas encore à l'état imparfait de l'ancienne loi , qui ne contenoit que l'ombre de la grace de la nouvelle.

¶. 5. & 6. C'est pourquoi le Fils de Dieu entrant dans le monde , dit : Vous n'avez point voulu d'hostie , ni d'oblation ; mais vous m'avez formé un corps. Vous

*n'avez point agréé les holocaustes, ni les sacrifices pour le peché.*

C'est pourquoi ; comme s'il disoit : C'est par cette raison que J E S U S - C H R I S T considerant l'inutilité de toutes ces hosties, & qu'il n'y avoit que celle de son propre corps qui pût avoir la vertu de remettre les pechés, il s'est offert à son Pere pour en faire l'expiation , ainsi qu'il est dit au Pseaulme 39. verset 7.

*Le Fils de Dieu entrant dans le monde , c'est-à-dire , dès le premier moment de sa Conception , ou de son Incarnation , sans attendre le temps de sa Passion. Ce qui fait voir combien ce sacrifice étoit volontaire de la part de JESUS-CHRIST ; & avec combien d'ardeur il le souhaitoit.*

Dit : *Vous n'avez point voulu , c'est-à-dire , vous n'avez pas accepté les sacrifices anciens pour la remission des pechés ; car autrement Dieu les avoit bien voulus , puisqu'il les avoit ordonnés par sa loi pour être les figures du vrai sacrifice de J E S U S - C H R I S T , & même pour empêcher les Juifs , naturellement portés à l'idolatrie , d'offrir de semblables sacrifices aux idoles , & les tenir par ce moyen attachés , du moins extérieurement , à son service.*

*D'hostie , ni d'oblation.* Par l'*hostie* , il faut entendre les victimes d'action-de-graces ; par l'*oblation* , les offrandes des choses inanimées ; par l'*holocauste* , les hosties ou victimes qui se consumoient toutes entieres par le feu : & quant aux victimes qui s'offroient pour l'expiation du peché , elles se nommoient sacrifice pour le peché.

*Mais vous m'avez formé un corps , &c. Hebr. Mais vous m'avez percé l'oreille ; ce qui signifie la*

même chose. Le sens est : Mais au-lieu de tous ces sacrifices charnels , vous m'avez consacré & destiné à votre service , pour vous être obéissant jusqu'à la mort : vous avez substitué mon obéissance parfaite à la place de tous ces sacrifices. Cette manière de parler est fondée sur la coutume prescrite par la loi. Voyez Exod. 21. 6. Deut. 15. 17. d'attacher par l'oreille au poteau de la porte de la maison les esclaves , qui après six ans de service renonçoient à la liberté que leur maître étoit obligé de leur donner ; après quoi ils étoient obligés pour toute leur vie de demeurer dans la servitude , sans pouvoir plus jouir de leur liberté.

Or il semble que l'Apôtre préfere la façon de parler des Septante , aux paroles du texte Hebraïque , parcequ'elle a plus de rapport à la parfaite obéissance de JESUS-CHRIST , dont tout le corps a été attaché à l'arbre de la croix en signe de la soumission entière & parfaite qu'il avoit pour son Pere. Quoiqu'il en soit , le texte Hebraïque n'ajoute rien à celui des Septante , sinon la partie par laquelle on attachoit les esclaves ; ce qui est indifférent , outre qu'il se peut même sous-entendre.

\*. 7. *Alors j'ai dit : Me voici ; je viens selon qu'il est écrit de moi dans le livre , pour faire , ô Dieu , votre volonté.*

*Alors j'ai dit : Me voici , &c.* C'est une manière de parler figurée ; comme s'il disoit : Selon l'étroite obligation que j'ai contractée envers vous , ô mon Dieu , lorsque je me suis offert & consacré à votre service , de faire en toutes choses votre volonté comme un esclave , conformément à l'ordonnance de la loi. Voyez Exod. 21. touchant l'obéissance des esclaves. Ce verset est la suite de ce qui est dit au

verset 5. *Vous m'avez formé un corps.* Le sens est : Comme vous m'avez entièrement assujetti à votre service, je réponds aussi de ma part très-fidèlement à votre volonté, & j'accomplis très-ponctuellement votre volonté. Il comprend sous ce mot tous les devoirs que J E S U S - C H R I S T a été obligé d'accomplir pour operer notre redemptions, & particulièrement sa mort, qui a été la principale matière de son obéissance.

¶. 8. & 9. *Après avoir dit : Vous n'avez point voulu, & vous n'avez point agréé les hosties, les oblations, les holocaustes, les sacrifices pour le péché, qui sont toutes choses qui s'offrent selon la loi ; il ajoute ensuite : Me voici, je viens pour faire, ô Dieu, votre volonté ; il abolit ces premiers sacrifices, pour établir le second.*

*Après..... il abolit ces premiers sacrifices, pour établir le second, c'est-à-dire, celui de l'obéissance, qui est exprimé par ces paroles : Je viens pour faire, ô Dieu, votre volonté. Il paraît évidemment par ces paroles du Pseaume, entendues de J E S U S - C H R I S T, qu'au lieu des premiers sacrifices charnels, il en a substitué un autre tout spirituel, qui est celui de sa parfaite obéissance à la volonté de son Pere.*

¶. 10. *Et c'est cette volonté de Dieu qui nous a sanctifiés par l'oblation du corps de JESUS-CHRIST, qui a été faite une seule fois.*

*Et c'est cette volonté de Dieu, c'est-à-dire, ce décret que Dieu a formé de sauver les hommes par l'incarnation & la mort de son Fils. L'Apôtre déclare l'effet propre de ce sacrifice d'obéissance, qui est de nous sanctifier, au lieu que les premiers étoient tout-à-fait inutiles pour la vraie sanctification.*

cation ; en quoi il fait voir la différence des premiers & du second sacrifice.

*Qui nous a sanctifiés.* Saint Paul veut dire , que le benefice de la sanctification n'est pas reçû de tout le monde , mais de ceux-là seulement à qui le mérite du sacrifice de J E S U S - C H R I S T a été communiqué.

*Par l'oblation du corps de J E S U S - C H R I S T ;* il marque précisément qu'elle a été l'action d'obéissance par laquelle J E S U S - C H R I S T nous a sanctifiés : il dit que c'a été l'oblation de son propre corps à la mort de la croix ; ce qu'il dit pour faire voir l'excellence de son obéissance , & combien ce sacrifice est different des premiers , qui n'étoient que des sacrifices d'animaux. *In sanguine alieno.*

*Hebr. 5.  
21.*

*Qui a été faite une seule fois , & non plusieurs ; car puisqu'il nous a pleinement sanctifiés par la première oblation , il feroit inutile qu'il souffrit encore une fois : de même que si les sacrifices anciens eussent pu meriter l'expiation des pechés , on ne les auroit plus offerts pour les mêmes pechés : *Alioquin cessassent offerri.* De sorte que comme l'Apôtre a montré au commencement de ce chapitre , que la réiteration des sacrifices prouvoit leur impuissance à sanctifier les hommes , il conclut ici tout au contraire l'inutilité de la réiteration du second sacrifice par la vertu qu'il a de nous sanctifier : & par ce moyen il rend raison de ce qu'il avoit entrepris de montrer au verset précédent , *Que J E S U S - C H R I S T n'étoit pas entré au ciel pour s'offrir plusieurs fois , comme le Pontife entre tous les ans au sanctuaire avec une victime de sang étranger ; ce qu'il continue de montrer par d'autres raisons dans les versets suivans.**

¶. 11. Aussi, au-lieu que tous les Prêtres se présentent tous les jours à Dieu, sacrifiant & offrant plusieurs fois les mêmes hosties qui ne peuvent jamais ôter les pechés.

Aussi au-lieu que tous les Prêtres, tous indifféremment & sans distinction ; aussi-bien le souverain Prêtre que les inferieurs. Il y avoit cette difference néanmoins, que le souverain Prêtre entroit tous les jours dans le temple pour allumer les lampes du chandelier, & faire brûler les parfums ; au - lieu que les Prêtres inferieurs n'y entroient ordinairement qu'à leur tour, & selon le rang de leurs familles.

Se présentent tous les jours à Dieu, sans aucune discontinuation ; ce qui sert à faire voir clairement la condition servile de leur ministère.

Sacrifiant & offrant plusieurs fois les mêmes hosties, &c. c'est - à - dire, deux fois chaque jour, l'holocauste du matin, & celui du soir. Voyez Exod. 29. 38. Nomb. 28. 3. L'Apôtre veut dire, que la cause de cette réitération si fréquente des sacrifices ordinaires, est la même que celle de la réitération du sacrifice des expiations ; c'est-à-dire, que toutes ces hosties ne peuvent jamais ôter les pechés, & laissent toujours par conséquent les hommes dans l'obligation de les expier par de nouveaux sacrifices.

¶. 12. Celui-ci ayant offert une seule hostie pour les pechés, il est assis pour toujours à la droite de Dieu.

Celui-ci, &c. c'est-à-dire, JESUS-CHRIST, en qualité de Fils égal à son Pere, & pour marque de sa souveraineté, opposée au ministère servile des Prêtres Levitiques.

*Il est assis pour toujours à la droite de Dieu ; au lieu que les Prêtres sont toujours debout en exerçant leur ministère : comme donc leur servitude est perpétuelle , la souveraineté de JESUS-CHRIST est éternelle.*

**V. 13.** *Où il attend ce qui reste à accomplir : Que tous ses ennemis soient réduits à lui servir de marchepied.*

*Où il attend , sans revenir au monde pour s'offrir derechef en sacrifice ; car il oppose ceci à la reiteration journaliere des sacrifices Levitiques , et qui reste à accomplir , c'est-à-dire , la perfection de son regne , qui ne sera parfaitement accompli qu'à la fin des siecles.*

*Que ses ennemis , c'est-à-dire , tout le corps des reprobés , soient réduits à lui servir de marchepied , c'est-à-dire , à le reconnoître pour le souverain Seigneur.*

**V. 14.** *Car par une seule oblation il a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés.*

*Car par une seule oblation.* C'est la preuve du verset précédent. Le sens est : Puisque JESUS-CHRIST s'étant offert une fois pour ses fidèles leur a mérité une entière remission de leurs pechés , & une parfaite sanctification ; ce seroit en vain qu'il retourneroit au monde pour s'offrir pour eux une seconde fois.

*Il a rendu parfaits pour toujours.* Ce mot se doit rapporter à JESUS-CHRIST même , dont les merites s'étendent sur tous les fidèles de tous les siecles jusqu'à la fin du monde. Ou-bien si on le rapporte aux fidèles sanctifiés , le sens est : Que la grace de sanctification qui leur a été méritée par JESUS-CHRIST , leur sera conservée éternelle.

¶. 15. 16. &c 17. *Et c'est ce que le Saint-Esprit*  
*nous a déclaré lui-même ; car après avoir dit : Voici*  
*l'alliance que je ferai avec eux ; après que ce temps-là*  
*sera arrivé, dit le Seigneur, j'imprimerai mes loix dans*  
*leur cœur, & je les écrirai dans leur esprit.* Il ajoute :  
*Et je ne me souviendrais plus de leurs pechés, ni de*  
*leurs iniquités.*

*Et c'est ce que le Saint-Esprit..... Il ajoute : Et je*  
*ne me souviendrais plus, &c.* On peut voir clairement  
dans ces paroles de Jeremie, dont le Saint-Esprit est  
l'auteur, la vérité de la doctrine que nous venons  
d'enseigner, de l'unique sacrifice de J E S U S -  
C H R I S T.

¶. 18. *Or quand les pechés sont remis, on n'a plus*  
*besoin d'oblation pour les pechés.*

Or, &c. Le sens est : il paraît évidemment par  
ces paroles de Jeremie, que Dieu promet aux fidèles  
du nouveau Testament une remission parfaite de  
tous leurs pechés ; & par conséquent cette remission  
leur ayant été une fois accordée par les mérites du  
sacrifice sanglant de J E S U S - C H R I S T à la  
croix, il n'est plus nécessaire qu'il s'offre une  
seconde fois à la mort, puisque cette nouvelle  
oblation seroit superflue. Il leur suffit donc pour  
en obtenir l'entière remission, de recourir aux me-  
rites de cet unique sacrifice, & de s'en appliquer  
le fruit par les moyens que Dieu a institués, qui  
sont les actes des vertus furnaturelles, l'usage des  
Sacremens, & le saint sacrifice de la Messe, qui  
n'est pas différent de celui de la croix quant à la  
substance, puisque c'est le même J E S U S - C H R I S T qui  
y est offert par les mains des Prêtres, mais seu-

lement quant à la maniere d'offrir, qui n'est pas sanglante, & quant à la maniere d'agir, qui n'est qu'une simple application des merites de JESUS-CHRIST; au-lieu que le sacrifice de la croix est la cause immediate de ces merites, & que c'est par sa vertu que l'application s'en fait tous les jours dans les Sacremens, & dans le sacrifice de l'Eglise.

*¶. 19. C'est pourquoi, mes freres, puisque nous avons la liberté d'entrer avec confiance dans le sanctuaire par le sang de JESUS.*

*C'est pourquoi, mes freres, &c.* c'est-à-dire, le sanctuaire celeste n'est plus fermé aux fidelles, comme il l'étoit pendant que le premier tabernacle subsistoit; & JESUS-CHRIST par le moyen du don de la sanctification qu'il nous a méritée, nous a obtenu le droit d'y entrer un jour comme lui, & nous donne dès-à-présent la liberté d'y entrer en esprit par nos prières & par nos désirs.

*Par le sang de JESUS.* L'Apôtre oppose tacitement le sang de JESUS-CHRIST à celui des victimes anniversaires, que le Grand-Pontife portoit au sanctuaire Levitique.

*¶. 20. En suivant cette voie nouvelle & vivante qu'il nous a le premier tracée par l'ouverture du voile de sa chair.*

*En suivant cette voie nouvelle & vivante qu'il nous a le premier tracée.* Il faudroit traduire : *Qui nous en a dédié le chemin;* mais comme l'Apôtre n'entend autre chose, finon que JESUS-CHRIST nous a ouvert le chemin du ciel, & qu'il y est entré le premier, on a cru, pour rendre le texte intelligible, que l'on devoit traduire ainsi : *En suivant cette voie nouvelle, c'est-à-dire, que personne n'avoit encore trouvée, & que personne n'avoit en-*

tore faite avant lui , & toute differente de celui qui conduit au sanctuaire Levitique : & vivante , c'est-à-dire , qui ne sera jamais abolie , comme le chemin du sanctuaire Levitique , mais qui doit durer jusqu'à la fin des siecles sans être fermé.

*Qu'il a le premier tracée par l'ouverture du voile de sa chair.* Le sens est : Que comme le souverain Prêtre passoit par le voile du temple pour entrer au sanctuaire , ainsi JESUS-CHRIST pour entrer au ciel , figuré par le sanctuaire , a passé par le voile de sa chair , figurée par le voile du temple ; c'est-à-dire , que pour entrer dans le ciel il a souffert auparavant la mort corporelle , & que c'est par cette mort qu'il a mérité la gloire. Or il compare maintenant la chair de JESUS-CHRIST au voile du temple , parceque comme le voile servoit à ôter la vûe de l'Arche qui représentoit la majesté de Dieu ; ainsi la chair de JESUS-CHRIST servit à couvrir aux yeux des hommes la divinité qui habitoit en lui. Et comme on ne pouvoit entrer au sanctuaire qu'en passant par le voile , ainsi on ne peut aller au ciel que par cette même chair immolée pour nous , soit en la recevant réellement dans le sacrement de l'Eucharistie , soit en la recevant spirituellement , & participant par une vive foi aux merites de sa Passion.

*V. 21. Et que nous avons un Grand-Prêtre qui est établi sur la maison de Dieu.*

*Et que nous avons ,* c'est-à-dire , non seulement nous avons droit d'entrer un jour dans le ciel , & la liberté d'y adresser dès-à-présent nos prières & nos vœux ; mais nous avons un Grand-Prêtre qui s'offre continuellement à son Père pour nous , afin de nous obtenir de lui les secours nécessaires & efficaces .

670 EPISTRE DE S. PAUL  
pour nous rendre enfin dignes de jouir de ce bonheur , & pour rendre nos prières agréables devant lui.

*Un Grand-Prêtre, non plus selon l'ordre d'Aaron consacré avec de l'huile matérielle , mais selon l'ordre de Melchisedech , & sacré d'une huile toute spirituelle & divine : car l'Apôtre oppose ici le souverain Pontife du nouveau Testament à celui de la loi.*

*Qui est établi sur , ou pour la maison de Dieu , c'est - à - dire , l'Eglise d'ici - bas : car quoiqu'il soit chef de l'Eglise céleste on ne peut pas dire qu'il fasse les fonctions de Prêtre pour elle. Or il l'appelle ici maison de Dieu pour l'opposer à la Synagogue que Dieu a abandonnée , & qui a perdu le titre de maison de Dieu.*

¶. 22. *Approchons - nous de lui avec un cœur vraiment sincère , & avec une pleine foi , ayant le cœur purifié des souillures de la mauvaise conscience par une aspercion interieure.*

*Approchons - nous . . . ayant le cœur purifié , &c. c'est - à - dire , ne nous contentons pas pour entrer dans ce sanctuaire d'avoir la pureté extérieure & ceremoniale des Juifs , qui s'acquiert par l'aspercion du sang & de l'eau , mais ayons la pureté interieure qui se répand dans l'ame par l'etfusion de la grace.*

*Par une aspercion interieure. L'Apôtre entend celle qui se fait par le Batême qu'il appelle aspercion , en faisant allusion à l'aspercion du sang qui se faisoit pour expier les impuretés legales , dont il est parlé au chap. précédent , vers. 13. & 19. On ne convient pas qu'on ait jamais donné le Batême par aspercion quelque grand nombre de personnes qu'il*

y eût à batiser. C'est néanmoins le sentiment d'Estius. & de plusieurs autres.

¶. 23. *Et le corps lavé dans l'eau pure, demeurons fermes & intébranlables dans la profession que nous avons faite d'espérer ce qui nous a été promis, puisque celui qui nous l'a promis est très-fidèle dans ses promesses.*

*Et le corps*, c'est-à-dire, outre la pureté de nos ames, ayons encore celle du corps qui est donnée dans le même Sacrement : soyons aussi purs des vices du corps que des vices de l'esprit. *Lavit.* L'Apôtre a égard à l'autre manière plus ordinaire d'administrer ce Sacrement par immersion, en plongeant le corps du baptisé trois fois dans l'eau, ce qui est proprement laver le corps. Or comme il oppose l'aspersion de l'eau du Baptême aux aspersions légales des Juifs ; il oppose aussi l'ablution qui se fait dans ce Sacrement aux ablutions qui se pratiquoient parmi eux ; & sur-tout à la ceremonie qu'observoit le Grand - Prêtre, de se laver avant que d'entrer au sanctuaire.

*Dans l'eau pure*, c'est - à - dire, dans l'eau qui communique la pureté à l'ame par la vertu surnaturelle que Dieu a donnée au Sacrement. Or il faut bien remarquer que quand l'Apôtre exhorte les Hébreux à avoir les corps lavés de l'eau du Baptême, & les coeurs purifiés de l'aspersion du Baptême, ce n'est pas qu'il les exhorte à être baptisés, mais il les exhorte à se présenter à J e s u s - C h r i s t dans le sanctuaire céleste avec l'innocence & la pureté qu'ils ont reçue au Baptême, supposant, comme il étoit vrai, qu'une grande partie de ceux à qui il parloit en avoient conservé l'innocence.

*Demeurons fermes & intébranlables malgré toutes*

672 EPISTRE DE S. PAUL .  
les persecutions , dans la profession que nous avons  
faite au Batême , d'espérer ce qui nous a été promis ,  
c'est-à-dire , la vie éternelle.

¶. 24. *Et considerons-nous les uns les autres , afin de nous entr'exciter à la charité & aux bonnes œuvres.*

*Considerons-nous les uns les autres , c'est-à-dire , qu'un chacun de nous considère les actions de son prochain pour les imiter si elles sont vertueuses , & pour les corriger avec douceur si elles sont déféueuses.*

*Afin de nous entr'exciter à la charité envers Dieu & envers le prochain. L'Apôtre exhorte les Hébreux à la charité , après les avoir exhortés à la foi & à l'espérance dans les deux versets précédens. C'est ainsi qu'il joint ordinairement ces trois vertus. Voyez 1. Cor. 13.*

*Et aux bonnes œuvres , sans lesquelles la charité ne peut nullement subsister. V oyez 1. Joan. 3. 17.*

¶. 25. *Ne nous retirant point des assemblées des fidèles , comme quelques-uns ont accoutumé de faire , mais nous exhortant les uns les autres , d'autant plus que vous voyez que le jour s'approche.*

*Ne nous retirant point des assemblées des fidèles. L'Apôtre parle des assemblées Ecclesiastiques qui se faisoient pour célébrer le service divin & pour entendre la parole de Dieu. Comme quelques - uns ont accoutumé de faire , les uns par la crainte de la persecution , les autres par orgueil de ce qu'ils n'étoient pas préférés aux pauvres dans ces assemblées. V oyez Jac. 2.9. ce qui est une disposition à l'apostasie.*

*Mais nous exhortant les uns les autres à la perséverance dans la foi chrétienne , & dans la communion*

l'union de l'Eglise , & à toutes les autres vertus & exercices de piété.

*D'autant plus que vous voyez que le jour s'approche du jugement particulier , & puis du general , qui suivra bien-tôt. Voyez cette maniere de parler 1. Thessl. 5. 4. & 2. Tim. 1. 12. 18. & 4. 8.*

*¶. 16. Car si nous pechons volontairement après avoir reçù la connoissance de la verité , il n'y a plus de formais d'hostie pour les pechés.*

*Car si nous pechons volontairement.* Ce verset se rapporte au verset 23. c'est-à-dire : Si nous venons à renoncer à la profession du Christianisme que nous avons fait au Batême , par une apostasie purement volontaire , en retournant au Judaïsme avec une pleine connoissance , & partant par un peché de pure malice , sans y être contraints par la violence de la persecution ou de quelque autre passion , ce qui est le peché contre le Saint-Esprit , & le peché à la mort dont parle saint Jean.

*Après avoir reçù la connoissance de la verité , non seulement la speculative , mais même l'expérimentale , telle qu'elle est décrite au chap. 6. Car c'est la propre signification du mot Grec τὸ ἀποσταττον & cela seul fait voir l'énormité de ce peché.*

*Il n'y a plus de formais d'hostie pour les pechés ; c'est-à-dire : Le sacrifice de JESUS-CHRIST que nous avons ainsi volontairement méprisé , deviendra entièrement inutile pour nous & pour l'expiation de nos pechés. Ce n'est pas que Dieu refusât le pardon de ce peché si l'on en faisoit pénitence ; mais il est de telle nature , que Dieu n'accorde que rarement le desir d'une vraie pénitence à ceux qui le commettent. Voyez chap. 6. comment cette interpretation ne favorise point l'erreur des Novatiens.*

¶. 27. Mais il ne reste qu'une attente effroyable du jugement , & l'ardeur du feu qui doit devorer les ennemis de Dieu.

Mais il ne reste qu'une attente effroyable du jugement d'un Dieu irrité , & l'ardeur du feu qui doit devorer éternellement les ennemis de Dieu , c'est-à-dire , les damnés.

¶. 28. Celui qui a violé la loi de Moïse , est condamné à mort sans miséricorde sur la déposition de deux ou de trois témoins.

Celui qui a violé la loi de Moïse , en renonçant au Judaïsme pour suivre l'idolatrie. Voyez Deuter. 17. 3.

Est condamné à mort sans miséricorde , sans qu'il soit au pouvoir des Juges , ni du Roi même de lui faire grâce.

Sur la déposition de deux ou de trois témoins. L'Apostre ajoute ceci , pour faire voir que si la déposition de deux ou de trois témoins étoit suffisante pour condamner les déserteurs du Judaïsme à la mort , le témoignage de notre propre conscience , & la connaissance que Dieu a de tous nos crimes , doivent bien à plus forte raison être suffisants pour nous condamner.

¶. 29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice , qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu , qui aura tenu pour une chose vile & profane le sang de l'alliance , par lequel il avoit été sanctifié , & qui aura fait outrage à l'esprit de la grace ?

Combien donc croyez-vous que celui . . . qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu , c'est-à-dire , traité avec le dernier mépris , en renonçant publiquement au Christianisme , en reniant Jesus-Christ,

& en se joignant derechef avec ses ennemis déclarés, jusqu'à imiter leurs blasphèmes, & à le regarder par consequent comme un scelerat digne de toutes les peines que les Juifs lui ont fait souffrir. Ceci se rapporte à ce que l'Apôtre a dit auparavant ; il oppose maintenant le Fils de Dieu à Moïse, c'est-à-dire : Si Dieu a vangé si severement le mépris d'une loi publiée par celui qui n'étoit que serviteur, quelle rigueur n'exercera-t-il pas sur ceux qui auront traité son propre Fils avec tant d'impiété ?

*Qui aura tenu pour une chose vile & profane, c'est-à-dire, qui aura regardé comme une chose qui n'a pas plus de vertu pour sanctifier que le sang des animaux, qui sont déclarés immondes par la loi ; comme si celui qui a répandu son sang, n'étoit en rien différent de tous les autres scelerats & abominables.*

*Le sang de l'alliance, c'est-à-dire, confirmatif de la nouvelle alliance, en vertu duquel Dieu a contracté l'alliance de grâce avec son Eglise. L'Apôtre oppose tacitement ce sang au sang des veaux, & l'alliance du nouveau Testament à l'alliance de l'Ancien ; comme s'il disoit : Si la profanation qui se faisoit de ce sang en renonçant au Judaïsme, étoit si severement punie, combien le doit être davantage la profanation du sang de J e s u s - C H R I S T par l'apostasie ?*

*Par lequel il avoit été sanctifié par la remission entière de ses pechés, & par le don d'une parfaite régénération qu'il avoit reçû au Baptême avec tous ses effets.*

*Et qui aura fait outrage à l'esprit de grâce, en le chassant honteusement & volontairement de son ame, après l'y avoir reçû avec tous ses dons. Ou-*

V u ij

bien l'Apôtre veut dire , qu'en renonçant au Christianisme en la maniere qu'il vient d'exprimer , c'est pecher contre le Saint-Esprit : ce qui fera faire voir encore plus clairement que ce peché est irremissible , au sens qui a été exprimé.

*¶. 30. Car nous savons qui est celui qui a dit : La vengeance m'est réservée , & je la saurai bien faire , dit le Seigneur ; Et ailleurs : Le Seigneur jugera son peuple.*

*Car nous savons qui est celui qui a dit , &c. c'est-à-dire : Ne pensons pas pouvoir éviter cet horrible châtiment , puisque celui qui doit venger ce crime , est un Dieu véritable & tout-puissant , qui ne peut manquer à sa parole , & qui ne manquera pas de force pour l'executer. Il est spécialement parlé de la rébellion des Juifs dans ces deux passages , bien que l'Apôtre en fasse ailleurs une application plus générale & moins littérale qu'en cet endroit.*

*Et ailleurs : Le Seigneur jugera avec la dernière rigueur son peuple , c'est-à-dire , les rebelles d'entre les Juifs , qui font la plus grande partie du peuple.*

*¶. 31. C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.*

*C'est une chose terrible aux pecheurs impénitens. Voyez 2. Reg. 24. 14. Que de tomber entre les mains du Dieu vivant , parceque , comme la vie de Dieu est éternelle , il peut punir éternellement les pecheurs , Voyez Luc 12. 5.*

*¶. 32. Or rappellez en votre memoire ce premier temps , où après avoir été illuminés par le Baptême , vous avez soutenu de grands combats dans les diverses afflictions.*

*Or rappellez en votre memoire , &c. Après que l'Apôtre a excité les Hebreux à persister dans la*

foi par la crainte des châtiments horribles qui sont réservés à ceux qui l'abandonnent , il les y exhorte d'une maniere plus douce & plus affectueuse , par le souvenir & par la memoire de leur premiere ferveur. Le sens est : Si dans les commencemens de votre conversion vous avez fait paroître tant de constance & de generosité , combien plus en devez-vous faire paroître à présent ? A quoi vous serviroit d'avoir si-bien commencé pour finir mal ? Voyez Gal. 3. 3. Apoc. 205.

Où après avoir été illuminés par le Batême , &c. c'est-à-dire , par le don de la foi reçû au Batême , & par l'intelligence des mystères de la Religion Chrétienne qu'on exposoit clairement aux batisés : d'où vient que le Sacrement de Batême s'appelloit Sacrement d'illumination.

¶. 33. Ayant été d'une part exposés devant tout le monde aux injures & aux mauvais traitemens , & de l'autre ayant été compagnons de ceux qui ont souffert de semblables indignités.

Ayant été d'une part exposés.... aux mauvais traitemens par vos confreres les Juifs , qui insultoient publiquement à ceux de leur nation qui se convertissoient au Christianisme.

Et de l'autre ayant été compagnons de ceux , &c. L'Apôtre leur remet leurs bonnes œuvres devant les yeux , afin qu'ils considerent qu'ils en vont perdre tout le fruit & le merite , s'ils abandonnent J E S U S - C H R I S T .

¶. 34. Car vous avez compati à ceux qui étoient dans les chaînes , & vous avez vû avec joie tous vos biens pillés , sachant que vous aviez d'autres biens plus excellens , & qui ne periront jamais.

Ce verset est la preuve du verset précédent.

V u iij

*Car vous avez compati , non seulement par des sentimens interieurs de misericorde & de compassion , mais aussi par toute sorte d'assistances que vous leur avez rendues. A ceux qui étoient dans les chaînes , ou , selon la plupart des exemplaires Grecs , à mes liens . Le manuscrit Alexandrin est conforme à la Vulgate.*

*Et vous avez vu avec joie tous vos biens pillés , &c. estimant que c'étoit un grand honneur que de souffrir pour J E S U S - C H R I S T . Ce qui semble être arrivé aussi-tôt après la mort de saint Estienne . Voyez Matth. 5. 12. Act. 5. 41. 11. 19. 2. Thess. 2. 14. Jac. 1. 2.*

¶. 35. *Ne perdez donc pas la confiance que vous avez , qui doit être récompensée d'un grand prix .*

*Ne perdez donc pas la confiance que vous avez , c'est-à-dire , que vous conservez encore après avoir été éprouvés , & après avoir souffert la perte de vos biens , en vue d'autres bien plus excellens .*

*Qui doit être récompensée d'un grand prix : qui n'est autre que Dieu même .*

¶. 36. *Car la patience vous est nécessaire , afin que faisant la volonté de Dieu , vous puissiez obtenir les biens qui vous sont promis .*

*Car la patience vous est nécessaire , &c. L'Apôtre ne veut pas seulement dire que les Hebreux doivent souffrir les adversités attachées à la profession du Christianisme avec patience , mais encore qu'ils doivent en attendre la récompense avec constance , & perserverer sans aucun découragement dans cette attente jusqu'à la fin . Voyez Matth. 10. 22. & 24. 13. Marc. 13. 13. Luc. 21. 19. Rom. 2. 7.*

¶. 37. *Encore un peu de temps , & celui qui doit venir viendra , & ne tardera point .*

*'Encore un peu de temps ; parceque tout le temps qui se doit passer depuis le premier avenement de J e s u s - C H R I S T jusqu'au second , n'est reputé qu'un peu de temps en comparaison de l'éternité.*

*Et celui qui doit venir en jugement pour punir les rebelles & récompenser les fidelles, c'est-à-dire , J e s u s - C H R I S T ; viendra & ne tardera point , c'est-à-dire , ne passera point le terme marqué par son Pere , ni le temps auquel son assistance sera nécessaire à l'Eglise. Voyez 1. Pier. 1. 6.*

*V. 38. Or le juste qui m'appartient , vivra de la foi. Que s'il se retire , il ne me sera pas agreable.*

*Or le juste qui m'appartient , par l'élection éternelle , à la difference de ceux qui ne sont justes que pour un temps , vivra de la foi , c'est-à-dire , se conservera dans la justice , qui est la vie de l'ame , par le moyen de la foi qui en est le premier principe , & y perseverera constamment jusqu'à la fin , encore qu'il ne voie pas clairement les choses qui lui sont promises , & qu'il soit dans l'obscurité pendant cette vie .*

*Que s'il se retire par apostasie pour se mettre à couvert de la persecution , il ne me sera pas agreable , c'est-à-dire , il perdra ma grace qu'il n'avoit acquise que par le moyen de la foi , en sorte que je n'aurai plus d'amour pour lui.*

*V. 39. Mais quant à nous , nous n'avons garde de nous retirer en perdant courage , ce qui seroit notre ruine ; mais nous demeurons fermes dans la foi pour le salut de nos amis.*

*Mais quant à nous..... nous demeurons fermes , &c. Quoique l'Apôtre parle indifferemment à tous les Hebreux à qui il écrit , ce n'est pas qu'ils fussent tous fermes dans la foi , mais c'est pour les exciter*

tous à avoir cette fermeté , parceque cette maniere d'exhorter est efficace : & elle ne s'éloigne point de la verité , puisque plusieurs de ceux qu'il exhorte , étoient tels qu'il les décrit , & que les autres n'avoient pas renoncé à la foi.



### SENS SPIRITUEL.

¶. 1. jusqu'au 19. *Car la loi n'ayant que l'ombre des biens à venir , & non la solidité même des choses , ne peut jamais par l'ablation des mêmes hosties qui s'offrent toujours chaque année , rendre justes & parfaits ceux qui s'approchent de l'autel , &c.*

Les ouvrages que l'on veut conduire à la perfection n'y arrivent ordinairement qu'après beaucoup de temps , & avec beaucoup de peine & d'application. Ainsi l'œuvre de l'Incarnation du Fils de Dieu , qui étoit un événement si prodigieux & si extraordinaire , n'a pu être accompli qu'il n'ait été attendu pendant plusieurs siecles , qu'il n'ait été prédit en divers temps & en plusieurs manieres , qu'il n'ait été long-temps désiré par des vœux ardens & des prières ferventes ; enfin , qu'il n'ait été figuré & comme tracé par des ceremonies & des sacrifices prescrits expressément par une loi solennelle. Mais comme les observations de cette loi ¶. 4. , étoient si défectueuses & si impuissantes , qu'elles étoient inutiles pour purifier parfaitement , & qu'elles n'étoient que des ombres & des figures sans aucune force , selon l'Apôtre , il falloit attendre une hostie plus excellente & plus efficace pour remettre les pechés & reconcilier les hommes avec Dieu ;

ainsi les offrandes de cette première loi ont cessé dès lors que J E S U S - C H R I S T a paru dans le monde , & qu'il a dit : *Me voici , vous n'avez point agréé les holocaustes & les sacrifices pour le péché , je viens pour faire , ô Dieu , votre volonté.*

Saint Paul dit donc , que les sacrifices de l'ancienne loi ne pouvoient point remettre les péchés , qu'ainsi on ne se contentoit pas de les avoir offert une fois , mais qu'il falloit les recommencer sans cesse , au-lieu que celui de la loi nouvelle ne s'offre qu'une fois ; car *quand les péchés sont remis on n'a plus besoin d'oblation pour les péchés.* Ce raisonnement de l'Apôtre donne lieu à deux difficultés ; la première : *Que si les sacrifices de l'ancienne loi n'avoient pas le pouvoir de remettre les péchés , il étoit par consequent inutile de les recommencer.* A quoi on peut répondre : *Qu'il est vrai que si on eût offert ces sacrifices dans l'esprit du Judaïsme , la réiteration n'auroit de rien servi pour expier les péchés de ceux qui les auroient offerts ; mais en les offrant comme une représentation de celui de J E S U S - C H R I S T qu'ils attendoient , & dont les leurs étoient la figure , ils leur étoient beaucoup utiles en cette manière.*

Pour la seconde difficulté , qui est que le sacrifice de J E S U S C H R I S T ne s'offre qu'une fois , & qu'on n'a plus besoin de le réitérer comme autrefois , à cause de l'impuissance des sacrifices qui ne pouvoient effacer les péchés ; on pourroit s'imaginer que ce soit une impuissance de ce sacrifice , de ce que le Prêtre s'approche souvent des autels durant tout le cours de l'année pour offrir à Dieu cette hostie. Il est bien vrai que nous l'offrons tous les jours , répond saint Chrysostome , mais nous ne le <sup>Chrysostome</sup> <sub>hun...ter</sub>

faisons qu'en memoire de la mort de JESUS-CHRIST ; car il n'y a qu'une seule hostie , & non pas plusieurs , parcequ'elle n'a été offerte qu'une seule fois. Ainsi nous n'offrons tous les jours que le même sacrifice qui a été autrefois offert : toutes les Messes qui se disent n'étant qu'une continuation du sacrifice que JESUS-CHRIST offre aussi sans cesse dans le ciel à son Pere , & qu'il offrira dans l'éternité , étant *le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech.*

Mais quoique son sacrifice soit tout-puissant , il ne remet pas neanmoins entierement les pechés , c'est-à-dire , la tache & la peine du peché , c'est-pourquoi on a toujouors besoin de se joindre à ce même sacrifice afin d'en être purifié de plus en plus , selon qu'il lui plaira de nous en faire la grace : car tandis que nous sommes en cette vie , il nous reste toujours une inclination au peché après même qu'il nous a été remis dans le sacrement de Pénitence & dans celui du Batême : de sorte que nous ne pourrions pas nous conserver un moment en cet état sans l'assistance continuelle de la misericorde , que nous lui devons demander en tout temps par les merites de JESUS-CHRIST , qui , quoiqu'offert en divers lieux , n'a qu'un seul corps ; ainsi il n'y a aussi en tous lieux qu'un seul sacrifice : autrement , dit saint Chrysostome , si c'étoient plusieurs sacrifices , comme on l'offre en plusieurs lieux , ce seroient plusieurs Christs.

¶. 19. jusqu'au 24. C'est pourquoi mes frères , puisque nous avons la liberté d'entrer avec confiance dans le sanctuaire par le sang de JESUS.... Approachons-nous de lui avec un cœur vraiment sincere.... Ayant le cœur purifié des souillures , &c.

## AUX HEBREUX. CHAP. X. 683

Dieu qui n'a nul besoin de nous , & qui néanmoins par un excès de bonté pour nous , veut que nous l'aimions , & que nous nous approchions de lui avec confiance , nous donne entr'autres moyens de nous unir avec lui , ces trois-ci ; sçavoir , la priere ; sa parole ; & la propre chair de son Fils. Nous lui parlons par la priere ; il nous parle par ses Ecritures ; & par la réception du Corps de JESUS-CHRIST , nous demeurons en lui & lui en nous : ce sont trois sortes de pains & de nourritures spirituelles , par le moyen desquelles nous sommes intimement unis avec lui. Quiconque veut être toujours Aug.  
serm. avec Dieu , doit toujous ill. de temp. prier , & lire souvent , dit saint Augustin ; car quand nous prions , nous parlons à Dieu , & quand nous lissons , Dieu nous parle. La lecture des saintes Ecritures produit en nous deux dons & deux effets de graces ; car elle éclaire & instruit l'entendement , puis retirant l'homme des vanités du siecle , elle le porte à l'ame mour de Dieu ; c'est une honnête occupation qui fert beaucoup à purifier l'ame. Comme la chair est nourrie de viandes corporelles , aussi l'homme intérieur se nourrit de la divine parole ; & par - là il se rend digne de traiter familièrement avec Dieu.

Il en est de même de la priere : Considerez , dit saint Chrysostome , à quel degré de bonheur vous êtes élevé par l'oraison , & quelles prérogatives y sont attribuées : vous y parlez avec Dieu , vous vous y entretenez avec JESUS - CHRIST , vous y desirez ce qui vous plaît , & vous y demandez tout ce que vous desirez. Il n'y a point de langue qui puisse jamais assez exprimer de quel prix est cette communication de l'homme avec Dieu , & com-

» bien elle nous apporte d'utilité : car si dans le mon-  
» de ceux qui hantent ordinairement des gens sages  
» & prudens , se forment l'esprit & le jugement  
» dans leur entretien , & si on devient vertueux pra-  
» tiquant les gens-de-bien ; quels avantages ne de-  
» vons-nous point croire qu'on retire d'une frequente

*Psal.* » communication avec Dieu : *Approchez de lui* , dit  
» *le Prophete roi* , & vous serez éclairés. En effet de  
» quelles lumieres & de quelles connoissances ne doit-  
» on point se remplir ? Quels biens & quelle felicité  
» ne doit-on point acquerir dans cette sorte de com-  
» merce ? Ainsi rien ne peut tant contribuer à notre  
» progrès dans la vertu que la frequente priere & les  
» frequens entretiens avec Dieu ; d'autant que par ce  
» moyen le cœur de l'homme vient à prendre de plus  
» nobles sentimens , à s'élever au-dessus de toutes les  
» choses de la terre , & enfin à se rendre spirituel &  
» saint , & à se transformer en quelque sorte tout en  
» Dieu.

Que si la priere a tant de force que de former  
avec Dieu une liaison si étroite , qu'on se rend sem-  
blable à lui par cette heureuse communication ; que  
dirons-nous de la communion du Corps de JESUS-  
CHRIST , par laquelle on reçoit dans soi-même la  
propre chair de cet Homme-Dieu ; de sorte que  
celui qui la reçoit dignement , devient lui-même

*J e s u s - C h r i s t : C e l n i q u i m a n g e m a c h i r ,*  
*Y o u n . 6 .* & boit mon sang , demeure en moi & moi en lui , dit  
» *17.* ce même Sauveur. C'est ce qui a fait dire à quel-  
ques Peres , qu'il se fait dans la participation de ce  
sacrifice divin la même union que lorsqu'on fait  
fondre deux cires l'une avec l'autre pour n'en faire  
qu'une ; & qu'ainsi nous avons par cette commu-  
nion le même corps & le même sang que J e s u s -

AUX HEBREUX. CHAP. X. 68;  
CHRIST: *Concorporei & consanguinei*, dit saint  
Cyrille de Jerusalem.

Mais enfin, avec quelle pureté de conscience pourrons-nous approcher de Dieu pour mériter de nous entretenir familièrement avec lui, soit qu'il nous parle par ses divines Ecritures, soit que nous lui parlions par la priere ? Qui est l'homme qui peut avoir le cœur assez pur pour être capable de ces communications toutes divines : Car, comme dit saint Basile dans les Regles qu'il a prescrites à ses Religieux, *si nous parlons à Dieu, c'est du cœur que nous lui devons parler, comme lorsqu'il nous parle, c'est à notre cœur qu'il parle.*

Maintenant, pour être nourri de la chair de J E S U S - C H R I S T, quelle préparation n'y doit-on point apporter ? La règle que Notre-Seigneur nous précrit, c'est qu'il faut que lui-même demeure en nous, & nous en lui; & que nous lui soyons intimement unis par la charité. C'est ce que saint Augustin explique excellemment, lorsqu'il dit : C'est donc proprement manger cette viande sainte, & boire ce divin breuvage, que de demeurer en J E S U S - C H R I S T demeurant en soi : d'où il s'ensuit que celui qui ne demeure pas en J E S U S - C H R I S T, & dans lequel J E S U S - C H R I S T ne demeure pas, ne mange pas spirituellement sa chair, ni ne boit pas son sang, mais plutôt il le reçoit à sa condamnation, parce qu'étant impur il a l'audace & la présomption de s'approcher indignement du Sacrement de J E S U S - C H R I S T, qui n'est reçû dignement que par ceux qui ont l'ame pure.

Ce sont-là les dispositions qu'il faut avoir pour entrer avec confiance dans le sanctuaire, & pour nous approcher dignement de Dieu sans crainte d'en être rejettés.

v. 24. & 25. Et considerons-nous les uns les autres, afin de nous entr'exciter à la charité & aux bonnes œuvres ; ne nous retirant point des assemblées des fidèles..... mais nous exhortant les uns les autres d'autant plus que vous voyez que le jour s'approche.

L'avis que donne ici saint Paul est très-important, qui est de ne se point retirer de l'assemblée des fidèles, mais de s'y trouver exactement eu égard aux grands avantages que l'on en retire , & à la perte que l'on fait quand on s'en retire. On ne peut pas douter que les assemblées chrétiennes ne soient très-utiles , & même nécessaires pour entretenir parmi les fidèles, non seulement l'esprit de concorde & de charité qui y doit regner , mais aussi la foi, les bonnes mœurs & la bonne discipline. JESUS-CHRIST dans son Evangile , pour inviter les fidèles à se trouver ensemble, dans ces vues , leur promet deux biens très-considerables ; le premier, c'est de leur accorder tout ce qu'ils demanderont ; le second , c'est de se trouver lui-même parmi eux, non seulement par la présence de sa divinité , mais aussi par l'assistance de sa grace. Je vous dis encore que si deux d'entre vous s'unissent ensemble sur la terre , quelque chose qu'ils demandent , elle leur sera accordée par mon Pere qui est dans le ciel : car en quelque lieu que se trouvent deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je m'y trouve au milieu d'eux.

*Matt. b.  
18. 19.  
20.*

En effet , comme c'est le propre des enfans de l'Eglise , d'avoir tous ensemble un même Pere; d'être unis par un même esprit ; d'être tous membres d'un même corps sous un seul chef , ce qui forme nécessairement une union étroite , il est bien juste & fort convenable d'entretenir par des assemblées l'union que forme la charité. Car comme,

AUX HEBREUX. CHAP. X. 687  
selon l'expression de l'Ecriture , le fer aiguise le fer , de même l'assemblée des Chrétiens aiguise & augmente la charité ; & quand la charité est augmentée , les dons de Dieu le sont aussi par une suite nécessaire.

Mais pour ne point parler des assemblées que les Evêques doivent faire dans les Conciles pour maintenir le dépôt de la foi , & pour rétablir les mœurs & la discipline ; les fidèles sont obligés de s'assembler dans les Eglises , & sur-tout dans leurs Paroisses , pour y assister aux Offices & aux prières publiques , pour y être instruits par leurs Pasteurs , pour y faire leurs sacrifices , & pour y édifier les autres par leurs exemples . Que si les Juifs ne manquaient point de se trouver dans leurs synagogues les jours de Sabbat & des Fêtes ordinaires , pour y entendre la lecture & l'explication de la parole de Dieu ; que si ils étoient obligés d'aller trois fois l'année à Jerusalem pour y offrir leurs sacrifices dans le temple , qui étoit le seul où ils pussent sacrifier à Dieu ; avec quel soin les Chrétiens doivent-ils se trouver aux assemblées qui se font dans les lieux sacrés où ils ont reçû le Baptême , pour y être nourris sous la conduite de leurs Pasteurs du pain de la parole de Dieu & de celui de la sainte Eucharistie , selon les ordonnances que l'Eglise en a faites dans ses Conciles . *Que l'on avertisse les peuples d'aller souvent à leurs Paroisses , au moins les jours de Dimanche & de grandes Fêtes.*

C'est-là où Dieu , selon l'ordre qu'il a établi dans son Eglise , répand ses grâces sur ceux qui écoutent la voix des Pasteurs qu'il leur a donnés pour les conduire : c'est-là où le peuple assemblé forme dans la prière publique comme une armée

Trib. Jeff.  
21. C.  
24. C. 44

qui fait à Dieu une sainte violence , & où il accorde souvent à la priere des Saints qui s'y trouvent, ce que les pecheurs n'obtiendroient point par eux-mêmes. Assistons donc regulierement à l'Office dans notre Paroisse , & y entendons la parole de Dieu , comme l'ordonne le Concile de Paris, tenu l'an 1528.

*¶. 26. jusqu'au 32. Car si nous pecbons volontairement après avoir reçû la connoissance de la verité , il n'y a plus désormais d'hostie pour les pechés , &c.*

On peut ici considerer deux choses qui regardent le peché volontaire commis après le Batême ; scévoir , l'énormité du peché mortel ; & la peine terrible dont il est suivi. Pour connoître la grandeur du peché , il faut comparer l'immense Majesté de Dieu avec le neant de la créature qui se revole contre son Createur : car celui qui peche volontairement par un violement de la loi de Dieu, s'Imagine qu'il peut subsister par lui-même dans la méconnoissance & dans l'indépendance de son Createur , & par une apostasie pleine d'orgueil & d'ingratitude il se retire de son obeissance , & ne voulant plus être assujetti à Dieu , il affecte de lui être égal autant qu'il est en son pouvoir. C'est ainsi que le premier homme est devenu superbe & apostat , & tous ses enfans qui imitent sa présomption , dit saint Augustin , retirent comme lui leur cœur de celui qui les a créés , pour vivre dans l'indépendance , comme s'ils pouvoient se suffire à eux-mêmes pour toutes choses , en usant des biens qu'ils recoivent de Dieu avec la même indifference que s'ils en étoient les maîtres absolus. C'est ce que nous représente le Saint-Esprit dans l'Ecclesiastique , en ces termes : *Le commencement de l'orgueil*

*Ecd. 19.  
10. 15.*

de l'homme est de commettre une apostasie à l'égard de Dieu ; parceque son cœur se retire de celui qui l'a créé : car le principe de tout péché est l'orgueil. Comme donc il combat & attaque la majesté infinie de Dieu , il renferme en soi une abomination qui ne peut être approfondie par l'esprit humain , Dieu seul en connoît la laideur & l'énormité.

Que si on considere après cela , que la bonté de Dieu a paru dans un excès aussi inconcevable que le péché même, le Verbe de Dieu ayant rabaissé la divinité jusqu'à se faire homme , & jusqu'à mourir d'une mort cruelle & honteuse pour sauver les hommes ; que doit-on penser de ceux qui par une ingratitude inouïe méprisent ses bienfaits,& oubliant ce qu'il a fait & ce qu'il a souffert pour eux durant sa vie mortelle ; les biens qu'il leur a faits , & les maux extrêmes dont il les a délivrés, ne laissent pas de l'offenser & de violer ses commandemens ? *N'est ce pas* , comme dit l'Apôtre , *fouler aux pieds JESUS-CHRIST même & le crocifier de nouveau* , puisque ce qu'ils commettent l'obligeroit à mourir encore une fois , si la mort qu'il a soufferte n'étoit capable de laver tous les péchés du monde ?

Qui peut donc s'étonner que la vengeance de Dieu ait de tout temps éclaté contre le péché , & qu'il ait attiré après soi des suites si funestes ? Il faut bien que le péché soit bien horrible aux yeux de Dieu,puisque il le punit avec tant de sévérité & tant de rigueur ; car il n'y a rien qui fasse mieux connoître l'horreur que Dieu en a , que la rigueur des peines dont il le châtie dès cette vie même , avant de le punir par des supplices éternels : nous voyons des preuves de cette vérité en une infinité d'endroits de l'Ecriture.

<sup>2. Petr.</sup>  
<sup>1. 4.</sup>  
<sup>Math.</sup>  
<sup>25. 41.</sup>

Les Anges rébelles , qui n'ont jamais commis qu'un seul péché , ont été incontinent précipités du haut des cieux dans l'enfer , sans que Dieu leur ait donné le temps de se reconnoître , ni aucune grace pour en faire pénitence. C'est ce que l'Apôtre saint Pierre nous apprend : *Dieu n'a point épargné les Anges qui ont péché , mais les a précipités dans l'abîme*, c'est-à-dire, dans le fond de l'enfer , & dans ce feu éternel qui leur a été préparé.

Peut-on voir un exemple de rigueur plus terrible que celui que Dieu a exercé contre le péché d'Adam , qui pour avoir mangé d'un fruit défendu , a été privé de la justice originelle & de toutes les autres grâces dont Dieu l'avoit enrichi , a été condamné à toute sorte de maux , & à la mort même ; & ce qu'il y a de plus étonnant , c'est que cette punition s'étend sur toute la postérité depuis le commencement du monde jusqu'à la consommation des siècles ; ce qui doit faire comprendre quelle est l'horreur que Dieu a du péché , puisqu'il exerce sa vengeance non seulement sur le coupable , mais aussi sur ses descendants.

Mais ce qui surpasse toute imagination c'est la punition que Dieu a tirée du péché en la personne adorable de son fils mourant à la croix par l'ordre de son Père pour expier les péchés des hommes. Si donc le Fils de Dieu , pour s'être revêtu de l'extérieur & de l'apparence du péché , a été livré à la mort , & à la mort la plus honteuse & la plus cruelle qui fut jamais; que doivent attendre ceux qui abusant des biens qu'ils ont reçus de Dieu même , pour l'offenser , profanent le sang que le Fils de Dieu a répandu pour eux , & par leur impénitence font outrage à l'esprit de la grâce ? Que leur restera

Est-il qu'un jugement effroyable , & l'ardeur du feu qui doit devorer les ennemis de Dieu ? Que si l'Apôtre dit , que c'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant , c'est que l'offense mortelle commise par une creature contre son Créateur est une chose si énorme , qu'il n'y a que Dieu qui comprenne la grandeur de la vengeance que sa justice en doit exiger.

¶. 32. jusqu'à la fin. Or rappelez en votre mémoire ce premier temps où après avoir été illuminés par le Baptême , vous avez soutenus de grands combats , &c.

Le saint Apôtre qui connoissoit bien la délicatesse de l'esprit humain , après avoir effrayé les Hébreux par les menaces de la vengeance divine & des punitions terribles que Dieu exerce contre ceux qui se retirent de son obéissance , les appaise & les adoucit par le souvenir des combats qu'ils ont soutenus dans les persecutions pour le nom de J E S U S - C H R I S T : semblable en cela aux Médecins qui , après avoir causé de la douleur par quelque incision , pensent aussi-tôt à adoucir le mal par quelque lenitif. Mais quoiqu'il les loue de leur courage , de leur désintérêtlement , & de leur charité envers leurs frères , il ne se relâche pourtant point à leur égard , il leur déclare qu'il est nécessaire qu'ils supportent constamment jusqu'à la fin les traverses & les afflictions qu'ils ont à souffrir de la part de tous leurs ennemis dans la vûe des biens qui leur sont promis. Cette perséverance dans les maux pour conserver sa foi , est un martyre plus long , & qui souvent n'est pas moins difficile à supporter que les supplices que font souffrir les persecuteurs : Mais ce qui est d'une grande consolation pour ceux

692 EPISTRE DE S. PAUL  
qui souffrent pour la justice & pour l'averité, c'est premièrement que ce n'est que pour un peu de temps :  
*Habac.*  
3. 4. Encore un peu de temps, dit notre grand Apôtre,  
après le Prophète, & celui qui doit venir viendra,  
*2. Cor.*  
4. 17. & ne tardera pas : En second lieu, parceque ce moment de peines légères, comme il dit ailleurs, est suivi d'une gloire incomparable, qu'il appelle ici des biens excellens & qui ne periront jamais : Enfin cette patience est nécessaire pour éviter des peines éternelles : Nous n'avons garde, dit-il, de nous retirer en perdant courage ; ce qui seroit notre ruine.



## CHAPITRE XL

1. OR la foi est le fondement // des choses que l'on doit espérer, & une pleine conviction de celles qu'on ne voit point.

2. C'est par la foi que les anciens Pères ont reçû de Dieu un témoignage si avantageux.

3. C'est par la foi que nous savons que le monde a été fait  
*Gen. 1.* 3. par la parole de Dieu, & que tout ce qui est visible a été formé, n'y ayant rien auparavant que d'invisible //.

¶. 1. autr. est ce qui rend prémierement formées d'autres choses visibles, comme elles le sont

¶. 3. Grec. de sorte que les choses visibles n'ont point été maintenant.

1. Et antem fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium.

2. In hac enim testimoniū consecutus sunt fenes.

3. Fide intelligimus aptata esse facula verbo Dei; ut ex invisibilibus visibilia fierent.

AUX HEBREUX. CHAP. XI. 693

4. Fide plurimam hostiam Abel , quam Cain , obeulit Deo , per quam testimonium consecurus est esse iustus , testimonium perhibente muneribus ejus Deo ; & per illam defunctus adhuc loquitur.

5. Fide Henoch translatus est , ne videret mortem , & non inventiebarat , quia transfuit illum Deus : ante translationem enim testimonium habuit placuisse Deo.

6. Sine fide autem impossibile est placere Deo. Credere enim oportet accedentem ad Deum , quia est , & inquirentibus se remunerat.

7. Fide Noe , responso accepto de iis que adhuc non videbantur , metuens aptavit arcam in salutem domus suæ , per quam damnavit mundum : & justitiae , quæ per fidem est , heres est institutus .

4. C'est par la foi qu'Abel <sup>Gen. 4.</sup> offrit à Dieu une plus excellente hostie que Cain , & qu'il <sup>Mark. 14. 15.</sup> est déclaré juste , Dieu lui-même rendant témoignage qu'il a accepté ses dons ; & c'est à cause de sa foi qu'il parle encore après sa mort <sup>16.</sup>

5. C'est par la foi qu'Henoch <sup>Gen. 5.</sup> a été enlevé du monde , afin <sup>Eccl. 44.</sup> qu'il ne mourût pas ; & on ne l'y a plus vu , parceque Dieu l'avoit transporté *ailleurs*. Car l'Ecriture lui rend ce témoignage , qu'avant que d'avoir été ainsi enlevé , il plaisoit à Dieu.

6. Or il est impossible de plaire à Dieu sans la foi ; car pour s'approcher de Dieu , il faut croire premierement qu'il y a un Dieu , & qu'il récompensera ceux qui le cherchent.

7. C'est par la foi que Noé <sup>Gen. 6.</sup> ayant été divinement averti <sup>Eccl. 44.</sup> de ce qui devait arriver , & <sup>17.</sup> appréhendant ce qu'on ne voyoit point encore , bâtit l'arche pour sauver sa famille , & en la bâtant condamna le monde <sup>18.</sup> , & devint héritier .

\*. 4. antr. étant mort pour la foi , il parle encore.

\*. 7. expl. de son incredulité à sa parole.

## 694 EPISTRE DE S. PAUL

tier de la justice qui naît de la foi.

*Gen. 12.  
4.* 8. C'est par la foi <sup>¶</sup> que celui qui reçut depuis le nom d'Abraham, obeit en s'en allant dans la terre qu'il devoit recevoir pour héritage <sup>¶</sup>, & qu'il partit sans savoir où il alloit.

9. C'est par la foi qu'il demeura dans la terre qui lui avoit été promise, comme dans une terre étrangere, habitant sous des tentes avec Isaac & Jacob, qui devoient être héritiers avec lui de cette promesse.

10. Car il attendoit cette cité bâtie sur un *ferme* fondement, de laquelle Dieu même est le fondement & l'architecte.

*Gen. 17.  
19.* 11. C'est aussi par la foi que Sara étant sterile, reçut la vertu de concevoir un enfant <sup>¶</sup>, lorsqu'elle n'étoit plus en âge d'en avoir, parce qu'elle crut fidelle & véritable celui qui le lui avoit promis.

12. C'est pourquoi <sup>¶</sup> il est

\* ¶ 8. Autr. qu'Abraham étant appellé. ¶ ibid. expl. dans sa postérité.

8. Fide qui vocatur Abraham obedivit in locum exire, quem accepturus erat in hereditatem : & exiit, nesciens quod iret.

9. Fide demoratus est in terra reprobationis, tanquam in aliena, in casulis habitando, cum Isaac & Jacob coheredibus reprobationis ejusdem.

10. Expectabat enim fundamenta habentem civitatem : cuius artifex & conditor Deus.

11. Fide & ipsa Sara sterilis virtutem in conceptionem seminis accepit, etiam preter tempus ætatis : quoniam fidelem credidit esse eum, qui repromiserat.

12. Propter quod &

\* ¶ 11. Grec. & qu'elle eût un fils. ¶ 12. expl. à cause de sa foi.

ab uno orti sunt ( & hoc emortuo) tanquam fidera cœli in multitudinem , & sicut arena , quæ est ad oram maris , innumerabilis.

sorti d'un homme seul , & qui étoit déjà comme mort // , une posterité aussi nombreuse que les étoiles du ciel , & que le sable innombrable qui est sur le bord de la mer.

13. Juxta fidem defuncti sunt omnes isti , non acceptis recompensationibus , sed à longè eas aspicientes , & fatalantes , & confidentes quia peregrini & hospites sunt super terram.

13. Tous ces *Saints* sont morts dans la foi , n'ayant point reçû les biens que Dieu leur avoit promis , mais les voyant & comme les sauvant <sup>Moyez Gen. 13. 4. &c 47.</sup> de loin , & confessant qu'ils étoient étrangers & voyageurs sur la terre.

14. Qui enim hac dicunt , significant se patriam inquirere.

14. Car ceux qui parlent de la sorte , font bien voir qu'ils cherchent leur patrie.

15. Et si quidem ipsius meminissent de qua exierunt , habebant utique tempus revertendi:

15. Que s'ils avoient eu dans l'esprit celle dont ils étoient sortis , ils avoient assez de temps pour y retourner :

16. nunc autem meliorem appetunt , id est , cœlestem. Ideò non confunditur Deus vocari Deus eorum : paravit enim illis civitatem.

16. mais ils en desiroient une meilleure , qui est la patrie celeste. Aussi Dieu ne rougit point d'être appellé leur Dieu , parcequ'il leur a préparé une cité.

17. Fide obtulit Abraham Isaac , cum tentaretur , & unigenitum offerebat , qui suscepserat recompensationes:

17. C'est par la foi qu'Abraham offrit Isaac , lorsque Dieu le voulut tenter , car c'étoit son fils unique qu'il offroit , lui qui avoit reçû les promesses de Dieu.

*¶. 12. expl. par son grand âge,*

696 EPISTRE DE S. PAUL

*Gen. 11.* 18. & à qui il avoit été dit : La race qui portera votre nom, est celle qui naîtra d'Isaac :

*Gen. 27.* 19. mais il pensoit en lui-même que Dieu le pourroit bien ressusciter après sa mort, & ainsi il le recouvrira comme d'entre les morts, en figure de la resurrection.

*Gen. 27. 39.* 20. C'est par la foi qu'Isaac donna à Jacob & à Esau une bénédiction qui regardoit l'avenir.

*Gen. 48.* 21. C'est par la foi que Jacob mourant benit chacun des enfans de Joseph, & qu'il s'inclina profondément devant le bâton<sup>l'</sup> de commandement que portoit son fils<sup>l'</sup>.

*Gen. 50.* 22. C'est par la foi que Joseph mourant, parla de la fortune des enfans d'Israël hors de l'Egypte, & qu'il ordonna qu'on en transportât ses os.

*Exod. 2.* 23. C'est par la foi qu'après que Moïse fut né, son pere & sa mere le tinrent caché durant trois mois, ayant vu dans cet enfant une beauté extra-ordinaire, & qu'ils n'appren-

\*. 21. letter. adora le bout de son bâton.

Ibid. expl. il revera dans la marque de la grandeur de son bâton,

18. ad quem dictum est : Quia in Isaac re-  
cabitur tibi semen :

19. arbitrans quia & à mortuis suscitare potens est Deus : unde cum & in parabolam accepit.

20. Fide & de futuri benedixit Isaac Ja-  
cob, & Esau.

21. Fide Jacob moriens, singulos filiorum Joseph benedixit : & adoravit fastigium vir-  
ginei ejus.

22. Fide Joseph moriens, de profectio-  
ne filiorum Israel me-  
moratus est, & de offi-  
bus suis mandavit.

23. Fide Moyses, natus, occultatus eft  
mensibus tribus à pa-  
rentibus suis, eo quod  
vidissent elegantem in-  
fantem, & non timue-  
runt regis edictum.

henderent point l'édit du Roi.

24. Fide Moyses, grandis factus, negavit se esse filium filia Pharaonis,

24. C'est par la foi que lorf- *Exod. 14. 11.*  
que Moïse fut devenu grand,<sup>11.</sup> il renonça à la qualité de fils de la fille de Pharaon ;

25. magis eligens affligi cum populo Dei, quam temporalis peccati habere jucunditatem,

25. & qu'il aimait mieux être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir si court qui se trouve dans le péché ;

26. Majores divitias testimans thesauro Agyptiorum, impropterium Christi : aspiciebat enim in remunerationem.

26. Jugeant que l'ignomnie de JESUS-CHRIST<sup>4</sup> étoit un plus grand trésor que toutes les richesses de l'Egypte, parcequ'il envisageoit la récompense.

27. Fide reliquit Agyptum, non veritus animositatorem regis; invisibilem enim tanquam videns sustinuit.

27. C'est par la foi qu'il quitta l'Egypte<sup>4</sup>, sans craindre la fureur du Roi; car il demeura ferme & constant comme s'il eût vu l'invisible.

28. Fide celebravit Pascha, & sanguinis effusionem: ne qui vastabat primitiva tangere eos.

28. C'est par la foi qu'il célébra la Pâque, & qu'il fit l'aspersion du sang de l'agneau, afin que l'Ange qui tuoit tous les premiers-nés, ne touchât point aux Israélites.

29. Fide transierunt

29. C'est par la foi<sup>4</sup> qu'ils *Exod. 12. 21. 22.*

¶. 26. expl. dont il éroit la figure.  
¶. 27. expl. ou la première fois, ¶. 29. expl. de Moïse

passerent à pied-sèc la mer-rouge ; au lieu que les Egyptiens ayant voulu tenter le même passage , furent engloutis par les eaux.

*Jos. 6. 10.* 30. C'est par la foi // que les murailles de Jericho tomberent par terre , après qu'on en eut fait le tour sept jours durant.

*Jos. 2. 3.* 31. C'est par la foi que Rahab , qui étoit une femme débauchée // , ayant sauvé les espions de Josué , qu'elle avoit reçus chez elle , ne fut point enveloppée dans la rui- ne des incredules.

32. Que dirai-je davan- tage ? Le temps me manquera , si je veux parler de Gedeon , de Barac , de Samson , de Jephthé , de David , de Samuel , & des Prophetes ;

*\* Plu-  
seurs Ss.  
Martyrs.* 33. qui † par la foi ont conquis les royaumes ; ont accompli les devoirs de la ju- stice & de la vertu ; ont reçû l'effet des promesses ; ont fer- mé la gueule aux lions :

34. ont arrêté la violence du feu ; ont évité le tran-

mare rubrum tanquam per aridam terram : quod experti Ägyptui, devorati sunt.

30. Fide mari Jeri- cho corruerunt , cir- cuitu dierum septem.

31. Fide Rahab me- retrix non perit cum incredulis , excipieas exploratores cum pace.

32. Et quid adhuc dicam ? Deficit enim me tempus enarran- tem de Gedeon, Barac, Samson, Jephre, Da- vid, Samuel, & Pro- phetis :

33. qui per fidem vicerunt regna , ope- rati sunt iustitiam , adepti sunt recompensa- nes , obturaverunt ora leonum ,

34. extinxerunt im- petum ignis , effuge-

¶. 30. expl. de Josué & de l'armée d'Israël. gnifie aussi une horeliere ou ca- baretiere.

¶. 31. expl. le mot hebreu si-

AUX HEBREUX. CHAP. XL 699  
runt aciem gladii, con-  
valuerunt de infirmi-  
tate, fortes facti sunt  
in bello, castra verte-  
runt exterorum :

35. acceperunt mu-  
lieres de resurrectione  
mortuos suos. Alii au-  
tem distenti sunt, non  
suscipientes redemptio-  
nem, ut meliorem in-  
venirent resurrectionem.

36. Alii verò ludi-  
bria & verbena experti,  
insuper & vincula &  
carceres :

37. lapidati sunt,  
secti sunt, tentati sunt,  
in occisione gladii mor-  
tui sunt : circuierunt  
in melotis, in pellibus  
caprinis, egentes, an-  
gustiati, afficti :

38. quibus dignus  
non erat mundus, in  
solitudinibus errantes,  
in montibus & speluncis,  
& in cavernis ter-  
rae.

chant des épées ; ont été  
gueris de leurs maladies ;  
ont été remplis de force &  
de courage dans les combats ;  
ont mis en fuite les armées  
des étrangers ;

35. & // ont rendu aux  
femmes leurs enfans, les  
ayant ressuscités après leur  
mort. Les uns ont été cruel-  
lement tourmentés, ne vou-  
lant point racheter leur vie  
présente ; afin d'en trouver  
une meilleure dans la resur-  
rection.

36. Les autres ont souffert  
les mocqueries & les fouets ;  
les chaînes & les prisons.

37. Ils ont été lapidés, ils  
ont été sciés, ils ont été  
éprouvés *en toute maniere* ;  
ils sont morts par le tran-  
chant de l'épée ; ils étoient va-  
gabonds, couverts de peaux  
de brebis & de peaux de che-  
vres, étant abandonnés, affli-  
gés, persécutés ;

38. eux dont le monde n'é-  
toit pas digne ; & ils ont passé  
leur vie errant dans les déserts  
& dans les montagnes, & se  
retirant dans les antres &

\*. 35. aut. que les femmes ont recouvré leurs *enfans* morts, Dieu  
les ayant ressuscités

Tome IV.

700 EPISTRE DE S. PAUL  
dans les cavernes de la terre.

39. Cependant toutes ces personnes à qui l'Ecriture rend un témoignage si avantageux à cause de leur foi §, n'ont point reçû la récompense promise.

40. Dieu ayant voulu par une faveur particulière qu'il nous a faite , qu'ils ne refusent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur.

39. Et hi omnes testimonio fiduci probati , non acceperunt reprobationem.

40. Deo pro nobis melius aliquid providente , ut non sine nobis consummarentur.



S E N S   L I T T E R A L .

¶. i. *O*r la foi est le fondement des choses que l'on doit espérer , & une pleine conviction de celles qu'on ne voit point.

*Or la foi est le fondement des choses que l'on doit espérer , &c.* L'Apôtre après avoir exhorte dans le chapitre précédent les Hebreux à demeurer fermes dans la profession du Christianisme par l'espérance d'une prompte récompense moyennant la foi en J E S U S - C H R I S T , declare plus particulierement dans ce chapitre , pour confirmer cette exhortation , les deux effets principaux que la foi produit dans l'âme du fidèle ; dont le premier est de le rendre certain des promesses de Dieu , qui paraissent les plus éloignées ; & le second , de le persuader fortement & invisiblement des vérités & des mystères que Dieu a révélés , quoique ces vérités ne soient pas évidentes à la raison , & qu'elles lui paraissent même incompréhensibles.

¶. 2. C'est par la foi que les anciens Peres ont reçu de Dieu un témoignage si avantageux.

C'est par la foi, telle que je viens de décrire, que les anciens Peres ont reçu de Dieu un témoignage si avantageux : prenez donc garde que la vôtre soit semblable, si vous voulez qu'elle soit approuvée de Dieu & suivie de la récompense.

¶. 3. C'est par la foi que nous savons que le monde a été fait par la parole de Dieu, & que tout ce qui est visible a été formé, n'y ayant rien auparavant que d'invisible.

C'est par la foi. Ce verset semble être mis comme par parenthèse. Le sens est : Nous ne voyons pas seulement les effets merveilleux & la vertu de la foi dans les exemples des anciens Peres ; mais nous les pouvons même appercevoir en nous-mêmes, puisqu'elle nous fait croire avec une pleine certitude la chose du monde la plus difficile à comprendre, qui est le mystère de la création, quoique cette vérité soit infiniment élevée au-dessus de la raison naturelle, qui enseigne qu'on ne peut rien faire de ce qui n'est rien.

*Que nous savons que le monde a été fait, Lettr. Les siecles, c'est à-dire, tout l'univers sujet à la vicissitude des temps, & dont la durée se mesure par le temps. Par la parole de Dieu, c'est-à-dire, par la seule volonté qui l'a produit de rien.*

*Et que tout ce qui est visible a été formé, &c. c'est-à-dire, la première production qui s'est faite, des choses que nous voyons, comme des hommes, des animaux, des arbres, & de toutes les autres choses, ne s'est pas faite par des choses de même espèce, mais par la seule volonté de Dieu, qui a disposé & formé de la matière qu'il avoit créée tout ce qu'il lui a plu.*



¶ V. 4. C'est par la foi qu'Abel offrit à Dieu une plus excellente hostie que Caïn , & qu'il est déclaré juste : Dieu lui-même rendant témoignage qu'il a accepté ses dons , & c'est à cause de sa foi qu'il parle encore après sa mort.

¶ C'est par la foi qu'Abel offrit à Dieu une plus excellente hostie que Caïn , c'est-à-dire , plus agreable à Dieu que celle de Caïn qui étoit sans foi. L'Apôtre déclare par l'ordre des temps , comment les Peres anciens ont été approuvés de Dieu par la foi. Cette foi d'Abel consistoit principalement en deux choses : la premiere , en ce qu'il reconnoissoit Dieu par ce sacrifice pour son souverain Seigneur : car cette reconnaissance accompagnée d'humilité & de soumission , comme elle étoit , est un excellent acte de foi. La seconde , en ce qu'en offrant visiblement ce sacrifice à Dieu , il lui offroit l'invisiblement le sacrifice de J E S U S - C H R I S T dont celui qu'il offroit n'étoit qu'une figure , croyant fermement qu'il ne pouvoit obtenir la remission de ses pechés que par ce divin sacrifice.

*Et qu'il est déclaré juste , non pas que la foi seule l'eût justifié , mais parceque la foi étoit le fondement de sa justice & de ses bonnes œuvres ; ou bien l'Apôtre parle de la foi qui opere par la charité.*

*Dieu lui-même rendant témoignage qu'il a accepté ses dons ; ayant envoyé le feu du ciel sur son sacrifice pour le consumer en signe d'approbation.*

*Et c'est à cause de sa foi qu'il parle encore après sa mort . C'est une maniere de parler figurée , c'est-à-dire , que l'excellence & le merite de la foi de ce saint personnage subsiste encore après sa mort devant Dieu , & que c'est ce qui excite Dieu à ven-*

V. 5. C'est par la foi qu'Enoch a été enlevé du monde, afin qu'il ne mourût pas, & on ne l'y a plus vu, parceque Dieu l'avoit transporté ailleurs : car l'Ecriture lui rend ce témoignage, qu'avant que d'avoir été ainsi enlevé il plajoit à Dieu.

C'est par la foi en Dieu & en son Fils JESUS-CHRIST, qui étoit l'objet de la foi de tous les Patriarches & de tous les fidelles de l'ancien Testament ; qu'Enoch a été enlevé du monde, afin qu'il ne mourût pas jusqu'à la fin du monde , auquel temps , selon la commune creance de l'Eglise il sera mis à mort avec Elie par l'Antechrist. Car l'Ecriture lui rend ce témoignage , &c. Le sens est : pour marquer que cette translation d'Enoch doit être attribuée au merite de la foi , c'est que quand l'Ecriture parle de cette translation , elle n'en donne point d'autre raison , sinon qu'il avoit plu à Dieu. Or il n'a pu plaire à Dieu que par la foi , & c'est en effet par la foi qu'il lui a plu , comme l'Apostre le prouve par le verset suivant.

V. 6. Or il est impossible de plaire à Dieu sans la foi : car pour s'approcher de Dieu , il faut croire premierement qu'il y a un Dieu , & qu'il récompensera ceux qui le cherchent.

Or il est impossible de plaire à Dieu sans la foi actuelle , qui consiste à croire en Dieu , & à la vérité de ses promesses.

Car pour s'approcher de Dieu , & lui rendre un vrai culte il faut croire premierement qu'il y a un Dieu , c'est-à-dire , tenir cette vérité pour certaine , non seulement parceque nous en sommes persuadés par la raison naturelle qui se peut tromper ; mais aussi parcequ'elle nous a été revelée d'une

704 EPISTRE DE S. PAUL  
maniere surnaturelle & qui est infaillible, ce qu'il nous oblige à nous soumettre humblement à cette créance, & à la professer de bouche dans les occasions.

*Et qu'il récompense de la vie éternelle ceux qui le cherchent, par les moyens qu'il a établis, qui sont les bonnes œuvres faites par la grâce, l'usage des Sacremens & des signes extérieurs qu'il a institués dans toutes les loix, naturelle, écrite, & de grâce, pour se reconcilier avec lui ; ce qui comprend la foi, pour le moins confuse, au Messie promis ; puisque la grâce n'a jamais été accordée aux hommes, & ne leur sera jamais donnée que par ses mérites. Voyez Act. 4. 12. Or quand l'Apôtre dit que pour approcher de Dieu, il faut croire qu'il récompensera ceux qui le cherchent, il laisse à conclure tacitement qu'il faut aussi croire qu'il punira ceux qui ne le cherchent pas : & que comme la récompense sera éternelle, le supplice le sera aussi.*

¶. 7. *C'est par la foi que Noé ayant été divinement averti de ce qui devoit arriver, & appréhendant ce qu'on ne voyoit point encore, bâtit l'Arche pour sauver sa famille, & en la bâtiſſante condamna le monde & devint héritier de la justice qui naît de la foi.*

*C'est par la foi que Noé par une grâce toute singulière de Dieu, ayant été averti long-temps avant le déluge, c'est-à-dire, six-vingts ans, tant pour lui que pour les autres hommes ; de ce qui devoit arriver, c'est-à-dire, du déluge universel.*

*Et appréhendant ce qu'on ne voyoit point encore, tout de même que s'il eut été présent, ce qui rend la foi d'autant plus recommandable ; car les infidèles*

d'elles ne croient que les maux présens & ceux qu'ils voient de leurs yeux. D'autres traduisent :

*Apprehendant ce qu'il n'avoit encore jamais vu*, ce qui marque que la cause de sa grande apprehension venoit de la prévoyance d'un malheur qui étoit si grand & si extraordinaire , qu'il n'en avoit pas encore vu de semblable , ni entendu parler qu'il en fût arrivé un pareil.

*Bâtit l'arche* , selon le modèle que Dieu lui inspira. Voyez Gen. 6. pour sauver sa famille seulement , qui n'étoit que de huit personnes , non que l'Arche ne fût assez grande pour en sauver plusieurs autres , ni que Noé manquât de charité ni de bonne volonté pour les sauver : mais Dieu fit connoître à ce saint Patriarche qu'il vouloit détruire tous les hommes à l'exception de sa famille.

*Et en la bâtissant condamna le monde* , c'est-à-dire , il fit voir en bâtant l'arche combien le reste des hommes étoient coupables & dignes de punition , de négliger son exemple & de ne pas tâcher comme lui de détourner la colère de Dieu de dessus eux par une véritable conversion. Ou bien ; pendant qu'il bâtissoit l'Arche il avoit soin d'avertir les hommes , & de condamner par sa prédication leur vie débordée.

*Et devint à cause de sa foi* , suivie de l'obéissance qu'il rendit à Dieu en bâtant l'arche , *héritier de la justice qui naît de la foi* , c'est-à-dire ; il obtint de Dieu le don , ou plutôt l'augmentation de la justice chrétienne , qui ne vient point des propres mérites comme la justice des hommes , mais de la foi en J E S U S - C H R I S T , & pour cette justice il reçoit le droit de la beatitude qui en est le prix. Ceci fait voir manifestement que la foi de Noé

ne s'arrêtoit pas simplement à la promesse de la conservation de sa famille : mais que le principal objet de sa foi étoit JESUS-CHRIST qu'il regardoit comme le fondement & la cause meritoire de son salut , & de celui de toute sa posterité : ce qui se doit dire de tous les anciens Peres.

*V. 8. C'est par la foi que ceux qui reçus depuis le nom d'Abraham, obéit en s'en allant dans la terre qu'il devoit recevoir pour héritage , & qu'il partit sans savoir où il alloit.*

*C'est par la foi à la promesse de la terre de Canaan , mais sur-tout à la promesse de la beatitude éternelle figurée par la terre de Canaan ; que ceux qui reçut depuis le nom d'Abraham , c'est-à-dire, que Dieu même nomma Abraham. Autr. C'est par la foi qu'Abraham ayant été appellé de Dieu d'une maniere extraordinaire sensible & exterieure , lui ayant fait entendre sa voix , comme celle d'un homme qui lui auroit parlé.*

*Obeit , promptement , volontairement , & sans considerer la peine & l'embarras , ni toutes les suites où cette obeissance l'alloit engager, en s'en allant avec toute sa famille qui étoit très nombreuse , & celle de son neveu Lorth qui étoit de son pays & de sa même famille ; dans la terre de Canaan , qu'on nomme à présent la Palestine , qu'il devoit recevoir en la personne de ses descendans qui en furent les possesseurs.*

*Et qu'il partit , premierement de la ville d'Ur, qui étoit le lieu de sa naissance , & puis de Haran après la mort de Tharé son pere. Toutes ces deux Villes étoient de la Mesopotamie. Sans savoir où il alloit , c'est-à-dire, sans sçavoir la qualité du pays, ni de ses habitans , ni le lieu précisément où il de-*

voit habiter , ce qui marque la grandeur & l'excellence de la foi d'Abraham. L'Apôtre ne dit pas, *sans savoir* qui l'appelloit , mais , *sans savoir où il alloit*. Il suppose au-contreire que la vocation de Dieu étoit très-évidemment connue à Abraham. D'où nous apprenons que l'obscurité qui est dans la foi n'est pas à l'égard de la revelation de Dieu ; puisqu'il nous doit être évident que Dieu nous en a revelé les mysteres ; mais qu'elle est seulement à l'égard des mysteres mêmes qui nous sont revelés. Cette évidence de la revelation n'ôte pas le mérite de la foi , parceque l'obscurité de la chose revelée s'oppose encore assez d'elle-même à la nature corrompue , qui est toute pleine de doutes & de défiances , pour en faire un sujet de mérite aux fidèles.

*V. 9. C'est par la foi qu'il demeura dans la terre qui lui avoit été promise, comme dans une terre étrangere, habitant sous des tentes, avec Isaac & Jacob, qui devoient être héritiers avec lui de cette promesse.*

*C'est par la foi qu'il demeura dans la terre qui lui avoit été promise.* L'Apôtre veut dire que c'est un pur effet de la foi d'Abraham , d'être demeuré ferme & tranquille dans le pays de Canaan , sans posséder aucun fond de terre , & sans avoir jamais vu l'accomplissement de la promesse que Dieu lui avoit faite de la possession de ce pays.

*Comme dans une terre étrangere , c'est-à-dire , sans posséder en propre aucun fond de terre que le sepulcre de sa femme qu'il avoit acheté , comme s'il n'avoit eu aucun droit à la possession du pays.*

*Habitant sous des tentes , comme font les soldats & ceux qui ne veulent pas s'arrêter dans un pays ,*

Y y ij

*Avec Isaac & Jacob, &c.* c'est-à-dire, qu'Isaac & Jacob aussi bien que lui & par un même esprit de foi , demeurerent dans la terre de Canaan comme dans une terre étrangere , & qu'ils y habiterent aussi bien que lui sous des tentes , sans aucune demeure arrêtée. Saint Paul ne veut pas dire qu'ils furent sous les mêmes tentes , puisque leurs habitations étoient séparées à la naissance de Jacob. Il ajoute ceci pour relever la foi d'Abraham , qui n'entra point en défiance des promesses de Dieu, quoiqu'il n'en vît point l'accomplissement ni en sa personne ni en celle de son Fils : ce qui auroit dû en apparence le faire douter de la vérité de la promesse , voyant qu'elle ne s'executoit point , ni sur lui , ni sur sa postérité.

*¶. 10. Car il attendoit cette cité bâtie sur un ferme fondement , de laquelle Dieu même est le fondateur & l'architecte.*

*Car.* L'Apôtre explique plus clairement quelle étoit cette foi qui portoit Abraham & ses enfans à ne point perdre courage dans cette maniere de vie; il dit que c'étoit l'assurance ferme qu'ils avoient que Dieu accompliroit un jour la promesse qu'il leur avoit faite de la terre de Canaan dans la personne de leurs descendants , en leur donnant au-lieu de tentes où ils faisoient leur demeure, une demeure stable & assurée dans la ville de Jerusalem & les autres de sa dépendance ; & quant à leurs personnes & celles de toute leur postérité spirituelle, qu'il accompliroit sa promesse d'une maniere bien plus avantageuse & plus sublime , en leur accordant la beatitude & le repos éternel figuré par le pays de

Canaan , & sur-tout par la ville de Jerusalem.

*Il attendoit cette cité , c'est-à-dire , la Jerusalem terrestre , qui étoit l'objet matériel & sensible des promesses de Dieu : mais sur-tout la Jerusalem celeste , qui en étoit l'objet spirituel , & dont la terrestre n'étoit que la figure.*

*Bâtie sur un ferme fondement , c'est-à-dire , qui ne se transporte pas comme les tentes. Il a égard , selon le sens littoral de la promesse , à la fermeté des fondemens de la ville de Jerusalem , & selon le sens spirituel , à la solidité & à l'éternité de la beatitude celeste.*

*De laquelle Dieu même est le fondateur & l'Architecte.* Saint Paul parle ici , selon le sens littoral , de la ville de Jerusalem , telle qu'elle a été bâtie par David , Salomon & les autres Rois leurs descendants , & il dit que c'est Dieu même qui a prescrit la forme de la bâtier , & qui a donné les moyens efficaces pour en executer le dessein : & selon le sens mystique & spirituel il veut dire que c'est Dieu seul qui a créé le Ciel , & qui en a formé l'idée & le dessein. Voyez Is. 45. 12. Job. 9. 8. ou plutôt que lui seul est auteur de la beatitude éternelle , & que c'est lui seul qui l'a donné à ses fidèles.

¶. 11. *C'est aussi par la foi que Sara étant stérile , reçut la vertu de concevoir un enfant , lorsqu'elle n'étoit plus en âge d'en avoir , parcequ'elle crut fidelle & véritable celui qui le lui avoit promis.*

*C'est aussi par la foi que Sara , femme d'Abraham , étant stérile de sa nature , reçus de Dieu par un miracle tout particulier , la vertu de concevoir un enfant , qui fut appellé Isaac. Cette même vertu fut rendue à Abraham , en qui elle étoit éteinte à cause de sa vieillesse étant âgé de cent ans.*

Y y iij

*Lorsqu'elle n'étoit plus en âge d'en avoir. L'Apôtre ajoute cette circonstance pour faire voir que la fécondité de Sara étoit un double miracle, & qu'on n'en pouvoit nullement douter. Parcequ'elle crut fidelle & véritable celui qui le lui avoit promis, après avoir corrigé son incredulité. Ainsi comme il n'est fait aucune mention dans l'Ecriture de la correction de cette incredulité de Sara, il y en a qui croient que l'Apôtre ne parle pas ici de la foi de cette femme, mais de la foi d'Abraham qui merita que sa femme devint féconde de stérile qu'elle étoit : c'est pourquoi au-lieu de traduire, parcequ'elle crut fidelle ; ils traduisent , parcequ'il crut fidelle.*

Or cette foi d'Abraham & de Sara ne s'arrêtait pas tant à la promesse particulière qui avoit été faite à Abraham qu'il auroit un fils , qu'à celle qui lui avoit été faite du Messie , & de toute sa postérité spirituelle en la personne d'Isaac qui en étoit la figure , puisque ces saints Patriarches ne s'arrêtatoient pas tant au sens littoral des promesses , qu'au sens mystique & spirituel , comme cela se peut voir encore dans la suite de ce chapitre ; de sorte que c'étoit la foi en J E S U S - C H R I S T qui étoit le fondement & comme l'ame de la foi qu'ils avoient aux autres promesses particulières de Dieu.

\*. 12. *C'est pourquoi il est sorti d'un homme seul & qui éroit déjà comme mort , une postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel , & que le sable innombrable qui est sur le bord de la mer.*

*C'est pourquis il est sorti d'un homme seul , c'est-à-dire , d'Abraham & de Sara qui ne faisoient qu'une même chair , ou bien il n'entend parler*

simplement que d'Abraham, Voyez Malach. 2. 15.  
*Et qui étoit déjà comme mort à l'égard des fonctions naturelles de la génération étant âgé de cent ans.*

Une posterité, c'est-à-dire, toute la nation des Juifs, qui étoit la figure des fidèles qui sont la vraie posterité spirituelle d'Abraham : aussi nombreuse que les étoiles du ciel, &c. L'Ecriture use souvent de cette sorte d'hyperbole. Voyez Genes. 15. 5. 22. 17. 26. 4. & 32. 12. Exod. 32. 13. Deut. 1. 10. Chron. 27. 23. & ailleurs.

*¶. 13. Tous ces Saints sont morts dans la foi, n'ayant point reçû les biens que Dieu leur avoit promis, mais les voyant & comme les saluant de loin, & confessant qu'ils étoient étrangers & voyageurs sur la terre.*

Tous ces Saints, c'est-à-dire, Abraham, Isaac & Jacob, sont morts aux promesses que Dieu leur avoit faites de posséder la terre de Canaan, dans la foi, croyant fermement que quoique Dieu ne les eût point accomplies en leurs personnes, il les accompliroit en celles de leurs descendants.

*N'ayant point reçû les biens que Dieu leur avoit promis actuellement & réellement : car ils en avoient reçû le droit pour le transmettre à leurs descendants.*

*Mais les voyant en esprit par le moyen de la foi, & comme les saluant de loin, de même que ceux qui voyagent sur la mer saluent les lieux où ils vont dès qu'ils les apperçoivent. C'est pour montrer que leur foi étoit accompagnée d'un ardent désir de voir l'accomplissement des promesses. L'Apôtre dit ceci, parceque la promesse qui fut faite à Abraham de la terre promise ne devoit être*

executée que 430. ans après; ce qui sert aussi à faire voir l'excellence de la foi de ces Patriarches, puisqu'elle n'étoit pas ébranlée par la distance qu'il y avoit du temps des promesses à celui de l'accomplissement.

*Et confessant qu'ils étoient étrangers & voyageurs sur la terre, c'est-à-dire, avouant qu'ils n'avoient aucun droit de propriété pendant leur vie dans la terre de Canaan, & qu'ils y étoient comme dans une terre étrangere & comme des voyageurs. Et c'est ainsi que saint Paul l'a entendu, comme il paraît par le verset qui suit.*

¶. 14. *Car ceux qui parlent de la sorte, font bien voir qu'ils cherchent leur patrie.*

*Car ceux qui parlent de la sorte, font bien voir qu'ils ne sont pas encore en possession du pays qui leur étoit promis pour être leur patrie, & qu'ils attendent encore l'execution de cette promesse. C'est encore pour montrer que ces saints Petes sont morts sans voir l'accomplissement des promesses que Dieu leur avoit faites.*

*Qu'ils cherchent leur patrie, c'est-à-dire, la possession du pays de Canaan, selon le sens littoral; & selon le sens mystique, la possession du royaume céleste, figuré par le pays de Canaan, comme il le dira ci-après.*

¶. 15. *Que s'ils avoient eu dans l'esprit celle dont ils étoient sortis, ils avoient assez de temps pour y retourner.*

*Que s'ils avoient, &c. c'est-à-dire, si lorsque ces Patriarches ont dit qu'ils étoient des étrangers & des voyageurs, ils ne l'ont dit que parcequ'ils avoient quitté la Mesopotamie qui étoit leur patrie où ils auroient voulu retourner, comme on pour-*

roit l'interpreter de leurs paroles, pourquoi donc n'y retournerent-ils pas, puisqu'ils ont eu assez de temps pour le faire ; s'étant passé plus de deux cens ans depuis qu'Abraham en sortit jusqu'à la mort de Jacob ?

*\*. 16. Mais ils en desiroient une meilleure, qui est la patrie celeste. Aussi Dieu ne rougit point d'être appellé leur Dieu, parcequ'il leur a préparé une cité.*

*Mais ils en desiroient pour leur posterité, selon le sens littoral, & pour eux-même, selon le sens mystique ; une meilleure ; c'est-à-dire, la possession du pays de Canaan, beaucoup meilleur & plus fertile que celui qu'ils avoient quitté dans la Mesopotamie ; & dont leurs descendants devoient être les Rois, ce qu'ils n'étoient pas en Mesopotamie.*

*Qui est la patrie celeste.* Le sens est : Ces Patriarches n'aspiroient pas tant après la possession de la terre promise pour leur posterité, qu'ils aspiroient, ou plutôt soupiroient après la patrie celeste, dont la terre promise étoit la figure.

*Aussi Dieu ne rougit point, quoiqu'il soit tellement élevé au-dessus d'eux, & qu'il y ait une disproportion infinie, d'être appellé leur Dieu par Moïse, par tous les Prophètes, & par toute la nation Juive, après avoir daigné prendre lui-même ce nom. Le sens est : Comme ces saints Patriarches étoient morts sans recevoir l'execution des promesses que Dieu leur avoit faites, ce qui auroit pu faire douter en quelque maniere de sa fidélité envers eux, & faire croire à leurs descendants que leur foi auroit été vaine : Dieu voulut après leur mort confirmer tout de nouveau ses promesses, en prenant le nom de Dieu d'Abraham,*

Parce qu'il leur a préparé une cité , c'est-à-dire , la ville de Jerusalem avec toutes ses dépendances à leur postérité ; & quant à eux & à leur postérité spirituelle , il leur avoit destiné la Jerusalem céleste , figurée par la Jerusalem terrestre. Cet incomparable bienfait dont il vouloit les gratifier dans la suite , meritoit bien qu'il se dît par avance leur protecteur & leur bienfaiteur.

V. 17. *C'est par la foi qu'Abraham offrit Isaac , lorsque Dieu le voulut tenter , car c'étoit son fils unique qu'il offroit , lui qui avoit reçû les promesses de Dieu.*

*C'est par la foi qu'Abraham offrit Isaac , c'est-à-dire , par une entiere soumission à la parole de Dieu , lorsqu'il lui commanda de lui immoler son fils. Car cette foi comprend non seulement la soumission de l'esprit , mais encore celle de la volonté , c'est-à-dire , l'obéissance , & par consequent les bonnes œuvres.*

*Lorsque Dieu le voulut tenter , c'est-à-dire , faire une épreuve solennelle de sa foi ; non pour la connoître , mais pour la perfectionner , comme l'or se perfectionne en l'éprüfuant dans le creuset , & pour la faire connoître & la proposer pour exemple à toute sa postérité.*

*Car c'étoit son fils unique qu'il offroit en sacrifice : il le mit sur l'autel pour l'immoler ; de sorte que de la part d'Abraham , le sacrifice fut parfait. L'Apôtre marque cette circonstance d'*unique* , pour faire voir la grandeur de cette action , & combien elle étoit contraire à l'inclination d'Abraham , qui aimoit ce fils avec une tendresse qui ne se peut ex-*

primer. Il la marque encore, pour faire voir combien l'épreuve que Dieu fit d'Abraham étoit violente, étant en apparence toute contraire à la promesse qu'il lui avoit faite de multiplier sa race par la personne d'Isaac.

*Lui qui avoit reçû les promesses de Dieu, d'une posterité nombreuse, tant selon la chair que selon l'esprit, qui devoit naître d'Isaac; & sur-tout de la venue du Messie, qui devoit être le chef de cette race.*

*¶. 18. Et à qui il avoit été dit : La race qui portera votre nom, est celle qui naîtra d'Isaac.*

*Et..... La race qui portera votre nom, est celle qui naîtra d'Isaac, tant selon la chair que selon l'esprit; & sur-tout le Messie, chef de toute la race spirituelle. Or tout ceci est dit, pour montrer l'excellence de la foi d'Abrahaim, qui le portoit à obeir à Dieu, sans douter en aucune maniere de sa promesse, quoiqu'il parût y avoir une contrariété évidente entre la promesse & le commandement de Dieu.*

*¶. 19. Mais il pensoit en lui-même, que Dieu le pourroit bien ressusciter après sa mort; & ainsi il le reconvra comme d'entre les morts, en figure de la resurrection.*

*Mais il pensoit en lui-même, par l'esprit de foi qui étoit en lui, que Dieu le pourroit bien ressusciter après sa mort, & qu'il ne manquoit ni de puissance ni de volonté pour le faire.*

*Et ainsi il le reconvra, &c. c'est-à-dire, que la délivrance d'Isaac étoit une figure de la resurrection des hommes, & sur-tout de celle de J E S U S - C H R I S T, représenté par Isaac immolé sur l'autel. D'autres traduisent simplement : Il le reconvra en*

*figure*, par le moyen du belier qui fut substitué en sa place, lequel belier étoit la figure de l'humanité de J E S U S - C H R I S T qui devoit être immolé à la croix, comme le belier attaché au buisson fut immolé au-lieu d'Isaac.

**\*. 20.** *C'est par la foi qu'Isaac donna à Jacob & à Esau, une benédiction qui regardoit l'avenir.*

*C'est par la foi, &c.* c'est-à-dire, la préférence qu'Isaac fit de Jacob son puis-né à Esau son fils-aîné, dans la benédiction qu'il leur donna, fut un effet de la foi qu'il eut à la révélation de Dieu, qui lui inspira de préférer le plus petit au plus grand, selon ce qui en avoit déjà été révélé à Rebecca. Cette préférence ne consistoit pas seulement en ce qu'il donna sa benédiction à Jacob avant que de la donner à Esau, mais sur-tout, en ce que cette benédiction renfermoit la promesse des biens spirituels, comme d'être le chef de la race bénie, & de participer à l'alliance de grâce & de gloire avec sa postérité ; au-lieu que celle d'Esau étoit limitée aux promesses des biens temporels, c'est-à-dire, de la possession de l'Idumée, encore n'étoit-ce que pour un certain temps, après lequel sa postérité devoit être soumise aux enfans d'Israël, comme elle le fut du temps de David. Voyez la figure de cette préférence, qui étoit le principal objet de la foi d'Isaac, Rom. 9.

*Une benédiction qui regardoit l'avenir.* C'est encore pour marquer l'excellence de la foi d'Isaac, qui lui fit disposer des biens que Dieu lui avoit promis, de même que s'il les avoit déjà possédés : quoique le temps de la pleine possession de ces biens fût encore fort éloigné.

**\*. 21.** *C'est par la foi que Jacob mourant bénit*

*chacun des enfans de Joseph , & qu'il s'inclina profondément devant le bâton de commandement que portoit son fils.*

*C'est par la foi.* Le sens est : La benediction que Jacob donna en mourant aux enfans de Joseph son fils , Ephraïm & Manassé , pour les incorporer dans la race sainte , aussi-bien que ses propres enfans , & afin de leur donner droit , aussi-bien qu'à eux , à la possession de la terre de Canaan , fut un effet de sa foi , par laquelle il crut fermement que Dieu les recevoit dès-lors avec leur posterité dans la communion des fidelles , & qu'il seroit fidelle à executer dans le temps le reste de ses promesses en leurs personnes.

Or Jacob dans cette benediction des enfans de Joseph , préfera le plus jeune à l'aîné , comme lui-même avoit été préféré par son pere Isaac à Esau son aîné , lorsqu'il reçût sa benediction : ce qu'il fit encore par le même esprit de la foi , qui lui fit prévoir & lui fit croire fermement que la tribu d'Ephraïm seroit un jour très-puissante parmi les Israelites , & qu'elle posséderoit la dignité royale ; ce qui fut accompli en partie en la personne de Jésus , introducteur du peuple de Dieu en la terre promise , qui étoit de cette tribu , mais sur tout en la personne de Jeroboam qui fut roi d'Israel , de la tribu d'Ephraïm ; au-lieu que la tribu de Manassé ne parvint jamais à cette dignité : ce qui étoit encore une figure de la préférence du peuple Gentil au peuple Juif , aussi-bien que la préférence de Jacob à Esau : car c'étoit là le principal objet de la foi de Jacob.

*Que Jacob en mourant benit chacun des enfans de Joseph.* L'Apôtre ne parle pas ici de la benediction des enfans de Jacob , soit parcequ'il n'entreprend

pas de parler de toutes les actions que les saints Patriarches ont faites par la foi , mais seulement des plus memorables , telle qu'étoit cette benediction des enfans de Joseph nés en Egypte d'une mere Egyptienne , très-illustre en dignité & en biens , soit parceque toutes les benedictions qu'il donna à ses propres enfans furent entremêlées de maledictions , dont le recit ne s'accorderoit pas trop bien au dessein qu'il a de ne parler en cet endroit que des avantages de la foi .

*Et qu'il s'inclina profondément devant le bâton de commandement que portoit son fils.* Cette action ne se passa pas dans le temps même de cette benediction , mais un peu auparavant , lorsque Jacob eut reçû de Joseph l'assurance par serment qu'il l'enterrooit avec ses peres dans le pays de Canaan . Le sens est : Que par cette action de reverence exterieure que Jacob rendit au bâton de Joseph , il honora sa puissance , & la dignité qu'il possédoit en Egypte , & qu'il adora en esprit de foi la puissance du regne de J E S U S - C H R I S T , dont le bâton de Joseph étoit la figure . D'autres traduisent : *Il adora Dieu étant appuyé sur le bout de son bâton.* Le texte Hebreu signifie également sur le chevet de son lit , & sur le bout de son bâton . C'est pour-quoi il se peut faire que par cette expression équivoque , & qui comprend ces deux significations , le Saint-Esprit ait voulu marquer que quand Jacob adora il étoit sur le chevet de son lit , & qu'à cause de sa vieillesse il s'appuya sur son bâton pour se lever & pour adorer avec plus de reverence . C'est le moyen d'accorder la version latine de la Genèse , qui porte expressément , *au chevet de son lit* , avec la version des Septante , que l'Apôtre luit exactement en cet endroit , qui porte , *appuyé sur*

*son bâton.* Le sens est : Qn'en action-de-grace de l'assurance que son fils lui avoit donnée de l'inhumer avec ses peres , il remercia Dieu en l'adorant appuyé sur son bâton à cause de sa vieillesse , & que cette adoration étoit un effet de la foi , par laquelle il se tenoit assûré de ressusciter un jour , & de jouir avec eux de la communion des Saints qu'il se repréſentoit ſous la figure de la ſociété qu'il alloit avoir avec ſes peres dans la ſepulture.

¶. 22. *C'est par la foi que Joseph mourut , par la de la ſorte des enfans d'Israël hors de l'Egypte , Or , qu'il ordonna qu'on en transportât ſes os.*

*C'est par la foi , &c.* Le sens est : Ce fut par un mouvement de foi aux promesses que Dieu avoit faites à Abraham , à Isaac & à Jacob de la terre de Canaan , que Joseph affura ſes frères en mourant que Dieu les viſiteroit un jour dans leurs descendans , c'eſt-à-dire , qu'il retireroit leur poſterité de l'oppreſſion où elle ſeroit , & la ferroit ſortir d'Egypte pour la mettre en poſſeſſion de la terre de Canaan , que ce ſaint Patriarche regardoit comme la figure de la patrie celeſte , qui étoit le principal & dernier objet de ſa foi , auſſi-bien que de la foi des autres ſaints Patriarches.

*Et qu'il ordonna qu'on en transportât ſes os , c'eſt-à-dire , ce fut auſſi par la foi aux promesses que Dieu lui avoit faites de jouir un jour de la ſociété bienheureufe de ces ſaints Patriarches , qu'il voulut que ſon corps accompagnât les leurs dans le ſepulchre ; ſe repréſentant dans cette figure la communion de grace & de gloire qu'il auroit un jour avec eux , comme il a été dit.*

¶. 23. *C'est par la foi , qu'après que Moïſe fut né , ſon pere & ſa mère le tinrent caché durant trois mois*

C'est par la foi, &c. c'est-à-dire, la ferme créance que le pere & la mere de Moïse eurent que le peuple Hebreu seroit délivré de l'oppression des Egyptiens, selon la prédiction de Joseph, & l'inspiration divine, qui leur fit connoître que Moïse étant d'une beauté extraordinaire, ne seroit pas un homme commun; mais que c'étoit celui dont Dieu se vouloit servir pour leur délivrance, fut cause qu'ils le cacherent pendant trois mois pour lui conserver la vie. Il n'est fait mention que de la mere dans l'Exode: mais il est aisè de juger que ce ne pouvoit pas être sans le conseil du pere. Et c'est ainsi que les Septante l'ont entendu en traduisant le passage de l'Exode. Ce qui est conforme à ce qu'en rapporte saint Estienne. Voyez Act. 7. 20.

Et qu'ils n'apprehenderent point l'Edit du Roi, c'est-à-dire, ne craignirent point de contrevenir à l'Edit du Roi, par lequel il avoit été ordonné au peuple Hebreu de jettter dans le fleuve tous les enfans mâles qui leur naîtroient. Voyez Exod. 1. Que si après trois mois ils l'exposerent sur le fleuve, ce ne fut point pour obeïr à l'Edit du Roi; mais plutôt pour garantir Moïse de la mort qu'il ne pouvoit éviter s'ils l'eussent gardé plus long-temps, ce qui les fit résoudre de l'abandonner à la Providence de Dieu par le même esprit de foi & de confiance qui le leur avoit fait cacher pendant trois mois, sans rien négliger néanmoins de tout ce qu'ils jugerent propre à le pouvoir empêcher d'être noyé.

¶. 24. C'est par la foi que lorsque Moïse fut devenu grand, il renonça à la qualité de fils de la fille de Pharaon.

C'est

*C'est par la foi aux promesses que Dieu avoit faites aux anciens Patriarches d'introduire leur postérité dans le pays de Canaan : mais sur tout aux promesses qu'il leur avoit faites de la gloire céleste, sous la figure du pays de Canaan.*

*Que lorsque Moïse fut devenu grand, c'est-à-dire, eut atteint l'âge viril, qui étoit de 40. ans, & qui étoit le temps où il pouvoit espérer les plus grands avantages & les plus beaux emplois de la Cour.*

*Il renonça, non pas tant de paroles que d'action, en quittant la cour du Roi pour se joindre aux Hébreux ses frères. Voyez Exod. 2. Act. 7. A la qualité de fils adoptif de la fille de Pharaon, qui se nommoit Thermutis, au rapport de Joseph.*

*V. 25. Et qu'il aimait mieux être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir si court qu'il se trouve dans le péché.*

*Et qu'il aimait mieux être affligé avec le peuple de Dieu, non pas qu'il travaillât avec le peuple Hébreu à faire des briques, mais parcequ'il fut rudement persécuté aussi-bien que ce peuple, ayant été obligé de s'enfuir chez les Madianites, & d'y faire le métier de berger, lui qui avoit été élevé & nourri si delicatement & si honnablement au milieu de la Cour. L'Apôtre ne dit pas simplement avec les Hébreux, mais avec le peuple de Dieu, pour mieux faire voir par cette qualité si glorieuse, ce qui portoit Moïse à se joindre avec ce peuple, & à n'avoir point de honte de participer à leur oppression, ni d'abandonner les Egyptiens qui étoient un peuple reprobé, & ennemi du peuple de Dieu.*

*Que de jouir du plaisir si court. Car quoique Moïse vécut encore 80. ans après avoir quitté la*

Cour , ce long espace de temps n'étoit rien en comparaison de l'éternité , puisqu'il ne satisfait jamais pleinement l'esprit ; & qu'il laisse toujours le remords dans la conscience.

*Qui se trouve dans le peché , qu'il n'auroit pu éviter en demeurant plus long-temps à la Cour , tant parcequ'il auroit manqué de secourir ses frères dans leur extrême besoin , ce qu'il n'auroit pu faire sans résister à la vocation & à l'inspiration de Dieu qui l'y portoit , que parceque ne pouvant plus demeurer à cette Cour dans l'âge où il étoit sans emploi , ni sans être pourvû des premières charges de l'Etat , il auroit été obligé de contribuer de sa part à l'execution des Edits injustes faits contre sa nation : ce qui auroit été un fort grand péché particulièrement à une personne comme lui , qui en connoissoit l'injustice.*

\* . 26. *Jugeant que l'ignominie de JESUS-CHRIST étoit un plus grand trésor que toutes les richesses de l'Egypte ; parcequ'il envisageoit la récompense.*

Il semble par la suite que l'Apôtre veuille parler spécialement de JESUS-CHRIST , qui étoit le chef & le conducteur invisible du peuple Hébreu.

*Jugeant que l'ignominie de JESUS-CHRIST , c'est-à-dire , l'ignominie faite à JESUS-CHRIST en la personne du peuple Juif , qui en étoit la figure , & qui étoit son peuple & le corps mystique dont il étoit le chef ; c'estpourquoi il portoit le nom de premier-né , & le nom de CHRIST dans l'Écriture.*

*Étoit un plus grand trésor que toutes les richesses de l'Egypte , c'est-à-dire , étant persuadé que ce lui étoit un plus grand bonheur de participer avec le peuple Juif aux souffrances de JESUS-CHRIST .*

Parcequ'il envisageoit la récompense , c'est-à-dire : Ce qui lui faisoit porter ce jugement si véritable est qu'il voyoit en esprit & des yeux de la foi , la récompense qui devoit un jour suivre les souffrances de JESUS-CHRIST & celles de son peuple. Ou-bien, il explique ce qu'il a dit au verset 24. Que c'étoit par la foi aux promesses de Dieu qu'il avoit renoncé à la qualité de fils de la fille de Pharaon , comme s'il disoit , que cette foi consistoit dans la ferme créance qu'il avoit , que Dieu récompenseroit abondamment son peuple après l'avoir éprouvé par les souffrances. Or sous la figure de la terre de Canaan , promise aux anciens Peres , le plus excellent de tous les pays , & dont les richesses devoient être immenses sous le règne de David & de Salomon , au grand avantage & à la gloire de leur posterité , la beatitude éternelle étoit particulièrement promise , comme la principale & dernière récompense des véritables fidèles.

V. 27. C'est par la foi qu'il quitta l'Egypte sans craindre la fureur du Roi ; car il demeura ferme & constant , comme s'il eût vu l'Invisible.

C'est par la foi aux promesses faites aux Patriarches , & à toutes les révélations qui lui avoient été faites à lui-même en faveur du peuple Hebreu ; qu'il quitta l'Egypte pour la seconde fois , quand il en fit sortir les enfans d'Israël ; sans craindre , comme il fit la première fois quand il s'enfuit en Madian ; la fureur du Roi , qui l'avoit chassé avec indignation & avec menace de le faire mourir , s'il paroissoit encore devant lui.

Car il demeura ferme & constant en répondant avec hardiesse à Pharaon ; mais sur-tout en fai-

724 EPISTRE DE S. PAUL

sant sortir le peuple de l'Egypte sans craindre & sans s'épouvanter des menaces de ce Prince, ni de tout ce qui arriva ensuite, quand il poursuivit le peuple.

*Comme s'il eût vu l'invisible, c'est-à-dire, comme s'il eût vu Dieu même en personne le secourir & le rassurer contre toute sorte de crainte, & lui promettre visiblement sa protection contre ce tyran.*

¶. 28. *C'est par la foi qu'il celebra la Pâque & qu'il fit l'aspersion du sang de l'Agneau, afin que l'Ange qui tuoit tous les premiers-nés, ne touchât point aux Israélites.*

*C'est par la foi qu'il celebra la Pâque, c'est-à-dire: Moïse en celebrant la Pâque crut fermement que cette celebration seroit suivie de la délivrance du peuple & de la sortie de l'Egypte, selon la promesse que Dieu lui en avoit faite lorsqu'il lui ordonna de la celebrer ; mais sur-tout que l'immolation de la vraie Pâque, figurée par l'immolation de l'Agneau paschal & qui étoit le principal objet de sa foi, seroit suivie de la délivrance spirituelle de tous les fidèles, qui étant sous la captivité du demon & du péché, représentée par la captivité du peuple de Dieu dans l'Egypte, devoient être rétablis dans la liberté des enfans de Dieu ; & par cette foi au mystere de notre Redemption, en mangeant visiblement la Pâque il mangeoit invisiblement le corps de J E S U S - C H R I S T qui devoit être un jour immolé pour nous.*

*Et qu'il fit l'aspersion du sang de l'Agneau, &c: c'est-à-dire, en faisant l'aspersion du sang de l'Agneau Paschal sur le seuil & sur les portes des maisons des Israélites, suivant l'ordonnance de Dieu, il crut fermement selon la promesse qui lui en avoit*

été faite , que l'Ange qui devoit tuer cette nuit tous les premiers-nés des Egyptiens , ne tueroit point les enfans des Israelites , & qu'en voyant ce signe extérieur il passeroit sans leur faire aucun mal ; & sous cette figure il crut fermement que lui & tout le peuple de Dieu seroit préservé de la mort de l'ame & de la colere de Dieu par l'aspersion du sang de J E S U S - C H R I S T , figuré par le sang de l'Agneau Paschal.

**V. 29.** *C'est par la foi qu'ils passèrent à pied sec la mer rouge ; au lieu que les Egyptiens ayant voulu tenir le même passage , furent engloutis par les eaux.*

*C'est par la foi , c'est-à-dire : La ferme croyance que les Israélites eurent à la parole de Moïse , qui leur ordonna de la part de Dieu de passer au travers de la mer rouge comme sur la terre ferme , fut cause qu'ils y passèrent avec assurance , sans crainte d'y être submergés ; & Dieu en vûe de cette foi intrépide leur rendit le passage aussi libre au milieu de la mer , que s'ils eussent passés sur la terre . Or comme ce passage des Israélites au milieu de la mer rouge étoit la figure expresse du sacrement de Baptême , puisqu'ils furent tous batisés en cette mer , selon la doctrine de l'Apôtre ; Voyez 1. Cor. 10. 2. il est indubitable que le principal objet de la foi de Moïse & de tous les vrais fidèles qui passeront avec lui , n'étoit pas tant le passage visible de la mer rouge , que le passage invisible du péché à la grâce par la vertu & le mérite du sang de J E S U S - C H R I S T , sur lequel ils appuyoient toute leur foi , & qu'ils regardoient dès-lors comme celui qui devoit être leur Redempteur , & qui devoit noyer , pour ainsi dire , tous leurs péchés dans son sang , de même que les eaux de la mer rouge noyèrent*

alors les Egyptiens qui les poursuivoient.

*1. cor.  
10. 1.*

*Qu'ils passèrent la mer rouge.* Bien que tous les Israélites passassent la mer, ce n'est pas qu'ils eussent tous la foi, comme on le peut recueillir de ce passage de l'Apôtre : *Sed non in pluribus eorum benefacitum est Deo*; mais l'Apôtre parle de cette foi comme si elle étoit commune à tous, parceque tous, sans exception, passèrent la mer à pied-sec par le mérite de la foi des vrais fidèles.

*La mer rouge*, non pas qu'elle soit de couleur rouge, mais parceque les Iduméens en avoient possédé le rivage, on l'appelloit la mer d'Edom, qui signifie rouge. Les Grecs pour cette raison l'appellent la mer Erythrée; les Latins, *mare rubrum*, la mer rouge, à cause du roi Erythre fils de Persée & d'Andromède. C'est le sentiment le plus commun.

*Au lieu que les Egyptiens... furent engloutis par les eaux*: c'est-à-dire, comme la foi des Israélites leur fit passer la mer avec sûreté, l'infidélité des Egyptiens fut cause qu'ils y furent submersés. Il semble que l'Apôtre ajoute ceci, pour faire voir par cette grande différence des Egyptiens aux Israélites, que ce passage de la mer à pied-sec étoit un pur miracle, puisque si c'eût été un effet de la nature, il auroit été commun aux uns & aux autres, & rien n'auroit empêché les Egyptiens de passer aussi bien que les Israélites,

*V. 30. C'est par la foi que les murailles de Jéricho tomberent par terre, après qu'on en eût fait le tour sept jours durant.*

*C'est par la foi que les murailles de Jéricho tomberent par terre, &c.* c'est-à-dire, les Israélites ayant ajouté foi à la promesse que Dieu leur avoit faite par Jésus, de leur livrer la ville de Jéricho sans l'affliger

& sans la combattre par les armes , après en avoir fait le tour sept jours durant avec les ceremonies qu'il avoit prescrites , quoique cette ville fût très-forte & très-bien munie , Dieu executa pleinement ce qu'il leur avoit promis ; & accorda en ce peu d'espace de temps à leur foi ce qu'ils auroient à peine obtenu en plusieurs années par les armes .

La destruction des murailles de Jericho , qui étoit une ville idolâtre , signifioit mystiquement la destruction de l'idolatrie qui se devoit faire dans le monde sans aucun secours humain par la seule parole de J E S U S - C H R I S T & par la prédication de la croix , figurée par l'Arche de l'alliance .

¶. 31. *C'est par la foi que Rabab , qui étoit une femme débauchée , ayant sauvé les espions de Jésus , qu'elle avoit reçus chez elle , ne fut point enveloppée dans la ruine des incredules .*

*C'est par la foi que Rabab , qui étoit une femme débauchée . Le mot Hebreu peut signifier simplement une hôteliere , ou cabaretiere .*

*Ayant sauvé les espions de Jésus . Les espions de Jésus préférèrent cette retraite dans un lieu décrié , tel qu'étoit la maison de Rahab , à un autre plus honnête , parcequ'ils crurent qu'ils seroient moins reconnus dans un petit logis , comme celui-là que dans les grandes hôtelleries où on logeoit plus communément , & où on recevoit toutes sortes de personnes .*

*Qu'elle avoit reçus chez elle , les ayant cachés sur le toit de sa maison , & fait croire aux gens que le Roi avoit envoyés chez elle pour les prendre , qu'ils en étoient échapés , & puis les ayant fait sauver la nuit par la fenêtre qui étoit joignante aux murailles de la ville , le tout avec peril de sa propre vie :*

Zz iij

728 EPISTRE DE S. PAUL  
ce qui est dit ici, pour faire voir l'excellence & la fermeté de sa foi , & pour montrer qu'elle étoit animée de la charité , suivie des bonnes œuvres.

*No fut point enveloppé dans la ruine des incredules , c'est-à-dire , ne fut pas mis à mort , comme le furent tous les autres par l'ordonnance expresse de Dieu.*

\*. 32. *Que dirai-je davantage ? Le temps me manquera si je veux parler encore de Gedeon , de Barac , de Samson , de Jephée , de David , de Samuel , & des Prophèts .*

*Que dirai-je davantage , après un si grand nombre de témoignages que je viens de produire pour montrer l'excellence & la vertu toute-puissante de la foi ?*

*Le temps me manquera .* C'est une hyperbole assez fréquente dans l'Ecriture. Ou bien il veut dire , que le temps prescrit pour la longueur d'une Epître ne suffiroit pas pour parler de la foi de ces grands hommes.

*Si je veux encore parler de Gedeon , qui ajouta foi à l'Ange qui lui revela de la part de Dieu qu'il étoit choisi pour secourir son peuple , & qu'il remporteroit la victoire sur ses ennemis ; ensuite de quoi diverses revelations lui furent faites , auquelles il ajouta foi comme à la première . Or quoique Gedeon ait péché depuis , en faisant l'Ephod dont il est parlé au livre des Judges , il semble néanmoins que l'Ecriture ait marqué suffisamment la pénitence qu'il a faite de ce péché , lorsqu'elle lui rend ce témoignage , Qu'il est mort dans une bonne vieillesse ; ce qu'elle ne dit jamais que des justes & des gens-de-bien .*

*De Barac , qui ayant cru selon la revelation de*

Debora la prophetesse, que Dieu l'avoit choisi pour délivrer son peuple, défit l'armée de Sisara, General de l'armée de Jabin roi de Canaan.

*De Samson*, qui crut que Dieu l'avoit destiné pour délivrer son peuple de la main des Philistins, selon la revelation qui en avoit été faite à sa mere; & qui pour cet effet les attaqua plusieurs fois, & remporta par sa foi plusieurs victoires signalées sur eux; car quelqu'apparence qu'il y ait que la dernière de ses victoires n'ait été qu'un pur effet de desespoir, lorsqu'il fit fondre le temple de Dagon aussi-bien sur lui que sur les Philistins; néanmoins comme c'étoit pour venger l'honneur & la querelle de Dieu sur ces idolâtres qu'il entreprit cette action par une inspiration toute divine, il la faut attribuer à sa foi, comme le reste de ses autres victoires.

*De Jephité*, qui poncté par l'inspiration de Dieu, & par consequent animé de la foi, entreprit de faire la guerre contre les Ammonites: car quoique le vœu qu'il fit avant que de les attaquer, & qu'il executa sur sa propre fille au retour de la victoire, semble temeraire, néanmoins si on en considere bien les paroles, on verra qu'il n'y a rien de reprehensible; puisqu'il ne promit pas, comme on le conçoit d'abord, d'offrir en holocauste tout ce qu'il renconteroit au retour de sa victoire, mais qu'il promit seulement de le consacrer ou de l'offrir en holocauste, c'est-à-dire, que si la chose qu'il renconteroit, pouvoit être offerte en holocauste selon la loi, comme un bœuf, un agneau, ou autre chose semblable, il l'immoleroit, sion qu'il la consacreroit à Dieu, en sorte qu'elle ne serviroit plus à aucun usage profane; d'où il ne s'ensuit aucunement qu'il ait immolé sa propre fille, comme plu-

sieurs le croyent , puisque ce sacrifice n'étoit point permis par la loi; mais seulement qu'il l'a consacré à Dieu en la maniere qu'il crut lui être la plus agreable, & qu'il la sépara de la conversation du monde: ce qui n'étoit point contraire à la loi de Dieu. C'est ainsi que Samuel fut consacré par sa mere, & qu'on en voit un exemple dans la reclusion des femmes de David.

*De David*, dont la foi & les actions sont si recommandées par toute l'Ecriture , & spécialement au 1. & 2. livre des Rois , & dans les Pseaumes 2. 18. 20. & 21.

*De Samuel*, qui fut un exemple de foi , de religion , de pieté , & de toute sorte de vertus depuis sa jeunesse.

*Et des Prophetes* , c'est-à-dire , & de tout le reste des Prophetes de l'ancien Testament , tant ceux dont nous avons les propheties par écrit , que les autres , dont il ne nous en reste aucune.

¶. 33. *Qui par la foi ont conquis les royaumes, ont accompli les devoirs de la justice , & de la vertu ; ont reçû l'effet des promesses : ont fermé la gueule des lions.*

*Qui par la foi ont conquis les royaumes.* Josué vainquit plusieurs Rois dont les noms sont marqués dans l'Ecriture ; Barac vainquit les Rois de Canaan ; Gedeon vainquit les Madianites ; Jephé les Ammonites ; Samson & Samuel les Philistins : David les Philistins , les Amalekites , les Jebuséens , les Moabites , les Iduméens & les Syriens. Or l'Apôtre n'entend pas que toutes ces victoires ayent été suivies de la conquête de tous ces royaumes ; mais seulement que les peuples de ces royaumes ont été vaincus & conquis en guerre. Il exhorte tacitement les Hebreux par ces exemples de courage & de générosité , à combattre forte-

ment par le moyen de la foi contre le prince de ce monde, qui est le diable, avec assurance qu'ils en remportèrent la victoire.

*Ont accompli les devoirs de la justice & de la vertu, en s'abstenant du mal, & en faisant le bien autant qu'il leur a été possible : en quoi nous les devons imiter.*

*Ont reçû l'effet des promesses particulières que Dieu leur avoit faites de ne les point abandonner, de les secourir puissamment, & de les faire triompher de leurs ennemis ; ce qu'il explique dans la suite. L'Apôtre dit ceci pour affermir les Hebreux contre la crainte des tourmens, les assurant que Dieu, qui a été fidelle à secourir ces saints personnages contre leurs persecuteurs, ne le sera pas moins à leur égard, & qu'il ne permettra pas qu'ils succombent sous la violence de la persecution.*

*Ont fermé la gueule des lions, c'est-à-dire : Ils ont obtenu de Dieu par leur foi, qu'il fermât la gueule des lions qui étoient prêts de les devorer. Nous fermons aussi mystiquement la gueule des lions, quand nous résistons par la force de la foi, au diable qui tourne autour de nous comme un lion rugissant, cherchant quelqu'un qu'il puisse devorer.*

\*. 34. *Ont arrêté la violence du feu ; ont évité le tranchant des épées, ont été guéris de leurs maladies ; ont été remplis de force & de courage dans les combats ; ont mis en fuite les armées des étrangers.*

*Ont arrêté la violence du feu, c'est-à-dire, ont mérité par leur foi que Dieu arrêtât la violence du feu. L'Apôtre a égard à l'histoire des trois jeunes Hebreux qui furent jettés dans la fournaise, & il nous veut apprendre en même-temps que nous mériterons par la foi d'être préservés des flammes*

*Ont évité le tranchant des épées*, comme David qui évita l'épée de Saül ; Elie & Michée, celle d'Abchab ; Elisée, celle de Joram ; Jeremie, celle des grands Seigneurs d'entre les Juifs ; Esther, Mardochée & plusieurs autres Juifs, celle d'Aman. Ainsi par la foi nous meriterons d'être préservés de la mort spirituelle de l'ame, que le diable & le monde nous veulent causer par le glaive de la persecution.

*Ont été gueris de leurs maladies*, comme Job, Tobie, Ezechias, &c. Ainsi par la foi nous meriterons d'être délivrés de toutes les infirmités corporelles & spirituelles de la vie présente par une heureuse mort.

*Ont été remplis de force, &c.* Quoique l'Apôtre parle indifferemment des Patriarches, des Juges & des Rois, qui ont plus particulierement fait paraître leur force & leur courage dans les combats ; il semble néanmoins qu'il a particulierement égard à la grande action de Jonathas, & aux grands exploits de guerre des braves de David, qui sont décrits au 2. livre des Rois chap. 23. & à celle de Judas Machabée. C'est par la foi que nous combattons fortement contre le monde, le diable & la chair, & que nous en demeurons victorieux.

*Ont mis en fuite les armées des étrangers de nation & de religion.* Les étrangers représentent mystiquement les pechés que nous devons mettre en fuite & bannir de notre ame, comme les vrais & seuls ennemis de Dieu.

\* 35. *Et ont rendu aux femmes leurs enfans, les ayant ressuscités après leur mort.* Les uns ont été cruellement tourmentés, ne voulant point racheter leur vie présente, afin d'en trouver une meilleure dans la rr. surrection.

*Et ont rendu aux femmes leurs enfans , les ayant ressuscités après leur mort , comme ont fait Elie & Eliée à l'égard de la veuve de Sarepta , & de la Sunamite. Ainsi nos ames figurées par ces femmes recouvreront un jour leurs corps par le moyen de la resurrection , pourvû que nous perseverions dans la foi.*

*Les uns ont été cruellement tourmentés , &c. L'A-pôtre a principalement égard au martyre des Machabées , il semble qu'il vaut mieux traduire selon la force du mot Grec : Les uns ont été mis à mort à coups de bâton. C'étoit une espece de supplice par lequel on faisoit mourir les hommes , en étendant leurs corps avec des cordes , & en les frappant de verges ou de bâtons jusques à ce qu'ils eussent expire.*

*Sans avoir voulu accepter l'offre qu'on leur faisoit de sauver leur vie de ce supplice , à condition de renoncer à la foi en sacrifiant aux idoles , comme on fit à Eleazar.*

*Afin de trouver une meilleure resurrection , c'est-à-dire , afin de meriter par ces actions heroiques la bienheureuse resurrection , qu'ils estimoient infinitement plus avantageuse pour eux que cette délivrance temporelle de la mort , qui eût été , s'ils l'eussent acceptée , une espece de resurrection aux yeux des hommes charnels ; & afin de meriter pour leur posterité le rétablissement de l'état & de la république , qu'ils prevoyaient se devoir un jour rétablir glorieusement après cette cruelle persécution , préférant ainsi la gloire & le repos futur de leur nation à la conservation présente de leur propre vie.*

\*. 36. *Les autres ont souffert les moqueries & les fouets , les chaînes & les prisons.*

*Les autres ont souffert les mocqueries , comme Job & Tobie , qui souffrissent les insultes & les railleries de leurs propres femmes ; Samson qui fut fait le jouet des Philistins ; Elizée qui fut mocqué par les enfans de Jericho , & beaucoup d'autres.*

*Et les fous , comme Michée , Jeremie ; & plusieurs autres du temps d'Antiochus.*

*Les chaînes & les prisons , comme Jeremie , & ceux dont il est fait mention en plusieurs endroits. de l'Ecriture. Voyez 1. Machab. 1. 34. & 2. Machab. 5. 24.*

*¶. 37. Ils ont été lapidés , ils ont été sciés , ils ont été éprouvés en toute maniere ; ils sont morts par le tranchant de l'épée ; ils étoient vagabonds , couverts de peaux de brebis & de peaux de chevres , étant abandonnés , affligés , persécutés.*

*Ils ont été lapidés , comme Naboth , Zacharie fils de Joïadas , & plusieurs autres. Voyez 2. Paral. 24. 21. Matth. 21. 35. & 23. 37. Marc. 12. 4. Luc. 13. 34.*

*Ils ont été sciés , comme Isaié par Manassès , selon la tradition des Juifs suivie par les Peres.*

*Ils ont été éprouvés en toute maniere , c'est-à-dire , par toute sorte de tourmens & de tortures , pour les faire renoncer à la foi. Ce mot éprouvés , ne se trouve pas dans les plus anciennes Versions , comme dans la Syriaque , ni dans plusieurs Peres , même des plus anciens ; ce qui a fait croire à quelques-uns qu'il a été ajouté.*

*Ils sont morts par le tranchant de l'épée , comme les Prophetes tués par le commandement de Jezabel , Achimelec avec quatre-vingt-cinq Prêtres tués en la ville de Nobé par l'ordre de Saül ; plusieurs autres du temps de Manassès & du temps*

AUX HEBREUX. CHAP. XI. 733  
d'Antiochus. Voyez 1. Mach. 3. 52. 2. Mach. 5. 13.  
& 6. 9. Matth. 23. 30. Act. 7. 52.

*Ils étoient vagabonds, c'est-à-dire, sans oser s'arrêter en aucun lieu, craignant d'y être reconnus, comme Elie. Voyez 3. Reg. 19. 3.*

*Couverts de peaux de brebis, tant parcequ'ils n'avoient pas de quoi avoir d'autres habits, que parce qu'étant toujours errans à la campagne, ils avoient besoin de cette sorte de vêtemens, pour se mettre à couvert des injures du temps. Il semble que l'Apôtre ait aussi égard aux Prophetes Elie & Elizée, & aux fils des Prophetes, à Ezechiel, & à Saint Jean-Baptiste, qui étoient vêtus de ces sortes de peaux ; ce qu'ils faisoient pour exhorter plus efficacement les hommes par cet exemple à la pénitence & au mépris du monde. Voyez 4. Reg. 1. 8.*

*Etant abandonnés, jusqu'à manquer de pain, comme Elie, qui fut nourri par les corbeaux, & David, que la faim contraignit de manger des pains de proposition. Voyez 1. Reg. 21. 6. 3. Reg.*

*17. 4.*

*Affligés, persécutés, se voyant à toute-heure dans le peril, sans savoir le moyen de l'éviter. L'Apôtre en cet endroit & dans le verset suivant, a égard aux afflictions & aux persecutions que souffrissent les Prophetes David, Elie, Elizée, & tous ceux dont il a été ci-devant parlé, comme aussi à celles que souffrissent les fidèles qui étoient du temps de Manassès & du temps d'Antiochus.*

*V. 38. Eux dont le monde n'étoit pas digne ; & ils ont passé leur vie errante dans les deserts & dans les montagnes, & se retirant dans les antres & dans les grottes de la terre.*

*• Eux dont le monde n'étoit pas digne , &c. c'est-à-dire : Comme le monde les traitoit indignement, ils furent contraints de s'en aller errans par les deserts ; ou plutôt : ceux dont le mérite étoit si grand, que le reste des hommes n'étoit pas digne de leur conversation , furent réduits à un tel état qu'ils sembloient n'être pas eux-mêmes dignes de la conversation des hommes , ayant été chassés comme des infames & des scelerats , des villes & des bourgades , & n'ayant pu trouver de retraite que dans les deserts & dans les cavernes. On peut voir des exemples de cette sorte de persécution dans les personnes d'Elie , d'Elisée , & de plusieurs autres. Voyez 3. Reg. 17. 3. 18. 13. 4. Reg. 6. 32. 1. Mach. 1. 56. 2. 28. 2. Mach. 5. 27. 10. 6.*

*¶ 39. Cependant toutes ces personnes à qui l'Ecriture rend un témoignage si avantageux à cause de leur foi , n'ont point reçû la récompense promise.*

*Cependant toutes ces personnes , &c. c'est-à-dire, tous ceux dont il a été parlé dans ce chapitre, après Abraham , Isaac & Jacob.*

*N'ont point reçû la récompense promise , c'est-à-dire , la possession paisible du pays de Canaan , n'ayant pu y demeurer en assurance , comme avaient fait plusieurs de leurs prédecesseurs , comme Josué , Caleb , Samuel , David , Salomon : mais ayant passé toute leur vie dans la persécution sans y avoir de demeure ni de retraite assurée , non plus que les premiers Patriarches Abraham , Isaac & Jacob. Autr. N'ont point reçû la récompense promise , c'est-à-dire , la récompense céleste ; le ciel étant fermé pour tous jusqu'à l'Ascension de J E S U S - C H R I S T .*

*¶ 40. Dieu ayant voulu par une faveur particulière qu'il*

*Dieu ayant voulu par une faveur particulière , &c.* Le sens est : Dieu ne fit point de tort à ces saints personnages de les priver de l'effet des promesses terrestres , puisqu'il étoit sur le point de les récompenser bien plus avantageusement , en leur accordant la gloire celeste , dont il devoit bien-tôt faire l'ouverture en faveur des fidèles du nouveau Testament. L'Apôtre veut dire , que les anciens Pères ont toute l'obligation de leur bonheur aux fidèles Chrétiens , puisque sans eux ils n'auroient jamais été glorifiés , & que quoiqu'ils aient précédé les Chrétiens pour le temps , ils les suivent en quelque maniere pour la récompense , puisqu'ils ont été obligés de les attendre plusieurs siecles , avant que de la recevoir. Ce qui fait voir l'estime particulière que Dieu fait des fidèles du nouveau Testament , & combien leur condition est plus avantageuse que celle des anciens : d'où il laisse à conclure , que si leur foi a été si grande avant le temps de l'accomplissement des promesses , & lors même qu'ils ignoroient si elles seroient bien-tôt accomplies ; combien la nôtre doit être plus ferme , puisque nous savons que nous sommes dans le temps de la récompense , & que notre gloire ne peut être différée au-delà de la mort , si nous mourons dans un état assez saint pour pouvoir entrer dans le ciel.

*Qu'ils ne refusent qu'avec nous , c'est-à-dire , avec les fidèles , l'accomplissement de leur bonheur ;* qui est la gloire celeste , avec toutes ses suites ; ce qui comprend la resurrection glorieuse. Or l'Apôtre n'entend point parler de chaque fidèle .

Tome IV.

Aaa

738 EPISTRE DE S. PAUL  
le en particulier , comme si la gloire des Patriarches étoit différée jusqu'à ce que tous les fidèles fussent glorifiés : mais seulement des fidèles en general , c'est-à-dire , qu'ils ne pouvoient point être admis dans la gloire céleste , qu'au temps qui étoit destiné pour glorifier les Chrétiens , & les récompenser de la gloire. Ce temps fut à l'Ascension de JESUS-CHRIST , selon le sentiment & la croyance commune de l'Eglise.



### SENS SPIRITUEL.

¶. I. *O R la foi est le fondement des choses que l'on doit espérer , & une pleine conviction de celles qu'on ne voit point.*

L'Apôtre qui vouloit soutenir les Hébreux , de peur qu'ils ne manquassent de courage dans les persecutions qu'ils avoient à supporter , les anime par l'assurance des biens que la foi rend aussi présens que si on les possédoit déjà. Ainsi , comme dit saint Chrysostome : *La résurrection dernière n'est pas encore arrivée , elle n'est point en effet ; mais l'espérance ferme que nous en avons , fait qu'elle subsiste déjà par avance dans notre esprit.* Cette ferme confiance fait toute la force des Chrétiens ; car depuis que le Fils de Dieu est monté au ciel , & que le saint Esprit en est descendu , la foi s'est tellement accrue & fortifiée dans les fidèles , que ni le fer , ni le feu , ni les morsures des bêtes farouches , ni quelqu'autre supplice que la cruauté des persecuteurs ait pu inventer , ne les a point empêché de faire une profession ouverte de cette même foi en JESUS-CHRIST : c'est pour la con-

servir qu'on a vu par tout le monde , non seulement des hommes , mais aussi des femmes ; non seulement de jeunes enfans , mais aussi de jeunes filles dans leur age le plus tendre , combattre avec un courage invincible jusqu'a ce qu'ils expirassent dans les tourmens.

Ce qui inspiroit à des personnes si foibles une force si extraordinaire que de mépriser les suppliees les plus rigoureux ; c'étoit sans doute cette ferme esperance que la foi leur donnoit , de jouir d'une gloire éternelle *avec laquelle les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion.* Mais l'esprit de Dieu qui est l'ame de cette foi vive , choisit souvent ce qu'il y a de plus foible pour faire paroître la force & la sagesse de Dieu , qui ne communique sa vertu qu'à ceux qui ne présument point d'eux-mêmes , reconnoissent humblement leur foiblesse , étant persuadés qu'ils ne peuvent d'eux-mêmes que commettre le mal.

*Rom. 8<sup>e</sup>. 18.*

¶. 2. 3. C'est par la foi que les anciens Peres ont reçu de Dieu un témoignage si avantageux , &c.

Saint Paul propose aux Hebreux convertis l'exemple de leurs anciens Peres qui se sont rendus recommandables par leur foi , mais il ne leur demande pas une simple approbation de leur vertu , ni un consentement stérile aux vérités de la foi qu'ils ont pratiquées ; il veut qu'ils les imitent dans leur détachement de toutes choses avec une fidélité entière. Ces grands hommes ont tout quitté pour la foi , & n'ont point craint pour la conserver de s'exposer à toute sorte de maux , la terre de Canaan que Dieu avoit promise aux Patriarches , n'a point été possédée par eux , parcequ'ils en regardoient une meilleure qui est la patrie céleste ,

Aaa ij

comme dit l'Apôtre , sachant que celle de Caïnaan n'en étoit que la figure ; c'est pourquoi Dieu qui voyoit qu'ils en desiroient une autre , ne la leur a pas donnée , mais il l'a donnée à leurs descendants qui souhaittoient d'en avoir la possession à cause de sa fertilité ; ainsi ce fut pour les punir de l'attachement qu'ils avoient à cette terre , qu'il les en rendit les maîtres : au-lieu qu'ils ne devoient la considerer que comme une figure des biens éternels qui leur étoient promis , Dieu permit donc qu'ils jouissent à leur aise des biens temporals , puisqu'ils n'en aimoient point d'autres . C'est ainsi qu'il punit encore tous les jours ceux qui désirent avec passion les biens de la vie présente , en leur en donnant la jouissance , & permettant qu'ils s'en rassasient ; car il accorde dans sa colere à ceux qui ne le servent pas , bien des choses qu'il refuse par bienveillance à ses fidèles serviteurs ; *Multa negat propiciis , qua concedit iratus.* C'est pour cela qu'il ne permet pas que ceux qui n'aiment que lui seul soient chargés des biens de ce monde , & qu'ils jouissent abondamment des commodités de la vie présente , afin qu'ils soient plus libres à le servir ; car il est presque impossible de n'y être pas attaché quand on en possede beaucoup ; ainsi c'est une grande grace que Dieu fait de délivrer les personnes de la tentation qu'il y a de posseder de grandes richesses , étant plus mal-aisé de s'en détacher quand on les a , que de n'y mettre pas son affection , lorsqu'on en est privé .

¶. 4. jusqu'au 13. C'est par la foi qu'Abel offrit à Dieu une plus excellente hostie que Caïn , &c.

L'excellence des dons que l'on offre à Dieu ne

se mesure point par le prix & l'estime qu'on en peut faire ; car Dieu n'estime & ne reçoit tout ce qu'on lui offre que par le mérite du cœur de celui qui l'offre , si le cœur n'est pas pur , quelque précieux que soit le présent que l'on offre , il ne peut être agréable à Dieu.

Nous devons donc , dit saint Gregoire , purifier par le changement de nos désirs & de nos pensées , toutes les tâches qui souillent la pureté <sup>Gregor: Mor. d. l. 22. 6.</sup> de notre homme interieur ; puisque les offrandes qu'on présente au souverain Juge , n'ont nulle vertu de l'appaiser , si la pureté de celui qui les lui présente ne les rend agréables à ses yeux divins. D'où vient qu'il est dit dans la Genèse : *Dieu jeta les yeux sur Abel & sur ses présens , & il détourna sa vûe de Caïn & de ses offrandes.* L'Ecriture ne dit pas : il jeta les yeux sur l'offrande d'Abel , & il les détourna de dessus celle de Caïn , mais elle dit premierement : *Il jeta les yeux sur Abel* , puis elle ajoute , *& sur ses présens* ; pour marquer que c'est selon la disposition du cœur de celui qui offre , qu'il reçoit l'offrande. Ainsi Abel ne plût pas à Dieu à cause de ses présens ; mais les présens plurent à Dieu à cause d'Abel , puisqu'il est écrit que Dieu jeta la vûe sur celui qui lui présentoit une offrande avant que de la jeter sur l'offrande même qui lui étoit présentée.

On peut voir dans l'explication de la Genèse ce qui est dit d'Abraham & des autres Patriarches.

\*.13. jusqu'au 24. Tous ces Saints. .... confessant q'ils étoient étrangers & voyageurs sur la terre , &c.

Tous les Saints depuis le commencement du monde se sont toujours considérés sur la terre comme des voyageurs qui avoient à y demeurer

peu de temps , & ont regardé le ciel comme leur patrie , où ils devoient demeurer éternellement. Quand Dieu ordonna à Abraham de sortir de son pays pour aller dans la terre qu'il lui montreroit , il ne lui donna aucun lieu fixe où il pût faire sa demeure ; mais étant parti sans savoir où il alloit , il ne posseda pas un pouce de terre qu'un sepulcre qu'il acheta dans le pays qui lui avoit été promis. Son fils Isaac & son petit-fils ne demeurerent comme lui dans cette terre étrangere que comme des voyageurs sous des tentes sans y rien posseder , parcequ'ils *desiroient une meilleure patrie qui est la patrie celeste.* C'est ainsi que le Seigneur qui a voulu être appellé le Dieu de ces Patriarches , a fait voir à tous les fidèles , dont Abraham est le pere , en quelle disposition ils doivent être dans cette vie présente ; qu'ils ne doivent point s'y plaire , mais soupirer après leur véritable patrie , où leur Pere celeste les attend pour les y rendre heureux. Plusieurs entre les Chrétiens dans toute la suite des siecles ont imité le dérachement de ces saints Patriarches , & vivant dans l'attente de la beatitude que nous espérons , ils n'ont recherché dans cette vie ni repos , ni établissement. N'est-ce pas ainsi qu'ont vécu les disciples des Apôtres , qui quittaient tout & le vendoient pour donner aux pauvres ? Combien a-t-on vu de milliers d'hommes qui sont sortis des villes , & ont renoncé au commerce du monde , pour se retirer dans les deserts & les solitudes , vivant dans la contemplation de Dieu , & du travail de leurs mains pour assister les pauvres ? Ceux qui demeurent dans les villes & dans l'usage des biens temporels , doivent aussi se considerer comme des voyageurs & des étrangers dans ce

monde, & en user comme n'en usant point, dit notre saint Apôtre.

*s. Cor. 21  
31.*

Ceux donc qui bien loin d'imiter le détachement de tous ces saints personnages, imitent Caïn & les habitans de cet ancien monde, qui se bâtissoient des villes & des maisons magnifiques pour s'y établir comme s'ils devoient y demeurer éternellement ; ne renoncent-ils pas à l'héritage céleste auquel aspiroient tous ces fidèles serviteurs de Dieu, qui abandonnoient tout pour l'obtenir ? Quelle folie est-ce de s'attacher à la terre & d'y amasser des biens perissables dont l'attachement doit causer bien-tôt des maux infinis & des supplices éternels ? Si nous voulons acquérir toutes sortes de biens, dit saint Chrysostome, cherchons en premier lieu les biens du ciel : car comme ceux qui sont passionnés pour les biens de ce monde, n'auront ni ceux de ce monde ni ceux de l'autre ; de même les personnes qui préfèrent Dieu à tout, trouvent en même temps les biens du ciel, & ceux de la terre. Ne recherchons donc point ceux d'ici-bas pour meriter de recevoir un jour ceux que Dieu nous a promis par la grâce & la miséricorde de notre Seigneur J E S U S - C H R I S T .

V. 24. jusqu'à la fin. C'est par la foi que lorsque Moïse fut devenu grand, il renonça à la qualité de fils de la fille de Pharaon ; & qu'il aimait mieux être affligé avec le peuple de Dieu, &c.

Ce n'est pas seulement dans le détachement des biens que la foi consiste, il faut eneore mépriser les maux, ce qui est plus difficile que de se passer de grands biens ; c'est pourquoi saint Paul propose aux Hébreux l'exemple de Moïse, comme le plus propre pour leur persuader quelle devoit être leur foi : car c'étoit celui de leurs Patriarches qu'ils esti-

moient davantage, & de plus il n'y en a eu aucun qui ait comme lui quitté un grand Royaume , & se soit exposé volontairement aux persecutions d'un grand Roi , préferant d'être affligé avec le peuple de Dieu plutôt que de se mettre en danger d'être prévaricateur de ses saintes loix ; ce qu'il n'eût sans doute pû éviter , s'il eût accepté le royaume d'Egypte dont il eût été obligé de suivre les maximes d'état & la religion.

Mais quoiqu'il semble qu'on ne puisse pas donner de plus grand exemple de sa foi que celui que Moïse a fait paroître en cette occasion , on ne peut pas néanmoins avoir une moindre disposition pour être véritablement fidelle , parcequ'il faut être résolu & de perdre tous les biens du monde si on les avoit , & de souffrir tous les plus grands maux & les infamies les plus honteuses plutôt que de commettre volontairement aucun péché mortel. Pour imiter Moïse en cela , il faut pouvoir dire avec le prophète Roi : *Je regardois le Seigneur & l'avois toujours devant mes yeux , parce qu'il est toujours à mon côté droit pour empêcher que je ne sois ébranlé ; car Moïse qui méprisoit le roi d'Egypte pour obeir aux ordres de Dieu , demeura ferme & constant comme s'il eût vu l'Invisible.* Il agit comme s'il n'eût pas vu ce méchant Prince de la terre , parcequ'il étoit comme effacé de devant les yeux de son cœur : au-lieu qu'il considera le Roi invisible du ciel , comme s'il l'eût eu devant ses yeux corporels , parcequ'il le regardoit sans cesse des yeux de son ame avec crainte ; mais ceux qui aiment les biens perissables de la vie présente craignent les hommes parcequ'ils les voient , & ils ne voient nullement que Dieu soit présent à tout ce qu'ils pensent , parcequ'ils ne le voient pas.

*Psal. 15.*



CHAPITRE XII.

1. Ideoque & nos tantam habentes impositam nubem ter-  
stium, deponentes om-  
ne pondus, & circum-  
stantis nos peccatum,  
per patientiam curra-  
mus ad propositum no-  
bis certamen :

2. aspicientes in au-  
torem fidei, & con-  
summatorem Iesum,  
qui proposito sibi gau-  
dio sustinuit crucem,  
confusione contemta,  
atque in dextera sedis  
Dei sedet.

3. Recogitate enim  
eum, qui tales susti-  
nuit a peccatoribus ad-  
versum semetipsum  
contradictionem : ut  
ne fatigemini, animis  
vestris deficientes.

4. Nondum enim  
¶. 2. lett. qui dans la vûe de la joie qui lui étoit préparée, &c.

1. Puis donc que nous sommes comme acca-  
blés d'une si grande nuée de témoins, dégageons-nous de tout ce qui nous appesantit, & des pieges du péché dont nous sommes environnés, & courons par la patience dans cette carrière qui nous est ouverte ;

2. jettant les yeux sur JESUS, comme sur l'auteur & le con-  
fommateur de la foi, // qui au lieu de la vie tranquille &  
heureuse dont il pouvoit jouir,  
a souffert la croix, en mépri-  
sant la honte & l'ignominie ;  
& maintenant il est assis à la droite du trône de Dieu.

3. Pensez donc en vous-  
mêmes à celui qui a souffert une si grande contradiction des pecheurs qui se sont élé-  
vés contre lui, afin que vous ne vous découragiez point,  
& que vous ne tombiez pas dans l'abattement.

4. Car vous n'avez pas en-

746 EPISTRE DE S. PAUL  
core resisté jusqu'à répandre  
votre sang , en combattant  
contre le péché.

Prov. 3.  
11.  
Apoc. 3.  
29.

5. Et avez - vous oublié  
cette exhortation , qui s'a-  
dressé à vous comme aux en-  
fans *du Dieu* ? Mon fils , ne  
negligez pas le châtiment  
dont le Seigneur vous cor-  
rige , & ne vous laissez pas  
abattre lorsqu'il vous re-  
prend :

6. car le Seigneur châtie  
celui qu'il aime , & il frappe  
de verges tous ceux qu'il re-  
çoit au nombre de ses en-  
fans.

7. Ne vous laissez donc  
point de souffrir *¶*. Dieu vous  
traite en cela comme ses en-  
fans : car qui est l'enfant qui  
ne soit point châtié par son  
pere ?

8. Et si vous n'êtes point  
châtiés, tous les autres l'ayant  
été , vous n'êtes donc pas du  
nombre des enfants ; mais des  
bâtards.

9. Que si nous avons eu  
du respect pour les peres de  
notre corps , lorsqu'ils nous  
ont châtiés , combien plus  
devons-nous être soumis à

¶. 7. Grac. si vous recevez des châtiments.

usque ad sanguinem  
restitutis, adverius pec-  
catum repugnantes:

¶ & oblii estis con-  
solatiōnis , que vobis  
tanquam filii loquitur , dicens : Fili mi ,  
noli negligere disciplinam Domini , neque  
fatigeris dum ab eo ar-  
gueris :

6. quem enim dili-  
git Dominus , castigat:  
flagellat autem omnem  
filium , quem recipit.

7. In disciplina per-  
severate. Tanquam fi-  
liis vobis offert se  
Deus : quis enim filius ,  
quem non corripit pa-  
ter ?

8. Quod si extra dis-  
ciplinam estis , cuius  
participes facti sunt  
omnes : ergo adulteri ,  
& non filii estis.

9. Deinde patres qui-  
dem carnis nostris ,  
eruditores habuimus ,  
& reverebamus eos :  
non multò magis ob-  
temperabimus Patri

AUX HEBREUX. CHAP. XII. 747  
spirituum, & vivemus?

10. Et illi quidem in tempore paucorum dierum, secundum voluntatem suam erubebant nos: hic autem ad id, quod utile est in recipiendo sanctificationem ejus.

11. Omnis autem disciplina, in praesenti quidem videtur non esse gaudii, sed mœroris: postea autem fructum pacatissimum exercitatis per eam, reddet justitiae.

12. Propter quod, remissas manus, & soluta genua, erigite,

13. & gressus rectos facite pedibus vestris: ut non claudicans quis erreret, magis autem laetetur.

14. Pacem sequimini cum omnibus, & sanctimoniam, sine qua nemo videbit Deum:

15. contemplantes ne quis desit gratiae Dei:

¶, 13. Entr. applanissez les voies par lesquelles vous devez marcher.

celui qui est le Pere des esprits, afin de jouir de la vie?

10. Car quant à nos peres, ils nous châtoient comme il leur plaisoit, par rapport à une vie qui dure peu; mais Dieu nous châtie autant qu'il est utile, pour nous rendre capables de participer à sa sainteté.

11. Or tout châtiment, lorsqu'on le reçoit, semble être un sujet de tristesse, & non de joie; mais ensuite il fait recueillir en paix les fruits de la justice à ceux qui auront été ainsi exercés.

12. Relevez donc vos mains qui sont languissantes, & fortifiez vos genoux qui sont affaiblis.

13. Conduisez vos pas par des voies droites //, afin que s'il y en a quelqu'un qui soit chancelant, il ne s'égare pas du chemin, mais plutôt qu'il se redresse.

14. Tâchez d'avoir la paix Rome, 12, 18. avec tout le monde, & de <sup>28.</sup> vivre dans la sainteté, sans laquelle nul ne verra Dieu,

15. en prenant garde que quelqu'un ne manque à la

748 EPISTRE DE S. PAUL

grace de Dieu ; que quelque racine amere poussant en haut ses rejettons , n'empêche la bonne semence , & ne souille l'ame de plusieurs;

*Gen. 25.* 16. qu'il ne se trouve quelque fornicateur , ou quelque profane , comme Esaü , qui vendit son droit d'aînesse pour un repas.

*Gen. 27.* 17. Car vous savez qu'ayant depuis désiré d'avoir comme premier heritier la benediction de son pere , il fut rejette , & // il ne lui put faire changer de resolution, // quoiqu'il l'en eût conjuré avec larmes.

*Exod. 19.* 18. Confiderez donc que vous ne vous êtes pas maintenant approchés d'une montagne sensible & terrestre , d'un feu brûlant , d'un nuage obscur & tenebreux , des tempêtes & des éclairs ;

19. du son d'une trompette & du bruit d'une voix , qui étoit telle , que ceux qui l'ouiront supplierent qu'on ne leur parlât plus.

20. Car ils ne pouvoient

ne qua radix amari-  
tudinis rursum germi-  
nans impedit , & per il-  
lam inquinentur multi.

16. Ne quis fornicator , aut profanus ut Esaü qui propter unam escam vendidit primi-  
tiva sua.

17. Scitote enim quo-  
niam & postea cupiens  
hereditare benedictio-  
nem , reprobatus est :  
non enim invenit pa-  
nitentia locum , quan-  
quam cum lacrymis  
inquisisset eam.

18. Non enim acce-  
sistis ad tractabilem  
montem , & accessibi-  
lem ignem , & turbinem ,  
& caliginem , &  
procellam ,

19. & tubæ sonum ,  
& vocem verborum ,  
quam qui audierunt ,  
excusaverunt se , ne eis  
ficeret verbum .

20. Non enim por-

¶. 17. autr. & il ne put le por- | Ibid. autr. encore qu'il l'eût  
ter à revoquer ce qu'il avoit fait | demandé avec larmes , sa pénitence ne fut point reçue.  
pour Jacob.

tabant quod dicebatur:  
Et si bestia tetigerit  
montem, lapidabitur.

porter la rigueur de cette menace : Que si une bête même *Exod. 19. 13.*  
touchoit la montagne, elle se-  
roit lapidée //.

21. Et ita terrible  
erat quod videbatur ;  
Moyses dixit : Exter-  
ritus sum, & tremebundus

21. Et Moïse dit lui-même :  
Je suis tout tremblant & tout  
effrayé, tant ce qui paroilloit  
étoit terrible.

22. Sed accessistis ad  
Sion montem, & civi-  
tatem Dei viventis,  
Jerusalem celestem,  
& multorum millium  
Angelorum frequen-  
tiam.

22. Mais vous vous êtes  
approchés de la montagne de  
Sion, de la ville du Dieu vi-  
vant, de la Jerusalem celeste,  
d'une troupe innombrable  
d'Anges,

23. & Ecclesiam pri-  
mitivorum, qui con-  
scripti sunt in cælis,  
& judicem omnium  
Deum, & spiritus ju-  
storum perfectorum,

23. de l'assemblée & de  
l'Eglise des premiers-nés //,  
qui sont écrits dans le ciel,  
de Dieu qui est le juge de  
tous, des esprits des justes qui  
sont dans la gloire,

24. & testamenti no-  
vi mediatorem Jesum,  
& sanguinis aspersio-  
nem melius loquentem  
quam Abel.

24. de J e s u s qui est le  
mediateur de la nouvelle al-  
liance, & de ce sang dont on a  
fait l'aspersion, qui parle plus  
avantageusement que celui  
d'Abel.

15. Videte ne recu-  
setis loquentem. Si  
enim illi non effuge-  
runt, recusantes eum  
qui super terram loque-  
batur : multò magis  
nos, qui de cælis lo-

25. Prenez garde de ne  
pas mépriser celui qui vous  
parle. Car si ceux qui ont mé-  
prisé celui qui leur parloit sur  
la terre, n'ont pu échapper  
*la punition*, nous pourrons

\*. 10. Le Grec. ajoute ou percée d'un dard.

\*. 13. lett. pa faits.

750 EPISTRE DE S. PAUL  
bien moins l'éviter, si nous quenem nobis averti-  
rejettons celui qui nous parle  
du ciel.

26. C'est lui dont la voix alors ébranla la terre : & qui cependant fait pour le temps où nous sommes une nouvelle *¶. 2. 7.* promesse, en disant : J'ébranlerai encore une fois, non seulement la terre, mais aussi le ciel.

27. Or en disant : Encore une fois, il déclare qu'il fera cesser les choses muables, comme étant faites *pour un temps*, afin qu'il ne demeure que celles qui sont pour toujours.

28. C'est pourquoi commençant déjà à posséder ce royaume qui n'est sujet à aucun changement *¶*, conservons la grâce par laquelle nous puissions rendre à Dieu un culte qui lui soit agréable, étant accompagné de respect & d'une sainte frayeur.

29. Car notre Dieu est un feu devourant.

*¶. 2. 8. expl. le royaume de l'Evangile.*

26. *cujus vox moveat terram tunc: nunc autem repromittit, dicens: Adhuc semel; & ego movebo non solùm terram, sed & celum.* ¶

27. *Quod autem: Adhuc semel, dicit, declarat mobilium translationem, tanquam factorum, ut maneat ea quae sunt immobilia.*

28. *Itaque regnum immobile suscipientes, habemus gratiam, per quam serviamus placentes Deo, cum merita & reverentia.*

29. *Etenim Deus nostrus ignis consumens est.*



## SENS LITTERAL.

**V. 1.** *Puis donc que nous sommes comme accablés d'une si grande nuée de témoins, dégageons-nous de tout ce qui nous appesantit, & des pieges du peché dont nous sommes environnés, & courrons par la patience dans cette carrière qui nous est ouverte.*

*Puis donc que nous sommes comme accablés, &c. c'est-à-dire : Puisque nous avons un si grand nombre de témoins qui nous assurent par leur propre expérience de l'utilité & de la nécessité de la foi, & qui nous portent à la pratique de cette vertu ; & puisqu'ils sont même tous spectateurs des combats que nous livrons en ce monde pour y perséverer ; dégageons-nous de tout ce qui nous appesantit. C'est une similitude prise de la coutume de ceux qui se dépouilloient de leurs robes dans les courses publiques, pour courir avec plus d'agilité, c'est-à-dire, renonçons à toute affection déréglée, à tout soin superflu, & à toutes les convoitises qui nous portent par leur poids vers les créatures, & qui nous détournent de notre souverain bien qui est Dieu. Et des pieges du peché auquel nous nous laissons aller si aisément, & qui regarde par conséquent le progrès de notre course spirituelle, dont nous sommes environnés comme les longs habits enveloppent aisément ceux qui ne les quittent pas à la course, & les empêchent de courir & de remporter le prix.*

*Et courrons par la patience dans cette carrière qui*

nous est ouverte, c'est-à-dire : Perseverons coura-geusement dans la foi, puisque Dieu ne nous a point proposé d'autre moyen, non plus qu'à nos Peres, pour parvenir à la récompense promise.

¶. 2. *Jettant les yeux sur J E S U S, comme sur l'au-teur & le consommateur de la foi, qui au-lieu de la vie tranquille & heureuse dont il pouvoit jouir, a souffert la croix, en méprisant la honte & l'ignomi-nie ; & maintenant il est assis à la droite du trône de Dieu.*

*Jettant les yeux de l'esprit, sur J E S U S, pour imiter l'exemple de sa constance ; Comme sur l'au-teur & le consommateur de la foi, c'est - à - dire, puisqu'il est notre chef dans cette course spiri-tuelle, & puisqu'en cette qualité, il doit plei-nement recompenser notre foi, si nous y perseve-rions avec patience.* On pourroit encore donner ce sens à ce verset : mais ne nous arrêtons pas tant à l'exemple des Peres dans cette course spirituelle, que nous ne jettions plutôt les yeux sur J E S U S-CHRIST pour nous conformer entierement à lui, puisque c'est lui qui est le chef commun de tous les fidelles, tant de l'ancien que du nouveau Testa-ment, & que c'est de lui seul qu'ils doivent atten-dre la récompense de leur foi, comme c'est lui seul aussi qui leur donne la grace d'y perseverer, & qui en est, à proprement parler, l'objet, la fin & la per-fection.

*Qui au - lieu de la vie tranquille & heureuse dont il pouvoit jouir. Lettr. Qui dans la vûe de la joie qui lui étoit proposée, pour obtenir à son hu-manité la gloire celeste, à laquelle selon l'ordre de Dieu elle ne pouvoit parvenir que par la croix & par les souffrances, quoiqu'absolument parlant, &*

*hors*

AUX HEBREUX. CHAP. XII. 753  
hors de cet ordre exprès du Pere éternel, J E S U S -  
C H R I S T n'eût pas besoin de souffrances pour la  
meriter, puisqu'elle lui étoit acquise en vertu de  
l'union personnelle du Verbe à l'humanité, & qu'il  
pouvoit d'ailleurs meriter cette gloire à ses fidèles  
par telle autre action qu'il auroit voulu. Voyez  
Luc 24. 26. Philip. 2. 8. 9.

*A souffert la croix*, ce qui comprend non seulement le supplice de la croix; mais toutes les douleurs de la Passion.

*En méprisant la honte & l'ignominie*, c'est-à-dire, qu'outre les douleurs qu'il a souffertes en son propre corps au temps de sa Passion, il a encore souffert d'autres maux extérieurs, qui n'étoient pas moins sensibles à l'esprit, comme les injures, les médisances, les calomnies, les mocqueries & l'ignominie d'un supplice aussi infame que celui de la croix, mais qu'il a regardé comme peu de chose, parcequ'il les souffroit volontairement.

Le but de l'Apôtre est de faire voir que puisque J E S U S - C H R I S T qui est notre unique & véritable modèle à bien voulu souffrir ces choses en vûe de la gloire céleste, nous ne devons pas faire de difficulté de souffrir non plus que lui, puisque la même gloire nous est promise si nous l'imitons dans ses souffrances, & que Dieu ne sera pas moins fidèle à récompenser nos travaux, qu'il l'a été à récompenser ceux de J E S U S - C H R I S T.

*Et maintenant il est assis.* C'est-à-dire, comme il a souffert toutes ces choses en vûe de la gloire, Dieu n'a pas aussi manqué de sa part à accomplir la promesse qu'il lui avoit faite de le glorifier après ses souffrances, l'ayant mis à sa droite pour y jouir d'un bonheur éternel en récompense de ses souf-

TOME IV.

B b b

frances ; à la droite du trône de Dieu. Voyez l'explication ci-dessus du ch. 8. vers. 1. c'est une expression impropre & figurée, conforme à notre manière de concevoir, pour nous représenter la puissance souveraine de Dieu. C'est donc comme s'il disoit simplement, à la droite de Dieu tout-puissant.

¶. 3. Pensez donc en vous-mêmes à celui qui a souffert une si grande contradiction des pecheurs qui se sont élevés contre lui, afin que vous ne vous décourageiez point, & que vous ne tombiez pas dans l'abattement.

Pensez donc en vous-mêmes avec attention, & autant qu'une telle vérité mérite que vous vous arrêtez à la considérer ; à celui qui a souffert ; c'est-à-dire, quelle est l'excellence, la divinité & l'innocence de J E S U S - C H R I S T , & combien ses souffrances ont surpassé les vôtres ; & si celui qui est le juste & le souverain, souffre des supplices si atroces, comment le sujet & le criminel se pourra-t-il plaindre d'être légerement affligé.

Une si grande contradiction. Le supplice de la Croix & toute la Passion de J E S U S - C H R I S T est une contradiction, parceque c'étoit un effet de l'envie des Juifs contre lui, qu'ils n'avoient point d'autre but en le persecutant & en le faisant mourir, que de s'opposer & de contredire à sa doctrine, comme étant contraire à leurs actions & à leurs maximes. Des pecheurs, &c. L'Apôtre ajoute ce mot pour faire voir que l'indignité des personnes qui l'ont fait souffrir, lui étoit encore un surcroît de douleur & de confusion.

Afin que vous ne vous décourageiez point, c'est-à-dire, que manque de courage vous ne succombiez

*Et que vous ne tombiez pas dans l'abattement , vous laissant de souffrir & d'être persécutés par ceux de votre nation.*

**V. 4.** *Car vous n'avez pas encore résisté jusqu'à répandre votre sang , en combattant contre le péché.*

*Car vous n'avez pas encore résisté , &c.* Le sens est : Si vous considérez sérieusement ce que J E S U S - C H R I S T a souffert , vous verrez combien vous avez tort de vous plaindre ; puisque tous les maux que vous avez endurés jusqu'ici , comme sont la perte de vos biens , la prison & le bannissement , sont fort légers en comparaison de la mort très-cruelle de la croix. Voyez Hebr. 10. 33. & 34.

*En combattant , c'est-à-dire , dans les combats que vous avez eus.*

*Contra le péché , c'est-à-dire , contre l'apostasie & l'infidélité , à laquelle les Juifs ont tâché de vous porter par leurs persécutions. L'Apôtre appelle l'apostasie , péché , au même sens qu'au chap. 3. vers. 17. & 10. 26. parceque c'est le comble de tous les péchés.*

**V. 5.** *Et avez-vous oublié cette exhortation qui s'adresse à vous comme aux enfans de Dieu ? Mon fils , ne négligez pas le châtiment dont le Seigneur vous corrige , & ne vous laissez pas abattre , lorsqu'il vous reprend.*

D'autres traduisent sans interrogation. *Vous avez oublié , &c.* Car les Hebreux auxquels l'Apôtre écrit , avoient été instruits avant leur conversion dans les Ecritures saintes de l'ancien Testament , où cette exhortation est contenue. L'Apôtre n'auroit pas fait ce reproche à des payens , comme aux Romains , Galates , &c.

*Et avez-vous oublié cette exhortation de Salomon ; d'autres traduisent, cette consolation, le mot Grec signifiant également exhortation & consolation. On pourroit joindre les deux ensemble en cet endroit, & traduire cette exhortation pleine de consolation, qui s'adresſe proprement & particulierement à vous, & & non pas aux Juifs infidèles ; comme aux enfans de Dieu en qualité de Chrétiens, puisque les Chrétiens ont ce privilege par-dessus le reste des hommes ; au-lieu que les Juifs ne sont que les esclaves & les serviteurs : de sorte que cette exhortation ne s'adresſe pas proprement à eux, quoiqu'elle soit contenue dans leurs livres, & qu'elle fasse partie de l'ancien Testament.*

*Mon fils.* C'est ainsi que le maître appelle ordinairement son disciple, parceque l'instruction & la discipline est comme une seconde generation.

*Ne negligez, ou ne méprisez pas le châtiment dont le Seigneur vous corrige, c'est-à-dire : Ne vous roidissez pas contre Dieu quand il vous châtie, soit en murmurant contre lui, & le taxant d'injustice, soit en voulant opiniâtrément vous soustraire à son châtiment, comme des enfans rebelles qui fuient la correction de leur pere.*

*Et ne vous laissez pas abattre jusqu'à tomber dans le découragement, qu'on peut dire être le vice contraire au mépris des châtiments de Dieu : Lorsqu'il vous reprend, c'est-à-dire, quand il vous envoie quelque affliction pour vous avertir de votre devoir.*

*V. 6. Car le Seigneur châtie celui qu'il aime, & il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans.*

*Car le Seigneur châtie celui qu'il aime, c'est-à-*

dire : Tant s'en faut que les châtimens de Dieu vous doivent rebuter , qu'au contraire vous les devez prendre pour des témoignages de son amour , puisqu'il ne vous châtie que pour éprouver votre patience , & pour vous purifier de vos imperfections & de vos fautes.

*Et il frappe de verges ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans , c'est-à-dire : Vous ne pouvez pas avoir de marque plus certaine que vous êtes du nombre de ses vrais enfans , que s'il vous corrige par des afflictions. Un pere ne corrige pas ceux qu'il ne reconnoît pas pour ses enfans , mais il les rejette & les abandonne à eux-mêmes : & entre ses enfans il ne corrige plus ceux qu'il n'aime pas , & qu'il veut priver du droit de succession à cause de leur rébellion.*

\*. 7. *Ne vous laissez donc point de souffrir. Dieu vous traite en cela comme ses enfans : car qui est l'enfant qui ne soit point châtié par son pere ?*

*Ne vous laissez donc point de souffrir , mais persevererez courageusement & amoureusement dans les souffrances que Dieu vous envoie , & autant de temps qu'il lui plaira , puisque c'est pour votre bien. D'autres traduisent : Si vous ne vous laissez point d'être châtiés , Dieu vous traite en cela comme ses enfans bien-aimés , bien-loin de vous traiter comme ses ennemis , lorsqu'il vous afflige , comme vous le pourriez penser.*

*Car qui est l'enfant qui ne soit point châtié par son pere ?* Les Hebreux pouvoient répondre à l'Apôtre : Nous faisons tout notre possible pour nous attacher au service de Dieu , pourquoi donc nous traiter-t-il d'une maniere si dure ; & pourquoi nous fait-il souffrir tant de maux ? Il prévient cette obje-

B b b iij

ction par l'exemple des peres charnels , qui n'exem-  
tent pas un de leurs enfans du châtiment , non pas  
même ceux qui sont les mieux nés , & qui ont les  
meilleures inclinations : car tout-de-même que  
ces enfans se perdent quand on les abandonne à  
eux-mêmes sans discipline & sans correction , &  
qu'ils ne sont jamais si parfaits qu'ils ne tombent  
dans quelques fautes qui meritent la correction ;  
ainsi les plus justes mêmes , lorsque Dieu les laisse  
sans les exercer par l'affliction , sont en danger de  
se perdre ; outre qu'il n'y a pas même d'hommes si  
justes qui ne commettent tous les jours quelque  
peché , & qui ne meritent par consequent quel-  
que châtiment de la main de Dieu pour en être  
purifiés.

*¶. 8. Et si vous n'êtes point châtiés , tous les au-  
tres l'ayant été , vous n'êtes donc pas du nombre des  
enfans , mais des bâtards.*

*Et si vous n'êtes point châtiés.* Lettr. *Et si vous*  
*êtes sans châtiment , tous les autres l'ayant été , c'est-*  
*à-dire tous les enfans de Dieu qui ont été depuis*  
*le commencement du monde , comme il paroît par*  
*les exemples rapportés au chapitre précédent , &*  
*par les autres témoignages de l'Ecriture.*

*Vous n'êtes donc pas du nombre des enfans legiti-  
mes , mais des bâtards.* Il faut entendre par ce  
mot des enfans nés d'une mere adultere , qu'elle  
veut faire passer à son mari pour des enfans legitimes , & que le mari ne veut pas reconnoître pour  
tels : car ce mot ne peut point être rapporté à  
Dieu , comme si Dieu avoit des enfans bâtards , &  
des enfans legitimes.

*¶. 9. Que si nous avons eu du respect pour les pe-  
res de notre corps , lorsqu'ils nous ont châtiés , com-*

bien plus devons-nous être soumis à celui qui est le Pere des esprits , afin de jouir de la vie ?

*Que si nous avons eu du respect , &c. c'est-à-dire : Que si nous n'avons pas perdu le respect pour nos peres charnels , lorsqu'ils nous ont châtiés , quoique leur châtiment fût si contraire à notre inclination & à la faiblesse de notre âge , & qu'il fût quelquefois plutôt un effet de leur passion que de la raison ; il parle des enfans qui sont tels qu'ils doivent être.*

*Combien plus devons-nous être soumis , lorsque Dieu nous châtie , puisqu'il ne nous peut jamais châtier qu'avec raison & pour notre véritable bien ; à celui qui est le Pere des esprits , c'est-à-dire , le Pere de nos ames , parcequ'il les a créées indépendamment de la matière , & les a unies à nos corps : mais sur-tout , parcequ'il les a sanctifiées : car c'est ce que l'Apôtre regarde principalement en cet endroit , quand il appelle Dieu le Pere de nos esprits , puisqu'à l'égard de la création il n'est pas plus le Pere de l'esprit des fidèles que de l'esprit des infidèles.*

*Afin de jouir de la vie éternelle qu'il donne aux enfans qui sont soumis à sa correction & à ses châtiments : au-lieu que nos peres charnels ne nous ont pu donner qu'une vie mortelle & sujette à une infinité de misères.*

*¶. 10. Car quant à nos peres , ils nous châtoient comme il leur plait , par rapport à une vie qui dure peu ; mais Dieu nous châtie autant qu'il est utile , pour nous rendre capables de participer à sa sainteté.*

*Car quant à nos peres charnels , ils nous châtoient comme il leur plait , étant quelquefois trop sévères , & quelquefois trop indulgents , & souvent*

se laissant aller à leur passion plutôt qu'à la raison, qui ne doit regarder que l'utilité des enfans, jusqu'au qu'ils leur inspiroient quelquefois le mal plutôt que le bien, c'est-à-dire, l'ambition & l'avareur au-lieu de la vraie vertu.

*Par rapport à une vie qui dure peu, pour nous former à nous bien conduire pour la vie présente, qui est de peu de durée ; au-lieu que les effets & les fruits des châtimens de Dieu sont éternels.*

*Mais Dieu, qui est exempt de toute erreur & de toute passion, & qui agit toujours dans la justice & dans l'équité, nous châtie pendant le cours de cette vie, ~~ancant qu'il est utile~~, n'ayant jamais que cette vûe dans tout ce qu'il fait souffrir à ses enfans : ce qu'il ne fait pas toujours à l'égard des reprouvés, puisqu'il les punit souvent en ce monde, pour les punir encore davantage en l'autre, à cause de leur impénitence, & du mépris qu'ils font de sa correction.*

*Pour nous rendre capables de participer à sa sainteté, qui est le seul & unique bien qui soit véritable, & qui nous soit utile, & qui doit nous demeurer dans l'éternité ; au-lieu que cette vie honnête & civile à laquelle les peres forment leurs enfans par leurs instructions & par leurs châtimens, est un bien de peu de durée, & qui ne passe point le temps de cette vie mortelle.*

**V. 11.** *Or tout châtiment, dans le temps qu'en le reçoit, semble être un sujet de tristesse & non de joie : mais ensuite il fait recueillir en paix les fruits de la justice à ceux qui auront été ainsi exercés.*

*Or tout châtiment, quel qu'il soit, dans le temps qu'en le reçoit, car en un autre temps, & lorsque l'esprit n'est point préoccupé par la douleur, on en juge d'une autre maniere ; semble être un sujet*

AUX HEBREUX. CHAP. XII. 761  
de tristesse & non de joie , à en juger selon la chair ,  
& selon le sentiment de la nature : car à en juger  
selon l'Esprit de Dieu , il n'y a rien de plus doux  
au fidelle , que de se voir affligé & d'être corrigé  
de Dieu par les afflictions.

*Mais ensuite il fait recueillir en paix les fruits de la justice , &c.* L'Apôtre veut dire que le fidelle , à force d'être exercé de Dieu par les afflictions & par les châtimens , en devient plus juste , & qu'il acquiert par ce moyen la perfection de la vertu , qui est toujours accompagnée d'un grand repos de conscience & d'une parfaite tranquillité d'esprit : de sorte que si le châtiment a paru amer au commencement , le fruit qu'il produit à la fin , est en récompense très-doux & très-agréable.

¶. 12. *Relevez donc vos mains qui sont languissantes , & fortifiez vos genoux , qui sont affoiblis.*

*Relevez donc vos mains ,* c'est-à-dire : Rentrez donc courageusement dans l'exercice des bonnes œuvres signifiées par les mains , dans la pratique desquelles vous vous êtes si fort rallentis , pour combattre contre le péché , & sur-tout contre l'apostasie , dans laquelle les Juifs tâchent de vous faire tomber par leurs persecutions.

*Et fortifiez vos genoux qui sont affoiblis ,* c'est-à-dire : Fortifiez votre foi qui est affoiblie , pour achever cette course spirituelle qui nous est proposée.

¶. 13. *Conduisez vos pas par des voies droites , afin que s'il y en a quelqu'un qui soit chancelant , il ne s'égare pas du chemin , mais plutôt qu'il se redresse.*

*Conduisez vos pas par des voies droites , &c.* Le sens est : Je vous avertis de rentrer dans le chemin

de la vertu, & de quitter les voies indire<sup>ctes</sup> & obliques du pech<sup>e</sup>, afin que ceux d'entre vous qui se sont relâchés jusqu'à présent, ne deviennent pas à l'avenir pires qu'ils n'étoient, & qu'ils ne meritent point par leur lâcheté, que Dieu les abandonne à l'apostasie ; mais au-contreire qu'ils obtiennent par le changement de leurs mœurs une parfaite guerison de leur foiblesse, pour pouvoir perseverer avec force & avec constance dans la foi chrétienne.

*#. 14. Tâchez d'avoir la paix avec tout le monde & de vivre dans la sainteté, sans laquelle nul ne verra Dieu.*

Tâchez, autant qu'il est en vous, & si c'est une chose possible, d'avoir la paix avec tout le monde, même avec les Juifs qui sont vos ennemis déclarés. L'Apôtre ne dit pas de faire amitié avec tout le monde, parcequ'il y a plusieurs sortes de personnes dont l'amitié nous peut être dangereuse, ou porter du scandale à notre prochain. Ce précepte n'est pas contraire à la pratique de l'Eglise, qui dispute contre les herétiques, & qui les exclut de sa communion, puisqu'elle n'en use ainsi que pour les ramener à la paix, & pour les empêcher au moins de troubler celle des fidèles. On peut dire la même chose à proportion de la guerre, étant certain qu'on la peut faire sans contrevénir à ce précepte, pourvu qu'on ne la fasse que pour repousser la violence injuste de ceux qui veulent troubler la paix de l'Etat.

*Et de vivre dans la sainteté, qui comprend essentiellement l'exemption du pech<sup>e</sup> mortel, mais qui n'exclut pas absolument en cette vie les pechés veniens.*

*Sans laquelle nul ne verra Dieu, c'est-à-dire,*

AUX HEBREUX. CHAP. XII. 763  
tie le possèdera par la beatitude, puisqu'il est la faim-  
teté même , & par consequent incompatible avec  
le péché.

¶. 15. *En prenant garde que quelqu'un ne manque  
à la grace de Dieu ; que quelque racine amere pouf-  
fuant en-haut ses rejettons n'empêche la bonne semen-  
ce , & ne souille l'ame de plusieurs.*

*En prenant garde.* Cette exhortation ne s'adresse  
pas seulement aux Pasteurs , mais à chaque particu-  
lier d'entre les Hebreux ; car chacun est obligé d'a-  
voir soin du salut de son prochain.

*Que quelqu'un ne manque à la grace de Dieu par  
le peché mortel , qui conduit enfin à l'apostasie , &  
nous prive de la vie éternelle , qui est la grace de  
Dieu ; car c'est ce que l'Apôtre regarde ici princi-  
palement.*

*Que quelque racine amere pouffant en-haut ses rejet-  
tons n'empêche la bonne semence ; n'empêche la fai-  
ne doctrine de croître dans le cœur où elle a été  
semée : Semen est verbum Dei ; ET ne souille l'ame Matt. 13.  
de plusieurs , c'est-à-dire : Prenez garde qu'il n'y ait  
ou quelque herétique caché parmi vous , ou quel-  
que Juif travesti en Chrétien , craignant que ces  
sortes de personnes , après s'être long-temps ca-  
chées , ne viennent enfin à produire le venin de leur  
erreur , & qu'elles ne jettent par ce moyen le trou-  
ble & la confusion parmi vous , en infectant du  
venin de leur erreur la plupart des fidèles. Voyez  
Deut. 29. 18. 1. Mac. 1. 11. où Antiochus est ap-  
pellé racine du peché , parcequ'il avoit commis plu-  
sieurs pechés que sa malice avoit inventés.*

¶. 16. *Qu'il ne se trouve quelque fornicateur ou  
quelque profane , comme Esau qui vendit son droit d'aî-  
nesse pour un repas.*

*Qu'il ne se trouve quelque fornicateur.* Il semble que l'Apôtre parle en cet endroit , plutôt de la fornication spirituelle qui se commet par l'apostasie , que de la corporelle qui se commet par la conjonction illegitime des corps ; comme s'il disoit : Qu'il ne se trouve parmi vous aucun apostat. *Ou quelque profane.* Sous ce mot sont compris ceux qui présentent le bien temporel au spirituel , & qui pour conserver le repos & les plaisirs de la vie , renoncent à la benediction des enfans de Dieu par le peché , sur-tout par l'apostasie , à laquelle l'Apôtre a principalement égard en cet endroit.

*Comme Esaü qui vendit à Jacob son droit d'aînessé ;* ce qui fait voir combien il étoit profane , puisqu'il estimoit plus un leger plaisir , que ce droit qui renfermoit tant de priviléges , mais sur-tout la dignité sacerdotale qui étoit attachée aux aînés ; *pour un repas ,* qui étoit même très-vil & très-groissier , puisque ce n'étoit qu'une écuelle de lentilles. Ceux-là imitent Esaü qui préfèrent le plaisir si court & si vil du peché à la grace de Dieu & au droit qu'ils ont à la gloire en qualité d'enfans de Dieu.

\*. 17. *Car vous savez qu'ayant depuis désiré d'avoir , comme premier heritier la benediction de son pere , il fut rejeté , & il ne lui put faire changer de resolution , quoiqu'il l'en eût conjuré avec larmes.*

*Car vous savez ,* par l'histoire que vous en avez lue dans l'ancien Testament , *qu'ayant depuis désiré d'avoir , comme premier heritier la benediction principale de son pere ,* qui appartenloit à l'aîné , & qui renfermoit le droit d'être le chef de la race sainte , & la promesse d'être heritier de la terre de Canaan , figure du ciel & de la beatitude celeste :

*il fut rejetté par son pere , de même qu'il avoit rejetté & méprisé cette benediction ; & aussi parce que le desir qu'il en avoit eu depuis , n'étoit qu'un desir tout charnel , ne considerant dans cette benediction que son propre avantage temporel , & non la benediction spirituelle.*

*Et il ne lui put faire changer de resolution, c'est-à-dire , il ne put le porter à revoquer ce qu'il avoit fait pour Jacob.*

*Quoiqu'il l'en eût conjuré avec larmes , c'est-à-dire , qu'encore qu'il eût demandé cette benediction avec larmes , sa pénitence ne fut point reçue. Le dessein de l'Apôtre est de faire voir aux Hebreux par cet exemple terrible de la reprobation d'Esaü , qu'en renonçant au Christianisme , ils se mettent en danger de tomber dans l'impénitence , & d'être entierement rejettés de Dieu ; ce qui se rapporte à ce qu'il a dit de l'apostasie aux chap. 6. & 10. de cette Epître , & doit être expliqué au même sens.*

*V. 18. Confiderez donc que vous ne vous êtes pas maintenant approchés d'une montagne sensible & terrestre , d'un feu brûlant , d'un nuage obscur & tembreux , des tempêtes & des éclairs.*

*Confiderez donc que vous ne vous êtes pas maintenant approchés. C'est la raison contenue dans les versets 14. & 15. ou plutôt c'est une raison générale de toutes les exhortations qu'il a faites aux Hebreux dans toute cette Epître , de perseverer inviolablement dans la foi chrétienne , & dans la pureté de ses mœurs. Le sens est : Puisque l'Evangile , dont vous faites profession , surpassé en excellence l'ancien Testament : puisque ce n'est plus une loi charnelle & sensible , dont les promesses étoient toutes terrestres , ni une loi de rigueur qui impose*

766 EPISTRE DE S. PAUL  
avec menace des commandemens sans donner la  
grace de les accomplir ; mais que c'est au-contreire  
une loi toute spirituelle & toute pleine de grace  
pour les fidelles : vous êtes sans doute bien plus  
étroitement obligés à y perseverer que les Juifs  
n'étoient obligés de perseverer dans la premiere  
alliance ; & le mépris que vous ferez de la grace  
qui vous y est offerte , sera beaucoup plus punissable  
que le mépris que les Juifs firent de la loi de Moïse.

*D'une montagne insensible & terrestre* , telle qu'étoit  
la montagne de Sinai , laquelle Dieu défendit d'ap-  
procher. L'Apôtre l'oppose à la montagne spiri-  
tuelle de Sion , à laquelle tous les peuples ont ac-  
cès , & à laquelle ils sont tous invités.

*D'un feu brûlant , d'un nuage obscur , &c.* L'A-  
pôtre rapporte toutes ces circonstances terribles  
qui se passèrent en la publication de l'ancien Testa-  
ment , pour en faire l'opposition à la nouvelle  
alliance qui est toute pleine de douceur ; com-  
me s'il disoit : L'alliance dont vous êtes partici-  
pants sous l'Evangile , est exemte de toutes les ri-  
gueurs de la premiere , elle est toute pleine de gra-  
ce. Le feu représentoit la force de la loi de Dieu ,  
pour punir & consumer les prévaricateurs. Le nua-  
ge qui servoit comme de voile pour cacher la ma-  
jesté de Dieu , faisoit voir que Dieu ne se commu-  
nique point aux hommes par la loi de Moïse , mais  
seulement par l'Evangile. Les tempêtes & les  
éclairs marquoient que la loi n'est donnée que pour  
épouvanter l'homme , pour abattre son orgueil & le  
faire recourir à la grace de JESUS-CHRIST , pour  
rentrer en grace avec Dieu.

\*. 19. *Du son d'une trompette & du bruit d'une  
voix , qui étoit telle , que ceux qui l'ouirent suppli-  
rent qu'en ne leur parlât plus.*

*Du son d'une trompette, &c.* La trompette qui est un instrument de guerre , de justice & d'allarme , marquoit la rigueur de la loi , & la vertu qu'elle a de penetrer les consciences , & de les épouvanter par les remords & par la syndeſe , en quoi elle est opposée à la douceur de la prédication de l'Evangile. La voix dont ils ne purent souffrir le bruit , repréſentoit la loi qui inspire aux pecheurs une crainte horrible des jugemens de Dieu par le témoignage de leur propre conscience ; ce qui fait qu'ils n'oseroient se présenter devant Dieu. L'Evangile tout au-contraire donne libre accès aux pecheurs auprès de Dieu , & les rassure contre la crainte de ses jugemens ; par l'esperance certaine qu'il leur donne de sa misericorde par les merites de JESUS-CHRIST mediateur de la nouvelle alliance.

¶. 20. *Car ils ne pouvoient porter la rigueur de cette menace : Que si une bête même touchoit la montagne , elle seroit lapidée.*

*Car , &c.* L'Apôtre ne veut pas dire , que ce fut là la seule cause de leur crainte ; mais seulement , que ce leur étoit un extrême sujet de craindre & d'apprehender que Dieu ne leur parlât davantage , de voir que sa rigueur ne s'étendoit pas seulement sur les hommes , mais même sur les bêtes , quoique destituées de raison & incapables de transgression. Or la rigueur de cette menace si excessive , repréſentoit que l'homme n'a nul accès envers Dieu par le moyen de la loi , & que plus il s'en veut approcher sans la grace , plus il augmente son peché , & se rend toujouſrs plus digne de la mort.

¶. 21. *Et Moïſe dit lui-même : Je suis tout tremblant & tout effrayé , tant ce qui paroiffoit étoit terrible.*

*Et Moïse dit lui-même : Je suis tout tremblant, &c.* Il n'est pas fait mention de cette peur de Moïse dans l'Ecriture, mais l'Apôtre a scû ce qu'il en écrit, ou par tradition, ou par revelation. Cette peur de Moïse, qui étoit mediateur de la premiere alliance, fait voir clairement avec toutes les autres circonstances que l'Apôtre vient de rapporter dans les deux versets precedens, que la loi étoit toute de rigueur; puisque celui même, qui en étoit le mediateur, n'étoit pas exempt de ses menaces, & qu'il n'avoit accès auprès de Dieu que par la grace du vrai Mediateur J E S U S - C H R I S T , dont il étoit la figure.

**V 22.** *Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la ville du Dieu vivant, de la Jerusalem celeste, d'une troupe innombrable d'Anges.*

*Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion,* c'est-à-dire : Vous êtes entrés par le moyen de la foi en JESUS-CHRIST, dans la communion de l'Eglise militante & triomphante figurée par le mont de Sion, opposé par allegorie au mont de Sinai. La montagne de Sion représente & signifie les lieux les plus éminens dans la Jerusalem celeste, comme elle étoit le lieu le plus éminent & le plus élevé de la Jerusalem terrestre.

*De la ville du Dieu vivant,* où il fait sa demeure & sa residence éternelle : au-lieu qu'il n'a demeuré qu'un certain temps sur le mont de Sina, pour montrer qu'il devoit abandonner les sectateurs de la loi, pour demeurer éternellement avec les fidelles de son Eglise.

*De la Jerusalem celeste,* figurée par la Jerusalem terrestre, qui se nommoit la ville du Dieu vivant.

*D'une troupe,* ou d'un concours innombrable d'Anges,

d'Anges , selon la force du mot Grec , qui ne signifie pas simplement une assemblée , mais une assemblée solennelle , qui se fait aux jours de fêtes pour louer Dieu , ou qui se fait même dans un autre temps pour les affaires publiques. Il y avoit aussi des Anges sur le mont de Sinaï , mais ils n'y étoient pas tous comme sur la montagne spirituelle de Sion & dans la Jerusalem celeste , qui est le propre lieu de leur demeure. De plus , les Israélites de l'ancien Testament n'avoient point de société véritablement spirituelle avec les Anges ; au-lieu que les fidèles sont liés de communion avec eux , aussi-bien qu'avec le reste des Saints , comme faisant les uns & les autres partie de l'Eglise.

*V. 23. De l'assemblée & de l'Eglise des premiers-nés , qui sont écrits dans le ciel , de Dieu qui est le juge de tous ; des esprits des justes qui sont dans la gloire.*

De l'assemblée & de l'Eglise des premiers-nés , c'est-à-dire , des Apôtres qui ont été les premiers régénérés , & qui sont comme les aînés des fidèles ; non que les Apôtres fussent toujours assemblés les uns avec les autres , mais parcequ'ils étoient parfaitement unis d'esprit , de charité & de doctrine. Il semble que l'Apôtre veuille faire allusion aux *Exode 24. 1.* soixante-dix Sénateurs , chefs des douze lignées des Israélites , qui monterent sur la montagne avec Moïse & Aaron , sans que le peuple osât les suivre , mais se tenant toujours éloigné d'eux. Il veut dire , qu'il n'en est pas de même des fidèles , puisqu'ils ont tous accès aussi-bien que les Apôtres , à la sainte montagne de Sion , par la communion qu'ils ont avec eux par la foi.

*Qui sont écrits dans le ciel , c'est-à-dire , les noms*  
*Tome IV.*

Ccc

des chefs des familles des Israélites étoient écrits dans les registres publics , & les noms des Apôtres étoient de leur vivant même écrits sur le livre de vie. V oyez Luc. 10. 20. Philip. 4. 3. Apoc. 13. 8.

*De Dieu qui est le juge de tous.* Le sens est : Les Israélites n'osèrent pas même suivre sur la montagne , les chefs des douze familles , qui étoient les juges de leurs differens. Les fidèles au-contreire ne suivent pas seulement les Apôtres qui sont les juges de l'Eglise , sur cette sainte montagne : mais ils s'approchent même du souverain Juge , qui est Dieu , puisqu'ils y ont un libre accès par la foi & par le sang de JESUS-CHRIST , & ils sont assurés qu'en vertu de ce sang il leur fera miséricorde , & ne les traitera pas selon la rigueur de la justice.

*Des esprits des justes qui sont dans la gloire.* Lettr. *parfaits* , c'est-à-dire , qu'ils sont unis de communion avec les ames de tous ceux qui étoient morts dans la grâce de Dieu , comme des saints Patriarches & des Chrétiens qui étoient decedés depuis la mort de JESUS-CHRIST. On pourroit traduire : *Qui ont été parfaitement purifiés* , soit en ce monde par la grâce , soit en l'autre par le feu du Purgatoire , qui achieve de purifier les pechés & les imperfections des justes.

¶. 24. *De JESUS , qui est le Mediateur de la nouvelle alliance , & de ce sang dont on a fait l'aspersion , qui porte plus avantageusement que celui d'Abel.*

*De JESUS , qui est le Mediateur de la nouvelle alliance* , c'est-à-dire , de l'alliance de grâce , au lieu que Moïse ne fut mediateur que de l'alliance de rigueur. D'où il s'ensuit que JESUS-CHRIST , en cette qualité , réconcilie les fidèles avec son Père ,

& leur obtient la grace d'observer ses commandemens , où au-contreire Moïse n'a reçû de Dieu que la loi toute pure , sans obtenir aucune grace aux Israélites pour l'accomplir : ce qui est de la dernière rigueur , puisque la loi sans la grace n'en pouvoit faire que des périficateurs , & ne pouvoit leur causer autre chose que la mort .

*Et de ce sang dont on a fait l'aspersion , c'est-à-dire : Les Israélites furent sanctifiés extérieurement & figurativement par l'aspersion du sang de la première alliance du mont de Sina , & les fidèles lo font intérieurement & réellement par le sang de JESUS-CHRIST , qui est le sang de la nouvelle alliance .*

*Et qui parle plus avantageusement que celui d'Abel , c'est-à-dire , qu'au - lieu que le sang d'Abel demandoit , pour ainsi dire , la vengeance du crime de Caïn qui l'avoit répandu , celui de JESUS-CHRIST au-contreire se présente à Dieu le Pere pour obtenir miséricorde à ceux qui l'ont mis à mort , & généralement à tous les pecheurs qui sont la cause de sa mort . Il semble que l'Apôtre veuille tacitement dire que le sang de l'Ancien Testament , répandu par Moïse , ne parloit pas plus avantageusement que celui d'Abel , non seulement parcequ'il ne préferva point les Israélites de la mort de l'ame , mais aussi parceque ce sang devait servir , pour ainsi dire , de témoin contre eux pour les faire punir de leur rébellion , lorsqu'ils auroient manqué aux conditions de l'alliance ratifiée entre Dieu & eux par l'effusion de ce sang .*

*V. 25. Prenez-garde de ne pas mépriser celui qui vous parle : car si ceux qui ont méprisé celui qui leur parloit sur la terre , n'ont pu échapper la punition , nous*

Ccc ij

772 EPISTRE DE S. PAUL  
pourrons bien moins l'éviter, si nous rejettons celui qui  
nous parle du ciel.

Prenez-garde de ne pas mépriser par l'apostasie, qui est le plus grand mépris que l'on puisse faire de JESUS-CHRIST, celui qui vous parle par son sang & par son Evangile.

Car si ceux qui ont méprisé..... n'ont pu échapper, &c. Le sens est : Si le mépris que les Israélites ont fait de la loi que JESUS-CHRIST leur prononça de dessus la montagne de Sinaï par l'entremise de Moïse & par le ministère des Anges, a été si sévèrement puni, encore que cette loi fût, pour ainsi dire, toute terrestre & charnelle, la publication n'ayant été accompagnée que de figures extérieures & sensibles, la plupart de ses préceptes ne consistant qu'en l'observation de choses extérieures, & n'étant fondée que sur des promesses temporelles qu'elle fait à ses observateurs, & sur la crainte des peines temporelles dont elle menace les transgresseurs : combien sera plus punissable le mépris de la loi évangélique que JESUS-CHRIST nous a prononcée du ciel par le ministère de ses préédicateurs ? Puisque la publication de cette loi, outre les signes & les prodiges extérieurs qui l'ont accompagnée, a été autorisée par la distribution visible des dons du Saint-Esprit, & qu'elle est toute spirituelle & céleste, ne nous proposant que des préceptes spirituels, qui ne tendent qu'à rendre l'homme parfait & capable enfin de jouir de Dieu même en les observant.

V. 26. C'est lui dont la voix alors ébranla la terre : & qui cependant fait pour le temps où nous sommes une nouvelle promesse, en disant : Je ébranlerai encore une fois, non seulement la terre, mais aussi le ciel.

C'est lui dont la voix alors ébranla la terre. L'Apô.

tre veut montrer que les Chrétiens sont plus coupables en transgressant la loi Evangelique , qui est une loi de grace , que les Israélites en transgressant la loi de Moïse , qui n'étoit qu'une loi de rigueur. Le sens est : J e s u s - C H R I S T employa dans la publication de la loi ancienne le tremblement de terre , ce qui comprend tous les autres signes , de tonnerres , d'éclairs , &c. pour faire voir que cette loi n'étoit qu'une loi de rigueur : mais dans la loi nouvelle , il doit en faveur de ses fidèles ébranler le ciel & la terre , c'est-à-dire , qu'il doit changer tout cet état présent des choses corruptibles en un état incorruptible , pour rendre ses fidèles bienheureux : de sorte que s'ils transgressent cette loi si pleine de grace en comparaison de la première , ils en sont beaucoup plus coupables , & meritent un châtiment incomparablement plus grand.

*Et qui cependant fait pour le temps où nous sommes une nouvelle promesse.* L'Auteur de l'ancienne loi est le même que celui de la nouvelle ; il a apporté un grand changement sur la terre en donnant la loi ancienne au milieu des tremblemens de terre ; mais il a ébranlé tout l'univers par sa venue ; car il a renouvellé toutes choses dans le ciel & sur la terre en nous donnant dans les derniers temps la loi nouvelle , selon la promesse de son Prophète ; & par cette loi de grace il a reconcilié Dieu & les Anges avec les hommes , & a détruit sur la terre le regne du démon pour y établir celui de Dieu.

*En disant : J'ébranlerai encore une fois , &c. c'est-à-dire , je ferai un changement general de tout le monde terrestre & celeste.*

**V. 27.** Or en disant : Encore une fois , il declare qu'il fera cesser les choses muables , comme étant faites

774 E P I S T R E D E S . P A U L .  
pour un temps , *afin qu'il ne demeure que celles qui*  
*sont pour toujours.*

Or..... il declare qu'il fera cesser les choses mua-  
bles , &c. c'est-à-dire , comme n'ayant pas été fa-  
ites pour demeurer toujours , mais pour donner lieu  
à de plus parfaites , celles que seront le regne de  
J e s u s - C h r i s t & la vie bie-aheureuse , qui  
sont des choses immuables. On doit comprendre  
sous le règne de J e s u s - C h r i s t la reforma-  
tion de toutes les choses visibles , qui seront chan-  
gées en un état incorruptible à son second ave-  
nement.

¶. 28. *C'est pourquoi commençant déjà à posséder ce royaume qui n'est sujet à aucun changement , conser-  
sérons la grâce par laquelle nous puissions rendre à Dieu un culte qui lui soit agreable , étant accompagné  
de respect & d'une sainte frayeur.*

*C'est pourquoi commençant déjà à posséder ce roya-  
ume , &c. c'est-à-dire , la beatitude éternelle , qui  
est le règne de Dieu & de J e s u s - C h r i s t qui  
ne finira jamais , conservons la grâce de la justifica-  
tion que Dieu a répandue dans nos ames par l'effu-  
sion de son Esprit ; ou simplement , la grâce du Chri-  
stianisme dont nous faisons profession , & auquel  
nous avons été appellés par une grâce toute parti-  
culiere , afin de n'être pas privés de la jouissance  
de ce règne que nous espérons ; par laquelle nous  
puissions rendre à Dieu un culte qui lui soit agreable ;  
car sans cette grâce , le culte qui lui est rendu n'é-  
tant qu'exterieur , il ne peut être agreable à Dieu ,  
qui veut être adoré en esprit & en vérité.*

*Etant accompagné de respect , & d'une sainte  
frayeur , pour la puissance & pour ses jugemens.*

¶. 29. *Car notre Dieu est un feu dévorant.*

*Car, &c.* C'est la raison de l'exhortation du verset précédent. Le sens est : Car si au-lieu de perseverer dans la grace du Christianisme dont vous faites profession , vous venez à vous relâcher ou à le quitter par l'apostasie , ne doutez point que Dieu ne soit aussi puissant pour vous punir , qu'il le fut autrefois pour punir les Juifs idolâtres , & qu'il ne vous consume enfin par l'ardeur de sa colere , en vous précipitant dans le feu d'enfer qu'il prépare aux rebelles de son Evangile.

## SENS SPIRITUEL.

¶. i. jusqu'au 6. Vis donc que nous sommes  
comme accablés d'une si grande  
nuée de témoins, dégageons-nous de tout ce qui  
nous appesantit, &c.

Les exemples des Saints font ordinairement plus d'impression que les discours sur les esprits des hommes , pour les porter à imiter leurs vertus. C'est pourquoi saint Paul met devant les yeux des Hebreux cette foule de personnes éminentes en sainteté , afin , pour ainsi dire , de les accabler par l'autorité de tant d'exemples domestiques d'une foi „ si courageuse. Saint Gregoire le Grand compare „ tous ces grands hommes, qui ont paru les uns après „ les autres depuis le commencement du monde , à „ des astres destinés à éclairer la nuit de la vie présente ; „ Dieu les ayant fait paraître chacun à leur tour „ sur la face du ciel de l'Eglise , jusqu'à ce que le Sauveur vînt à la fin de cette nuit tenebreuse comme „ le vrai Lucifer , cette belle étoile qui brille au „ matin.

Ccc iiiij

„ Afin donc que les tenebres de notre nuit fussent  
 „ éclairées de temps en temps par le cours sucessif de  
 „ ces étoiles spirituelles ; Abel est venu pour faire pa-  
 „ roître l'innocence ; Enoch , pour montrer la pureté  
 „ dans les actions ; Noé , pour faire voir la perseve-  
 „ rance dans l'esperance & les bonnes œuvres ;  
 „ Abraham , pour enseigner l'obeissance ; Isaac ,  
 „ pour apprendre la chasteté dans le mariage ; Ja-  
 „ cob , pour marquer la constance dans les tra-  
 „ vaux ; Joseph , pour apprendre à rendre le bien  
 „ pour le mal ; Moïse , pour faire paroître la dou-  
 „ ceur ; Josué , pour témoigner la confiance dans  
 „ toutes les adversités ; & enfin Job, est venu au mon-  
 „ de pour faire éclater la patience dans les plus ex-  
 „ traordinaires afflictions. Voilà ces étoiles si bri-  
 „ lantes , qui par la vive lumiere de leur foi ont éclai-  
 „ ré la nuit obscure des premiers siecles , afin que ces  
 „ anciens habitans du monde pussent marcher d'un  
 „ pas assûré dans le chemin de la vie présente , jus-  
 „ qu'à ce que *le Soleil de justice* parût parmi les hom-  
 „ mes pour éclairer tout l'univers.

„ Les élus qui l'ont devancé en vivant bien l'ont  
 „ tous promis & prophetisé par leurs actions & par  
 „ leurs paroles ; & il n'y a eu aucun des justes , qui  
 „ n'en ait été la figure , & qui ne l'ait annoncé. Car  
 „ il étoit bien raisonnable qu'ils représentassent tous  
 „ en leurs personnes ce bien souverain , par la parti-  
 „ cipation duquel ils étoient tous bons , & qu'ils n'-  
 „ gnoroient pas se devoir aussi communiquer à tous  
 „ les autres. D'où vient qu'on a dû promettre sans  
 „ cesse dans tous les temps , celui qui se devoit don-  
 „ ner sans mesure à nous , & que nous devions pos-  
 „ seder sans fin ; en sorte que tous les siecles recon-  
 „ nussent le bien de la Redemption generale qui se

devoit accomplir dans la consommation des siecles, <sup>“</sup>  
par celui que l'Apôtre nomme ici *l'auteur & le  
consommateur de la foi.*

¶. 6. jusqu'au 14. Car le Seigneur châtie celui qu'il  
aime, & il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au  
nombre de ses enfans, &c.

Nous naissions tous enfans de colere , & nous  
portons un corps de corruption , qui appesantit  
notre ame,& l'assujettit à tous les mouvements de la  
concupiscence , & la rend captive sous la loi du  
peché. Malheureux que nous sommes , qui nous  
délivrera de cette fâcheuse captivité ? *Ce sera*, dit  
notre saint Apôtre , *la grace de Dieu par J E S U S-*  
*Rom. 74  
24. 25.*  
*CHRIST* , qui a mérité par ses souffrances que  
nous en fussions affranchis. C'est sur la croix qu'il  
nous a engendrés , & qu'il a souffert les douleurs  
de cet enfantement spirituel , par lequel nous som-  
mes devenus d'enfans de perdition enfans de Dieu:  
mais Dieu ne nous reconnoît point pour ses vrais  
enfans , que nous ne soyons *conformes à l'image de  
son Fils.* Or cette conformité se doit trouver dans  
ses souffrances avant que d'avoir part à sa gloire ,  
dans laquelle il n'est entré que par ce moyen : Et  
comme s'étant chargé de nos pechés il a fallu qu'il  
ait souffert une mort honteuse & cruelle pour les  
expier , il faut aussi que pour lui être *conformes*  
nous haïssions nos pechés , que nous les punissions  
severement , que nous aimions que Dieu les châtie ,  
si nous voulons sortir de l'état malheureux où nous  
a mis le peché , & être reçus au nombre des enfans  
de Dieu.

Ainsi tous ceux que Dieu afflige dans ce temps  
présent, doivent par-là reconnoître l'honneur que  
Dieu leur fait de les recevoir au nombre de ses

enfans. Car il ne se mettroit pas en peine de les faire passer par les afflictions , si ce n'étoit pour les disposer par ces corrections salutaires à recevoir l'heritage qu'il leur prépare. C'est pour cela que le Seigneur dit à S. Jean par le ministere de son Ange : *Je reprends & châtie ceux que j'aime.* Y a-t-il rien de plus consolant que d'apprendre que la severité de Dieu à notre égard est une preuve de son amour pour nous ? Car comme il connoît le fond de notre ame & la corruption de notre cœur , il nous purifie par les afflictions , comme on fait l'or dans le creuset , pour nous rendre dignes de lui. Ne voyons-nous pas avec quelle rigueur les peres charnels traitent leurs enfans pour les rendre capables de posseder des heritages terrestres ? Pouvons-nous donc trouver mauvais que Dieu nous corrige & nous punisse pour nous faire jouir d'un heritage qui ne le perdra jamais , & pour nous faire éviter des supplices qui dureront toujours ? Si donc , comme dit notre grand Apôtre , *nous avons eu du reflet pour les peres de notre corps , lorsqu'ils nous ont châtiés , combien devons-nous avoir de soumission pour celui qui est le pere des esprits , afin de recevoir de lui la vraie vie ?*

*Gregor. Petit parti. m c. 13.* Que ceux donc que Dieu afflige , ayent grand soin de conserver la vertu de la patience , en considerant combien de maux , d'insultes & d'affronts notre Sauveur a reçus de la part de ses creatures : Il a reçû des soufflets de la main de ceux qu'il tirroit de la servitude du démon ; il a souffert en silence les fouets de ceux qu'il délivroit des supplices éternels ; enfin , lui qui étoit la vie même , il s'est exposé à la mort , en préparant la vie à ceux qui étoient morts spirituellement. Qui pourroit donc

trouver étrange qu'un homme souffrit de la part de Dieu des châtiments pour le mal qu'il a fait, lorsqu'un Dieu a souffert tant de maux de la part des hommes après leur avoir fait tant de bien ? Ou, qui seroit assez ingrat pour se plaindre des afflictions que Dieu lui envoie, puisque celui qui a vécu sans peché, n'est point sorti du monde sans être maltraité ?

*¶. 14. Tâchez d'avoir la paix avec tout le monde, & de vivre dans la sainteté, sans laquelle nul ne verra Dieu.*

Si saint Paul eût dit simplement, que nous devions avoir la paix avec tout le monde, sans ajouter que nous devrions vivre dans la sainteté, on auroit pu croire qu'il seroit nécessaire de rechercher la paix à quelque prix que ce soit avec les méchans ; mais joignant la paix avec la sainteté, qui signifie une pureté de cœur & de mœurs, il marque assez que nous ne pouvons le faire au dépend de notre édification & de notre sainteté, & que cette paix que nous devons rechercher consiste précisément à rendre à Dieu & au prochain ce qui leur est dû. Si l'union que l'on a avec le prochain n'est premierement établie sur la vérité, il est impossible qu'elle subsiste ; car on ne peut conserver la paix avec le prochain qu'on ne l'ait auparavant avec Dieu. Ainsi la paix dont saint Paul parle est inseparable de la sainteté, c'est-à-dire, de la pureté intérieure du cœur, de laquelle J E S U S - C H R I S T a dit dans son Evangile Matth. 5. 8.

Il faut donc tâcher d'acquerir cette pureté intérieure qui renferme aussi l'extérieure, toutes deux étant nécessaires pour conserver la paix avec Dieu & le prochain : parcequ'il ne suffit point d'aimer

*Tome IV.*

Dieu & son prochain en son cœur , & avoir la vo-  
lonté de s'acquitter de tous ses devoirs , si en effet  
on ne le témoigne extérieurement par ses actions  
quand on en a le pouvoir ; mais elles doivent prin-  
cipalement proceder de la pureté du cœur , sans  
quoi les extérieures ne seroient qu'hypocrisie.

V. 15. jusqu'au 27. En prenant garde que quel-  
qu'un ne manque à la grace de Dieu ; que quelque ra-  
cine amère poussant en haut ses r̄jections , n'empêch : la  
bonne semence & ne souille l'ame de plusieurs , &c.

Saint Paul ne dit pas : Prenez-garde que la gra-  
ce de Dieu ne manque à quelqu'un ; car Dieu ne  
peut manquer le premier à personne ; il faut que les  
hommes l'abandonnent les premiers pour les pou-  
voir abandonner ensuite , sa justice ne permettant  
point qu'il punisse les innocens . C'est ce que dit saint  
Augustin dans son livre de la Nature & de la Grace :  
*Augus. de nat. & grat. c. 26.*  
Lorsque Dieu guerit un pecheur & le tire de l'état  
de maladie & de mort où il s'étoit engagé , il ne le  
quitte point jusqu'à ce qu'il en soit abandonné ; de  
forte que la grace sanctifiante ne lui est point ôtée  
que par le peché mortel qui sépare l'ame de Dieu .  
Car il n'en est pas de même du souverain Medecin  
des ames que des medecins des corps ; ceux-ci , dit  
ce saint Docteur , se retirent quand ils ont mis leurs  
malades en santé ; parceque , comme ils ne font pas  
eux-mêmes la santé du malade , elle se conserve  
independamment d'eux , quand une fois ils l'ont  
reçue : mais au-contraire , Dieu qui fait la santé ,  
la vigueur & la vie de notre ame , ce n'est pas assez  
qu'il nous guerisse , mais il faut qu'il conserve son  
opération en nous par une présence continue ;  
ainsi à moins que nous ne nous séparions de lui  
par le peché mortel , il ne se sépare point de nous .

Cest ce que nous confirme le saint Concile de <sup>Tone;</sup>  
Trente , qui dit que Dieu n'abandonne point les <sup>Trid. seff.</sup>  
justes , s'ils ne l'abandonnent les premiers : *Deus  
suâ gratiâ semel justificatos non deserit , nisi ab eis  
prius deseratur.*

Or nous manquons à la grace de Dieu , quand nous n'obeissions point à ce qu'il nous commande , & que nous faisons des actions qui lui déplaisent ; car si nous étions bien soumis à ses ordres , sa grace ne nous manqueroit point ; mais il est juste que si nous nous éloignons de lui par le peché , nous reueillions le fruit de ce que nous aurons semé , & que notre racine étant amere , les fruits qu'elle pousse soient amers : c'est pourquoi nous ne devons jamais nous plaindre si Dieu nous abandonne ; mais nous devons plutôt reconnoître sa grande bonté & sa patience de ne nous pas punir toutes les fois que nous l'offensons , & qu'il attende que nous nous repentions de nos offenses & que nous les reparions ; ne désirant autre chose de nous que notre bien , & que nous fassions un bon usage des graces qu'il nous donne.

¶. 27. jusqu'à la fin. *Or en disant : Encore une fois , il declare qu'il fera cesser les choses muables , comme étant faites pour un temps , afin qu'il ne demeure que celles qui sont pour toujours , &c.*

S'il est vrai , selon le Prophète , que Dieu doit ébranler le ciel & la terre , & que par la destruction de ce monde visible il se doit faire un changement universel dans toute la nature ; ne devons-nous pas faire la même reflexion que saint Pierre fait sur ce sujet : *Puis donc , dit-il , que tou-<sup>z. Petri</sup> ces choses doivent perir , quels devons-nous être , & quelle doit être la sainteté de notre vie , & la piété*

782 EPISTRE DE S. PAUL  
de nos actions, dans l'attente continuelle & dans le  
desir ardent de l'avenement du jour du Seigneur ?  
Quiconque considere attentivement le dernier  
jour, se le figure si épouvantable, qu'il ne craint  
pas seulement de le voir à la fin des siecles, mais  
même de se le représenter tel qu'il doit être. Et en  
effet l'ame tremble de frayeur dans cette vûe, & a  
peine d'envisager ce qu'elle prévoit être si terrible.  
*Gregor.*  
*Moral.*  
*L. 21.*

■ Représentions-nous, dit ce saint Docteur, si  
nous le pouvons, quelle a dû être sa crainte pour  
Dieu, par la considération de l'exemple terrible  
dont il se sert pour nous la marquer. Quand les  
flots de la mer s'irritent & s'élèvent jusques au point  
de menacer ceux qui navigent d'une mort prochai-  
ne, alors ils abandonnent absolument le soin de  
toutes les choses temporelles, & ils ne sont plus  
touchés d'aucun plaisir ; ils jettent même dans  
la mer les biens pour lesquels ils avoient entrepris  
de si longs voyages ; tant l'amour & le desir de la  
vie leur rend tout le reste méprisable.  
■ Ainsi nous déchargeons le poids du vaisseau du-  
rant la tempête, lorsque nous dépouillons notre  
esprit des désirs terrestres qui l'accablent. Et com-  
me ce vaisseau, qui étant trop chargé étoit prêt  
de faire naufrage, demeure sur l'eau lorsqu'on le  
soulage ; de même notre ame, qui étoit comme  
accablée durant cette vie par les soins des choses  
du monde, s'élève d'autant plus légerement au,

deffus des flots du siecle, qu'elle est plus vuide de soins & d'inquietudes.

Il y a encore une autre chose à remarquer dans les tempêtes de la mer ; scavoir, que lorsqu'elles commencent, les flots ne s'émeuvent que peu-à-peu, & s'enflant ensuite de plus en plus, ils s'élevent enfin comme de grandes montagnes d'eau qui abysment ceux qui navigent. Car c'est ainsi qu'a commencé cette grande & prodigieuse tempête qui doit un jour renverser tout l'univers. Elle marque maintenant les premiers commencemens par les guerres & les destructions des peuples, des villes & des Etats de la terre, comme par de petites ondes qui s'émeuvent. Plus nous avançons vers la fin du monde, plus les flots des tribulations & des destresses s'enflent & grossissent. Et un jour tous les elemens étant ébranlés par des secousses extraordinaires, le Juge souverain viendra mettre fin à toutes choses, & les flots de cette tempête generale seront tellement enflés, qu'ils élèveront les ames élues jusques dans le ciel. Et comme les Saints se représentent sans cesse devant les yeux de l'esprit cette effroyable tempête du jugement general, ils apprehendent aussi sans cesse l'agitation de ces flots de la colere de Dieu qui sont élevés sur leurs têtes, & prêts à les abîmer : & dans les peines & les tribulations présentes, ils voyent par avance quelles seront celles qui les doivent suivre à la fin du monde. Or qui peut être assez insensible pour ne point apprehender la majesté redoutable de ce Juge souverain du monde, & la rigueur de cet examen severe qu'il fera de chacun des hommes ? Ce qui peut nous rassurer, c'est que si nous nous corrigeons lorsqu'il nous frappe, c'est le châtiment d'un père, & non

l'indignation d'un juge. C'est son amour qui nous corrige, & non sa rigueur qui nous punit. De sorte que l'on peut juger par les fléaux qu'il nous envoie durant cette vie quels seront un jour sur nous ses jugemens éternels. Et nous devons considerer avec grand soin comment on pourra supporter la fureur de Dieu qui reprouve, si l'on a tant de peine à supporter sa colere qui éprouve & qui purifie.



## C H A P I T R E XIII.

1. **C**Onservez touūjours la charité envers vos frères.

*Rom. 12.  
13.  
14. Pet. 4.  
9.  
Gen. 18.  
3. Cor. 19.  
8.* 2. Ne negligez pas l'hospitalité: car c'est en la pratiquant que quelques-uns ont reçû pour hôtes des Anges, sans le savoir.

3. Souvenez-vous de ceux qui sont dans les chaînes, comme si vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux; & de ceux qui sont affligés, comme étant vous-mêmes dans un corps mortel.

4. Que le mariage soit traité de nous avec honnêteté, & que le lit nuptial

1. **C**haritas fraternalis maneat in vobis.

2. Et hospitalitatem nolite obliuisci, perhanc enim latetur quidam, Angelis hospitalio receptis.

3. Mementote vincitorum, tanquam simul vincti; & laborantium, tanquam & ipsi in corpore morantes.

4. Honorabile connubium in omnibus, & thoros immaculatus.

\*. 4. *lett.* Le mariage est honorable en toutes choses, dans le Sacrement, dans la fidélité con-

jugale, dans la bonne éducation des enfans.

IUS.

AUX HEBREUX. CHAP. XIII. 785  
vts. Fornicatores enim & adulteros judicabit Deus.

soit sans tache ; car Dieu condamnera les fornicateurs & les adulteres ,

5. Sint mores sine avaritia, contenti præsentibus : ipse enim dixit : Non te deseram, neque derelinquam ;

5. Que votre vie soit exemte d'avarice : soyez contents de ce que vous avez , puisque *Dies* dit lui - même : Je ne vous laisserai point , & ne vous abandonnerai point. *Dent. 31. 6. secundum lxx. Jof. 1. 5.*

6. ita ut confidenter dicamus : Dominus mihi adjutor : non timabo quid faciat mihi homo.

6. C'est pourquoi nous disons avec confiance : Le Seigneur est mon secours , je ne craindrai point ce que les hommes me pourront faire. *Pf. 117.*

7. Mementote præpositorum vestrorum , qui vobis locuti sunt verbum Dei : quorum intuentes exitum conversationis , imitamini fidem.

7. Souvenez-vous de vos conducteurs , qui vous ont prêché la parole de Dieu ; & considerant quelle a été la fin de leur vie , imitez leur foi.

8. Jesus Christus heri , & hodie : ipse & in secula.

8. JESUS-CHRIST étoit hier , il est aujourd'hui , & il sera le même dans tous les siècles.

9. Doctrinis variis & peregrinis nolite abduci. Optimum est enim gratiâ stabilire cor , non escis : quæ non profuerunt ambulantibus in eis.

Ne vous laissez point emporter à une diversité d'opinions , & à des doctrines étrangères. Car il est bon d'affermir son cœur par la grace , au lieu de s'appuyer sur des discernemens de viandes , qui n'ont point servi à ceux qui les ont observés.

Tome IV.

D d d

786 EPISTRE DE S. PAUL

10. Nous avons un autel<sup>¶</sup>, dont les ministres du tabernacle n'ont pas pouvoir de manger.

*Levit. 16.  
87.* 11. Car les corps des animaux dont le sang est porté par le Pontife dans le sanctuaire, pour l'expiation du péché, sont brûlés hors le camp.

12. Et c'est pour cette raison que J e s u s devant sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors la porte de la ville.

13. Sortons donc aussi hors le camp<sup>¶</sup>, & allons à lui en portant l'ignominie de sa croix.

*Mich. 1.  
x.* 14. Car nous n'avons point ici de ville permanente ; mais nous cherchons celle où nous devons habiter un jour.

15. Offrons donc par lui sans cesse à Dieu une hostie de louange, c'est-à-dire, le fruit des lèvres qui rendent gloire à son nom.

16. Souvenez-vous d'exercer la charité, & de faire part de vos biens aux autres ; car

10. Habemus altare, de quo edere non habent potestatem, quib[us] tabernaculo deserunt.

11. Quorum enim animalium inferratur sanguis pro peccato in Sancta per Pontificem, horum corpora cremantur extra castra.

12. Propter quod & Jesus, ut sanctificaret per suum sanguinem populum, extra portam passus est.

13. Exeamus igitur ad cum extra castra, impropterum ejus portantes.

14. Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus.

15. Per ipsum ergo offeramus hostiam laudis semper Deo, id est, fructum labiorum conscientium nominis ejus.

16. Beneficentia aetem, & communionis nolite obliuisci : talis

¶. 10. expl. celui de la croix J e s u s - C H R I S T .  
& celui de l'Eglise où l'on offre ] ¶. 13. expl. hors la synagogue,  
le laitue du corps & du sang de ]

A U X H E B R E U X . C H A P . XIII . 787  
bus enim hostiis pro-  
meretur Deus.

c'est par de semblables ho-  
sties qu'on se rend Dieu favo-  
rable.

17. Obedite præpo-  
fatis vestris , & subja-  
cete eis. Ipsi enim per-  
vigilant , quasi ratio-  
nem pro animabus ve-  
stris reddituri , ut cum  
gaudio hoc faciant , &  
non gementes : hoc  
enim non expedit vo-  
bis.

17. Obeïssez à vos condu-  
teurs , & soyez soumis à leur  
autorité : car ce sont eux qui  
veillent pour le bien de vos  
âmes , comme en devant ren-  
dre compte ; afin qu'ils s'ac-  
quittent de ce devoir avec  
joie , & non en gemissant ; ce  
qui ne vous seroit pas avan-  
tageux.

18. Orate pro nobis :  
confidimus enim quia  
bonam conscientiam  
habemus in omnibus ,  
benè volentes conver-  
sari.

18. Priez pour nous ; car  
nous osons dire que notre  
conscience ne nous reproche  
rien , n'ayant point d'autre  
desir que de nous conduire  
saintement en toutes choses.

19. Amplius autem  
deprecor vos hoc fa-  
cere , quò celerius re-  
stituar vobis.

19. Et je vous conjure avec  
une nouvelle instance de le  
faire , afin que Dieu me ren-  
de plutôt à vous.

20. Deus autem pa-  
cis , qui eduxit de mor-  
tuis pastorem magnum  
óvium , in sanguine te-  
stamenti æterni , Do-  
minum nostrum Je-  
sus Christum ,

20. Que le Dieu de paix ,  
qui a ressuscité d'entre les  
morts J E S U S - C H R I S T  
notre Seigneur , qui par le  
sang du Testament éternel ,  
est devenu le grand Pasteur  
des brebis ,

21. aptet vos in om-  
ni bono , ut faciatis  
eius voluntatem : fa-

21. vous rende disposés // à  
toute bonne œuvre , afin que  
vous fassiez sa volonté , lui-

¶. 21. antr. vous applique.

D d d ij

même faisant en vous ce qui lui est agreable par J E S U S - C H R I S T , auquel soit gloire dans les siecles des siecles.

Amen.

22. Je vous supplie , mes freres , d'agréer ce que je vous ai dit pour vous consoler / , ne vous ayant écrit qu'en peu de mots.

23. Sachez que notre frere Timothée est en liberté : & s'il vient bientôt , je vous irai voir avec lui.

24. Saluez de ma part tous ceux qui vous conduisent , & tous les saints. Nos freres d'Italie vous saluent.

25. Que la grace soit avec vous tous. Amen.

\*. 22. autr. pour vous exhorter.



### SENS LITTERAL.

\*. 1. *C*onservez toujours la charité envers vos frères.

*Conservez toujours la charité , sans que rien vous en puisse détourner , ni le temps de la persecution , ni la qualité des personnes envers qui vous avez à l'exercer , soit qu'elles soient parfaites ou imparfaites , étrangères ou de votre nation.*

*Envers vos frères , c'est-à-dire , les Chrétiens , qui sont tous frères par la qualité qui leur est commune*

cien in vobis quod placeat coram se per Jesum Christum : cui est gloria in saecula saeculorum. Amen.

22. Rogo autem vos , fratres , ut sufferatis verbum solatii. Etenim per paucis scriptis vobis.

23. Cognoscite fratrem nostrum Timotheum dimissum : cum quo ( si celerius venerint ) videbo vos.

24. Salutate omnes præpositos vestros , & omnes sanctos. Salutant vos de Italia fratres.

25. Gratia cum omnibus vobis. Amen.

d'enfans adoptifs de Dieu : ce n'est pas que nous ne devions avoir de la charité pour tous les hommes , qui sont nos frères par la création , mais nous y sommes plus particulièrement obligés envers les fidèles , puisqu'ils ne sont proprement nos frères que par l'amour & par la charité.

*V. 2. Ne négligez pas d'exercer l'hospitalité ; car c'est en la pratiquant que quelques-uns ont reçû pour hôtes des Anges , sans le savoir.*

*Ne négligez pas* , c'est à dire : Ne vous relâchez pas , sous prétexte de la perte de vos biens qui vous est arrivée par la persécution , *d'exercer l'hospitalité* en faveur des pauvres Chrétiens que la persécution , ou la prédication de l'Evangile , ou la piété oblige à voyager : car ce n'est pas sur les riches , ni sur les vagabonds qu'on doit exercer cette vertu.

*Car c'est en la pratiquant que quelques-uns* , comme Abraham & Loth. L'Apôtre propose ces exemples pour faire voir le mérite de cette vertu , & pour montrer qu'elle nous attire souvent des bénédictions considérables , que nous recevons même quelquefois sans le savoir.

*Ont reçû pour hôtes des Anges* , entre lesquels étoit le Fils de Dieu , qu'Abraham adora , & qui est appellé l'Ange du grand Conseil. Ce qui arrive aussi aux Chrétiens qui exercent l'hospitalité , puisqu'ils reçoivent le Fils de Dieu même en la personne de ses pauvres.

*Sans le savoir* . Abraham & Loth prirent les Anges au commencement pour des Arabes , selon la tradition des Hebreux ; mais ils connurent enfin que c'étoient des Anges , quand ils leur déclarerent le sujet de leur arrivée. Il arrive aussi quelquefois

D d d iij

que nous recevons des personnes très-méprisables en apparence , & qui cependant sont très-grands devant Dieu ; ce que nous découvrons par leur conversation , quand il plaît à Dieu de les manifester.

*V. 3. Souvenez-vous de ceux qui sont dans les chaînes , comme si vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux : & de ceux qui sont affligés , comme étant vous-mêmes dans un corps mortel.*

*Souvenez-vous de ceux qui sont dans les chaînes , c'est-à-dire , des Chrétiens qui sont dans les chaînes pour la foi de J E S U S - C H R I S T : n'oubliez pas de les assister de vos biens & de vos prières , & de leur rendre tous les devoirs de la charité dont ils peuvent avoir besoin.*

*Comme si vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux , c'est-à-dire : Faites toutes ces choses avec autant d'inclination que si c'étoit pour vous-mêmes , & que si vous étiez à leur place , puisque l'esprit de charité vous doit faire regarder les maux de vos frères comme les vôtres propres.*

*Et de ceux qui sont affligés de maladie , ou de quelque autre disgrâce ou incommodité que ce puisse être.*

*Comme étant vous-mêmes exposés en cette vie à tous ces accidens.*

*Dans un corps mortel , ou simplement , dans ce corps , c'est-à-dire , dans l'Eglise , où tous les fidèles ne font qu'un seul corps de plusieurs membres differens : ce qui les doit porter à avoir de la compassion les uns pour les autres , & à sentir le mal de leurs frères comme le leur propre ; de même que si quelque membre de notre corps souffre quelque douleur , tous les autres membres y participent en leur maniere.*

¶. 4. Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté, & que le lit nuptial soit sans tache; car Dieu condamnera les fornicateurs & les adulteres.

*Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté,* ne le deshonorant point par l'adultere. D'autres traduisent : *Le mariage est honorable entre tous*, c'est-à-dire, entre tous ceux qui sont en état de le contracter, & non pas absolument entre tous les hommes ; car autrement l'Apôtre n'excluroit ni les impuissans, ni ceux qui sont dans les degrés prohibés. D'où on peut voir que ce passage est allegué mal-à-propos pour justifier le mariage de ceux qui ont fait vœu de chasteté.

*Et que le lit nuptial soit sans tache,* ne le souillant d'aucune impureté dans l'usage du mariage; ce qui peut être une espece de fornication.

*Car Dieu condamnera au feu éternel en son jugement, les fornicateurs & les adulteres;* ce qui comprend non seulement ceux qui souillent leurs corps hors du mariage, mais aussi ceux qui abusent de leurs propres femmes dans le mariage.

¶. 5. Que votre vie soit exemte d'avarice; soyez contents de ce que vous avez, puisque Dieu dit lui-même : Je ne vous laisserai point, & ne vous abandonnerai point.

*Que votre vie soit exemte d'avarice*, c'est-à-dire, de l'amour des richesses, comme étant incompatible avec l'amour de Dieu.

*Soyez contents de ce que vous avez*, c'est-à-dire : Ne regrez pas la perte que vous avez faite de vos biens par la persecution des Juifs qui vous ont pillés; mais contentez-vous de ce qui vous reste, pour peu que vous en ayez, sans vous donner aucune inquiétude pour l'avenir, ou : *Soyez contents*

D d d iiii

*des choses présentes, c'est-à-dire : N'ayez point de soin ni d'inquiétude pour l'avenir, mais contentez-vous d'avoir à présent ce qui vous est nécessaire : c'est l'exposition la plus naturelle, & la meilleure version.*

*Puisque Dieu, qui est fidèle dans ses promesses, dit lui-même à Josué : Je ne vous laisserai point, & je vous abandonnerai point. Quoique cette promesse fut faite à Josué, ou plutôt à tout le peuple Hebreu en la personne de Josué, l'Apôtre en fait l'application au peuple Chrétien, parceque le peuple Hebreu en étoit la figure, comme Josué étoit la figure de J E S U S - C H R I S T. Or quoiqu'il arrive quelquefois que les personnes les plus saintes, & qui ont le plus de confiance en Dieu manquent même des choses nécessaires à la vie, il ne s'ensuit pas que Dieu manque à sa promesse, ni qu'il les abandonne, puisqu'il ne permet jamais qu'ils tombent dans cette nécessité, que pour un plus grand bien ; car il les purifie & les dispose par la patience à recevoir le don de la gloire, qui vaut infinitement mieux que tous les biens du corps.*

*¶. 6. C'est pourquoi nous disons avec confiance : Le Seigneur est mon secours, je ne craindrai point ce que les hommes me pourront faire.*

*C'est pourquoi nous disons avec confiance, tous tanc que nous sommes de fidèles, puisque c'est proprement à nous que s'adresse cette promesse : Le Seigneur est mon secours. Hebr. Le Seigneur est pour moi, je ne craindrai point ce que les hommes me pourront faire; Hebr. Ce que la chair me pourra faire, c'est-à-dire, ce que l'homme mortel & infirme me pourra faire. L'Apôtre a particulièrement égard dans l'application de ce passage, à la persécution*

v. 7. Souvenez-vous de vos conducteurs, qui vous ont prêché la parole de Dieu; & considerant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi.

Souvenez-vous de vos conducteurs, c'est-à-dire, de vos Evêques; car les Evêques sont les Princes & les conducteurs des fidèles. L'Apôtre parle de ceux qui étoient morts, comme il paroît par la suite.

Qui vous ont prêché la parole de Dieu; cette fonction étant propre à l'Evêque, & ne pouvant être exercée par les autres ministres qu'avec sa permission.

Et considerant quelle a été la fin de leur vie, c'est-à-dire, combien leur mort a été précieuse devant Dieu, & quelle est la gloire dont Dieu a récompensé leur sainte vie.

Imitez, en suivant leur exemple, afin d'obtenir la même grace, leur foi, c'est-à-dire, leur sainte vie, dont le fondement est la foi, & qui à dire le vrai, n'est autre chose que la foi même operante par la charité & par les bonnes œuvres; ou, la confiance qu'ils avoient en Dieu.

v. 8. JESUS-CHRIST étoit hier, il est aujourd'hui, & il sera le même dans tous les siècles.

JESUS-CHRIST étoit hier, &c. Le sens est: Le même JESUS-CHRIST qui a secouru & aidé de sa grace tous ces saints personnages, est encore aujourd'hui aussi puissant qu'il étoit alors pour vous secourir, & pour vous inspirer une sainte vie comme à eux. D'autres rapportent ce verset au suivant, en ce sens: Puisque JESUS-CHRIST est toujours le même en sa personne, en sa nature, & en sa do-

Etreine, votre foi doit être invariable; puisque c'est lui-même qui en est l'objet.

**T. 9.** *Ne vous laissez point emporter à une diversité d'opinions & à des doctrines étrangères. Car il est bon d'affermir son cœur par la grace, au-lieu de s'appuyer sur des discernemens de viandes, qui n'ont point servi à ceux qui les ont observés.*

*Ne vous laissez point emporter à une diversité d'opinions & à des doctrines étrangères, telles qu'étoient celles des Juifs touchant la distinction des viandes. L'Apôtre les appelle diverses, parcequ'ils étoient partagés de sentiment sur cette matière, selon les differens partis qui étoient parmi eux: & étrangères, parceque l'Eglise Chrétienne ne les recevoit pas.*

*Car il est bon d'affermir son cœur dans une foi invariable, par la grace du Christianisme, ou de l'Evangile, en demeurant fermement attaché à la pureté de sa doctrine. Ou bien, on le peut tourner en ce sens: Ce n'est pas dans la distinction des viandes, ni dans l'observation des ceremonies legales que nous devons rechercher la sanctification & le salut de nos ames, mais dans la seule grace de Dieu en J e s u s - C h r i s t, qui est l'unique source & la sainteté du salut.*

*Au-lieu de s'appuyer sur des discernemens de viandes qui n'ont point servi à ceux qui les ont observés, c'est-à-dire, à tous les sectateurs de la loi de Moïse, qui ont mis leur confiance dans ces observations exterieures, & qui ont cru par ce moyen obtenir la justice & le salut. Car le dessein de l'Apôtre n'est pas de blâmer ceux qui observoient ces ceremoniés avant la foi évangélique, sans y mettre leur confiance, & qui ne les regardoient que*

AUX HEBREUX. CHAP. XIII. 795  
comme de simples figures des choses qui devoient arriver sous l'Évangile , sans leur attribuer aucune vertu.

¶. 10. *Nous avons un autel , dont les Ministres du tabernacle n'ont pas pouvoir de manger.*

*Nous avons un autel , c'est-à-dire , cette doctrine que je vous enseigne , touchant la distinction légale des viandes , est de la dernière importance , & vous la devez suivre exactement , puisque personne ne peut être admis à la participation de la viande sacrée des Chrétiens , qu'il ne renonce auparavant au culte & aux cérémonies superstitieuses des Juifs. Le sens est : Gardons-nous bien de nous arrêter à ce discernement superstitieux de viandes matérielles observé par les Juifs : car nous avons une autre sorte de viande toute céleste & spirituelle , à laquelle les Juifs n'ont point de part , c'est-à-dire , la chair de J E S U S - C H R I S T qui a été offerte en sacrifice sur l'autel de la croix , & que nous recevons tous les jours , ou réellement dans le sacrement de l'Eucharistie , ou spirituellement par la foi vive aux mérites de sa Passion.*

*Dont les Ministres du tabernacle n'ont pas pouvoir de manger , c'est-à-dire , les Juifs qui observent encore les cérémonies & les sacrifices Mosaïques , & sur-tout les Levites & les Prêtres qui sont les Ministres de ce culte.*

¶. 11. *Car les corps des animaux dont le sang est porté par le Pontife dans le sanctuaire , pour l'expiation du péché , sont brûlés hors le Camp.*

*Car les corps des animaux , c'est - à - dire , d'un veau & d'un bœuf , dont le sang est porté par le Pontife au jour de la fête des expiations , dans le sanctuaire , figure du ciel , où J E S U S - C H R I S T a*

porté spirituellement son sang, pour l'expiation du peché de ses fidèles, sont brûlés, pour representer l'extremité des douleurs que J E S U S - C H R I S T a souffertes à la croix, hors le Camp, pour faire voir que les Juifs n'auroient aucune participation à la chair de J E S U S - C H R I S T , c'est-à-dire, au merite de sa Passion, tandis qu'ils demeureroient dans la Jerusalem terrestre attachés aux observations, & au culte ceremonial de la loi. Le sens est : Cette exclusion des Juifs de la participation de la viande sacrée n'est pas une chose nouvelle ni surprenante, puisqu'elle a été clairement figurée par le sacrifice anniversaire des expiations légales, dont la chair étoit entierement brûlée, sans qu'il en restât rien pour personne, non pas même pour les Levites, ni pour les Prêtres : ce qui se faisoit pour marquer que les Juifs infidèles & attachés aux ombres de la loi n'auroient point de part à la chair du sacrifice de J E S U S - C H R I S T , figurée par la chair du sacrifice des expiations, tandis qu'ils demeureroient attachés aux ombres de la loi.

V. 12. *Et c'est pour cette raison que J E S U S devant sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors la porte de la ville.*

*Et c'est pour cette raison que J E S U S . . . . a souffert hors la porte de la ville de Jerusalem sur le mont de Calvaire, c'est-à-dire ; c'est pour montrer qu'on ne peut participer à cette divine chair en demeurant attaché avec les Juifs aux observations légales, que J E S U S - C H R I S T voulut souffrir hors la ville, ou plutôt, ce fut pour accomplir cette figure du sacrifice des expiations que J E S U S - C H R I S T voulut souffrir hors la ville pour faire voir plus clairement par l'accomplissement de cette figure, qu'a-*

ean des Juifs infidèles , ni aucun de ceux qui demeureront avec eux attachés au culte du tabernacle , c'est - à - dire , aux observations légales , telle qu'est la distinction superstitieuse des viandes , ne pourroit être fait participant de sa chair , ni par consequent du mérite de sa Passion , qui se reçoit par la manducation de sa chair .

*V. 13. Sortons donc aussi hors le Camp , & allons à lui en portant l'ignominie de sa croix.*

*Sortons donc aussi hors le camp , c'est-à-dire , spirituellement . Le sens est : Puisqu'on ne peut participer à cette viande sacrée ni au mérite de ce sacrifice en demeurant attaché au culte du Tabernacle & aux observations Juaidiques , comme JESUS - CHRIST l'a voulu nous marquer lui-même , lorsqu'il a souffert hors la porte de la ville de Jérusalem : séparons-nous de la communion des Juifs , & renonçons entièrement à toutes les observations légales , pour nous attacher à JESUS-CHRIST , le regardant comme l'unique source de toute sainteté , & comme le seul sacrifice expiatoire , duquel nous puissions attendre la remission de nos pechés .*

*Et allons à lui en portant l'ignominie de sa Croix , c'est-à-dire , en souffrant volontairement les injures & les mocqueries des Juifs , à l'imitation de JESUS-CHRIST , qui les a souffertes le premier , & faisant gloire d'être mocqués & persécutés pour lui .*

*V. 14. Car nous n'avons point ici de ville permanente ; mais nous cherchons celle où nous devons habiter un jour .*

*Car , &c. Le sens est : Nous ne devons pas craindre de nous séparer des Juifs , ni même d'être chassés de cette Jérusalem terrestre , puisque ce n'est*

pas le lieu de notre demeure , mais la Jérusalem celeste , où nous devons un jour habiter pour jamais.

\*. 15. Offrons donc par lui sans cesse à Dieu une hostie de louange , c'est-à-dire , le fruit des lèvres qui rendent gloire à son nom.

Offrons donc par lui , non plus par le ministere des Prêtres Levitiques , puisque leur communion & leurs sacrifices nous sont interdits , mais par lui qui est notre souverain Pontife.

Sans cesse à Dieu , non plus à diverses reprises , à certains jours & à certaines heures comme les Juifs charnels , mais une hostie de louange , non pas materielle comme les hosties de louange offertes par les Juifs , mais spirituelle , qui consiste purement à rendre gloire à Dieu de sa bonté & de sa grandeur.

C'est-à-dire , le fruit des lèvres qui rendent gloire à son nom , c'est-à-dire , des cantiques de louange & d'actions-de-graces , qui se prononcent par les lèvres , & qui en sont comme le fruit ; ce qui se doit étendre aux louanges purement interieures , puisque les louanges exterieures de la bouche ne lui sont agreables qu'autant qu'elles procedent du cœur & de l'interieur. On peut encore tourner ce verset en ce sens : Puisque J E S U S - C H R I S T s'est offert pour nous en sacrifice d'expiation , & qu'ainsi il nous a rendus capables par ce sacrifice d'offrir nous-mêmes à Dieu des hosties de louange , de même que les Juifs avoient la liberté d'offrir tout le long de l'année leurs sacrifices de louanges après le sacrifice legal des expiations.

\*. 16. Souvenez-vous d'exercer la charité , & de faire part de vos biens aux autres : car c'est par de sem-

Souvenez-vous, c'est-à-dire : Ne manquez pas par votre faute au devoir d'exercer la charité envers tout le monde, & sur-tout envers les fidèles, par toute sorte d'œuvres de miséricorde.

Et même de faire *part de vos biens aux autres*, faisant l'aumône à proportion de vos facultés, & en donnant même une partie du nécessaire en certaines occasions pressantes.

Car c'est par de semblables hosties, c'est-à-dire : Ce n'est point par les hosties légales & charnelles, mais c'est par ces hosties chrétiennes & spirituelles, qu'on se rend Dieu favorable, ayant lui-même en une infinité d'endroits de l'Écriture, promis toutes ces bénédictions à ceux qui pratiqueront ces vertus.

¶. 17. Obeïssez à vos conducteurs, & soyez soumis à leur autorité ; car ce sont eux qui veillent pour le bien de vos ames, comme en devant rendre compte ; afin qu'ils s'acquittent de ce devoir avec joie, & non en gemissant ; ce qui ne vous seroit pas avantageux.

Obeïssez à vos conducteurs, c'est-à-dire, à vos Evêques, & à tous les Pasteurs qui vous sont envoyés & préposés de leur part, non seulement dans les choses prescrites par l'Évangile & dans la loi de Dieu, mais en tout ce qui regarde les ordres nécessaires pour la conduite Ecclesiastique, tant publique que particulière.

Et soyez soumis à leur autorité, en les honorant, & ne sortant jamais du respect que vous leur devez.

Car ce sont eux qui veillent pour le bien de vos ames, c'est-à-dire : Il est bien juste que vous en-

800      E P I S T R E D E S . P A U L  
usiez ainsi à leur égard , puisqu'ils s'appliquent entierement à procurer le salut de vos ames.

*Comme en devant rendre compte à Dieu , qui leur en a commis le soin , & qui leur en doit demander un compte très-exact en son jugement.*

*Afin qu'ils s'acquittent de ce devoir , de veiller pour votre salut , avec joie ; rien n'étant plus capable de les combler d'une sainte joie , que l'obéissance & la soumission de ceux qu'ils conduisent , puisque cette obéissance & cette soumission est absolument nécessaire pour assurer leur salut.*

*Et non en gemissant , de se voir méprisés & desobéis dans les choses qui regardent la gloire de Dieu & votre salut , duquel ils sont chargés , & duquel ils doivent rendre un compte si exact & si terrible.*

*Ce qui ne vous feroit pas avantageux , mais plutôt très-dommageable , tant parceque par cette rébellion vous attireriez sur vous la juste colere de Dieu , que parcequ'en les contristant vous les empêcheriez de vacquer à votre salut avec la tranquillité & l'application nécessaire pour une chose de cette importance.*

¶. 18. *Priez pour nous ; car nous osons dire que notre conscience ne nous reproche rien , n'ayant point d'autre desir que de nous conduire sainement en toutes choses.*

*Priez pour nous , c'est-à-dire , pour moi ; car nous osons dire que notre conscience ne nous reproche rien , &c. Le sens est : Je suis persuadé , quoiqu'en disent les Juifs , que vous ne devez pas me refuser la grace de prier pour moi , ou de me donner part en vos prières : car si vous accordez cette grace aux plus méchans , comment me la refuserez-vous ?*

*Puisqu'autant*

Puisqu'autant que je le puis connoître , je ne me trouve coupable d'aucun crime ; mais qu'au contraire je m'étudie en toutes choses à ne rien faire qui ne soit selon les règles de l'honnêteté & de la pieté . Cette raison est conforme à celle que l'Apôtre rend d'une semblable prière qu'il fait aux Corinthiens . *Autr.* Priez pour nous , &c. c'est-à-dire , pour ma délivrance , puisque je suis assuré de mon innocence , & de la fausseté des calomnies qui me sont imputées par les Juifs , dans l'esprit desquels je passe pour un violateur & pour un ennemi de la loi ; quoique je ne m'étudie tous les jours qu'à bien vivre & à faire de bonnes actions . Ce n'est pas que les Hebreux chrétiens à qui l'Apôtre écrit , doublent de son innocence , ni qu'il se veuille justifier auprès d'eux ; mais c'est seulement pour les exciter davantage à prier pour lui , & pour leur faire voir qu'ils ne pouvoient pas se dispenser de ce devoir , sans blesser la justice , qui veut qu'on procure la délivrance des innocens .

*V. 19. Et je vous conjure avec une nouvelle instance de le faire , afin que Dieu me rende plutôt à vous .*

*Et je vous conjure avec une nouvelle instance de le faire , c'est-à-dire : Je vous demande cette grâce de prier pour moi , avec plus d'instance que je n'ai fait jusqu'à présent ; afin que Dieu me rende plutôt à vous ; car l'Apôtre avoit été comme arraché & tiré par force d'entre les Juifs fidèles ausquels il écrit , lorsqu'il fut mené de la Judée à Rome pour se justifier devant César .*

*V. 20. Que le Dieu de paix , qui a ressuscité d'entre les morts J E S U S - C H R I S T notre Seigneur , qui par le sang du Testament éternel , est devenu le grand Pasteur des brebis .*

Tome IV.

Eee



*Que le Dieu de paix, c'est-à-dire, qui aime la paix.*  
Il semble que l'Apôtre exhorte tacitement les Hebreux à la concorde , & qu'il voyoit naître quelque semence de division parmi eux.

*Qui a ressuscité d'entre les morts JESUS-CHRIST notre Seigneur.* Quoique Dieu le Père ait ressuscité JESUS-CHRIST, il ne s'ensuit pas que JESUS-CHRIST ne se soit pas ressuscité lui-même , comme l'Apôtre le témoigne. Il fait ici mention de la résurrection de J E S U S - C H R I S T , parceque c'est un ouvrage de la toute-puissance de Dieu , pour assurer les Hebreux que Dieu est tout-puissant pour leur accorder la grâce qu'il leur souhaite dans le verset suivant , & pour leur proposer dans la résurrection de JESUS-CHRIST un parfait modèle de justice , sur lequel tous les Chrétiens sont obligés de se conformer.

*Qui par le sang , c'est-à-dire , en vertu de sa mort qui lui a mérité la résurrection , du Testament éternel , ou du nouveau Testament , dont la durée est éternelle ; au-lieu que l'ancien n'étoit que pour un temps.* Or l'Apôtre appelle le sang de JESUS-CHRIST , le sang du Testament éternel & de l'alliance éternelle , parceque c'est en vertu de ce sang que l'alliance de Dieu avec les fidèles a été faite & confirmée , & que sans ce sang il y auroit eu un perpetuel divorce entre Dieu & les hommes.

*Est devenu le grand Pasteur des brebis.* Il semble qu'il oppose ici la qualité de grand Pasteur à celle des Pasteurs ordinaires des fidèles , dont il vient de parler verset 17. pour faire voir qu'ils ne sont que ses ministres , & que ce ne sont pas eux proprement qui paissent les fidèles , mais JESUS-CHRIST même par leur ministère. Le sens est : JESUS-CHRIST est

AUX HEBREUX. CHAP. XIII. 803  
devenu le Pasteur de ses fidèles, en les rachetant & en les sauvant par le prix de son sang, & en leur appliquant continuellement les mérites de la mort, pour les faire vivre de la vie de la grâce.

¶. 21. *Vouz rendez disposes à toute bonne œuvre, afin que vous fassiez sa volonté, lui-même faisant en vous ce qui lui est agreable par JESUS-CHRIST, auquel soit gloire dans les siecles des siecles. Amen.*

*Vous rende disposes à toute bonne œuvre, &c. c'est-à-dire, afin que vous adonnant ainsi à l'exercice des bonnes œuvres, vous vous rendiez fidèles observateurs de la loi, qui vous oblige à pratiquer les bonnes œuvres, & qu'ainsi vous suiviez en tout les intentions de Dieu. L'Apôtre explique la maniere par laquelle Dieu nous applique aux bonnes œuvres. Le sens est : Qu'il ne nous applique pas aux bonnes œuvres en nous y exhortant, & en nous y excitant seulement, mais qu'il les produit effectivement en nous, en nous inspirant la volonté efficace de les faire en la maniere qui lui est agreable.*

*Par JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, par les merites de JESUS-CHRIST, sans lequel nous ne pourrions esperer aucune grace de Dieu, & même par JESUS-CHRIST, operant en nous par son Esprit.*

*Auquel JESUS-CHRIST soit gloire dans les siecles des siecles. Cette louange n'étant dûe qu'à Dieu seul, saint Paul fait bien voir aux Hebreux, que JESUS-CHRIST est vraiment Dieu comme son Pere.*

*Amen. Il semble que ce soit ici la fin de l'Epître, & que ce qui suit y a été ajouté par l'Apôtre.*

¶. 22. *Je vous supplie, mes freres, d'agréer ce que je vous ai dit pour vous consoler, ne vous ayant écrit qu'en peu de mots.*

Ecc ij

*Je vous supplie, mes frères, d'agréer ce que je vous ai dit pour vous consoler, c'est-à-dire, les censures, les corrections & les avertissements que j'ai entre-mêlés dans cette Epître, ou que j'ai inserés dans la doctrine qui y est contenue, comme dans les chapitres 10. 11. 12. & 13. & même dans les autres.*

*Ne vous ayant écrit qu'en peu de mots, c'est-à-dire : S'il vous semble qu'il y a quelque dureté, ne me l'imputez pas, comme si j'avois manqué d'amour pour vous, mais imputez-le à la breveté avec laquelle on est obligé de traiter & de dire les choses dans une lettre, sans pouvoir user d'adoucissements, ni d'insinuations comme dans une harangue. D'autres traduisent : De supporter ce que je vous ai dit pour vous consoler, c'est-à-dire : Ne vous rebutez pas de la longueur de cette Epître, que je n'ai faite que pour votre consolation ; car quelque longue qu'elle soit, elle est néanmoins très-courte en comparaison de ce qu'elle devoit être, attendu la sublimité de sa matière, que je vous aurois traitée plus au long si je n'avois été contraint de vous l'abréger, pour ne vous être pas ennuyeux.*

¶. 23. *Sachez que Timothée notre frère est en liberté : & s'il vient bien-tôt, je vous irai voir avec lui.*

*Sachez que Timothée notre frère en J E S U S - C H R I S T : la Vulgate & la version Syriaque portent, votre frère ; qui vous aime aussi - bien que moi, & que vous aimez d'un amour de frere, est en liberté. On ne sait ni le lieu ni le temps auquel Timothée fut fait prisonnier. On peut encore traduire : Est parti, ou, a eu permission de s'en aller en quelque lieu, d'où il doit revenir.*

*Et s'il vient bien-tôt à Rome, je vous irai voir avec lui. On a déjà remarqué, que Timothée étoit le compagnon ordinaire des voyages de saint Paul.*

**¶. 24.** *Saluez de ma part tous ceux qui vous conduisent, & tous les Saints. Nos freres d'Italie vous saluent.*

*Saluez de ma part, en notre Seigneur J E S U S - C H R I S T , tous ceux qui vous conduisent ; ou , tous vos conducteurs , c'est-à-dire , tous les Evêques de chaque ville où vous habitez.*

*Et tous les Saints, c'est-à-dire , tous les fidelles qui sont appellés à la sainteté , & qui font profession de mener une vie sainte.*

*Nos freres d'Italie , c'est-à-dire , les Chrétiens qui sont d'Italie , soit par la demeure , soit par la naissance ; vous saluent. Comme il n'y a point d'apparence que saint Paul qui étoit prisonnier , eût été prié par tous les Chrétiens de cette province de saluer les Hébreux de leur part , il semble qu'il ne faut comprendre dans cette salutation que les principaux , & ceux qui approchoient le plus souvent de la personne de cet Apôtre. Aussi ne dit-il pas : Tous les freres d'Italie , mais seulement : Nos freres d'Italie vous saluent.*

**¶. 25.** *Que la grace soit avec vous tous. Amen.*

*Que la grace de Dieu & de notre Seigneur J E S U S - C H R I S T , c'est-à-dire , que sa faveur , sa protection , son secours , & sa sainteté soit avec vous tous pour jamais.*

*Amen. Ainsi soit-il. Voyez l'explication de ce mot sur l'Epître à Philemon.*



## SENS SPIRITUEL.

**V.1.2.3.** *C*onservez toujours..... Souvenez-vous de ceux qui sont dans les chaînes, comme si vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux, &c.

L'Apôtre nous fait voir qu'il ne considère pas seulement les fidèles comme faisant partie d'un même corps, mais comme étant une même chose, la charité obligeant d'aimer son prochain comme soi-même. Ainsi il ne veut pas seulement qu'on prenne part à la peine des prisonniers, mais aussi qu'on ressente les mêmes peines qu'ils endurent, comme si on étoit dans les mêmes liens : les barbares mêmes, par un sentiment que la loi naturelle leur donne, ont compassion des misérables, parce qu'ils considèrent qu'ils se peuvent trouver dans le même état ; mais ce sentiment ne va pas jusqu'à ressentir les mêmes maux du prochain, & d'en être aussi touché que des siens propres, n'y ayant que ceux qui ont une charité véritablement chrétienne qui le puissent faire ; au-lieu qu'il ne faut avoir que la même nature humaine pour assister le prochain dans ses besoins.

Il semble que saint Paul ne demande pas qu'on soit si touché des autres afflictions du prochain, & sur-tout de ses maladies, que de sa prison ; parce que la prison & les liens qu'on souffre pour la justice sont des motifs plus nobles & plus chrétiens que ne sont les maladies, qui sont une marque de péché ; car sans le péché, il n'y auroit point eu de maladie ; c'est pourquoi J E S U S - C H R I S T n'y a point voulu être sujet, quoiqu'il ait bien voulu en-

durer toutes les autres incommodités naturelles ; mais les chaînes que l'on porte pour l'amour de la vérité & de la justice sont glorieuses , & nous les devons tenir à grand honneur : pour en être convaincu, on peut voir les discours éloquens que saint Chrysostome a faits sur les chaînes de saint Paul.

¶. 4. *Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté, &c.* Il s'est trouvé des herétiques qui ont condamné le mariage comme mauvais, mais leur extravagance a eu ses bornes, & leur folie a été connue de tout le monde. Qui peut douter que le mariage ne soit bon & honorable , comme dit S. Paul , puisque c'est Dieu même qui l'a établi dans le paradis terrestre , & a voulu que le mari & la femme quittassent leur pere & leur mere pour vivre ensemble dans une union étroite , qu'il n'y a que la mort qui puisse rompre. De plus , Dieu n'a-t-il pas approuvé les mariages des Patriarches & de plusieurs autres Saints de l'ancien Testament , ayant voulu même qu'ils servissent de symboles & de figures pour représenter nos plus grands mystères ?

Dans le Nouveau Testament de quels honneurs le mariage n'a-t-il point été relevé ? JESUS-CHRIST qui a voulu se revêtir de la nature humaine pour sauver les hommes , a voulu naître d'une femme qui fut mariée , quoiqu'elle fût parfaitement vierge.

Mais ce qui fait voir jusqu'à quel point il a rendu le mariage honorable & respectable , c'est qu'il a bien voulu honorer de sa présence des noces où se trouva aussi sa Sainte Mère , & où il fit son premier miracle , comme une approbation solennelle qu'il faisoit du mariage. C'est à la vérité un honneur signalé que le mariage a reçû dans cette occasion ; ce n'étoit néanmoins qu'un ébauche & qu'un

## 808 EPISTRE DE S. PAUL

essai de ce que JESUS-CHRIST vouloit faire pour le rendre recommandable ; car il l'a depuis élevé à la dignité de Sacrement , & de grand Sacrement , comme parle l'Apôtre. Ce grand avantage consiste à représenter avec des traits tout-à-fait ressemblans cette union ineffable que le Verbe incarné a contractée avec son Eglise ; car il a copié ce mariage spirituel sur celui du mari & de la femme qui ont loin de s'unir ensemble d'une maniere chrétienne ; & c'est dans ces saintes unions que JESUS-CHRIST reconnoît l'image de sa sainte alliance.

Les caracteres de cette ressemblance sont exprimés

Eph. 5. 23. &c. par saint Paul dans son Epître aux Ephesiens : *Le mari , dit-il , est le chef de la femme , comme JESUS-CHRIST est le chef de l'Eglise , qui est son corps , dont il est aussi le Sauveur. Comme donc l'Eglise est soumise à JESUS-CHRIST , les femmes aussi doivent être soumises en tout à leurs maris :*

1. Cor. 11. 9. *L'homme n'a pas été créé pour la femme , mais la femme pour l'homme. Ainsi l'homme est né avec le pouvoir de commander à la femme , mais ce qui étoit naturel au commencement est devenu une peine & une nécessité à cause du péché. Ce joug ensuite dans la loi nouvelle est redevenu doux & agreable à cause du rapport que le mari & la femme ont avec JESUS-CHRIST & son Eglise ; car le mari dans le gouvernement & la conduite de sa femme représente JESUS-CHRIST dans le gouvernement & la conduite de son Eglise.*

Eph. 5.  
25.

*Et vous maris , continue le saint Apôtre , aimez vos femmes comme JESUS-CHRIST a aimé l'Eglise , & s'est livré lui-même à la mort pour elle , & un peu après ; Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes , comme leur propre corps. Nul ne hait sa pro-*

AUX HEBREUX. CHAP. XIII. 809  
pre chair, mais il la nourrit & l'entretient comme  
JESUS-CHRIST fait l'Eglise. L'amour de JESUS-  
CHRIST envers son Eglise doit être la règle & la  
mesure de celui du mari à l'égard de sa femme. Et  
pour faire voir l'étroite union de JESUS-CHRIST  
avec son Eglise, l'Apôtre rapporte le passage de la  
Genèse, où il est dit : *Que l'homme abandonnera son pere & sa mere pour s'attacher à sa femme, & de deux qu'ils étoient ils deviendront une même chair*; parce-  
que ces paroles sont une figure & en même temps  
une prédiction de la sainte alliance que J E S U S-  
C H R I S T devoit faire par l'excès de son amour  
avec son Eglise ; car ayant en quelque façon quitté  
celui qui étoit son Pere selon sa divinité, & la sy-  
nagogue qui étoit sa mere selon son humanité, il  
s'est attaché par un amour très-étroit à l'Eglise son  
épouse, & est devenu avec elle une même chair.  
Or cette alliance est le modèle sacré du chaste ma-  
riage des Chrétiens, c'est pourquoi saint Paul s'é-  
crie : *Ce Sacrement est grand, je dis en J E S U S-  
C H R I S T & en l'Eglise. Il est grand* en effet, en  
ce qu'il représente l'ineffable mystère de l'union de  
la nature divine avec la nature humaine, & de  
J E S U S-C H R I S T avec son Eglise. Cette figure  
dans la loi de grâce n'est point vaine ni stérile,  
comme étoient les Sacremens dans l'ancienne loi ;  
elle produit dans le sacrement de Mariage la grâce  
qu'elle figure, afin que les personnes mariées puis-  
sent imiter dans leur vie la pureté & la sainteté de  
J E S U S-C H R I S T & de l'Eglise.

Après cela qui n'avouera pas avec l'Apôtre que  
le mariage est honorable, & que ceux qui ne le  
traiteront pas avec honnêteté, & qui en profanent  
la sainteté par leurs infidélités & leurs dérègle-

810      E P I S T R E D E S . P A U L  
mens seront punis très - rigoureusement ?

\* . 5 . 6 . Que votre vie soit exemte d'avarice ; soyez contens de ce que vous avez.

L'avarice qui est un amour déréglé du bien ne consiste pas seulement à en rechercher ou en désirer plus qu'il ne suffit pour son entretien , mais même d'en désirer plus qu'on en a , quelque peu que ce soit ; ainsi tous ceux qui désirent autre chose que ce qu'ils ont , sont avares. Car comme on ne peut pas même désirer la vie , chacun doit se contenter de l'état auquel Dieu l'a mis . Il semble que ce soit la pensée de l'Apôtre en cet endroit : car nous devons tellement dépendre de la providence de Dieu & de son soin paternel envers nous , que comme il nous a donné la vie , à plus forte raison nous donnera-t-il ce qui suffit pour l'entretien de la vie , s'il le juge plus à propos pour notre bien . Il est vrai que nous demandons tous les jours à Dieu notre pain de chaque jour , c'est-à-dire , tout ce qui nous est nécessaire pour notre propre subsistance , & pour les besoins de chaque jour ; nous les lui demandons parcequ'il en est le maître & qu'il en dispose entièrement : mais c'est toujours dans la disposition de nous soumettre sans résistance & sans murmure à sa volonté , s'il veut que nous en soyons privés , car c'est toujours parcequ'il nous aime , & qu'il veut notre plus grand bien s'il permet que nous n'ayons pas même les choses nécessaires à la vie présente .

Gregor.  
Moral.  
L. 21. c. 4.

Il refuse aux élus , dit saint Gregoire , les biens de la terre , de même qu'un bon medecin n'accorde pas aux malades qu'il a esperance de guerir , toutes les choses qu'ils demandent , & qu'il prévoit leur être nuisibles ; mais il abandonne aux reprobés presque tout ce qu'ils désirent , comme à des malades desespe-

rés, ausquels on accorde tout. Quand donc nous manquons des choses nécessaires à la vie, c'est pour éprouver notre foi ; pour expier les pechés de notre vie passée ; pour exercer notre patience , & pour nous faire mériter un plus grand bonheur dans le ciel. Quand bien même on tomberoit dans une si grande nécessité de toutes choses qu'on mourût de faim , ceux qui ont la consolation d'avoir bien vécu, ne doivent pas se mettre beaucoup en peine par *August.*  
*de civit.*  
*Dei. l. 1.*  
*c. 9.*  
*quel accident ils meurent , puisqu'ils doivent nécessairement mourir , dit saint Augustin , mais ce qu'ils deviendront après leur mort : Qu'il importe , dit ce Epist 122.*

même Pere ailleurs , que ce soit la fièvre , le fer , ou la faim qui nous dégage des liens de ce corps mortel ? Dieu ne considere point dans ses serviteurs l'occasion qui les fait sortir de la vie , mais la disposition où ils se trouvent quand ils en sortent.

Mettons donc en Dieu notre confiance , & reposons-nous sur sa providence , en recevant de sa main avec action - de - graces tout ce qui nous arrivera , soit les biens , soit les maux , sans jamais perdre la paix interieure de notre ame , étant assurés que rien n'arrive , ni dans le temps ni dans l'éternité que Dieu n'ait très-sagement ordonné pour sa propre gloire & pour le bien de ses élus.

¶. 7. jusqu'au 17. Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont prêché la parole de Dieu , & considérez quelle a été la fin de leur vie , imitez leur foi.

J E S U S - C H R I S T dit dans son Evangile que *le Maître disciple n'est pas plus que le maître , & qu'il ne doit pas s'attendre d'être traité plus favorablement que lui : mais les disciples doivent imiter avec soin la conduite de leurs maîtres , comme ceux - ci ont suivi celle de J E S U S - C H R I S T même : c'est à*

quo notre grand Apôtre exhorte ses disciples de l'imiter lui-même comme il imitoit JESUS-CHRIST ;

*2. Cor. 4. 16.* *Imitatores mei estois sicut & ego Christi.* C'est ce qu'ont fait dans la suite des siecles tous les fidelles serviteurs de Dieu. Qui est le soldat qui ne se porte avec ardeur contre l'ennemi quand il voit son Capitaine à la tête ? Combien de Chrétiens a-t-on vu souffrir le martyre , en suivant l'exemple de leurs conducteurs ? C'est sans doute un motif bien puissant pour ne point se décourager , & ne pas tomber dans l'abattement que de se proposer l'exemple de ceux , qui pour maintenir la pureté de leur foi n'ont pas craint de s'exposer aux plus grands dangers.

Saint Gregoire expliquant ces paroles de Job :

*Gregor. l. 28.* *Où éieez-vous quand je jectois les fondemens de la terre ? Savez-vous qui en a réglé les mesures , ou qui*

*Moral. 6. 6.* *» a tendu le cordeau sur elle ? Il dit que l'on garde*

*» comme on doit la mesure que Dieu a prescrite ,*

*» lorsque l'on a soin de se mettre devant les yeux les*

*» vices des hommes spirituels , & que le cordeau est*

*» tendu sur la terre , c'est-à-dire , sur chaque ame*

*» des élus , lorsque pour lui servir de regle dans la*

*» conduite de sa vie on lui montre les exemples des*

*» anciens Peres ; afin qu'elle y voie ce qu'elle doit*

*» pratiquer dans ses actions , & qu'en considerant les*

*» justes mesures que les Saints ont exactement gar-*

*» dées dans leur conduite , elle ne tombe point dans*

*» la negligence à l'égard des moindres choses .*

*» Dieu tend donc le cordeau sur la terre pour y*

*» conserver ses justes mesures , c'est - à - dire , afin*

*» que nos moindres actions se perfectionnent , & que*

*» les plus grandes se contiennent dans une juste mo-*

*» deration . L'Ecriture sainte nous met devant les*

*» yeux les exemples des Saints , & nous marque par*

tes excellens modelles tout ce que nous avons à faire , & comment nous le devons pratiquer : car *"Mais la porte qui mène à la vie est très-étroite , & celui-là seul y entre , qui dans tout ce qu'il fait tient son ame comme en presse entre les soins continuels d'une exacte circonspection pour y arriver . Si quelqu'un apprehende , ou la perte de ses biens , ou les douleurs du corps , ou les menaces des Grands du monde , & n'a pas le courage de défendre la vérité contre la violence de ceux qui l'attaquent ; il trouvera saint Pierre , qui le voyant pressé de cette crainte , lui montrera comme le cordeau de l'exemple de sa vie , pour le remettre dans le chemin de la vertu . Car le grand Apôtre considerant qu'après avoir été fouetté par l'ordre des Princes des Prêtres , ils ne le laissoient aller que pour empêcher qu'il ne prêchât plus , il ne voulut jamais consentir à ladéfense qu'ils lui en firent ; mais il leur repartit avec une sainte hardiesse : Il faut plurôt obéir à Dieu qu'aux hommes . Et un peu après ; car nous ne pouvons pas nous empêcher de publier ce que nous avons vu & oui . Alors celui qui se trouvoit si foible dans la vûe des dommages temporels qu'il apprehendoit , considerant l'exemple d'un si grand courage , il suivra doresnavant le cordeau que saint Pierre a tendu pour lui par ses paroles si genereuses : il ne craindra plus nulle adversité , & il méprisera toutes les puissances du siecle , qui peuvent s'opposer à lui , jusqu'à exposer son corps à être déchiré par leurs plus cruelles persecutions ."*

*\*. 17. jusqu'au 22. Obéissez à vos conducteurs , & soyez soumis à leur autorité ; car ce sont eux qui veillent pour le bien de vos ames ; &c.*

L'obéissance est une vertu si excellente que l'on

peut dire qu'elle comprend toutes les autres ; car dès lors que nous sommes tout prêts d'obeir à Dieu sans réserve , sous la conduite de nos Supérieurs , nous accomplissons par cette voie abrégée , pour ainsi dire , toute la loi : c'est ce qui fait dire à saint Jérôme que l'obéissance est une souveraine liberté , par laquelle on devient presque impeccable : *O summa libertas quā obtemperare uix possit homo peccare.* Au contraire la désobéissance & l'attachement à sa volonté est la source de tous les maux ; c'est par la désobéissance que notre premier pere s'est perdu , & qu'il a entraîné tous les hommes dans la perte , & il a fallu que le Fils de Dieu ait réparé ce malheur effroyable par son obéissance ; car comme dit saint Paul : *De même que plusieurs sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul , ainsi plusieurs seront rendus justes par l'obéissance d'un seul .*

Roms. 5.  
19.

Mais pour nous renfermer dans les bornes que demande l'instruction que nous donne ici le même Apôtre d'obeir à nos conducteurs ; il nous marque trois motifs qui doivent nous porter à leur obeir avec affection. Le premier , c'est qu'ils veillent pour le bien de nos ames comme en devant rendre compte : cette considération est très-forte pour engager à l'obéissance aux Supérieurs ; car quand on pense que celui , qui est chargé du salut des ames doit travailler avec tant de soin à leur conservation , qu'il ne s'en perde aucune par sa faute ; peut-on trouver quelqu'un si insensible & si ingrat que de n'être point touché des peines & des fatigues que son Pasteur endure pour lui procurer un bonheur éternel ? Et peut-il refuser de lui obeir , puisque ce qu'il lui ordonne de la part de Dieu n'est que pour son avantage ?

Si donc un Pasteur est obligé de rendre un compte exact des ames, au soin desquelles Dieu l'a appliqué, qui doute que ceux dont il est chargé ne doivent de leur côté écouter avec beaucoup de soumission les avis salutaires qu'il leur donne? Quoi donc un ministre de J E s u s - C H R I S T s'expose à un très-grand danger de se perdre éternellement, s'il n'emploie tout ce qu'il a de talent & de force pour travailler au salut de tous ceux dont il a pris la conduite; & ceux-ci refuseroient de lui rendre tout le respect & l'obéissance qui lui est due? Quelque deference qu'ils aient pour lui, cette soumission peut-elle entrer en comparaison avec le danger qu'il court pour eux?

La seconde raison dont se sert l'Apôtre pour porter à obeir aux conducteurs spirituels, c'est *afin qu'ils s'acquittent de leurs devoirs avec joie, & non en gémissant.* C'est par compassion pour eux, & pour rendre leur charge plus legere que saint Paul recommande d'être promts & faciles à obeir. C'est déjà sans doute une charge bien pesante d'être obligé de rendre à Dieu un compte exact, non seulement de leur conduite, mais encore de celle des autres; ainsi c'est une grande cruauté d'ajouter à cette charge un nouveau poids par l'indocilité & la repugnance à obeir: & au - lieu de témoigner de la reconnoissance pour les soins qu'ils prennent, afin qu'ils continuient de s'en acquitter avec plaisir; le mécontentement que leur cause l'éloignement de ceux qu'ils conduisent leur est d'autant plus sensible qu'il n'y a que l'obéissance & la bonne vie des disciples qui puisse leur donner quelque repos d'esprit parmi leurs travaux & leurs peines. Toute la récompense que saint Augustin demandoit aux siens

c'étoit qu'ils vécussent bien : *Bonè vivite*; car tous les bons Pasteurs ont, comme S. Paul, pour les ames de leurs enfans spirituels *un amour de jalouſie, & d'une jalouſie de Dieu*, dans la crainte qu'elles ne se corrompent, *afin de les presenter comme une vierge toute pure à J E S U S - C H R I S T qui est leur unique Epoux.* N'est-ce pas être bien malheureux, que de troubler par sa résistance & sa mauvaife humeur une si sainte harmonie ?

Le troisième motif dont se sert saint Paul pour exhorter à la soumission, c'est le tort que se font à eux-mêmes ceux qui desobeissent à leurs conduēteurs ; car outre qu'ils souffrent de leur côté par le trouble de leurs passions & le remords de leur conscience, ils se mettent en très-grand danger de leur salut ; car tant qu'ils ne conservent point de liaison & de bonne intelligence avec leurs Pasteurs, par le ministere duquel ils peuvent obtenir les grâces de Dieu, ils n'ont point de part à la communion de l'Eglise. C'est à Dieu même que desobeisſent ceux qui n'obeissent pas aux Pasteurs de l'Eglise : *Celui qui vous méprise me méprise, & celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé*, dit J E S U S - C H R I S T à ses disciples. Et s'ils persistent dans leur endurcissement ils s'exposent à être regardés comme des pâyens. Que si le Pasteur est méchant lui-même, faut il donc lui obeir? Saint Chrysostome resout cette question en deux mots : Si ce que vous appellez malice regarde la foi ; fuyez-le sans doute, n'hésitez pas ; fût-il d'ailleurs, non seulement un homme admirable, mais un Ange descendu du ciel. Mais si la malice consiste en ce qui regarde les mœurs, ne soyez point curieux en ce point, & n'examinez point trop quel il est ; J E S U S - C H R I S T

CHRIST a dit des Scribes & des Pharisiens : *Ils sont assis sur la chaire de Moïse, faites donc ce qu'ils vous diront.*

¶. 22. 23. 24. *Je vous supplie, mes frères, d'agréer ce que je vous ai dit pour vous consoler, ne vous ayant écrit qu'en peu de mots.*

L'Apôtre après avoir exhorté les Hebreux d'une maniere admirable , il les supplie d'agréer ce qu'il leur avoit dit , comme si c'étoit peu de chose , & appelle toute son Epître aux Hebreux une parole de consolation , faisant voir les humbles sentimens qu'il ayoit en disant de grandes choses; au-lieu que d'autres s'élevent pour les moindres. C'est ce que dit S. Gregoire le Grand en comparant notre saint Apôtre avec le jeune Heliu qui faisoit parade de son éloquence : cela nous oblige, dit ce Pere, de faire ici une remarque très-importante , qui est que "Gregorius Morat. l. 23. ac. 10." ceux qui doivent être élevés à une plus haute perfection , se considerent toujours comme dans l'état " le plus bas & le plus abjet; & que ceux au-contraire qui doivent tomber , se tiennent toujours dans " l'état le plus élevé qu'il leur est possible , selon ces paroles du Sage : *Le cœur s'élève avant sa chute, & il s'humilie avant que de recevoir de l'élevation & de la gloire.*

D'ailleurs les Pasteurs doivent prendre-garde d'être longs , soit qu'ils exhorent , ou qu'ils reprimandent , de-peur d'ennuyer leurs auditeurs qui ne peuvent supporter de longs discours ; car il suffit pour les personnes foibles & imparfaites , de leur faire quelques entretiens courts qu'ils puissent comprendre , & qui les portent à la pénitence : mais si on leur fait de grandes exhortations , ils en perdent tout le fruit , parcequ'ils ne peuvent pas rete-

nir beaucoup de choses : *Quia retinere non valent multa, simul amittunt omnia*, dit le même Pere :

*Eccles. 5. Idcirco sint pauci sermones tui.*

*v. 25. Que la grace soit avec vous tous. Amen.*

Saint Paul finit cette Epître comme il a fait toutes les autres, en souhaitant la grace de Dieu à ceux à qui il écrit. Que peut-on souhaiter autre chose à l'homme si foible pour se soutenir, & environné de tant d'ennemis puissans qui ne cherchent que les moyens de l'abattre, qu'un puissant secours qui l'applique à toute bonne œuvre, & fasse en lui ce qui est agreable à Dieu : le monde au contraire, qui ne connoît point un si grand bien, ne souhaite à ceux qu'il aime que la santé, & tous les autres biens perissables dont le démon se sert pour les appliquer au mal. La source de tous nos biens est que la grace du Saint-Esprit demeure toujours avec nous : mais comment cette grace divine demeurera-t-elle avec nous ? Elle y demeurera, dit saint Chrysostome, si nous avons soin de n'être point ingrats à la multitude & à la magnificence de ces dons, & si nous ne sommes point lâches & paresseux à y correspondre. Veillons donc sur nous de telle sorte, que nous n'éloignions point de nous cette divine grace que l'Esprit saint entretient en nous ; & pour la conserver occupons notre esprit des choses celestes, & non des choses de la terre. Affermissons-le par l'esperance des biens à venir ; qu'il soit vivement penetré d'un saint amour, & toujours embrasé du desir des biens du ciel. Mais pour obtenir ces dons précieux que le monde ne connoît point, il faut les demander par des prières ferventes, en remerciant l'Auteur de ces grâces avec une profonde humilité.

F I N.



**T A B L E**  
**D E S M A T I E R E S**  
**D E L A I. E T II. E P I S T R E S**  
**D E S A I N T P A U L A T T I M O T H E E ;**  
**& de celles à Philemon , & aux Hebreux.**

**A**

**A** B B L. Foi d'Abel.  
*page 702*  
**A** B I M B L E C H.  
 Précaution de ce Grand-  
 Prêtre , lorsqu'il donna à  
 David & à ceux qui l'accompa-  
 gnoient les pains de pro-  
 position. 70

**A** B R A H A M. Foi de ce  
 Patriarche qui l'a fait nom-  
 mer le pere des fidelles. 566.  
 694. & suiv. & 706.

**A** D A M , non seduit par le  
 serpent : mais Eve s'étant  
 laissé séduire par le serpent,  
 a fait tomber son mari dans  
 la desobéissance. 34. & 35

Pêché d'Adam plus un pe-  
 ché de complaisance que  
 d'erreur. 35

**A** L L I A N C E . Deux allian-  
 ces , l'ancienne & la nou-  
 yelle ; Moïse médiateur de

la premiere , & J esus de la  
 seconde. 595. 606. 607.  
 & suiv.

**A** M O U R - P R O P R E , sour-  
 ce de tous les désordres & de  
 tous les pechés. 262

Les plus grands Saints  
 non entièrement exemts  
 d'amour-propre. 263

**A** N G E - G A R D I E N . Avoir  
 un grand respect pour son  
 Ange-gardien. 438

Tous les premiers-nés  
 d'Egypte tués en une seule  
 nuit par un Ange. 725

**A** P O L L O N I U S , grand  
 imposteur plein d'hypocri-  
 sie , vint à Ephese du vivant  
 même de Timothée , pour  
 y semer sa doctrine. 88

**A** V A R I C E , ce que c'est.  
 810.

**A** U J O U R D'HUI . Ce mot,  
*aujourd'hui* , appliqué par  
 saint Paul à tout le temps de

F f ij

cette vie.

**A U N O N S.** Il ne suffit pas de donner , mais il faut donner avec prudence & conformément aux nécessités de chacun.

355

## B

**B A T E M M E.** Il s'admitoit autrefois en plongeant les batisés trois fois dans l'eau , au nom des trois Personnes divines. 547

Le sacrement de Batême ne se réitere point ; ceux qui ont perdu la grâce de leur Batême , doivent avoir recours au sacrement de la Pénitence.

550

Sacrement de Batême appellé aussi sacrement d'illumination. 677

**B L A S P H E M E** , ce que c'est. 17

## C

**C H R È T I E N S J U D A I F S** , qui prétendoient que l'observation de la loi étoit nécessaire à salut. 7

Les Chrétiens des premiers siecles , au milieu des persecutions les plus cruelles , prioient Dieu pour les Princes qui les exposoient à toutes sortes de supplices. 38.

Comme les Chrétiens prient généralement pour tout le monde , ils prient aussi en tout lieu. 41

Grand sujet de craindre pour les Chrétiens , s'ils ne-

gligent de profiter des avantages que Dieu leur offre au-dessus des Payens & des Juifs. 460. & 461

Les Chrétiens ingrats aux graces que Dieu leur a faites , seront punis plus rigoureusement que les Juifs qui ont fait mourir JESUS-CHRIST même. 462. & 463

Les Chrétiens beaucoup plus coupables en transgressant la loi évangélique que les Israélites en transgressant la loi de Moïse. 773

**C I T Z'**. Il n'y a que deux cités dans le monde ; la cité de Dieu , & la cité du diable ; & c'est l'amour qui fait la différence de ces deux cités. 251. 263. & 264

**C O E U R.** Dissipation de cœur fort à craindre dans le commerce avec les hommes. 200.

Il n'y a que le cœur endurci qui n'aît pas horreur de lui-même ; c'est qu'il a perdu le sentiment. 203

**C O N D U C T E U R.** Malheur aux conducteurs aveugles , & aux aveugles qui se laissent conduire par eux. 265. & 266.

**C O N F I A N C E.** Conserver une ferme confiance & une attente pleine de joie des biens que nous espérons. 473

**C O R I N T H E** , ville de l'Acâie en Grece. 287

**C O R R E C T I O N .** Regle

**Sur la maniere de corriger.**  
108. 109. 127. & suiv.

**C R E T E**, île entre l'Archipel & la mer Méditerranée, appelée aujourd'hui Candie. 303

Vers d'un Poète Grec cité par saint Paul au sujet des citoyens de Crète. 299. & 307.

**C U R I D I T E**. Elle est la racine de tous les maux. 146. & 173.

**D**  
**D A L M A T I E**, province de l'Ilyrie, ou Esclavonie sur le rivage de la mer Adriatique. 383

**D E S I C E S**. Faux bonheur de ceux qui parmi toutes leurs delices vivent dans un tremblement continual de voir leur repos trouble, soit par les maladies & les autres incommodités de la vie, ou par l'apprehension de la mort. 466

**D I A U**, Explication de ces paroles : La parole de Dieu n'est point enchaînée. 216. 227. 236. & 236.

Pourvû qu'on soit fidèle à Dieu, toutes les puissances du monde ne peuvent nuire à ceux qui mettent toute leur confiance en lui. 294

Dieu se reposa le septième jour, après avoir achevé toutes ses œuvres. 492. 497.

La parole de Dieu est vivante & efficace, & elle per-

ce plus qu'une épée à deux tranchans. 501. 511. & 512

Tout est à nud & à découvert devant les yeux de Dieu. 502. & 513

Trois moyens que Dieu nous donne pour nous unir à lui ; la priere, sa parole, & la propre chair de son Fils. Nous lui parlons par la priere ; il nous parle par les Ecritures ; & par la reception du corps de J e s u s - C H R I S T nous demeurons en lui, & lui en nous. 683. E

**E C C L E S I A S T I Q U E**. Regle gardée inviolablement fort long-tems dans l'Eglise, de ne choisir pour entrer dans l'état Ecclésiastique que des personnes qui avoient conservé l'innocence de leur Battême. 66

Choisir des personnes d'un âge mûr pour remplir les premières dignités Ecclésiastiques, à l'exemple de J e s u s - C H R I S T , qui en usa ainsi à l'égard de saint Pierre & de saint Jean. 103

L'entrée dans l'état Ecclésiastique doit être bien pur & bien déinterested. 169. 170. & suiv.

Celui qui s'est engagé dans le service de Dieu, ne s'embarrasse point dans des affaires séculières. 214. 229. & 230.

Ordonnance de deux F f f iij

Conciles d'Afrique sur ce sujet.

*Ibid.*

**E CRITURE.** Il y a plusieurs passages dans l'Ecriture, dans lesquels ce qui est rapporté comme la cause de la chose, n'en est que l'occasion.

24

Utilité de l'Ecriture sainte.

261. 268. & 269.

**E G A L I T E.** Elle est la maison de Dieu, la colonne & la base de la vérité.

82. & 83.

Elle est appellée la maison de Dieu, parceque c'est dans son sein que les enfans de Dieu naissent par le Baptême, croissent & se forment par la participation du corps & du sang de JESUS-CHRIST.

84

Elle est la colonne & la base de la vérité, parcequ'elle conserve la chaîne de la tradition que les Apôtres ont laissée en dépôt à leurs disciples.

*Ibid.*

Celui qui refuseroit de s'adresser aux ministres de l'Eglise pour en recevoir les instructions, feroit présomptueux & exposé à bien des illusions.

234

**E N F A N S.** Education des enfans, devoir indispensable des peres & des mères.

27. 35. & 47.

Ce qu'il faut entendre par le fair des enfans & par la nourriture solide.

527

**E PISCOPAT.** Explication

de ces paroles : Si quelqu'un desire l'Episcopat , il desiro une fonction & une œuvre sainte.

69. & suiv.

**E P I S T R E aux Hebreux :** Qui en est l'auteur?

405. 406. & suiv.

Elle a été écrite en Grec ; & non en Hebreu.

410

**E S C L A V E.** Coutume prescrite par la loi ; d'attacher par l'oreille au poteau de la porte de la maison les esclaves qui après six ans de service renonçoient à la liberté que leur maître étoit obligé de leur donner ; après quoi ils étoient obligés pour toute leur vie de demeurer dans la servitude , sans pouvoir plus jouir de leur liberté.

662

**E S P E R A N C E.** C'est cette vertu qui porte les fidèles à souffrir tous les maux qui leur arrivent.

93.

L'espérance doit servir à notre ame , comme d'une ancre ferme & assurée,

559. & 569.

Jamais personne qui a espéré au Seigneur , n'a été confondu dans son esperance.

567

**E V E Q U E.** Regles que saint Paul donne à Tite pour l'ordination des Evêques & des Prêtres.

313. & suiv.

L'âge des Evêques réglé à trente ans par l'Ordonnance des Etats d'Orléans

403.

F

**F**E M M E S. Règles de modestie pour les femmes. 32. 33. 43. & suiv.

La bonne conduite de la femme fidèle peut beaucoup contribuer à la conversion du mari infidèle. 38

Circonspection admirable de saint Augustin à l'égard des femmes. 129. & 130

**F**I D E L L E. Bonheur ineffable destiné aux fidèles qui auront travaillé à détruire en eux le péché. 497

**F**OI. C'est renoncer à la foi, que de n'avoir pas soin des siens. 109. 117. 136. & suiv.

**S.** FRUCTUOSUS, grand Evêque, premier Martyr d'Espagne. 37

H

**H**ENOCH. Foi d'Henoch. 693. & 703

**H**ERETIQUES, qui ont voulu interdire le mariage & l'usage des viandes. 89. & 97.

**H**ERETIQUES, qui croient que ceux qui ont la foi ne la peuvent perdre. 223

**H**ERON, solitaire tombé par l'illusion du diable après avoir vécu 50. ans dans la solitude avec une grande austérité. 490. & 491

**H**OLOCAUSTE. Deux holocaustes ; un du matin, & un du soir. 663

**H**ONORER. Signification de ce mot dans l'Écriture sainte. 114

**H**OSPITALITE fort recommandée aux Evêques. 71

**H**YMEN'S & Philete, deux herétiques du temps de saint Paul. 222. & 223

I

**J**ANNEZ & MAMBREZ, deux magiciens d'Egypte. 255. & 257

**J**ESUS - CHRIST, l'espérance des Chrétiens. 6  
Jésus-Christ est venu dans le monde sauver les pecheurs. 13.

**J**ésus-Christ, unique Médiateur entre Dieu & les hommes. 26

**J**ésus-Christ a réuni les deux peuples, les Juifs & les Gentils, & des deux n'en a fait qu'un, dont il est le chef. 83.

Si nous mourons avec J. C. nous vivrons aussi avec lui. 218. 238. & 239.

Tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jésus-Christ seront persécutés. 265

Il n'y a dans l'Eglise qu'un saint Maître, qui est Jésus-Christ. Ainsi personne n'a droit d'enseigner que ce qu'il a appris de lui par les Apôtres & leurs successeurs, qui n'ont été que ses disciples. 268

Le Fils de l'homme venu non pour être servi, mais pour servir. 436. & 437

Il a fallu que Jésus-Christ fût en tout semblable à ses frères, pour être éavers

Dieu un Pontife compatissant & fidèle en son ministère , afin d'expier les pechés du peuple. 458

Il n'y avoit que Jesus-Christ venu au monde sans peché , qui pouvoit tirer les hommes de l'esclavage du péché. 466

Pourquoi le Verbe n'a pas pris la nature des Anges pour sauver ceux d'entr'eux qui étoient tombés , & s'est revêtu de la nature humaine pour racheter les hommes. 468. & 469.

Jesus - Christ appellé par saint Paul le Pontife de la Religion que nous professons. 475. 476. & 489

Jesus-Christ un Pontife capable de compatisir à nos faiblesses , ayant éprouvé comme nous toutes sortes de tentations , hors le péché. 504. & 505.

Aller à Jesus-Christ avec toute sorte de confiance. 505

C'est à Jesus - Christ seul qu'il a été dit : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech. 516. 522. 523. & 528.

Jesus-Christ l'Agneau de Dieu égorgé dès le commencement du monde. 532. & 533.

Le sang de Jesus - Christ seul capable de purifier nos consciences pour rendre un vrai culte au Dieu vivant. 533. & 534.

JOSEPH. Foi de Joseph. 719.

ISAAC naît d'Abraham , qui éroit âgé de cent ans , & Sara sa mère en ayant quatre-vingt-dix. 568

Foi d'Isaac. 716

JUIFS. Coutume des Juifs de laver leurs mains avant que de prier. 32

Bonheur inconcevable ; dont Dieu a favorisé les Juifs , en reservant à leur temps l'avenement de son Fils , & voulant qu'ils le vis-sent de leurs propres yeux , & qu'ils l'entendissent de leurs propres oreilles , par un privilège tout particulier qui n'a point été accordé au reste des hommes. 419. 431

S. Paul parlant des Juifs qui après s'être convertis retournoient au Judaïsme , dit qu'ils crucifioient de nouveau le Fils de Dieu. 550. 551. & 552.

JUSTE. Les plus justes ne sont pas exemts de fautes légères & involontaires pendant le cours de cette vie. 187.

Les fautes servent aux justes pour les rendre plus humbles & plus fervens. 408

L I N successeur de saint Pierre au Pontificat de Rome. 282

LOI. Explication de ces paroles : La loi n'est pas pour le juste. 5

**L u c.** S. Luc accompagne S. Paul depuis la Judée jusqu'à Rome, lorsqu'on l'y menoit prisonnier. 282

**L Y S T R E S**, ville de Lycaonie, patrie de Timothée. 258. M

**M A L A D I E.** Les maladies, une marque du peché, puisque sans le peché, il n'y auroit point eu de maladies. 806

**M A R I A G E** doit être traité de tous avec honnêteté. 787. & 788.

Mariage élevé jusqu'à la dignité de Sacrement, & de grand Sacrement, comme l'appelle S. Paul. 808. & 809

**M E L C H I S E D E C H** roi de Salem, & Prêtre du Dieu très-haut, vint au-devant d'Abraham, lorsqu'il retournoit de la défaite des Rois, le benit, & reçut de lui la dixme de tout ce qu'il avoit pris. 574. 580. & suiv.

Melchisedech roi de Salem, c'est-à-dire, roi de Jérusalem. 575

Melchisedech, c'est-à-dire, roi de justice. Ibid. & 593.

Il est dit encore de lui, qu'il est sans pere & sans mere, sans genealogie, qu'il n'a ni commencement ni fin de sa vie, & qu'étant ainsi l'image du Fils de Dieu, il demeure Prêtre pour toujours. 576

**M o r e s**: ses grandes qualités. 487. & 488

La loi de Moïse appellée un ministere de mort & de condamnation. 489

N

**N E O P H Y T E S** ne doivent être élevés aux charges Ecclesiastiques. 76. 77. & 78.

**N I C O P O L I S**, ville de l'Epire. 345

**N O V A T I E N S**, Herétiques qui prétendoient qu'il y avoit des pechés pour lesquels on pouvoit refuser la pénitence. 548. & 549

O

**O B E I S S A N C E.** L'obéissance, selon saint Jérôme, une souveraine liberté, par laquelle on devient impeccable. 314

**O N E S I P H O R E**, son éloge. 184. 197. & 199

**O R O U E I L.** Il fait dans l'ame ce que l'enflure fait dans le corps. 166

**O Z I A S**, pourquoi puni, 534. & 585.

P

**P A I X.** Il n'y a point de paix pour les méchants.

La paix dont les justes jouissent ici-bas, non incompatible avec les afflictions de la vie présente. 194

**S. P A R H N U C E.** Parole d'un Ange à ce Saint, après qu'il se fut brûlé à la main. 472.

**P A S T E U R** Les peuples obligés de donner à leurs Pasteurs une substa-

stance honnête.

139

Les Pasteurs sont établis les chefs de la milice chrétienne , pour animer par leurs paroles & leur exemple les fidèles à combattre les ennemis de leur salut , & à souffrir la mort , s'il est nécessaire pour l'amour de JESUS-CHRIST. 202. & 203

Grande différence entre la vertu d'un Pasteur & celle de ses brebis. 239. & 240

Les Pasteurs ne doivent user de leur autorité qu'avec une grande retenue, à l'exemple de S. Paul. 399

La tendresse pour les pecheurs , même les plus indignes , a toujours été le caractère des bons Pasteurs. 403. & 404.

Un Pasteur , selon saint Gregoire le Grand , doit avoir contracté par la priere une si grande familiarité avec Dieu , qu'il en puisse obtenir les graces nécessaires pour remedier aux besoins de ceux dont il s'est chargé. 470.

PATRIARCHES. Les Patriarches sont ces justes qui ont vécu avant la loi de Moïse. 9

Tous les saints Patriarches se sont regardés comme étrangers & voyageurs sur la terre. 693. & suiv.

P A U I . La dispensation de l'Evangile confiée à saint Paul. 22

Saint Paul reconnoît qu'il avoit été auparavant un blasphemateur , un persecuteur & un ennemi de JESUS-CHRIST. 12. 14. & 23

Hymenée & Alexandre livrés à satan par saint Paul, afin qu'ils apprennent à ne plus blasphemer. 17

S. Paul établi le Docteur des nations. 33. & 183

S. Paul prescrit à Timothée de ne plus continuer à ne boire que de l'eau , mais d'user d'un peu de vin. 125. 142. 143. & 144.

S. Paul regardoit la priere comme le devoir le plus essentiel des Pasteurs , pour se soutenir parmi les soins & les occupations de leur charge. 200

Demas abandonné par saint Paul , emporté par l'amour du siecle. 288

S. Paul délivré de la gueule du lion. 286

P A U V R E T E . Quand nous manquons des choses nécessaires à la vie , c'est pour éprouver notre foi , pour expier les pechés de notre vie passée , pour exercer notre patience , & nous faire mériter un plus grand bonheur dans le ciel. 811

P A Y E N . Regles sur l'étude des Auteurs payens. 270

P A C H S . La mort , la solde & le payement du peché. 466.

Enormité des pechés qui

- sous font perdre la grace du sonne. 125. & 141  
 Batême. 561 Parmi les seculiers les niaiseries ne sont que niaise-  
 ries, mais parmi les Prêtres, ce sont des blasphèmes. 245  
 Second peché , une puni-  
 tion du premier. 562  
 PERFECTION. Ne point avancer dans la perfection de la piété , c'est véritable-  
 ment reculer. 107  
 LA PERSISTENCE dans la vie chrétienne , un don de Dieu. 491  
 PHILEMON , Pasteur de Colosses. 359. & 365  
 Lettre de saint Paul à Philemon , considérée toujours comme un chef-d'œuvre d'éloquence. 358. & 391  
 PIÉTE'. Les exercices du corps servent à peu de choses : mais la piété est utile à tout. 92. 101. & 102  
 La piété qui se contente de ce qui suffit, est une grande richesse. 153  
 La piété qui est le culte que nous devons à Dieu en nous dévouant à son service, consiste principalement à détacher notre cœur de l'affection des créatures , & à mettre en Dieu toute notre confiance. 335  
 PONTIFE. Le Pontife que nous avons est si grand, qu'il est assis dans le ciel à la droite de la souveraine Majesté. 601. 602. 611. & 612.  
 PRESCHER encore plus d'exemple que de paroles. 832.  
 PRESTRES. N'imposer les mains légerement à pez-
- sonne. 125. & 141  
 Parmi les seculiers les niaiseries ne sont que niaise-  
 ries, mais parmi les Prêtres, ce sont des blasphèmes. 245  
 Dans les premiers siecles de l'Eglise , on n'ordonnoit point Prêtre un homme qui avoit été marié deux fois. 298  
 Le nom de Prêtre donné également aux Prêtres & aux Evêques. 303  
 Les Prêtres doivent faire paroître dans l'excellence de leur vertu l'éminence & la grandeur de la dignité sainte à laquelle ils ont été appellés. 612  
 PRIERE. Lorsque l'on prie avoir dans l'esprit l'Eglise universelle. 37  
 PRINCE. Soumission due aux Princes. 339  
 PUR. Explication de ces paroles : Tout est pur pour ceux qui sont purs ; & rien n'est pur pour ceux qui sont impurs. 308  
 R  
 SE RELACHER. En se relâchant on se met en état de perdre peu à peu le don de la foi , & de tomber ensuite dans une apostasie volontaire , qui peut aller jusqu'à l'endurcissement & l'impénitence. 648  
 RICHE. Ceux qui veulent devenir riches, tomberont dans la tentation & dans les pieges du diable. 146. & 174

RICHESSES. Ne point mettre sa confiance dans les richesses qui sont très incertaines ; mais en Dieu seul. 160.

Les bonnes œuvres sont les vraies richesses de l'ame, & c'est par elles seules qu'on achete le ciel. 161

L'orgueil & la confiance en soi-même, deux malheureux effets ordinaires des richesses. 175. & 176.

## S

SACERDOCE. Obligation d'étudier les Ecritures inseparable du sacerdoce. 105

N'y point entrer par soi-même. 115. & 133

Coré, Dathan, & Abiron, punis pour avoir voulu usurper le sacerdoce. 134

Durant plusieurs siecles l'Eglise n'a voulu donner à personne l'entrée dans le ministere sacré qui ne fut dans l'innocence de son Battémo. 196. & 197

L'Eglise dans l'usage de sa véritable discipline , a toujours retiré du commerce du monde ceux qu'elle a destiné dès leur bas-âge aux fonctions du sacerdoce, pour les faire vivre d'une manière plus reguliere & plus sainte que le commun des filles qu'elle n'y destine point. 197. & 198

SACRIFICE. Dans le sacrifice de l'autel nous reite-

rons la memoire du sacrifice que JESUS-CHRIST a offert sur la croix par l'effusion de son sang pour la redemtion des hommes. 633. & 634

Le saint sacrifice de la Messe nos different de celui de la croix quant à la substance, puisque c'est le même JESUS-CHRIST qui y est offert par les mains des Prêtres. 667. & 668

Nous n'offrons tous les jours que le même sacrifice qui a été autrefois offert : toutes les Messes qui se disent, n'étant qu'une continuation du sacrifice que J.C. offre aussi sans cesse dans le ciel à son Pere , & qu'il offrira dans l'éternité, étant le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech. 682

SANCTUAIRE. Avant la venue de JESUS-CHRIST le vrai sanctuaire , qui est le ciel , n'a pu être ouvert , ni la voie pour y aller , être découverte en vertu des sacrifices & des oblations légales. 629

JESUS-CHRIST pour entrer au ciel , qui est le vrai sanctuaire, a passé par le voile de sa chair figurée par le voile du temple , c'est-à-dire , qu'il a souffert la mort corporelle , & par cette mort il a merité la gloire. 669.

Comme on ne pouvoit entrer au sanctuaire qu'en

passant par le voile ; on ne peut aller au ciel que par cette même chair immolée pour nous , soit en la recevant réellement dans le sacrement de l'Eucharistie , soit en la recevant spirituellement , & participant par une vive foi aux merites de sa Passion. *Ibid.*

**SARA.** Foi de Sara. 709

**SERVITEUR.** Devoir des serviteurs envers leurs maîtres. 144. 149. 150. & 165

**SILENCE.** L'intemperance de la langue est la ruine de la composition , la dissipatrice de la meditation , le refroidissement de la ferveur spirituelle , & l'aneantissement de la garde interieure du cœur. 46

Toute notre force doit être dans le silence & dans l'esperance. *Ibid.*

### T

**TABERNACLE.** Description des diverses parties du tabernacle. 617.  
Et suiv.

Le seul Pontife entroit dans le second tabernacle , c'est - à - dire , dans le sanctuaire , & il y entroit seulement une fois l'année , c'est-à-dire , seulement un jour de l'année : car il y entroit quatre diverses fois en ce jour dans le temps de la ceremonie. 627

Le tabernacle plus grand

*Tome IV.*

& plus excellent , qui n'a pas été fait de main d'homme , est le Corps que le Fils de Dieu a pris dans le sein d'une Vierge. 630. 631. & 632

La premiere partie du tabernacle , qui s'appelloit le lieu saint , étoit l'image de l'Eglise militante ; & la seconde partie , qui étoit le lieu très-saint , appellé le Saint des saints , figuroit l'Eglise triomphante. 605

**TIMOTHE'S** , le compagnon ordinaire des voyages de saint Paul. 805

**TITE.** Saint Paul lui écrivant l'appelle son fils bien-aimé. 302

Excellens avis que saint Paul envoie à Tite , pour tout âge , pour tout sexe , tout état , & toute profession. 229. & 330  
**TRADITION** , la seule règle infaillible. 141

**TRAVAIL.** Celui qui travaille , est digne du prix de son travail. 111

### V

**ENGANGNE.** Celui qui veut se venger , tombera dans la vengeance du Seigneur. 42

**VEILLER** sur soi-même avant que de se charger des autres. 187

**VERITE'.** On ne doit point séparer de la priere la recherche de la vérité , ni de l'étude des Ecritures saintes.

## 330 TABLE DES MATIERES.

tes la priere. Autrement il est impossible qu'on ne tombe dans l'erreur. <b>235</b> <b>Veuves.</b> Une veuve qui vit dans les delices, est morte. <b>109. &amp; 116</b> <b>Eloge des veuves qui sont de vraies veuves.</b> <b>132</b> <b>Les veuves que l'on choisit pour être employées à aider l'Evêque dans l'administration des Sacremens,</b>	ne devoient pas avoir moins de soixante ans. <b>133</b> <b>VIANDE.</b> Pratique fort louable de benir les viandes avant le repas par quelque priere ; & d'en rendre grâces à Dieu après avoir mangé. <b>100. &amp; 105</b> <b>VIGILANCE.</b> Erreur de Vigilance sur la continence des Clercs. <b>70</b>
---	--

*Fin de la Table des Matieres.*

---

### Fautes à corriger.

Page 6 ligne 6. & 7. <i>lisiez</i> , qui ont seulement connu les signes 16. l. 1. celle, <i>lis</i> . celle-là. 21 l. 2. d'nue, <i>lis</i> d'une 53. l. 1. ce qui est une, <i>lis</i> . car c'est une espece de. 67 l. 29 a fait. <i>lis</i> . a faits. 108. l. 8. & même nuisibles, <i>lis</i> . & même en un sens nuisibles. 113. l. 8. col. 1. par, <i>lis</i> . pas. 125 l. 1. autres, <i>lis</i> . autres 139. l. 7. qu'il, <i>lis</i> . qui 155. l. 8. dans le dessein, <i>lis</i> . dans le seul dessein. 185. l. penult. n'étant pas possible, <i>lis</i> . n'étant presque pas possible. 187. l. 7. av. la fin, font. <i>lis</i> . fait 197. l. dern. traité. <i>lis</i> . nourri. 208 à la note versi 9. <i>ay</i> . Expl. 219. lig. 7. & 8. av. la fin, demeurer. <i>lis</i> . de demeurer. 244. lig. 1. & ne, <i>lis</i> . & ils ne	369. l. 11. <b>CHIRST</b> <i>lis</i> CHIRIT. 388 l. dern. je vous, <i>lis</i> . je ne vous. 394 l. 24. <i>lis</i> . & ils ne peuvent. 423 l. 18. Mais, <i>lis</i> . mes 459 l. 10 supporté, <i>lis</i> . supportées. 503 l. 5. av. la fin donc, <i>lis</i> . donc. 508 l. 22. pas fait. <i>lis</i> . parfaits. 560. l. 24. est, <i>lis</i> . sont 571 versi 9. personne, <i>lis</i> . personne. 581. l. dernière, <i>effacez</i> n'ayant pas été. & 680. l. 18. n'a pâ, <i>lis</i> . n'a dû. 687. l. 13. sacrifices, <i>lis</i> . prières. 697 versi 17. l'Egypte, <i>lis</i> . l'Egypte 703 l. 11. ajodex. mais vécut jusqu'à la fin du monde 719 l. 10. & 11. sorte, <i>lis</i> . sortie 729. l. 10. desespoir, <i>lis</i> . vengeance. 751 l. 7. av. la fin, regarde, <i>lis</i> . tardent 763. l. 13. qui conduit, <i>lis</i> . qui peut conduire.
--	---



# T A B L E

## DES EPISTRES ET EVANGILES qui se lisent dans l'Eglise pendant toute l'année.

*Le premier chiffre dans cette table marque le chapitre, & les deux autres le premier & le dernier verset de chaque Evangile ou Epistre.*

*L'on n'a point marqué les Epistres aux jours où celles qu'on lit sont prises de l'ancien Testament.*

### L' A V E N T.

I. Dimanche.	La Veille de Noël. 24. Dec.
Epistre. <i>Scientes quia hora.</i> Rom. 13. 11. 14.	Ep. <i>Paulus servus Iesu Christi.</i> Rom. 1. 1. 6.
Evangile. <i>Erunt signa in sole.</i> Luc 21. 25. 33.	Evang. <i>Cum esset desponsata.</i> Mat. 1. 18. 21.
II. Dimanche.	Le jour de Noël. 25. Decembre.
Ep. <i>Quaecunque scripta sunt.</i> Rom. 13. 4. 13.	A la I. Messe.
Evang. <i>Cum audisset Joannes.</i> Mat. 11. 2. 10.	Ep. <i>Apparuit gratia Dei.</i> Tite 2. 11. 15.
III. Dimanche.	Evang. <i>Exiit editionem a Cesare.</i> Luc 2. 1. 14.
Ep. <i>Gaudete in Domino.</i> Philip. 4. 4. 7.	A la II. Messe.
Evang. <i>Miserunt Iudei.</i> Jean 1. 19. 28.	Ep. <i>Apparuit benignitas &amp; huma-</i> <i>nitas.</i> Tite 3. 4. 7.
Le Mécredi des 4. temps.	Evang. <i>Pastores loquebantur.</i> Luc 2. 15. 20.
Evang. <i>Missus est Angelus Gabriel.</i> Luc 1. 26. 38.	A la III. Messe.
Le Vendredi des 4. temps.	Ep. <i>Multifariam, multisque modis.</i> Hebr. 1. 1. 12.
Evang. <i>Exurgens Maria.</i> Luc 1. 39. 47.	Evang. <i>In principio erat Verbum.</i> Jean 1. 1. 14.
Le Samedi des 4. temps.	S. Etienne I. Martyr. 26. Dec.
6. Ep. <i>Rogamus vos per adventum.</i> 2. Thess. 1. 1. 8.	Ep. <i>Stephanus plenus gratia.</i> Act. 6. 8. 10. & 7. 54. 59.
Evang. <i>Anno quintodecimo.</i> Luc 3. 1. 6.	Evang. <i>Ecce ego mitto ad vos.</i> Matth. 23. 34. 39.
I V. Dimanche.	S. Jean l'Evangeliste. 27. Dec.
Ep. <i>Sic nos exigit homo.</i> 1. Cor. 4. 1. 5.	Evang. <i>Sequere me.</i> Jean 21. 19
Evang. <i>Anno quintodecimo.</i> Luc 3. 1. 6.	24. Les SS. Innocens. 28. Dec.
	Ep. <i>Vidi supramontem Sion.</i> Apoc. 14. 1. 5.

La Veille de Noël. 24. Dec.	Ep. <i>Paulus servus Iesu Christi.</i> Rom. 1. 1. 6.
Ep. <i>Cum esset desponsata.</i> Mat. 1. 18. 21.	Le jour de Noël. 25. Decembre.
Le jour de Noël. 25. Decembre.	A la I. Messe.
A la II. Messe.	Ep. <i>Apparuit gratia Dei.</i> Tite 2. 11. 15.
Evang. <i>Exiit editionem a Cesare.</i> Luc 2. 1. 14.	Evang. <i>Paftores loquebantur.</i> Luc 2. 15. 20.
A la III. Messe.	A la III. Messe.
Ep. <i>Multifariam, multisque modis.</i> Hebr. 1. 1. 12.	Ep. <i>Stephanus plenus gratia.</i> Act. 6. 8. 10. & 7. 54. 59.
Evang. <i>In principio erat Verbum.</i> Jean 1. 1. 14.	Evang. <i>Ecce ego mitto ad vos.</i> Matth. 23. 34. 39.
S. Etienne I. Martyr. 26. Dec.	S. Jean l'Evangeliste. 27. Dec.
Ep. <i>Stephanus plenus gratia.</i> Act. 6. 8. 10. & 7. 54. 59.	Evang. <i>Sequere me.</i> Jean 21. 19
Evang. <i>Ecce ego mitto ad vos.</i> Matth. 23. 34. 39.	24. Les SS. Innocens. 28. Dec.
S. Jean l'Evangeliste. 27. Dec.	Ep. <i>Vidi supramontem Sion.</i> Apoc. 14. 1. 5.

- Evang. Angelus Domini apparet.* *colorum homini qui seminavit.*  
 Matth. 2. 13. 18. *Matth. 13. 24. 30.*
- S. Thomas de Cantorbery* *VI. Dim. après les Rois.*  
 29. Decembre. *Ep. Gratias agimus Deo. 1. Theff.*
- Ep. Omnis Pontifex. Hebr. 5. 1. 6.* *1. 2. 10.*
- Evang. Ego sum paster bonus. Jean* *Evang. Simile factum est regnum*  
 10. 11. 16. *colorum grano finapi. Matth.*  
*Le Dim. dans l'Oct. de Noël.* *13. 31. 35.*
- Ep. Quanto tempore heres. Galat.* *Le Dim. de la Septuag.*
- 4. 1. 7.* *Ep. Nescis quod bi quia studio.*
- Evang. Erant Joseph & Maria.* *1. Cor. 9. 24. 5. c. 10.*
- Luc 2. 33. 40.* *Evang. Simile est regnum colorum*  
*La Circoncision. 1. Janvier.* *homini patrisfilii. Matth. 10.*  

*Ep. Apparuit gratia Dei. Tite 2.* *1. 16.*

*11. 15.* *Le Dim. de la Sexag.*

*Evang. Postquam consummati sunt.* *Ep. Libenter suffici. 2. Cor. 11.*

*Luc 2. 21.* *12. 1. 9.*

*La Veille des Rois. 5. Janvier.* *Evang. Cum turba plurima corre-*  

*Ep. Quanto tempore heres. Galat.* *niret. Luc 8. 4. 15.*

*4. 1. 7.* *Le Dim. de la Quinquag.*

*Evang. Defundit Herode. Matth.* *Ep. Si linguis hominum loquer.*

*2. 19. 23.* *1. Cor. 13. 1. 13.*

*Le jour des Rois. 6. Janvier.* *Evang. Assunxit Iesus duodecim.*

*Evang. Cum natus esset Iesus.* *Luc 18. 31. 43.*

*Matth. 2. 1. 12.* *Le Mardi des Cendres.*

*Le Dim. dans l'Oct. des Rois.* *Evang. Cum ieiunatis. Matth. 6.*

*Ep. Obscero vos per misericordiam* *16. 21.*

*Dei. Rom. 12. 1. 5.* *1. Jeudy de Carême.*

*Evang. Cum factus esset Iesus.* *Evang. Cum intraversit Iesus. Marc.*

*Luc 2. 42. 52.* *8. 5. 13.*

*L'Octave des Rois.* *1. Vendredi de Car.*

*Evang. Videlit Joannes Iesum ve-* *Evang. Audistis quia dictum est.*

*nientem. Jean 1. 29. 34.* *Matth. 5. 43. 4. c. 6.*

*II. Dim. après les Rois.* *1. Sam. de Car.*

*Ep. Habentes donationes. Rom. 12.* *Evang. Cum sero factum est.*

*6. 16.* *Marc. 6. 47. 56.*

*Evang. Nupetie factae sunt. Jean* *1. Dium. de Carême.*

*2. 1. 11.* *Ep. Hostiam vos. 2. Cor. 6. 1. 10.*

*III. Dim. après les Rois.* *Evang. Duxens est Iesus. Matth. 4.*

*Ep. Nolite esse prudentes. Rom. 12.* *1. 11.*

*16. 21.* *1. Lundy de Car.*

*Evang. Cum Descendisset Iesus.* *Evang. Cum venerit Filius homi-*

*Matth. 8. 1. 13.* *nus. Matth. 25. 31. 46.*

*IV. Dim. après les Rois.* *1. Mardi de Car.*

*Ep. Nemini quicquam debeat.* *Evang. Cum intrasset Iesus Jero-*

*Rom. 13. 8. 10.* *usalem. Matth. 21. 10. 17.*

*Evang. Ascendente Iesu in navis-* *2. Mardi de Car.*

*culam. Matth. 8. 23. 27.* *Evang. Magister, volumus à te si-*

*V. Dim. après les Rois.* *gnum videtur. Matth. 12. 38. 50.*

*Ep. Induise vos sancte electi Dei.* *2. Jeudy de Car.*

*Coloss. 3. 12. 17.* *Evang. Egressus Iesus secessit in*

*Evang. Simile factum est regnum* *partes Tyri. Matth. 15. 21. 28*

2. Vendredi

2. Vendredy de Car.  
**Evang.** *Erat dies festus Iudeorum.*  
 Jean 5. 1. 15.  
 2. Sajm. de Car.  
 6. Ep. *Rogamus vos, corripisse inquietos.* 1. Thess. 5. 14. 23.  
**Evang.** *Affunxit Jesus Petrum & Jacobum.* Matth. 17. 1. 9.  
 II. Dim. de Carême.  
**Ep.** *Rogamus vos, & obsecramus.*  
 1. Thess. 4. 1. 7.  
**Evang.** *Le même qu'en samedy précédent.*  
 2. Lundy de Car.  
**Evang.** *Ego vado, & quaretis me.*  
 Jean 8. 21. 19.  
 2. Mardy de Car.  
**Evang.** *Super cathedram Moysi,* Matth. 23. 1. 12.  
 3. Mécr. de Car.  
**Evang.** *Ascendens Jesus Ierosolymam assumpsit discipulos.* Matth. 28. 17. 28.  
 3. Jeudy de Car.  
**Evang.** *Homo quidam erat dives.* Luc 16. 19. 31.  
 3. Vend. de Car.  
**Evang.** *Homo erat paterfamilias.* Matth. 21. 33. 46.  
 3. Sam. de Car.  
**Evang.** *Homo quidam habuit duos filios.* Luc 15. 11. 32.  
 III. Dim. de Carême.  
**Ep.** *Eftore imitatores Dei.* Ephes. 5. 1. 9.  
**Evang.** *Erat Jesus ejiciens demonium.* Luc 11. 14. 26.  
 3. Lundy de Car.  
**Evang.** *Utique dicitis mihi.* Luc 4. 23. 30.  
 3. Mardy de Car.  
**Evang.** *Si peccaverit in te frater tuus.* Matth. 18. 15. 22.  
 4. Mécr. de Car.  
**Evang.** *Quare discipuli tui transgrediuntur.* Matth. 15. 1. 20.  
 4. Jeudy de Car.  
**Evang.** *Surgens Jesus de synage.* Luc 4. 38. 44.  
 4. Vend. de Car.  
**Evang.** *Venit Jesus in civitatem Samarit.* Jean 4. 5. 42.
4. Sam. de Car.  
**Evang.** *Perrexit Jesus in montem Oliveti.* Jean 8. 1. 11.  
 IV. Dim. de Carême.  
**Ep.** *Scriptum est quoniam Abraham.* Galat. 4. 22. 31.  
**Evang.** *Abiit Jesus trans mare Galilea.* Jean 6. 1. 15.  
 4. Lundy de Car.  
**Evang.** *Fropè eras Pascha Iudeorum.* Jean 2. 13. 15.  
 4. Mardi de Car.  
**Evang.** *Sam die festo mediant.* Jean 7. 14. 31.  
 5. Mécr. de Car.  
**Evang.** *Præteriens Jesus vidit hominem circum.* Jean 9. 1. 38.  
 5. Jeudy de Car.  
**Evang.** *Ibat Jesus in civitatem quam vocatur Naim.* Luc 7. 11. 16.  
 5. Vend. de Car.  
**Evang.** *Erat quidam languens Lazarus.* Jean 11. 1. 45.  
 5. Sam. de Car.  
**Evang.** *Ego sum lux mundi.* Jean 8. 12. 20.  
 Le Dim. de la Passion.  
**Ep.** *Christus affixus Pontifice.* Hebr. 9. 11. 15.  
**Evang.** *Quis ex vobis arguet me de peccato.* Jean 8. 46. 59.  
 Lundy de la Passion.  
**Evang.** *Miserunt Principes, & Pharisei ministros.* Jean 7. 32. 39.  
 Mardy de la Passion.  
**Evang.** *Ambulabat Jesus in Galilæam.* Jean 7. 1. 13.  
 Mécr. de la Passion.  
**Evang.** *Facta sunt Ecclesia Ierosolymis.* Jean 10. 21. 38.  
 Jeudy de la Passion.  
**Evang.** *Rogabat Jesus quidam Phariseus.* Luc 7. 36. 50.  
 Vend. de la Passion.  
**Evang.** *Collegerunt Pontifices & Pharisei consilium.* Jean 15. 47. 54.  
 Sam. de la Passion.  
**Evang.** *agitaverunt Principes sacerdotum.* Jean 12. 10. 36.  
 Le Dim. des Rameaux.  
**Evangile pour la bénédiction des**

Tome IV.

G g

Palmes. Cum appropinquasset Ies- sus Jerosolymis. Matth. 21. 1. 9.	A la Messe.	Jeudy.
Ep. Hoc enim sentite. Philip. 2. 5. 11.		Ep. Angelus Domini locutus est ad Philippum. Act. 8. 26. 40.
Passio D. N. I. C. secundum Matth. Les chap. 26. & 27.		Evang. Maria flabat ad monumen- tum. Jean 20. 11. 18.
Lundy Saint.		Vendredi.
Evang. Ante sex dies Pascha. Jean 12. 1. 9.		Ep. Christus semel pro peccatis nostris. 1. Pier. 3. 18. 21.
Mardi Saint.		Evang. Undecim discipuli abie- runt in Galileam. Matth. 28. 16. 20.
Passio D. N. I. C. secundum Marcum. Les chap. 14. & 15.		Samedi.
Mécredy Saint.		Ep. Deponentes omnes militiam. 1. Pier. 2. 1. 10.
Passio D. N. I. C. secundum Lucam. Le chap. 22. & v. 53. du chap. 23.		Evang. Una sabbati Maria Mag- dalene venit manu. Jean 20. 1. 9.
Jeudy Saint.		Le Dim. de Quasimodo.
Ep. Convenientibus vobis in unum. 1. Cor. 11. 20. 32.		Ep. Omne quod natus est ex Deo vincit. 1. Jean 5. 4. 10.
Evang. Ante diem festum Pasche sciens Iesum. Jean 13. 1. 15.		Evang. Cum esset sero die illae. Jean 20. 19. 31.
Vendredi Saint.		II. Dim. après Pâque.
Passio D. N. I. C. secundum Iohannem. Les chap. 18. & 19.		Ep. Christus passus est pro nobis. 1. Pier. 2. 21. 25.
Samedi Saint.		Evang. Ego sum Paster bonus. Jean 10. 11. 16.
Ep. Si conseruixisti cum Christo. Coloss. 3. 1. 4.		III. Dim. après Pâque.
Evang. Vespere autem sabbati. Matth. 28. 1. 7.		Ep. Obsecro vos tanquam adver- nas. 1. Pier. 1. 11. 18.
Le jour de Pâque.		Evang. Modicum & iam non vi- debitis me. Jean 16. 1. 6. 22.
Ep. Expurgate vetus fermentum. 1. Cor. 5. 7. 8.		I V. Dim. après Pâque.
Evang. Maria Magdalene & Ja- cobi & Salome. Marc 16. 1. 7.		Ep. Omne datum optimum. Jac. 1. 17. 21.
Lundy.		Evang. Vado ad eum qui misit me. Jean 16. 5. 14.
Ep. Stans Petrus in medio plebis dixit: Viri fratres. Act. 10. 37. 43.		V. Dim. après Pâque.
Evang. Duo ex discipulis Iesu ibant. Luc 24. 13. 35.		Ep. Estote factores verbi. Jac. 2. 22. 27.
Mardi.		Evang. Amen, amen dico vobis, si quid petieritis. Jean 16. 13. 30.
Ep. Surgens Paulus, & manus silenti- tium indicens. Act. 13. 16. 33.		Aux Rogations.
Evang. Stetit Iesus in medio dis- cipulorum. Luc 24. 36. 47.		Ep. Confitemini alterutrum pec- cata vestra. Jac. 5. 16. 20.
Mécredy.		Evang. Quis vestrum habebit animu- mum. Luc 11. 5. 13.
Ep. Aperiens Petruos suum dixit: Viri Ifraelite. Act. 3. 13. 19.		La Veille de l'Ascension.
Evang. Manifestavit se iterum Je- sus. Jean 21. 1. 14.		Ep. Unicuique nostrum data est gratia. Ephes. 4. 7. 13.
		Evang. Sublevatis Iesus oculis in celum dixit. Jean 17. 1. 1.

- Le jour de l'Ascension.  
Ep. Primum quidem sermonem feci.  
Act. 1. 1. 11.
- Evang. Recumbentibus undecim discipulis. Marc 16. 14. 20.
- Le Dimanche dans l'Ottave de l'Ascension,  
Ep. Estoite prudentes. Cor. vigilate in orationibus. 1. Pier. 4. 7. 11.
- Evang. Cum venerit Paracletus. Jean 15. 26. 4. C. 16.
- La veille de la Pentecôte.  
Ep. Factum est cum apollo esset Corinthi. Act. 19. 1. 8.
- Evang. Si diligitis me mandata mea servate. Jean 14. 15. 21.
- Le Dim. de la Pentecôte.  
Ep. Cum complerentur dies Pentecostes. Act. 2. 1. 11.
- Evang. Si quis diligit me seru- nem meum servabit. Jean 14. 23. 31.
- Lundy.  
Ep. Aperiens Petrus os suum, dixit: Viri fratres. Act. 10. 42. 48.
- Evang. Dixit Jesus Nicodemo: Sic Deus dilexit. Jean 3. 16. 21.
- Marty.  
Ep. Cum audissent Apostoli qui erant Ierosolymis. Act. 8. 14. 17.
- Evang. Amen, amen dico vobis: Qui non intrat per osculum. Jean 10. 1. 10.
- Méctedy des 4. temp.  
1. Ep. Stans Petrus cum undecim levavit vocem. Act. 2. 14. 21.
2. Ep. Per manus Apostolorum siebant signa. Act. 5. 12. 16.
- Evang. Nemo potest venire ad me. Jean 6. 44. 52.
- Jeudy.  
Ep. Philippus descendens in civitatem Samariae. Act. 8. 5. 9.
- Evang. Convocatis Jesus duodecim Apostolis. Luc 9. 1. 6.
- Vend. des 4. temps.  
Evang. Factum est in una die rum. Luc 5. 17. 26.
- Sam. des 4. temps.  
6. Ep. Iustificati ex fide pacem habeamus. Rom. 3. 1. 5.
- Evang. Surgens Jesus de Synago- goga. Luc 4. 38. 44.
- Le Dim. de la Ste. Trinité.  
O altitudo divitiarum. Rom. Ep. 1. 32. 36.
- Evang. Data est mihi omnis po- testas. Matth. 28. 18. 20.
- I. Dim. après la Pentecôte.  
Ep. Deus caritas est. Jean 4. 8. 21.
- Evang. Estoite misericordes. Luc 6. 36. 42.
- Le jour du S. Sacrement.  
Ep. Ego enim accepi à Domino: 1. Cor. 11. 23. 29.
- Evang. Caro mea verba est cibus. Jean 6. 55. 59.
- II. Dim. après la Pentecôte, dans l'Ott. du S. Sacrement.  
Ep. Nolite mirarè si odiis vos mur- dus. 1. Jean 3. 13. 18.
- Evang. Homo quidam fecit car- nam magnam. Luc 14. 16. 24.
- Pour l'Ott. du S. Sacrement.  
Comme au jour de la Fête.
- III. Dim. après la Pentecôte.  
Ep. Humiliamini sub potenti ma- nū Dei. 1. Pier. 5. 6. 11.
- Evang. Erant appropinquantes ad Jesum Publicani. Luc 15. 1. 10.
- IV. Dim. après la Pentecôte.  
Ep. Existimo quid non sunt con- dignae passiones. Rom. 8. 18. 23.
- Evang. Cum turbæ irruerent in Iesum. Luc 5. 1. 11.
- V. Dim. après la Pentecôte.  
Ep. Omnes unanimis ipsa oratione effete. 1. Pier. 3. 8. 15.
- Evang. Amen dico vobis, nisi abu- daeris. Matth. 5. 20. 24.
- VI. Dim. après la Pentecôte.  
Ep. Quicunque baptizati sumus. Rom. 6. 3. 11.
- Evang. Cum turba multa esset cum Iesu. Marc 8. 1. 9.
- VII. Dim. après la Pentecôte.  
Ep. Humanum dico propter infir- mitatem. Rom. 6. 19. 23.
- Evang. Attendite à falsis prophe- tis. Matth. 7. 15. 21.
- VIII. Dim. après la Pentecôte.  
Ep. Debitorum sumus non carna- Rom. 8. 11. 17.

Ggg ij

- Evang. Homo quidam erat dives qui habebat. Luc 16. 1. 9.  
IX. Dim. après la Pentec.
- Ep. Non simus concupiscentes malorum. 1. Cor. 10. 6. 13.
- Evang. Cum appropinquaret Jesus Jerusalem, vident. Luc 19. 41. 47.  
X. Dim. après la Pentec.
- Ep. Scitis quoniam cum gentes essetis. 1. Cor. 12. 2. 11.
- Evang. Dixit Jesus ad quosdam. Luc 18. 9. 14.  
XI. Dim. après la Pentec.
- Ep. Notum vobis facio Evangelium. 1. Cor. 15. 1. 10.
- Evang. Extiens Jesus de finibus Tyri. Marc 7. 31. 37.
- XII. Dim. après la Pentec.
- Ep. Fiduciam talam habemus. 2. Cor. 3. 4. 9.
- Evang. Beati oculi qui vident. Luc 10. 23. 37.
- XIII. Dim. après la Pentec.
- Ep. Abraham dicit sicut promissio nes. Gal. 3. 16. 22.
- Evang. Dum ires Jesus in Jerusalem. Luc 17. 11. 19.
- XIV. Dim. après la Pentec.
- Ep. Spiritu ambulate. Gal. 5. 16. 24.
- Evang. Nemo potest duobus domini servire. Matth. 6. 24. 33.
- XV. Dim. après la Pentec.
- Ep. Si spiritu vivimus. Gal. 5. 25. 10. c. 6.
- Evang. Ibat Jesus in civitatem qua vocatur Naim. Luc 7. 11. 16.
- XVI. Dim. après la Pentec.
- Ep. Obsecro vos ne deficiatis. Ephes. 3. 13. 21.
- Evang. Cum intraret Jesus in domum cuiusdam Principis. Luc 14. 1. 11.
- XVII. Dim. après la Pentec.
- Ep. Obsecro vos ego vindictus in Domino. Ephes. 4. 1. 6.
- Evang. Accesserunt ad Jesus Pharisaei, et interrogavit. Matth. 22. 35. 45.
- Le Méc. des 4. temps. de Sept.
- Evang. Respondens unus de turba. Marc 9. 16. 28.
- Le Vend. des 4. temps de Sept.
- Evang. Rogabat Jesus quidam Phariseus. Luc 7. 36. 50.
- Le Sam. des 4. temps de Sept.
6. Ep. Tabernaculum sanctum est primum. Heb. 9. 2. 12.
- Evang. Arborem fici habebat quida m. Luc 13. 6. 17.
- XVIII. Dim. après la Pentec.
- Ep. Gratias ago Deo meo semper pro vobis. 1. Cor. 1. 4. 8.
- Evang. Ascendens Jesus in naviculam transfiessari. Matth. 9. 1. 8.
- XIX. Dim. après la Pentec.
- Ep. Renovamini spiritu mentis vestrae. Ephes. 4. 23. 28.
- Evang. Simile factum est regnum calorum homini regi qui fecit nuptias. Matth. 22. 1. 14.
- XX. Dim. après la Pentec.
- Ep. Videite quomodo canit ambuletis. Ephes. 5. 15. 21.
- Evang. Erat quidam regulus. Jean 4. 46. 53.
- XXI. Dim. après la Pentec.
- Ep. Consortamini in Domino. Ephes. 6. 10. 17.
- Evang. Simile est regnum calorum homini regi qui voluit rationem ponere. Matth. 18. 23. 35.
- XXII. Dim. après la Pentec.
- Ep. Confidimus in Domino Jesus. Philip. 1. 6. 11.
- Evang. Abenentes Pharisei confitituierunt. Matth. 22. 15. 21.
- XXIII. Dim. après la Pentec.
- Ep. Imitatores mei esote. Philip. 3. 17. 3. c. 4.
- Evang. Loquente Jesus ad turbas, ecce princeps. Matth. 9. 18. 26.
- XXIV. & dernier Dim. après la Pentec.
- Ep. Non cessamus pro vobis orantes. Colosse. 1. 9. 14.
- Evang. Cum videritis abominationem desolationis. Matth. 24. 15. 35.

## PROPRE DES SAINTS.

- Novembre.
29. Veille de S. André Apost.
- Evang. Stabat Joannes, et ex discipulis eius duo. Jean 1. 35. 31.

30. S. André Apostle.  
 Ep. *Corde enim creditur ad justitiam.* Rom. 10. 10. 18.  
 Evang. *Ambulans Jesus juxta mare Galilææ.* Matth. 4. 18. 22.  
 Decembre.
8. La Concept. de la Vierge.  
 Evang. *Liber generationis Jesu Christi.* Matth. 1. 1. 16.  
 21. S. Thomas Apostle.  
 Ep. *Jam non estis hostipes & adversa.* Ephes. 2. 19. 22.  
 Evang. *Thomas unus ex duodecim.* Jean 20. 24. 29.  
 Janvier.
18. La Chaire de S. Pierre à Rome.  
 Ep. *Petrus Apostolus Jesu Christi.*  
 1. Pier. 1. 1. 7.  
 Evang. *Venit Jesus in partes Cæsareæ.* Matth. 16. 13. 19.  
 25. Convers. de S. Paul Apost.  
 Ep. *Saulus adhuc spirans.* Act. 9. 1. 22.  
 Evang. *Ecce nos reliquimus omnia.* Matth. 19. 27. 29.  
 Fevrier.
2. La Purific. de la Vierge.  
 Evang. *Postquam impleti sunt dies purgationis.* Luc 2. 22. 32.  
 5. Ste. Agathe Vierge & Matt.  
 Ep. *Videte vocationem vestram.* 1. Cor. 1. 16. 31.  
 Evang. *Si licet homini dimittere uxorem.* Matth. 19. 3. 12.  
 24. ou 25. S. Mathias. Apost.  
 Ep. *Exurgens Petrus in medio fratreum dixit.* Act. 1. 15. 26.  
 Evang. *Respondens Jesus dixit:* Confiteor tibi, Pater. Matth. 11. 25. 30.  
 Mars.
19. S. Joseph.  
 Evang. *Cum esset desponsata.* Matth. 1. 18. 21.  
 25. L'Annonc. de la Vierge.  
 Evang. *Missus est Angelus Gabriel.* Luc 1. 26. 38.  
 Avril.
25. S. Marc Evangéliste.  
 Evang. *Designavit Dominus & alios 72.* Luc 10. 1. 9.
- May.
1. S. Jacque & S. Philippe Apostres.  
 Evang. *Non turbetur cor vestrum.* Jean 14. 1. 13.  
 2. S. Athanase Evêque.  
 Ep. *Non nosmetipso prædicamus.*  
 2. Cor. 4. 5. 14.  
 Evang. *Cum persequentur vos.* Matth. 10. 23. 28.  
 3. Invention de la Ste. Croix.  
 Ep. *Hoc enim sentite.* Philip. 2. 5. 11.  
 Evang. *Erat homo ex Pharisæis.* Jean 3. 1. 15.  
 Juin.
11. S. Barnabé Apostle.  
 Ep. *Multus numerus credentium.* Act. 11. 21. 27. Cor 12. 1. 3.  
 Evang. *Ecce ego mitto vos.* Matth. 10. 6. 22.  
 22. S. Paulin Evêque.  
 Ep. *Scitis gratiam Domini nostri Jesu Christi.* 2. Cor. 8. 9. 15.  
 Evang. *Nolite timere pusillus grec.* Luc 11. 32. 34.  
 23. La Veille de S. Jean-Bapt.  
 Evang. *Fuit in diebus Herodis.* Luc 1. 5. 17.  
 24. S. Jean-Baptiste.  
 Evang. *Elizabeth impletum est tempus parendi.* Luc 1. 57. 68.  
 28. Veille de saint Pierre & saint Paul.  
 Ep. *Petrus & Joannes ascenderunt.* Act. 3. 1. 10.  
 Evang. *Dixit Jesus Simoni Petro.* Jean 21. 15. 19.  
 29. S. Pierre & S. Paul Apostres.  
 Ep. *Misi Herodes rex manus.* Act. 12. 1. 11.  
 Evang. *Venit Jesus in partes Cæsareæ.* Matth. 16. 13. 19.  
 30. Commem. de S. Paul Apost.  
 Ep. *Notum vobis facio Evangelium.* Gal. 1. 11. 20.  
 Evang. *Ecce ego mitto vos.* Matth. 10. 15. 22.  
 Juillet.
2. La Visitation de la Vierge.  
 Evang. *Exurgens Maria abiit.* Luc

Ggg iii

17. S. Alexis Confesseur.  
Ep. *Eft quæfus magnus pietas.*  
1. Tim. 6. 6. 12.
- Evang. *Ecce nos reliquimus omnia.* Matth. 19. 27. 29.  
22. Ste. Madelene.  
Evang. *Rogabat Iesum quidam Phariseus.* Luc 7. 36. 50.  
25. S. Jaque Apostle.  
Ep. *Puto quod Dens nos Apostolos.* 1. Cor. 4. 9. 15.
- Evang. *Accessit ad Iesum mater filiorum Zebedai.* Matth. 10. 10. 13.  
26. Ste. Anne Mere de la Vierge à Paris 28.  
Evang. *Simile est regnum cœlorum thesano abſcondito.* Matth. 13. 44. 52.
29. Ste. Marthe Vierge.  
Evang. *Intravit Iesus in quoddam caſtellum.* Luc 11. 38. 42.  
*Aenſt.*
6. La Transfiguration.  
Ep. *Nor doſtas fabulas fecuti.*  
2. Piet. 1. 16. 19.
- Evang. *Assumſit Iesus Petrum & Jacobum, & Joannem.* Matth. 17. 1. 9.
10. S. Laurent Martyr.  
Ep. *Qui parēt ſeminat.* 2. Cor. 9. 6. 10.
- Evang. *Amen, amen dico vobis, niſi granum frumenti.* Jean 12. 24. 26.
15. L'Assomption de la Vierge.  
Evang. *Intravit Iesus in quoddam caſtellum.* Luc. 11. 38. 42.  
24. S. Barthelemy Apost.  
Ep. *Vos effis corpus Christi.* 1. Cor. 12. 27. 31.
- Evang. *Exiit Iesus in montem orare.* Luc 6. 12. 19.  
25. S. Louis Roy de France.  
Evang. *Homo quidam nobilis abiit.* Luc 19. 12. 26.
29. La Decollat. de S. Jean-Bapt.  
Evang. *Mifit Herodes ac temuit Joannem.* Marc 6. 17. 29.  
*Septembre.*
8. La Nativité de la Vierge.  
Evang. *Liber generationis Iesu Christi.* Matth. 1. 1. 16.
14. L'Exaltat. de la Ste. Croix.  
Ep. *Hoc enim feruile in vobis;* Philip. 2. 5. 11.
- Evang. *Nunc iudicium eſt mundi.* Jean 12. 31. 36.
20. Veille de S. Matth. Apost.  
Evang. *Vidit Iesus Publicanum.* Luc 5. 17. 31.  
21. S. Matthieu Apoſtre.  
Evang. *Vidit Iesus hominem sedentem in telonio.* Mat. 9. 9. 15.
29. La Dedicace de S. Michel Archange.  
Ep. *Significauit Dens que oportet fieri.* Apoc. 1. 1. 5.
- Evang. *Accesserunt discipuloi ad Iesum.* Matth. 18. 1. 10.  
*Octobre.*
4. S. François Confesseur.  
Ep. *Mibi autem abſit gloriari.* Gal. 6. 14. 18.
- Evang. *Respondens Iesus dixit:* *Confitebiti, Pater.* Matth. 12. 25. 30.
9. S. Denys & les compagnons Martyrs.  
Ep. *Stanis Paulus in medio Areopagi.* Act. 17. 22. 34.
- Evang. *Attendite à fermento Pharisæorum.* Luc 12. 1. 8. A Paris l'Evang. *Descendens Iesus de monte.* Luc 6. 17. 23.  
18. S. Luc Evangeliste.  
Ep. *Gratias ago Deo qui dedic.* 1. Cor. 8. 16. 24.
- Evang. *Designauit Dominus & alios 72.* Luc 10. 1. 9.
27. Veille des SS. Simon & Jude Apoſtres.  
Ep. *Spectaculum facti sumus.* 1. Cor. 4. 9. 14.
- Evang. *Dixit Iesus discipulis suis:* *Ego sum vitis vera.* Jean 15. 1. 17.
28. S. Simon S. Jude. Apoſte.  
Ep. *Unicuique nostrum data eſt gratia.* Ephel. 4. 7. 13.
- Evang. *Hac mando vobis, ne diligatis.* Jean 15. 17. 25.  
31. Veille de tous les SS.  
Ep. *Ecce ego Joannes vidi in mo-*  
*dio.* Apoc. 5. 6. 12.

Evang. Descendens Iesus de morte. Luc 6. 17. 23.

Novembre.

1. Tous les Saints.

Ep. Ecce ego Joannes vidi alterum Angelum. Apoc. 7. 2. 12.

Evang. Videns Iesus turbas. Matt. 5. 1. 12.

2. Commemoration des Morts.

Ep. Ecce mysterium vobis dico. 1. Cor. 15. 51. 57.

Evang. Amen, amen dico vobis, quia venit hora. Jean 5. 25. 29.

11. S. Martin Evêque.

Evang. Nemo lucernam accendit. Luc 11. 33. 36.

21. La Présentation de la Vierge.

Evang. Loquente Iesu ad turbas. Luc 11. 27. 28.

25. Ste. Cathérine Vierge & Martyre.

Evang. Simile est regnum eorum decem virginibus. Matth. 25. 1. 13.

### COMMUN DES SAINTS.

Veille d'un Martyr.

Evang. Hoc est praeceptum meum. Jean 15. 12. 16.

Un Saint Martyr Pontife.

Ep. Benedictus Deus, & Pater Domini nostri. 2. Cor. 1. 3. 7.

Autre Ep. Beatus vir qui suffert. Jac. 1. 12. 18.

Evang. Si quis venit ad me, & non odit. Luc 1. 4. 26. 33.

Autre Evang. Si quis vult post me venire. Matth. 16. 24. 27.

Un Saint Martyr non Pontife.

Ep. Memor esto Dominum Iesum Christum. 2. Tim. 2. 8. 10. 3. Co 10. 12.

Autre Ep. Omne gaudium existimat. Jac. 1. 2. 12.

Autre Ep. Communicantes Christi passionibus. 1. Pier. 4. 13. 19.

Evang. Nihil est opertum quod non revelabitur. Matth. 10. 26. 32.

Autre Evang. Nolite arbitrari quia pacem. Matth. 10. 34. 42.

Autre Evang. Nisi granum frumenti. Jean 12. 24. 26.

Tome IV.

Un S. Martyr au temps de Pâque.

Evang. Ego sum vitis vera. Jean 15. 1. 7.

Plusieurs SS. Martyrs au temps de Pâque.

Ep. Benedictus Deus & Pater Domini nostri Iesu Christi. 1. Pier. 1. 3. 7.

Autre Ep. Post hec ego Joannes audiui. Apoc. 19. 1. 9.

Evang. Ego sum vitis, vos palmitos. Jean 15. 5. 12.

Autre Evang. Amen, amen dico vobis, quia plorabitis. Jean 16. 20. 22.

Plusieurs SS. Martyrs hors du temps de Pâque.

Ep. Iustificati ex fide. Rom. 5. 1. 5.

Autre. Non sum condigna passio nis. Rom. 8. 18. 23.

Autre. Exhibeamus nosmetipso. 2. Cor. 6. 4. 10.

Autre. Rememoramini pristinos dies. Hebr. 10. 32. 38.

Autre. Sancti per fidem vicevera regna. Hebr. 11. 33. 39.

Autre. Respondit unus de senioribus. Apoc. 7. 13. 17.

Evang. Sedente Iesu super montem Oliveti. Matth. 24. 3. 13.

Autre. Videns Iesu turbas. Matth. 5. 1. 12.

Autre. Confiteor tibi, Pater. Matth. 11. 25. 30.

Autre. Qui vos audit, me audit. Luc 10. 16. 20.

Autre. Vae vobis qui edificatis. Luc 11. 47. 51.

Autre. Attendite à fermento Phariseorum. Luc 12. 1. 8.

Un S. Confesseur Pontife.

Ep. Omnis Pontifex ex hominibus. Hebr. 5. 1. 4.

Autre. Plures facti sunt sacerdotes. Hebr. 7. 23. 27.

Autre. Clementote præpositorum vestrum. Hebr. 13. 7. 17.

Evang. Vigilate, quia nescitis. Matth. 24. 42. 47.

Autre. Homo peregrinus proficiens. Matth. 25. 14. 23.

## DES EPIST. ET EVANG.

des

- Autre.** *Videte, vigilate & orate.*  
Marc 13. 33. 37.
- Autre.** *Nemo lucernam accendit.*  
Luc 12. 33. 36.  
Un S. Docteur.
- Ep.** *Tesfificor coram Deo.* 2. Tim. 4. 1. 8.
- Evang.** *Vos effis sal terra.* Matth. 5. 13. 19.  
Un S. Confesseur non Pontife.
- Ep.** *Spectaculum saeculi sumus munus.* 1. Cor. 4. 9. 14.
- Autre.** *Quae mihi fuerunt lucra.*  
Philip. 3. 7. 12.
- Evang.** *Nolite timere pusillus gress.*  
Luc 12. 32. 34.
- Autre.** *Sinti lumbi vestri præcinctio.*  
Luc 12. 35. 40.
- Autre.** *Homo quidam nobilis abiit.*  
Luc 19. 12. 16.  
Un Saint Abbé.
- Evang.** *Ecce nos reliquimus omnia.*  
Matth. 19. 27. 29.  
Une Ste. Vierge & Martyre.
- Evang.** *Simile est regnum cœlorum*  
*thesauro abscondito.* Matth. 13. 44. 52.
- Autre.** *Simile est regnum cœlorum*  
*decem virginibus.* Matth. 25. 1. 13.
- Une Ste. Vierge non Martyre.**  
**Ep.** *De Virginibus præcepimus De-*  
*mini non habeo.* 1. Cor. 7. 25. 34.
- Autre.** *Qui gloriatur, in Domina*  
*glorietur.* 2. Cor. 10. 17. 18.
- Evang.** *Comme pour une Sainte*  
*Vierge & Martyre.*  
Une Ste. ni Vierge ni Martyre.
- Ep.** *Vidua honorata verè vidua*  
*fuit.* 1. Tim. 5. 3. 10.
- Evang.** *Simile est, &c.* Matth. 13.  
44. 52. comme cy-dessus.  
La Dedicace d'une Eglise.
- Ep.** *Vidi civitatem sanctam Jeru-*  
*salem.* Apoc. 21. 2. 5.
- Evang.** *Ingressus Iesus perambu-*  
*labat Jerico.* Luc 19. 1. 10.  
Pour un Mort.
- Ep.** *Nolumus vos ignorare.* 3.  
Thess. 4. 13. 18.
- Autre.** *Audiri vocem de celo.*  
Apoc. 14. 13.
- Evang.** *Omnis quod das mihi pa-*  
*ter.* Jean 6. 37. 40.
- Autre.** *Ego sum panis vita.*  
Jean 6. 51. 55.
- Autre.** *Dixit Martha ad Iesum,*  
Jean 11. 21. 27.

Fin de la Table des Epist. & Evang.









